

ESSAIS

**HISTORIQUES, STATISTIQUES, CHRONOLOGIQUES, LITTÉRAIRES
ET ADMINISTRATIFS**

SUR LE DÉPARTEMENT

DE SEINE ET MARNE.

ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU.

ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU.

CANTON DE CHATEAU-LANDON.

CHATEAU-LANDON, *aliàs* Chasteau-Landon, *Castrum Nantonis*, ville de l'archidiaconé et doyenné de Gâtinais; conférence de son nom; (en 1774) contenoit trois paroisses, qui étoient des prieurés-cures de l'ordre de Saint-Augustin, à la nomination de l'abbé de Saint-Séverin; 300 feux, 750 communicants (aujourd'hui 2456 habitants); seigneur, le duc d'Orléans; prévôté royale autrefois du bailliage de Sens, dont les officiers y tenoient les grands jours et assises; mais l'an 1404, Charles VI, voulant dédommager le roi de Navarre des prétentions qu'il avoit sur la Champagne, lui donna en échange Nemours, qu'il érigea en duché; et à cet effet en fit distraction du bailliage de Sens, ensemble Château-Landon, Cheroy, Pont-sur-Yonne et autres terres sises au pays de Gâtinais. Cette prévôté avoit toujours été régie par la coutume de Lorris. Depuis, bailliage de Nemours; élection, grenier à sel de cette ville.

Le Fuzin y fait tourner dix moulins à farine et se jette dans le Loing, à peu de distance et à l'est de la ville; sa vallée est tapissée de belles prairies d'où s'échappent des sources abondantes.

D. Morin* assure que Château-Landon occupoit, avant, un autre lieu que celui sur lequel il s'élève aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'il étoit situé dans la plaine au midi et sur la pente du même côté. Et la preuve, ajoute cet auteur, c'est que toutes les vignes qui sont en cette plage sont distribuées par rues, qui portent leurs anciens noms, et qu'on y trouve encore sous terre de beaux fondemens et autres qui témoignent de la capacité de cette ville et ce que ce pouvoit être.

Bien des auteurs donnent à la ville de Château-Landon une antiquité des plus reculées, et prétendent que du temps de César elle étoit assez considérable pour mériter son attention; remplis de cette idée, ils ont interprété le mot *Vellannodunum* des *Commentaires de César*, liv. VII, § II, par Château-Landon; mais pour éclaircir ce doute, nous renvoyons nos lecteurs au livre intitulé *La Notice des Gaules*, par d'Anville, in-4°, Paris, 1760, page 685, ne voulant point parler ici de ce siège de Château-Landon par César.

* Histoire du Gâtinais, p. 365.

Quoique ce lieu ne soit pas le *Vellamodunum* de César, il est très-ancien : il existoit dans les premiers temps de la monarchie, et devoit probablement exister sous la période romaine.

Les monuments historiques du moyen âge font souvent mention de ce lieu, et le nomment, jusques vers la fin du XII^e siècle, *Castrum Nantonis*. Sans doute ce dernier nom est celui du premier constructeur de ce château.

Comtes, seigneurs et histoire de Château-London.

Charles-le-Chauve, vers le milieu du IX^e siècle, donna le comté de Château-London à un nommé Certrif, pour le tenir en fief avec son épouse Peronnelle, fille de Hugues, duc de Bourgogne et abbé de Saint-Martin. Foulques Réchin, celui qui donna sa comté de Gâtinais au roi Philippe I^{er}, pour l'obliger à le secourir contre son frère, duc d'Anjou, demouroit ordinairement à Château-London, capitale du Gâtinais.

La manière dont la seigneurie du Gâtinais est entrée dans la famille d'Ingelger mérite de trouver place ici.

En 878, Geoffroy, comte de Gâtinais, laissa, en mourant, une fille dont on ignore le nom, mais que Louis-le-Bègue voulut marier avec un de ses favoris, nommé Ingelger, grand sénéchal du palais.

La comtesse refusa d'abord cette alliance, et il fallut pour l'y déterminer que le roi y mit de la persévérance, appuyée de l'assistance de tous les seigneurs et feudataires de la province.

Leur union dura dix ans, pendant lesquels Ingelger fut toujours malade. Enfin, un matin, on le trouva mort, couché à côté de sa femme, qui n'en avoit rien senti.

La comtesse fut soupçonnée d'adultère et d'empoisonnement. Gontran, brave chevalier et cousin du défunt, en porta l'accusation devant le roi, les grands seigneurs de France et les barons du comté de Gâtinais, en jetant son gant et défiant au combat quiconque entreprendroit de défendre l'accusée. Les présomptions contre cette femme étoient si fortes, que le roi et les seigneurs jugèrent, selon l'usage du temps, que l'on devoit admettre la preuve du duel.

Personne, ni parmi les parents, ni parmi les vassaux de la comtesse, n'osoit cependant se présenter pour prendre sa défense, lorsque l'on

* Histoire du Gâtinais, page 306.

vit s'approcher un de ses pages, nommé Ingelger comme son mari, ramasser le gant et accepter le défi de ce redoutable adversaire.

Au jour assigné par le roi, les lices furent dressées, et les combattants ayant été amenés, le champ fut clos suivant les lois en usage.

Alors, en présence du roi, des princes, des seigneurs de la cour, des barons et vassaux du Gâtinais, et d'une assemblée considérable de peuple, attirée par la nouveauté du spectacle; en présence aussi de la comtesse que l'on y avoit conduite en deuil, sur un char couvert de draperies noires, le héraut et les trompettes donnèrent le signal, et les deux combattants se précipitèrent l'un sur l'autre. Le combat n'étoit point égal. Gontran, d'une taille gigantesque, fort, vieilli dans le métier de guerre, voyoit avec mépris un enfant à peine dans l'adolescence, et si foible, que le poids de ses armes sembloit l'accabler. Il s'avance donc avec cette confiance que donne la certitude d'une facile victoire, et, portant à son adversaire un coup terrible, il traverse son écu et son bras qu'il clone à sa poitrine. Ingelger voit l'imminence du danger, mais, redoublant de courage, il se rassemit sur ses étriers, et frappant son ennemi d'un coup assuré, il lui perce la poitrine de part en part; puis, s'arrêtant un instant, il tire son épée dont il coupe la lance qui le tenoit bridé à son pavois; et descendant de cheval, il s'approche de Gontran étendu sur la poussière, et lui tranche la tête aux applaudissements de toute l'assemblée.

Ingelger et la comtesse rendirent grâces à Dieu de cette victoire inespérée, et le calme s'étant rétabli, le roi proclama l'innocence de l'accusée qui recouvra l'honneur qu'elle avoit été si près de perdre.

Lorsque tout bruit eut cessé, la comtesse s'approcha du roi, et s'étant prosternée à ses pieds, elle lui dit qu'accablée de malheurs depuis sa naissance, accusée d'un crime infâme, ayant failli perdre l'honneur auquel elle tenoit plus qu'à la vie, elle étoit résolue de quitter le monde et de se retirer en religion; seulement elle demandoit pour toute grâce que ses parents et ses vassaux qu'il avoit abandonnés dans son infortune fussent privés de son héritage et qu'il fût donné à cet adolescent qui, par une valeur et une magnanimité au-dessus de son âge, avoit su, au péril de sa vie, prouver sa fidélité et son respect pour sa dame et marraïne.

Louis, de l'avis de ses seigneurs, répondit que la raison et l'intérêt public vouloient que le comté appartint à Ingelger.

* SÉBASTIEN ROUILLARD, Histoire de Melun, p. 218 et suiv. — Art de vérifier les dates, tom. II, pag. 277.

En conséquence, Louis-le-Bègue, voulant favoriser Ingelger entré dans ses bonnes grâces, le fit comte d'Anjou, et réunit ce comté à celui du Gâtinais. Ingelger mourut en 888 ou 890.

Foulques, dit le Roux, fils d'Ingelger, mourut en 888.

Foulques, second du nom, dit le Bon, fit défricher plusieurs terres, et répandit l'abondance dans son pays. On prétend qu'il écrivit au roi Louis d'Outremer, qui le railloit de son savoir : « Sachez, sire, qu'un prince non lettré est un âne couronné. » Il mourut en 968.

Geoffroy, 2^e du nom, sénéchal de France, surnommé Grise-Gonelle, parce qu'il avoit coutume de se vêtir d'une robe grise, rendit de grands services à l'Etat sous Lothaire ; il mourut le 21 juillet 967.

Foulques, 3^e du nom, son fils, dit Nerre ou le Noir, à cause de son teint et de sa méchanceté, fit trois fois le voyage de Jérusalem. On prétend que ce prince, étant dans la ville sainte, touché d'un vif repentir de ses péchés, se fit traîner tout nu sur une claie, ayant la corde au cou, et fouetter jusqu'au sang, criant pendant cette exécution : « Ayez pitié, seigneur, du traître et parjure Foulques ! » Il mourut à Metz, le 25 juin 1040.

Geoffroy, 3^e du nom, dit Féroce, comte du Gâtinais, seigneur de Château-London, eut d'Ermengarde, fille du précédent, Geoffroy-le-Barbu et Foulques-le-Réchin.

Foulques, 4^e du nom, dit le Réchin, fils de Geoffroy-Féroce.

Geoffroy Martel, comte d'Anjou, étant mort sans postérité, laissa ses états à ses deux neveux, Geoffroy-le-Barbu et Foulques-le-Réchin. Après le partage de cet héritage, les deux frères vécurent d'abord en assez bonne intelligence ; mais quelques démêlés ayant éclaté entre eux, Foulques prit les armes, vainquit Geoffroy et le fit prisonnier. Forcé de lui rendre la liberté, il ne rompit ses chaînes qu'après lui avoir fait prendre un breuvage empoisonné qui le conduisit au tombeau.

Pour éviter la juste punition que méritoit sa félonie, Foulques tâcha d'obtenir la protection du roi Philippe I^{er}, et pour y parvenir, il lui céda, en 1062, le comté de Gâtinais qui dès ce moment fut réuni à la couronne.

A l'extrémité de la place principale, à l'entrée de la grande rue, on aperçoit encore quelques constructions gothiques ; ce sont les seuls restes de l'antique manoir d'Hugues*, comte du Puiset, que Louis-

* Hugues, vicomte de Chartres, de la famille des comtes du Gâtinais,

le-Gros, en 1111, y avoit fait enfermer et qu'il fit depuis démolir.

En 1119, le même monarque fit aussi quelque séjour à Château-London, pendant les longues querelles des chanoines d'Etampes et de l'abbé de Morigny.

On trouve, à la fin du XII^e siècle, Girard de *Randerardt* ou de *Randerode*, qui vivoit sous le règne de Philippe-Auguste, et que Guillaume Le Breton, au livre VI, de sa *Philippide*, met au rang des seigneurs sur lesquels Othon devoit compter, pour favoriser une insurrection que ce prince vouloit exciter en France*.

La ville et chàtellenie de Château-London firent partie du duché de Nemours, lorsqu'en 1477, après la mort de Jacques d'Armagnac, (dont il a déjà été fait mention page 1239, et dont nous reparlerons à l'article de Nemours), ce duché fut confisqué et distribué à plusieurs seigneurs : Château-London devint la part d'un nommé Souplainville, chambellan de Louis XI et bailli de Montargis ; mais les enfants de Jacques d'Armagnac, remis en possession des biens de leur père, transigèrent avec Souplainville, en 1491, pour Château-London, qui, depuis cette époque, ne fut plus séparé du duché de Nemours.

L'abbaye de Saint-Séverin et la ville de Château-London éprouvèrent de fâcheux événements pendant les guerres civiles qui désolèrent la France. En 1436, les Anglais prirent Château-London, mirent le feu à l'abbaye, dont l'église et les bâtiments furent détruits ; le château éprouva le même sort. Les habitants qui s'y étoient réfugiés avec leurs provisions parvinrent à s'échapper. On raconte qu'un chanoine, pour sauver les reliques de St-Séverin, s'avança au milieu de l'incendie, saisit ces reliques, les porta sur la muraille, les livra à ses confrères fugitifs et expira**. Tous les chanoines furent mis en fuite, et les Anglais se fortifièrent à Château-London.

En 1437, le connétable de Richemont et le comte de la Marche furent envoyés par Charles VII, pour faire le siège de Château-London. Ils commandoient l'avant-garde de l'armée royale ; ils entourèrent Château-

seigneur de Puiset en Beauce, célèbre par ses perfidies contre le comte Thibault, duquel il étoit tuteur, et par ses rebellions contre le roi Louis-le-Gros. (D. Morin, *Hist. du Gàt.* p. 371.)

* Recueil de Historiens de France, tome XVIII, page 252.

** *Histoire du Gàtinai*s, par D. MORIN, liv. II, page 376.

Landon avec leurs troupes, sommèrent de se rendre la garnison anglaise; qui repoussa cette sommation; alors ils donnèrent un assaut; après trois jours de siège, cette place fut prise, et ils firent pendre plusieurs habitants qui, nés français, avaient embrassé le parti de l'Angleterre*.

Le chevalier du Boulaye (1570) s'était associé au chevalier Bouteville et à quelques autres gentilshommes; ils se rendirent avec leur bande à Milly, où se tenoit une foire, pillèrent les marchands, enlevèrent leurs marchandises et leur argent, et, chargés de butin, se réfugièrent dans le château de Ville-Maréchal. Là, ils furent assiégés par l'armée du prince Mansfeld, qui, avec deux pièces de canon, battit vivement la place. Du Boulaye, voyant le danger, exhorta ses gens à bien se défendre et sortit furtivement du château. Bouteville capitula; on lui accorda la vie sauve; mais les paysans, auxquels ces brigands avoient causé tant de maux, les massacrèrent en grande partie. Le parlement de Paris considéra ceux qui furent pris comme des voleurs de grands chemins, et les condamna à être pendus**.

Ainsi, Château-Landon fut délivré de la crainte de ces brigands; mais cette ville ne fut pas exempte d'autres malheurs: dans les premiers jours de novembre 1587, le duc de Bouillon, fortifié par les troupes allemandes appelées *Reistres*, que le duc de Guise venoit de chasser de Vimory, près de Montargis, attaqua Château-Landon. Celui qui commandoit la place, nommé *L'Amour*, n'avoit à opposer aux assaillants que 25 soldats, 58 habitants et quelques centaines de laboureurs du plat pays. La ville, vivement attaquée, fut prise; l'historien du Gâtinais dit qu'elle obtint une capitulation honorable. M. de La Châtre avoit fort envie de s'y jeter avec son régiment pour donner secours aux assiégés; il reconnut que le but des *Reistres* n'étoit pas seulement de prendre cette ville, mais qu'ils désiroient en venir aux mains en bataille rangée, pour se venger de la défaite de Vimory*** (1587). Le duc du Maine hésita aussi s'il devoit, avec le gros de son armée, porter secours aux assiégés, mais connoissant l'intention des *Reistres*, et sachant qu'il étoit dangereux de commettre à une bataille générale ce qui se pouvoit

* Histoire de Charles VII, p. 94 et 395. — Chroniques de Monstrelet, vol. II, page 144.

** De Thou, liv. XLVI, page 665 de la traduction.

*** (Voy. D. MORIN, p. 102 et suiv.)

raporter en différant, il dit à M. de Guise; « Frère, il faut faire comme le bûcheron, qui, ne pouvant pas fendre la bûche par la moitié, la fend par éclats; en différant, nous trouverons toujours moyen de » défaire quelque partie de cette puissante armée, qui s'alloiblit assez » d'elle-même par la privation de vivres qui est dans leur champ. » (D. Morin, page 389.)

Dans les temps de guerres civiles, une ville prise par un parti ne tarde pas à être reprise par un autre. Au commencement de 1589, les ligueurs reprirent Château-Landon, sans doute après qu'il se furent rendus maîtres d'Orléans.

La famine, les maladies épidémiques, suites ordinaires des guerres civiles, vinrent ajouter aux malheurs des habitants de cette ville. Dans les années 1606, 1607, une maladie contagieuse, qui s'étendit sur une grande partie de la France et qui fit de grands ravages à Paris, désola Château-Landon. Cette ville resta presque déserte, par la fuite d'une partie des habitants et par la mort des autres.

Château-Landon a peu figuré dans la révolution.

Aujourd'hui Château-Landon, comme chef-lieu de canton, est le siège d'une justice de paix.

Les habitants de Château-Landon avoient, de toute ancienneté, la réputation d'être moqueurs : nous ne savons s'ils jouissent encore de ce privilège; mais la moquerie de Château-Landon étoit passée en proverbe, et dans le pays on disoit communément : *Château-Landon, petiteville, mais de grand venim; personne n'y passe qu'il n'ait son lardon.*

Églises-prieurés et abbayes de Château-Landon.

L'église de la paroisse de *Notre-Dame*, qui est d'une belle architecture, fut dédiée le 8 mai 1548, par Jacques Aimery, docteur en théologie, évêque de Chalcedoine. On y remarque une tour extrêmement élevée, bâtie aux frais de N... patriarche d'Antioche, évêque de Poitiers, et depuis archevêque de Rheims. (Ce ne peut être que Jacques Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, qui portoit en effet le titre de patriarche d'Antioche; il mourut le 12 mars 1456). Ainsi le clocher est un ouvrage du xv^e siècle. Une inscription qui s'y trouve porte qu'il fut construit par *Simon Samedy*, dit Bontemps, serviteur dudit patriarche, lequel donna, pour faire ce clocher, 355 livres 10 sols.

* Gallia Christiana, tome II, page 1200.

L'église de la paroisse de *Sainte-Croix*, bâtie dans le château, sur le haut du fort, n'étoit anciennement qu'une chapelle sous le nom de *Saint-Maurice*, fondée par *Philippe-Auguste*, roi de France; cette paroisse a été réunie depuis à celle de *Notre-Dame*.

La paroisse de *Saint-Thugal* ou *Vugal* fut fondée en l'honneur de *St-Etienne*, mais depuis que le corps de *St.-Thugal* y eut été apporté, elle en a gardé le nom; elle s'étend partie en la montagne, partie en la vallée. Il y avoit autrefois des chanoines qui furent réunis à l'abbaye de *St-Séverin*, ainsi qu'il paroît par une charte de *Louis-le-Jeune*, de l'an 1151. La chässe de *St.-Thugal* fut brûlée en 1557 par les calvinistes. Il n'y eut qu'un os de l'épaule de ce saint de préservé, par les soins d'un habitant chez qui se commettoit ce sacrilège.

En 1783, le 4 mai, le titulaire du prieuré-cure de *Saint-Thugal* ayant disparu, *M. Symphorien Nicolas de Trécourt*, abbé commendataire de *Saint-Séverin*, nomma à ce prieuré *M. Jean-Gérard Saladin*, chanoine régulier.

La paroisse de *Saint-Séverin* étoit desservie dans l'église abbatiale qui porte le nom de ce saint.

L'abbaye de *Saint-Séverin* de *Château-Landon* doit son origine aux bienfaits de *Childebert*, roi de France. *Clovis I*, son père, incommodé depuis long-temps d'une fièvre opiniâtre, qui le rendoit étique, pria, à la persuasion de *Tranquillin* son médecin, *Saint-Séverin*, abbé du monastère de *St-Maurice d'Againe*, de se rendre auprès de lui; le bruit de ses vertus et de ses miracles étoit répandu par toutes les Gaules; le saint, déférant aux instances du monarque français, se transporta auprès de ce prince, où, après de ferventes prières, il le revêtit de sa tunique et le délivra de cette fièvre qui l'auroit infailliblement conduit au tombeau sans un secours si puissant. Le roi, pénétré de reconnaissance, lui offrit tout ce qu'il voudroit exiger de ses trésors; mais le saint, méprisant les richesses de ce monde, ne demanda au roi pour unique récompense que la liberté de tous les prisonniers de la ville, ce qui lui fut accordé. *Séverin*, n'étant point né pour le tumulte de la cour, occupé uniquement de l'amour de la retraite, et ayant quelque pressentiment de sa mort prochaine, ne songea plus qu'à se retirer. Il quitta Paris au milieu des regrets de tous ceux qui avoient été témoins de la sainteté de sa vie et des miracles qu'il y avoit opérés; il se rendit à *Château-Landon*, où il se retira en un petit oratoire, bâti seulement de bois, et habité par

deux saints prêtres nommés Paschase et Ursicin. Il n'y fut pas plutôt entré que, prévoyant son heure dernière, encore qu'il ne parût en lui aucun signe de mort, il s'y disposa et se munir des sacrements de l'église, qu'il se fit apporter par ces bons prêtres, et leur ayant recommandé son compagnon Fasete, qui l'avoit suivi en France avec son disciple Vital, il fut appelé au ciel pour y recevoir la récompense de ses vertus, le 11 février 506. Les deux prêtres avec les religieux levèrent son corps et l'inhumèrent en ce même oratoire, qui est devenu depuis fort célèbre par les miracles que Dieu y opéra par son intercession, ce qui donna sujet au roi Childbert, fils de Clovis, d'accroître cet oratoire, et d'y faire élever une magnifique église sous le nom de St-Séverin, laquelle il dota de riches revenus pour l'entretien de l'office divin*.

Cette église fut desservie par des clercs ou chanoines séculiers jusqu'au milieu du xii^e siècle. Louis VII y substitua des chanoines réguliers, tirés à ce que l'on croit du monastère de Saint-Jean-lez-Sens. Hugues de Toucy, archevêque de Sens, y réunit l'abbaye de la Nozaye, proche Nemours. Cette abbaye avoit été fondée par Henri, fils de Louis-le-Gros et frère de Louis VII, avant qu'il eût embrassé la règle de Cîteaux : mais les revenus ne suffisant point pour l'entretien et nourriture des religieux, Geoffroy, qui en étoit abbé, acquiesça à cette suppression qui fut faite environ l'an 1180, en faveur de Garnier, pour lors premier abbé de Château-London. L'année suivante, Louis VII réunit à la même abbaye les chanoines qui étoient établis en l'église de la paroisse de St-Thugal, comme nous avons dit ci-dessus, et les affranchit de plusieurs redevances dues aux chanoines de St-Victor de Paris. Le même roi accorda à Jean Vere, sixième abbé de cette maison, le prieuré de Saint-Sauveur de Melun, avec un terrain à Château-London, pour y construire un Hôtel-Dieu. Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, consentit que les chanoines de St-Séverin eussent le droit d'en nommer l'administrateur.

Cette abbaye a toujours été sous la juridiction des archevêques de Sens, qui donnoient commission spéciale et permission d'y faire les élections

* Outre Château-London et Paris, ce saint est en grande vénération à Naples. La première église bâtie à Château-London l'a été dans le vi^e siècle, sur le tombeau de ce saint. Voy. Saint-Séverin, *Floury, Hist. ecclésiast.*, tome VII, liv. 31. — *Le Dictionnaire des saints personnages*; le martyrologe romain, par *Usuard*, celui de Paris, et celui d'Auxerre.

d'abbés et de prieurs; ils faisoient des règlements et statuts pour les religieux. M. de Salazar en fit en 1496. M. de Bellegarde visita cette maison en 1627. Il confirma l'élection du prieur claustral en 1631 et 1633. Le premier abbé commendataire fut Jacques d'Aubusson, qui mit la réforme en cette abbaye l'an 1497. Il fit venir à cet effet 9 chanoines de la congrégation de Flandres du monastère de Windicheim, et leur donna pour prieur Jean Manbarnus, qui depuis fut abbé de Livry, homme aussi respectable par sa piété que distingué par son érudition. Plusieurs maisons embrassèrent cette réforme, et, sous le nom de *Saint-Séverin*, formèrent une congrégation composée des abbayes de Cisoix proche Tournay, de Notre-Dame de Livry, de Notre-Dame de Chaise de Meaux, de Notre-Dame de la Victoire de Senlis, de St.-Acheuil d'Amiens, de Notre-Dame d'Epernay, de Saint-Martin de Nevers, des prieurés de Saint-Sauveur de Melun, de St.-Maurice de Senlis, de St-Samson d'Orléans et de plusieurs autres monastères. Cette congrégation fut unie à celle de Saint-Victor de Paris, jusqu'en l'année 1624 qu'elle s'en sépara; et en l'année 1636, elle se réunit aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de Paris, qui venoient d'être réformés.

L'abbaye de Saint-Séverin fut incendiée en 1468, par les Anglois, lorsqu'ils ravageoient la France. La chaise de ce saint fut préservée par le zèle d'un saint religieux qui sacrifia sa vie à la conservation de ce dépôt. Jacques d'Aubusson fit depuis relever à grands frais et de ses propres deniers tout ce que le feu avoit détruit.

Le second successeur de l'abbé d'Aubusson fut Prigent du Moustier, fils du seigneur de Courtempierre, gouverneur de Château-Landon, de la maison de Sarragosse en Espagne. Il en fut pourvu et en prit possession en 1541. Il eut un procès à soutenir contre ses religieux, tant au grand conseil qu'au parlement, pour les biens qui devoient lui revenir comme abbé; le partage en fut fait en 1547. Quelque temps après, comme la duchesse de Ferrare résidoit à Montargis, du Moustier suça les nouvelles erreurs à la cour de cette princesse. Il tint même dans sa maison abbatiale des assemblées de calvinistes, et, persistant dans l'hérésie jusqu'à sa mort, il fut enterré dans le jardin du château de Courtempierre.

Il étoit encore abbé de Saint-Séverin, lorsqu'en 1567, un parti de protestants se porta sur Château-Landon, et, n'attaquant point la ville, se borna à piller l'abbaye située hors des murs. Les chanoines prirent la fuite, et deux d'entre eux furent les malheureuses victimes du fanatisme

des réformés ; l'un , nommé Caillac , assez jeune , fut tué à coups de pistolet et d'arquebuse ; l'autre fut Raoul de la Mothe , âgé de 80 ans , qu'ils prirent et lièrent à la queue d'un cheval ; ils le traînèrent autour de Château-London , le battant à coups de bâtons ; puis , à la croix du Temple , au chemin de Maseville , lui passèrent un échelas par le fondement qui lui venoit jusqu'à la gorge. Comme il n'étoit pas encore mort , ils le dressèrent contre un arbre , et le tirèrent à l'arquebuse. Les paysans enlevèrent son corps qu'ils enterrèrent au pied de la croix du cimetière Saint-Séverin. Les reliques de ce saint furent sauvées , et celles de Saint-Thugal brûlées. Cependant un citoyen zélé pour le culte des reliques , parvint à sauver du feu l'omoplate de St-Thugal. Les pillards emportèrent quatre charriots à quatre chevaux chargés d'ornemens d'argenterie et de soie , d'une valeur de dix mille écus , et se retirèrent. La chasse de St-Séverin échappa encore à leur fureur ; elle avoit été soigneusement cachée avant leur arrivée. Ce qu'ayant appris des voleurs du pays , ils enlevèrent , peu de temps après , trois religieux , les menèrent à Etampes et leur donnèrent la torture pour apprendre d'eux ce qu'étoit devenue cette chasse : pendant ce temps , les religieux qui étoient restés traitèrent de leur rançon qui fut fixée à quinze cents livr. Il fallut vendre l'argent dont la chasse étoit couverte pour payer cette somme.

Il existoit à Château-London des juifs qui prêtoient de l'argent à usure ; ils en avoient prêté à Hugues , abbé de Saint-Séverin ; celui-ci , pour la somme de quarante-cinq livres , obtint du roi Philippe-Auguste la faculté de ne point payer ses créanciers*.

On trouve , dit D. Morin , qu'il y avoit une rue aux Juifs à Château-London , comme il appert par une charte du roi Louis-le-Jeune , par laquelle il leur fait défenses de fréquenter leurs synagogues , le roi étant à Château-London , l'an 1174.

L'abbaye de Saint-Séverin comptoit vingt-quatre abbés réguliers et treize commendataires. M. l'abbé de Trécourt , vicaire-général de Tarbes , en étoit titulaire depuis 1771.

Saint-André de Château-London étoit un prieuré simple proche la ville , à la nomination autrefois de l'abbé de Ferrières. Il y avoit alors en ce prieuré des religieux de St-Benoit , auxquels le pape Innocent iv

* *Gallia Christiana* , tome XII , col. 201.

accorda une bulle datée de Lyon, le 6 mai 1243, par laquelle il les exemptoit de toutes redevances.

Pontferrand ou *Ponfrand*, autrefois riche abbaye de filles. Ce fut dans ce monastère qu'après le *jugement de Dieu*, qui établissoit son innocence, se retira la fille de Geoffroy-le-Barbu, comtesse du Gâtinais. Là fut aussi enterrée Jeanne, duchesse de Bretagne, comtesse de Château-Landon, fille de Philippe I^{er}. Ce monarque donna au couvent la dixième partie des dixmes de tout le comté du Gâtinais, et l'on y établit une foire annuelle.

On ignore précisément à quelle époque ce monastère fut ruiné. Il y a trois siècles, on n'en voyoit déjà plus qu'une chapelle où l'on conservoit la chasuble qui avoit servi à Saint-Thomas de Cantorbéry pour la béni. Depuis, on transféra à Château-Landon, la foire qui se tenoit dans ce lieu.

L'an après vêpres, et la prédication faite, tout le peuple étant retiré, la voûte de l'église de Ponfrand tombe tout d'un coup; ce qui donne l'épouvante aux habitants de Château-Landon.

Saint-Loup de Bézard, proche cette ville, autrefois prieuré, depuis chapelle régulière de l'ordre de Saint-Benoit, dépendoit de l'abbaye de Ferrières.

Néronville, ancienne paroisse, où étoient les reliques des religieux de l'ordre de Saint-Benoit; mais depuis 1580, il n'y en a plus, l'église et le monastère ayant été ruinés. Ce lieu avoit ses usages dans la forêt de Montargis, et l'on respectoit beaucoup, pour la sainteté de leur vie, les religieux, auxquels les rois de France avoient donné plusieurs privilèges.

Un nord-est de la ville se trouvent les anciens manoirs de *Chancepoix* ou *Chaussepoix*, et *Moquepoix*, dont le seigneur Edmond de Voisines comparut, en 1555, à la rédaction de la coutume de Sens.

En 1410 mourut Bertrand de Trojonce, sieur de Chancepoix, capitaine de Château-Landon. On voyoit son épitaphe dans l'église de l'abbaye de Saint-Séverin.

Château-Landon est situé sur une colline près du ruisseau du Fuzin, à une petite distance du canal d'Orléans, dans une contrée très-agréable et abondante en grains, vins, bois et pâturages; remarquable par les bénéfices et les fondations pieuses; ce qui, joint aux ruines que l'on rencontre dans ses environs, nous donne lieu de croire que cette ville étoit autrefois plus considérable et plus habitée que nous ne la voyons aujourd'hui.

NÉCROLOGIE.

Louis-Henri de Loménie, comte de Brienné, secrétaire-d'État en survivance, se retira d'abord en 1663 chez les Pères de l'Oratoire, puis en 1696 à l'abbaye de Château-London, où il mourut le 17 avril 1698, âgé de plus de 60 ans. Son portrait a été gravé par J. Lenfant, et par Rousselot. On peut voir dans la *Biographie universelle* l'article de cet illustre personnage, qui a laissé plusieurs ouvrages dont quelques uns sont encore lus et recherchés.

Il existe sur cette petite ville un ouvrage intitulé : *Recherches de l'antiquité de la ville et bailliage de Château-London*. In-8o, Paris, Th. Charpentier, 1682. Ce livre rare et curieux a été écrit pour servir de *défenses* contre les entreprises des officiers du bailliage de Nemours. C'est une espèce de *factum*. Le célèbre Patru a fait, en réponse, un plaidoyer en faveur des officiers du bailliage de Nemours. (Voyez le 1^{er} volume de ses œuvres, in-4o, 1723, pag. 602 et suivantes.)

Leblanc, *Traité historique des monnoies de France, août 1692*, in-4°, dit que nos rois de la seconde race ont fait frapper des monnoies à Château-London, et notamment les rois Charles-le-Chauve, Louis VI ou Louis VII.

Tobiesen-Duby, *Traité des monnoies des Barons*, dit que ces monnoies y ont été frappées par ordre de quelques abbés, parce qu'on y voit une *crosse*; mais on y voit aussi le nom du roi, ce qui a eu lieu quelquefois ailleurs. Nous remarquerons que Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste ont fait beaucoup de largesses à cette abbaye. Sur ces pièces on lit d'un côté LVDOVICVS REX, avec une crosse, et au revers *Casta Landonis*. Sur d'autres pièces, il y a *Castis Nandonis*.

On croit qu'il y avoit dans ce lieu un palais appartenant à nos rois, car un titre de 1170 porte que Louis-le-Jeune donna *fratribus sancti Joannis de Sebaste, viginti libras annui redditus e castro Nantonis percipiendas*. (Aux religieux de Saint-Jean de Sebaste, vingt livres de revenu annuel à toucher sur notre château de Nanton.) T. 7.

Dépendances : 29 hameaux; 10 moulins; 8 fermes; 3 châteaux; 2 manœuvres et un ancien prieuré, savoir : les hameaux de *Bas de St.-André*, *Bas de St-Séverin*, *Bas de St-Thugal*, *Bruzelles*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à Mad^e v^e de la Porte,

ainsi que le château dit *Chanoipoix*, dans le hameau de ce nom ; *Clothion*, dans le hameau duquel est une ferme appartenant à M. Mény, propriétaire aussi de celle dite *Grand Gasson*, dans le hameau de ce nom ; *Flumotte*, *Fontaine*, *Fusselette*, *Gauthiers*, *Heurtebise* ; *Jallemain*, hameau dans lequel est un château du même nom, appartenant à M. Lequoy, et un moulin aussi du même nom, à M. Noret aîné ; *la Tabarderie*, hameau dans lequel est un moulin appartenant à M. Caillat ; *le Pont de Dordives*, *les Salves*, *le Veau*, *Lorroy*, dans lequel est un moulin appartenant à M. Bertin, propriétaire du moulin de *Pallan* ; *Mezinville*, *Mocquepoix*, *Moulins d'Egreville*, *Néronville*, ancienne paroisse, hameau dans lequel est une ferme appartenant à M. Lemeale ; *Nisceville*, dans le hameau duquel est une ferme appartenant à M. Anthaulme ; *Pavan*, dans lequel est une ferme appartenant à M. Frégy, et un moulin à M. Bertin ; *Petit Gasson*, hameau dans lequel est un château appartenant à M. Luche, et une ferme à M. Caillet ; *Pont-franc*, *Tout-vent* et *Vergers*. Deux manœuvres : *Cotimandra* et *la Mi-voie*, avec une ferme appartenant à M. Moreau ; le moulin dit *Bas Laris* appartient à M. Ouvré, propriétaire aussi de l'ancienne prieuré dit *Saint-André*. Le moulin dit *Beauvoivre* appartient à M. Pesty ; celui dit *Bigoncois*, à M. Lamy ; celui dit *Gilliers* à M. Marlin ; *les Grands Moulins* à M. Bonissant ; *Pont-percé*, à M. Petit ; et *Repos*, à M. Noret jeune.

On exploite à Château-Landon des carrières dont la pierre, par sa dureté et la finesse de son grain, est susceptible de recevoir un beau poli qui la rapproche du marbre. Elle a été employée avantageusement dans plusieurs monuments publics, à Paris.

Il y a un marché le jeudi de chaque semaine, et cinq foires par an.

(Voyez le Tableau scénographique, n.º 89.)

Arville.

ARVILLE ; patron St-Pierre ; autrefois (1770) cure de l'archidiaconé et doyenné de Gatinais ; conférence de Poiseaux ; seigneurs et collateurs, les bénédictins de Ferrières ; 49 feux, 120 communians (aujourd'hui 270 habitants) ; généralité de Paris ; élection de Nemours ; coutume de Lorris. En 1294, le nom de ce pays est écrit *de Harvilla*.

Ce village est dans une plaine, sur la route de Nemours à Beaumont, entre Poiseaux et Château-Landon.

En 1166, Hugues d'Arville étoit seigneur de cette paroisse. Jean

Charpentier, prêtre, étoit curé d'Harville (*sic*). En 1699, Lebeuf dit que Arville vient de *Arroli villaris*. C'étoit une portion congrue qui ne valoit que 400 livres.

En 1688, le cardinal de Tournon, comme abbé commendataire de Ferrières, appelé à la rédaction de la coutume de Sens, déclara que la terre et seigneurie d'Arville, qui dépendoit de ce monastère, avoit toujours été régie par la coutume de Lorris; pareille déclaration fut faite par le curé et les habitants de ce lieu.

Dépendances : Un hameau dit le *Charmoy*, et une ferme dite le *Marteau*, appartenant à madame veuve Dumesnil.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 9).

Aufferville.

AUFFERVILLE; patron Saint-Martin; paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence ecclésiastique de Nemours; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, le commandeur de Beauvais; 105 feux, 254 communicants (aujourd'hui 618 habitants); du Gâtinais français; généralité de Paris; élection et grenier à sel de Nemours, à deux lieues de Souppes.

En 1500, le nom de cette paroisse est écrit *Oferville*. La cure valoit 300 livres.

Dépendances : Quatre hameaux : *Busseau* ou *Buisseau*; *Jarville*; *Maison-Rouge* et *Morville*, dont la seigneurie appartenoit à la famille de Langles, seigneurs de Brouville, Chevrainvilliers, etc.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 12.)

Beaumont.

BEAUMONT, (en latin *de Bello monte*); patron Saint-Barthélemy; autrefois (1771) archidiaconé et doyenné du Gâtinais; conférence de Puiseaux; collateur de la cure à laquelle étoit réunie celle de Barnoville, l'archevêque de Sens; seigneur, le prince de Tingry; 250 feux, 600 communicants (aujourd'hui 1504 habitants); généralité de Paris; élection et bailliage de Nemours pour les cas royaux seulement; grenier à sel de Malesherbes; coutume de Lorris.

On disoit autrefois *Beaumont-bois-le-Comte*, *Beaumont-les-Bois*, *Beaumont-en-Gâtinais*. Cette petite ville, chef-lieu du duché de ce nom, fermée de murailles et de fossés, dans le Gâtinais français, sur le ruisseau du Fuzin, tire son nom de sa situation topographique, et le surnom

par lequel elle étoit désignée dans les actes antérieurs au XVIII^e siècle lui vient de ce qu'à cette époque elle étoit environnée de bois qui en sont aujourd'hui à plus de deux lieues.

Beaumont étoit auparavant comté , érigé en faveur de Christophe de Harlay , second du nom , en 1599 ; confirmé dans ce titre en faveur de Achilles de Harlay son fils , en 1648 ; honoré , en 1655 , du droit de justice ressortissant nuement au parlement ; continué sous le même titre de comté , en 1740 , en faveur du maréchal de Montmorency , avec le même privilège quant au ressort de la justice , prérogative qui lui a été conservée par lettres d'érection en duché.

M. le prince de Tingry , chevalier des ordres du roi , capitaine de ses gardes , étoit , comme il a été dit , seigneur de Beaumont , sous le titre de duc de Beaumont , duché héréditaire , érigé en sa faveur et de ses descendants mâles , par lettres-patentes du roi , du 22 juin 1769 , enregistrées au parlement par arrêt du 17 juillet suivant. Ce prince , en 1770 , pour encourager l'industrie de ses vassaux et animer le commerce de son duché , fit établir à Beaumont un marché le mardi de chaque semaine , et quatre foires par an.

A la fin du XV^e siècle , du temps de la Ligne , Beaumont fut attaqué par un parti de troupes Wallones ; mais la vigoureuse défense des citoyens de tout sexe et de tout âge rendit inutiles les efforts des assaillants. Ils perdirent leur chef qui voulut tenter l'escalade , et furent contraints de chercher leur salut dans leur fuite , après avoir abandonné aux assiégés un de leurs drapeaux que ceux-ci leur prirent dans une sortie , et qu'ils déposèrent ensuite dans leur église , où il a été vu pendant un grand nombre d'années. En mémoire et action de grâces de cet avantage , il se faisoit à Beaumont , tous les ans , le dimanche qui suit immédiatement le 27 avril , à l'issue des vêpres , une procession solennelle autour de la ville , où l'on portoit les châsses de Saint-André et de Sainte-Barbe.

Sur la place publique étoit l'entrée d'un très-beau et très-ancien château beaucoup augmenté dans le XV^e siècle par Jacques Cœur , entouré de toutes parts de larges et beaux fossés revêtus , et pleins d'eau ; ce château avoit reçu depuis des embellissements considérables qui , en le rendant parfaitement régulier , y renfermoient , en 1771 , toutes les commodités et tous les agréments qui faisoient l'admiration de ceux que la curiosité y attiroit ; il étoit accompagné de beaux potagers , d'un parc de plus de 400 arpents , fermé de murailles , et dans lequel se trouvoit , vis-à-vis de

l'une des deux ailes, une grande et magnifique pièce d'eau : tout est maintenant détruit ; quelques restes de fossés indiquent seulement la place où ce manoir seigneurial existoit.

Il y a un ancien Hôtel-Dieu à Beaumont auquel la maladrerie de Souville et de Saint-Marc, son annexe, avoit été réunie par arrêt du conseil d'État du roi du 19 août 1696, et lettres patentes enregistrées au parlement, le 5 mai 1696 : celles de Boisse et de Méruville, paroisses de Bromailles y furent aussi unies en 1710. Cet Hôtel-Dieu, desservi maintenant par trois sœurs de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, a été approuvé et confirmé par lettres patentes du roi, du mois d'août 1740, enregistrées au parlement par arrêt du 29 desdits mois et an. Ses revenus étoient considérablement augmentés par les libéralités de mad^e de Harlay, de mad^e la marquise de Goupigny et de mademoiselle de Coetgenval, ses sœurs, et aussi par les bienfaits de M. le prince de Tingry. Trois sœurs de Saint-Lazare y étoient chargées du soin des pauvres malades, et y tenoient, pour les filles, une école gratuite.

On voit, dans l'église de Beaumont, le tombeau de **Christophe de Harlay**, avec cette épitaphe :

• Christophoro Harlæo Achillis F. Bellomontij in Gastin. comiti Atræl. Prouin. Præsidi Præfecturæ palat. Parisiens. præposito quinquaginta. Cataphractorum duci Legatione in Britannia per quinquien. prudentissimè functo Nepoti exp. F. R. Carolus Harlæus P. E. vixit xlv obiit an. S. CIO. DCXV. •

Près de ce tombeau est celui d'Achilles de Harlay, premier président au parlement de Paris :

• Achilli Harlæo Equiti Christophori sen. Paris. Præs. filio qui in amplis. ordine per annos xxix. principem locum sic tenuit vt Senatoriæ seneritatis constantiam et populo et regibus venerandam semper præ se tulerit, tum vero maxime cum oppressa Lutetia parte Galliarum partium factionibus libertate in Bastil. arcem ductus animo intrepido et vultu heroici dignitate nefarios homines adeo pertulit, vt ipsos scelere dispuderet tandemque dimissus cum ad Regem se recepisset collecto Casarodum in turonibus senatu prope delatam Regiæ Maiestatis memoriam reparavit. Atque vt sapientissimi indicabant Henrico magno ad perduelliones in bonam mentem reducendos parium fuerat fortes habuisse exercitus nisi Harlæo Præsidi forte quoque Senatium habuisset fratri opt. merito Carolus Harlæus doltij D.

Achilles Harlæus peccator hic iacet, vixit anno, LXXIX. M. XD. vij. an. s. CIO. DCXVI. v. Kal. Nouembris. •

Épitaphe de Christophe de Harlay, père du Président Achilles :

• Christophore Harlayo V. Nobiliss. ampliss. honoribus in Curia Parisiens. XLIII. an. functo cum iam XXV. an. in eam Curiam conscriptus fuisset tandem ad ampliss. Praesidium purpuratorum ordinem cooptato, qui honor illi ob egregiam virtutem vitaeque integritatem vltro delatus est Achilles praeses patri suffertus, et Carolus vixit annos LXX. Menses iiii. •

Les seigneurs, outre la chapelle particulière du château, en avoient une autre adhérente à l'église paroissiale, où, comme nous venons de le dire, étoit leur sépulture. M^{me} de Harlay, aieule du prince de Tingry, une des principales bienfaitrices de l'Hôtel-Dieu; M. de Harlay, premier président du parlement; le maréchal de Montmorency et son épouse, y sont enterrés. L'épitaphe de cet illustre seigneur étoit gravée dans cette chapelle. Les connoisseurs en faisoient l'éloge comme d'un chef-d'œuvre de l'art; elle dépeint, trait pour trait, le grand capitaine dont elle transmet la mémoire à la postérité, et le public ne nous saura pas mauvais gré de la voir ici transcrite :

Domino Deo Exercituum.

hic jacet

Ludovicus Christianus de Montmorency,

Regiorum Ordinum Eques,

Franciæ Marscallus,

Magno Luxemburgo parente dignus.

Avito et perenni generis splendore,

morum integritate,

fide in Regem,

amore in Patriam

pariter clarus

Inter Aulicos verax et rectus,

inter Bellatores manu et consilio potens,

inter Christianos religiosus ac timens Deum,

civis, conjux et pater optimus,

in amicos munificus, nec ostentator;

in egenos piè et secreto prodigus,

in omnes benignus et comis,

suorum delicias et deus,

omnium amor,

omnibus flebilis occidit

23 Novembris, anno Christi 1746, ætatis 71.

Bonum nomen permanebit in ævum.

Eccli. Cap. 41, v. 16.

Seigneurs de Beaumont.

La seigneurie de Beaumont appartenoit au célèbre Jacques Cœur, lorsqu'en 1483 ce fameux argentier de Charles VII fut condamné par des commissaires qui étoient en même temps ses ennemis, ses géoliers et ses juges*, et dont la récompense fut le partage de ses dépouilles. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui présidoit la commission, eut pour sa part, entre autres biens, la seigneurie de Beaumont.

Jacques Cœur étant mort en 1485, sa veuve réclama ses droits matrimoniaux, et le comte de Dammartin fut, par arrêt du parlement, condamné à restituer à cette femme, non-seulement ses héritages, mais encore les meubles qui les garnissoient et dont il s'étoit aussi emparé. Néanmoins, comme il avoit fait en cette maison plusieurs bâtimens, il obtint que la veuve lui remboursroit une somme de 200 livres, à titre de remplacement.

Geoffroy Cœur, fils et unique héritier de Jacques Cœur et de sa veuve, hérita de la seigneurie de Beaumont.

Germaine Cœur, fille du précédent, épousa Louis de Harlay, baron de Montglas, et lui porta en dot la seigneurie de Beaumont.

Jacques de Harlay, son fils, eut pour femme Anne de Vernède. Il mourut sans postérité.

Christophe de Harlay, président du parlement de Paris, sieur de Beaumont, frère du précédent, mort en 1572, âgé de 45 ans, avoit hérité de la seigneurie de Beaumont à la mort de son frère.

Achille de Harlay, premier président au parlement de Paris dans des temps difficiles, homme vertueux et d'un grand courage. Ce fut lui qui répondit au duc de Guise, qui alloit le voir pour sonder ce qu'il devoit attendre du parlement : « C'est grand pitié quand le valet chasse le maître ; au reste, mon âme est entre les mains de Dieu, mon corps est en la puissance des méchants, qu'ils en fassent ce qu'ils voudront. » C'est en sa faveur que Henri IV érigea, en 1612, la terre de Beaumont en comté. Il mourut en 1616.

Christophe de Harlay, second du nom, comte de Beaumont, fils d'Achille, gouverneur de la ville et duché d'Orléans, ambassadeur de Henri IV en Angleterre.

* BONAAMY, Procès de Jacques Cœur.

Achille de Harlay, 3^e du nom, comte de **Beaumont**, procureur-général, puis, en 1689, premier président du parlement de Paris, se retira en 1707, et mourut en 1712.

Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, comte de **Beaumont**, prince de **Tingry**, lieutenant-général.

Anne-Christian de Montmorency-Luxembourg, né en 1767, duc de **Beaumont**, pair de France, capitaine des gardes, prince de **Tingry**.

Anne-Edouard-Louis-Joseph de Montmorency, prince de **Luxembourg**, duc de **Beaumont**, pair de France, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, possédoit le château de **Beaumont** avant la révolution.

A la première division départementale, cette ville étoit le chef-lieu d'un canton dont dépendoient les communes d'Amponville, Arville, Aufferville, Boulancourt, Burcy, Fromont, Garentreville, Gironville, Guercheville, Herbouvilliers, Ichy, Jacqueville, Obsonville et Rumont. Aujourd'hui cette ville est une simple mairie et la résidence d'une brigade de gendarmerie. L'église, qui n'a de remarquable que quelques tombes des membres de la famille de Harlay, a le titre de cure.

Dépendances de Beaumont : Cinq hameaux : *Barnouville*, ancienne paroisse ; *Le Mesnil*, dans lequel est une maison de campagne appartenant à M. Valleron ; *Le Perray*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Guyon ; *les Caves du Parc*, dans ce hameau existe une ancienne maison de garde du parc de **Beaumont**, où il y a de très-belles caves appartenant à M. Ponzot-Gillet. Deux maisons isolées, l'une dite *Arrondeau*, appartenant à M. Leroy (Etienne), où il existoit un moulin à vent qui a été démoli par le propriétaire de cette maison, et l'autre dite *le Pré-Morant*, sur le bord du Fuzin, appartenant à M. Luizard ; le moulin à eau de *Beaumont* appartient à M. Legendre, et trois moulins à vent du même nom, à MM. Berton, Dezé et Leroy (Zacharie).

Le château de **Beaumont**, qui étoit magnifique avant 1789, est démoli et maintenant en ruine ; il n'existe plus que le devant qui appartient à plusieurs personnes.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 17.)

Bougligny.

BOUGLIGNY, patronne la *Sic*-Vierge (l'Assomption), de *Bougliniaco* ou de *Bougligniaco*; autrefois (1772) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Château-Landon; à la collation de l'archevêque de Sens; dame, madame la princesse d'Elboeuf; 100 feux, 250 communicants (aujourd'hui 612 habitants); située dans le Gâtinais français; bailliage de Montargis; élection et grenier à sel de Nemours. Cette paroisse, régie de tout temps par la coutume de Lorris, dépendoit autrefois du bailliage de Sens; elle en fut distraite par édit du mois de janvier 1638, lorsque le roi érigea un présidial à Montargis. Les dixmes de Bougligny appartenoient à l'abbaye de Ferrières, suivant l'arrangement fait en 1166, entre Dodon, 35^e abbé, et Hugnes, seigneur d'Arville.

L'église, édifice du xv^e siècle, n'offre rien de remarquable.

La Madeleine-sous-Corbeval dépendoit autrefois de Bougligny, et cette paroisse étoit de l'élection de Joigny; suivant d'autres de celle de Montargis. (*Voy.* la Madeleine, ci-après.)

Dépendances : Six hameaux : *Corbeval*, ancien manoir féodal, dont Etienne Barton, seigneur de Fay, étoit seigneur dans le xv^e siècle; *Foljuif*, la *Cuillière* ou *Thuillière*; le *Tillet* ou *Tillier*; *Thiersenville* et *Quenouville*. Dans ce dernier lieu, placé sur la hauteur, l'on a établi un télégraphe qui sert la ligne de Lyon, et communique, au sud, avec celui de Château-Landon, et au nord avec celui du Puiset, commune de Saint-Pierre.

(*Voyez* le Tableau scénographique, n^o 45.)

Branles.

BRANLES; patron Saint-Loup de *Branlis*, autrefois (1772) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Ferrières; conférences du Bignon; collateur, l'archevêque de Sens; seigneurs, le comte d'Egreville et les bénédictins de Ferrières; 86 feux, 220 communicants (aujourd'hui 574 habitants); située dans le Gâtinais français; élection et grenier à sel de Nemours; bailliage de Montargis; à 2 lieues nord de Ferrières, 5 de Montargis, 8 de Sens, 4 de Nemours et 22 de Paris. C'étoit une portion congrue qui ne valoit que 400 livres.

Le prieuré de Saint-Loup de Branles dans l'église paroissiale dudit lieu, ordre de Saint-Benoit, fut concédé à l'abbaye de Ferrières avec

une partie des dixmes et des offrandes, par Henri Sanglier, archevêque de Sens, en 1133, qui y fit établir deux foires devenues célèbres pour la vente des bestiaux ; l'une le 3 mai, l'autre le 1^{er} septembre, et qui subsistent encore.

Suivant D. Morin, *Histoire des Gâtinais*, Branles étoit autrefois une petite ville fermée de murailles et de fossés, à laquelle nos anciens rois ont donné plusieurs privilèges.

L'église paroissiale fut premièrement dédiée à Saint-Méen ; mais, ayant été depuis rebâtie plus grande, elle fut dédiée à Saint-Louis quant à la paroisse, mais le pricuré avoit pour patron Saint-Loup. Cette petite ville fut ruinée par les Anglais et Navarrais du temps de Philippe-le-Bel ; on prétend qu'il y fut donné une grande bataille, où périrent et furent défaits un grand nombre d'Anglais : on trouvoit ~~encore~~ dans le temps que D. Morin écrivoit son histoire) en labourant la terre, des casques, épées, fers de lances, éperons, fers et mors de chevaux, et autres marques qui confirmoient que cette bataille fut des plus meurtrières.

En 1143, Louis-le-Jeune accorda à l'abbé de Ferrières la moitié du four banal de *Branles*, qu'il avoit acheté l'année précédente.

En 1535, Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, comparut à la rédaction de la coutume de Sens, pour sa châtellenie de Branles.

Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, qui passoit pour la plus savante des belles et la plus belle des savantes, étoit dame de *Souville*, commune de Chaintreaux. Elle fut mariée, par François I^{er}, en 1536, à Jean de Brosse, à qui ce monarque restitua les biens que la défection de son père lui avoit fait perdre, le fit gouverneur de Bretagne, et érigea en sa faveur le comté d'Etampes en duché ; mais cette femme trahissoit François I^{er}, en révélant à Charles-Quint des secrets importants qui furent la cause de guerres sanglantes. Retirée dans ses terres, après la mort du monarque, elle y termina ses jours en 1576, oubliée et méprisée, dit la chronique. Jean de Brosse étant mort sans enfants, ses biens passèrent à Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre.

Nous ne pouvons passer sous silence une histoire singulière :

Le 1^{er} juin 1599, le curé de Branles fut trouvé assassiné d'un coup d'arquebuse derrière des haies. Le prévôt des maréchaux de Montargis (M. de Pronville) se transporta sur les lieux pour lever le corps mort ; plusieurs habitants de la paroisse accoururent, ainsi qu'il arrive assez

sovent en pareilles circonstances. Lorsque M. de Prouville s'écria qu'il seroit l'impossible pour rendre justice à ce pauvre prêtre, il sortit à l'instant du corps mort du sang qui jaillit à deux pieds de loin, et atteignit un particulier, celui même qui avoit commis le crime, qui, pour faire bonne mine, s'étoit trouvé dans la foule avec les autres; celui-ci, déconcerté de cet événement, ayant changé de couleur, le prévôt des maréchaux le fit arrêter, et après avoir confessé le tout, il fut rompu vif à Montargis quelques jours après, avec son complice : ainsi, dit l'historien du Gâtinais, le sang des innocents cria vengeance au ciel contre ceux qui les persécutent et contre les meurtriers.

La petite rivière du *Bez* y fait tourner quatre moulins.

Au commencement du xv^e siècle, la seigneurie de Brantes appartenoit à Almond d'Egreville, dernier du nom.

Dépendances: Quinze hameaux : *Barbiguy*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. Caroyer ; *Brouderet*, dans lequel est un moulin, aussi du même nom, appartenant à MM. Loizon (Etienne et Jean-Pierre) ; *Froles* ; *la Brosse*, dans le hameau duquel est une ferme du même nom, appartenant à M. Poincet ; *la Chèvre* ; *la Vallée de Charme* ; *la Gendriennerie* ; *les Ruits* ; *les Canivelles* ; *les Gains*, hameau dans lequel sont une ferme et un ancien moulin appartenant à M. Baptier ; *les Grandes Bordes* ; *les Petites Bordes* ; dans ce hameau, une ferme appartenant à mad^e v^e Bille ; *Pintois*, *Pontlevé* et *Rochemort*. La ferme dite *Jenouilly*, appartient à madame v^e Genet ; et celle dite *Mignonneville*, à M. Chensilles. Le moulin dit *Culsee* appartient à M. Cochois ; celui dit *Grosleau*, à MM. Lemoine et Drouet ; et celui dit *le Moulin de Madame*, à M. Boizeau. La maison dite *le Clavens*, à M. Lemerle ; et *Montambrie*, maison non habitée, à M. Mercier.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 80.)

Chaintreaux.

CHARENTAUX, alias Chintreaux ; patrons Saint-Pierre et Saint-Paul de Chaintreolis ; autrefois (1776) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence ecclésiastique d'Egreville ; collateur le prieur de Nérouville ; seigneur, le comte d'Egreville ; 154 feux, 500 communicants (aujourd'hui 787 habitants) ; située dans le Gâtinais français ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Nemours.

Le nom de ce village vient sans doute du mot *chaintre* ou *achaintre*

dont on se sert dans le pays Senonais, pour désigner certains sillons faits en travers, près des chemins vicinaux ou de déblayés, pour marquer la largeur de la propriété. Ce sillon est quelquefois de forme courbe, pour le différencier de ceux des deux tenans à droite et à gauche, qui sont en ligne directe. Le mot *chaînure* pourroit venir du vieux mot *chaîture* (ceinture), car une *chaînure* traverse la largeur d'une pièce de terre, comme une ceinture traverse le corps.

La nuit du 17 au 18 juillet 1767, le tonnerre tomba sur une église d'un abbaye de cette paroisse, sur une vache, deux chevaux et une anesse, et mit le feu à l'écurie. Quelques charretiers qui y étoient couchés n'eurent que le temps de se sauver en chaise pour échapper à l'incendie, qui heureusement ne se communiqua pas à la maison du laboureur.

Aymond d'Egreville, mort en 1523 sur le champ d'honneur, laissa 12 liv. de rente à la maladrerie d'Egreville; à prendre sur les six parties des *Messes de Chaintreux*.

Séigneurs : La seigneurie de *Fruville* et de *Lepois* appartenoit à la *Moulay*; elle passa par héritage à Jehan du *Chassin*, et ensuite aux *Sieurs de Châlost*.

Dépendances : Quinze hamets, savoir : *Bouche-deux*, *Chantou*, *Chicery*, *Floué*, *Fruville*, *Haut-feuille*, *la Brosse*, *la Grande Borne*, *la Milosse*, *la Nue Chaude*, *la Petite Borne*, *Lepois*, dans lequel est une maison bourgeoise appartenant à M. de *Bernonthe*; les *Ardis*, *Peziotte* et *Sonville*; une maison bourgeoise, dite *la Grillannerie*, appartient à M. *Rotisseau*; et dans le chef-lieu, une autre maison bourgeoise, à M. *Delalande*, ancien maire.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 68.)

Chenou.

CHENOU; patrons *Saint-Sulpice* et *Saint-Antoine*; autrefois (1776) paroisse de l'archidiaconé et doyenné de *Gâtinais*; conférence de *Château-Landon*; collateur, l'archevêque de *Sens*; seigneur, le duc d'*Orléans*; 80 feux, 200 communicants (aujourd'hui 422 habitants); situé dans le *Gâtinais français*, dans un terroir fertile et agréable; élection et grenier à sel de *Nemours*; à 3 lieues nord de cette ville, une de *Château-Landon*, 13 de *Sens*, et 19 de *Paris*.

Cette paroisse en latin étoit appelée de *Chenoto*, en 1496. Elle renfermoit la terre de *Chenoutem*, diminutif de *Chenou*, qui appartenoit

à M. Choplet de Beaumont, et qui relevoit du comté de Beaumont et de la seigneurie de Beaumoulin; il y avoit en ce lieu haute, moyenne et basse justice, droits honorifiques de lots et vente et de chasse; château, ferme; colombier à pied, clos de deux arpents, garanne, et douze cents arpents de terre.

La chapelle de Saint-Loup en cette paroisse étoit à la collation de l'archevêque; elle a été fondée en 1870.

M. Petit de Chenouveau, conseiller au bailliage de Sens, auteur des *Conférences sur la coutume de Sens*, 1 vol. in-4°, Sens, 178, a possédé la terre de Chenouveau. Il est aussi l'auteur d'un *Dictionnaire des pensées ingénieuses*, 2 vol. in-8°; Paris, veuve Duchesne, 1773; il est mort à Sens, en 1791, âgé de 87 ans.

Dépendances : Cinq hameaux; *Butteaux*, *Chenouveau*, dans lequel est une maison de campagne, du même nom, appartenant à M. Roquet; *Le Mesnil*, *Mezinville* et *Treminville*; et une ferme dite *Le Moussaux*, appartenant à M. Chicard.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 99.)

Gironville, *Gironvillæ*.

GIRONVILLE, *Gironvillæ-subtus-Putiolum*, *aliam* Gironville-sous-Puiséaux; patronne la St-Vierge (fête l'Assomption); autrefois (1781) cure de l'archidiaconé et doyenné de Gâtinais; conférence de Puiséaux; collateur, l'archevêque de Sens; dame, madame Migé, V^e de M. Migé, lieutenant des gardes de la porte; 54 feux, 150 communiants (aujourd'hui 304 habitants); située dans le Gâtinais français; généralité de Paris; bailliage et élection de Nemours; coutume de Lorris; grenier à sel de Malesherbes.

Cette commune est située dans une plaine, sur le bord de la route de Nemours à Orléans, à 3 lieues et demie ouest-nord-ouest de Château-Landon, 8 lieues et demie sud de Fontainebleau, et 12 sud de Melun.

La terre de Gironville a appartenu à M. le prince de Tingry.

Dépendances : Le château de *Gironville*, ancien manoir seigneurial, placé au nord-est de la commune, et dont M. Dubois d'Arneville étoit propriétaire, appartient aujourd'hui à M. Lagorse, maire, ainsi que la ferme dite *les Miaux*. Le hameau de *Pilvernier*, situé au sud-est, dépend, en partie, de la commune de Gironville, et l'autre partie sur celle de Mondreville.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 198.)

Ichy.

ICHY ; patron Saint-Vincent ; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé et doyenné de Gâtinais ; conférence de Puiseaux ; collateur, l'archevêque de Sens ; seigneur , M. Antheaume , conseiller du roi au bailliage de Nemours ; 63 feux , 180 communicants (aujourd'hui 261 habitants) ; située dans le Gâtinais français ; généralité de Paris ; bailliage et élection de Nemours ; coutume de Lorris ; grenier à sel de Malesherbes ; à une lieue de Puiseaux , 3 sud-est de Malesherbes , 8 de Pithiviers , 3 sud-ouest de Sens , 21 de Paris , 3 à l'ouest de Fontainebleau , 19 sud de Melun ; sur la droite de la route de Nemours à Orléans.

En latin ce village est écrit *Ichiacum*, ou *Issiacum*, peut-être *ab Aëtio*.

Jean Bertier, prêtre, succéda le 27 avril 1699 à Pierre Lemoutier, décédé curé de cette paroisse.

Avant M. Antheaume, M. Benoist, contrôleur des fermes, a possédé cette seigneurie, vers 1768. En 1225, un Foulques d'Ichy, chevalier, ratifia une donation par-devant l'abbé de Château-Landon. En 1206, Jean d'Ichy, seigneur féodal, est écrit *Johannes de Yssiaco, Armiger*.

Il y avoit autrefois en 1276 une coutume locale et une mesure particulière que plusieurs paroisses voisines suivirent ; entre autres Desmons (Loiret). Suivant cette coutume, un chapon valoit à cette époque six deniers.

On croit que le nom de ce village vient du mot *Isca*, ce qui désigneroit un lieu où l'on cultivoit les noyers. Il n'y a que cette commune de son nom dans toute la France.

Il y avoit, dans cette paroisse, un fief nommé *Soisy*, détaché de la seigneurie, dont la redevance en grains étoit portée par les particuliers au lieu que le seigneur jugeoit à propos d'indiquer, pourvu qu'il ne fût pas éloigné de plus de trois lieues de la paroisse.

Il n'y a point de *dépendances*, mais d'après les renseignements donnés par le maire d'Ichy, il se trouve dans ce village une petite maison bourgeoise appartenant à madame Benoist, de Fontainebleau, et sept fermes exploitées par MM. Frot fils, Richet, Sours, Pelletier fils, Audebert, Pelletier, maire, et Leblanc.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 219.)

Lagerville.

LAGERVILLE, *aliàs* Gerville et La Gerville ; patron Saint-Eutrope de *Lagervilla* ; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence d'Egreville ; collateur, le prieur de Néronville ; dame, madame la comtesse de Rohault ; 25 feux, 60 communicants (aujourd'hui 171 habitants), dans le Gâtinais français ; généralité de Paris ; bailliage, élection et grenier à sel de Nemours.

La terre de Lagerville a appartenu aussi à M. de Cayeux, avant la comtesse de Rohault.

Il y avoit dans cette paroisse un fief qui faisoit partie de la commanderie de Beauvais.

La seigneurie de Lagerville appartenoit, en 1555, à *Anne de Pisseleu*, (*Voy.* ci-devant p. 1705, Branles) duchesse d'Etampes, qui assista comme dame de ce lieu à la rédaction de la coutume de Sens en 1555. Elle dépendoit (1789) de la châtellenie de Château-Landon, ancien ressort du bailliage de Sens, et se régissoit par la coutume de Lorris-Montargis.

Il n'y a point de *dépendances*.

(*Voyez* le Tableau scénographique, n° 248.)

La Madeleine.

LA MADELEINE de Corbeval ou Sous Corbeval, *aliàs* de Courval ; patronne Sainte-Marie-Madeleine de *corbâ valle* ; autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Nemours ; collateur, l'archevêque de Sens ; seigneur, M. du Rougé ; 54 feux, 100 communicants (aujourd'hui 195 habitants) ; dans le Gâtinais français ; coutume de Montargis ; généralité de Paris ; bailliage, élection et grenier à sel de Nemours. (*Voy.* ci-devant Bougligny.)

Le hameau de *Corbeval* ou Courval, situé très-près de la paroisse de La Madeleine, dépendoit de celle de Bougligny. Son nom, tel que les poésies latins l'écrivent, *Corbâ vallis*, dérive vraisemblablement de *Vallis curva*, et exprimoit la position de ce lieu.

Le territoire de La Madeleine contenoit, en 1790, 1215 arpents, tant en terres labourables, qu'en bois, vignes et prés. La paroisse, située sur le penchant d'une montagne tournée au levant, est à peu de distance du canal et de la rivière de Loing. Les habitants sont assez laborieux. La principale récolte est en seigle.

La seigneurie de La Madeleine appartenoit au xv^e siècle, à la famille des seigneurs de Fay (V. cette commune).

Le moulin de *Glandelles* étoit autrefois banal pour La Madeleine et Corbeval. On disoit aussi que La Madeleine a été quelque temps annexe de *Glandelles*.

Plusieurs fiefs dépendoient de la paroisse de La Madeleine : ceux de *Langlée* et de *la Tour Bussières*, qui appartenoit au comte du Rougé ; ceux de *Norent du Colombier* et *Chamaillé*, que M. Pellerin avoit acquis en 1774, de dame Antoinette-Marie-Anne de Montliard ; et ceux de *La Groue* et des *Créneaux*, qui dépendoient de l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon. Le seigneur de l'église étoit le comte du Rougé, comme seigneur de Fay (V. Part. de FAY, canton de Nemours). L'abbé de St-Séverin avoit cependant droit de haute, moyenne et basse justice, et beaucoup de droits honorifiques. L'annotateur de la coutume de Montargis (*Titre des fiefs*, chap. x, dernière note, tom. 1, p. 47) cite, comme un exemple des prestations extraordinaires et fantastiques, ce droit de l'abbé de Saint-Séverin :

• Il a obligé et se fait servir par son vassal du fief de La Groue et des
• Créneaux, aux vigiles et fête de Saint-Séverin, qui sont deux fois
• l'an, une fois en sa vie, de cette manière : Le vassal, armé de pied
• en cap, suivi de deux hommes, dont l'un aura deux levrettes en laisse,
• et l'autre un oiseau sur le poing, doit aller prendre l'abbé en sa maison,
• devant les premières et secondes vêpres ; et devant la grand'messe, le
• jour de la solennité, le conduire en cet équipage à l'église, le suivre
• partout où les cérémonies de l'église le requièrent, même être avec ses
• deux hommes près de l'autel, lorsque l'abbé dit la messe, et les vêpres
• et messe dites, le conduire en sa maison. •

Une partie du fief de *Beaumoulin* étoit sur La Madeleine. Les bâtiments même furent divisés par les limites de cette paroisse. La basse-cour seule en dépendoit ; le château étoit sur Souppes.

Le fief des *Créneaux* dont nous avons parlé étoit situé près de l'église. Des restes de construction ont fait croire qu'il y avoit anciennement une chapelle ; on y a trouvé en démolissant, il y a environ 60 ans, des fonts baptismaux.

C'est au milieu d'un bois de seize arpents qu'étoit le fief de *la Tour Bussières*. La construction de cette tour doit être extrêmement ancienne ; le mortier fait corps avec la pierre comme dans les monuments romains.

Elle est d'une grosseur considérable ; chacune de ses quatre faces a 60 pieds de base , et malgré les ravages du temps , elle peut avoir encore 80 pieds de hauteur. On a débité bien des fables sur cette tour ; les gens du pays la croyoient habitée au moins par des monstres. *Où vas-tu ; disoit-on ? A Courval. — Il est nuit ; la bête de la tour te mangera.*

Il y avoit sur Souppes un prieuré de Saint-Léger, ordre Saint-Benoit, qui valloit 300 liv. L'abbé de Bonneval y nommoit.

Le curé de La Madeleine étoit gros décimateur , et se payoit à la 24^e gerbe. Il y avoit , outre cela , un droit de champart dû aux seigneurs , chacun dans leurs finages , et qu'ils percevoient à la douzième.

Le château de La Madeleine , appartenant aujourd'hui à M. Richerand , dépend de la commune de Souppes (*V. SOURPES.*)

Etienne Barton étoit seigneur de La Madeleine , etc. (*V. FAY.*)

Beaumoulin étoit une ancienne forteresse du moyen âge , destinée , selon le bon plaisir de l'occupant , comme c'étoit la coutume alors , soit à protéger , soit à entraver la navigation du Loing , sur la rive gauche duquel elle étoit bâtie. Quelques restes de construction sont les seuls témoins de la première destination de ce manoir , dont une partie dépend de la commune de Souppes.

Dépendances : Six hameaux : *Beaumoulin* , dans lequel est une ferme du même nom , appartenant à M. Cauchy , surintendant du palais du Luxembourg à Paris ; *Glandelles* , dans lequel est un moulin à eau , appartenant à M. Rozé ; *la Groue* ; *la Vallée Nozeau* ; *le Grand Colombier* et *le Petit Colombier*. — La poste aux chevaux est à un endroit nommé *la Cloisière*.

(*Voyez* le Tableau scénographique , n^o 253.)

Maisoncelles.

MAISONCELLES ; patron Saint-Michel ; autrefois (1790) achidiaconé et doyenné de Gâtinais ; collateur , l'archevêque de Sens ; revenu , 500 livres ; 35 feux , 120 communicants (aujourd'hui 195 habit.) ; généralité de Paris ; élection de Nemours.

Cette commune est la troisième du même nom qui existe dans le département. On l'appela d'abord *Mézoncelles* , de *Messis* et *Cella* , ce qui voudroit dire que cette commune fut primitivement un rassemblement de cabannes destinées à loger des moissonneurs.

On voit , au commencement du xiii^e siècle , une Jehanne , fille du roi Philippe I^{er} , dame de Maisoncelles , etc. , dont le corps avoit été enterré

dans l'église ou chapelle de Pont-frand, près de Château-Landon, et le cœur dans le chœur de l'église de l'abbaye de Cercanceaux (V. *Sourras*, article *Cercanceaux*). Ce qui prouve que l'existence de Maisoncelles remonte à une assez haute antiquité.

Cette terre seigneuriale est désignée dans des titres très-anciens, et notamment dans une confirmation de biens situés sur cette paroisse, donnés à l'abbaye de Cercanceaux, par Philippe-Auguste, en 1190.

En 1217, au mois de mars, un *Testelin de Maisoncelles*, chevalier, possédoit cette terre.

En 1225, au mois de juin, *Briton de Domicellis*, et *Arnulphus*, son fils; *Bosserius*, son frère, et Pierre et Girard, fils de *Bosserius*, vendent trois arpents de prés qu'ils avoient sur le territoire de Dordives, au prieuré de Pont-Ferrand, moyennant 20 livres parisis. — En 1296, un *Robert de Maisoncelles (de Mesoncelles)* a été appelé comme témoin dans un accommodement avec le prieur de Pont-Ferrand. — En 1232, *Briton de Domicellis*, désigné plus haut, fait donation d'une dixme de vins à l'hôpital de Pont-Ferrand.

En 1450, Guillaume de *Barville* étoit seigneur de Maisoncelles, de Gaubertin et autres lieux. De Jacqueline de Boulainvilliers, sa femme, il eut pour fils Jean de Barville, qui, de Perrette de Courtenay-Bléneau, a eu pour fils Guillaume, II^e du nom. — Ce dernier, de Jacqueline de Garlande, dame du Coudray, a eu un fils nommé aussi Guillaume, III^e du nom, qui est mort le 1^{er} juin 1488, et qui fut père de Louis de Barville; sa mère s'appeloit Isabeau de Duis. — Louis, de Jacqueline de Longueau, a eu pour fils Gilles I^{er} de Barville, et est mort en 1574. — Gilles fut père de Gilles, II^e du nom, qui épousa Marie de Lavernade, et qui a eu pour fils Gilles, III^e du nom, marié à Jeanne de Piedfer, et mort en 1610. — Robert leur fils leur succéda, se maria à Marie Fiot; mais ils n'eurent point d'enfants. Robert laissa la terre de Maisoncelles à Robert *Vion*, son neveu, fils d'Anne de Barville, sa sœur, à la charge de joindre à son nom de *Vion* celui de *Barville*, mais cela n'a pas duré long-temps. — Robert Vion n'a laissé que trois filles, dont l'aînée épousa M. *Grassin*, colonel d'infanterie légère, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis.

On trouve dans la cathédrale de Sens les tombes :

1^o De Gilles de Barville, chanoine de Sens, et archidiacre de Melun,

mort le 16 octobre 1536, âgé de 78 ans. Il étoit fils de Guillaume, III^e seigneur de Maisoncelles et d'Isabeau de Duis;

2^e De Jean de Barville, chanoine de Sens, mort le 16 janvier 1570; il étoit fils de Louis de Barville et de Jacqueline de Longueau. Jean fut prieur de Saint-Sauveur et succéda dans ce bénéfice à Gilles, archidiacre de Melun, son oncle, nommé ci-dessus.

Les *Barville* portoient d'azur au lion d'or accompagné de cinq fleurs de lis de même, dont une en pointe.

M. le marquis de Rumont possédoit cette terre en 1760.

Dépendances : Un hameau : *Le Petit Maisoncelles*. T. T.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 300.)

Mondreville.

MONDREVILLE; patron Saint-Etienne; autrefois (1790) paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Gâtinais; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 800 liv.; 82 feux, 150 communicants (aujourd'hui 450 habit.); généralité de Paris; élection de Nemours; à 9 lieues de Fontainebleau, 12 de Melun.

En 1560, la seigneurie de ce lieu appartenoit à François de Vendôme, vidame de Chartres, qui comparut à la rédaction de la coutume de Melun.

Mondreville, dans les anciens pouillés est écrit *Mondresvilla*, ou de *Mondrevillâ*;

En 1780, cette terre appartenoit à Gaston de Penillon. Pierre Coquin, historien sénonais, dont l'ouvrage écrit en latin est conservé dans les bibliothèques de Sens, étoit curé de Mondreville; il est mort après l'année 1551, curé de Saligny, près de Sens.

Dépendances : Deux hameaux : *Pilvernier* et *Tremisville*; une ferme dite *la Curée*, et où l'on voyoit anciennement une chapelle.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 323.)

Obsonville.

OBSONVILLE; de *Obsonvillâ*, patron Saint-Germain; autrefois (1790) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu, 500 liv.; 50 feux, 90 communicants (aujourd'hui 161 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Ce village est situé dans une plaine; sa distance de Paris est de 21 lieues au sud par Nemours et la route de Lyon, qui passe à Fontainebleau.

Le curé et les habitants d'Obsonville comparurent par procureur, en

1555, à la rédaction de la coutume de Sens. Seigneur, M. d'Héricourt.

Dépendances : Un hameau : *Malvoisine*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Dumesnil.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 367.)

Souppes.

SOUPPES; de *Suppis* ou de *Soppis*; patron Saint-Clair; autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu de la cure, 800 liv.; 147 feux, 500 communicants (aujourd'hui 1435 habitants); parlement et intendance de Paris; élection de Nemours.

En 1473 et auparavant, l'archevêque de Sens, et l'abbé de Bonneval, diocèse de Chartres, nommoient alternativement à cette cure; depuis 1638, l'archevêque y a toujours nommé seul.

Ce village est fort ancien; le pont bâti en cet endroit sur le Loing, passe pour être une construction romaine; il étoit connu, dit-on, sous le nom de *Pont Sulpice*; mais ces nombreuses et petites arches construites en forme d'ogives, démentent cette origine. Toutefois, ce pont est un monument remarquable de l'art de construire au xv^e siècle. Il traverse toute la largeur du vallon de Loing; au milieu, la route est interrompue; et au lieu d'une arche en maçonnerie, se trouve un espace qui devoit être rempli par une charpente: ce qui indique la présence d'un pont-levis, qui fermoit ce passage dans des temps de danger. La route qui correspondoit à celle du pont, aboutissoit à l'est du vallon, au château du Boulay et du côté opposé à Château-Landon. — Seigneur, M. d'Héricourt.

L'église de Souppes est fort ancienne; c'étoit un prieuré-cure qui dépendoit de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval. L'édifice actuel remonte, à ce qu'on croit, au règne de Philippe-Auguste. Le patron est Saint-Clair, archevêque de Cologne, dont le corps y étoit en grande partie déposé avec plusieurs autres reliques. Saint-Clair recevoit surtout les prières et les hommages des personnes affligées des maux d'yeux. On venoit à Souppes, en grande affluence, à certaines époques de l'année; ces pèlerinages avoient enrichi le prieuré; mais il fut détruit pendant les guerres civiles des xvi^e et xvii^e siècles. Les titres ayant été brûlés, les biens ravés et les bâtiments abattus, il ne restoit plus que quelques vestiges du monastère. On remarquoit aussi dans ce lieu les restes d'une vieille tour bâtie, à ce qu'on assure, dans le x^e siècle, par

un nommée *Gavelon*, et que les habitants nommoient *la Tour de Ganne*.

A une lieue nord de Souppes est le château du *Boulay*, construit dans le xv^e siècle, et érigé en châtellenie. La maison du *Boulay* étoit alliée à celle de *Chaussepoix* et à la tige des sieurs de *Beaumont*. Cette seigneurie passa, par alliance, dans la famille de *Brûlard*. Le château contient, dit *D. Morin*, plusieurs beaux bâtiments et jardins et un parc de 20 arpents. Il y avoit dans la cour une petite chapelle où étoient les armes des *Brûlard*. A un demi-quart de lieue, au sud du château, sont les ruines d'une chapelle, derniers restes de l'ancienne église du *Boulay* détruite dans le guerres de religion, et dont le prieuré, dépendant de l'abbaye du *Jard*, près de *Melun*, fut transféré dans la chapelle du château. Là se voyoient plusieurs tombes anciennes, et, entre autres, celle d'Anne du *Boulay*, décédée en 1520.

On remarque à Souppes une usine considérable, où l'on convertit le fer et où l'on fabrique des ouvrages en acier. En 1806, le propriétaire, *M. Gosselin*, obtint à l'exposition une médaille en or pour ses cylindres de laminoir.

Le village de Souppes s'accroît continuellement par la route très-fréquentée qui le traverse. Il est en grande partie composé d'anberges.

Cercanceaux, ou *Serquanceau*. L'abbaye royale de *Cercanceaux*, de *Sacra Cella*, seu de *Sercancello*, ordre de *Cîteaux*, dans l'archidiaconé de *Gâtinais*; doyenné de *Milly*; paroisse de *Souppes*; à 5 lieues sud de *Nemours*, une petite lieue est de *Château-Landon*, 9 de *Sens*, et 20 de *Paris*, fut fondée vers l'an 1181, par *Henri Clément*, dit le *Maréchal*, sieur d'*Argentan* et du *Mez*^{*}, nommé *maréchal de France* en 1191, et mort en 1214; dotée l'an 1190 par *Philippe-Auguste*, roi de *France*, suivant une charte de ladite année, confirmative de la donation que *Guarin de Châteauneuf* fit à cette abbaye de plusieurs belles terres qu'il lui délaissa. Elle étoit bâtie dans la partie la plus élevée d'une prairie entre deux vallons et sur une petite rivière abondante en truites, qu'on appelle la rivière du *Bez*, dont parle *Masson* en sa description des fleuves. L'église et le cloître étoient d'une très-belle structure; mais ils n'avoient jamais été achevés; le cloître avoit de long soixante pas sur chaque face en carré; on y voyoit plusieurs tombes de personnes illustres,

* *Henri Clément* étoit seigneur du *Mez*, paroisse de *Dordives*, surnommé pour cela le *Mez-le-Maréchal*. (Voy. les cartes de *Cassini*.)

et dans le chœur de l'église avoit été enterré le cœur de **Jeanne**, duchesse de Bretagne et dame de Château-Landon (*V.* plus haut **MAISONCELLES**). Le même roi **Philippe** donna à cette abbaye un morceau de la vraie croix qui fut soustrait aux recherches des Huguenots, qui pillèrent cette église pendant les guerres civiles.

L'abbaye de Cercanceaux étoit fille de celle de la Cour-Dieu, diocèse d'Orléans. Eudes, moine de cette dernière abbaye, fut institué premier abbé de Cercanceaux par l'abbé de la Cour-Dieu, l'an 1181. **Philippe-Auguste** en fait mention dans la chartre de fondation dont nous avons parlé ci-dessus. Il fut ensuite député par ce monarque auprès du pape **Lucius**. Nous trouvons, en 1427, un abbé de Cercanceaux, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, qui combattit pour le roi **Charles VII**; à la tête de 4000 hommes au siège de Montargis. Le premier abbé commendataire a été **Guillaume de Rolland**, licencié es-loix, nommé curé de Saint-Pierre-des-Arcis à Paris, le 23 août 1520. L'abbé de **Mouchet de Ville-Dieu**, vicaire-général du diocèse de Nevers, a été titulaire de cette abbaye en 1767.

Cette abbaye a été pillée par les Huguenots dans le *xvii^e* siècle.

Le revenu de cette abbaye n'étoit que de 4,500 liv. pour l'abbé et les religieux qui, dans les derniers temps, n'étoient plus que trois.

Nous nous étendrons un peu sur l'illustre famille des *Clément d'Argentan*, qui avoient choisi leur sépulture dans l'église de l'abbaye de Cercanceaux. **Henri Clément**, sieur d'Argentan, naquit au château du Mez, paroisse de Dordives (Loiret), nommé depuis le *Mez-le-Maréchal*; **Henri** étoit fils de **Robert Clément** qui avoit été gouverneur du roi **Louis-le-Jeune**, et d'une fille de *Guillaume*, maréchal de France, seigneur du Mez. **Robert** étoit dans son temps fort renommé pour sa prudence; il devint ministre de **Philippe-Auguste** et conserva cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée en 1182. Il eut un frère nommé **Gilles Clément** qui lui succéda comme ministre, mais qui n'exerça que peu de temps, et se retira en 1184.

Henri, fils de **Robert**, étoit un homme fort vaillant; en 1217, il accompagna **Philippe-Auguste** dans le voyage qu'il fit avant d'être roi, en Angleterre, où il avoit été appelé par les barons de ce royaume, pour s'en emparer, contre **Jean-sans-Terre**. **Henri** y mourut fort regretté de tous. Il avoit ordonné que son corps fût enterré à l'abbaye de Cercanceaux; mais il le fut à l'abbaye de Turpenay, diocèse de Tours;

il avoit été nommé maréchal de France, ainsi que son frère aîné nommé Alberic.

Henri ne laissa qu'un fils très-jeune, nommé Jean Clément; les services que son père avoit rendus étoient si éminents, que le roi lui conserva les charges de son père, et nomma, pendant sa jeunesse, pour les exercer, messire Guy de Nemours, chevalier.

On trouve dans l'ouvrage de M. *Willemin*, graveur, *Henri*, seigneur du *Mez*, maréchal de France, tenant l'oriflamme, représenté en pied, avec le costume du temps, et enluminé.

Dans l'*Histoire des Ministres d'Etat*, par Anteuil, 1 vol. in-12, on a représenté, dans le même cadre, Robert Clément et Gilles Clément, principaux ministres d'État sous Philippe-Auguste.

Ces derniers avoient un troisième frère nommé *Garmond*, abbé de Pontigny, et une sœur qui fut mère de Gauthier *Cornut* et de Gillon *Cornut*, archevêques de Sens.

Nous avons sous les yeux un état du domaine de Cercanceaux, d'après lequel nous voyons que cette ancienne abbaye, aujourd'hui métamorphosée en papeterie, contenoit :

	Arp.	Perch.	Pieds.
1° Bâtimens, cours, parterres, terres vagues, chemin et la rivière du Bez qui les traverse.....	5	82	03
2° Potager, maison de jardinier, murs et haies vives qui l'entourent, et le canal.....	2	78	10
3° Pré, nommé Clos, encint de murailles.....	8	83	13
4° Autre pré entre les deux rivières.....	2	67	00
5° Jardin qui est actuellement aux ouvriers de la papeterie.....	0	64	00
6° Jardin de la maison.....	1	34	00
7° Verger.....	1	37	00
8° Terres labourables au levant.....	4	59	13
9° Terres labourables le long de la fausse rivière....	0	36	03
10° Autre petit jardin le long de la grange.....	0	34	03
11° Rivière du Bez, sur cette propriété.....	0	41	13
12° Fausse rivière, <i>id.</i>	0	44	03
TOTAL.....	27	64	13

Il y avoit autrefois un moulin à eau dans l'enclos, mais il a été ruiné. Cette propriété, située en partie sur la commune de Souppes et sur

celle de Dordives, appartient à M. Dupont, et contient en tout 11 hectares 66 ares 95 centiares.

Nous ne devons pas terminer cet article sans parler d'un célèbre curé de Souppes dont le nom appartient à l'histoire de la révolution. Anne-Alexandre-Marie Thibault, né à Ervy (Aube), curé de Souppes, fut nommé, en 1789, par le clergé du bailliage de Nemours, député à l'Assemblée constituante. Ayant, l'un des premiers, prêté serment à la constitution civile du clergé, il fut, en mars 1791, nommé évêque de St-Flour, département du Cantal.

En 1794, il renonça aux fonctions épiscopales. Ayant été nommé député de ce dernier département à la Convention nationale, il y vota la réclusion de Louis XVI, et son expulsion à la paix. Il fut par la suite nommé membre de la chambre des 500, puis membre du Tribunal. Il s'occupa toujours des finances, qui étoient ses matières favorites, et obtint, en 1797, une place de régisseur des octrois, à Paris. Peu de temps après, renonçant aux fonctions publiques, il se retira au Mée, près de Melun, et mourut à Paris, le 26 février 1813, âgé de 62 ans et demi.

T. T.

Dépendances : Treize hameaux : *Bailly*, *Beaumoulin*, dans lequel est un moulin appartenant à M. Cauchy, archiviste de la chambre des pairs; *Bezigny*, *Cercanceaux*, dans lequel est une manufacture importante de papier (appareil à vapeur) appartenant à MM. Dufay frères; *Chameau*, *Champ-sur-les-Bois*, *Fonteneilles*, *La Croisière* où est la poste aux chevaux, appartenant à M. Chartrain fils; *Le Coudray*, *Le Pont de Souppes*, *les Bois d'Haie*, *les Grands et Petits Ceriseaux* et *les Varennes*. Le château dit *le Boulay*, ainsi que la ferme du même nom, appartient à M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt; une ferme dite *Chignard* appartient à M. ; et trois maisons, savoir : celle dite *la Huterie*, à M. ; celle dite *le Camp*, à M. Desalien, carrier; et la troisième dite *le Roulis*, à M. Harduise, cultivateur.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 481.)

CANTON DE FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau.

FONTAINEBLEAU, *Fonsbleaulus* ou *Fons Bellaqueus*; autrefois (1730) bourg considérable et magnifique maison royale dans le Gâtinais-Français; élection et grenier à sel de Melun; avec prévôté royale; maîtrise particulière des eaux et forêts, et capitainerie royale des chasses.

On y comptoit 1064 feux, 4000 communians (aujourd'hui 3021 habitants). Ce bourg, maintenant ville, est situé en plaine, au milieu des bois, à 3 quarts de lieue de la rive gauche de la Seine, 12 lieues nord-ouest de Sens, 4 sud-est de Melun, 4 nord-ouest de Nemours, et 14 sud-est de Paris. Longitude 20 degrés, 21' 25'', latitude 48 degrés, 24' 2''. Il étoit anciennement de la paroisse d'Avon, mais le roi Louis XIII y fit bâtir une belle et grande église paroissiale qui fut dédiée à Dieu sous l'invocation de Saint-Louis; cette église étoit desservie par une communauté de dix prêtres de la mission de Saint-Lazare, dont le supérieur faisoit les fonctions et jouissoit du titre de curé, cependant amovible selon le bon plaisir du général de cette congrégation.

La maison ou ministration des religieux de la Trinité de la Rédemption des Captifs, autrement dits Mathurins, fut fondée l'an 1239 ou environ, par Saint-Louis, l'an 55^e de son règne.

(V. pour la description de la chapelle *Saint-Saturnin*, la page 159).

Les pauvres femmes malades avoient à Fontainebleau le secours d'un hôpital régi par les sœurs de la Charité, sous la direction du curé : il y avoit encore une autre maison de Charité pour des vieillards infirmes et des filles orphelines qui étoient au nombre de 100 personnes environ, et qui ne subsistoient que des charités du roi et de la cour : on prenoit dans cette maison des pensionnaires. Les frères des écoles chrétiennes avoient aussi une maison à Fontainebleau, où résidoient trois d'entre eux pensionnés par le roi, pour l'instruction de la jeunesse.

Château de Fontainebleau.

Nous n'avons pas encore fait mention de la personne à qui l'on doit la conservation de ce château royal : c'est aux soins vigilants et à la conduite ferme et courageuse de M. *Adam*, qui en étoit alors conservateur, depuis décédé maire de la commune de Samois près Fontainebleau. C'est lui, disons-nous, qui s'est constamment opposé à ce que ce beau monument ne devint la proie des spéculateurs qui le convoitoient, soit en empêchant

la vente des meubles et des glaces du boudoir de la reine, soit en repeuplant à ses propres frais, les étangs et parcs qui dépendent du château, soit enfin en s'opposant à sa vente. Aussi M. Adam reçut-il de ses concitoyens le tribut de reconnaissance qu'ils lui devoient, par un certificat de sa noble conduite, signé par toutes les autorités et les personnes les plus marquantes de la ville de Fontainebleau.

Nous avons extrait du mémoire même qui fut adressé par M. Adam, au roi Louis XVIII, les faits suivants qu'il y expose :

- La révolution avoit trouvé M. Adam à Fontainebleau receveur des domaines et conservateur des hypothèques sous Bonaparte; il avoit été de plus payeur de la liste civile.

- Dans les premiers temps de la république et lorsque le pillage de toutes les propriétés royales n'éprouvoit, nulle part, aucune contradiction. M. Adam, en sa qualité de conservateur des hypothèques, osa, seul, s'opposer à l'enlèvement des meubles et des glaces qui se trouvoient dans le château de Fontainebleau. Il mit en avant sa responsabilité, repoussa tous les pillards, et pour les décourager encore davantage, il prit le titre de conservateur du château; ils ne purent l'entamer.

- Le régime de la terreur cessa sous celui du Directoire, qui sembloit promettre un gouvernement plus sage et plus régulier. M. Adam put se flatter d'être parvenu à sauver le domaine royal, dont il s'étoit constitué le gardien; il se trompoit.

- Les richesses de tous genres que renfermoit le château de Fontainebleau, et plus encore les matériaux que l'on espéroit retirer de la démolition, offroient à la cupidité un appât trop séduisant pour ne pas réveiller l'attention et exciter l'envie d'un grand nombre de spéculateurs; et ils y étoient encouragés par les vues du Directoire lui-même, qui étoient d'effacer les moindres traces de tout ce qui rappeloit le souvenir des Bourbons.

- Aussi, dès l'an IV de la république et pendant plusieurs années, on n'a pas cessé de provoquer la vente du château de Fontainebleau et de ses dépendances: le Directoire accueilloit les provocations, et elles ne rencontrèrent d'obstacles que de la part de M. Adam.

- Enfin, le 14 prairial an VI, le Directoire ayant reçu un nouveau mémoire, plus pressant que les autres, l'envoya au ministre des finances, avec ordre de lui en faire son rapport.

- Le ministre qui crut devoir préalablement prendre des informations

sur les lieux, l'adressa justement au receveur du domaine, M. Adam : mais celui-ci lui renvoya bientôt le mémoire, accompagné de notes marginales qui détruisoient victorieusement tous les prétextes mis en avant pour faire approuver le projet de vente au gouvernement.

• Il faut voir dans ces notes même avec quelle force et en même temps avec quelle adresse M. Adam combat les raisons de son adversaire, insistant pour que ce beau monument fût conservé, dans l'intérêt des beaux-arts, et aussi dans celui d'une ville à demi-ruinée, qui, pour attirer les voyageurs, n'avoit plus d'autre ressource que son antique château. Ceux qui en avoient conjuré la ruine représentoient que l'on ne pouvoit laisser subsister la *galerie des Cerfs*, encore fumante du sang de *Monaldeschy*.

• Ils prétendoient que la conservation de ce château ne pouvoit avoir aucun but d'utilité publique ; M. Adam leur répondoit que le produit du parc et des pièces d'eau étoit suffisant pour payer les frais annuels de réparation, et indiquoit une foule d'usages auxquels on pourroit employer les différents corps-de-logis. Il assuroit que l'on pourroit y loger de l'artillerie, des troupes, des élèves militaires, des malades. Il prouvoit que la vente étoit sans objet, qu'elle ne produiroit rien pour le trésor public, et qu'elle ne serviroit qu'à enrichir les intrigants et les agioteurs qui la convoitoient.

• Cette réfutation d'un mémoire, dicté non moins par haine contre nos rois que par cupidité, étoit dans ces temps-là un acte de grand courage. La ville entière de Fontainebleau le reconnut par ce certificat qu'elle a délivré à M. Adam le 21 décembre 1814.

• La résistance de M. Adam finit par l'emporter ; mais ce ne fut pas sans livrer de nouveaux combats, ni sans être en butte à la haine et aux reproches de ceux qui dominoient alors.

• La vente fut ajournée ; la plus noble résidence de nos rois fut conservée.

• Ces services de M. Adam ont contribué à préserver de sa destruction l'ancien château de Louis VII et de Saint-Louis, résidence favorite de François I^{er} et de Henri IV ; celui de tous les châteaux royaux qui rappelle le plus de souvenirs historiques. •

C'est d'après la présentation de ce mémoire que M. Adam reçut, de la bonté du roi, une pension de 600 francs annuelle et viagère.

Nous allons rapporter ici l'histoire d'un événement tragique arrivé dans ce château royal, au milieu du xvii^e siècle. La relation de cette triste scène, écrite de la main du père Le Bel, ministre des Mathurins de Fontainebleau, a paru hors de tout soupçon de faux, et capable de réunir les différents sentiments des auteurs sur ce point d'histoire; c'est ce qui nous a engagé à la reproduire ici comme une pièce que la simplicité qui y règne a marqué au sceau de la vérité, et à la donner suivant les termes mêmes dans lesquels elle a été écrite pour laisser aux lecteurs la liberté d'en juger.

RELATION

De la mort du marquis de Monaldeschy, grand écuyer de la reine Christine de Suède, mis à mort dans la galerie des Cerfs du château de Fontainebleau, par l'ordre de cette reine, le 10 novembre 1657, écrite par le père Le Bel, ministre des Mathurins de Fontainebleau, qui fut seul témoin de cette exécution.*

Environ ce temps-là (en mil six cent cinquante-sept) la reine Christine de Suède (elle avoit environ trente ans, et avoit abdiqué la couronne en mil six cent cinquante-quatre), sans être souhaitée et quasi malgré le roi, vint faire un second voyage en France, qui ne lui réussit pas si bien que le premier. Elle fut contrainte, par l'ordre qu'elle en reçut, de s'arrêter à Fontainebleau (le trois octobre mil six cent cinquante-sept), où elle s'ennuya beaucoup; car peu de personnes la furent visiter, et son voyage sans précaution, et sans sûreté d'être bien reçue, eut la destinée des actions imprudentes.

Cette princesse ne se contenta pas de montrer qu'elle se laissoit aller à toutes ses fantaisies sans trop de réflexion, elle fit voir encore qu'elle avoit beaucoup de cruauté, et qu'ainsi ses vices et ses défauts égaloient du moins ses vertus.

Jusqu'ici c'est madame de Motteville qui dépeint la conduite de cette reine, et le père Le Bel rapporte ainsi l'assassinat :

Le sixième novembre mil six cent cinquante-sept, à neuf heures et un quart du matin, la reine de Suède étant à Fontainebleau, logée à la conciergerie du château, m'envoya quérir par un de ses valets de pied. Il me dit qu'il avoit ordre de sa majesté de me mener parler à elle, en

* Almanach historique du diocèse de Sens, année 1760, page 149.

cas que je fusse le supérieur du couvent. Je lui répondis que je l'étois, et je lui dis que je m'en allois avec lui pour savoir la volonté de sa majesté suédoise. Ainsi, sans chercher de compagnon, de crainte de faire attendre cette reine, je suivis ce valet de pied jusqu'à l'antichambre. On m'y fit attendre un moment. A la fin ce valet de pied étant revenu, il me fit entrer dans la chambre de la reine de Suède. Je la trouvai seule, et lui ayant rendu mes respects et mes très-humbles soumissions, je lui demandai ce que sa majesté souhaitoit de moi, son très-humble serviteur. Elle me dit que, pour parler avec plus de liberté, j'eusse à la suivre; et, étant entrés dans la galerie des Cerfs, elle me demanda si elle n'avoit jamais parlé à moi. Je lui répondis que j'avois eu l'honneur de faire la révérence à sa majesté, et l'assurer de mes très-humbles obeïssances, et qu'elle avoit eu la bonté de m'en remercier, et non autre chose. Sur quoi cette reine me dit que je portois un habit qui l'obligeoit à se fier en moi, et me fit promettre, sous le sceau de la confession, de garder et de tenir le secret qu'elle vouloit me découvrir. Je fis réponse à sa majesté qu'en matière de secret, j'étois naturellement aveugle et muet; et que, l'étant à l'égard de toutes sortes de personnes, à plus forte raison je devois l'être pour une princesse comme elle; et j'ajoutai que l'écriture dit : *Qu'il est bon de tenir caché le secret du roi. Sacramentum Regis abscondere bonum est.*

• Après cette réponse, elle me chargea d'un paquet de papiers, cacheté en trois endroits, sans aucune inscription, et me commanda de le lui rendre en présence de qui elle me le demanderoit; ce que je promis à sa majesté suédoise.

• Elle commanda ensuite de bien observer le temps, le jour, l'heure et le lieu qu'elle me donnoit ce paquet; et sans aucun autre entretien je me retirai avec ce paquet, et laissai cette reine dans la galerie.

• Le samedi dixième jour du même mois de novembre, à une heure après midi, la reine de Suède m'envoya quérir par un de ses valets de chambre, lequel m'ayant dit que sa majesté me demandoit, j'entrai dans un cabinet pour prendre le paquet dont elle m'avoit chargé, dans la pensée que j'eus qu'elle m'envoyoit quérir pour le lui rendre. Je suivis ce valet de chambre, lequel m'ayant mené par la porte du donjon, me fit entrer dans la galerie des Cerfs; et aussitôt que nous fûmes entrés, il ferma la porte avec tant d'empressement que j'en fus un peu étonné. Ayant aperçu, vers le milieu de la galerie, la reine qui parloit à un de sa suite qu'on appelloit le marquis (j'ai su depuis que c'étoit le marquis de Monaldeschi),

je m'approchai de cette princesse. Après lui avoir fait la révérence, elle me demanda d'un ton de voix assez haut, en la présence de ce marquis et de trois autres hommes qui y étoient, le paquet qu'elle m'avoit confié. Deux des trois étoient éloignés de la reine de quatre pas, et le troisième assez près de sa majesté. Elle me parla en ces termes : *Mon père, rendez-moi le paquet que je vous ai donné. Je m'approchai, et le lui présentai. Sa majesté l'ayant pris et considéré quelque temps, l'ouvrit, et prit les lettres et les écrits qui étoient dedans; elle les fit voir et lire à ce marquis, et lui demanda d'une voix grave et d'un port assuré s'il les connoissoit bien. Ce marquis les dénia, mais en pâlisant. Ne voulez-vous pas reconnoître ces lettres et écrits?* lui dit-elle, n'étant à la vérité que des copies que cette reine elle-même avoit transcrites. Sa majesté suédoise ayant laissé songer quelque temps, ledit marquis sur ces copies, elle tira de dessous elle les originaux, et, les lui montrant, l'appela traître, et lui fit avouer son écriture et son signe. Elle l'interrogea plusieurs fois. A quoi ce marquis, s'excusant, répondoit du mieux qu'il pouvoit; rejettoit la faute sur diverses personnes. Enfin il se jetta aux pieds de cette reine, lui demandant pardon, et en même temps les trois hommes qui étoient là présens tirèrent leurs épées hors du fourreau.

• Il se releva, et tira cette reine à un coin de la galerie, et tantôt à un autre, la suppliant toujours de l'entendre, et de le recevoir dans ses excuses. Sa majesté ne lui dénia jamais rien, mais l'écouta avec une grande patience, sans que jamais elle témoignât la moindre importunité ni aucun signe de colère.

• Aussitôt se tournant vers moi, lorsque ce marquis la pressoit le plus de l'écouter et de l'entendre : *Mon père, me dit-elle, voyez et soyez témoin. S'approchant du marquis, appuyée sur un petit bâton d'ébène à poignée ronde : Que je ne presse rien contre cet homme, et que je donne à ce traître et à ce perfide tout le temps qu'il veut, et plus qu'il n'en sauroit désirer d'une personne offensée, pour se justifier, s'il le peut. Le marquis, pressé par cette reine, lui donna des papiers et deux ou trois petites clés liées ensemble, qu'il tira de sa poche, de laquelle il tomba deux ou trois petites pièces; et, après une heure et plus de conférence, ce marquis ne contentant pas cette reine par ses réponses, sa majesté s'approcha un peu de moi, et me dit d'une voix assez élevée, mais grave et modérée : *Mon père, je me retire, et vous laisse cet homme; disposez-le à mourir, et ayez soin de son âme. Quand cet arrêt eût été prononcé contre moi,**

je n'aurois pas eu plus de frayeur ; et à ces mots le marquis se jetant à ses pieds, et moi de même en lui demandant pardon pour ce pauvre marquis ; elle me dit qu'elle ne le pouvoit pas, et que ce traître étoit plus coupable et plus criminel que ceux qui sont condamnés à la roue ; qu'il savoit bien qu'elle lui avoit communiqué, comme à un fidèle sujet, ses affaires les plus importantes, et ses plus secrètes pensées, outre qu'elle ne lui vouloit point reprocher les biens qu'elle lui avoit faits, qui excédoient ceux qu'elle eût pu faire à un frère, l'ayant toujours regardé comme tel, et que sa conscience seule devoit lui servir de bourreau. Après ces mots, sa majesté se retirant, me laissa avec ces trois hommes qui avoient toujours leurs épées nues dans le dessein d'exécuter leur commission. Après que cette reine fut sortie, le marquis se jeta à mes pieds, et me conjura avec instance d'aller après sa majesté pour obtenir son pardon. Ces trois hommes le pressoient de se confesser avec l'épée contre les reins, sans pourtant le toucher ; et moi, avec la larme à l'œil, je l'exhortois à demander pardon à Dieu. Le chef des trois * partit pour aller vers sa majesté pour lui demander pardon, et implorer sa miséricorde pour le pauvre marquis ; mais revenant triste de ce que sa maîtresse lui avoit commandé de le dépêcher, lui dit en pleurant : *Marquis, songez à Dieu et à votre âme ; il faut mourir.* A ces paroles, comme hors de lui, ce marquis se jeta une seconde fois à mes pieds, me conjurant de retourner encore une fois vers la reine pour tenter la voie du pardon et de la grâce ; ce que je fis, ayant trouvé seule sa majesté dans sa chambre, avec un visage serein et sans aucune émotion. Je m'approchai d'elle, me laissant tomber à ses pieds, les larmes aux yeux ; et, les sanglots au cœur, je la suppliai par les douleurs et les plaies de Jésus-Christ de faire miséricorde et grâce à ce marquis. Cette reine me témoigna être fâchée de ne me pouvoir accorder ma demande, après la perfidie et la cruauté que ce malheureux lui avoit voulu faire endurer en sa présence ; après quoi il ne devoit jamais espérer de rémission ni grâce, et me dit que l'on en

* Madame de Motteville dit que c'étoit Sentinelli, capitaine de ses gardes, et frère d'un Sentinelli, favori de cette princesse, que Monaldeschi avoit accusé faussement, et par jalousie, de beaucoup de crimes, et que personne ne sait sûrement. Elle ajoute que cette reine se moqua du criminel, de ce qu'il avoit peur de la mort, et l'appela poltron, et qu'elle ordonna à cet homme de l'obliger de se confesser en le blessant.

avoit envoyé plusieurs sur la roue qui ne l'avoient pas tant mérité que ce traître *.

• Voyant que je ne pouvois rien gagner par mes prières sur l'esprit de cette reine, je pris la liberté de lui représenter qu'elle étoit dans la maison du roi de France, et qu'elle prit garde à ce qu'elle alloit faire exécuter, et si le roi le trouveroit bon. Sur quoi sa majesté me fit réponse qu'elle avoit cette justice en présence de l'antel, et qu'elle prenoit Dieu à témoin si elle en vouloit à la personne de ce marquis, et si elle n'avoit pas déposé toute sa haine, ne s'en prenant qu'à son crime et à sa trahison, qui n'auroit jamais de pareille et qui touchoit tout le monde, outre que le roi de France ne la logeoit pas dans sa maison comme une captive réfugiée; qu'elle étoit maîtresse de ses volontés, pour rendre et faire justice à ses domestiques en tout lieu et en tout temps, et qu'elle ne devoit répondre de ses actions qu'à Dieu seul, ajoutant que ce qu'elle faisoit n'étoit pas sans exemple; et quoique je répartisse à cette reine qu'il y avoit quelque différence; que si les rois avoient fait quelque chose de semblable, ç'avoit été chez eux, et non ailleurs. Mais je n'eus pas plus tôt dit ces paroles que je m'en repentis, craignant d'avoir trop pressé cette reine. Partant, je lui dis encore : Madame, dans l'honneur et l'estime que vous vous êtes acquis en France, et dans l'espérance que tous les bons Français ont de votre négociation, je supplie très-humblement votre majesté d'éviter cette action, qui quoique à l'égard de votre majesté, madame, elle soit de justice, ne passe néanmoins dans l'esprit des hommes que pour violente et précipitée; faites encore plutôt un acte généreux et de miséricorde envers ce pauvre marquis, ou du moins mettez-le entre les mains de la justice du roi, et lui faites faire son procès dans les formes, vous en aurez toute la satisfaction, et vous conserverez,

* On a toujours cru que le grand crime de cet écuyer venoit de quelque infidélité dans le commerce de la galanterie, que l'on croyoit très-réel entre cette reine et lui; mais ne pourroit-on pas reprendre les choses de plus loin, et conclure des expressions de cette reine, que peut-être Monaldeschi avoit eu part aux chagrins qui la déterminèrent à abdiquer la couronne, et qui continuèrent depuis, et qu'elle n'en avoit été avertie que par la communication de ces lettres, ou peut-être qu'il entretenoit des liaisons avec les ennemis de cette reine, et se servoit de la familiarité qu'il avoit avec elle pour la rendre plus odieuse, et tramer sa perte.

madame, par ce moyen, le titre d'admirable * que vous portez en toutes vos actions parmi tous les hommes. *Quoi, mon père, me dit cette reine, moi, en qui doit résider la justice absolue et souveraine sur mes sujets, me voir réduite à solliciter contre un traître domestique, dont les preuves de son crime et de sa perfidie sont en ma puissance, écrites et signées de sa propre main? Il est vrai, madame, lui dis-je; mais votre majesté est partie intéressée. Cette reine m'interrompit, et me dit : Non, non, mon père, je le vais faire savoir au roi : retournez, ayez soin de son âme; je ne puis en conscience accorder ce que vous me demandez. Et ainsi me renvoya. Mais je connus à ce changement de voix en ces dernières paroles, que si cette reine eût pu différer l'action et changer de lieu, elle l'auroit fait indubitablement; mais cette affaire étoit trop avancée pour prendre une autre résolution, sans se mettre en mesure de laisser échapper ce marquis, et mettre sa propre vie au hasard.*

• Dans ces extrémités je ne savois que faire, ni à quoi me résoudre; de sortir je ne pouvois, et quand je l'aurois pu, je me voyois engagé par un devoir de charité et de conscience à secourir ce marquis pour le disposer à bien mourir.

• Je rentrai donc dans la galerie, et embrassant ce pauvre malheureux qui se baignoit en larmes, je l'exhortois dans les meilleurs termes et les plus pressants qu'il me fût possible, et qu'il plût à Dieu de m'inspirer, de se résoudre à la mort et songer à sa conscience, puisqu'il n'y avoit plus dans ce monde d'espérance de vie pour lui, et qu'offrant et souffrant sa mort pour la justice, il devoit en Dieu seul jeter ses espérances pour l'éternité où il trouvera ses consolations.

• A cette nouvelle, après avoir poussé deux ou trois grands cris, il se mit à genoux à mes pieds, m'étant assis sur un des bancs de la galerie, et commença sa confession; mais l'ayant bien avancée, il se leva deux fois et s'écrioit. Au même instant je lui fis faire des actes de foi, renonçant à toutes pensées contraires. Il acheva sa confession en latin, français et italien, ainsi qu'il le pouvoit mieux expliquer dans le trouble où il étoit. L'aumônier de cette reine arriva comme je l'interrogeois en l'éclaircissement d'un doute, et ce marquis l'ayant aperçu, sans attendre

* Cette reine, fille du grand Gustave, parut d'abord si digne de succéder à ce héros, que l'on regardoit avec plaisir son règne comme le triomphe des armes et des belles-lettres, et ses moindres entreprises comme dignes de toute admiration; ce qui lui fit donner le surnom d'admirable.

L'absolution, alla à lui, espérant grâce de sa faveur. Ils parlèrent assez long-temps ensemble, se tenant les mains, et retirés dans un coin. Et après leur conférence finie, l'aumônier sortit, et emmena avec lui le chef des trois, commis pour cette exécution, et peu après l'aumônier étant demeuré dehors, l'autre revint seul, et lui dit : *Marquis, demande pardon à Dieu ; car, sans plus attendre, il faut mourir. Es-tu confessé ?* Et, lui disant ces paroles, le pressa contre la muraille du bout de la galerie où est la peinture de Saint-Germain-en-Laye, et je ne pus si bien me détourner, que je ne vis qu'il lui porta un coup dans l'estomac du côté droit, et ce marquis, le voulant parer, prit l'épée de la main droite, dont l'autre, en le retirant, lui coupa trois doigts, et l'épée demeura faussée ; et pour lors il dit à un autre qu'il étoit armé dessous, comme en effet il avoit une cotte de maille qui pesoit neuf à dix livres *, et le même à l'instant redoubla le coup dans le visage, après lequel ce marquis cria : *Mon père ! mon père !* Je m'approchai de lui, et les autres se retirèrent un peu à quartier, et un genoux à terre demanda pardon à Dieu ; et me dit encore quelque chose où je lui donnai l'absolution, avec la pénitence de souffrir la mort pour ses péchés, pardonnant à tous ceux qui le faisoient mourir ; laquelle reçue il se jeta sur le carreau, et en tombant, un autre lui donna un coup sur le haut de la tête qui lui emporta des os ; et étant étendu sur le ventre, faisoit signe, et marquoit qu'on lui coupât le col, et le même lui donna deux ou trois coups sur le col sans lui faire grand mal, parce que la cotte de maille, qui étoit montée avec le collet du pourpoint, para et empêcha l'excès du coup ; cependant je l'exhortois de se souvenir de Dieu, et d'endurer avec patience, et autres choses semblables. En ce temps-là le chef vint me demander s'il ne le feroit pas achever ; je le rembarrai rudement, et lui dis que je n'avois point de conseil à lui donner là-dessus ; que je demandois sa vie, et non pas sa mort. Sur quoi il me demanda pardon, et confessa avoir eu tort de me faire une telle demande.

Sur ce discours, le pauvre marquis, qui n'attendoit qu'un dernier coup** entendit ouvrir la porte de la galerie ; reprenant courage, se

* La cotte de maille et l'épée de Monaldeschy sont dans un cabinet d'antiquités et de curiosités des Pères-Mathurins.

** Toute la cour, dit madame de Motteville, se moqua du pauvre mort, qui avoit bien su prendre la précaution inutile de se garnir d'une cotte de maille, et n'avoit pas eu assez de courage pour se défendre ou se sauver. Il falloit en effet que cette reine le connût bien.

retourna et ayant vu que c'étoit l'aumônier qui entroit, se traina du mieux qu'il pût, s'appuyant contre le lambris de la galerie, demanda à parler à lui. L'aumônier passa à la main gauche de ce marquis, moi étant à la droite, et le marquis se tournant vers l'aumônier, et joignant les mains, lui dit quelque chose comme se confessant, et après l'aumônier lui dit de demander pardon à Dieu, et après m'avoir demandé permission, il lui donna l'absolution, ensuite il se retira, me disant de demeurer auprès du marquis, et qu'il s'en alloit voir la reine de Suède. En même temps celui qui avoit frappé sur le col dudit marquis, et qui étoit avec l'aumônier, à sa gauche, lui perça la gorge d'une épée assez longue et étroite, duquel coup le marquis tomba sur le côté droit, et ne parla plus, mais demeura plus d'un quart d'heure à respirer, durant lequel je lui criois et l'exhortois du mieux qu'il m'étoit possible. Et ainsi ce marquis ayant perdu son sang, finit sa vie à trois heures trois quarts après midi. Je lui dis le *De Profundis* avec l'oraison; et après le chef des trois lui remua une jambe et un bras, déboutonna son haut de chausse et son caleçon, fouilla dans son gousset, et ne trouva rien, sinon en sa poche un petit livre d'heures de la Vierge et un petit couteau. Ils s'en allèrent tous trois et moi après, pour recevoir les ordres de sa majesté. Cette reine, assurée de la mort du marquis, témoigna du regret d'avoir été obligée de faire faire cette exécution en la personne de ce marquis; mais qu'il étoit de la justice de le faire pour son crime et sa trahison, et qu'elle prioit Dieu de lui pardonner. Elle me commanda d'avoir soin de le faire enlever de là et de l'enterrer, et me dit qu'elle vouloit faire dire plusieurs messes pour le repos de son âme. Je fis faire une bière, le fis mettre dans un tombereau à cause de la brune, de la pesanteur et du mauvais chemin, et le fis conduire à la paroisse d'Avon par mon vicaire et chapelain, assisté de trois hommes, avec ordre de l'enterrer dans l'église près du bénitier; ce qui fut fait et exécuté à cinq heures trois quarts du soir.

• Le lundi douzième jour de novembre, cette reine envoya cent livres, par deux de ses valets de chambre, au couvent, et ordonna des prières et un service pour l'âme de ce malheureux marquis. Et le mercredi quatorze, on célébra un service avec solennité dans l'église paroissiale d'Avon, où ce marquis est enterré, et nous continuâmes, les jours suivants, les messes que cette reine avoit donné ordre de dire. •

Toute la cour, dit madame de Motteville, eut horreur d'une telle vengeance, et ceux qui avoient estimé cette reine furent honteux de lui avoir donné des louanges, et on la laissa long-temps à Fontainebleau pour lui montrer, continue cette historienne, le mépris qu'on avoit pour elle.

Pendant des particuliers qui avoient vu cette reine à Fontainebleau ont assuré que le roi Louis XIV y étoit venu peu de jours après, *incognito*, qu'il avoit parlé à cette reine, et qu'elle étoit partie presque aussitôt pour Rome; ce qui fit croire que c'étoit la vraie cause de sa sortie du royaume.

Malgré les ouvrages publiés jusqu'à ce jour, sur Fontainebleau, son château et sa forêt*, nous croyons susceptible d'être reproduite ici la *NOTICE sur l'origine, l'histoire et la situation actuelle du château de Fontainebleau (1837)*, par M.^r Fontaine, architecte du Roi.

Le château de Fontainebleau, l'une des plus anciennes résidences royales de France, est un assemblage de constructions singulières, qui, successivement ajoutées les unes aux autres, au gré des besoins et des goûts du temps, présentent d'une manière remarquable l'état et, en quelque sorte, l'histoire complète des révolutions de l'art aux époques où ces différents ouvrages ont été entrepris.

Rien, parmi les habitations de souverains connues, ne sauroit être comparé à cette antique demeure, dans laquelle vingt règnes ont laissé successivement des traces de leur passage, et que trois des plus puissants monarques de la France ont enrichie des produits de leurs trésors. On trouve ici réunis, et quelquefois confondus, les arrangements, les dispositions les plus dissemblables et les plus opposés. Chaque corps de bâtiment, et même, on peut dire, chaque pièce de ce vaste ensemble,

* *Notice historique et descriptive sur Fontainebleau. — Fontainebleau sous le Roi des Français Philippe I^{er}, ou compte rendu des principales additions et restaurations faites depuis le mois de novembre 1833, jusqu'à ce jour, dans le palais de Fontainebleau. — Quatre promenades dans la forêt de Fontainebleau, ou description physique et topographique de cette forêt royale (ces trois ouvrages par M. Jamin). — La Salamandre, ou l'histoire abrégée de la description complète de la ville, du palais, des jardins, de la forêt et des environs de Fontainebleau, par M. Mion. Fontainebleau, 1857, in-12. — Fontainebleau, ou notice historique et descriptive sur cette résidence royale, 2^e édition, par E. Jamin, 1853.*

est une œuvre à part qui fait connaître et souvent admirer l'esprit ou la pensée qui a présidé à sa conception, ainsi que les mains habiles qui en ont créé plusieurs parties. Tout, dans ce grand palais, célèbre à plus d'un titre, porte, jusque dans les moindres détails, l'empreinte des grands événements dont, pendant plus de huit siècles, depuis le règne de Louis VII jusque à nos jours, ses appartements, ses galeries, ses jardins ont été le théâtre; enfin, par la diversité, par l'immense quantité de choses précieuses dont l'édifice est rempli, on peut dire aujourd'hui qu'il est une source féconde à laquelle les arts du dessin viennent chaque jour puiser des enseignements utiles, et où l'histoire trouve des documents importants qu'elle chercherait difficilement ailleurs.

Origine du château. L'espace occupé par les constructions du château de Fontainebleau étoit primitivement un désert, hors de route, au milieu des bois, et parmi les roches de l'immense forêt de Bierre. Une source abondante et limpide, dont le sol étoit arrosé, que l'on nommoit, à cause de la beauté de ses eaux, la fontaine de Belle-Eau, et non l'in vraisemblable anecdote, plusieurs fois répétée, du chien *Bliam* ou *Bleau*, de la vénerie royale, aura probablement fait donner aux anciennes habitations qui se sont primitivement établies dans ce lieu, le nom que la ville, le château et la forêt portent aujourd'hui.

Les moines de St-Saturnin. — Louis VII. Les premiers qui peuplèrent l'agreste solitude de Fontaine-Belle-Eau, furent, dit-on, les moines de Saint-Saturnin. Ces religieux y vivoient retirés du monde, lorsque le roi Louis VII, revenant des croisades, en 1149, se détermina à prendre, au milieu de ces dévots cénobites, que de sa résidence de Melun il visitoit souvent, un logement qui fut d'abord un rendez-vous de chasse, puis un pied à terre, et par suite une demeure royale.

Philippe-Auguste. — Louis VIII. — S. Louis. Philippe-Auguste, son fils Louis VIII, dit Coeur-de-Lion, et Saint-Louis, qui partageoient les goûts avec les sentiments pieux de leur prédécesseur, continuèrent à occuper la résidence des déserts de Fontainebleau; ils y firent ajouter différentes constructions pour augmenter son étendue et la rendre habitable.

Pavillon de Saint-Louis. Le gros pavillon qui s'élève au centre de la face principale de la cour Ovale, en entrant par la porte *Dupline*, conserve encore le nom du saint roi; on l'appelle le *Pavillon de St-Louis*, quoique, d'après quelques probabilités reçues, il y ait lieu de penser que cette partie de l'édifice étoit bâtie avant lui.

C'est à la détermination des rois Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII et Saint-Louis ; c'est au parti que prirent ces anciens souverains de venir habiter dans un couvent de moines, et aux conséquences dans lesquelles leurs successeurs, par suite de ces premières dispositions, se sont trouvés nécessairement entraînés, qu'il est sans doute convenable d'attribuer les causes du désordre choquant, les motifs du bizarre assemblage et des irrégularités inconcevables, dont le château de Fontainebleau est, dans toutes ses parties, un éclatant exemple.

Premières causes des irrégularités dans les constructions du château. En examinant avec attention ce qui compose ce grand ensemble, certes, il est à croire que, dans le voisinage ou plutôt la cohabitation difficile de l'autorité monarchique avec la puissance religieuse, l'austérité ou l'ambition conventuelle aura souvent été un embarras gênant, et même un obstacle à la représentation royale. Plus d'une fois, sans doute, lorsque l'on eut à s'étendre, lorsqu'il fallut s'agrandir, des difficultés, des contestations de toute espèce se seront élevées entre deux pouvoirs peu faits pour habiter sous un même toit ; et, bien qu'en d'autres lieux on puisse citer des exemples pareils, tels que l'Escorial en Espagne, Mafra en Portugal, la Superga en Sardaigne, là, comme à Fontainebleau, il faudra reconnoître qu'à ces époques où la monarchie étoit mal définie, toutes les fois qu'il y eut contact ou discussion, la couronne est restée soumise à l'autel.

François I^{er}. Lorsque François I^{er}, après les célèbres et sanglantes guerres qu'il eut à soutenir en Italie, revint en France avec un brillant cortège d'artistes et de savants dont les talents étoient sa seule conquête, Rosso, Primaticci, Bagna, Cavallo, Ruggini da Bologna, Damiano del Barberi, Prospero, Fontana, Nicolo dell' Abate da Modena, Benvenuto Cellini, Serlio, Leonardo da Vinci, Bernardo Palissi, et d'autres encore, attirés par les généreuses invitations du roi chevalier, dont ils avoient chez eux connu la valeur, s'étoient empressés d'accourir à sa voix pour lui offrir leurs services et mériter ses bienfaits. Cette colonie célèbre a illustré le règne et la cour de François I^{er}, par les beaux ouvrages que plusieurs ont laissé, tant à Fontainebleau qu'en autres lieux, et surtout par la haute part qu'ils eurent dans l'introduction chez nous des arts et du bon goût dont l'Italie étoit le berceau.

Naissance des lettres et des arts en France. L'époque où nous voici est celle que l'on désigne sous le nom de la *Renaissance des lettres et*

des arts en Italie ; elle fut pour la France , lorsque les hommes célèbres de la conquête de François I^{er} y apparurent , une ère nouvelle qui tout à coup dissipa les ténèbres de l'insouciant ignorance dans laquelle on avoit jusqu'alors vécu. Ces artistes habiles , dont les productions ont été des modèles , eurent bientôt parmi les Français des imitateurs , et même des émules ; car tandis que Serlio faisoit à Fontainebleau les façades de la cour des Fontaines , Philibert Delorme bâtissoit Anet , élevoit le château de Chambord ; Lescot , peu après , avec Jean Goujon , faisoit le Louvre , et Bullant travailloit à Ecouën.

Henri II. Le règne de Henri II , qui succéda à François I^{er} , fut pour les arts , implantés en quelque sorte par son père en France , une suite des progrès commencés. Les embellissements et les accroissements entrepris dans la résidence de Fontainebleau furent continués dans le même esprit et sur les mêmes données. Déjà le Rosso avoit décoré et peint la galerie que l'on appelle *la galerie de François I^{er}* , dite aussi *des Réformés* , non comme plusieurs l'ont rapporté , parce que , sous François I^{er} , une députation des chefs calvinistes y a été reçue par ce roi , mais parce qu'en 1664 , après la paix des Pyrénées , Louis XIV réunit dans cette salle les officiers réformés de l'armée dont on composa la compagnie des gardes du Dauphin.

Salle de Bal , ouvrage de Primatice. Primatice avoit été chargé de décorer la salle de Bal , déjà bâtie par François I^{er}. Cet artiste habile , justement apprécié par le roi créateur des arts en France , a joui , pendant la durée du règne de Henri II , de toutes les faveurs qui lui avoient été précédemment accordées. Créé abbé de Saint-Martin , intendant général des bâtimens de la couronne , peintre , architecte et sculpteur , il s'est adjoint les maîtres habiles de son pays qui pouvoient l'assister dans l'exécution de ses travaux. Nicolo dell' Abate da Modena , celui qui méritoit plus particulièrement toute sa confiance , a peint , d'après ses dessins , presque entière la belle salle que le Roi Louis - Philippe vient de restaurer , et que l'on nomme *la galerie de Henri II*. Cette grande pièce est le plus important , le plus magnifique de tous les ouvrages faits par les Italiens dans le château de Fontainebleau , sous les règnes de François I^{er} et de Henri II. Son étendue , sa haute et belle proportion , l'abondance et la richesse des agréables peintures dont ses murailles sont entièrement recouvertes , l'ingénieuse composition , la grâce et l'éclat des sujets mythologiques qui forment l'ensemble de sa décoration ,

et surtout le bel arrangement du plafond en caissons et compartiments de menuiserie sculptés et dorés, qui primitivement devoit être une voûte avec des pénétrations du côté des fenêtres, sont chaque jour, et seront encore long-temps l'objet d'une juste et constante admiration.

Galerie d'Ulysse. Une autre galerie qui occupoit toute l'aile gauche de la cour dite du *Cheval Blanc*, du côté du midi, et qui a été détruite sous le règne de Louis xv, étoit également l'ouvrage des deux rois fondateurs des lettres et des arts en France. Commencée sous François I^{er}, qui la fit nommer *la galerie d'Ulysse*, parce que les peintures dont elle fut décorée, sujets tirés de l'*Odyssée*, représentoient les aventures du héros d'*Homère*; elle a été achevée, comme la salle de Bal, dans les premières années du règne de Henri II; elle étoit également peinte par Nicolo dell' Abate, sur les dessins de Primatice, qui, jusqu'à sa mort, a conservé sous les deux rois les titres et les faveurs que ses talents lui avoient mérités.

Richesses d'art apportées de l'Italie, et artistes Italiens employés en France. Nous n'entreprendrons pas de nombrer et d'expliquer toutes les riches productions qui, par les soins et sous la direction de Primatice, furent apportées ou tirées de l'Italie pour embellir le château de Fontainebleau. Une telle liste auroit peu de rapport avec le sujet que nous traitons. Ces statues, ces tableaux achetés à grands prix; ces bronzes moulés à Rome sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité, et qui maintenant décorent les musées du Louvre, les palais, les jardins des Tuileries et de Versailles; d'autres encore que le prince, amateur passionné de tout ce qui étoit beau, se plaisoit à faire exécuter sous ses yeux, sont décrits, pour la plupart, dans plusieurs ouvrages contemporains. Benvenuto Cellini, l'un des artistes Italiens précédemment nommés, a donné, dans les cyniques et curieux récits qu'il nous a laissés sur les événements singuliers de sa vie, la description détaillée d'un Jupiter en argent que François I^{er} avoit admiré à Fontainebleau, au milieu de tous les chefs-d'œuvre apportés de l'Italie, et que l'on avoit exposé dans la galerie. Il parle aussi d'une Diane sous la forme de la nymphe des eaux, et des deux renommées qu'il avoit faites pour décorer l'entrée du palais. Ce bas-relief placé d'abord sur l'une des faces du château d'Anet, du côté des jardins, décore aujourd'hui, dans le Louvre, le fond de la salle des Cariatides, au-dessus de la belle tribune de Jean Goujon.

Il est probable que les trois fils de Henri II, qui successivement

après lui ont occupé le trône, sous la tutelle ou la régence de Catherine de Médicis, leur mère, n'ont pas laissé, quoiqu'on leur attribue différentes constructions, des traces bien marquantes de leur habitation dans la résidence de Fontainebleau, et que, s'ils en ont augmenté l'étendue, ils ont peu ajouté à leur magnificence, car on n'y voit aucun emblème, aucun chiffre, aucun de ces ornements qui caractérisent la période de leurs règnes.

Catherine de Médicis. Catherine de Médicis mourut en 1589, et, bientôt après, ces deux arts, l'architecture et la peinture, perdirent, avec la protection et les encouragements qu'elle leur donnoit, presque tout l'éclat dont ils avoient jusqu'alors brillé. Ils prirent une direction nouvelle dont la résidence de Fontainebleau présente un grand nombre d'exemples marquants.

Henri IV. Henri IV est, après François I^{er}, le souverain qui a le plus contribué aux embellissements et aux accroissements de Fontainebleau; il affectionnoit particulièrement cette demeure royale: il l'appeloit *ses déserts*, dans lesquels, en s'occupant de constructions, il trouvoit, outre les plaisirs de la chasse, des délassements agréables, et souvent Poubli des embarras du trône.

Bâtiments de la Cour du Cheval Blanc. — Appartements des Bains. — Cour des Cuisines. — Galerie des Chevreuils. — Galerie des Cerfs. — Galerie de Diane. — Le grand étang: — Le grand canal. — Le parc. — Les dépendances extérieures. Les bâtiments sur les quatre faces de la cour du Cheval Blanc, commencés par François I^{er}, qui avoit acheté des religieux Mathurins, ses voisins, les terrains nécessaires à l'extension du palais de ce côté, ont été terminés sous le règne de Henri IV, ainsi que l'appartement des Bains, en forme de grotte rustique qui se trouvoit à l'extrémité de la galerie d'Ulysse. Ce souverain a fait encore les bâtiments qui entourent la cour des Cuisines, avec la porte d'entrée sur la place d'armes et la grande niche de la fontaine en face, la galerie des Chevreuils qui n'existe plus, la galerie des Cerfs qui est convertie en appartements au rez-de-chaussée sur le jardin de l'Orangerie; puis, la galerie de Diane au-dessus, qui a été rétablie et décorée à neuf sous le règne de Napoléon. Henri IV a fait encore le grand Etang, qui borde au midi la cour des Fontaines, le grand Canal qui s'étend dans toute la longueur du parc, les jardins, les parterres, les terrasses, les clôtures, enfin, les dépendances extérieures dans le parc, ainsi que celles qui, dans la ville, logeoient ses ministres et tous les services de sa maison.

Chapelle de la Trinité. Une chapelle haute, que François I^{er} avoit élevée dans la cour Ovale, au-dessus de celle de Saint-Saturnin, et qui aujourd'hui est transformée en bibliothèque* suffisoit au service du palais

* *Note de l'Editeur.* C'est au savant bibliographe A. A. Barbier, dont nous avons parlé pages 255 et 1260 et suiv., que l'on doit le rétablissement de la bibliothèque de Fontainebleau. Voici le discours qu'il adressa à Napoléon pendant son séjour à Fontainebleau, en octobre 1810 :

• Sire,

• J'ai osé solliciter l'honneur de remercier votre majesté du rétablissement de la bibliothèque de Fontainebleau, bibliothèque aussi remarquable par les ouvrages qui la composent que par le local qui les renferme.

• Quelles idées grandes et nobles, douces et touchantes ne rappelle pas ce mot de BIBLIOTHÈQUE, considéré comme la réunion des plus beaux produits de l'esprit humain ! Quels hommages de reconnaissance la postérité n'a-t-elle pas décernés à la mémoire des souverains qui ont favorisé l'établissement des bibliothèques !

• Les rois de France se sont distingués en ce genre parmi tous les princes anciens et modernes, et c'est leur palais de Fontainebleau qu'ils ont enrichi, de préférence, des ouvrages les plus précieux.

• Vers le milieu du xiv^e siècle, Charles v, surnommé le Sage, plaça, dans ce palais, tous les ouvrages qui purent se trouver de son temps ; et, pour y avoir une bibliothèque vraiment digne d'un roi de France, il fit traduire en français la Bible, le plus curieux de tous les livres, la Cité de Dieu, de Saint-Augustin, la politique d'Aristote, l'histoire romaine de Tite-Live, et plusieurs autres productions de l'antiquité.

• Environ 200 ans après, François I^{er} dont le nom sera à jamais cher aux lettres et aux arts, fit encore chercher pour la bibliothèque de Fontainebleau, dans toutes les parties du monde, les livres les plus rares et les manuscrits les plus précieux. Les savants qu'il avoit honorés de sa confiance secondèrent si bien le zèle du monarque que l'ancien local de la bibliothèque se trouva bientôt trop reserré pour contenir toutes les richesses qu'ils recueillirent. François I^{er} en fit préparer une beaucoup plus vaste au-dessus de la galerie qui porte son nom ; et tant qu'il exista, ce local fut considéré comme la plus belle pièce de ce magnifique palais.

• Henri II ordonna qu'un exemplaire sur vélin de tous les ouvrages nouveaux seroit déposé dans la bibliothèque de Fontainebleau ; mais, ô déplorable destinée des plus beaux monuments, les malheurs qui accablèrent la France dans les siècles suivants n'épargnèrent pas le brillant asile qui avoit été ouvert aux sciences et aux lettres.

avec celle de la Trinité, attenant au couvent des moines de cet ordre. L'une et l'autre étoient tellement simples, qu'un ambassadeur d'Espagne, don Pèdre, visitant, en 1609, les intérieurs du château, dont on lui faisoit les honneurs, remarqua, dit-on, avec l'accent d'un reproche ironique, que la divinité, dignement honorée chez les Espagnols, lui sembloit plus mal logée en France que les hommes. Le roi qui avoit intérêt à paroître bon catholique, ordonna aussi-tôt, sur l'emplacement de l'église de la Trinité, la construction de la magnifique chapelle que l'on voit aujourd'hui. Rien ne fut négligé pour la rendre remarquable

• Henri iv se vit donc forcé de faire transporter à Paris la bibliothèque de Fontainebleau pour la mettre en sûreté contre le brigandage des factions. Il ne resta que le souvenir d'un si bel établissement. Louis XIII et Louis XIV nommèrent des gardes d'une bibliothèque qui n'existoit plus.

• Le bibliothécaire nommé par Louis XIV, Abel de Sainte-Marthe le fils, supplia envaince prince, par un discours imprimé, de rétablir la bibliothèque de Fontainebleau; Louis XIV fut sourd à la voix de ce respectable bibliothécaire qui rougissoit de toucher les émoluments d'une place sans fonctions. En 1720, la place de garde de la bibliothèque de Fontainebleau fut réunie à celle de bibliothécaire du roi à Paris.

• On pouvoit craindre, Sire, de ne jamais revoir une bibliothèque dans le palais de Fontainebleau; mais à peine votre majesté eut-elle préservé ce palais de la ruine dont il avoit été menacé dans ces derniers temps, qu'elle donna des ordres pour l'arrangement d'un local destiné à recevoir une nombreuse bibliothèque.

• Elle est organisée cette bibliothèque, et elle excite l'admiration de ceux qui la visitent; elle procure d'agréables jouissances aux personnes de votre maison qui viennent y passer le temps que leurs emplois leur laissent libre. Elle rappellera à la postérité la plus reculée le goût de votre majesté pour les lettres et les établissements littéraires, et ce qui est encore plus digne de votre majesté, les profondes connoissances que lui a procurées un commerce habituel avec les livres. Que ne puis-je faire connoître ici les ouvrages que votre majesté affectionne le plus, c'est-à-dire, ceux où l'histoire retrace aux souverains les exemples qu'ils ont à suivre ou à éviter? On verroit, dans ces tableaux, que votre majesté n'a étudié les grandes actions des princes qui ont brillé avant elle sur la scène du monde, que pour les surpasser toutes. Nous sommes les heureux spectateurs de ces merveilles; mais nos enfants, encore plus heureux que nous, en recueilleront les fruits les plus abondants. *

et non moins vantée que celle du palais de l'Escurial. Fréminet et Ambroise Dubois, chargés de la peinture et de la décoration, ont montré de grands talents dans la conception et la disposition de ce bel ouvrage. On peut penser, malgré l'état de dégradation des tableaux et des ornements, que cette chapelle, étant un jour restaurée, ainsi qu'il y a lieu de l'espérer, sera autant admirée que la belle salle de Henri II, qui avoit été primitivement peinte par le Primatice.

Après ces divers travaux qui attestent la prédilection de Henri IV pour les délices de Fontainebleau, qu'il ne nommoit plus ses déserts, car, indépendamment de tous les édifices qu'il a fait élever, tant au dehors que dans l'enceinte du château, pour loger les grands officiers de sa maison, il a voulu encore rendre plus commode, et embellir l'appartement royal, dont la simplicité contrastoit avec la richesse des galeries et des appartements d'apparat qui y avoient été successivement ajoutés. Ambroise Dubois, Fréminet, et Paul Briu ont peint et décoré, par ses ordres, la salle dite *des Nobles*, celle dans laquelle ces artistes, les mêmes qui ont également peint la chapelle de la Trinité et la galerie de Diane, ont représenté, dans une suite de tableaux, formant la décoration de la pièce, les aventures de Théagène et Chariclée, sujets tirés d'un roman grec, composé par Héliodore, évêque de Trica en Thessalie, et traduit, sous François I^{er}, par Jacques Amyot.

La Porte Dauphine. C'est au milieu des délices de Fontainebleau, que la reine Marie de Médicis, ayant donné naissance à Louis XIII, le 27 septembre 1601, le petit édifice que l'on nomme *la porte Dauphine*, à l'entrée de la cour Ovale, du côté de celle des Cuisines, a été élevé pour célébrer ce grand événement, qui, bien ardemment désiré, assuroit l'hérédité du trône, et promettoit à la France la fin des troubles dont elle étoit tourmentée.

Portique de la Cour Ovale, ouvrage de Serlio. Si l'on compare les productions des beaux-arts, et particulièrement les ouvrages d'architecture et de peinture exécutés sous le règne de Henri IV, avec ceux du temps de François I^{er}, de Henri II et de Catherine de Médicis, on reconnoitra sans doute que l'esprit chevaleresque, dont nous avons précédemment parlé, cet amour de poésie, de fictions agréables et brillantes, qui régnoit alors, avoit beaucoup dégénéré. Une autre chevalerie, née de la guerre civile, des haines de parti, et du fanatisme de religion, avoit succédé à celle de ces premiers temps et dominoit les esprits. Les arts à l'époque

où nous sommes , étoient sans grâces , sans élégance , et lorsque le roi guerrier , créateur d'une dynastie nouvelle , voulut , après la victoire , employer leur assistance , ils arrivèrent , non avec l'éclatant appareil qui avoit illustré l'autre siècle , mais fatigués de combats , sous les formes âpres et quelquefois grossières , d'une industrie sans préceptes et sans règles. Un roman presque ignoré , au lieu du poème d'Homère , avoit inspiré Fréminet et Dubois. C'est pourquoi les peintures que ces artistes ont faites , dans le salon des Nobles , pour représenter les aventures de Théagène et Chariclée , n'approchent , en rien , des ingénieuses compositions dont Primaticci a décoré la salle de Bal , la porte Dorée et la galerie des Réformés. Le petit édifice de la porte Dauphine , bâti en mémoire de la naissance de Louis XIII , est sans doute remarquable par sa belle proportion , sa forme ingénieuse et par l'adresse admirable avec laquelle il est construit ; mais les détails sont vicieux ; et quoique le portique attribué à Serlio , à l'entrée de l'appartement de l'aile droite , dans la même cour , présente des défauts que l'état des choses aura évidemment nécessités , l'architecture qui est celle du temps de François I^{er} , est plus correcte , de meilleur goût , et préférable , sous tous les rapports , à celle de la porte Dauphine.

Le château de Fontainebleau , sous le règne de Louis XIII , n'a reçu aucun embellissement , aucun accroissement notable. Les ouvrages commencés sous son père , Henri-le-Grand , ont été continués et terminés. L'appartement de l'aile , au couchant de la cour des Fontaines , dans lequel François I^{er} , en 1559 , reçut l'empereur Charles-Quint , a été refait et décoré sous la régence de Marie de Médicis. L'escalier de la grande cour dite *du Fer-à-Cheval* , que l'on croit avoir été primitivement bâti sur les dessins de Vignole , a été reconstruit presque entièrement par Lemercier , après Louis XIII. C'est encore vers cette époque que les bâtiments de la cour des Princes , ainsi que toutes les dépendances jusque alors non achevées , dans le parc et ses alentours , ont été terminés.

Marie de Médicis. Marie de Médicis , parente de Catherine , née comme elle , à Florence , le berceau de la renaissance des arts , a régné pendant la minorité de son fils Louis XIII. Cette princesse a exercé sur les arts , non dans le palais de Fontainebleau , mais à Paris , pendant la durée de sa puissance , qui ne fut pas exempte de troubles , une influence favorable.

C'est ici que commence une période entièrement nouvelle. La minorité

de Louis XIII est (à son terme : Mazarin a fini l'œuvre de Richelieu ; la noblesse soumise après les troubles de la Fronde, est venue courber son orgueil au pied du trône. Louis XIV est roi puissant dans Versailles ; il embellit Fontainebleau, et partout il imprime, avec son nom, le sceau du pouvoir que la France, fatiguée de troubles et de désordres, a remis entre ses mains. Les lettres que déjà Richelieu avait appelées, arrivent ; elles précèdent les arts qui bientôt rivalisent avec elles, pour préparer le beau siècle qu'à juste titre on compare à celui d'Auguste.

Louis XIV. On a vu, par les exemples précités et la nomenclature sommaire des ouvrages successivement exécutés au palais de Fontainebleau, depuis le règne de François I^{er}, jusqu'à celui de Louis XIV, que les arts, et particulièrement l'architecture, ont constamment, à quelques déviations près, puisé toutes leurs inspirations dans les productions de l'Italie. La recherche dans les formes, la finesse, la grâce des détails, et l'ingénieuse adresse des compositions qui caractérisent l'époque de la renaissance, étoient le type du goût et le but de toutes les imitations d'alors ; mais bientôt la splendeur et la magnificence du règne de Louis XIV, se trouvèrent trop à l'étroit dans les limites que les hommes du XIV^e siècle avoient tracées. Les arts, sous le règne du grand roi, suivirent la haute impulsion que les lettres leur donnoient. Ils voulurent, sans toutefois méconnoître leur origine première, ajouter la force à la grâce, la grandeur à la beauté, et la profusion à la richesse. On prodigua partout, dans Versailles comme ailleurs, l'or, les marbres précieux, avec les matières les plus rares, et trop souvent on ne s'aperçut pas que, sous un aussi brillant éclat, la proportion, les convenances et les règles du beau étoient étrangement offensées. C'est ainsi qu'à la partie du centre du palais des Tuileries, bâtie sous Catherine de Médicis par Philibert Delorme, Leveau, sous Louis XIV, et même Dupeyrac avant lui, sous Henri IV, ont cru devoir ajouter, probablement pour paroître plus grands, l'ordre colossale en pilastre qui termine les façades, jusqu'à la jonction des deux ailes, tant sur la cour que sur le jardin. C'est probablement encore, dans le même esprit, qu'à la suite des riches et agréables compositions qui décorent la salle de Bal de Henri II, à Fontainebleau, et du salon de Théagène et Chariclée, Louis XIV a fait exécuter les lourds plafonds dorés des salles du grand appartement sur le jardin de l'Orangerie.

Louis XIV a donc imprimé, comme il a été dit, le sceau de sa grandeur sur presque toutes les parties intérieures du palais de Fontainebleau, dans

lequel il a été déployé, en différentes occasions mémorables, tout le faste de la majesté royale ; mais, sous son règne, l'art n'a pas été amélioré. Rien n'a été construit à neuf dans ce palais ; Henri iv et François I^{er} lui avoient laissé peu à faire. On a terminé les ouvrages commencés, en conservant partout, avec une sorte de respect religieux, parmi les choses anciennes, toutes celles qui pouvoient s'accorder avec les besoins et les goûts du temps.

Louis xv. Louis xv, âgé de cinq ans, a succédé, le 1^{er} septembre 1715, à son aïeul. D'autres goûts, d'autres mœurs vont imposer aux arts, et surtout à l'architecture une influence toute différente de celle qu'ils avoient jusqu'ici reçue. Louis xiv, dans les dernières années du plus long de tous les règnes, n'avoit, après de grands revers, gardé de sa gloire passée, que l'usage du pouvoir absolu. Il étoit à peine mort, que la noblesse de la cour, jeune alors, se crut émancipée de la triste et ennuyeuse contrainte dans laquelle la puissance du vieux roi la tenoit depuis long-temps soumise. Bientôt la licence, que la régence autorisoit, ne connut plus de frein ; elle s'étendit partout. La débauche succéda au bigotisme, et le libertinage à l'amour du jeu ; le banquier Law, exploitant adroitement les goûts de son temps, présenta à des joueurs avides, sous le titre du système qui a porté son nom, les chances d'une loterie, à laquelle tout le monde, avec un empressement sans exemple, voulut apporter son argent. La banqueroute la plus désastreuse a été la suite d'une opération de cette sorte, et le résultat fut un grand déplacement dans toutes les fortunes ; ce qui amena les idées d'égalité dont la fin du xviii^e siècle a subi les effets.

Au milieu de ces dérèglements et du mouvement qui, des classes les plus élevées, descendit aux plus basses, les arts, entraînés par le torrent du désordre, perdirent de vue le but qui leur étoit assigné. Ils marchèrent au gré du caprice qui les pouvoit. Affranchis des règles, ils se crurent libres ; et pour plaire à des goûts qui repousoient toute contrainte, ils se plièrent souvent aux formes les plus bizarres, préférant toujours celles qui pouvoient paroître singulières. Dans cet état de choses, il n'y eut plus de préceptes, plus de règles ; on changea sans scrupule, pour satisfaire à des intérêts d'un moment, tout ce qui gênoit. On détruisit sans ménagements des ouvrages précieux, productions de temps anciens. Enfin, lorsque parfois on essaya de justifier après coup de notables écarts, on ne craignit pas de les présenter comme les mouvements d'un

progrès que plus tard nous avons vu paroître, en oubli de tout le passé, sous le nom du positif.

C'est ainsi qu'au palais de Fontainebleau, le grand salon, sur le jardin de l'Orangerie, à la suite de la salle du Trône, construit et orné dans les premiers temps du règne de Louis xv, n'offre de remarquable que les efforts tentés pour ne ressembler en rien aux autres ouvrages exécutés précédemment dans le palais. C'est encore dans le même esprit que, pour agrandir la communication avec les pièces voisines, on a surélevé les portes en tranchant et mutilant les tableaux de la salle de Théagène et Chariclée. Plusieurs ouvrages de distribution et de décoration intérieure ont été faits dans le même temps; le plus notable est la salle de spectacle, bâtie en 1725, dans l'aile gauche de la salle des Fontaines, sur l'avenue de Maintenon. Cette salle étroite et basse, est peu digne d'être citée, si ce n'est parce qu'elle a servi aux premières représentations de plusieurs grands ouvrages célèbres, et entre autres, à celle du *Devin de village*, dont Jean - Jacques Rousseau, dans ses *Confessions*, fait un récit des plus piquants. L'aile neuve, dans la cour du Cheval-Blanc, commencée dans les dernières années de Louis xiv, a été terminée sous Louis xv, et distribuée en beaux logements pour les invités du palais.

Louis xvi. Nous aurons peu à parler des accroissemens du château de Fontainebleau pendant le règne de Louis xvi, qui fut court, désastreux, et qui vit naître la révolution que la régence et le règne de Louis xv avoient préparée. Les petits appartemens, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage de l'aile d'habitation, sur le jardin de l'Orangerie, attenant aux grands appartemens du même côté, ont été distribués entièrement à neuf et décorés dans les premières années du règne de cet infortuné monarque.

Les ouvrages que nous venons de citer ne sont ni assez étendus, ni assez importants, quoique, en différentes parties, on puisse y remarquer l'expression d'un goût qui revenoit aux bons préceptes, pour appuyer les observations auxquelles le sujet que nous traitons doit donner lieu: il faudroit citer des exemples pris ailleurs dans les ouvrages antérieurement exécutés, afin de démontrer encore combien les beaux-arts, enfans de la paix, ont besoin du repos qu'elle donne pour vivre et prospérer avec elle; combien, ainsi qu'il a été dit tant de fois, les événemens peuvent influer sur la direction et sur le caractère particulier de chaque art, pendant la durée de l'existence qu'ils en reçoivent.

Ouvrages entrepris sous Louis xv. Lorsque, vers la fin du règne de Louis xv, les guerres, les troubles civils, les embarras financiers cessèrent, pour un temps, de désoler la France, les arts, et surtout l'architecture, qui, malgré les débordements du siècle, n'avoient pas entièrement perdu les traces des bonnes doctrines, firent connoître, dès le premier appel, qu'ils étoient préparés à donner au pays les glorieux produits d'une renaissance nouvelle. Fortifiés par l'étude, appuyés sur les sciences qui rivalisoient avec les lettres, et déjà l'emportoient sur elles, ils démontrèrent bientôt que l'on pouvoit compter sur eux, et que la France avoit encore des hommes habiles prêts à la servir. En effet, dès que l'on voulut élever des monuments, plusieurs architectes, dont les noms étoient presque ignorés, se montrèrent. Gabriel construisit l'Ecole-Militaire et la place Louis xv; Soufflot, Sainte-Geneviève; Gondoin, l'Ecole de Médecine; Louis bâtit la salle de spectacle de Bordeaux et le Palais Royal; et plus tard, sous Louis xvi, Rousseau, qui fit, pour la reine Marie-Antoinette, les petits appartements de Fontainebleau, éleva l'hôtel de Salm, tandis que Peyre l'aîné, avec Davailli, construisoit le théâtre de l'Odéon.

Architectes de la fin du siècle dernier. Il conviendrait peut-être d'ajouter à ces noms célèbres ceux de plusieurs autres architectes de la même époque, également recommandables, sinon par des constructions qu'ils n'ont pu exécuter, au moins par les écoles qu'ils ont fondées, et par un grand nombre de projets dignes d'être cités, tels que ceux demandés pour le palais de Versailles, que le roi Louis xvi avoit intention de reconstruire en entier, d'après les dessins de Peyre le jeune, Boullé, Paris, Heurtier, Potain, Mique, Huvé, qui furent appelés à ce grand travail. Tout, dans ces moments d'une effervescence nouvelle, sembloit annoncer qu'un siècle nouveau, qui auroit été celui de l'architecture, alloit commencer. On espéroit en des temps d'une prospérité glorieuse, quand la plus terrible des révolutions, que ce monarque ne put arrêter, vint mettre un terme à sa vie, et paralyser les progrès dans lesquels les arts étoient entrés.

Révolution de 1792. Ici, toute affaire cesse; la réflexion s'arrête; les remarques restent suspendues. La patrie, attaquée par l'Europe entière, demande des défenseurs. Les arts, les lettres, les sciences, la population, sans exceptions, courent aux armes et donnent à la France le tribut de sang qu'elle demande.

Napoléon. Après de longs et sanglants combats, dont les dernières

années du siècle passé n'ont pu voir la fin, après une subversion sans exemple, un capitaine habile et vaillant, secondé par la victoire et ses talents, a rétabli le trône détruit; il y est monté avec l'assentiment général, et s'est posé la couronne de France sur la tête. Napoléon est empereur des Français: sa puissance égale celle de Charlemagne et de Charles-Quint. Il commence un siècle nouveau auquel il auroit donné son nom!.... Il crée des lois; il présente à l'Europe une dynastie qui lui est inconnue; il rétablit et restaure tout; il parvient au plus haut degré de la gloire; maître de tous les domaines et de tous les châteaux royaux, il les tire de leurs ruines, les rend commodes et dignes de la représentation impériale. En 1804, Fontainebleau, qui servoit de caserne à des prisonniers de guerre, a été, en peu de temps, réparé, meublé et décoré, pour y recevoir, avec une cour des plus brillantes, le souverain pontife, lorsqu'il vint de Rome en France, pour sacrer celui qui avoit rétabli la religion et rendu la tiare à son chef.

Il nous seroit difficile de décrire en détail les divers travaux et les embellissements ajoutés au château de Fontainebleau sous l'empire; ces ouvrages, comme tous ceux qui ont été exécutés d'après les ordres de Napoléon, soit à Paris, soit à Saint-Cloud, soit à Compiègne et en d'autres maisons royales, ont eu, sans exception, pour but principal, l'intention de ne rien détruire des choses faites, et de rendre à leur destination première toutes celles qui pouvoient être terminées, en les appropriant aux besoins et aux convenances d'alors.

Pendant que Napoléon, pour donner à la France une splendeur digne d'elle, se hâtoit de rétablir les palais et d'achever les édifices commencés, il faisoit en même-temps appel aux talents pour élever des monuments de gloire et d'utilité publique. Les arts réfugiés depuis nombre d'années dans les camps, oubliés dans les villes, accoururent à sa voix; et s'ils se montrèrent d'abord bardés de fer, en habit de guerre, sans grâces, sous des formes et sous des couleurs peu agréables, on vit bientôt qu'au milieu des dangers et sous les armes où ils vivoient encore, ils avoient su conserver le germe des progrès commencés, et l'on reconnoît que l'on pouvoit attendre d'eux les fruits d'une belle récolte. Mais les souverains de l'Europe, coalisés pour détruire une puissance élevée sur leurs défaites, présentèrent de nouveaux combats. La victoire, jusque-là favorable au drapeau de Napoléon, l'abandonna dans les frimas de Moscou. Waterloo, deux ans après, fut le terme de sa gloire, et Sainte-Hélène, le tombeau

dans lequel le héros , ses projets , les grands ouvrages entrepris , et toutes ses espérances sont restés ensevelis.

Louis xviii. Nous sommes arrivés à l'époque de la Restauration. Le frère de l'infortuné Louis xvi est remplacé par les vainqueurs , après de longs combats , sur le trône de ses pères. Il ne veut pas succéder à l'Empire , dont , après avoir proclamé une charte nouvelle , il cherche à effacer les dates. Il fait , avec un puéril empressement , dans tous les palais , à Paris comme à Fontainebleau et ailleurs , la guerre au nom et aux emblèmes de celui qu'il affecte de méconnoître , et dont l'Europe atteste la gloire avec la France entière. Louis xviii ; pendant les dix années de son règne , n'a pas ajouté à la splendeur et à la richesse des palais que Napoléon avait restaurés. L'achèvement de la galerie de Diane , est , dans le château de Fontainebleau , son seul ouvrage. Ce prince a très-peu protégé les arts ; il leur auroit préféré les lettres. Il a fini presque oublié , conservant toutefois la paternité d'une charte , que , en père peu attaché à ses enfants , il avait tenté plusieurs fois de détruire.

Charles x. Charles x , son frère , qui reçut la couronne après lui , ne s'est pas occupé d'arts et de constructions ; il n'a pas embelli les palais de la couronne. Ses fréquents voyages à Fontainebleau n'ont eu d'autre but que la chasse , dont il faisoit presque exclusivement ses délices. Cependant , ceux que Henri iv avait été forcé de ménager , que Richelieu avait domptés , que Louis xiv avait humiliés , que Louis xv avait gâtés , que la révolution avait chassé , et que l'empereur croyoit détruits , étoient revenus , en 1814 , derrière les bagages des armées étrangères. Représ dans leurs biens , dans toutes les places à donner ou à prendre , indemnisés de leurs pertes au-delà de toute espérance , ils crurent que le temps étoit venu , et que la foible insouciance du monarque étoit une occasion favorable pour s'emparer et jouir d'un pouvoir qu'ils n'ont jamais su garder. La noblesse que le clergé avait promis d'aider , essaya de déchirer l'une des pages de la charte ; elle eut déchiré le reste , si la France qui n'étoit plus celle des temps où l'on pouvoit facilement la tromper , irritée à bon droit , n'eût , en brisant le trône du trop foible roi , fait justice , par sa modération , par sa magnanimité , par son admirable sagesse , du plus absurde et du plus insensé de tous les complots.

Révolution de 1830. La révolution de 1830 , que l'on devoit peut-être désigner sous un autre nom , est un événement sans exemple dans l'histoire des nations ; elle commence un avenir dont il ne nous est pas donné

d'annoncer les effets. La France, dans ce grand acte, a pris cette fois les armes, non pour changer, non pour détruire l'ordre établi, mais pour défendre les lois et maintenir le pacte solennellement contracté. Sa victoire fut à peine balancée par quelques efforts inutiles, et l'expulsion sans violences, sans colère, du souverain qui manquoit à ses serments, a été sa seule vengeance. Rentré dans ses foyers, après avoir remis le pouvoir en des mains dignes de l'exercer, chacun a repris ses fonctions, et tout est revenu dans un calme que rien n'a pu troubler.

Ouvrages ordonnés et entrepris par le roi Louis-Philippe I^{er}. Les ouvrages ordonnés et dirigés par le roi Louis-Philippe dans les palais de la couronne, et particulièrement dans celui de Fontainebleau que nous décrivons, sont remarquables par l'éclatante sagesse qui a présidé à leur exécution; ils portent tous, jusque dans les plus petits détails, un caractère de bon jugement et d'à-propos qui, à la première vue, en explique toujours la pensée, et qui, en quelque sens que se soit, en a constamment rendu le travail simple et facile. C'est ainsi qu'avec de grands soins, après de longues recherches et avec l'assistance des talents de plusieurs artistes distingués, la grande salle de Henri II, la porte Dorée et l'escalier du Roi, anciennement la salle d'Alexandre, ont été restaurés. Ces pièces, les plus remarquables du palais de Fontainebleau, sont complètement remises à neuf, de telle manière que, pour l'œil le plus attentif, les améliorations et les perfectionnements qui ont été apportés dans quelques détails et dans les différentes parties accessoires à celles de l'art, sont exécutés avec assez d'adresse pour qu'il soit impossible de penser que ces ouvrages ne sont pas tels qu'ils ont été primitivement conçus. Ces belles peintures, productions justement vantées du Primatice et de ses habiles collaborateurs, étoient presque entièrement détruites; plusieurs fois, sous les règnes précédents, il avoit été question de les rétablir, sans qu'on eût pu s'arrêter au parti qu'il convenoit de prendre pour arriver à un plein succès. Tantôt, les scrupules sur le respect dû à des ouvrages aussi justement admirés empêchoient d'oser y porter la main; tantôt, les savants consultés dans cette affaire, indiquoient des moyens d'exécution qui répugnoient aux artistes; enfin, fatigués d'indécisions, et à des époques où d'autres goûts avoient succédé à ceux du siècle des Médicis, on avoit proposé de tout changer et de substituer des compositions entièrement nouvelles à celles qu'alors on regrettoit de voir détruites. Une sage et judicieuse détermination a mis fin à ces débats, en indiquant

et en prescrivant, d'une manière simple, le parti qu'il falloit prendre. La restauration de la salle de Henri II et de toutes les autres pièces de la même époque, la galerie de François I^{er} exceptée, est complètement terminée. Les artistes qui ont été chargés de cette tâche difficile ont trouvé dans le succès la juste récompense due à leur entreprise. Les peintures qui sont rétablies, avoient été primitivement exécutées à fresque; en différentes parties, les enduits étoient tombés. Le tracé même des sujets, ainsi que des figures, se trouvoit entièrement effacé, et, si les gravures ne les eüssent conservées, les compositions étoient perdues; mais des impressions habilement faites à la cire, selon la manière des anciens, des enduits apposés avec un grand soin et une adresse parfaite sur les surfaces dégradées, ont rendu apparents les contours presque complètement effacés. Chaque tableau a été successivement repeint à la cire avec des précautions infinies; et les talents de MM. Alaux, Picot, Abel de Pujol, ont rendu à l'admiration publique, avec la plus exacte conformité, ces magnifiques productions que depuis long-temps on croyoit détruites.

Il n'a pas suffi d'avoir su rendre aux arts, qui les croyoient à jamais perdues, les belles peintures et les ingénieuses décorations de la salle de Henri II, de la porte Dorée et de l'escalier du Roi; on ne s'est pas borné à se tenir en garde, ici comme ailleurs, contre l'amour immodérée des innovations, contre ce travers d'esprit qui, toujours satisfait de son goût, ne l'est jamais de celui des autres, contre ces ambitions désordonnées qui, sous le vain prétexte du mieux, seroient parvenus à changer ou à dénaturer des ouvrages dont la conservation étoit impérativement exigée: il a fallu trouver encore les moyens de rendre commodes, d'approprier aux besoins d'aujourd'hui les bizarres dispositions, les inconvenantes distributions de toutes les bâtisses dont l'ensemble du palais se composoit alors.

Certes, de tous les travaux faits pour restaurer et rendre habitables les résidences royales, ceux exécutés depuis 1830, au palais de Fontainebleau, n'étoient pas les plus faciles. Les distributions embarrassées, les galeries sans abords, sans débouchés, les salles de représentation sans communications faciles, les appartements sans accessoires et à des sols différents, les constructions de chaque aile de bâtiment élevées sans proportions et presque au hazard, à des hauteurs inégales, au gré de ceux qui devoient les occuper, tout enfin avoit fait de la restauration de ce singulier château un problème regardé jusqu'ici comme insoluble. En différents temps,

on avoit entrepris de le résoudre ; Napoléon y renonça. Pour ajouter au palais des appartements plus convenables et moins incommodes, il se contenta de transférer à Saint-Cyr l'établissement de l'Ecole-Militaire, qu'en 1803 il avoit établi dans l'aile neuve et dans tous les bâtiments qui entourent la cour du Cheval-Blanc. C'est alors qu'après avoir commencé la restauration de ces bâtiments, pour y loger ses ministres et les personnages de sa cour, il a fait démolir l'aile du côté de l'entrée, et que l'on a construit, sur son emplacement, la grande grille qui, de ce côté, ferme aujourd'hui le palais sur la place du château.

Le roi Louis-Philippe, malgré les tentatives infructueuses de ses prédécesseurs et l'espèce d'abandon où ils avoient laissé le palais de Fontainebleau, n'a pas été plus découragé dans celui-ci que dans toutes les autres résidences royales dont il a entrepris le rétablissement, et qu'il a su également rendre dignes et commodes. Il a, dès les premiers jours de son occupation, fait mettre la main à l'œuvre ; on a travaillé sans relâche, et les ouvrages, exécutés jusqu'ici, ont tous été dirigés avec l'ordre, la méthode et la sagesse que ce prince sait apporter en toutes choses.

Ouvrages exécutés : Salon d'attente. Une vaste salle, au rez-de-chaussée, sous la galerie de Henri II, égale en longueur à cette belle pièce, et moins large, à cause du corridor qui en rend le service commode, a été faite à neuf sur l'emplacement de toutes les petites subdivisions de la conciergerie. D'après la richesse et l'élégance de sa décoration, plusieurs croiront sans doute qu'elle est un ouvrage fait au temps de la renaissance des arts. Elle sert de salle d'attente dans les jours de réception, et de petite salle à manger pour les diners ordinaires de la Cour.

Cour des Princes. Les appartements qui entourent la cour des Princes ont été distribués sur un plan nouveau mieux conçu, avec une disposition plus convenable. Ils sont maintenant en état de loger les princes de la famille royale, avec leur suite et toutes les personnes attachées au service du Roi. Une série de longs corridors ajoutés en avant des pièces sur chaque aile, où toutes les divisions de logement se commandoient, a rendu chaque appartement indépendant l'un de l'autre, avec les nombreux accessoires et tous les dégagements nécessaires.

Passage souterrain. Un large passage ou couloir souterrain a été pratiqué non sans de grandes difficultés, à cause des eaux abondantes dont le sol, à peu de profondeur, reste constamment inondé. Ce couloir

traverse la cour Ovale, l'ancien fossé, longe les murs de la chapelle Saint-Saturnin, et communique, à couvert, du château au service de la cour des Cuisines.

Appartements du Palais. D'autres rétablissements non moins importants et aussi dispendieux, d'autres améliorations également notables ont été successivement exécutés dans les différents corps-de-logis et dans toutes les subdivisions du palais qui maintenant présente, jusque dans les étages les plus élevés, une suite de nombreux appartements et de logements avec les accessoires et les communications qui les rendent convenables et commodes; ce qui, en résultat, a complètement changé et rendu praticables les immenses détours de cette vaste résidence, véritable labyrinthe, habitation redoutée, dont autrefois on ne pouvoit trouver ni l'entrée ni l'issue.

Aile droite de la cour des Fontaines. -- *Appartement d'Anne d'Autriche.* L'appartement de l'aile droite de la cour des Fontaines, joignant l'aile neuve, qui avoit été anciennement distribué et décoré sous le règne d'Anne d'Autriche, a été réparé en totalité, et rendu complet, en y ajoutant des anti-chambres, avec tous les dégagements dont il étoit privé.

Appartement de Madame de Maintenon. L'appartement qu'habita madame de Maintenon dans les dernières années du règne de Louis XIV, et qui occupe le dessus de la porte Dorée, près de la salle de Henri II, a été rétabli jusque dans les moindres détails, et remis, avec un ameublement de l'époque, dans son état primitif, en y ajoutant toutefois, ainsi qu'il a été fait partout, les accessoires et les arrangements qui l'ont rendu plus riche et plus commode.

Salle des Gardes. La grande salle des Gardes, en avant des salles du Pavillon de Saint-Louis qui, après l'escalier du Roi, est la plus ancienne de toutes les pièces du palais, a été décorée à neuf, et enrichie de peintures qui rappellent celles du temps des Valois. On a cherché à indiquer par des devises et les armoiries de chaque époque, qui sont peintes sur les quatre faces de la salle, les divers possesseurs du palais. Une grande cheminée en marbre blanc, composée avec les débris conservés de celle qui, dans l'emplacement où Louis XV a bâti le théâtre, avoit fait nommer autrefois cette pièce *la salle de la belle Cheminée*, remplace maintenant le grossier et rustique foyer qui, dans l'anti-chambre de Saint-Louis et dans les temps les plus reculés de la monarchie, servoit aux gardes du roi. Le sujet principal de ce petit monument est un ancien buste en marbre du roi Henri IV, accompagné de deux grandes statues,

la Force et la Paix, ouvrage vanté du sculpteur Francaville. On peut remarquer encore, dans la pièce à la suite, la statue équestre du chef de la dynastie des Bourbons, bas-relief également en marbre. Cette autre production du même artiste faisoit partie aussi de la Belle-Cheminée; elle est maintenant placée au-dessus de celle dont le fond de la salle à la suite de celle-ci, est décoré, et qu'on nomme *Salon de Service*.

Jardin de l'Orangerie. Indépendamment de ces différents ouvrages, dans l'exécution desquels toutes les ressources de l'art ont été beaucoup moins nécessaires que l'assistance et les soins judicieux d'une expérience sage; indépendamment d'un grand nombre d'autres travaux qui ont eu pour but de satisfaire à toutes les convenances d'un bien-être dont l'usage étoit jusqu'ici resté presque inconnu, on a cherché, autant que possible, les moyens d'améliorer et de rendre plus agréable la disposition extérieure du palais. On a voulu lui faire perdre l'apparence claustrale que quelques divisions avoient conservée. On les a dégagées des enclaves dans lesquelles, par suite de l'origine première, elles étoient restées embarrassées. L'orangerie qui fermoit au nord le jardin auquel elle a donné son nom, se trouvant en ruines, ainsi que la galerie des Chevreuils en retour, la toiture étant tombée, les bâtiments, qui étoient sans usage, ont été détruits. Leur emplacement, celui des fossés derrière, avec la partie restante de l'ancien couvent des Mathurins que l'on a rachetée, ont procuré un grand espace qui a été planté et mis en jardin, de manière à donner une grande extension au jardin qui existoit entre toutes ces constructions. Cette disposition a complètement changé la forme et l'aspect général du château dans la partie au nord qui touchoit à la ville; elle a contribué à l'assainir en éloignant les bâtiments des maisons et en les entourant de jardins pittoresques, comme ceux de l'aile neuve du côté du midi. Une nouvelle grille d'entrée, ornée de pilastres en pierre, sur la place des Cuisines, a été donnée au public pour arriver de ce côté aux parterres du grand parc, sans traverser les intérieurs du château, et, sur la même place, une petite fontaine, qui sert aussi de lavoir, a été construite pour le service des habitants de la ville, qui, de longue date, avoient contracté l'habitude de venir puiser aux fontaines des cours. L'exécution de ces ouvrages n'a produit aucun changement bien apparent dans l'ordonnance générale du palais et dans les différentes parties de cet édifice. Chaque ouvrage a été fait ici, comme partout où l'on a travaillé, sans déaturer, en quelque manière que ce fût, la forme principale et le

caractère distinctif, soit de l'un soit de l'autre côté, des divers ouvrages dont le palais de Fontainebleau se compose.

Tels ont été jusqu'ici les principaux travaux faits dans le palais de Fontainebleau par le roi Louis-Philippe, qui, jusque dans les moindres détails, a voulu, avec cet amour de l'ordre, ce goût de conservation et cet à-propos de bon jugement qui caractérisent sa personne, que l'on ne s'écartât en rien du plan arrêté, et que l'on observât rigoureusement les conditions d'un programme dont le point le plus difficile étoit, sans aucun doute, la juste mesure à garder pour conserver à chaque partie, en la restaurant, la forme et l'esprit distinctifs de son origine.

Ameublement. Après l'achèvement des améliorations et embellissements que vient de recevoir le palais de Fontainebleau, il a fallu, pour rendre cette vaste résidence royale digne de sa destination, y ajouter un mobilier analogue au goût et au caractère particulier des pièces qui composent les grands appartements d'apparat, ceux de réception et ceux d'habitation. Tout a été remoublé presque entièrement à neuf, et l'on peut aujourd'hui, après les différents voyages qui ont eu lieu, reconnoître que l'ancienne demeure de Fontainebleau, l'antique résidence de nos rois, rendue commode, digne et même agréable, est en état de recevoir convenablement cent soixante maîtres, quatre cent trente personnes de suite, cinq cent cinquante chevaux, quatre-vingt voitures.

Travaux projetés. — Galerie de François I^{er}. La chapelle de la Trinité. — Théâtre de Louis xv. Cependant plusieurs travaux qui, à cause de leur étendue et de leur importance, n'ont pu jusqu'ici être entrepris, restent à faire; ils seront incessamment commencés et dirigés comme les précédents, de manière à ce qu'en se conformant toujours aux données du programme arrêté, l'entière restauration du palais devra être bientôt complète. Ces ouvrages, indépendamment de ceux qu'il faudra faire encore dans les bâtiments des dépendances extérieures qui, pour la plupart, ayant été vendus, devront être rachetés, consiste dans ce qui suit : premièrement, la restauration de la galerie de François I^{er}, dont les peintures, exécutées par Primaticcio et Rosso, sont presque entièrement effacées, dont les agréables sculptures sont mutilées, et dont les dorures, les ornements, ainsi que les plafonds menacent ruine. Cette galerie, d'une étendue beaucoup moins grande que celle de la galerie de Diane, devant être incessamment rétablie par les moyens et les talents employés dans la salle de Henri II, retrouvera, il nous est impossible d'en douter, toute l'admiration qui, d'après l'état d'abandon et de dégradation.

dans lequel elle se trouve maintenant, lui est depuis long-temps refusée.

La chapelle de la Trinité est aussi l'un des travaux importants qui reatent à terminer. Le rétablissement des constructions est achevé. Les peintures, les dorures, la décoration entière de l'édifice sont à refaire; déjà tout est préparé pour cette longue et difficile entreprise; bientôt les mains habiles à qui elle sera confiée sauront trouver les moyens de rendre aux arts et à la gloire nationale, avec toute sa magnificence, toute sa splendeur ancienne, la belle chapelle que Henri iv a fait élever à grands frais, pour répondre au reproche de l'ambassadeur de Philippe II.

Le petit théâtre de Louis xv sera incessamment encore l'objet de l'attention réfléchie et des soins bienfaisants du prince dont la sage prévoyance sait descendre aux plus petites choses, pour en améliorer l'usage et leur donner toute la perfection qu'elles peuvent atteindre. Cette salle, étroite, basse et sans dégagemens, est l'un des principaux agrémens de la résidence de Fontainebleau. Elle sera sans doute bientôt rendue à sa destination première. C'est là, s'il nous est permis d'exprimer nos vœux, que les ouvrages nouveaux, destinés aux théâtres, pourront désormais, loin des injustes censures du mauvais goût, à l'abri des caprices bizarres d'un pouvoir ombrageux, et sous une influence bienveillante, aspirer à l'honneur d'avoir mérité les applaudissemens d'une cour dans laquelle les mœurs ont toujours été respectées, et qui sait, avec une politesse exquise, avec une instruction parfaite, donner l'exemple de toutes les vertus. Ainsi, les bons ouvrages dramatiques, qui, comme *le Devin de Village*, représenté à Fontainebleau pour la première fois en 1752; *Adélaïde Duguesclin*, en 1763; *la Rosière de Salency*, en 1769; *les Deux Avars*, en 1770; *Mustapha et Zéangir*, en 1774; *Félix*, en 1777; *les Evénemens imprévus*, en 1778; *le Séducteur*, en 1785; auront brigué les honneurs d'une célébrité durable, viendront désormais recevoir, sur un théâtre nouveau, à Fontainebleau, les premiers éloges dûs aux vrais talens. La salle de spectacle du château de Fontainebleau sera donc presque entièrement reconstruite à neuf dans l'emplacement qu'elle occupe; elle sera incessamment distribuée et décorée selon les données de l'ordre actuel, et l'on a tout lieu de penser, qu'après son achèvement, si l'on recherche, ainsi que nous l'avons précédemment fait, dans les productions des arts à différentes époques, l'influence des mœurs qui leur ont donné naissance, on reconnoitra bien certainement qu'ici, loin de toutes préventions absurdes, loin de l'engouement aveugle,

constamment en garde contre les dangereux écarts de l'esprit de vogue ou d'imitation, la sagesse, d'accord avec la saine raison, aura dicté toutes les conditions du travail.

Principaux événements historiques qui se sont passés dans le château de Fontainebleau.

Après avoir ainsi présenté nos remarques sur le palais de Fontainebleau, sur ses améliorations et sur ses embellissements, il nous reste à rappeler encore, sinon tous les événements historiques dont cette antique résidence royale a été le théâtre, au moins quelques-uns de ceux qui ont pu motiver ou occasionner les bizarreries, les inconcevables irrégularités, et aussi les admirables ouvrages qui forment l'ensemble de cette singulière demeure.

Dans l'histoire des successeurs de Louis vu jusqu'à François I^{er}, on trouve que St-Louis fit une longue et dangereuse maladie à Fontainebleau (*V. p. 141*); que Philippe-le-Bel naquit en 1262, et mourut en 1314 dans ce château; que Louis xi y recueillit une bibliothèque, laquelle a été transportée ensuite au château de Blois par Louis xii (*V. p. 142*).

En 1639, François I^{er} logea et reçut, avec distinction, l'empereur Charles-Quint, dans l'appartement dit *des Etuves*, celui qui plus tard et de nos jours, a été occupé deux fois, sous le règne du Napoléon, par le pape Pie vii, en 1804 et 1812 (*V. p. 152*).

Catherine de Médicis, sous François ii, qui vint au monde à Fontainebleau en 1549, y convoqua, en 1550, à l'époque de la conjuration d'Amboise, l'assemblée des notables qui se termina par l'arrestation du prince de Condé (*V. p. 143.*)

En 1569, douze ans après, le maréchal Saint-André, le duc de Guise et le connétable de Montmorency y enlevèrent le jeune roi Charles ix, et le ramenèrent, avec la régente Catherine, dans la Capitale.

Le duc d'Anjou, qui fut depuis le roi Henri iii, est né le 10 septembre 1551, dans le château de Fontainebleau.

C'est à Fontainebleau, dans le petit pavillon rebâti sous Louis xv, que Henri iv, le 13 juin 1602, eut avec Biron seul, en tête-à-tête, l'entretien qui précéda l'arrestation de ce maréchal, condamné et décapité, un mois après, dans l'enceinte de la Bastille, le 12 juillet 1602 (*V. p. 143.*)

Louis xiii est né à Fontainebleau, le 11 septembre 1606, ainsi que son frère Gaston d'Orléans dans l'année suivante, le 16 septembre 1607.

La paix de 1629, entre Louis xiii et l'Angleterre, date du château de Fontainebleau.

Le 16 novembre 1657, la reine Christine de Suède, après son abdication

et pendant son second séjour dans le château de Fontainebleau, fit assassiner, dans la galerie des Cerfs, le marquis Monaldeschi, gentilhomme italien, son écuyer (V. p. 144 à 151 et 1794 à 1792).

Le grand dauphin, fils de Louis xiv, est né à Fontainebleau le 1^{er} novembre 1661.

C'est à Fontainebleau que le cardinal Chiggi, neveu du pape Alexandre vii, vint, le 2 juillet 1665, présenter à Louis xiv, satisfaction de l'insulte faite à Rome au duc de Créquy, ambassadeur de France.

Le grand Condé, étant venu de Chantilly pour visiter sa petite fille, qui étoit atteinte de la petite vérole, mourut presque subitement, à l'âge de 66 ans, à Fontainebleau, après une attaque de goutte, le 4 mai 1698.

Louis xv, en 1725, épousa Marie Leczinska, fille du roi Stanislas, dans la grande chapelle du château de Fontainebleau.

Le dauphin, fils de Louis xv, y est mort à l'âge de 36 ans, le 20 décembre 1765; et ses restes mortels reposent dans le chœur de la cathédrale de Sens; il finit ses jours dans la même chambre où quelques années auparavant, le grand Condé avoit terminé paisiblement sa longue et glorieuse carrière.

Après les différents faits que nous venons de rappeler, pour donner quelques indices des particularités qui se rattachent à la résidence de Fontainebleau, il est sans doute convenable de borner ici nos récits, et de laisser à l'histoire tous ceux qui depuis, sous nos yeux et de nos jours, ont pu également concourir à la célébrité de cette grande habitation royale. Cependant, il en est un parmi tant d'autres (voyez page 155), que nous ne devons pas passer sous silence, à cause de sa haute importance et des conséquences immenses auxquelles il a donné lieu; nous voulons parler de l'abdication de l'empereur Napoléon, qui fut signée au château de Fontainebleau le 6 avril 1814.

On conserve encore, dans la pièce où s'est passé ce grand acte, et le *fac simile* des lignes suivantes encadrées sous verre, et la table sur laquelle ce souverain les écrivit :

les puissances alliées ayant proclamé que l'Empereur Napoléon étoit le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'Empereur fidèle à son serment déclare qu'il renonce au trône de France et d'Italie et qu'il n'est pas prêt à faire aucun sacrifice personnel même celui de la vie qu'il ne soit prêt à faire au bien et à l'intérêt de la nation France.

(Les mots rayés et ceux interlignés sont conformes au *fac-simile* de Fontainebleau, transcrit de la main du baron Fain, son secrétaire du cabinet.)

Il nous faut aussi inscrire un autre fait qui vient de s'accomplir, et qui n'est pas moins digne d'être rappelé, parce qu'après sept années d'un règne fondé sur la sagesse et la raison, après les plus rudes et les plus dangereuses attaques, toujours réprimées par la persévérance et la modération, il faut le considérer comme le gage solennel d'une pacification désirée, comme le pronostic heureux, l'augure certain d'une félicité dont la justice et la clémence sont les bases. Cet événement mémorable est le mariage du prince royal Louis-Ferdinand de Bourbon, avec la princesse de Mecklembourg, le 30 mai 1837, dans la grande chapelle du palais de Fontainebleau.

Conclusion. Par ce qui précède, nous avons entrepris de faire connaître l'origine du château de Fontainebleau, l'historique de ses immenses constructions et la coopération des beaux-arts dans l'exécution des différents ouvrages dont l'ensemble de ce palais se compose. Nous avons cherché à signaler les impressions que, sous l'influence des mœurs et de l'esprit des temps, chaque art a successivement éprouvé; nous avons rapporté ensuite sommairement quelques-uns des événements importants dont cette résidence royale a été le théâtre, et particulièrement ceux qui ont pu déterminer ou motiver des changements et des dispositions notables dans l'ensemble de cette vaste agglomération. En recueillant ainsi différents faits qui peuvent ajouter à la célébrité de cette ancienne demeure des rois de France, nous avons dû omettre, ainsi qu'il a été précédemment dit, tout ce qui, appartenant spécialement à l'histoire, auroit pu paraître étranger au sujet que nous traitons; c'est pourquoi on trouvera qu'il n'a été rien dit relativement aux nombreuses et solennelles réceptions de plusieurs personnages illustres; qu'il a été très-peu parlé des traités importants, des grandes conférences politiques, ainsi que des circonstances particulières concernant les souverains célèbres qui, en différents temps et de nos jours, ont occupé les appartements du château de Fontainebleau.

Nous terminerons notre travail en faisant remarquer encore qu'après tant de vicissitudes, après tant de variations, soit dans le caractère national, soit dans celui des arts et de leurs productions, la France est arrivée, ainsi que nous avons prétendu le démontrer, à une époque de paix et de prospérité croissante.

Fontainebleau est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement, siège d'un tribunal civil et d'une justice de paix.

Dépendances de Fontainebleau : *Franchard* (V. p. 153) maison de garde, appartient à la liste civile ; *Les Pleux* et *Le Provençeau* tiennent immédiatement aux habitations de la ville. Ce ne sont pas des hameaux , mais plutôt des faubourgs contigus dont la population est fondue dans le recensement général.

(Voyez le Tableau scénographique , n° 176.)

Additions, changements et corrections sur FONTAINEBLEAU, 1^{re} livraison :

Page 155, ligne 12, *au lieu de* : il a coûté 100,000 fr. lis. 100,000 écus.

Pages 144 et suiv. après la 27^e ligne ou le 6^e paragraphe , qu'il faut supprimer jusqu'après la 1^{re} ligne de la page 151 , *reportez-vous* à la page 1724 , 17^e ligne , *et lisez* : Nous allons , etc. , jusqu'à celle 1739.

Page 151 , après le 5^e paragraphe , *lisez* : Le mariage de Napoléon s'accomplit à Compiègne (et non à Fontainebleau). Napoléon devoit rejoindre Marie-Louise à Soissons , où l'on avoit fait de grands préparatifs , mais les deux voitures se rencontrèrent en route , et Napoléon déroulant toute l'étiquette , etc.

Forêt de Fontainebleau.

Nous avons parlé succinctement , p. 155 , de la forêt de Fontainebleau ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'en faire ici une mention toute particulière , parce qu'elle se rattache à l'histoire de la ville et du château de Fontainebleau que nous venons de décrire. Aussi bien nous trouvons dans la *Description physique de la forêt de Fontainebleau* , par P. H. PAILLET , bibliothécaire du département de Seine et Oise , publiée en 1807 , tous les renseignements désirables que nous allons transcrire ici , sauf quelques modifications.

La forêt de Fontainebleau se nommoit autrefois *la forêt de Bière* , parce qu'elle est située dans un canton du Gâtinais qui porte ce nom , entre la Seine au nord , au couchant une vaste plaine sur laquelle elle domine , à l'orient la rivière de Loing , et au midi les hautes plaines du Gâtinais , auxquelles elle tient depuis Achères jusqu'à Recluses. Tout cet espace , de niveau avec ces plaines que nous nommerons (dit M. Paillet) *continent* à l'égard des parties qui en sont détachées , est interrompu par des gorges , dont les unes sont dirigées à l'orient , et les autres à l'occident , précisément dans la même ligne : elles sont

ordinairement formées par deux montagnes, dont l'une, adoucie, est composée, vers la surface, de pierre calcaire mêlée de terre et de sable; l'autre présente à la vue des roches de grès jetées pêle-mêle les unes sur les autres, quelquefois séparées et soutenues par le sable qui forme les pentes où elles sont restées enfoncées. Ces montagnes et ces rochers sont également dirigés d'occident en orient, et se répondent toujours en lignes droites et parallèles, quoique souvent interrompues. Quant aux gorges, elles présentent, sur la partie haute de la forêt, autant d'étranglements, d'abord assez larges, mais qui se retrécissent de plus en plus à mesure que l'on avance au nord, de façon néanmoins que dans l'intervalle des plus grands, il y en a souvent de très-étroits : quelquefois même, les deux gorges opposées se réunissent, et forment pour lors des montagnes et des rochers isolés. Enfin, tout le continent est, pour ainsi dire, déchiqueté dans son pourtour, non-seulement par ces gorges principales qui s'étendent en lignes droites, mais par une infinité d'autres qui naissent des premières, et qui le découpent en différents sens, plus ou moins profondément. Voilà à peu près tout ce que l'on peut dire pour donner une idée générale de la figure du terrain; l'inspection des lieux, ou au moins d'un plan où l'on s'est appliqué à les figurer le plus exactement possible, procurera de plus amples notions.

Quoique le terrain de la forêt de Fontainebleau soit en général très-médiocre, il y a pourtant de grandes différences d'un canton à un autre. Ici vous voyez des futaies de toute beauté, là vous ne rencontrez que des genévriers ou des bruyères. Souvent, dans le plus beau canton du bois, il se trouve des vides où il n'a probablement jamais pu croître d'arbres. Ainsi cette forêt offre une variété qui lui est propre : des bois plus ou moins touffus, plus ou moins beaux; des plaines où quelques arbres épars s'élèvent au-dessus des genévriers et des bruyères, ou qui en sont totalement dépourvues; des rochers tout-à-fait nus, ou garnis quelquefois de chênes et de hêtres assez beaux, et surtout de vieux bouleaux, dont les troncs blancs se détachent agréablement sur le gris sombre et blenâtre des roches.

Productions végétales. Le chêne (*quercus robur*) est sans contredit l'arbre le plus recherché de nos climats; c'est aussi celui qui fait le plus d'honneur à notre forêt et qui y est le plus commun. Il y avoit, sous les règnes précédents, des futaies considérables et très-étendues, qui en étoient presque entièrement composées. Nos rois, et surtout Louis

xiv, les repectoît au point d'aimer mieux n'y faire pratiquer que des routes sinueuses, que d'en faire abattre un seul arbre. Il existe, ou du moins il existoit avant la révolution, dans cette forêt, deux vieux chênes que l'on alloit voir par curiosité, l'un appelé *le chandellier*, et par le peuple, *le pot à la graisse*; l'autre, *le bouquet du Roi*.

Le bois le plus sain que l'on tire de ces futaies, se débite en boissellerie, lattes, échalas, et surtout en menuiserie; il n'est point inférieur, pour cet usage, à ce qu'on appelle *bois de Hollande*. Les menuisiers le préfèrent même à celui-ci, depuis l'établissement du moulin à scier construit à Moret sur la rivière de Loing. En revanche, il est peu estimé pour la charpente, parce qu'il est trop gras.

Après le chêne, vient le hêtre (*fagus silvatica*), qui ne lui cède en rien pour la beauté; mais qui lui est bien inférieur pour l'usage. Il n'est propre ici qu'à brûler, parce qu'il se fend mal.

Le charme (*carpinus betulus*), excellent bois à brûler, abonde aussi dans cette forêt. Il y en a de très-hauts et de très-gros dans certaines futaies où il est mêlé. Il y a des cantons presque remplis de cette espèce, qui fait, quand elle est jenne, d'excellents fourrés pour le gibier.

Il y a très-peu de châtaigniers (*fagus castanea*); encore ceux qui existent, ne sont-ils pas bien anciens. Ils ne viennent qu'avec beaucoup de peine dans les fonds, où la gélée cause les plus grands ravages; mais il y a apparence qu'ils réussiroient très-bien sur les hauteurs, en bon fonds. Depuis une cinquantaine d'années, on en plante autant qu'on peut, soit de graine, soit de jeune plant, que l'on tire de pépinières faites dans les meilleurs terrains de la forêt.

Enfin, le dernier des arbres qui y dominent, est le bouleau (*betula alba*), qui prospère assez bien par-tout.

Le canton des pins (*pinus picea*) étoit autrefois rempli de cette espèce d'arbres; il doit encore en rester un assez beau. Il y a déjà quarante ans qu'on en a semé pour essai sur les plus hautes pointes du rocher d'Avon; c'est-à-dire, dans un des endroits les plus arides. Ils ont très-bien levé, quoique dans le sable pur. En conséquence, on en a fait depuis des semis considérables dans toute l'étendue de ce rocher et dans la plaine des pins, qui contiennent plusieurs centaines d'arpents.

L'érable (*acer pseudo-platanus*) se fait aussi remarquer dans la forêt de Fontainebleau, mais en petite quantité.

Il y a dans les futaies situées entre la Croix du Grand-Veneur et Fontainebleau, de gros et grands tilleuls (*tilia Europæa*) qui ont sans doute donné le nom au canton, que j'écris *la Tillaye*, quoiqu'on prononce *la Tillas*, comme il est écrit sur les anciens plans. Mais doit-on suivre la mauvaise prononciation du pays? Je ne connois point de mot français féminin qui ait une pareille terminaison; ou, s'il faut écrire *la Tillas*, il faudra aussi écrire *la Cerisas*, *la Boulas*...

Les arbres à fruit que l'on trouve dans cette forêt sont, après le cormier (*sorbus domestica*) et l'alisier ordinaire (*cratægus avia*), une espèce d'alisier que l'on appelle alisier de Fontainebleau (*cratægus Tormenalis latifolia*), comme étant particulier à cette forêt. Sa feuille est plus grande que celle du premier, mais d'une seule pièce seulement, dentelée sur les bords, d'un vert foncé en dessus et blanchâtre en dessous. Ses fruits viennent comme ceux de l'autre, par grappes, un peu plus gros et d'un beau rouge; mais ils sont insipides. Son bois ne vaut pas à beaucoup près celui du premier.

Viennent ensuite des sauvageons, tant de poiriers que de pommiers, dont on permet aux pauvres de cueillir les fruits pour faire une mauvaise boisson quand le vin est d'un prix excessif. Ce cas là excepté, ces fruits étoient autrefois réservés, ainsi que le gland et la faine, pour la nourriture des sangliers.

Les arbrisseaux qu'on trouve dans la forêt de Fontainebleau, sont : le néflier (*mespillus germanica*), le houx (*illex aquifolium*), le petit houx, l'épine, tant la blanche (*prunus silvestris*) que la noire (*mespillus oxyachanta*), l'épine-vinette (*berberis vulgaris*), le genévrier (*juniperus communis*) qui occupe souvent des plaines entières, et dont on recueille les baies, infiniment plus estimées que celles qui croissent ailleurs. On en fait un ratafiat connu à Versailles sous le nom d'*eau de lapin*, et surtout un extrait excellent pour l'estomac. Son bois jette une espèce de résine d'une odeur assez douce; l'amelanchier (*mespillus amelanchier*) qui croit dans les fentes des roches et produit des bouquets de fleurs assez jolies, auxquelles succèdent des baies noires d'une odeur fade.

Je ne ferai point mention, dit M. Paillet, des plantes qu'on rencontre communément dans tous ou presque tous les bois; je citerai seulement quelques-unes des plus rares et qu'on ne voit guères ailleurs.

Suit de l'autre côté la nomenclature des plantes rares de la forêt de Fontainebleau.

- Véronique batarde. *Veronica spuria*.
 La Crételle queue-de-chien. *Cynosurus cæruleus*.
 Tillée d'eau. *Tillæa aquatica*.
 Faux Bouillon. *Lonicera thopsoïdes*.
 Chironne naine. *Chironia minima*.
 Thésion des Alpes. *Thesium Alpinum*.
 Gentiane d'hiver. *Gentiana nivalis*.
 Grand tordyle. *Tordylium maximum*.
 Grand persil des montagnes. *Athamanta cervaria*.
 Laser à grandes feuilles. *Laserpitium latifolium*.
 Sison verticillé. *Sison verticillatum*.
 Séseli branchu. *Seseli elatum*.
 Boucage glauque. *Pimpinella glauca*.
 Lin vivace. *Linum perenne*.
 Ail à fleurs jaunes. *Allium flavum*.
 Ornithogale-plume-d'oiseau. *Ornithogalum minimum*.
 Phalange. *Anthericum liliago*.
 Muguet à deux feuilles. *Convallaria bifolia*.
 Junc à brosse. *Juncus squarrosus*.
 Bruyère à balais. *Erica scoparia*.
 Elatine poivrée. *Elatine hydropiper*.
 Scleranthé vivace. *Scleranthus perennis*.
 Petit œillet d'amour. *Gypsophila saxifraga*.
 Stellaire des sables. *Stellaria arena-ria*.
 Sabline des rochers. *Arenaria saxatilis*.
 Sabline cétacée. *Arenaria cetacea*.
 Patte de lapin. *Sedum villosum*.
 Rosier à feuilles de pimprenelle. *Rosa pimpinellifolia*.
 Quintefeuille luisante. *Potentilla nitida*.
 Ciste de Fontainebleau. *Cistus umbellatus*.
 Renoncule à fleurs sessiles. *Ranunculus nodiflorus*.
 Renoncule à feuilles de persil. *Ranunculus chærophyllus*.
 Thym des Alpes. *Thymus Alpinus*.
 Passe - rage couchée. *Lepidium procumbens*.
 Alysse de montagne. *Alyssum montanum*.
 Trèfle cilieux. *Trifolium ciliatum*.
 Trèfle des montagnes. *Trifolium montanum*.
 Toute - saine. *Hypericum androsaemum*.
 Porcélie maculée. *Hypochaeris maculata*.
 Seneçon à feuilles d'abrotanum. *Senecio abrotanifolius*.
 Orchis pyramidal. *Orchis pyramidalis*.
 Orchis bouffon. *Orchis mimusops*.
 Orchis avorton. *Orchis abortiva*.
 Pantine. *Ophrys anthropophora*.

La filipendule (*spirœa filipendula*). Elle tire son nom de ses racines, qui ne sont que de longs filets auxquels sont attachés des tubercules allongés, de la forme à peu près d'une olive, et d'un goût très-fort. Sa tige menue, haute de deux pieds, portée de gros bouquets de petites fleurs purpurines quand elles ne sont qu'en boutons, et blanches quand elles sont épanouies : c'est une plante très-élégante. Les sangliers sont très-friands de ses racines.

La pilulaire (*pilularia globulifera*), petite plante dont les racines filamenteuses et blanches rampent au fond de l'eau dans certaines mares qui ont très-peu de profondeur et qui restent quelquefois à sec. Ses racines sont composées d'une espèce de tige qui s'allonge horizontalement, et qui de distance en distance a des nœuds, d'où partent des racines proprement dites qui s'enfoncent dans la vase, et deux ou trois feuilles d'un vert très-gai, qui s'élèvent au-dessus de l'eau, où elles forment, par leur multitude, un très-joli gazon. Ces feuilles sont rondes, *teretes*, comme de petites joues, et se développent en crosse comme les fongères, ce qui l'a fait mettre au Jardin des Plantes dans cette classe; car, dans tout le reste, elle n'y a pas le moindre rapport : elle en auroit beaucoup plus avec le figuier par sa fructification, qui est le seul caractère distinctif que l'on a employé pour classer la majeure partie des autres plantes. En effet, toutes les opérations de sa génération se font dans un globule de la couleur et de la grosseur d'un grain de chènevis, que l'on trouve attaché par un très-petit péduncule à l'origine des feuilles, et qui ne s'ouvre que pour laisser passage au germe de la nouvelle plante qu'il contient : c'est ce petit globule qui lui a fait donner son nom. On la trouve dans un assez grand nombre de mares formées par l'eau de pluie dans les enfoncements des rochers sur les platières. Ces mares sont souvent garnies de différentes plantes aquatiques, qui y font un très-bel effet par le contraste de leur verdure animée, avec le gris des rochers qui les contiennent, ainsi qu'avec les vieux troncs des bouleaux qui les ombragent. Il ne faut pas oublier les mousses et les lichens, dont il y a quantité d'espèces différentes, tant sur les arbres et les rochers que sur la terre même.

En fait d'oiseaux sauvages, je n'en connois pas que l'on ne voie ailleurs, si ce n'est une espèce qu'on appelle *cul-blanc*, à Fontainebleau : on le dit bon à manger. Je n'ai pu le considérer assez près pour le décrire.

Il y a beaucoup de perdrix, tant rouges que grises. A l'égard du faisan,

ou y en lâchoit tous les ans un bon nombre que l'ou avoit fait couvrir par les poules ; mais cette forêt est trop sèche pour cette espèce de gibier : ils passaient presque tous dans les bois de la Brie, où ils trouvoient un terrain plus frais et plus humide.

Il étoit, je crois difficile, de voir ailleurs un plus grand nombre de cerfs et de liches.

Les chevreuils n'étoient pas à beaucoup près aussi nombreux que les cerfs ; il étoit rare d'en rencontrer. Il y avoit aussi quelques daims et des sangliers en assez grande quantité ; mais une multitude prodigieuse de lapins trouvoient aisément à se loger dans les rochers, où il n'est pas aisé de les aller chercher. Si le gibier de Fontainebleau y étoit généralement bon, on peut dire que celui-là y étoit excellent : il étoit dommage qu'il causât tant de dégâts, non-seulement dans les jeunes taillis, mais encore dans les biens des particuliers.

On voit encore beaucoup d'écureuils dans les futaies, surtout de bêtres, à cause des faines dont ils se nourrissent.

Quant aux loups et aux renards, il y sont très-rares.

Les reptiles que l'on trouve dans cette forêt, sont : la couleuvre ordinaire, qui n'est point malfaisante ; le lézard vert, très-bel animal, qui n'est pas plus dangereux et que l'on trouve à chaque pas ; et la vipère, qui y est très-commune aussi, mais dont la morsure est fort dangereuse et très-longue à guérir. Il est aisé de distinguer cet animal de la couleuvre, à la couleur mêlée de gris et noir par grandes taches, et par sa forme, moins longue et plus grosse à proportion. Elle rampe assez lentement, n'attaque point et ne mord que quand on se trouve à sa portée, ou que l'on marche dessus. Il est très-imprudent d'aller dans les bruyères ou broussailles sans regarder où l'on met les pieds. Je ne dis rien de l'enveau qu'on rencontre partout et qui n'a fait de mal nulle part, malgré le préjugé vulgaire.

La chenille du tithymale, la plus belle et la plus brillante que nous ayons en France. Elle est du genre de celles qu'on nomme sphinx, sans poils, avec une queue en forme de corne sur le dernier anneau ; elle est de la longueur et de la grosseur du petit doigt ; elle a la tête d'un beau rouge, une raie de même couleur sur le milieu du dos, depuis la tête jusqu'à la queue, qui est elle-même moitié rouge et moitié noire. Sur les côtés, entre les anneaux, est une belle tache ovale, rouge sur les unes et d'un beau jaune sur d'autres ; tout le reste du corps est garni

de petits points du même jaune, arrangés en cercle, très pressés, qui passent d'un côté à l'autre, et qui se fondent par-dessous en un blanc parfait en arrivant aux pattes : le dessous est rouge, ainsi que les pattes, et tout le reste est occupé par le plus beau noir, qui relève admirablement les autres couleurs. Elle vit de préférence à toutes les autres tithyales, sur l'espèce que l'on appelle *esula cyparissias*, ou esule à port de cyprès, dont la forêt est presque entièrement couverte. Son éclat la fait apercevoir d'assez loin ; mais il ne faut pas pour cela la chercher partout où l'on voit cette plante. Il est très-rare d'en trouver sous bois. Il faut la chercher dans de belles places, bien nettes et bien exposées au soleil ; encore arrive-t-il souvent de parcourir envain plusieurs arpents. Quelquefois on fera rencontre d'une sur une plante isolée. Son papillon n'est pas bien grand, mais il est très-beau. Les couleurs qui y dominent, sont l'olive et le rouge.

La mante, d'environ un pouce et demi de long : sa tête est triangulaire ; ses deux yeux sont placés à deux de ses angles, et sa bouche, qui paroît très-petite, occupe le troisième. Elle tourne cette petite tête à droite et à gauche comme sur un pivot : son corcelet est allongé ; on voit à la suite deux grandes ailes, qui s'arrondissent sur le reste du corps qu'elles couvrent presque en entier, et au-dessous desquelles est cachée une autre paire d'ailes d'un tissu plus délic. On les voit toutes les quatre étendues, quand elle vole. Son corps occupe au moins la moitié de sa longueur, et va en grossissant jusques vers l'extrémité, où il se termine en pointe arrondie. Outre les quatre petites pattes qui lui servent à s'accrocher aux herbes, elle en a deux beaucoup plus longues et plus grosses, qui paroissent destinées à saisir sa proie et à la tenir quand elle mange. Elles ont deux fortes articulations comme nos bras : en sorte qu'elle les allonge ou les replie sur elle-même à volonté. Elles sont garnies en dedans de crochets, dont un qui termine sa dernière articulation, lui sert à grimper et à se suspendre où elle veut. Il y en a de plus grosses les unes que les autres, quoique de même longueur : apparemment les unes sont les femelles et les autres les mâles.

Je ne parlerai plus que d'un petit animal, qui est du moins, à mon avis, par iculier à cette forêt. C'est un limaçon moins gros qu'une noisette, un peu allongé et muni d'une valvule qu'il ferme d'un clin-d'œil avec un petit claquement aussitôt qu'on le touche. On le trouve ordinairement sur des brins d'herbes, d'où il se laisse tomber au moindre mouvement.

Tout ce qu'on aperçoit de sa chair est noirâtre, et sa coquille, quand elle est nette, est blanchâtre, avec des taches un peu rouges.

Voilà tous les êtres organisés que l'on peut citer avec plus ou moins d'intérêt comme appartenant particulièrement à cette forêt.

Mais il ne faut pas oublier une curiosité naturelle d'un autre genre, qu'on y a découverte il y a environ une soixantaine d'années : ce sont des cristaux de même nature que le grès et aussi durs, composés d'une infinité de parallépipèdes obliquangles, tous de la même forme, mais de différente grosseur. Ces figures sont arrangées et se tiennent en tout sens. Dans les uns ils sont presque entièrement détachés ; dans d'autres, on ne voit presque qu'une face de chaque ; mais les arrêtes, et souvent les angles bien nets et bien distincts. Ces morceaux forment des groupes de différentes figures plus ou moins belles. On les trouve au rocher de Saint-Germain, près la route de Melun, dans les fentes d'un banc de grès qui a gardé la situation horizontale et qui est recouvert de 5 à 6 pieds de terre. Ces fentes assez larges, sont remplies d'un sable très-fin et très-pur, et c'est dans ce sable que sont les cristaux dont nous parlons. Les carriers en ont vendu, jusqu'à présent, une quantité considérable, et il paroît qu'il s'en faut bien encore qu'ils soient épuisés.

Nous ne terminerons pas cette analyse géologique, sans rappeler que c'est dans la forêt de Fontainebleau, sur le sommet du *Mont-Perreux*, que Cuvier étudiant avec M. Brongniart la minéralogie des environs de Paris, s'écria, « qu'il avoit enfin trouvé la solution de la difficulté • qui les occupoit : c'est qu'il y avoit des terrains d'eau douce et des • terrains d'eau salée. »

Chaux carbonatée quartzifère. Cette substance, dit M. Haüy, est presque ici particulière au sol de la France. On la trouve dans les carrières de grès près Fontainebleau ; il y en a aussi aux environs de Nemours. Les cristaux dont quelques-uns ont plusieurs centimètres d'épaisseur, forment des groupes, dont le volume varie entre des limites très-étendues. On en rencontre aussi de solitaires d'une forme très-régulière, engagés dans le sable. Quoique les uns et les autres soient en général d'une dureté assez considérable, ceux qu'on retire de certains bancs, sont friables et s'égrènent facilement entre les doigts.

Tous ces cristaux ont absolument la même forme et la même structure que le rhomboïde de la chaux carbonatée inverse. Seulement il est plus difficile de les diviser dans le sens de leurs lames composantes, et c'est

surtout en faisant mouvoir leurs fragments à une vive lumière, que l'on aperçoit bien sensiblement leurs points naturels.

M. Cordier, ingénieur des mines, qui a examiné avec attention le gissement des cristaux de Fontainebleau, a reconnu qu'ils s'étoient formés dans des cavités où la matière du grès, par l'effet d'une cause quelconque, avoit subi un relâchement dans sa texture, qui l'avoit réduite à l'état de sable.

Les molécules calcaires, amenées par l'infiltration dans ces cavités, avoient dans les interstices des grains quartzeux qu'elles avoient saisis et enveloppés, en même temps qu'elles obéissoient à leur tendance vers la forme du rhomboïde inverse, de manière que ces grains n'avoient fait autre chose qu'interrompre la continuité de la structure, sans en déranger le mécanisme. Dans les endroits où le sable laissoit des vides plus ou moins considérables, on trouve des cristaux de chaux carbonatée pure, ou dont une portion est à l'état de pureté, et l'autre mélangée de quartz; auquel cas, la première s'est formée dans un espace libre, et la seconde dans le sable même; ce qui achève de prouver que le quartz n'est ici qu'une espèce de hors-d'œuvre dans le résultat des lois de la structure. La partie calcaire qui a maîtrisé la cristallisation, n'étoit cependant pas la plus considérable; elle ne formoit qu'environ le tiers de la masse dans les cristaux que M. Sage a soumis à l'analyse.

On voit aussi de fort beaux agarics sur différentes espèces d'arbres, quand ils commencent à vieillir, surtout sur le chêne. Il y a des gens qui font, pour ainsi dire, métier de cueillir cette substance végétale, et qui y gagnent quelquefois jusqu'à six francs par jour: chacun sait qu'on la prépare en amadou.

Il croit des morilles (*phalli*) dans quelques places de la forêt de Fontainebleau, mais en petite quantité; elles sont brunes et médiocrement grosses. Dans certaines années, on en voit cependant assez abondamment d'une espèce que je n'ai jamais vue ailleurs que sur les platières des rochers de Montussi. Elles sont beaucoup plus grosses que les autres, moins irrégulières, ou plutôt elles n'ont point de forme décidée. Elles poussent assez volontiers sous des touffes de bruyères. A l'exception de la queue qui est blonde, le reste est d'abord roussâtre, et prend ensuite une couleur brune tirant sur le noir. Elles ont une odeur et un goût plus forts que les morilles ordinaires; elles croissent dans le même temps.

Le lycoperdon y présente aussi plusieurs espèces; il y en a une grise, plus

ferme que les blanches, qui se dessèche étant cueillie avant sa maturité, et peut se conserver dans un cabinet quand elle est mûre : la peau s'ouvre et se fend en six portions égales qui restent attachées ensemble à la racine, et imite la forme d'une fleur à six pétales, très-régulière.

La girolle (*agaricus cantharellus*), champignon jaune dont la queue se confond avec le corps qui forme un cône renversé : il se mange, mais il est ficeoreux ; il croit volontiers sous les grands bois après la pluie.

Le mousseron (*agaricus clavus*). On appelle ainsi à Fontainebleau un petit champignon fauve d'abord, qui blanchit en s'ouvrant, et croit en abondance et par trainées dans les friches après les pluies. Sa tige est de la grosseur d'un tuyau de plume, ses feuilletts un peu écartés ; et sa tête est reconnoissable par une forme de bouton qui la termine au milieu. Il a le goût et l'odeur fort agréables. On le cueille et on le fait sécher pour garnir des ragoûts : il est fort différent du mousseron de Bourgogne.

La goimelle (*agaricus campestris*) : nom que l'on donne, à Fontainebleau, à un grand champignon blanc, dont la tige a quelquefois un demi-pied. Le dessus est parsemé de taches grises : bien des personnes le mangent, mais il est fort insipide par lui-même.

On trouve de plus, en automne, sous les futaies, surtout parmi les vieilles feuilles de hêtre dont la terre est couverte, une végétation, de la nature des champignons, que l'on appelle *barbe de chèvre*, ou *menottes* (*clavaria coralloides*). On ne peut mieux la comparer, pour la forme, qu'à des stalactites : ce sont quantité de branches qui viennent ensemble sur une même souche, et par touffes grosses quelquefois comme le poing. Il y a des personnes qui en sont très-friandes, et l'on en vend beaucoup. Telles sont les espèces de champignons qui se mangent le plus volontiers. Il est dommage que ce genre de plantes ne puisse pas se conserver dans sa forme naturelle : on trouveroit dans cette forêt de quoi en faire une collection très-variée. On en rencontre, pour ainsi dire, de toute forme et de toute couleur, ainsi que des mousses et des lichens.

Il faut voir l'ouvrage *sur les champignons*, qu'a publié, en 1784, M. Paulet, l'un des docteurs en médecine les plus instruits (V. p. 308 et suiv.). C'est le seul ouvrage de ce genre sur lequel on puisse compter, pour éviter de s'empoisonner par l'usage des champignons.

Il me semble, reprend M. Paillet, que cette forêt est une des plus intéressantes de nos départements pour les curieux. Le naturaliste y trouve des plantes et des insectes de quantité d'espèces différentes, et plusieurs,

entre autres, qu'on a de la peine à trouver ailleurs. Il y recueillera aussi les cristaux dont nous avons parlé, et parmi lesquels on en voit de toute beauté. Il pourra donner l'essor à son imagination et composer des systèmes en considérant de près et de loin l'arrangement des rochers. Quant aux minéraux et fossiles, il ne faut pas qu'il s'attende à en trouver, à moins qu'il ne s'offre à sa vue quelque morceau de bois pétrifié.

Cependant on a trouvé, en septembre 1825, une pétrification dans une masse de grès de cette forêt, au long rocher de Montigny près Moret, et à laquelle on a donné le nom de *fossile humain*. Cette pétrification dans laquelle les uns ont cru reconnoître les formes d'un homme et d'un cheval antédiluvien, dans laquelle les autres n'ont vu qu'un jeu de la nature, une agglomération fortuite de molécules pierreuses, a été l'objet d'une vive controverse entre les savants. La question parait être restée indécise; et en renvoyant les personnes qui désireroient l'approfondir, aux nombreux écrits publiés à cette époque, nous nous contenterons d'énoncer qu'un chimiste habile, M. Barruel, après avoir constaté que ce rocher offroit

- les restes d'un corps humain dont une partie a conservé ses formes
- et ses proportions, admirablement belles, et d'un cheval dont la tête
- est admirable, l'a soumise à une analyse chimique rigoureuse, et qu'il y a reconnu la présence d'une *matière organique animale*, et du *phosphate de chaux*, l'un des éléments des os.

Les paysagistes n'ont rien de mieux à faire que d'y venir passer quelque temps pour étudier la nature. Des arbres et des roches de toute sorte de formes leur fourniront abondamment de quoi exercer leurs crayons ou leurs pinceaux, soit qu'ils s'attachent à quelque'un de ces objets en particulier, soit qu'ils en groupent plusieurs ensemble. C'est-là qu'un misérable vacher d'Achères a puisé le goût et fait les premiers essais d'un art où il est parvenu à se faire un nom. *Lantara* (V. page 214) se munissoit d'une provision de charbon; et pendant que ses vaches païssoient tranquillement, il s'exerçoit à dessiner, sur quelque roche unie, les différents objets qui le frappoient le plus.

Il n'est point de forêt plus agréable pour la chasse de toute espèce, particulièrement celle de la grande bête. Elle est bien percée dans toutes ses parties, quoique moins régulièrement que d'autres, à cause des montagnes et des rochers. Dans ceux-ci même on trouve, de distance en distance, des routes cavalières, où les chasseurs peuvent aisément monter et descendre. En outre, le cor s'y fait entendre fort loin, à cause

de la quantité de roches et de gorges qui en propagent le son. Il n'est pas étonnant que tous les rois de France, qui ont eu du goût pour ce divertissement, l'aient affectionnée de préférence à tant d'autres.

Enfin, il n'en est point de plus favorable pour les personnes qui aiment les promenades à pied, à cheval ou en voiture. Bien que les routes y soient praticables en tout temps, même après les plus fortes pluies, on n'a point à y redouter cette uniformité ennuyeuse que présentent les forêts ordinaires. La scène y varie à chaque instant : ici, vous vous promenez dans un jeune taillis; là, dans un gaulis ou demi-futaie, composé de beaux arbres assez serrés, qui s'élancent à l'envi vers le ciel. Plus loin, vous êtes dans une futaie majestueuse, tantôt plus claire, tantôt d'une même espèce d'arbres, tantôt d'espèces différentes mêlées ensemble, ainsi que de différents âges, depuis l'enfance, pour ainsi dire, jusqu'à la caducité. Souvent ces diverses scènes sont interrompues par des plaines qui ne vous offrent plus que quelques arbres épars, qui élèvent leurs têtes au-dessus des genévriers, ou simplement des bruyères. Dans les plaines basses, rien de si sec; dans les hautes, que l'on nomme platières, vous êtes agréablement surpris d'apercevoir des mares ou espèces de petits marécages d'une eau très-limpide, et remplies de quantité de plantes qui y récréent la vue par leur belle verdure. Si vous allez jusqu'au bout, vous découvrez plusieurs chaînes de rochers qui se succèdent les unes aux autres, et que votre œil suit quelquefois à perte de vue. Si vous descendez, vous vous trouvez entre une montagne et un rocher, ou souvent entre deux rochers qui vous présentent, à mesure que vous avancez, des ruptures et des gorges de différentes formes, qui produisent des sites très-variés; quelquefois dans un fond où vous n'apercevez que roches autour de vous. Êtes-vous curieux de beaux lointains? Les platières les plus proches des bords de la forêt vous en offriront presque de tous côtés. De la montagne de Bonron on découvre Nemours au bout d'une allée charmante, où coule le Loing et le canal de Briare, et au-delà, le château de Montargis. Des platières du Calvaire, la vue s'étend au loin du côté de Montecrean et de Sens, et vous offre des objets à 4, 5 et 6 lieues de distance. En avançant un peu plus, l'ancienne Brie vous présente, en apparence, une vaste plaine, entremêlée de bois, de villages et de châteaux, et vous distinguez, sur une même ligne, les clochers de Bombon et de Mormant, ce dernier à la distance de 8 à 10 lieues. Mais la plus belle de toutes ces vues, est à l'extrémité des monts Fais, du côté du Cuvier, Chatillon, ainsi

que sur les platières des gorges d'Apremont et de tous les rochers du même côté jusqu'auprès d'Achères. On peut dire que de tous ces endroits on aperçoit, à perte de vue, une suite d'objets différents qu'il seroit trop long de nommer, depuis les plaines de Chailly et de Fleury jusqu'au bois de Clamart.

Cette forêt est traversée, dans sa plus grande longueur, par l'ancienne route de Bourgogne, depuis la plaine de la Glandée, passant par la Table du Roi, la Croix de Vitry, celle de Toulouse, les Basses-Loges, la Croix de Guise, jusqu'au hameau des Sablons, où elle rentre dans le chemin de Moret.

On arrive de Paris à Fontainebleau par deux grands chemins, dont l'un passe par Essômes, qui est le plus fréquenté, et l'autre par Melun, qui a moins de montagnes. A la sortie de Fontainebleau, au midi, on voit une belle demi-lune, au centre de laquelle on a construit un obélisque de 64 pieds. (*V.* page 141).

Les principales routes, soit pour la chasse, soit pour le transport des bois, sont 1° la Route Ronde, qui tient à-peu-près le milieu de la forêt à une lieue autour de Fontainebleau, depuis Thomery où elle commence, jusqu'à la Belle-Croix, et va de là, presque en droite ligne, passer à la Table du Grand-Veneur, pour se terminer à la Table du Roi;

2° La route de la Belle-Croix, qui commence à droite au haut de la montagne, chemin de Chailly;

3° Le chemin de Récluses partant du chemin de Montargis;

4° Le chemin d'Achères, qui part du chemin d'Ury;

5° Le chemin de la Boissière, qui, de la Croix d'Augas, passe à celle de Toulouse, et se termine au Carrefour Quarré.

Terminons : La forêt de Fontainebleau peut donc être dessinée ainsi :

Un tiers du terrain produisant les hautes futaies; la seconde partie, les taillis; et la troisième, qui est la plus médiocre, devant porter avec profit les bois résineux. C'est d'après ce système, qu'on voit, actuellement s'exécuter, d'un côté, des plantations pour futaies ou taillis, et d'un autre, des semis ou plantations de pins de diverses essences.

C'est ici l'occasion de citer un extrait des jolis vers du petit poëme *sur la forêt de Fontainebleau*, composé en 1814, par M. Castel, sur la plantation des pins, exécutée sous le règne de Louis XVI, par son premier médecin :

Un peuple d'arbres verts nous appelle à son tour ;
Né près de la Baltique, il orne ce séjour,

Occupe les coteaux rebutés par nos chênes,
 Et prospère au milieu de stériles arènes.
 Honneur à Lemonnier qui, sur cet heureux bord,
 A fait croître et fleurir les parures du nord !
 Par lui, Fontainebleau voit, malgré la froidure,
 Au front de ses rochers éclater la verdure ;
 Et nos ports n'auront point compté cinquante hivers,
 Les mâts qu'il a semés vogueront sur les mers.

Avon.

Avon, patron St-Pierre ; autrefois (1770) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fontainebleau ; collateur, le général des trinitaires ; seigneurs le roi et les trinitaires de Fontainebleau ; 458 feux, 400 communicants (aujourd'hui 1117 habitants) ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Melun : telle étoit la position de cette commune en 1770.

Avon étoit déjà quelque chose lorsque Fontainebleau n'étoit rien. Son église modeste fut pendant plusieurs siècles la paroisse de nos rois.

Le prieuré dédié à Saint-Nicolas dit *les Basses-Loges*, du nom du hameau où il étoit situé, à une demi-lieue de Fontainebleau, mais dépendant d'Avon, fut fondé en 1510 par Henri de Haultey, sire de Lois, chanoine de Roye en Vermandois, qui, touché de charité pour les pauvres, fit donation au ministre de la principale maison de l'ordre de la Charité de Notre-Dame dans le diocèse de Châlons en Champagne, de la maison garnie de 6 lits et des autres meubles et ustensiles nécessaires pour loger 6 pauvres passants, et 10 liv. de rente à prendre sur tous ses biens pour leur subsistance et la nourriture de deux religieux dudit ordre qui devoient en prendre soin, et leur donner tous les secours spirituels ; ce qui fut augmenté en 1532, par la donation que fit Bouchart de Montmorency, de 20 liv. de rente à prendre sur les ponts et moulins de Samois, aux conditions de cinq messes par chaque semaine ; mais ces ponts et moulins ayant été détruits et les campagnes ravagées pendant les siècles suivants, et ces deux fondations n'ayant pu avoir de suite, Denis de Chailly, seigneur de Changy, donna auxdits religieux sa terre et seigneurie de Changy l'an 1456, aux conditions de cinq messes par semaine et de deux obits par an, ce qui rétablit une partie de la fondation, mais non l'hôpital.

Dans la suite des temps, l'ordre de la Charité qui possédoit cette

maison étant tombé en décadence, et ne voyant aucune espérance de jamais se rétablir, les religieux-carmes de la province de Touraine acceptèrent les offres que leur firent ceux de la Charité, de leur succéder, acquittèrent leurs dettes, leur firent des pensions viagères, et prirent possession le 15 février 1652, de ce monastère, dont l'église fut rebâtie l'an 1661 par la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, qui y venoit faire ses dévotions pendant le séjour du roi à Fontainebleau. Cette reine y mit la première pierre le 25 juillet de la même année, et y fonda cinq messes par an.

En 1662, elle créa un hôpital des malades près de l'église paroissiale, se composant de 6 lits d'hommes. Les malades y étoient soignés et servis par les frères dits de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu. Ceux de la suite de la maison du roi qui tomboient malades y étoient reçus pendant son séjour à Fontainebleau. Ces religieux, avant cette fondation, suivoient la cour, et campoient sous des tentes vers l'endroit où ils furent depuis installés. Quelques particuliers dans la suite établirent trois lits dans cet hôpital.

On remarque encore dans l'église d'Avon, près du benitier, la pierre tumulaire du malheureux marquis *Monaldeschi* (V. pages 144 et 1724); elle est d'environ dix-huit pouces de long sur 15 de large, avec ces mots: *Cy gît Monaldes. vi.* Ils n'ont été gravés que long-temps après l'inhumation, puisqu'il n'y avoit encore aucune inscription en 1751; celle-ci a même altéré le nom, car tous les historiens se sont accordés pour écrire: *Monaldeschi.*

Il y a, dans cette église, deux autres tombes que l'on a prétendu renfermer l'une le cœur, et l'autre le corps de Philippe IV, dit Le Bel, mort à Fontainebleau le 29 novembre 1514; et de la reine Jeanne de Navarre, son épouse, qui mourut le 2 avril 1504; mais le cœur de Philippe-le-Bel fut porté dans l'église des religieuses de St.-Dominique de Poissy, et le corps de Jeanne de Navarre fut inhumé dans celle des cordeliers de Paris; ainsi l'église d'Avon ne pourroit posséder que le corps du roi et le cœur de la reine.

Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'une troisième tombe est celle d'Ambroise *Dubois*, peintre, qui travailla beaucoup pour le château de Fontainebleau, et qui mourut le 27 décembre 1615.

Deux inscriptions placées sous le porche de l'église attestent qu'Edme-Louis *Daubenton*, savant naturaliste, ancien garde du cabinet d'histoire naturelle du roi, mort le 12 décembre 1785, en sa maison de *St. Aubin*;

Occupe les coteaux rebutés par nos chênes,
 Et prospère au milieu de stériles arènes.
 Honneur à Lemonnier qui, sur cet heureux bord,
 A fait croître et fleurir les parures du nord !
 Par lui, Fontainebleau voit, malgré la froidure,
 Au front de ses rochers éclater la verdure ;
 Et nos ports n'auront point compté cinquante hivers,
 Les mâts qu'il a semés vogueront sur les mers.

Avon.

Avon, patron St-Pierre ; autrefois (1770) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fontainebleau ; collateur, le général des trinitaires ; seigneurs le roi et les trinitaires de Fontainebleau ; 458 feux, 400 communicants (aujourd'hui 1117 habitants) ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Melun : telle étoit la position de cette commune en 1770.

Avon étoit déjà quelque chose lorsque Fontainebleau n'étoit rien. Son église modeste fut pendant plusieurs siècles la paroisse de nos rois.

Le prieuré dédié à Saint-Nicolas dit *les Busses-Logés*, du nom du hameau où il étoit situé, à une demi-lieue de Fontainebleau, mais dépendant d'Avon, fut fondé en 1510 par Henri de Haultey, sire de Lois, chanoine de Roye en Vermandois, qui, touché de charité pour les pauvres, fit donation au ministre de la principale maison de l'ordre de la Charité de Notre-Dame dans le diocèse de Châlons en Champagne, de la maison garnie de 6 lits et des autres meubles et ustensiles nécessaires pour loger 6 pauvres passants, et 10 liv. de rente à prendre sur tous ses biens pour leur subsistance et la nourriture de deux religieux dudit ordre qui devoient en prendre soin, et leur donner tous les secours spirituels ; ce qui fut augmenté en 1532, par la donation que fit Bouchart de Montmorency, de 20 liv. de rente à prendre sur les ponts et moulins de Samois, aux conditions de cinq messes par chaque semaine ; mais ces ponts et moulins ayant été détruits et les campagnes ravagées pendant les siècles suivants, et ces deux fondations n'ayant pu avoir de suite, Denis de Chailly, seigneur de Chaugy, donna auxdits religieux sa terre et seigneurie de Chaugy l'an 1456, aux conditions de cinq messes par semaine et de deux obits par an, ce qui rétablit une partie de la fondation, mais non l'hôpital.

Dans la suite des temps, l'ordre de la Charité qui possédoit cette

maison étant tombé en décadence, et ne voyant aucune espérance de jamais se rétablir, les religieux-carmes de la province de Touraine acceptèrent les offres que leur firent ceux de la Charité, de leur succéder, acquittèrent leurs dettes, leur firent des pensions viagères, et prirent possession le 15 février 1652, de ce monastère, dont l'église fut rebâtie l'an 1661 par la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, qui y venoit faire ses dévotions pendant le séjour du roi à Fontainebleau. Cette reine y mit la première pierre le 25 juillet de la même année, et y fonda cinq messes par an.

En 1662, elle créa un hôpital des malades près de l'église paroissiale, se composant de 6 lits d'hommes. Les malades y étoient soignés et servis par les frères dits de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu. Ceux de la suite de la maison du roi qui tomboient malades y étoient reçus pendant son séjour à Fontainebleau. Ces religieux, avant cette fondation, suivoient la cour, et campoient sous des tentes vers l'endroit où ils furent depuis installés. Quelques particuliers dans la suite établirent trois lits dans cet hôpital.

On remarque encore dans l'église d'Avon, près du benitier, la pierre tumulaire du malheureux marquis *Monaldeschi* (V. pages 144 et 1724); elle est d'environ dix-huit pouces de long sur 13 de large, avec ces mots : *Cy gît Monaldes. vi.* Ils n'ont été gravés que long-temps après l'inhumation, puisqu'il n'y avoit encore aucune inscription en 1731; celle-ci a même altéré le nom, car tous les historiens se sont accordés pour écrire : *Monaldeschi.*

Il y a, dans cette église, deux autres tombes que l'on a prétendu renfermer l'une le cœur, et l'autre le corps de Philippe IV, dit Le Bel, mort à Fontainebleau le 29 novembre 1314; et de la reine Jeanne de Navarre, son épouse, qui mourut le 2 avril 1304; mais le cœur de Philippe-le-Bel fut porté dans l'église des religieuses de St.-Dominique de Poissy, et le corps de Jeanne de Navarre fut inhumé dans celle des cordeliers de Paris; ainsi l'église d'Avon ne pourroit posséder que le corps du roi et le cœur de la reine.

Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'une troisième tombe est celle d'Ambroise Dubois, peintre, qui travailla beaucoup pour le château de Fontainebleau, et qui mourut le 27 décembre 1613.

Deux inscriptions placées sous le porche de l'église attestent qu'Edme-Louis Daubenton, savant naturaliste, ancien garde du cabinet d'histoire naturelle du roi, mort le 12 décembre 1785, en sa maison de St. Aubin;

et Etienne *Bezout*, connu par son *Cours de mathématiques*, né Nemours le 31 mars 1750, mort en sa maison des *Basses-Loges*, le 27 septembre 1785, ont été enterrés dans le cimetière d'Avon.

Dépendances d'Avon : Quatre hameaux : 1° *Cave Cognard*; 2° *Changy* (haut et bas), connu par d'excellents légumes qui approvisionnent tous les marchés environnants; 3° le *Monceau*, dans lequel étoit une ancienne maison seigneuriale, acquise avec ses dépendances par Henri IV, en 1609, et où il fut établi une verrerie en 1641; 4° les *Basses-Loges*, dans le hameau duquel il y avoit un couvent de carmes déchaussés. Anne d'Autriche en fit rebâtir l'église en 1661, comme nous l'avons dit plus haut. Cette princesse y alloit souvent faire ses dévotions avec les dames de sa cour, durant ses longs et fréquents séjours à Fontainebleau. Le château de *Changy* appartient à M. de la Morlière; trois moulins : celui dit *Changy*, à M. Lecoq (Isidore); celui dit *l'Erable*, à M. Lecoq (Charles); et celui dit *Valvin*, à M. Lecoq (Louis). L'auberge dite les *Basses-Loges* appartient à M. Goga; une maison dite *Bellebat*, à M. Thigate-Valentin; et celles dites *Gros-bois* et *Chantoiseau*, maison de garde, à la Liste civile. Dans le chef-lieu, existent trois maisons bourgeoises appartenant à MM. Duguet, May et Barbier. Les deux tuileries de *Valvin* dépendent de la commune de Vulaines.

Valvin. Le pont de Valvin est placé sur la commune d'Avon (*V.* la description de ce pont, art. *Samois*, page 1757).

Avon renferme depuis quelques années un petit séminaire.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 15).

Bois-le-Roi.

BOIS-LE-ROI; patron Saint-Pierre; autrefois (1771) archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Fontainebleau; collateur, le chapitre de Sens; seigneurs, le roi et les moines de Ferrières; 110 feux, 270 communicants (aujourd'hui 396 habitants); situé dans le Gâtinais français, proche la forêt de Fontainebleau; généralité de Paris; élection et grenier à sel de Melun.

Le prieuré de Saint-Vincent et de Saint-Louis de Beaulieu dans la forêt de Bière, de l'ordre de Saint-Benoit, situé en cette paroisse, étoit à la collation du roi.

En 1222, Hilon, abbé de St-Père de Melun et ses religieux cédèrent à Philippe-Auguste, roi de France, tout ce qu'ils avoient de droits à *Brales* et *Barbison*, et l'usage qu'ils prétendoient au bois de *Mommedy*:

Et en récompense iceluy sieur roy leur fit nombrer et payer cent marcs d'argent.

On voyoit, il y a peu d'années, en ce lieu, les ruines d'un château dont on attribue la fondation à Louis VII, qui avoit accordé aux habitants divers privilèges.

En 1560, maître Pierre Pileost, curé de Bois-le-Roi, assista à la rédaction de la coutume de Melun.

Il existe, selon la tradition des habitants, un passage sous la Seine ; malgré beaucoup de rapports faits à ce sujet au maire du lieu, il est fort incertain de la vérité ; cependant plusieurs ont assuré être descendus dans ce souterrain. Il seroit bien important de reconnoître son ouverture.

Dépendances : Trois hameaux : *Brolles* ; *La Cave*, où se trouve un port considérable pour l'exportation des bois et des grès que l'on tire de la forêt de Fontainebleau ; et *Sermaise*, où l'on remarque deux maisons de campagne dans une agréable situation. Leurs jardins bordent la rive gauche de la Seine vis-à-vis Chartrettes. L'une de ces maisons appartenoit à M. le baron de la Motte, aujourd'hui à madame sa veuve et à ses enfants, ainsi qu'une ferme tenant au petit château ; et l'autre à M. Ternezy.

La Ruelle, blâtière, appartient à M. Perrier ; et l'ancien moulin converti en scierie mécanique, que le ruisseau de Brolles fait tourner, appartient à M. Ledoux.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 37.)

Samois.

SAMOIS ; patron St-Loup, autrefois (1790) prieuré-cure ; archidiaconé de Melun ; doyenné de Montereau ; collateur, l'abbé du Jard ; revenu 900 liv. ; titulaire, Saint-Hilaire ; parlement et intendance de Paris ; élection de Melun ; il y avoit une prévôté royale ; 122 feux, 250 communicants (aujourd'hui 1058 habitants).

On croit que le nom de cette commune vient de *Samius*, si l'on fait attention à la nature rocailleuse du sol. Samois est entouré par la forêt de Fontainebleau, et placé vis-à-vis du village d'Héricy, dont il est séparé par la Seine. En 1169, Louis-le-Jeune ayant fait bâtir la chapelle de Saint-Saturnin de Fontainebleau (V. page 159), accorda au chapelain six muids de vin à prendre dans son clos d'Héricy, mesure de Samois, ou si le vin faisoit défaut, il seroit suppléé par celui de Samois.

* SÉBASTIEN ROUILLARD, *Histoire de Melun*, page 405.

L'église étoit , comme nous l'avons dit , un prieuré-cure de l'ordre de St-Augustin , congrégation de France , qui dépendoit de l'abbaye du Jard. En 1560 , frère Jean Léger , prieur-curé de Samois , assista , en cette qualité , à la rédaction de la coutume de Melun. Les habitants qui furent également appelés , ne comparurent point.

Port de Valvin. Ce lieu ne consistoit qu'en une seule auberge. Plusieurs autres maisons y ont été construites depuis. Le pont de Valvin , si longtemps désiré , et depuis peu terminé , a cinq arches en charpente , de 62 pieds d'ouverture , appuyées sur des piles et culées en maçonnerie ; il a 544 pieds de longueur. Ce pont a cela de remarquable , que sa charpente est mise à l'abri des infiltrations de la pluie par un toit placé sous le plancher livré au roulage : c'est le seul de ce genre en France et peut-être en Europe. Son élégance en fait un des plus beaux ornements du paysage pittoresque qui l'environne. La communication de ce pont entre l'ancienne Brie et l'Orléanais présente des avantages incalculables. La ville de Fontainebleau y gagne aussi beaucoup , et elle en avoit besoin. On trouve à Valvin des carrières de pierres de taille et à chaux ; et un port pour le transport des bois et pavés provenant tant de la forêt de Fontainebleau que des lieux circonvoisins.

Il existe à Valvin une tuilerie dépendante de la commune de Vulaines , dont il est parlé à l'article SAMOREAU.

Ermitage de la Madeleine. La commune de Samois renferme dans ses dépendances la maison de campagne de la Madeleine , dite *Maison du Roi* , et qui étoit anciennement un ermitage situé près de Valvin , à l'est de la forêt , sur une colline et au bord de la Seine. Il fut bâti vers l'an 1617 , par un gentilhomme breton , nommé Jacques Godemel , espèce d'enthousiaste qui , n'ayant pu réussir à fonder un ordre de chevalerie pour poursuivre les duellistes , fondation qui lui avoit été inspirée , dit-on , par une apparition de la Madeleine , vint en ce lieu , dont Louis XIII lui fit donation , et s'y fit ermite ; il y vivoit priant Dieu , marchant pieds nus , et portant sur une robe grise une grande croix de satin rouge avec les chiffres de la belle pénitente dont il s'intituloit le chevalier. Sa santé s'étant dérangée au bout de quelques années , un ministre des Bons-hommes de Passy lui persuada de donner tous ses biens à la communauté , à la charge de subvenir à l'entretien de son fils , alors adolescent , selon le mode de vie si économique d'un ermite , et cela seulement dans le cas où il seroit fidèle observateur des commandements

de Dieu , sans quoi on ne lui donneroit rien. Il ne paroît pourtant pas que les Bons-hommes aient profité de ce contrat.

Vers la fin du xvii^e siècle, cet ermitage étoit devenu une retraite de voleurs ; ils en furent expulsés , et le roi donna le prieuré aux carmes des *Basses-Loges*.

Aujourd'hui , sa construction est moderne , avec jardin , terrasse , prairie et un parc d'environ 100 arpents , planté en bois et enclos de murs tenant à la forêt ; la position en est tellement riche , qu'en 1684 , Louis xiv manifesta l'intention d'y faire élever un château de plaisance ; les plans en ont été tracés.

Dépendances de Samoïs. Quatre hameaux : 1^o *Court-Buisson* , sur le bord de la Seine ; 2^o *Les Plâtrières* ; 3^o *Le Petit Barbeau* , auberge séparée par la Seine de l'ancienne abbaye de Barbeau , et qui appartient à M. le comte de Ségur ; 4^o *Port de Valvin*. *La Madeleine* (M. Lecoq est propriétaire du *Moulin de la Madeleine*) ermitage , maison du Roi. (*V.* plus haut). *Belle-Fontaine* , maison de campagne appartenant à M. le prince de la Trémouille. Cette maison est contiguë à la forêt , et a , dans ses dépendances , de belles eaux et une vigne , dont le vin est d'une qualité supérieure aux autres de la contrée.

(*Voyez* le Tableau scéaographique , n^o 464.)

Samoreau.

SAMOREAU, *aliàs* Samoireau ou Samourcau ; patron Saint - Pierre ; autrefois (1790) paroisse de l'archidiaconé de Melun ; doyenné de Montereau ; collateur l'archevêque de Sens ; revenu 700 liv. ; parlement et intendance de Paris ; élection de Melun ; 61 feux , 120 communicants (aujourd'hui 245 habitants.)

La commune de Samoreau , près la rive droite de la Seine , où il s'y trouve deux maisons de campagne , a dans ses dépendances , le *château des Pressoirs du Roi* , bâti sous le règne de François I^{er}. Il a été possédé par Henri iv , qui après la mort de Gabrielle d'Estrées , aliéna ce domaine. M. le comte Dussailant qui en étoit propriétaire , l'a vendu à M. le dauphin. Sa situation pittoresque est très-agréable ; ses jardins sont distribués en terrasses ; le parc , qui contient près de 160 arpents , enclos de murs , est hérissé de rochers et renferme une grande prairie.

Dépendances : Trois hameaux : 1^o *Le Bas Samoreau* , chef-lieu , dans lequel est une ferme ayant jadis appartenu à l'abbé et aux religieux de

Saint-Germain-l'Auxerrois, qui comparurent, en 1590, en cette qualité, à la rédaction de la coutume de Melun, à laquelle assistèrent également maître Pasquier Guillaume, curé, et les habitants de la paroisse. Cette ferme appartient aujourd'hui à M. le comte du Rosnel; 2° *Le Haut Samoreau*, dans lequel est une ferme à M. Blanchard; et 3° *Valvin*, en partie. Le château du *Pressoir du Roi* appartient à M. le comte Traversay, qui a fait construire sur sa propriété un moulin à farine, dont la roue hydraulique a 80 pieds de circonférence. L'eau est conduite, sur cette immense roue, par un aqueduc en pierre à trois rangs d'arches, qui font de cette usine un monument très-curieux. Près de cette propriété est une maison bourgeoise dite *Montméliant*, appartenant à M. Barre.

On trouve aussi, dans cette commune, une fabrique de tuiles, briques et carreaux en terre glaise réfractaire, et non en terre grasse marneuse, ce qui assure à la marchandise fabriquée une bien plus longue durée, et la met à l'épreuve des plus fortes gelées.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 465.)

Vulaines-sur-Seine.

VULAINES-SUR-SEINE; patrons Saint-Eloy et Saint-Fiacre; autrefois (1790) paroisse de l'archidiaconé de Melun; doyenné de Montereau; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 1000 liv.; généralité de Paris; élection de Sens; située au sommet du coteau qui borde la rive droite de la Seine, vis-à-vis le pont de Valvin; 51 feux, 120 communians (aujourd'hui 253 habitants).

Ce village se compose d'une seule rue qui s'étend de l'est à l'ouest.

En 1560, maître Jacques Hay, curé de Vulaines, les manants et habitants de ce lieu, représentés par Pierre Bourgeault, leur procureur, comparurent à la rédaction de la coutume de Melun.

Dépendances. Quatre hameaux: 1° *Ile de Cayenne*, dans lequel est une auberge du même nom appartenant à M. Mary; 2° *les Trois Maisons*; 3° *Pont de Valvin*, hameau en partie, dans lequel est une auberge du même nom, appartenant à M. Bagros; 4° et le *Port-à-l'Anquille*, qui dépend de cette commune et non de celle de Samoie. Les moulins à eau et à vent, dits *Gasseau*, appartenant à M. Barre, ont été démolis il y a plus d'un an. Deux tuileries de Valvin dépendent aussi de Vulaines.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 555.)

CANTON DE LA CHAPELLE-LA-REINE.

La Chapelle-la-Reine.

LA CHAPELLE-LA-REINE ; patronne Sainte - Geneviève , de *Capella Reginae* , très-anciennement La Chapelle-en-Gâtinais ; autrefois (1789) cure de Parochidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur , d'abord l'abbé , ensuite les religieux de St.-Maur-des-Fossés , et en 1789 , le chapitre-du-Louvre de Paris ; seigneur , M. d'Argouges ; 146 feux , 500 communicants (aujourd'hui 925 habitants) ; dans le Gâtinais Français , sur la route de Fontainebleau à Malesherbes ; coutume de Melun ; élection et grenier à sel de Nemours.

L'origine de cette commune a été un oratoire , autour duquel sont venues se grouper des habitations.

La Chapelle , située sur une éminence , est traversée par la route de Mézières à Orléans ; une autre rue coupe celle-ci à angle droit. L'église est un édifice du xv^e siècle , qui ne présente rien de remarquable.

La Chapelle-la-Reine est le chef-lieu d'un canton , le siège d'une justice de paix et la résidence d'une brigade de gendarmerie. Il s'y tient tous les mardis un marché , et l'on vient d'y établir deux foires annuelles , l'une le 21 janvier , l'autre le lundi qui suit le 4^e dimanche après Pâques.

Dès la fin du xi^e siècle , ou vers le commencement du xii^e , ce lieu jouissoit déjà d'une grande importance , car on voit , par une charte de Philippe I^{er} , que ce prince , voulant unir à son domaine le comté de Moret , changea avec son oncle Robert-le-Vieil , duc de Bourgogne , pour la ville et comté de Moret , les moulins qui étoient sur le pont de Montereau-Faut-Yonne , les sept îles de la Seine , et la seigneurie de La Chapelle-la-Reine , près de Larchant , stipulant que les habitants du lieu , pour quelque crime que ce fût , ne paieroient qu'un blanc d'amende et ne pourroient être soustraits au service du roi plus loin que d'y aller et revenir en un jour coucher en leur maison , et qu'ils seroient exempts de pionniers , pontonages , barrages et autres immunités.

Une charte de Louis-le-Jeune , année 1169 , porte que pour l'entretien de Barthélemy , alors chapelain désigné de l'église de Saint-Saturnin de Fontainebleau et de ses successeurs , il donne à perpétuité trois muids de blé-froment , mesure de Gâtinais , à prendre sur sa grange de La Chapelle.

En 1560 , Edme de Dromont , seigneur et baron en partie de La

Chapelle-la-Reine, maître Jean Vignon, prieur, et les manants et habitants de ce lieu, comparurent à la rédaction de la coutume de Melun.

Particularités : Il est à remarquer que dans cette commune, l'on ne peut se procurer de l'eau que par un puits qui a 200 pieds de profondeur.

Dépendances : Deux hameaux : *Bessonville*; *Butteau*.

Les vins provenant de Bessonville sont supérieurs à ceux des autres contrées; les chasselas y sont particulièrement renommés.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 237.)

Achères.

ACHÈRES, patronne St-Fare; autrefois (1770) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Tousson; 141 feux, 500 communicants (aujourd'hui 754 habitants); collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. d'Argouges, lieutenant-général des armées du roi; généralité de Paris; élection de Nemours; bailliage de Melun; grenier à sel de Malesherbes.

Ce village consiste principalement dans une longue rue qui s'étend irrégulièrement du nord au midi.

Philippe, deuxième du nom, sieur de Nemours, chambellan de France au commencement du XIII^e siècle, ayant épousé, en premières noces, Marguerite, dame d'Achères, devint ainsi seigneur de cette paroisse.

Gauthier, 5^e du nom, étoit seigneur de Nemours et sire d'Achères. Il assista le roi Saint-Louis dans ses voyages en Terre-Sainte, mourut en 1233, et fut enterré dans l'abbaye de la Joie.

En l'année 1560, la seigneurie d'Achères et celle de *Melun* en partie, appartenoient à François d'Auvergne, conseiller du roi en sa chambre du trésor, à Paris. Il assista, en cette qualité, à la rédaction de la coutume de Melun.

Par lettres-patentes du 3 juillet 1626, la seigneurie d'Achères fut unie à la baronnie de Rougemont. Il y eut dans la suite une autre union de la même baronnie d'Achères à la baronnie de La Chapelle-la-Reine, sous le titre de marquisat, par lettres-patentes du mois d'avril 1680, registrées le 18 décembre suivant, en faveur de Louis-Pierre d'Argouges.

Cette terre, à l'extrémité du village, appartient aujourd'hui à madame la princesse de Talmont; un pavillon, servant de maison pour le garde de la propriété et du parc, de 100 arpents clos de murs, est tout ce qui reste de l'ancien château seigneurial.

Le voisinage de la forêt rend le territoire de la commune fort peu profitable à ses habitants.

C'est dans cette commune qu'est né *Lantara* (V. p. 244 et 1769).

Dépendances : Un hameau : *Meun*, dont la population est de 400 habitants, et dans lequel sont trois maisons qu'on peut regarder comme fermes, appartenant la 1^{re} à M. Combe; la 2^e à M. Morin; et la 3^e à M. Bertrand Deterrières.

La maison dite *Belle-Vue*, séparée de la commune et du hameau, terminée en juin 1858, sert aujourd'hui de maison d'école et de salle de mairie.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 1^{er}.)

Amponville.

AMPONVILLE ou *Emponville*, de l'Orléanais, selon le dictionnaire géographique de M. Masselin; mais d'après les documents les plus authentiques, autrefois (1770) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateurs et seigneurs, les prieur et religieux de Saint-Victor de Paris; 40 feux, 100 communicants (aujourd'hui 261 habitants); gouvernement de l'Île de France; généralité de Paris; élection de Nemours; bailliage de Melun; grenier à sel de Malesherbes.

Ce lieu fut en partie détruit par un incendie.

En 1560, les habitants furent appelés, mais ne comparurent point à la rédaction de la coutume de Melun.

En 1567, pendant les guerres de religion, les habitants furent presque tous passés au fil de l'épée.

Il n'y a point de dépendances, mais dans l'enceinte de la commune existent deux fermes: l'une appelée *la Ferme des Thuiles*, exploitée par M. Guignon; et la 2^e dans la rue du Puits, exploitée par M. Dumesny, qui en est propriétaire.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 4.)

Boissy-aux-Cailles.

BOISSY-AUX-CAILLES; patron Saint-Martin de *Bussiaco*, vulgò aux Cailles, seu Caillous, étoit en 1772, paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur, M. l'archevêque de Sens; dame, l'abbesse de Montmartre; 67 feux, 170 communicants (aujourd'hui 469 habitants); située dans le Gâtinais français, élection de Nemours; grenier à sel de Malesherbes.

Selon M. le Docteur Pascal, le nom de Boissy seroit venu de *Boscus*, qui signifie un petit bois, un bosquet ; ou selon d'autres, de *Buxus*, Buis. Il est inexact de rapporter le surnom des *Cailles* à ces oiseaux de passage très-rares à Boissy ; il est plus conforme à la vérité de dire Boissy-aux-*Cailles* ou *Cailloux*, Boissy-à-la-Caillouterie.

Dépendances : Quatre hameaux : *Mainbevilliers*, traversé par la route de Fontainebleau à Orléans ; *Marlaval* ; la *Caillouterie*, hameau situé au pied et au midi d'un assez haut rocher appelé le *rocher du fief Maubas* ; et *Pilon*, traversé au milieu par la rue dite *Saint-André*.

(Voyez le Tableau scénographique n° 41.)

Boulancourt.

BOULANCOURT, *aliàs* Boullancourt, Boulencourt ; patron St.-Denis, étoit, en 1772, une paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur, l'archevêque ; seigneur, M. Dulau ; 51 feux, 150 communicants (aujourd'hui 263 habitants) ; située dans l'Orléanais, sur la rive droite de l'Essonne, séparant sur ce point ce département de celui du Loiret ; généralité d'Orléans ; élection de Pithiviers ; grenier à sel de Malesherbes.

Dépendances : Un hameau : *Pierre-longue*, où existoit jadis un manoir féodal, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Rousse, ancien notaire à Puiseaux ; et une autre dite la *Métairie*, aux héritiers Chambert, de Malesherbes.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 46.)

Burcy.

BURCY, *aliàs* Bursy, patron, Saint-Amand de *Bursiaco*, étoit, en 1773, une paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; de la collation de l'archevêque de Sens ; seigneur, M. de Dizier ; située dans le Gâtinais français ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Nemours ; 43 feux (aujourd'hui 372 habit.).

La terre et seigneurie de Burcy appartenoit autrefois à l'abbaye de Ferrières, ainsi qu'on le voit par une bulle du pape Paschal II, du mois de novembre 1103, adressée à Otgerius, 20^e abbé de ce monastère, qui confirma les biens qui en dépendoient, et parmi lesquels il faisoit mention de l'église de Saint-Amand de Bursy ; mais cette terre a été aliénée au commencement du XVI^e siècle, et vendue à Claude Thiballier, écuyer, seigneur d'Angluze. Cette seigneurie dépendoit alors du bailliage de Sens, quoique régie par la coutume de Lorris ; elle en a été démembrée

depuis avec la châtellenie de Ferrières lors de l'érection du présidial de Montargis.

A la fin du xv^e siècle, Tescelin, abbé de Ferrières, donna ses terres labourables à ceux de Burcy, à huit deniers de cens pour l'arpent mesuré au cordon de pierre, avec défense toutefois que nul ne pourroit semer plus d'une mine de légumes sur lesdites terres avec la réserve des lods et ventes. La même charte réduit aussi, en faveur des habitants de ce village, l'amende de soixante sols à cinq sols, et celle de cinq sols à douze deniers, excepté le cas de meurtre, larcin, adultère et rapt; et à la condition que si lesdits hôtes de Burcy ne payent au jour ordonné de Saint-Remy lesdits cens, ils seront condamnés à cinq sols d'amende. Le cardinal de Tournon, abbé de ce monastère, appelé en 1555, à la rédaction de la coutume de Sens, remontra que ce lieu, ainsi que toutes les terres, justices et seigneuries dudit Ferrières, a été de tout temps régi par la coutume de Lorris, et n'étoit aucunement soumis à la juridiction de Sens.

A l'extrémité méridionale du canton de La Chapelle-la-Reine, s'élève une montagne couronnée par un plateau partagé en quatre communes, dont trois dépendent de ce département; celle qui est plus au sud se nomme Burcy.

Dépendances : Un hameau : *Avrilmont*, et non *Avremont*; une maison en dépendant, dite *Belle-vue*, appartient à M. Blaize René.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 55.)

Buthiers.

BUTHIERS, Butier, Buthières; patron Saint-Maur de *Butheris*, étoit en 1775, une paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. de Lamoignon; 41 feux, 100 communicants (aujourd'hui 275 habitants); située dans le Gâtinais Orléanais, sur la rivière d'Essonne; au-dessus et proche Malesherbes; généralité d'Orléans; élection de Pithiviers; grenier à sel de Malesherbes.

Dépendances : Deux hameaux : *Auxy*, *Ronceveaux*.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 59.)

Fromont.

FROMONT, patron Saint-Martin; étoit en 1780, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de son nom; collateur, l'archevêque de Sens; seigneurs, M. de Montliard, marquis de Rumont,

et M. de Malesherbes ; 77 feux , 200 communicants (aujourd'hui 393 habitants) ; située dans le Gâtinais français ; généralité d'Orléans ; bailliage et élection de Nemours ; grenier à sel de Malesherbes.

La justice haute et moyenne appartenoit à M. le marquis de Rumont , on y suivoit la coutume de Lorris.

Fromont est dans une très-belle situation , la vue très-agréable , l'air sain. Le pays est un peu hâtif dans ses productions ; il y a plus de vignes que de blé ; le vin y est passable , et les menus grains y sont plus abondants que le froment. On remarque cependant un canton de terres sur le finage de cette paroisse qu'on nomme *les Puifaits* , plus fertile qu'aucun autre des environs ; le froment y produit jusqu'à 750 gerbes l'arpent. On a vu sur le même pied de froment cinquante tiges qui donnoient plus de 800 grains. Quoique ce terrain soit si fécond , on n'y met presque jamais d'engrais , et si on le fumoit comme les terres ordinaires , on ne recueillerait que de la paille au lieu de grains.

Cette paroisse essuya un incendie considérable en 1740 : ce fut le 10 avril , lendemain de *Quasimodo* , jour de foire à Puiseaux , où presque tous les habitants s'y étoient rendus ; on prétend que le feu fut mis à la grange du Receveur par des mendiants. Il éclata en plein jour. De 77 maisons que contenoit le village , il n'y en eut que onze de préservées , qui durent leur conservation à un vent du nord , lequel jeta les flammes sur les autres côtés du village qui furent réduits en cendres. Les habitants à leur aise avant ce triste événement , se ressentirent long-temps de ce désastre.

Dépendances : Un hameau : *Puissard* , dans lequel est une ferme du même nom , appartenant à M. Ligier.

(Voyez le Tableau scénographique , n° 188.)

Guercheville.

GUERCHEVILLE , patronne la Sainte-Vierge , étoit en 1781 , cure de Parchidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur , le chapitre de Paris ; seigneur , M. de Diziers , capitaine de dragons ; 57 feux , 160 communicants (aujourd'hui 570 habitants) ; située dans le Gâtinais Français ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Nemours.

En 1274 , *Jem* , seigneur de Guercheville , chanoine de Noyon et de Tours , vendit à Philippe-le-Hardi , les droits qu'il avoit sur Nemours ; et au mois d'avril 1278 , le même roi donna au prieuré de Nemours huit livres parisis sur le cens de Guercheville à lui appartenant.

Nous ne devons point omettre ici un trait remarquable de Henri IV, qui fait honneur à la vertu de la marquise de Guercheville et à la noble franchise de ce monarque : *Antoinette du Pons*, marquise de *Guercheville*, femme en premières noces de *Henri de Sully*, comte de *la Roche-Guyon*, et en secondes noces, de *Charles du Plessy*, seigneur de *Liancourt*, premier écuyer et gouverneur de Paris, étoit une des plus belles femmes de son temps ; le roi l'aima, et l'ayant trouvée plus vertueuse qu'il n'eût voulu, lui dit que puisque véritablement elle étoit dame d'honneur, elle le seroit de la Reine sa femme, parole qu'il lui tint au bout de dix ans, car il y avoit autant de temps qu'il l'avoit aimée.

Dépendances : Un hameau : *Le Buisson* ; le château de *Guercheville*, ainsi qu'un parc de 50 arpents, enclos de murs, et qui n'est pas habité, appartient à M. le marquis *Didier-Guyon*.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 210.)

Herbauvilliers.

HERBAUVILLIERS ; patron *Saint-Laurent*, étoit en 1781, cure de l'archidiaconé de *Gâtinais* ; doyenné de *Milly* ; conférence de *Fromont* ; collateur, l'archevêque de *Sens* ; dames, les dames religieuses de l'abbaye de *Montmartre* près *Paris*, qui avoient haute, moyenne et basse justice en cette paroisse, régie par la coutume de *Lorris-Montargis* ; 20 feux, 60 communians (aujourd'hui 128 habitants) ; située dans le *Gâtinais-Orléanais* ; généralité d'*Orléans* ; élection de *Pithiviers* ; grenier à sel de *Malesherbes* ; bailliage de *Nemours*.

NÉCROLOGIE.

Antoine DUGUET, maire d'*Herbauvilliers* pendant près de 40 ans, est auteur de plusieurs morceaux de poésie où le style et la versification sont loin d'être d'accord avec ses bonnes intentions. Voici la lettre qu'il reçut de M. le duc de *Duras*, après avoir offert ses vers à *Louis XVIII* :

• J'ai mis sous les yeux du roi, Monsieur, votre ouvrage que m'a
• remis M. le comte de *Rothe*. Sa majesté y a reconnu tous les sentiments
• d'un excellent français, et c'est avec grand plaisir que je vous en
• fais part.

• Recevez, etc.

Signé : Le duc de *DURAS*.

Aux Tuileries, ce 18 novembre 1822.

M. *Duguet* est mort en 1852 ou 1855.

Dépendances : *Belle-vue*, chétive maison, qui n'a de mérite que son nom, et dont le propriétaire se nomme *Soureau* ; elle est située proche

la rivière d'Es-sonne, à environ une lieue du village, dans lequel existe une ferme dite *la Grande Ferme*, appartenant à M. Darrangué, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bourges.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 215.)

Jacqueville.

JACQUEVILLE; patronne, la Sainte-Vierge, étoit en 1782, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. de Bourron, capitaine aux gardes-françaises; 22 feux, 72 communicants (aujourd'hui 152 habitants); haute, moyenne et basse justice. Ce bourg, environné de fossés, étoit situé dans le Gâtinais-français; bailliage et élection de Nemours; grenier à sel de Malesherbes.

La terre de Jacqueville a été possédée par plusieurs personnes dont l'histoire nous a conservé les noms. En 1413, sous le règne de Charles vi, *Helyon*, sire de *Jacqueville*, capitaine de Paris, s'étoit mis à la tête des partisans du duc de Bourgogne, et cette faction n'agissant qu'au gré de ses caprices et de sa fureur, plongeoit l'état dans la plus affreuse anarchie. Parmi les victimes infortunées de leur cruauté, on regretta beaucoup le jeune *La Rivière*, beau-frère du comte de Dammartin, que *Jacqueville* assomma d'un coup de hache dans sa prison. Non content de cette lâcheté, ce barbare le fit trainer tout mort qu'il étoit, jusqu'aux halles, où il eut la tête tranchée. Les séditieux portoient même l'insolence jusqu'à prétendre régler la conduite du dauphin dans l'intérieur du palais. Le 9 juillet, entre 11 heures et minuit, *Jacqueville* passant avec le guet près de l'hôtel Saint-Paul, monta brusquement à l'appartement du prince où l'on dansoit. Il lui reprocha la dissolution dans laquelle il vivoit, et s'adressant au seigneur de la Tremoille, il l'accabla des plus sanglantes invectives, l'accusant d'être le ministre de ces plaisirs indécents. Le dauphin, indigné, tira sa dague, et se jetant sur *Jacqueville*, lui en donna trois coups; mais la cuirasse qu'il portoit lui sauva la vie. Il auroit été assommé par les domestiques du prince, sans le duc de Bourgogne qui le supplia de différer la punition de la brutalité de cet homme, pour en faire un exemple. Il trouva, dans la suite, des moyens de le faire évader. Le prévôt des marchands avoit reçu ordre d'assembler les échevins et les principaux bourgeois, et de leur faire savoir la disposition où tous les princes se trouvoient pour la paix; déjà tout le monde applaudissoit à la réunion des princes, mais dans ce moment

arrivèrent Jacquesville et Caboche, qui menacèrent le prévôt des marchands et les échevins de les jeter par les fenêtres, s'ils continuoient à autoriser une paix qui n'auroit d'autre suite que la ruine de la liberté du peuple et de tous ses privilèges. Quelque temps après, Jacquesville fut obligé de sortir de Paris avec une partie de ses troupes, pour aller combattre Clignet de Brabant et Bourbon, qui ravageoient le Gâtinais. Par un article du traité fait à Arras en 1414, il fut convenu que le duc de Bourgogne seroit sorti de France Jacquesville, Caboche et quelques autres des principaux séditieux. Jacquesville ne sortit point de France, ou du moins ne tarda pas à y rentrer, puisqu'en 1417, il fut assassiné à Chartres par Hector de Saveuse, avec lequel il avoit eu un démêlé. Celui-ci, à la tête de seize scélérats, l'arracha de l'église-cathédrale, et sourd à ses prières, il le laissa percé de coups et baigné dans son sang. Cet assassinat commis presque sous les yeux du duc de Bourgogne, causa une grande mortification à ce prince, dont le crédit avoit soutenu et plusieurs fois sauvé Jacquesville. Il éclata d'abord en menaces contre Saveuse, mais il finit par lui pardonner.

La terre de Jacquesville fut ensuite possédée par *Raoul de Montigny*, chevalier, grand pannetier du roi, et capitaine des gardes du duc de Bourgogne : il vivoit en 1442. *Jean de Montigny*, son fils, dit le *Boulangier*, pour un service notable qu'il rendit à l'état, en faisant entrer une grande quantité de bled dans le royaume au temps d'une mortelle famine, fut conseiller au parlement, puis président en la même cour en 1456; en reconnaissance de ses services, le roi Louis XI l'éleva à la charge de premier président au parlement de Paris, le 8 décembre 1471. Il fut un des juges du comte de Saint-Pol, connétable de France, et de Jacques d'Armagnac; il mourut le 24 février 1481, et fut enterré au cimetière des Innocents, avec cette inscription :

« *Cy-dessous Gist Noble et sage Messire Jehan le Boulangier, en son vivant Chevalier, Conseiller du Roi, nostre Sire, et premier Président en sa Cour du Parlement, Seigneur de Jacquesville en Gastinois, d'Isle et de Montigny en Brie, qui trépassa le 24 Février 1481.* »

« *Aussi gist noble Dame Philippe de Cothereau, sa femme, et le fils dudit Seigneur est inhumé en ce même lieu, tout joignant le tombeau de ses père et mère.* »

Selon *D. Morin*, dans son histoire du Gâtinais, il y eut encore un

autre seigneur de ce nom, gentilhomme de Gâtinais, qui fut grand chambellan du duc de Bourgogne. Il soutint en duel une querelle contre les sieurs de Bourdon et Soligny; mais comme ils étoient sur le pré en train de se battre, et que Jacquerville se défendoit contre ses adversaires avec autant d'adresse que de valeur, le duc de Bourgogne envoya assez tôt, et les fit séparer avant qu'ils se fussent blessés.

Cette seigneurie passa dans la suite au seigneur de Bourron.

Il n'y a point de *Dépendances* dans cette commune.

(Voyez le Tableau scénographique; n^o 224.)

Larchant.

LARCHANT; patron Saint-Mathurin de *Lyracantu*, étoit en 1785, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur et seigneur, le chapitre de Paris; 400 fenx, 300 communians (aujourd'hui 723 habitants); située dans le Gâtinais français; parlement et généralité de Paris; élection et grenier à sel de Nemours.

Le chapitre de Paris avoit dans la paroisse de Larchant tous les droits de haute, moyenne et basse justice; cette prévôté étoit régie par la coutume de Lorris et relevoit du bailliage de la Barre du chapitre dont les appels se portoient nuement au parlement. Ces privilèges de l'église de Paris furent contestés très-vivement en 1560, lors de la rédaction de la coutume de Melun. M^e Jacques Quetier, qui y comparut pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Paris, représenta que sans cause ils avoient été appelés à la présente convocation; pour le regard dudit lieu de Saint-Mathurin de Larchant, lequel lieu ne se gouverne pas selon les coutumes du bailliage de Melun, mais selon les coutumes de Lorris; d'ailleurs que ledit chapitre n'étoit aucunement justiciable de ce bailliage; que pour l'exercice de leur justice, ils ont en la paroisse de Larchant, ainsi qu'à Rozoy, la Grande Paroisse, Vernou et Machau, leurs prévôts dont les appels ressortissent par-devant le bailli à la Barre du chapitre, et de-là à la cour de parlement de Paris.

On n'ent aucun égard à ces représentations. On rappela le procès-verbal de la première rédaction de cette coutume auquel étoit comparu sans aucune protestation, le prévôt de Larchant, tant pour lui que pour les autres praticiens de cette paroisse. Le bailliage de Melun fit valoir ensuite un arrêt du conseil qui lui attribuoit formellement la connoissance des appellations de ces prévôts du chapitre, et qui depuis avoit toujours

été exécuté. Cependant l'usage a prévalu. La paroisse de Larchant a continué d'être régie par la coutume de Lorris, et le droit de juridiction de la Barre du chapitre a été confirmé par lettres-patentes du 14 août 1676.

Larchant est un bourg très-ancien, dont la tradition du pays fait remonter l'origine jusqu'au deuxième siècle. Il paroît même qu'il eut autrefois le titre de ville. Usuard et les autres biographes, en rapportant la vie de Saint-Mathurin qui naquit à Larchant, disent : *Ex oppido Diocesis Senonensis quod Lyricantus dicitur*. On lit aussi dans le traité assez curieux, imprimé en 1662, et intitulé : *Recherche de l'antiquité de Châteaulandon, que dans tout le Gâtinois (hors Châteaulandon), il n'y a autres villes, même pour le présent, que Nemours, Fontainebleau, Montargis, Moret, Puisieux, Etampes, Milly et Larchant*. Enfin le pouillé général de l'archevêché de Sens, imprimé en 1648, et qui a été dressé avec exactitude sur plusieurs pouillés manuscrits plus anciens, fait mention d'un Hôtel-Dieu à la collation de l'archevêque, jouissant de 4000 liv. de revenu, et dans lequel il y avoit une chapelle à laquelle présentoit le chapitre de Paris. Cet établissement supposoit une nombreuse population.

Mais la considération dont la paroisse de Larchant jouissoit autrefois, et dont elle pouvoit être redevable à la grande vénération que tout le Gâtinois avoit pour les reliques de Saint-Mathurin, n'est plus la même aujourd'hui. Le nombre des habitants est beaucoup diminué. Les marchés qui se tenoient trois fois par semaine sont supprimés, et des trois foires qui existoient autrefois, une seule a été conservée, et à lieu le lendemain de l'Ascension.

Beaucoup d'auteurs ont parlé de Larchant, et plusieurs ont essayé de donner l'étymologie de son nom, en rapportant les différentes opinions, nous laisserons à nos lecteurs le droit de décider laquelle est la moins ridicule. D. Motin, dans son histoire du Gâtinois, prétend qu'il est ainsi appelé, parce qu'il est bâti dans une large campagne, *Larchant, de large champ* ; mais bientôt après, pour que son explication convienne également au nom latin *Lyricantus*, et au nom français, il ajoute que, c'est plutôt à cause de l'archet de S. Mathurin, qui étoit de ce lieu natif ; pour ce en latin *Larchant est nommé LYRICANTUS*. André Duchêne écrit le nom de cette paroisse avec une apostrophe *l'Archamp*, et le fait dériver *EX ABIDO CAMPO*, à cause de son assiette qui est en une plaine sablonneuse, sèche et presque stérile. Ce dernier sentiment est absurde et tout-à-fait contraire à la vérité.

Le territoire de la paroisse de Larchant est très-fertile en bled et en légume. Il est entouré de montagnes de trois côtés , et au midi, est séparé de la plaine par des marais qui étoient beaucoup plus considérables , il y a plus de deux cents ans. Pour les dessécher, on ouvrit en 1612, d'espace en espace des canaux qui firent écouler une grande partie des eaux dans la rivière de Loing; mais ce terrain étoit toujours perdu pour l'agriculture. Heureusement un paysan crut remarquer, au milieu de ces marais , une fondrière vers laquelle l'eau prenoit sa pente et se perdoit sous terre ; l'observation fut vérifiée , on dirigea les canaux vers cette fondrière , et le marais desséché forme à présent une prairie de quinze cents arpents.

On voit encore à Larchant une enceinte de fortes murailles et de fossés avec des tourelles et des remparts. L'église qui est très-ancienne a été presque entièrement détruite en 1567, par les calvinistes. Des voûtes légères , soutenues par des piliers élevés, un portail encore orné d'anciennes sculptures et une belle tour, fixent l'attention des voyageurs , et font présumer que cet édifice étoit intéressant.

Cette église étoit desservie autrefois par des chanoines de Paris ; mais cependant il y avoit , à ce qu'il paroît, dans l'origine, un curé en titre ; car le Journal du Palais a conservé, sous la date du 18 novembre 1572, les conclusions très-sévères , prises par le procureur général, contre un curé de Larchant, qui méconnoissant la juridiction temporelle dans une contestation qui s'étoit élevée entre lui et le chapitre de Paris, s'étoit pourvu en cour de Rome.

Il y avoit dans l'église de Larchant trois chapelles ; celle de *Sainte-Marie-Madeleine*, qui a été décorée par les soins du curé en 1785, celle de *Saint-Mathurin*, où reposoit avant les guerres civiles le corps de ce saint confesseur, et celle de *Sainte-Catherine*, qui étoit à la collation de l'archevêque de Sens.

La terre et seigneurie de Larchant étoit affectée depuis un temps presque immémorial à la mense du chapitre de Paris. On ne connoit ni l'époque, ni le premier motif de cette réunion. Dès l'année 1341, il existoit entre les religieux de St-Victor, prieurs et seigneurs d'Amponville et les chanoines de Notre-Dame de Paris, seigneurs de Larchant, un accord par lequel ces derniers cédoient à l'abbaye de Saint-Victor, à perpétuité, toute la dixme qui leur appartenoit dans le terroir d'Amponville du côté de Larchant, moyennant cinq muids de grain de rente annuelle et perpétuelle. Cet acte ne fut pas suivi d'une exécution bien constante,

les terres étant demeurées incultes pendant les guerres des Anglais, les arrérages de la redevance s'accumulèrent ; et les religieux se trouvant dans l'impossibilité de s'acquitter, renoncèrent aux dixmes dont le chapitre de Paris leur avoit fait l'abandon ; - ce qui a restreint le terroir - d'Amponville à certaines bornes, qui se voyent de présent séparantes - les terroir et dixmages tant dudit Larchant que dudit Amponville. - C'est ainsi que s'exprimoit en 1640, l'auteur des Antiquités de Paris ; ces bornes sont encore aujourd'hui les mêmes.

Enfin une bulle de Clément VII, donnée à Avignon, le premier avril 1504, - confirme l'union faite au chapitre de l'église de Paris, de l'église - paroissiale des Mathurins (de *Saint-Mathurin*) de Larchant de Sens, - pour aider à fournir la distribution du pain de chapitre aux chanoines - qui, à faute de ce, ne résidoient et n'assistoient au service. - (*Chopin, traité de la police ecclésiastique, liv. II, tit. vij. 10.*)

Nos rois percevoient autrefois sur les églises et les paroisses une espèce d'imposition que l'on nommoit *droit de gîte* ; en 1202, le bailli de Sens porta en compte ce droit, accensé pour Larchant à 15 liv. de revenu annuel.

Il y avoit plusieurs fiefs dans l'étendue de cette paroisse. La fabrique possédoit celui de *Saint-Mathurin*, qui étoit assez considérable ; celui de *Villechasson* appartenoit aux dames de Villiers-la-Joye ; celui de *Saint-Séverin*, à M. l'abbé de Saint-Séverin de Château-Landon ; celui de *Montapissou*, au vicomte de Montliard, seigneur de Puisetlez-lez-Nemours ; celui de *Colbert*, au chevalier de Trouville, qui y avoit fait bâtir un moulin à vent ; et enfin celui de *Biberon*, ayant droit de notariat royal, au prieur de Grez. Le commandant de Beauvais avoit aussi quelques possessions sur cette paroisse.

En 1569, un seigneur de Larchant, guidon du baron de Neubourg, fut blessé à la bataille de Montcontour : deux ans après, il fut employé avec Castelnau - Mauvissière, ambassadeur ordinaire de France, en Angleterre, et les sieurs de la Motte-Fénélon et de Foix, à négocier le mariage de la reine d'Angleterre avec le duc d'Anjou. Ce seigneur de Larchant étoit d'une ancienne et illustre maison de Normandie, du nom de *Grimouville* ; il portoit pour armes, de gueules à trois étoiles d'or, 2 et 1 ; l'écu penché et surmonté d'un casque de côté ; supports, deux sauvages, ayant un genou en terre. *Nicolas de Grimouville*, baron de Larchant, fut par la suite capitaine des gardes-du-corps du roi Henri III, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

Le bourg de Larchant essuya , la nuit du 12 au 15 septembre 1778 , un incendie qui consuma 287 maisons et bâtiments. Plus de la moitié des habitants perdirent dans les flammes , tous leurs grains , fourrages , meubles et effets. Les secours du gouvernement et la bienfaisance du chapitre de Paris les ont aidés à réparer leurs pertes.

Il ne nous reste plus qu'à faire connoître la vie de *Saint-Mathurin* , l'histoire de ses reliques , et des processions dont elles ont été l'objet. L'examen réfléchi que nous avons fait de la plupart des auteurs qui ont parlé de ce Saint , nous a convaincu que *Baillet* a su plus que les autres se mettre en garde contre le merveilleux qui enveloppe ordinairement les faits très-éloignés ; et nous croyons ne pouvoir mieux faire que de le citer lui-même ; aussi nous nous garderons bien de rapporter ici le conte que Dulaure a fait sur *Saint-Mathurin*, pour le plaisir d'en présenter la critique :

• *Saint-Mathurin* étoit né de parents encore idolâtres dans le quartier du diocèse de Sens , qui a fait depuis partie du Gâtinais ; il fut converti à la foi de Jésus-Christ en sa jeunesse , et l'on dit que Dieu voulut le rendre l'instrument et le ministre de la conversion des parents. On peut présumer de son zèle pour la gloire et le service de Jésus-Christ , que les âmes de son père et de sa mère ne furent pas les seules qu'il lui acquit par la prédication ou par la force des exemples de sa vertu. Ce fut pour lui en faciliter les moyens que son évêque l'ordonna prêtre. Le nom de *Polycarpe* que l'on donne à ce prélat ne nous fournit aucune lumière pour découvrir le temps auquel vivoit *Saint-Mathurin* , parce que ce *Polycarpe* n'a point de rang parmi les évêques de Sens ni d'aucune autre église voisine.

• Les autres circonstances de la vie de ce Saint ne nous sont guères plus connues , et le peu qui ait été recueilli dans une histoire publiée à ce sujet n'a pas plus d'apparence de vérité. C'est ce qu'on peut dire au moins d'un voyage qu'on prétend qu'il fit à Rome pour aller guérir la fille d'un prince qu'on ne nomme pas , de peur de rendre la fiction trop grossière. On ajoute par une suite de la même imagination , qu'il mourut en cette ville , et que pour satisfaire à sa dernière volonté , l'on rapporta son corps dans son pays ; ce que l'on croira encore moins , si l'on considère que ceux qui avancent ce fait , veulent qu'il soit arrivé du temps des persécutions des empereurs Dioclétien et Maximien.

• En quelque endroit que soit mort *Saint-Mathurin* , on croit qu'il fut enterré d'abord à Sens , et que dans la suite , il fut transporté en

un lieu du diocèse de cette ville , appelé Larchant dans le Gâtinais près de Nemours. On prétend que c'étoit le lieu de sa naissance , mais il le rendit beaucoup plus célèbre par les miracles que Dieu y opéra en sa considération après sa mort. C'est ce qui attira les peuples en foule à son tombeau , sur lequel on construisit une magnifique église. Les huguenots du xvi^e siècle firent de grands efforts pour la détruire , et pour dissiper les reliques du Saint. Ces efforts se terminèrent pour lors à quelque dommage qu'ils firent à l'édifice. Mais le chevalier du Boulay y étant allé l'an 1568 , avec une compagnie de soldats , força de nouveau l'église et jeta les reliques du Saint au feu. Ces fureurs sacrilèges ne servirent qu'à rallumer la dévotion des peuples avec plus d'ardeur qu'auparavant. Le pèlerinage y est devenu presque continuel de toutes parts , et le concours au temps de la fête du Saint , y étoit si grand , que l'on a compté souvent jusqu'à 120 bannières de paroisses rurales , qui y venoient en procession , et le bourg de Larchant ne s'appelle plus que Saint-Mathurin .

Les processions dont parle *Baillet* (9 novembre) n'ont plus lieu ; elles étoient tellement dégénérées de leur institution , que le cardinal de Luynes a cru devoir les interdire , ainsi que celle que l'on appeloit *le tour de la chässe* , et qui se faisoit par les habitants de Larchant dans dix paroisses des environs.

Nous ne devons point oublier de faire mention dans cet article , de *M. Miger* , ancien lieutenant-général du bailliage de Milly , natif de Larchant , qui a composé plusieurs traités , et envoyé à différents corps académiques , des mémoires dictés par l'amour du bien public et le désir de soulager l'indigence.

Dépendances : Un hameau : *Bonneveau* ; deux fermes , l'une dite *Le Chapitre* , appartenant à M. le comte Durosnel , pair de France ; l'autre dite *Tremainville* , à M. Desbaunes ; et une maison dite *Le Marais* , appartenant à M. le marquis Des Brosses.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 255.)

Le Vaudoué.

LE VAUDOÛÉ , patron Saint-Loup , étoit avant la révolution cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyen de Milly ; collateur , l'archevêque de Sens ; revenu , 500 liv. ; 150 communicants (aujourd'hui 582 habitants).

Vaudoué , le *Vaudoué* tire son nom de sa position dans une vallée bordée de rochers sauvages qui font suite aux chaînes dont est hérissée la forêt de Fontainebleau. A peu de distance à l'est de cette commune ,

on voit la source de la petite rivière d'Ecole, qui se porte à l'ouest dans le département de Seine et Oise, rentre à Saint-Germain (canton sud de Melun), et se décharge dans la Seine, au-dessous de Ponthierry. La longueur totale de son cours peut avoir huit lieues.

La seigneurie du Vaudoué, et celle de Noisy-sur-Ecole appartenoient aux dames du couvent de Chelles - Sainte - Bouldour. Ces religieuses comparurent, par procureur, à la rédaction de la coutume de Melun, et protestèrent, afin que leur comparution ne pût leur préjudicier, attendu que ladite seigneurie étoit régie, non selon la coutume de Melun, mais suivant celle de Lorris.

Il n'y a point de *dépendances*, mais *Feuillarde*, où se trouvoit une ferme anciennement, et dont les mesures existent encore, se compose aujourd'hui de 180 arpents de terre et de 20 arpents de bois, lesquels appartiennent à M. Le Gnet. On voit aussi les vestiges de l'ancien ermitage de *Fourche*, dont le territoire se compose de 225 arpents de terre et de 20 arpents de bois, lesquels appartiennent à M. Anillon. Il y avoit une église anciennement, car, en 1784 et 1785, un moine y disoit la messe, et faisoit sa demeure dans l'ermitage à 300 pas duquel existe une fontaine.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 278.)

Nanteau-sur-Essonne.

NANTEAU-SUR-ESSONNE; patron Saint-Martin, étoit en 1790, cure de l'archidiaconé et doyenné du Gâtinais; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 4100 liv.; 450 communicants, 47 feux (aujourd'hui 534 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Ce lieu est situé sur la rive droite de l'Essonne et à la limite de ce département.

La seigneurie de Nanteau appartenoit, en 1560, à François de Vendôme, vidame de Chartres. Ce seigneur comparut à la rédaction de la coutume de Melun, ainsi qu'Antoine Lefèvre, curé du lieu.

Dépendances: Quatre hameaux: *Barbacanne*; *Bois-Minard*; *Courcelles* et *Villard*; quatre fermes: *Grande-Maison*, appartenant à M. Fenlas; *Grouison*, petite ferme, aux héritiers Pouzet; *Ninveau*, petite ferme, à M. Dudonville; et *Fiéfé*, à M. Hautefeuille; le moulin à eau, dit *Royneau*, appartient à MM. Bellaveine, fils.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 353.)

Noisy-sur-Ecole.

NOISY-SUR-ÉCOLE, 1^{re} patronne, l'Assomption, 2^e patron St-Georges; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé et doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu, 600 liv.; dames, les religieuses de Chelles; généralité de Paris; élection de Melun; 103 feux, 225 communicants (aujourd'hui 558 habitants).

La seigneurie de Noisy appartenait aux dames du convent de Chelles-Sainte-Bouldour, qui firent pour la commune de Noisy, lors de leur comparution à la rédaction de la coutume de Melun, les mêmes réserves que pour celle du Vaudoqué.

Le territoire de Noisy, couvert de roches stériles, est, pour la plus grande partie, en landes incultes; aussi ses productions sont-elles presque nulles, et d'un très-modique rapport.

Le nom de *Noisy* en latin est *Nucetum*; ce qui annonçeroit que les *noyers* y étoient communs.

Il y avoit deux chapelles: l'une dite de Saint-Hubert et de Sainte-Marie-Madeleine, au château de *Chambergeot*; elle valoit 400 liv.; le seigneur y nommoit; l'autre, dite de la *Madeleine-aux-Choux*, appartenant aux religieux de Sainte-Colombe-lez-Sens, près de la ferme de la *Madeleine*. Elle fut vendue et détruite anciennement.

Dépendances: Trois hameaux: *Auvers*; *Le Puits-Rond* et *Cas-Rouge*: deux châteaux: *Chambergeot*, dans lequel étoit une chapelle, avec un parc de cent arpents et une ferme du même nom, appartenant à madame veuve de feu M. le comte de Ménardeau, née Dupré de Saint-Maur; et *La Renommière*, aussi avec cent arpents, appartenant à M. Gillet de *La Renommière*.

La ferme dite *Poizereau*, isolée sur la hauteur, appartient à M. Nollevall, et celle dite *La Madeleine*, sur le point d'être démolie, à M. Derozier.

On a élevé sur la hauteur qui domine le village, un télégraphe qui dessert la ligne de Lyon, et qui communique au nord avec celui de Fleury, et au sud avec celui de La Chapelle-la-Reine.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 364.)

Récloses.

RÉCLOSES, patron Saint-Martin, étoit avant la révolution, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 800 liv.; 157 feux, 580 communicants (aujourd'hui 794 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Le village de Récloses dont le nom semble indiquer un lieu jadis habité par de pieux solitaires, forme, à l'extrémité méridionale de la forêt de Fontainebleau, une sorte d'hémicycle. Il se compose de deux rues principales qui se réunissent à angle aigu au sud.

Il est à remarquer que les habitants ne peuvent se procurer de l'eau pour leur usage personnel, que par un puits qui est à un quart de lieue du centre du village.

Il n'y a point de dépendances.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 407.)

Rumont.

RUMONT, patron Saint-Denis, étoit avant 1790, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 800 liv.; 50 feux, 80 communicants (aujourd'hui 262 habit.); généralité de Paris; élection de Nemours.

En 1555, Antoine de Montliart, seigneur de Rumont, comparut par procureur, à la rédaction de la coutume de Sens.

Ce lieu avoit anciennement le titre de marquisat.

Dépendances : Le *Château de Rumont*, ainsi que la ferme dite *Nuisement*, appartient à madame veuve de Brosses; et la ferme dite *Beaulieu*, à madame Duguot, de Malesherbes.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 415.)

Tousson.

TOUSSON, patronne la Sainte-Vierge, étoit, avant la révolution, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, M. l'archevêque de Sens; revenu, 2000 liv.; 60 feux, 270 communicants (aujourd'hui 500 habitants); titulaire, Notre-Dame de septembre, nativité de la Sainte-Vierge; généralité de Paris; élection de Nemours.

La seigneurie de Tousson, comme celle de Nanteau-sur-Essonne, appartenoit, en 1560, à François de Vendôme, vidame de Chartres.

Dépendances : L'ancien château dit *La Cour des Bois*, ainsi que la ferme du même nom, appartient à M. Lagarde, maire et membre du conseil-général; la ferme dite *Gallerand*, appartient à M. Bellaveine; et la ferme dite *La Brosse*, située à peu de distance des limites de ce département, se trouve sur le territoire de Milly (Seine et Oise).

L'abbaye de *Notre-Dame-des-Champs* n'existe plus.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 494.)

Ury-en-Bière.

URY-EN-BIÈRE, *aliàs* Uric, patron Saint-Martin, étoit autrefois cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, le prieur de Saint-Victor de Paris ; revenu, 400 liv. ; 150 feux, 250 communicants (aujourd'hui 555 habitants) ; généralité de Paris ; élection de Nemours.

Ce village se compose d'un groupe de maisons rassemblées que traverse la route de Fontainebleau à Orléans.

On pourroit croire, dit M. le docteur Pascal, que ce lieu qui est aujourd'hui éloigné de 4 à 500 mètres de la forêt de Fontainebleau, et qui jadis étoit enveloppé dans celle de Bière, tire son nom de l'animal appelé *Urus*, dont les Allemands ont fait *Aurochs*. Cet animal est le taureau dans son état naturel et sauvage, et même la race première et primitive du taureau qui, selon Buffon, a été altérée, changée et modifiée par la domesticité. L'*Urus* habitoit surtout nos grandes forêts.

La seigneurie d'Ury appartenoit à l'abbaye de Saint-Victor de Paris. En 1560, le cardinal de Guise, abbé de ce monastère, assista, par procureur, à la rédaction de la coutume de Melun. Les habitants du lieu y comparurent également par procureur.

Point de *dépendances*, mais dans le chef-lieu existent deux fermes : l'une dite *la grande Maison*, appartenant à M. Bonneau, notaire à Orléans ; et l'autre dite *Saint-Victor*, à M. Fouquet, maître de poste à Fontainebleau.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 499.)

Villiers-sous-Grès.

VILLIERS-SOUS-GRÈS (le pouillé de Sens et Cassini écrivent *sur-Grès*) ; patron St-Etienne ; autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'abbé de Molesmes ; revenu 1000 liv. ; 147 feux, 450 communicants (aujourd'hui 804 habitants) ; généralité de Paris ; élection de Nemours.

Villiers appartenoit au couvent et prieur de Saint-Sauveur de Melun ; il avoit été donné au monastère, vers la fin du x^e siècle, par Philippe I^{er}.

Ce prieur assista, en 1570, à la rédaction de la coutume de Melun, comme seigneur de Villiers. Les habitants furent appelés, mais ils ne comparurent point à la rédaction de cet acte.

Au sud du village, il y avoit une chapelle prieuriale de l'ordre de St-Benoît, qui dépendoit également du prieuré de St-Sauveur de Melun.

Dépendances : Un hameau : *Busseaux*.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 543.)

CANTON DE LORREZ-LE-BOCAGE.

Lorrez-le-Bocage.

LORREZ-LE-BOCAGE, patronne Sainte-Anne, *aliàs* Lorrey, Lorry, Lorré, Loret-le-Bocage ou en Bocage, *Lorreiium*, *Lorriacum*, *Loretum*, *Loredum*, *Loretum in boscagio*, *bostagio vel bocagio*, et plus anciennement *Lorri super Lunam*, à cause de la rivière de Lunain ; autrefois (1787) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence d'Égreville ; collateur, l'abbé de Bonneval au diocèse de Chartres ; Dame, madame de Brayer ; 189 feux, 508 communicants (aujourd'hui 902 habitants) ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Nemours ; coutume de Lorris ; réunie à la prévôté de Chéroy (Yonne) par lettres-patentes de 1779.

L'histoire de cette petite ville ayant beaucoup de rapport avec celle de Lorris*, nous avons cru devoir commencer par une notice succincte sur cette dernière, quoique n'étant pas du ressort de ce département, soit à cause de ses mesures, soit à cause de sa coutume, qui a servi de règle à la plupart des villes de l'Isle de France, de la Beauce et du Gâtinais ; coutume qui a donné lieu au proverbe que nous citerons plus bas.

La ville de Lorris mérite à plus d'un titre, d'occuper une place honorable dans nos *Essais*. Ce n'est pas qu'elle soit aujourd'hui bien importante, mais elle est très-ancienne, étoit jadis très-considérable et occupoit un espace très-étendu, ainsi que le démontrent les ruines de deux vieilles tours, situées maintenant hors des murs, et d'anciens fossés qui se prolongent à une assez grande distance. Nos rois qui y résidèrent long-temps y ont fait des fondations intéressantes ; il s'y est passé des événements remarquables ; elle a été la première affranchie des entraves de la tyrannie féodale ; ses coutumes ont été rendues communes à des provinces très-étendues ; c'est dans son sein que s'élevèrent et fleurirent l'auteur charmant du *Roman de la Rose*, et plusieurs hommes célèbres, soit par leurs productions, soit par leurs emplois, soit par le crédit dont ils jouirent à la cour. Quel sujet vaste pour un ouvrage de la nature du nôtre ! Et combien nous serions éloignés de l'entreprendre, si nous n'étions rassurés d'avance par l'accueil favorable que nos souscripteurs ont daigné faire à nos *Essais*.

La ville de Lorris* est petite, mais bien peuplée ; elle est située dans

* Lorris, chef-lieu de canton, arrondissement de Montargis, (Loiret) ; population, 1700 habit. ; trois quarts de lieue du canal d'Orléans ; 17 sud-ouest de Sens ; 30 sud de Paris ; et 10 est d'Orléans.

un fond marécageux, et s'il faut en croire l'historien du Gâtinais, l'église elle-même est dans un emplacement si humide, qu'on a été forcé d'y creuser plusieurs puits, *pour y attirer l'eau*. Les héritages y sont traversés par une infinité de petits ruisseaux, qui entretiennent l'abondance; le sol en est fertile, l'air pur, et la position très-agréable. Les habitants s'y adonnent à la fabrique de la draperie.

La construction des anciennes murailles est singulière, et porte un caractère d'antiquité qu'on ne peut révoquer en doute : elles sont bâties en pierres et en arcades qui s'élèvent de trois pieds au-dessus du sol, et ont environ trois toises d'étendue. On prétend qu'elles ont été construites de cette sorte, afin que les habitants pussent faire aisément des sorties lorsqu'ils seroient assiégés.

Plusieurs causes ont contribué à la décadence de Lorris : un incendie considérable en 1187; le voisinage d'Orléans et de Montargis qui méritèrent bientôt de fixer plus particulièrement l'attention de nos rois; les troubles qui déchirèrent la France, sous les premiers siècles de la troisième race; les guerres civiles du règne de Louis XIV, et plus que tout cela peut-être, les caprices du temps et du hasard; une infinité de circonstances semblent s'être réunies pour mettre la ville de Lorris au point où nous la voyons.

Il est peu de villes intéressantes auxquelles on ne donne une origine fabuleuse. Lorris ne servira point d'exception à la règle. Si l'on en croit un auteur de cette ville, elle est redevable de sa fondation et du nom qu'elle porte à *Samothès*, premier roi des Gaules et petit-fils de Noë. Il faut voir dans son livre des *Antiquités et singularités du monde*, le ton d'assurance avec lequel *Antoine Couillard* raconte les événements qui ont rapport à son pays. Comme cet ouvrage est fort rare, nous allons en transcrire quelques passages; ils ne seront point déplacés dans l'histoire de Lorris; outre qu'ils ont pour objet l'origine de cette ville, ils serviront encore à faire connoître le style d'un auteur qu'elle a vu naître.

• Le bon *Japhet* avoit un autre et quart fils, appelé *Javan*, autrement *Samothès*, et surnommé *Dis*, homme certes fort noble de courage, non moins rempli de hautes sciences, que de bonnes et louables mœurs et vertus : lequel voyant ses deux frères élevés en si hautes dignités et principautés, persuada ses ayeul et père de l'envoyer légat et prince de la Gaule; ce que facilement, pour sa grande vertu et prudence, lui fut de prime face accordé, et après son sacre, ou bien après les bénédictions

à lui données par ses ayeul et père , monta sur mer avec bonne compagnee et équipage , et feit voile au pays , qui est de présent *Grece* , et y laissa du peuple qu'il nomma *Yones* , du nom de *Yonichus* son oncle , qui étoit homme fort savant et grand astrologue ,..... et duquel *Samothès* avoit été instruit. Puis descendit en *Italie* où il visita son frère ainé ; et sans y séjourner , passa les monts , et entra avant en la *Gaule* , jusques à ce qu'il vint faire station le long d'une petite riviere qu'il nomma *Yonne* , du nom de son peuple laissé en *Grece*. Il arriva en ce lieu l'an cent cinquante-deux après le déluge , et du monde mil huit cent et huit.

. *Samothès* trouvant sur les coustaux de la riviere d'*Yonne* , pays beau et fertile , considérant aussi cette contrée être entre les deux plus belles rivieres des Gaules , qui sont *Seine* et *Loire* , délibéra faire illec sa demeure , et y commença une cité qu'il nomma de son nom , combien qu'il feust tôt après mué , et fut la cité nommée *Zenone* , et depuis *Senonense* : dont la province fut par long-temps vulgairement appelée *Gaule Senonense* , et depuis *Celtique* : de là mutation desquels nous parlerons proprement ci-après. Et estant ainsi dominateur de provinces tant grandes et si peu peuplées , eut patience pour un temps de la laisser multiplier et croître. Et cependant les uns faisoient dans le roc les concaves de leurs petites retraites , es-liens plus propres : et les autres , leurs loges et couvertures de rames et boys , attendant l'opportunité du temps pour mieux édifier , qui fut incontinent entrepris : car *Samothès* avoit encore en sa compagnee plusieurs personnes qui avoient besogné à l'édifice de la tour de *Babylone* , et qui lors de son partement d'*Arménie* , s'étoient voulus rendre à lui. Lesquels trouvant en ce rivage d'*Yonne* la commodité de la pierre , sable et bois , feirent sur une montagne , où de présent y a une église de *Saint Bon* , quelques bâtimens , du moins pour loger leur prince et les plus principaux des familles. A la conduite desquels ouvrages , *Samothès* vaquoit journellement : et par mesme moyen , lui qui étoit philosophe très-savant , et tant par son grand-père que *Yonichus* son oncle , instruit en tous arts , donnoit à son peuple bons et notables enseignemens non seulement pour vivre en paix et concorde , mais aussi à labourer la terre , et faire ouvrages nécessaires pour la nécessité de la vie et trafic d'entre eux. Car à autres peuples ne pouvoient-ils marchander : de tant que leurs plus prochains étoient ceux qui habitoient sur la riviere *Janiculum* , ou le pays *Rithin* ; c'est de présent la *Romanie* ou *Italie*.

..... Notre province de Gaule Celtique , où *Samothès* présidoit , au plaisir de tous , commençoit si bien à s'augmenter en peuple , qu'en l'an cent soixante-quinze après le déluge et du monde mil huit cent trente et un , (ce fut vingt-deux ans seulement après la fondation de la cité *Senonense* ,) il voulut découvrir autre province : et ayant vu et considéré la fertilité , commodité et bonne assiette de la province , de présent appelé *Bourgoigne* , y commença à construire une cité qu'il nomma *Hedua* , c'est *Authun* , et illec avec le temps donna l'intelligence des lettres à plusieurs personnages de nom , qui furent grans philosophes ; car comme nous avons dit , il étoit fort savant ; et même leur donna à entendre les révolutions et mouvemens des astres , leurs préfinies stations , et les cours de leurs changemens ; qui consistent par nombres , poids et mesures ; pareillement les compassemens , qualités et quantités de la terre ; les abismes et profondeurs de la mer ; la force et vertu du feu ; avec la nature de l'effet de toutes choses procédans de l'artifice et puissance Divine. Certes , l'intelligence de la vraie , entière et pure philosophie dépend d'amour divin ; et doit être de si ardente et attentive curiosité employée et conjointe ès-autres sciences , que sur toutes choses les amateurs d'icelles contemplant , s'émerveillent , adorent et collaudent le facteur des corps célestes qui est Dieu. Finalement , ces philosophes furent de leur Roi et précepteur si bien instruits , qu'ils régiront en si bon ordre cette république *Hedua* , qu'en peu de temps fut faite de petite grande ; et par après *Samothès* leur apprit l'art de navigation , qui lui avoit été montré par son grand père *Noé*.

• En l'an du monde mil neuf cent , fut nay *Magus* , fils de *Samothès* , la Roynne étant en la ville de *Senonense* , où il fut fait de grands festins. Elle avoit jà eu plusieurs enfans qui étoient décedés jeunes , parquoi n'en ferons aucune mention.

.... • En l'an quatrième du règne de *Ninus* , (ce fut l'an deux cent cinquante-trois après le déluge , et du monde mil neuf cent neuf ,) *Samothès* qui sur tous les autres princes étoit estimé excellent en vertu , reçut les dons et présens de lingots d'or et d'argent à lui envoyés par le monarque son ayeul : dont il fut fort joyeux. Il avoit jà régné en la Gaule Celtique cent huit ans , pendant lequel temps son peuple étoit grandement augmenté ; et aussi avoit fondé entré les rivieres de Seine et Loire plusieurs villes. Je serois par trop ingrat , si en cet endroit , je ne récitais qu'il prit toujours un singulier plaisir en notre pays de

Gáinois, voisin et terre *Senonense*, lors plein de bois et déserts. A l'extrémité duquel pays, du côté de Loire, la forêt large de trois lieues entre deux il fit construire un château ou maison, dont sont encore veues les vestiges où il venoit souvent pour le plaisir de la chasse, et y étoit lors qu'il reçut les lingots à lui envoyés, accompagné de son petit-fils seulement âgé de neuf ans; lequel (pour quelque despit qui avoit été fait,) s'étoit pris à crier. Au moyen de quoi *Samothès*, tenant un lingot d'or, lui présenta et dist : *Tien, voilà de l'or : ris.* Ce que l'enfant fit : au moyen de quoi *Samothès* nomma ce lieu *Lorris*; et y fit construire et édifier une ville, par les anciennes apparences de laquelle, l'on peut encore voir, combien par le passé, elle a été plus grande et somptueuse, que elle n'est de présent.

• Trois ans après, (ce fut l'an du monde mil neuf cent douze;) *Samothès* fit assemblée générale de ses princes et principaux sujets en la ville de *Lorris*; par l'avis et délibération desquels, il institua plusieurs loix et ordonnances politiques qu'il commanda être perpétuellement et pour coutume gardées. Et pour ce qu'il pourroit sembler à plusieurs lecteurs, que je voulisse par affection louer l'antiquité de cette petite ville de *Lorris*, je ne me fonderai que sur les vestiges des antiquités, partie desquels j'ai vu et fait démolir, pour construire la nouvelle ville; et les autres qui encore de présent y restent, montrent à vue d'œil murailles et édifices si anciens, qu'en toutes les Gaules ne s'en trouve de telle façon : mais retournons à parler du monarque.

.... • Donques le monarque (*Noé*), sa femme et leur train, partirent de *Hibérie* après congé de larmes prins, et passerent la mer, pour entrer en Gaules, et vindrent descendre au lieu où est de présent *Bourdeaux*, et sans séjourner passerent la Gaule Aquitanique, et gagnèrent la riviere de Loire, qu'ils passerent à l'endroit où est de présent *Orléans*, et tirèrent droit à *Lorris*, et de-là à *Senonense*, où *Samothès* qui avoit ja régné cent quinze ans en Gaule, les attendoit avec appareil merveilleux : et ne fut leur venue moins joyeuse que solemnelle. Le monarque se reposa en ce lieu et ez environs seulement trois mois, puis fut conduit à *Hedua*, autrement *Authun*, où la réception et festins surmonterent les précédens; et après y avoir séjourné trois autres mois, le désir ardent qu'il avoit de secourir le peuple d'Italie, le fit partir, et en temps d'hiver passa les monts.... l'an deux cent soixante-huit après le déluge, et du monde mil neuf cent vingt-quatre. •

Ne semble-t-il pas que le seigneur du Pavillon ait vu de ses yeux les événements qu'il raconte. Il connoît par noms et surnoms tous les descendans de Noé; il les suit dans leur marche, étudie leur caractère, motive leurs actions, assiste à la fondation des plus anciennes villes de la Grece et des Gaules, recueille avec soin toutes les circonstances qui l'intéressent. La seule chose qu'il oublie, c'est de rapporter les autorités sur lesquelles il appuie son système. Il cite bien en marge de son livre, plusieurs historiens, comme Berosus, Lemaire, Ysidore, Chassanée, Saint-Gelais, Jean de Viterbe, Gilles Corrozet et Trismégiste; mais, outre que des citations vagues méritent peu de confiance, la plupart de ces auteurs sont reconnus pour avoir dénaturé l'histoire par des conjectures aussi ridicules qu'in vraisemblables. Il y a d'ailleurs, dans le livre d'Antoine Couillard, des morceaux qui ont le mérite d'une originalité piquante, et qui à conp sûr ne sont pas des copies. On peut mettre de ce nombre, la fondation, l'étymologie, et les institutions politiques de Lorris. Nous ne ferons point de réflexions sur cette anecdote des lingots qui supposeroit dans le petit-fils de Noé l'usage de la langue française; nos lecteurs seront assez judicieux pour l'apprécier.

Hâtons-nous de renvoyer à l'*Almanach de Sens*, années 1786 et 87, pour l'histoire réelle de Lorris, que l'on trouve nommé dans quelques auteurs, *Lory*, *Lorry*, *Loris*, *Looris* et *Loorris*.

On ne sait pas précisément quels ont été les fondateurs de l'église de Lorris; mais on peut assurer qu'elle est très-ancienne. Elle existoit dès le x^e siècle, et étoit alors du patronage de la couronne. Une reine de France y fut inhumée en 1052*.

La paroisse de Lorris s'étend beaucoup dans la campagne et a des écarts éloignés de plus d'une lieue.

Il y avoit à Lorris plusieurs chapelles dont la collation appartenoit soit au roi, soit à l'archevêque de Sens.

D. Morin rapporte que dans la chapelle du cimetière hors la ville,

* En plaçant à Lorris la sépulture de la reine Constance, épouse de Robert, nous contrarions le sentiment de bien des historiens, qui veulent que cette princesse ait été inhumée à Saint-Denis; mais nous avons pour autorité une charte à ce sujet; d'ailleurs l'incertitude où l'on est sur la date précise de sa mort, peut faire excuser cette diversité d'opinions sur le lieu de sa sépulture. Elle mourut à Melun l'année suivante (en 1052), selon quelques-uns; et selon d'autres, deux ans après la paix. DANIEL, III. 329.

il y a une image de Saint-Michel, tenant sous ses pieds un dragon tout écaillé et si artistement fait, que les meilleurs sculpteurs l'admirent.

Les *Coutumes de Lorris* passent pour les plus anciennes du royaume. Elles ont régi long-temps une grande partie de la France, notamment les duchés d'Orléans et de Nemours, les bailliages de Montargis, Cepoy, Gien, Sancerre, Baugency, Sully, Montfaucon, Aubigny, Meun, le Gâtinais, la Beauce, la Sologne, le pays de Puisaye, le duché de Berry sous le ressort de Concessault, et partie de celui de Bourges, Courtenay, Châtillon, Saint-Brisson, et Chaumont-en-Bassigny. Elles tirent leur origine des privilèges que le roi Louis-le-Gros accorda aux habitants de Lorris, au commencement du XII^e siècle. Louis-le-Jeune avoit confirmé ces privilèges, et déjà plusieurs seigneurs s'étoient empressés d'en faire jouir leurs vassaux; mais la charte originale, le seul titre qui les rendoit authentiques, ayant été brûlée en 1137, dans un incendie qui réduisit en cendres les trois quarts de Lorris, les habitants de cette malheureuse ville eurent quelque temps à craindre qu'à la perte de leurs maisons et de leurs meubles, ne se joignit encore celle de leurs droits les plus précieux. Heureusement Philippe-Auguste se trouvoit alors à Lorris. Voulant récompenser l'attachement et la fidélité dont les bourgeois de Lorris lui avoient souvent donné des preuves, ainsi qu'aux rois ses prédécesseurs, ce prince s'occupa des moyens de réparer leur infortune; et par charte donnée à Bourges, l'année même de cet incendie, il renouvela en leur faveur, les coutumes et franchises qu'ils avoient obtenues de Louis-le-Gros*.

Ces anciens privilèges formèrent long-temps la jurisprudence d'un peuple nombreux. La coutume de Lorris intéresse d'ailleurs par le proverbe si répandu : *Il est de la coutume de Lorris, où les battus payent l'amende*. Les différentes explications que l'on a données de ce proverbe; les bévues où sont tombés, à l'égard des coutumes de Lorris, presque tous les historiens qui en ont parlé; les fautes échappées à l'attention des auteurs qui ont transcrit la charte de 1137; tout nous faisoit une loi (dit le savant éditeur de l'*Almanach de Sens, année 1786*) d'en publier une traduction fidèle. Pour le faire avec exactitude, nous

* On ne peut faire un plus bel éloge de Louis-le-Gros qu'en rapportant ses dernières paroles : *Souvenez-vous, mon fils, et ayez toujours devant les yeux, que l'autorité royale n'est qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort.*

avons comparé entre elles, non-seulement les différentes copies de cette charte, mais encore beaucoup d'autres titres qui accordent l'usage des mêmes privilèges aux communautés voisines. Cette traduction, accompagnée des notes que l'éloignement des temps et la différence des mœurs ont rendu nécessaires, est renvoyée à la fin de l'histoire de Lorris.

Mais y a-t-il eu vraiment des coutumes de Lorris ? Qui croiroit qu'on pût mettre leur existence en problème, lorsqu'un millier de titres se réunissent pour prouver qu'elles ont été rendues communes à presque tout le royaume ? Ouvrez cependant Piganiol, Expilly, la Martinière ; ils vous diront tous *qu'on ne trouve pas de coutume de Lorris, et que ceux qui croient que cette petite ville a une coutume particulière, sont dans l'erreur*. Quant à nous, (continue l'éditeur) pour répondre à des propositions si hasardées, auxquelles sans doute il suffiroit d'opposer la charte de 1187, nous allons, sur des titres non moins authentiques, rapporter les progrès de cette coutume sous les premiers rois de la 2^e race. Nous la verrons ensuite prendre dans le xv^e ou xvi^e siècle, la forme sous laquelle elle existoit avant 1789, et nous finirons par expliquer comment et pourquoi dans cette coutume de Lorris, *les battus payoient l'amende*. (V. l'année 1786, p. 41 à 53.)

Lorsqu'en matière civile ou criminelle il se présentoit quelque cas difficile à résoudre ; lorsque les parties ne pouvoient appuyer leurs réclamations de témoignages ou de preuves, le juge ordonnoit le combat ou le duel à épée pour les gentilshommes, et à coups de poings pour les roturiers. Cet article mérite toute notre attention, parce qu'il peut nous donner une idée des mœurs de ce temps-là. Nous allons le transcrire mot pour mot :

Si homines de Lorriaco vadia duelli temerè dederint, et præpositi assensu in tequàm tribuantur obsides, concordaverint, duos solidos et sex denarios persolvat uterque, et si obsides dati fuerint septem solidos et sex denarios uterque persolvat. Si de legitimis hominibus duellum factum fuerit, obsides devicti centum et duodecim solidos persolvent.

Dans une charte de confirmation des coutumes de Lorris pour La Ferté-Loupière (Yonne) en 1302, par Jean de Courtenay, seigneur de Champignelles, on lit ainsi le même article :

• Et se les hommes de la Ferté ont follement donnez gaiges de champ
• de bataille, et ilz accordent devant qu'ilz aient baillez hommes pour
• ladite bataille, ung chacun de eux payera deux solz six deniers ; et

- s'ilz ont baillez lesditz hommes, ung chacun de eux payera sept solz
- six deniers. Et se ledit champ de bataille est fait de hommes légitimes,
- les bataillons vaincus payeront cent douze solz. •

Telle est l'origine du proverbe dont nous avons déjà parlé, proverbe que nos pères ont exprimé par ce quatrain :

C'est un proverbe et commun dis
 Qu'à la coutume de Lorris,
 Quoi qu'on ayt juste demande,
 Le battu paye l'amende.

Cette disposition étoit propre à la coutume de Lorris. Partout ailleurs, le vaincu perdoit bien sa cause ; mais l'on ne voit pas qu'il fût tenu de payer aucune amende. De là vient l'usage où l'on étoit assez communément de rappeler la coutume de Lorris, lorsque l'on voyoit un homme perdre sa cause avec bon droit.

Suivant un jurisconsulte de Lorris, que nous avons déjà eu occasion de citer (*Antoine Couillard*), le proverbe doit être entendu de cette manière que • si un habitant de Lorris étant créancier ne pouvoit prouver sa dette par témoins, il avoit droit de la prouver à duel, et par combat à la main, à coups de poing seulement, sans serrement ; et si le prétendu • detteur étoit vaincu, il payoit la dette au créancier et cent sols d'amende ; • mais si le créancier étoit battu, il perdoit son dû et payoit la même • amende. Ainsi quelle que fût l'issue du combat, il étoit toujours vrai • de dire que le battu payoit l'amende. • Mais cette explication nous paroît peu exacte, et nous croyons plus sûr de s'en tenir simplement au texte, d'autant plus que le duel n'étoit pas seulement ordonné par les juges pour connoître la validité d'une créance, mais pour vider toutes sortes d'affaires, injures et accusations de quelque nature que ce fût.

Les praticiens avoient encore puisé dans la coutume de Lorris plusieurs proverbes ruraux, comme : *le mort a tort ; le plus près prend ; le mâle forclot la femelle ; les meubles payent les dettes ; etc.*

Nous terminerons cet article déjà beaucoup trop long, mais que l'abondance des matières et l'intérêt qui s'y rattache, ne nous a pas permis d'abrégé davantage, par le trait suivant rapporté par Froissard :

• En l'an 1386, le combat à outrance fut ordonné en matière criminelle, par la cour du parlement, comme en juridiction ordinaire, entre Jacques Legris et Jean de Carrouges, chevaliers domestiques du duc d'Alençon ; et étoit l'accusation d'adultère, commis avec force : les preuves n'étant

pas suffisantes, la cour jugea qu'ils combattroient à outrance. D'effet, ils combattirent au-dedans les lices qui furent dressées auprès de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, et fut ledit Legris convaincu et puni selon le délit. Pour ce que la femme dudit Carrouges avoit dressé l'accusation et avoit pressé son mari d'en demander et faire la vengeance, disant avoir été forcée par ledit Legris, la cour ordonna qu'elle assisteroit elle-même au combat, et que, si son mari étoit vaincu, elle seroit sujette à la peine des calomnieux, qui est de souffrir semblable peine que l'accusé souffriroit s'il étoit condamné : elle volontairement se soumit à la peine, s'assurant de la justice de sa cause.

• Le jour du combat, elle parut dans un char de deuil couverte de vêtements noirs. Son mari s'approcha d'elle, et lui dit : Dame, par votre information et sur votre querelle, je vais aventurer ma vie, et combattre Jacques Legris. Vous savez si ma cause est juste et loyale. — Monseigneur, dit la dame, il est ainsi, et vous combattez tout sûrement, car la cause est bonne. — Carrouges embrassa son épouse, se signa, et quoiqu'il fût dans l'accès de la fièvre qui le tourmentoit depuis quelque temps, il se disposa à combattre, et entra au champ mortel. On se battit d'abord à cheval avec un égal avantage. Les deux champions s'avancèrent ensuite à pied, et s'attaquèrent avec beaucoup de vivacité. Legris porta à Carrouges un coup violent qui lui blessa la cuisse. L'affaire alloit être bientôt décidée à l'avantage de l'accusé, et l'on doit juger quelles devoient être les trances qu'éprouvoit sa femme, qui, dans ce cas, eût été condamnée au feu, et dont le mari eût été attaché à la potence.

• Après la blessure de Carrouges, le combat ne fut continué qu'avec plus d'acharnement. L'infortuné Legris eut le malheur de faire une chute, et son adversaire en profita pour se précipiter sur lui. Ce fut en vain que Carrouges voulut lui faire avouer qu'il étoit coupable ; il persista à protester hautement qu'il étoit innocent, et à le jurer de la manière la plus formelle. Cependant l'impitoyable Carrouges, usant de toute la rigueur de sa victoire et du droit qu'elle lui donnoit, lui enfonça son épée dans le corps. Telle fut la fin de ce combat qui ne permit à personne de douter que Legris ne fût coupable, puisqu'il avoit été vaincu. Alors la force faisoit le droit ; les préjugés et les erreurs constituoient la raison publique !

• Le corps de Legris fut livré au bourreau qui le pendit, suivant l'usage, et l'abandonna à la voirie. Carrouges fut comblé de faveurs

et devint chambellan du roi. Le parlement, par arrêt du 9 février 1587, adjugea à Carronges une somme de 6,000 livr. sur les biens de Legris. Carronges étoit alors en Afrique et on ne le revit plus. Sa femme, suivant un auteur anonyme, pénétrée de désespoir, et déterminée à faire pénitence de la témérité de son accusation, se fit religieuse : Elle mourut dans les regrets et la douleur, inconsolable de la méprise cruelle dont elle étoit l'auteur, et qu'elle eût expiée sur le bûcher, si Carronges eût été vaincu.

Un pareil combat eut lieu, en 1547, à Saint-Germain-en-Laye, par permission du roi Henri II, entre François Vivonne, seigneur de la Chataigneraye, et Guy Chabot, seigneur de Mont-Lieu, fils du seigneur de Jarnac. Ils étoient à pied avec l'épée et le bouclier, les jacques-de-mailles, le morillon en tête, et la dague à la bottine, et fut dit Vivonne vaincu.

On donnoit le nom de champ-clos, lice ou champ de bataille, à un terrain qu'on couvroit de sable et qu'on entourait d'une double barrière avec des échafauds pour le roi et les juges du champ, pour les dames, les gens de la cour et le peuple. Ces espèces de théâtre se faisoient ordinairement aux dépens de l'accusateur, et quelquefois l'accusé avoit la fierté de vouloir qu'ils se fissent à frais communs.

Les seigneurs laïcs et les seigneurs ecclésiastiques qui percevoient des contributions pécuniaires sur les combats, entretenoient toujours avec soin leur *champ-clos* ou leur *lice*.

Revenons à **LORREZ-LE-BOCAGE**, et disons :

Lorrez est situé dans le Gâtinais français, sur la petite rivière de Lunain. C'étoit une prévôté royale qui ressortissoit au bailliage de Nemours, et suivoit, comme nous l'avons dit, la coutume de Lorris. Elle avoit été réunie à la prévôté de Chéroy (Yonne), par lettres-patentes de 1779. Il s'y tient un marché le vendredi de chaque semaine, et anciennement il s'y tenoit trois foires.

Les mesures de Lorrez-le-Bocage différoient peu de celles de Lorris.

Il y avoit autrefois à Lorrez un hôtel-Dieu qui ne subsiste plus ; on en trouve des provisions au secrétariat de l'archevêché de Sens.

Le prieuré simple de Notre-Dame de Lorrez, ordre de Saint-Benoît, étoit à la collation de l'abbé de Bonneval. Ce bénéfice, dont le titulaire partageoit avec le curé les dixmes de la paroisse, étoit dans l'origine, une communauté de religieux ; il ne reste plus de vestiges des bâtiments

claustraux , mais on connoissoit encore (1786) l'enceinte , qui contenoit 34 arpents.

La fondation de ce prieuré remonté à une époque fort ancienne , et il nous sera difficile de l'établir exactement. Il est au moins certain que l'église de Lorrez étoit possédée par les religieux de Bonneval , dès le commencement du XII^e siècle. En effet , par une charte antérieure à 1134^{*} , Henri Sanglier , archevêque de Sens , sur la demande d'*Ernard* , abbé de Bonneval , et aux sollicitations de l'archevêque de Tours et des évêques de Chartres , Meaux , Auxerre et Paris , donna aux religieux de cette maison , pour être possédées par eux librement et à perpétuité , les églises de Lorrez et de Méréville (Seine et Oise) dont l'église de Sens leur avoit déjà confié l'administration pour un temps et sous les noms de quelques-uns d'entre eux. Il est probable qu'alors ils fondèrent dans la paroisse de Lorrez , un prieuré conventuel chargé de desservir la cure ; mais on ne voit pas comment on a fait dépendre la collation de cette cure , du prieuré de Saint-Sauveur-lez-Bray , qu'Odon I , comte de Champagne , avoit donné à l'abbaye de Bonneval , dès l'année 967.^{**} Quoi qu'il en soit , en 1205 , *Girard* , abbé de Bonneval , et ses religieux , étant entrés en contestation avec *Henri* , prêtre ou curé de Lorrez , au sujet du droit de patronage de cette paroisse , R. abbé de Saint-Chéron , G. soudoyen de Chartres , et J. archidiacre de Vendôme , nommés pour terminer ce différend , déclarèrent que vu les titres et la notoriété publique , le droit de patronage appartenoit au prieur de Saint - Sauveur.^{***} Ce prieuré étant réuni depuis à l'abbaye de Bonneval , celle-ci se trouva rétablie dans tous ses droits sur l'église de Lorrez.

Outre la collation et le prieuré de Notre-Dame de Lorrez , qui fut long-temps hors de leurs mains , les religieux de Bonneval jouissoient aussi d'une portion de la seigneurie , qu'ils ont aliénée en 1665.

On n'est pas entièrement d'accord sur l'autre partie de la seigneurie de Lorrez-le-Bocage. L'auteur des *Recherches sur l'antiquité de Château-Landon* , en parle trois fois , et ce qu'il en dit n'est pas de nature à éclaircir beaucoup. Tantôt il avance^{****} que Lorrez faisoit autrefois partie du comté de Gâtinois , et qu'il en a été démembre du temps desdits

* *Gallia Christ. Tom. XII, col. 45, D; et Instr. ch. XXXI, col. 31.*

** *Ibid. col. 128, B.*

*** *Archives de l'abbaye de Bonneval.*

**** *Pages 72 et 74.*

Comtes pour être baillé à ceux de leur famille à titre de châtellenie sous le ressort dudit comté ; un peu plus loin il prétend que cette terre avoit été démembrée auparavant de la comté et seigneurie de Sens... Mais bientôt il oublie ces deux premières phrases, et nous apprend^{**} que Lorrez fut autrefois en la famille de Courtenay, que Gaultier, premier seigneur de Nemours, ou ses descendants, en firent l'acquisition, et le cédèrent au roi Charles VI, lors de l'érection de cette ville en duché.

De ces trois sentiments que le défaut de preuves rend également suspects, lequel devra-t-on adopter ? Ni l'un ni l'autre. Une chartre de Louis-le-Jeune, en 1179, confirmée par Philippe-le-Bel, en 1295, décide la question d'une manière positive. Nous la transcrivons ici d'après la Thaumassière^{***}.

*In nomine sanctæ et individue Trinitatis, amen. Ego LUDOVICUS, Dei gratiâ Francorum Rex, notum facimus præsentibus et futuris, quòd H. abbas Bonevallensis Senonis nos adiit, ibique nos participem et socium fecit, et ut vulgò dicitur, accollegit in villa quæ dicitur Lorri super Lunam, in aqua et in molendinis, in bosco et plano, et in omnibus ad jus et potestatem villæ illius pertinentibus, usque ad vallem Boldre, exceptis decimis et ecclesiis, exceptâ etiam domo monachorum ibidem manentium et vineâ et pratis, et terra unius carrucæ. Dominus etiam Rex terram unius carrucæ habere poterit; Rex autem accollegit abbatem et ecclesiam Bonevallensem in omnibus quæ in villa et potestate Petrelli habebat, et in omnibus accollectionibus quæ sibi in potestate Lorri vel Petrelli factæ erunt, omniumque acquisitionum participes erunt, quas simul facere poterunt. Ex amborum itaque assensu constitutum est, ut ibidem castellum seu villa constitutur, et ad consuetudines alterius Lorri, in omnibus redditibus, et in omnibus utilitatibus regibus Francorum et ecclesiæ Bonevallensis semper et per omnia communis. Sancitum est etiam à rege ne locum istum ipse aut aliquis regum possit dare, aut aliquo modo de proprietate coronæ eliminare, nisi ex consensu ecclesiæ Bonevallensis; ad stagna aquarum faciendâ, ad molendinos faciendos, rex biennos^{****} suos debet, cætera expensa de communi fient. Præpositus*

^{*} Archives de l'abbaye de Bonneval, Page 93.

^{**} Pages 111 et 112.

^{***} Coutumes de Berry et de Lorris, in-fol. 1680, page 396.

^{****} Bians, arbans ou corvées et charrois, termes synonymes ; — la Thaumassière, *ibid.* 114.

regius non sine assensu abbatis, aut prioris ejusdem loci constituetur; qui constitutus, jurabit se consuetudines villæ servare, et abbati, aut cui jusserit abbas, sacramentum faciat, de omni jure ecclesiæ fideliter conservando et reddendo. Cum autem litigantibus diem assignaverit; prior ejusdem loci, si voluerit, causis assidebit et tam ipsius quam prætoris auxilio causæ agentur et finiuntur: si causa talis emergerit, cui abbas interesse velit, quindecim diebus expectabitur. Quod ut ratum in posterum, sigillo nostro muniri præcipimus.

Actum Aureliis anno M. C. LXXIX, etc.

PHILIPPUS..... notum facimus quod infra scriptas litteras..... vidimus, formam quæ sequitur continentes.... in cujus rei testimonium præsentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum.

Actum Parisiis, anno Domini M. CC. XCV, etc.

De ce diplôme, intéressant en ce qu'il nous fait connoître les usages d'un siècle assez différent du XVIII^e, il est aisé de conclure que dès l'année 1179, la moitié de la seigneurie de Lorrez appartenoit au domaine de la couronne. Nous ne savons pas trop ce qu'il faut entendre par *vallem Boldre* et *Petrell*, à moins que ce soit *Vaux* et *Préaux*, petites paroisses situées à une demi-lieue sud-ouest et sud-est.

Ce fut à cette époque que les coutumes de Lorris en Gâtinais devinrent communes aux habitants de Lorrez; c'est à ce temps aussi qu'il faut rapporter l'établissement de la prévôté royale, et peut-être la construction du château dont on voyoit encore les vestiges, et qu'on dit avoir servi de palais à Louis-le-Jeune. Ce qu'il y a de constant, c'est que ce prince a séjourné plusieurs fois à Lorrez, même avant 1179. Les lettres-patentes par lesquelles il confirma à l'abbaye de St-Martin-des-Champs le patronage des églises de Neuville et d'Yenville en Beauce, sont datées de Lorrez, en 1143; elles portent: *Actum publicè apud Lorredum*. Suivant la tradition du pays, c'est aussi dans la petite ville de Lorrez que furent signées les lettres qui établirent des foires à Ferrottes et à Flagy. Saint-Louis étoit à Lorrez-le-Bocage au mois de février 1256; *le Gallia Christiana* parle d'un diplôme qui y fut donné dans ce temps, et auquel comparut Henri Cornut, alors archevêque de Sens**.

La ville de *Lauré* ou *Bosselage* (*alius Lorey* au Boscage) a été comprise nommément dans les biens faisant partie du duché - pairie de Nemours,

* *Duchéne, hist. de Montmorency, p. 102; ibid. Preuves, page 45.*

** *Tom. XII, col. 64, E.*

érigé par lettres-patentes du 9 juin 1404, en faveur de Charles d'Evreux, roi de Navarre, et renouvelées (avril 1672) pour Philippe, fils de France, duc d'Orléans. Mais le domaine utile de la seigneurie avoit été donné en arrière-fief à diverses personnes. En 1590, le duc de Nemours (Charles Emmanuel de Savoye) en aliène une portion à M. d'Hermé. Avant (1562) Jean Le Comte, seigneur de Voisin-lieu en Picardie, acquiert au même titre le château de la Mothe-lez-Lorrez. Il étoit (dit Morin^{*}) alors âgé de 70 ans et lassé du maniment des grandes affaires, où il avoit été employé durant les règnes de cinq rois (Louis XII, François I^{er}, Henri II, François II et Charles III) qu'il a servis. Son petit fils François Le Comte, seigneur de Voisin-lieu, de la Mothe, de Lorrez, du Plessis-Marie, baron de Preaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maria, le 31 mars 1636, sa fille Marie, issue de son mariage avec Marguerite du Faur, à Claude-Alphonse de Brichanteau, marquis de Nangis (V. NANGIS).

La terre de Lorrez-le-Bocage étoit possédée en 1759 par le comte de Champignelles; elle appartenoit en 1787, à madame Marie-Louise Joly de Fleury, veuve de Gaspard-Nicolas Brayer, conseiller en la grand'-chambre du parlement de Paris.

Les armes de BRAYER sont : d'azur, à la bande d'argent chargée, de 3 tourteaux de gueules, et accostée de 2 croissants d'argent. Celles de Joly de Fleury sont : écartelé au 1 et 4 d'azur au lys d'argent; au chef d'or, chargée d'une croix pattée de sable; au 2 et 3 d'azur, au léopard d'or armé de gueules^{**}.

Madame de Brayer jouissoit à Lorrez des droits honorifiques. Son château étoit situé sur le fief de la Mothe, réuni depuis un certain temps à la seigneurie de Lorrez, et qui donnoit droit de haute, moyenne et basse justice. Il y avoit, dans l'étendue de la paroisse, deux autres fiefs; celui de Chaumes, qui donnoit aussi tout droit de justice et dépendoit de l'abbaye de Villechasson; le fief de Montanquiome étoit possédé par le marquis le Charon, seigneur de Palais.

Aimar de Brisay, dit le jeune, troisième fils de Jean, chevalier, seigneur du Brisay, et de Jeanne de Linieres, dame de la Ferté-Gilbert, marié en 1490 à Marguerite de Rivière, acquit avec elle la terre de la Mothe-lez-Lorrez-le-Bocage, et décéda environ l'an 1512, laissant de

^{*} Histoire du Gâtinais, page 585.

^{**} Dictionn. généalogique.

son mariage trois enfants : *François*, *Marguerite* et *Charlotte de Brisay*, qui paroissent n'avoir pas laissé de postérité. *Charles-Louis de Rogres*, chevalier, *marquis de Champignelles*, etc. cornette des cheveu-légers de Bourgogne, et ensuite premier maître-d'hôtel du duc de Berry, mort le 27 avril 1756, âgé de 84 ans, avoit épousé *Catherine-Louise de Brisay* descendante au sixième degré de *Jacques de Brisay*, 1^{er} du nom, frère aîné d'*Aimard*, le jeune. Est-ce par cette alliance que le château de la Mothe-lez-Lorrez est passé au comte de *Champignelles*, fils du précédent ?

La maison de BRISAY porte pour armes : *fascé d'argent et de gueules*, huit pièces ; celle de ROGRES DE CHAMPIGNELLES, porte : *gironné et de gueules*, de 12 pièces*.

Le terrain de Lorrez, disoit-on, est sec et aride, et l'historien du Gâtinais** rapporte que c'est *une terre belle, demeure plaisante et agréable à la vue, à cause des fontaines qui y ruissellent de tous côtés* ; la charte de 1179 suppose aussi qu'alors il y avoit plusieurs étangs. Ce changement, s'il est réel, est étonnant sans doute, et affligeant pour l'agriculture. Les bois entretiennent beaucoup d'humidité dans les pays qu'ils couvrent, les pluies y sont fréquentes, le ciel plus souvent nébuleux, les rosées plus fortes qu'ailleurs, et l'on a remarqué que pour dessécher un canton, il suffisoit d'en arracher les bois***. Or, il paroît qu'il y en avoit beaucoup autrefois autour de Lorrez, qui leur doit son surnom, et il en existe aujourd'hui très-peu. Un point sur lequel tout le monde s'accorde assez, c'est que le pays est très-exposé aux ravages de la grêle et des inondations ; on a conservé la mémoire d'un désastre de cette nature arrivé à Lorrez, il y a plus de deux siècles****. Le 26 de juillet, jour de Sainte-Anne, les eaux du Lunain y crurent à tel point que les maisons du bourg furent submergées. L'inondation monta jusqu'au premier étage ; les meubles flottèrent sur l'eau, et il y eut une grande quantité d'enfants et d'hommes noyés.

Lorrez-le-Bocage fut pillé dans le temps de la ligue, par le sieur de Champlivaut, qui tenoit le parti du roi de Navarre*****.

En 1417, on voit un Ambroise de Lorré qui assista le dauphin de France dans l'assassinat du duc de Bourgogne sur le pont de Montereau.

* *Dictionn. généalogique*. Articles. Brisay, Alès et Rogres.

** *D. Morin*, p. 582.

*** Les fastes de l'Amérique en offriront des preuves sensibles.

**** *D. Morin*, p. 582.

***** *D. Morin*, *ibid.*

On trouve à Lorrez-le-Bocage les débris d'un temple qu'on dit avoir été consacré à *Palès*, et que l'on nomme aujourd'hui *la Cave aux Fées*. Nous réservons nos conjectures sur cet objet pour l'article de *Paley*, village situé à trois quarts de lieue ouest de Lorrez, où D. Morin prétend qu'on a fait de son temps une découverte à-peu-près semblable.

Dans la 1^{re} division départementale de la France, Lorrez faisoit partie du canton d'Egreville. Il est aujourd'hui comme chef-lieu de canton, le siège d'une justice de paix ; mais il n'y a point de brigade de gendarmerie.

Le curé-doyen réside à Voulx, qui est l'église décimale.

Dépendances : 1° Le château de la *Mothe*, ainsi qu'une ferme du même nom, appartient à madame veuve de Brayer ; 2° douze hameaux, savoir : *Le Grand Creilly* ; *Le Petit Creilly* ; *Le Ponceau* ; *Les Charons* ; *Les Closeaux* ; *les Fontaines* ; *les grandes Rues* ; *les Gros Ormes* ; *Normandic* ; *Villeflaveau* et *Villenouette* ; 3° *Chaulme*, ancien fief et petite ferme, appartient à M.... ; 4° et *Montanquillome*, ancien fief détruit.

(Voyez le Tableau scéno-graphique , n° 289.)

Blennes.

BIENNES, *aliàs* **Blaisnes** ou **Blayne** ; patron **Saint-André** ; autrefois (1771) cure de l'archidiaconé de Sens ; doyenné de **Marolles** ; conférence de **Vallery** ; collateur, l'archevêque de Sens ; seigneur, M. **Secony** ; 415 feux, 300 communicants (aujourd'hui 896 habitants) ; située dans le Gâtinais français, sur la rivière d'**Orvanne** ; bailliage de **Moret** ; coutume de **Melun** ; élection et grenier à sel de **Montereau**.

La seigneurie de **Blennes** appartient d'abord à la maison de **Melun**. En 1344, **Adam de Melun**, chevalier, **Guillaume de Melun**, chanoine de **Paris**, **Robert** et **Henri de Melun**, écuyers, et **Simon de Melun**, chanoine de Sens, vendirent les terre et seigneurie de **Blennes** à **Regnaud de Ponts**, avec la permission de **Philippe VI de Valois**, alors régnant, qui signa le contrat. Cette seigneurie passa dans la suite dans la maison des *Allegrins*, qui comparurent en cette qualité à la rédaction des coutumes de Sens et de **Melun**.

Sur les limites de cette commune et proche **Chéroy**, au sommet d'une montagne, dont le pied est baigné par le **Lunain**, qui y fait tourner 4 moulins, on voit dans une vigne située sur la pente, une ouverture peu considérable, qui laisse apercevoir de vastes souterrains, et dans le flanc même de cette montagne, qui est déchirée par l'eau des pluies, et proche l'entrée susdite, on aperçoit de larges et épais pans de murailles bien maçonnés. La tradition rapporte que ce sont les restes de bâtiments

claustraux sans les désigner d'une manière plus précise. Pour nous, nous pensons que ce pourroit bien être l'emplacement d'une ancienne léproserie, dépendante de l'Hôtel-Dieu (ci-devant) de Pont-sur-Yonne qui avoit été construite dans cet endroit. Nous avons vu dans un très-vieux manuscrit, dont le titre aujourd'hui nous échappe, que l'ancien Hôtel-Dieu de Pont-sur-Yonne avoit une léproserie sur la commune de Blennes, proche la prévôté de Chéroy; comme dans aucun autre lieu, on ne rencontre des traces aussi évidentes, nous nous croyons fondé à le croire: sa situation au haut d'une colline, quelques pièces de bois dans les environs, un point de vue superbe, un air pur, tout concourt à former de ce point un lieu propre à rendre la santé aux malades.

Maurepas. Ce hameau de la commune de Blennes, avoit autrefois une abbaye d'hommes, qui dépendoit de l'abbaye de Preuilly.

L'abbé de ce monastère étoit seigneur de Maurepas; il y avoit le droit de haute, moyenne et basse justice.

Le revenu de cette maison religieuse de Maurepas se composoit de quatre arpents de bois, que l'on coupoit annuellement et de l'âge de 25 ans, ce qui formoit un total de 100 arpents.

Outre cela, il y avoit une réserve de 40 arpents qui ne se coupoit que pour subvenir aux dépenses extraordinaires. C'est dans ce bois qu'étoient les bâtimens claustraux; on y voit encore des fossés et quelques restes de fondations.

Ces religieux jouissoient de la dixme au 12^e sur le bled et le vin qui croissent sur le territoire de Maurepas.

Dans les premières années de la révolution, ces bois ayant été considérés comme forêt nationale, attendu qu'ils étoient limitrophes de ceux de Villechasson, à cause des besoins du gouvernement, furent vendus, en 1815, par le département, à MM. Jars, receveur-général, Binet, banquier à Paris, et Delon-Pommier, négociant à Nemours; ce dernier aujourd'hui en est le seul propriétaire.

M. Delon loua de suite la coupe de ces bois pour 18 ans, à M. Salmon Desbirons, propriétaire de Villeniard, moyennant 14,000 fr. de fermage annuel.

Dépendances: Treize hameaux: *Epigny* (en partie); *Faroustier*; *Lainoy* (en partie); *Le Bouloy*; *Le Coudray*, dans le hameau duquel est une ferme du même nom appartenant à M.....

les Basses-Loges; les Bergeries; les Chapelles; les Sereins; Maurepas,

dont il vient d'être parlé; *Villemaugis*; *Villeneuve-les-Ormes* et *Villoiseau*; quatre moulins: *Blennes*, à M. Bouchet; *Lauvois*, à M. Jullien (Frédéric); *le Petit Bichot*, à M. Baudrier; *les Moines*, à M. le comte de Sade; la maison bourgeoise dite *le Coudray*, appartient à M. Brissot; et la petite maison dite *Le Bourbier*, à M. Desgranges.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 35.)

Chevry-en-Sereine.

CHEVRY-EN-SEREINE, *alïas* Chevry-en-Seraïne; patron Saint-Julien, étoit en 1776, une paroisse de l'archidiaconé de Sens; doyenné de Marolles; conférence de Valery; collateur, l'archevêque de Sens; dame, madame Blancheton; 97 feux, 240 communiants (aujourd'hui 632 habit.); bailliage de Melun; élection de Sens; grenier à sel de Montereau.

La *Sereine* ou *Seraïne*, à laquelle cette commune doit le surnom qui la distingue d'autres communes qui portent le même nom, étoit un petit canton de cette contrée du Gâtinais.

Il est question de ce village dans des actes de l'an 1208. En 1560, Jacques Belin étoit seigneur de Chevry-en-Seraïne; il fut appelé, mais ne comparut point à la rédaction de la coutume de Melun. Il habitoit l'ancien manoir seigneurial qui forme le château actuel.

Villechasson. La plus remarquable des dépendances de cette commune est le hameau de Villechasson, où fut d'abord un prieuré de l'ordre de Saint-Benoit, dépendant de l'abbaye de Sainte-Rose, établie à Rosoy-le-Jenne. L'origine de ce monastère est ainsi rapportée :

Au commencement du XII^e siècle, une fille de noble extraction, Elizabeth depuis nommée Rose ou Rosette, d'abord religieuse à l'abbaye de Chelles, et ensuite à celle du Lys près de Melun, quitta, par excès de dévotion, ce dernier cloître, pour se consacrer à une vie plus austère; à cet effet, elle se retira dans les déserts de Rozoy, choisissant pour habitation le creux d'un vieux chêne d'où elle ne sortoit que le soir ou la nuit pour aller chercher les fruits sauvages ou les racines dont elle se nourrisoit. Elle passoit le reste du temps à la prière. Un jour, tandis qu'elle étoit dans son humble retraite, des paysans se réfugièrent sous le chêne, et s'y livrèrent à des propos dissolus. Rose leur parla du fond de son arbre; saisis d'épouvante, ils furent convaincus que, par un prodige, l'arbre lui-même leur avoit adressé la parole. Le lendemain, ils revinrent en foule; Rose profita de l'occasion, et sortant par le haut de son chêne, elle leur raconta son histoire. Ils l'aïdèrent à bâtir, dans

l'endroit même, un monastère : elle, faisant observer la règle la plus sévère, le gouvernant pendant 24 ans, et y mourut en 1130. - (*Gall. Christ. T. 12. Col. 188. Martyrol. Paris. etc.*)

En 1183, Pierre de Courtenay, fils de Louis-le-Gros, et oncle de Philippe I^{er}, rois de France, fonda, de concert avec Elisabeth, son épouse, dans ce lieu, un monastère de filles de l'ordre de Saint-Benoît. Ils donnèrent plusieurs grands biens à ce nouveau couvent, et entre autres les terres d'Arnouville et de Mainville. En 1203, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre et de Tonnerre, fils du précédent, et Iolande sa femme, ratifièrent cette donation, en suppliant l'archevêque de Sens d'apposer son sceau à leur charte, afin que si quelques-uns de leurs héritiers ou eux-mêmes vouloient l'infirmier, ils en fussent exhérédés.

La terre de Villechasson, qui étoit considérable, appartenoit alors à la famille Payan; Jehan Alpes Payan, chevalier, et Anthoine Payan, se partagèrent cette terre avec tous ses fiefs, arrière-fiefs, dixmes, terrages et dépendances. Les deux frères ne s'étant point mariés, firent héritière de leurs biens, leur sœur Catherine, prieure de Rosoy-le-Vieux. Ces biens, mis en main-morte, appartenrent dès-lors à l'abbaye. Le monastère ayant été ruiné pendant les guerres civiles du xvi^e siècle, les religieuses de Rosoy se retirèrent à Villechasson, prieuré dépendant de leur ancienne abbaye; elles y établirent leur nouveau couvent, où elles demeurèrent jusqu'en 1754.

M. Languet, archevêque de Sens, deux jours avant sa mort (arrivé le 11 mai 1753), réunit l'abbaye de Villechasson à celle de Moret du même ordre; ce qui fut réalisé après la mort de madame de Champigny, qui en étoit abbesse.

Enfin, de Moret cette abbaye fut transférée, vers l'an 1780, à Provins, où elle ne subsista que quelques années, ayant été détruite lors de notre première révolution.

La dernière abbesse de cette abbaye fut madame de Mercy. Elle portoit : *d'azur à 5 fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe.*

Ce hameau de Villechasson, actuellement composé d'une ferme et de quelques maisons particulières, étoit, comme nous venons de le dire, le lieu de la demeure des religieuses. Les bâtiments claustraux sont encore assez bien conservés : ils forment l'habitation du fermier; au milieu d'une vaste cour, se voit une haute tour sans plancher ni toiture, qui paroît avoir été le chartrier de cette communauté. Fortes murailles

entourent ces bâtiments, et on y entre par une porte cochère qui offre une voûte de près de 6 à 7 mètres de longueur, soutenue au-dedans de la cour par un talus en terre, qui permet de monter sur les murailles. Au midi des bâtiments ci-dessus est la chapelle encore assez bien conservée; elle sert au fermier de fanerie. A la porte de cette chapelle, on voit une entrée souterraine qui communique avec plusieurs galeries, voûtées en moellons; mais les décombres empêchent de parvenir à son extrémité: ces voûtes sont dans la direction de cette chapelle à Maurepas, qui est à 2,000 mètres environ de distance.

Au-dessus de plusieurs croisées de la chapelle, on voit des armoiries qui sont de... à 6 annelets de 3. 2. 1. Supports deux oiseaux. Le même écusson, dans un autre endroit, est accolé d'un autre qui est de.... bandé de.... de 6 pièces, et un autre de.... à trois chevrons de... (Nota. Les émaux ne sont pas désignés.) (1)

L'abbesse étoit Dame de Remauville, Mérimville et autres lieux. Villechasson étoit un bailliage seigneurial, qui ressortissoit par appel à celui de Moret; il y avoit haute, moyenne et basse justice; de plus, l'abbesse jouissoit encore de la dixme au 12^e et autres petits droits en argent sur des terres qui avoient été données à bail emphytéotiques.

Les appartenances de Villechasson se composoient de deux corps de fermes et d'environ trois cents arpents de terre (l'arpent de 400 perches, la perche de 22 p.); de huit arpents de bois qui se coupoient annuellement à l'âge de 25 ans (en tout 200 arpents); et d'une réserve aussi de bois de la contenance de 80 arpents, le tout à la même mesure, qui étoit pour subvenir aux dépenses extraordinaires.

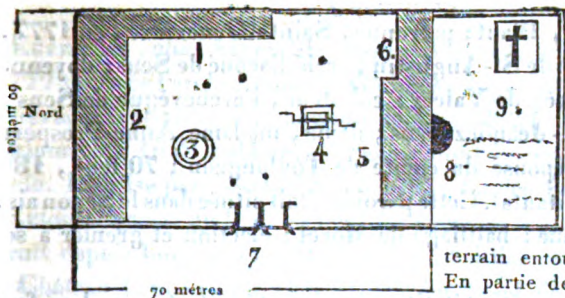
Les fermes ont été vendues dans les premiers temps de la révolution, l'une au nommé Gaillard, de Sens; l'autre à M. Doutreleau, de Nemours.

Les bois furent considérés comme bois nationaux, attendu qu'ils étoient limitrophes de ceux de Maurepas.

En 1815, le gouvernement, pour subvenir aux besoins de l'état, les vendit, au département de Seine et Marne, à MM. Jars, déjà cité à l'article *Maurepas*, Binet (*loco citato*), et aussi M. Delon-Pommier, négociant à Nemours, lequel aujourd'hui en est le seul propriétaire.

(1) Plan figuré de l'état actuel de Villechasson.

Levant



- 1° Bergeries.
- 2° Granges.
- 3° Tour, 40 pieds de haut.
- 4° Puits.
- 5° Bâtimens claustraux.
- 6° Bâtimens modernes.
- 7° Principale entrée.
- 8° Tour très-élevée.
- 9° Chapelle au milieu d'un

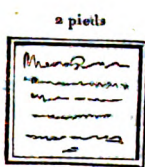
terrain entouré de murailles ruinées. En partie détruite intérieurement, et présentant trois tombes qui forment le

pavage : la 1^{re}, de 6 pieds de longueur sur 2 de largeur, porte l'inscription suivante :



20 pouces

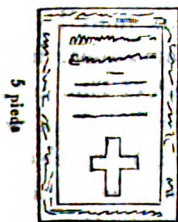
Cigist. deffvnt. M. Anthoine dhevville Pbre vivant recevoir de ceste abbaye de Villechasson lequel a négocié les affaires de ladite abbaye l'espace de x8 ans et est decédé le lundy x3^e jour de fevrier 163x. Priez Dieu povr lvy.



2 pieds

Magdeleine Deschamps dict Morel a este quarante e vn an abbesse de Notre-Dame de Rozoy-le-Jevne, de fondation royalle, dit Villechasson. Elle fvt tovte sa vie pievse et zelle povr la gloire de Dieu, assidve à la prière, observatrice des jjevnes e adonnée aux veilles e a la penitence. Pendant son gouvernement, elle y mit les clostvres des grilles qvi n'avoient point esté en vsage depuis vn temps immémoriale, comme avssi la commvnauté entre elle e ses religievses. Elle movrvt âgée de soixante e vnze dans le premier jovr de mars 1645. Avant sa mort, n'étant agée qve de 68 an, elle fit Magdeleine de Gove (de Goué) sa coadjvtrice avec l'agrément dv Roi.

2 pieds 1/2



5 pieds

Cygyst religievsse dame Ysabel de Pelleve (de Pellevé), abesse de Nre-Dame la Roi..alie de Rosoy-le-evne, dict Villechasson, laquelle a gouverné la maison en sa qvalité d'abesse 28 ans, est decédée le 8^e jour de septembre 1603. Priez Diev povr elle.

Nota. Tous les mots de cette dernière se touchent : il n'y a ni points ni virgules. Les trois épitaphes sont en lettres majuscules.

Dépendances de Chevry-en-Sereine : 1° le château de Chevry qui appartient à M. Brisson ; 2° 15 hameaux, savoir : Boiremort (en partie) ; Epigny (en partie) ; Grand Courcelle ; Heurtevent ; la Maison brûlée ; la Robinerie ; Launoy (en partie) ; le Carrefour ; le Corbeau ; Petit Courcelle ; Villechasson, dont il vient d'être parlé, et dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Doutreleau, notaire honoraire à Nemours ; Villeflamveau ; et Villefranche.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 104.)

Dian.

DIAN, *alias* **Diaus**, **Diant**; patronne, **Sainte-Geneviève**, en 1777, prieuré-cure de l'ordre de **St-Augustin**; archidiaconé de **Sens**; doyenné de **Marolles**; conférence de **Valery**; collateur, l'archevêque de **Sens**, comme abbé de **Saint-Jean-lez-Sens**; dame, madame **Anne-Prospère Cordier de Launay**, épouse du comte de **Toulangeon**; 70 feux, 180 communicants (564 habitants). Cette paroisse étoit située dans le **Sénonais**, sur la rivière d'**Orvanne**; bailliage de **Moret**; élection et grenier à sel de **Montereau**.

Le château de **Dian** qui avoit titre de vicomté, étoit une place fort ancienne, et où les rois de France ont souvent fait leur demeure. Il a été possédé long-temps par la famille des *Allegrins*, chevaliers et gentilshommes d'une très-antique famille, ainsi qu'on peut le voir par les procès-verbaux de la rédaction des coutumes de **Sens**, **Lorris** et **Melun**, où assistèrent aussi, en 1560, les curé et habitants de ce lieu.

On remarque, nous assure le maire de cette commune, une grande pierre en grès de la hauteur de six mètres, en forme méplat représentant le dos et les épaules d'un homme. On la nomme *la Pierre au Coultu*. Elle est curieuse par sa forme; et est la seule pierre en grès qu'il y ait dans le climat; elle est éloignée d'environ 600 mètres au nord-est de la commune, dans un terrain marneux, incliné vers le midi. L'on dit que cette pierre est un monument, du temps des guerres du roi **Thierry**, en mémoire d'une grande bataille qui a eu lieu dans cet endroit contre **Théodebert**, roi de **Bourgogne** et **Clotaire**, roi de **Paris** (v. **Thoury-Férottes**).

Dépendances: 1° Le château de **Dian**, flanqué de deux tourelles et entouré d'eau, ainsi qu'une des deux fermes du même nom, appartient à Mme la marquise de **Toulangeon**, et l'autre à **MM. Trahot** et **Thibault**; 2° six hameaux, savoir: *Cornoy*, dans lequel est une ferme à madame de **Toulangeon**; *Epigny*, (en partie) n'a qu'une maison bourgeoise à **M. Tourte**, dépendant de la commune de **Dian**; le reste de ce hameau appartient aux communes de **Blennes** et **Chevy-en-Sercine**, et est traversé par le grand chemin vicinal, n° 5, de **Lorrez** à **Moret**; *La Haie-au-Roi*, hameau dans lequel sont deux fermes du même nom, appartenant l'une à **M. Binet** (**Edme-Ambroise**) qui l'exploite lui-même, l'autre à **M. Eucôme**, propriétaire à **La Ferté-sous-Jouarre**; ce hameau appartient à deux communes: **Dian**, (**Seine et Marne**) et **Saint-Agnan** (**Yonne**); *les Jonchères* et *les Noues*. Dans le chef-lieu est une maison bourgeoise appartenant à **M. Duret**.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 149.)

Egreville.

EGREVILLE, *aliàs* Aigreville, Esgevillie; patron St-Martin, autrefois (1777) cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly, conférence de son nom; collateur, l'archevêque de Sens; 262 feux, 660 communians (aujourd'hui 1619 habitants); bourg dont l'origine remonte au XIII^e siècle. L'église paroissiale fut, en 1283, fondée par Jean d'Egreville, qui étoit seigneur du lieu, et dont les ancêtres le possédoient, à ce qu'il paroît depuis long-temps*. Il y avoit un bailliage seigneurial, relevant de Château-Landon; élection et grenier à sel de Nemours.

Chaque habitant devoit par an au seigneur, *pour droit de bourgeoisie*, deux boisseaux d'avoine; les bouchers devoient en outre lui livrer, chaque dimanche, toutes les langues de bœufs, vaches ou moutons tués dans la semaine**.

Dans les siècles suivans il est fait mention de divers seigneurs du nom d'Egreville: en 1481, on voit un personnage portant ce titre, prêter foi et hommage à l'abbé de Ferrières, pour certaine terre qu'il tenoit en fief de l'abbaye. Dans ce même siècle, sous le règne de Charles VII, les Anglais s'emparèrent d'Egreville, et ruinèrent presque entièrement le bourg, l'église et le château.

D. Morin rapporte qu'en l'église d'Egreville se voit une tombe élevée de terre où est enterré Pierre d'Egreville et sa femme, autour de laquelle tombe est écrit: *Cy git Noble et Puissant Seigneur Pierre d'Egreville, en son vivant Seigneur dudit Egreville et des Barres, lequel trépassa l'an 1507, le 18^e jour d'avril, et Damoiselle Pasquette de Coligny, son épouse, Dame desdits lieux, laquelle trépassa le 6 juin l'an 1527.*

Plusieurs de ces seigneurs furent ensevelis dans l'église de ce lieu; la famille s'éteignit au commencement du XVI^e siècle. On lisoit sur une tombe de marbre noir, le fonds, le dessus et le milieu de marbre blanc, cette inscription du dernier titulaire: *Cy git Noble et Puissant Seigneur Messire Aymond d'Egreville, chevalier, sieur dudit lieu, et dernier de ce nom; en son vivant Chambellan, Capitaine de cinquante Lances d'Ordonnance du Roi François, premier de ce nom, lequel trépassa au service du Roi, au duché de Milan, et fut tué par les ennemis le 28 décembre 1525; et aussi est écrit à côté: Cy git Noble Dame Louise*

* D. Morin, *Histoire du Gâtinais*, liv. III, page 558.

** D. Morin, *Histoire du Gâtinais*, page 500.

Millard, femme dudit Aymond, sieur d'Egreville, laquelle trépassa le quatrième Août 1552.

Aymond d'Egreville, dernier du nom, ne laissa qu'une seule fille, nommée demoiselle de Courcelles, qui vendit la seigneurie d'Egreville à Anne de Pisseau ou de Pisseleu, comtesse d'Etampes, dont le corps est, dit-on, déposé dans le caveau de l'église, et qui comparut, en 1555, à la rédaction de la coutume de Sens. Ce même Aymond d'Egreville laissa douze livres de rente à une maladrerie qui existoit depuis long-temps à peu de distance du bourg, et où il y avoit une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame, rebâtie au xvi^e siècle.

Le château fut reconstruit sous le règne de François 1^{er}, qui y venoit voir alors la belle Anne de Pisseleu. Environ un siècle après, le maréchal de La Châtre l'embellit de plusieurs riches bâtimens, de cours et de jardins, mais qui n'avoient rien de remarquable, et n'ont jamais été finis. Il est entouré de fossés sans eau. A cette époque, le parc fermé de murs avoit 43 arpens. Ce château vendu par mademoiselle de Saulx-Tavannes, appartient aujourd'hui à M. Lamy, de Château-Landon, qui a fait démolir la façade, et a conservé un fort beau parc contenant maintenant 85 hectares de bois entourés de murs.

Egreville avoit quatre portes, dites de Saint-Martin, de Notre-Dame, du Grand Marché et de Nemours.

• En cette villette, dit D. Morin, étoit autrefois la vraie demeure des forgerons, à cause des mines de fer qui étoient en ce quartier. • Il paroît qu'on ne s'occupe plus aujourd'hui de ce genre d'exploitation.

Dans la première division départementale de la France, Egreville devint le chef-lieu d'un canton formé de dix communes, savoir : Egreville, Chaintreaux, Branles, Lagerville, Lorrez-le-Bocage, Paley, Préau, Remauville, Voulx, Villebéon. Ces communes sont partagées aujourd'hui entre le canton de Lorrez et celui de Château-Landon.

Dépendances : 1^o Trois faubourgs dits *les Deux Croix*, *Notre-Dame* et *Saint-Martin*; 2^o 15 hameaux, savoir : *Bois des Chevrons*; *Bouzard*; *Grand Bouttecourt*; *Gravilliers*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. Colas; *la Borde*; *le Coudray*; *le Crimouan*, placé au sud et près des murs d'Egreville, et où l'on voyoit autrefois une chapelle; *le Ruth*; *les Menins*; *les Murs*; *les Robinets*; *les Sœurs*; *Passy*; *Tanchères*; 3^o les fermes dites *Bois-Rond*, à M. Frot; celle dite *le Cochon*, à MM. Baillet et héritiers Pepin, indivis; *les Brières*, à

M. Clément ; *les Pisserots*, ferme et tuilerie, à M. Desbordes ; les deux fermes dites, *Sablonnères*, à MM. Albot et veuve Lambert ; le *Gros Charme*, manœuvrerie, aux mineurs Boyer ; et *Point du Jour*, maison, tuilerie et four à chaud, à M. Barthelemy.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 159.)

Flagy.

FLAGY, patronne la Sainte-Vierge de *Flagiaco* ; autrefois (1779) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fontainebleau ; collateur, le prieur de St-Martin-des-Champs ; seigneur, le duc d'Orléans ; 101 feux, 290 communicants (aujourd'hui 425 habit.) ; située dans le Gâtinais français, sur la rivière d'Orvanne ; bailliage de Nemours ; élection et grenier à sel de Montereau-faut-Yonne.

La chapelle de Saint-Jacques au château de Belle-Fontaine en cette paroisse étoit à la collation de l'archevêque de Sens. C'étoit, en 1778, M. Thierriat, chanoine du trésor en l'église de Sens, qui en étoit titulaire.

En 1404, le duché de Nemours ayant été érigé, par Charles VI, en faveur de Charles III, roi de Navarre, la chàtellenie de Flagy fut comprise dans les terres qui composoient le nouveau duché. En 1555, ce prince, pour sa chàtellenie de Flagy, et Prudent Martin, prieur, curé de Flagy, comparurent à la rédaction de la coutume de Sens.

Marie de la Boissière, dame de Belle-Fontaine, Ferrottes, et Flagy, pour moitié (le reste de cette seigneurie appartenant au roi), assista également à la rédaction de cet acte.

Tous les ans une foire aux bestiaux a lieu le lundi et le mardi de la Pentecôte.

Dépendances : Le château de *Belle-Fontaine*, dont nous venons de parler, étoit un château féodal, situé au nord sur le coteau opposé à celui sur lequel est bâti Flagy, et séparé par l'Orvanne ; il appartient aujourd'hui à M. le comte Devallon. Il s'y trouve deux moulins, dont l'un dit *Flagy*, appartient à M. Ligeron, et l'autre dit *Marche-moulin*, à M. le comte de la Roche-Jacquelein ; enfin une maison dite *Guesmery*, appartient à M. Félix Jourdain. Le hameau de *Rudignon* dépend de la commune de Noisy-le-Sec (V. plus bas).

Il n'existe pas, d'après les renseignements donnés par le maire de Flagy, de ferme sous le nom de *La Genevraye*.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 173.)

Montmachoux.

MONTMACHOUX ou **Montmachou** ; patron **Saint-Martin** ; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fontainebleau ; collateur, l'archevêque de Sens ; seigneur, M..... 62 feux, 150 communiants (aujourd'hui 525 habitants) ; située dans le Gâtinais français ; généralité de Paris , élection de Montereau.

Cette commune n'étoit autrefois qu'une succursale de la paroisse de *Esmans* ; aussi n'a-t-elle point de *Dépendances*.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 337.

Noisy-le-Sec.

NOISY-LE-SEC, patronne **Sainte-Barbe** ; autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fontainebleau ; collateur, l'archevêque de Sens ; Dame, M^{me} l'abbesse de Chelles ; 41 feux, 120 communiants (aujourd'hui 288 habitants) ; située dans le Gâtinais français ; généralité de Paris ; élection de Montereau.

L'église de Noisy étoit une simple succursale. Le château placé à l'ouest de la commune, n'offre rien de remarquable.

Dépendances : Un hameau : *Rudignon*, dans lequel est le château du même nom, appartenant à M. Trémet ; et deux fermes aussi du même nom, appartenant l'une à M. Trémet, et l'autre à M. Guillaume.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 363.)

Paley.

PALEY, *aliàs* **Pallay**, **Palay** ; patron **Saint-Georges** ; autrefois (1789) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu 60 liv. ; 71 feux, 180 communiants, (aujourd'hui 504 habitants) ; généralité de Paris, élection de Nemours.

Paley, village ainsi nommé, *parce qu'il y avoit*, dit-on, *en ce lieu, de beaux et somptueux palais et maisons superbes, dont les ruines se trouvent encore* *.

- Pour remarque des antiquités de ce lieu (ajoute l'historien **D. Morin**)
- fouillant aux environs d'icelle terre et château de Pallay (on écrivoit
- à cette époque **Pallay**, ce qui rend moins marquée l'in vraisemblance
- de l'étymologie), se trouvent force conduits et canaux de pierre par
- où couloient quelques fontaines ; se rencontrent encore quantité de
- caves souterraines et fondements des vieux temples que les habitants
- dudit lieu tiennent pour avoir été démolis et mis par terre par les

* **D. Morin**, page 585.

• Calabres ; et se trouvent force médailles de Clodius César ; où étoit
 • bâti un temple de Vesta , dont les voûtes sont faites de petites
 • pierres taillées en diamants ; se voient aussi les lavatoires et autres
 • antiquités remarquables de tombeaux et grandes pierres de lierre ,
 • figurés et timbrés de diverses armes de croix de chevaliers de Jérusalem ,
 • dont l'origine est telle . »

On voit par la nature diverse de ces ruines , que ce lieu , après avoir été , pendant la période romaine , remarquable par plusieurs édifices , devint au moyen âge une des maisons des chevaliers de Jérusalem , que l'on appeloit *Hospital* , ancien lazaret destiné à recevoir les malades indigents du pays. Ces ruines se trouvent maintenant à l'extrémité du village ; elles sont considérables , et paroissent avoir appartenu à un Therme bâti par les Romains , et situé près de deux anciennes fontaines appelées *la fontaine Carrée* et *la fontaine Moreau*. Les vestiges qu'il représente semblent indiquer qu'il a été consacré au dieu Apollon. Cette dernière fontaine appelée *la fontaine Mathilde* , à cause de l'acquisition qu'en a faite M^{lle} Le Charron , qui lui a donné son nom , et l'a fait entourer de jolies pierres de taille , sur lesquelles son nom est gravé.

La terre de Paley étoit une ancienne seigneurie très-étendue , car un grand nombre de fiefs et d'arrière-fiefs en dépendoient. Philippe-le-Bel la donna , lors de la destruction des Templiers , à une famille de gentils-hommes du nom de Charvier ; de celle-ci elle passa à plusieurs autres. M. le marquis Le Charron , maire de cette commune , en est aujourd'hui possesseur ; et ses ancêtres qui étoient seigneurs de quatorze terres aux alentours , l'ont possédée depuis plus de trois siècles. Elle étoit le siège d'une prévôté comprise dans la châtellenie de Château-Landon.

Le château , de la plus haute antiquité , pris et détruit en partie par les Anglais sous le règne de Charles VII , est entouré d'un fossé sec très-profond , et présente l'aspect d'une forteresse ; la cour spacieuse est entourée de murs qui ont 22 pieds de haut et près de 6 pieds d'épaisseur , ayant trois portes d'entrée ; il s'y trouve une grande terrasse et une grosse tour à l'un des angles ; à l'extérieur de ses murs , une chapelle funèbre pour y recevoir les corps morts de la famille Le Charron , est remarquable par son caveau et une jolie porte en bronze.

Paley , situé sur les coteaux de deux montagnes , a une belle plaine traversée par la rivière de Lunain , qui y fait tourner 4 moulins et qui a d'excellents poissons , tels que truites saumonées , anguilles , brochets , etc.

Dépendances : 1° Le château de Paley, dont il vient d'être parlé, trois moulins dits *les Closeaux*, le *grand Moulin* et le *petit Moulin*, appartiennent à M. le marquis Le Charrou, ainsi que la ferme dite *L'Hôpital*, où étoit autrefois un lazaret et renfermée dans un vaste terrain par de larges fossés remplis d'eaux vives ; 2° le 4° moulin dit *Toussac*, appartient à M. Benoist Mathurin ; 3° treize hameaux, savoir : *Guerlot*, *Hardy*, *Hautibœuf*, la *Bardocherie*, la *Croix Blanche*, la *Nou-Blondeau*, la *Rue du Got*, les *Closeaux*, les *Gros Ormes*, les *Ricordeaux*, *Tesnières*, *Vaupuisseaux* et *Foljuif*.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 377).

Préaux.

PRÉAUX, patronne la Sainte-Vierge ; autrefois (1785) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu 500 liv. ; 41 feux, 100 communicants (aujourd'hui 167 habitants) ; généralité de Paris ; élection de Nemours.

Préaux étoit de l'ancien ressort du bailliage de Langres, et régi par la coutume de Sens.

Ce village est sur une éminence dans une plaine, à trois quarts de lieue vers le sud-est de Lorrez. La nouvelle route de Sens à Nemours pour aller à Paris, passe au sud et à la distance de 100 mètres environ du centre de ce village et celle de Montereau, à l'est, à un quart de lieue.

Dans le XIII^e siècle, la seigneurie de Préaux appartenoit à la famille Payant. Préaux dépendoit autrefois de l'ancienne seigneurie de Lorrez. L'église est remarquable par l'élégance de son clocher.

L'historique de ce village se perd dans la nuit des temps ; il est à croire qu'il n'a jamais rien offert de bien remarquable. Il n'existe aucune tradition même orale.

Dépendances : 1° Deux hameaux : *Champfort* et la *Rue Chaude* ; 2° Quatre fermes dites *les Pichons*, appartenant la première à M. Mathurin Croizard ; la deuxième, à M. Théodore Croizard ; la troisième, plus ancienne, aux héritiers Vieville ; et la quatrième, à mad. v^e Flavica ; elle est un peu éloignée du centre du village.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 395.)

Remauville.

REMAUVILLE, patron Saint-Médard ; paroisse autrefois (1789) de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque

de Sens; revenu 500 liv.; Dame, M^{me} l'abbesse de Villechasson; 63 feux, 150 communicants (aujourd'hui 368 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Ce village est situé dans la plaine, au nord-ouest et à une lieue et demie d'Egreville, sur la limite des cantons de Lorrez et de Château-Landon.

Dépendances : 1° Il s'y trouve un château dont M. Damour est propriétaire; 2° Deux hameaux: *Savigny* au nord, et *Bouchereau* au nord-ouest.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 408.)

Saint-Ange-le-Vieil.

SAINT-ANGE-LE-VIEIL (Dargenteuil), patron, Saint-Michel; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 200 liv.; 25 feux, 50 communicants, (aujourd'hui 407 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Le surnom de *Vieil* lui a été donné pour le distinguer du hameau de Saint-Ange, commune de Villecerf, situé dans le voisinage, où François I^{er} édifia un château célèbre.

Il n'y a point de *Dépendances*.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 419.)

Thoury-Ferrottes.

THOURY-FERROTTEES, *alias*, *Thoury de Thoracium*; premier patron, Saint-Pierre; deuxième patron, Saint-Blaise; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé de Fontainebleau, plus anciennement de l'archidiaconé de Sens; doyenné de Marolles; conférence de Valery; à la collation de l'archevêque de Sens; seigneur, M. de Caumartin; bailliage de Nemours; élection et grenier à sel de Montereau-faut-Yonne; revenu, 2,400 livres que le curé étoit obligé de partager avec les religieuses de l'abbaye de Villechasson; le curé dimoit à la 19^e gerbe et à la 25^e feuillette de vin; 160 feux, 300 communicants (aujourd'hui 623 habitants).

Le hameau de *La Forteresse* est composé d'un corps de ferme et du logement du garde. Cette propriété, appartenant à madame de Talmont, se compose de 500 arpents de bois, 250 arpents de terres labourables et environ 25 arpents de prés.

La Motte est un château très-joli situé sur le bord de l'Orvanne; il appartient actuellement à M. Chabenat de Bonneuil, et se compose de 480 arpents de terres, 100 arpents de bois, et environ 15 arpents de prés.

Il y avoit une justice dont le siège étoit au hameau de Fromenteau.

Il y avoit plusieurs fiefs sur cette commune : 1° celui de *Launoy-Flagy*, complanté d'aulnes et prés, appartenant au propriétaire de la Motte, avoit alors droit de censive ; 2° *Les Fromenteaux*, de même nature, mêmes droits, même seigneur et même propriétaire actuel ; 3° *La Ruelle Berthelault* dépendoit de la prévôté royale de Chéroy ; le prévôt y venoit tenir ses assises tous les ans le 29 juin ; 3° *Le Boucher*.

Le nombre des naissances à Thoury-Ferrottes, est, année commune, de 18 ; celui des décès, de 15.

Tous les ans, les 29 et 30 juin, il se tient une foire considérable au hameau de Ferrottes ; il s'y trouve communément jusqu'à 16,000 montons, 400 à 500 vaches, 200 chevaux, quelques ânes et mulets ; la commune jouit du droit de percevoir, savoir : pour chaque mouton, 1 cent. ; chevaux, 15 c. ; vaches et ânes, 10 c. ; et mulets, 15 cent. Ce qui lui fait un revenu d'environ 200 francs. Si cette foire se tient de préférence dans ce hameau, au chef-lien de la commune, cela tient à sa position : le chemin de Montereau à Lorrez et celui de Voulx à Flagy le traversent et s'y croisent.

L'église de Thoury-Ferrottes est bien décorée ; son maître-autel, composé de quatre colonnes d'ordre corinthien, qui supportent un entablement du même ordre, quoique en bois, bien peint, plait au premier coup-d'œil. On voit au bas d'un tableau les armoiries des bienfaiteurs de cette paroisse : M. de la Flèche et son épouse. Il porte au premier d'argent à deux flèches en sautoir, d'azur, les fers de gueules, en chef une étoile de sable à 5 dents, et en pointe une rose de gueules, de M. de la Flèche : l'autre partie d'azur au chevron d'or accompagné de 5 molettes d'argent, de son épouse, propriétaire de La Motte anciennement.

Thoury-Ferrottes ressortissoit, pour les affaires judiciaires, de la prévôté royale de Chéroy.

En 1555, Marie de La Boissière, dame de Ferrottes, comparut à la rédaction de la coutume de Sens.

Il y a à Thoury un instituteur à qui la commune fait 300 francs ; et une institutrice qui a 400 francs pour élever gratuitement les jeunes filles. Cette somme provient d'un don fait par M^{lle} N.....

Entre Dormelles et Thoury-Ferrottes, à l'ouest de cette commune, dans un lieu dit : *la pierre Cornière aliàs La Cornoise (pierre druidique)*, on voit une pierre d'une forme pyramidale, d'un seul bloc, taillée au

marteau, élevée d'environ dix pieds (3 mètres) au-dessus du sol, et qui s'enfoncé en terre d'au moins 4 pieds. La tradition rapporte qu'elle fut élevée sur la tombe d'un général de ce nom mort sans doute vers la fin du vi^e siècle, époque à laquelle Thierry, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Austrasie, livrèrent en 599, une bataille sanglante à Clotaire, roi de Soissons*, *Doromello super Aroannam* (Dormelles sur l'Orvanne).

Dépendances : 1^o Le château de *La Motte*, ancien manoir seigneurial appartient à M. Chabenat de Bonneuil, propriétaire aussi de la ferme, ancien fief, dite la *Grande Maison* ; 2^o six hameaux, savoir : *Bichereau* ; *Chantemerle* ; *Ferrottes*, qui donne le surnom à la commune ; *Le Fromenteau* ; les *Brandons* ; les *Marais* ; 3^o *Casaline*, maison de campagne non habitée, appartenant à M. le baron Romain ; 4^o *La Forteresse*, ancien château-fort destiné jadis à protéger les environs, devenu d'abord un gothique manoir, avec un resté de physionomie féodale, qui n'est plus maintenant qu'une ferme modeste qu'environné un bois portant son nom ; elle appartient à M. de la Roche-Jacquelein ; 5^o trois moulins : le *Moulin Neuf*, à M. de Brisson ; le *Petit Moulin*, à M. Naudin ; et *Marchemoulin*, à M. le général La Roche-Jacquelein.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 488.)

Vaux-sur-Lunain.

VAUX-SUR-LUNAIN ; patron, Saint-Gengoul ; cure autrefois (1789) de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Melun ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu, 400 liv. ; seigneur, celui de Chevry-en-Sereine, où les habitants alloient plaider ; 30 feux, 75 communiants (aujourd'hui 154 habitants) ; généralité de Paris ; élection et bailliage de Nemours ; grenier à sel de Montereau ; coutume de Melun. Vaux dépendoit de la prévôté de Lorrez.

Cette petite commune bâtie sur le penchant d'une colline, exposée au nord, au bas de laquelle coule le *Lunain*, est entourée de beaucoup de petits bois, qui paroissent n'y venir qu'avec peine, par le grand nombre de clairières qui s'y trouvent, et où croissent en abondance des génévriers et des genêts. La partie de plaines offre d'assez bonnes terres à méteil et quelques-unes à froment.

L'église est dédiée à Dieu, sous l'invocation de Saint-Gengoul. Sa

* *Frédégairre*. — *Histoire de France*, in-4^o, par Dâniel, tome I, page 256.

construction est moderne; son intérieur n'offre rien de particulier. La voûte est plafonnée, et à sa naissance règne tout autour une corniche en plâtre : Il paroît, par les ruines qui y sont adossées, qu'avant sa reconstruction elle étoit beaucoup plus vaste. La tradition rapporte qu'elle fut fondée par Louis IX, roi de France; et effectivement on y célébroit la fête de ce monarque comme fondateur.

Cette cure est actuellement desservie par le curé de Lorrez.

Le 11 mai, on y célèbre, avec grande solennité la fête du saint patron. Cet office attire une foule de pauvres malades qui croient y trouver la santé en buvant ou se lavant le corps avec l'eau dite de *la Fontaine de Saint-Gengoul*. Sans entrer dans aucune discussion sur le culte que l'on rend aux saints, nous dirons toujours que l'on fait mal de vouloir assujétir les objets sacrés à nos idées terrestres, et d'attribuer à tel saint le pouvoir de guérir nos maladies, et ce sur l'analogie de son nom avec celui de notre mal, comme : Saint-Crampe pour la crampe; Saint-Fort (à Sens) pour la foiblesse; Sainte-Claire (à Domats) pour la vue foible, et ce bon Saint-Gengoul, pour les engouements ou engorgements lymphatiques et toutes les maladies qui résultent de l'état morbide du système lymphatique. Malgré le peu de succès de ces pauvres pèlerins;

« La superstition, ce fier tyran du monde,

« Si fertile en abus, en préjugés féconde,

(*Luciniade.*)

y attire tous les ans, à pareille époque, non-seulement de nouveaux pèlerins, mais même les anciens qui souvent ont le courage d'y venir sept années de suite : quelques vieillards qui existent ont assuré avoir été témoins de différents miracles !

Cette fontaine, située au haut du village à environ 150 mètres de l'église, n'est autre chose qu'une ancienne margelle d'où probablement on a tiré de la marne; elle a la forme d'un entonnoir d'environ 10 mètres de diamètre sur une profondeur de 6 à 7 mètres, et c'est au fond qu'on y voit à-peu-près 10 à 12 pieds cube d'eau, qui tarit souvent pendant les grandes chaleurs. Nous n'y avons découvert aucune source, et nous sommes certains que cette eau provient de l'égout des terres environnantes. Quelques habitants moins crédules que leurs compatriotes, assurent que même la veille de la fête, si la fontaine est privée d'eau, le bedeau, de l'ordre sans doute du curé, y porte quelques seaux d'eau. Sans avoir perdu de sa renommée et sans être mieux approvisionnée d'eau pure,

elle est entourée de murs et couverte de gazon supporté par des pièces de bois ; on y descend par quelques marches en pierre ; le tout construit grossièrement ; c'est au zèle du maire de cette commune que l'on doit cette pauvre construction , qui l'a fait faire sans doute pour attirer un concours de monde.

Villeniard. Cette propriété située sur la commune de Vaux , à une demi-lieue nord , appartenoit , dans le principe , à l'abbaye des Eschalis (Echarlis) près Joigny. Elle étoit composée d'un corps de ferme de 500 arpents environ de terres labourables et friches et d'environ 100 arpents de bois en trois pièces : 1° le bois de Villeniard ; 2° du Charbon ; 3° de Chenevière.

Quelques bâtiments propres à loger le fermier , à renfermer ses récoltes et une très-petite chapelle étoient et sont encore les seuls bâtiments qui y existoient.

L'abbé de l'abbaye royale de N. D. des Eschalis étoit seigneur de Villeniard ; il y avoit haute , moyenne et basse justice , et une prévôté seigneuriale. Il dixmoit au douzième ; et avoit encore quelques droits seigneuriaux sur les terres environnantes qui avoient été données à bail emphytéotique.

Le dernier seigneur de Villeniard étoit Guillaume-Barnabé Duroc de Maurons , chanoine , prévôt de l'église métropolitaine de Reims , abbé commendataire de l'abbaye royale de N. D. des Eschalis. Il portoit *d'azur , au rocher d'argent partant de la pointe , et au chef de gueules avec une foi émanchée d'azur : supports deux lions.*

Ces biens furent vendus , au ci-devant district de Nemours , le 31 décembre 1790 , savoir : la ferme , les terres et les 2° et 3° pièces de bois à M. Lavit , procureur au Châtelet , et le bois de Villeniard à MM. Jolly et Guillaume , de Chéroy.

Il paroît qu'il n'a jamais existé de communauté religieuse sur cette paroisse.

Dans le village et tout au bout de la colline , on voit une belle ferme d'une construction ancienne , qui dépendoit d'un ancien château construit tout auprès , au milieu d'un petit bois décoré du nom de Garenne ; nous n'y découvrîmes qu'un puits comblé jusqu'à la margelle , et quelques traces de fondations presque entièrement recouvertes de ronces et d'aubépines.

Cette ferme et ses dépendances appartiennent aujourd'hui à madame Langlois , propriétaire à Chevry-en-Screine.

L'époque de la destruction de ce fief nous est inconnue ; nous n'avons pu en recueillir que ces foibles notions : les derniers propriétaires étoient des dames ; la modicité de leurs revenus ne leur permettant pas d'entretenir leur castel, elles se retirèrent dans la ferme, où elles firent orner quelques chambres ; et enfin, la passion du jeu les ayant poussées à jouer leurs propriétés avec M. de Champignelles, alors seigneur de Chevry, elles perdirent tout, et ce dernier ne paroit point avoir rétabli ce château.

Ce fait, s'il est réel, prouve bien, comme le dit Regnard, que

- S'il est quelque joueur qui vive de son gain,
- On en voit tous les jours mille mourir de faim.

Dépendances : Deux hameaux : *Les Richoux* et non *Les Haies Richaux*, comme l'ont écrit plusieurs auteurs, entre autres Cassini ; dans ce hameau est une ancienne ferme non habitée ; et *Villeniard*, dans lequel se trouvent deux fermes, une tuilerie, une jolie maison de campagne et un moulin à vent, appartenant le tout à M. Desbiron.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 511.)

Villebéon.

VILLEBÉON ; patronne Sainte-Avoye ; prieuré-cure autrefois (1789) de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'abbé du Jard près Melun ; revenu 4000 livres ; seigneur, celui d'Egreville ; 150 feux, 230 communicants (aujourd'hui 747 habitants) ; située dans le Gâtinais français ; archevêché de Sens ; généralité de Paris ; bailliage seigneurial d'Egreville, qui ressortissoit de celui de Nemours ; election et grenier à sel de cette ville ; coutume de Melun.

Cette commune est située dans une plaine d'un aspect assez agréable, par les petits bouquets qui s'y trouvent. Le sol, quoique ayant peu d'épaisseur en terre végétale, produit de bons bleds.

La famille de Villebéon jouit d'une certaine célébrité dans nos annales, et son origine remonte à une haute antiquité.

Dès le xi^e siècle, il est question, dans l'histoire, des seigneurs de Villebéon. Gauthier étoit chambrier du roi Louis-le-Gros. Il fut fait prisonnier, en 1209, à la Terre-Sainte. Ce fut sous ces seigneurs que la charge de chambellan devint une des plus illustres de la couronne de France ; elle fut comme héréditaire dans leur famille, et ils la

possédèrent fort long-temps de père en fils, en sorte qu'ils en reçurent le surnom des *chambellans**.

Pierre, second fils d'Adam de Villebéon, et petit-fils de Gauthier, *l'honneur du monde en qui le roi croyait plus*** , étoit chambellan, et selon quelques-uns, ministre d'état de Louis IX. Il suivit ce prince dans ses deux croisades, et s'y distingua au siège de Carthage où il défit avec trente chevaux un escadron entier de l'armée ennemie. Saint Louis le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires; mais il ne survécut pas long-temps au monarque, et mourut comme lui, à Tunis, en 1270. Il eut d'ailleurs l'insigne honneur d'être inhumé à Saint-Denis, aux pieds de son maître.

Il y avoit deux fiefs sur cette commune, le premier dit de *Pinseroigne*, actuellement dépendant de Chéroy, avoit pour seigneur le prieur de Villebéon, membre des Génovéfins de Sainte - Geneviève de Paris; le deuxième, sur le territoire même de Villebéon, composé de vingt arpents de terres labourables, qui dépendoient de la seigneurie de Jouy, appartenoit à différents particuliers: ces deux fiefs payoient des redevances seigneuriales.

Avant de l'église paroissiale et dans Villebéon même, on voit encore les ruines d'une vieille forteresse, quatre fortes murailles sur lesquelles le temps a exercé ses ravages, se soutiennent encore à environ 5 à 6 mètres de hauteur. Ce bâtiment, d'une forme quadrilatère, a environ 20 mètres de diamètre, et les murs 4 à 5 pieds d'épaisseur. De larges et profonds fossés revêtus de murs défendent l'entrée de cette place; ils sont remplis d'une eau stagnante qui baigne les murailles; l'intérieur de ces ruines exhaussé d'environ deux mètres du sol extérieur présente un escalier composé de 18 marches qui conduisent à une voûte souterraine qui occupe un tiers environ de ces ruines.

On pénètre dans cette enceinte de murailles par une brèche faite dans le mur occidental et à l'aide d'une étroite chaussée qui facilite le passage du fossé. On ne voit dans ces murs que deux ouvertures de 4 à 5 pieds de hauteur et de largeur, assez semblables à des poternes, et qui donnent dans les fossés.

Quatre à cinq lierres monstrueux tapissent ces murailles; nous les citons comme un fait curieux de botanique, puisqu'un seul que nous avons

* MORERI, Dictionnaire historique, suppl. (1714), p. 917.

** JOINVILLE.

mesuré, à 3 à 4 pieds de terre, porte 70 centimètres de diamètre, et que ses branches tapissent à elles seules tout un pan de murailles d'environ 120 mètres carrés.

On attribue l'érection de ce fort à l'abbé de Sainte-Blanche-Fleur. Ce château dépendoit du château d'Egreville : il a été démoli.

Proche ces ruines on voit de vastes bâtiments ruraux, d'une construction ancienne, qui servent de fermes : on y voit gravé sur une pierre qui forme la clef d'un cintre de porte, un écusson portant N... à la croix N... cantonnée de 4 roses de gueules.

L'église n'offre rien de remarquable : une seule pierre tumulaire indique qu'un prieur de Villebéon y fut inhumé le 20 septembre 1557.

Tout Villebéon est entouré encore de larges et profonds fossés dans l'enceinte desquels sont les ruines ci-dessus : aucunes traces de murailles n'indiquent d'autres défenses.

Passy. Dans ce hameau, on voit encore les ruines d'une petite chapelle qui étoit consacrée à Dieu, sous l'invocation de St-Laurent ; il y avoit, dans ce hameau, un ancien prieuré de l'ordre de St-Augustin. En 1186, ce lieu étoit un ermitage qu'habitoit un *Fulbert*, sous le nom de frère de la Miséricorde de Dieu. Il fut depuis réuni à l'abbaye du Jard près de Melun.

Dépendances : Cinq hameaux : *La Villeneuve ; Les Granges*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à mad^e v^e Bourdin ; *Normandie ; Passy*, qui n'est composé que de tuileries au nombre de sept ; et *Voredaines* ; et *La Béarnaise*, où sont 3 auberges au croisement des deux routes, n^{os} 19 à 23.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 522.)

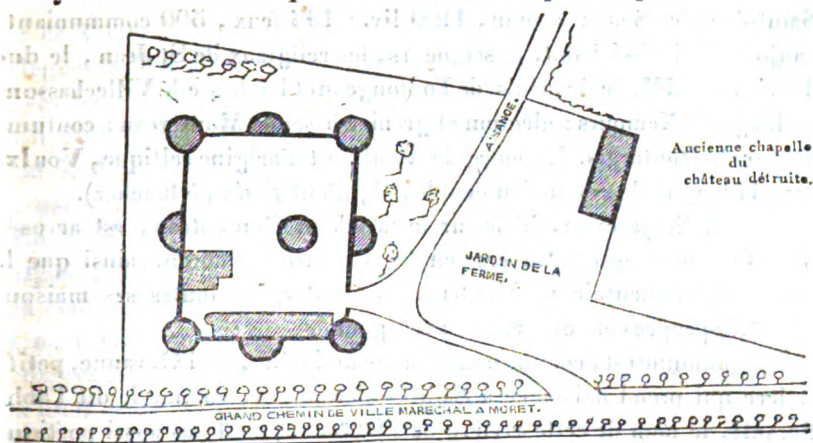
Villemaréchal.

VILLEMARÉCHAL, *aliàs* Villemareschal ; patron, St-Pierre-les-Liens ; autrefois (1780) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu 1000 liv. ; 400 communiants, 131 feux (aujourd'hui 692 habitants) ; généralité de Paris ; élection de Nemours.

Il y avoit une prévôté dans cette commune : Jean-Pierre Bezout, avocat en parlement, en étoit le prévôt et juge ordinaire, criminel et de police, et garde du scel en 1790.

L'ancien couvent dit *les Tournelles*, que les Templiers possédoient, faisoit partie de cette commune.

Il y avoit un château qui a été démoli. Ci-après le plan :



Ces bâtiments forment aujourd'hui une ferme appelée *Ferme des Tournelles* ; le terrain situé autour de ces murailles est en friche.

Les bâtiments, fossés, contiennent un arpent 28 perches.

La friche contient 14 perches.

Le jardin contient, y compris la chapelle 68 perches.

D. Morin dit que Villemaréchal étoit, il y a deux cents ans, une place de forte assiette, capable de résister à l'artillerie. Elle fut prise et reprise sous Charles VII.

En 1555, A. Olivier, évêque de Lombes, étoit seigneur usufruitier de Villemaréchal ; il assista comme tel à la rédaction de la coutume de Sens.

Au hameau de *La Fontaine* existe une chapelle érigée en l'honneur de Saint-Wulfran, évêque de Sens, vers l'an 695.

Dépendances : Onze hameaux : *Boisroux* ; *La Borde* ; *La Charmoye* ; *La Fontaine* ; *La Perdellerie* ; *La Ruelle* ; *Le Chochoy* ; *Les Buffetaux* ; *les Fossés* ; le *Tremblay* et *Vaupuisseau*. Les fermes dites *la Borde*, à M. Laudinet (Edme) ; *la Grande Chasse*, à MM. Henry et Bouchonnet ; *les tuileries de La Borde*, à M. Laudinet (Vincent) ; *les Tournelles*, ancien couvent, à MM. Tranchon et Albot ; et enfin les ruines de l'ancien château, à MM. le marquis d'Argenteuil et le marquis de Casaux.

[Voyez le Tableau scénographique, n° 526.]

Voulx.

VOULX, *aliàs* Voux ; patronne la Sainte - Vierge ; autrefois (1789) prieuré-cure de l'ordre de Saint-Jean, de la réforme d'Yves de Chartres,

du grand archidiaconé, du doyenné de Marolles; collateur, l'abbé de Saint-Jean-lez-Sens; revenu, 1100 liv.; 195 feux, 500 communians (aujourd'hui 1144 habit.); seigneurs, les religieux de St-Jean, le duc d'Orléans, MM. de Beauvais, de Toulougeon et l'abbesse de Villechasson; bailliage de Nemours; élection et grenier à sel de Montereau; coutume de *Lorris-Montargis*. Le bourg de Voulx est d'origine celtique, Voulx, dans la langue de cet ancien peuple, signifiait *faulx* (à faucher).

Cette jolie paroisse, bâtie sur le penchant d'un coteau, est arrosée par l'Orvanne, qui la traverse en trois endroits différents ainsi que la route départementale de Montereau à Montargis; toutes ses maisons sont très-propres et construites avec goût.

La commune est, comme nous venons de le dire, sur l'Orvanne, petite rivière qui prend naissance à Saint-Valerien: si, comme le dit l'abbé Berault, le nom de cette rivière de l'Orvanne, n'est pas aussi poétique que celui du Scamandre, ses sources sont aussi abondantes, ses eaux aussi pures, ses bords aussi frais, et ses environs aussi nobles, car, si le Scamandre s'enorgueillit du tombeau d'Achille, l'Orvanne est à plus juste titre, fier de celui des Condé.

Voulx est ceint de murailles flanquées de tours, et entouré de fossés; il y avoit trois portes et quatre poternes. Ces murailles subsistent encore dans presque tous les endroits, mais les fossés sont en partie comblés dans la partie haute où l'on a fait d'assez jolies promenades; l'autre partie est plantée en peupliers et est en partie remplie d'eau.

L'enceinte des murailles forme un ovale d'environ 3,360 pieds de circonférence; les murs ont deux pieds d'épaisseur; les fossés 50 pieds de largeur.

Cette commune appartenoit, au *xii^e* siècle, aux religieux de l'abbaye de Saint-Jean-lez-Sens, mais craignant les vexations des seigneurs voisins, Gilbert, 3^e abbé de ce monastère, du consentement unanime de ses religieux, associa le roi pour moitié dans ce domaine, pour les protéger et les défendre de toute insulte, à condition qu'il ne pourroit donner sa moitié au profit de quelqu'un ou de quelque église que ce soit, au préjudice de l'abbaye de Saint-Jean. Les religieux se réservèrent en outre les bâtimens et les églises, avec quelques dixmes et le droit de prendre dans les bois, ce dont ils pourroient avoir besoin pour réparer leur monastère et le prieuré de Chevry-en-Sereine. La charte que le roi fit à ce sujet est datée de *Systhiaci*, en 1155 (ce lieu nous est inconnu).

Dans le **xii^e** siècle, la famille **Alpes Payant** possédoit en partie la terre de **Voulx**, qui dépendoit de la seigneurie de **Villechasson**, et qui fut léguée à leur sœur **Catherine Payant**, prieure de *Rosoy-le-Vieil*, par ses frères, morts sans héritiers.

En 1555, **Jean-François** et **Jacques les Allegrins**, seigneurs en partie de **Voulx**, comparurent en cette qualité à la rédaction de la coutume de **Sens**, ainsi que les curé, manants et habitants de **Voulx**.

En 1560, **Charles les Allegrins**, seigneurs, et maître **Jacques Danqueil**, prieur de **Voulx**, furent également appelés à la rédaction de la coutume de **Melun**.

Une partie de **Voulx** appartenoit à puissante dame **Anne-Prospère Cordier de Launay**, épouse du comte de **Toulangeon**, ci-devant *Gaspard*, nom qu'il échangea en celui de *Guepard*.

Dans la première division départementale de la France, en 1790, cette commune étoit le chef-lieu d'un canton dont dépendoient **Blennes**, **Dian**, **Montmachoux**, **Saint-Ange**, **Thoury-Ferrottes** et **Villemaréchal**. Mais en l'an viii, ce canton est entré dans celui de **Lorrez-le-Bocage**, que l'on établit alors. Néanmoins l'église de **Voulx** est restée l'église curiale et décanale de ce dernier canton. C'étoit un ancien prieuré-cure de l'ordre de **Sainte-Geneviève**. Il y avoit aussi dans ce lieu un couvent de jésuites, et l'on y voit un château moderne qui n'a rien de remarquable.

Ce qui prouve l'importance de ce lieu, c'est l'établissement ancien d'un marché de menues denrées qui s'y tient le jeudi de chaque semaine. Les villes et les bourgs seuls pouvoient jouir de cet avantage.

Pringuemaud, *Bois-Millet* et *Bois-Millet-Ceintré* étoient des fiefs situés sur cette commune.

La tradition rapporte qu'il existoit autrefois extra muros de **Voulx** un couvent de jésuites; il y a différentes versions sur son emplacement : les uns le mettent au levant, d'autres au couchant, mais toujours sur le bord de l'**Orvanne**; effectivement on trouve dans les deux emplacements désignés des traces de constructions.

Dépendances de Voulx : Neuf hameaux : 1^o *Bois-Millet*, dans lequel est une jolie maison de campagne ou château avec terrasse sur le faitage, appartenant à **M. le baron Romain**, ancien préfet, ainsi qu'un moulin à scier la planche, dont **M. Corbin** est propriétaire; il n'y a guères plus de 50 ans que ce moulin fut établi pour moudre du caillou, puis transformé en moulin à farine, et enfin depuis peu d'années en scierie;

il y a trois scies qui sont mises en mouvement par les eaux de l'Orvanne ; ce moulin dépendoit du château communément désigné sous le nom de *Château du Caillou* ou des *Cailloux* (*les Cailleaux* selon Cassini), probablement à cause du premier usage de cette scierie ; 2° *la Bruyère* ; 3° *la Cornillière* (les *Cornillières*) ; 4° *le bas du Charme* ; 5° *le haut du Charme* ; 6° *les Fossés* ; 7° *les Foulons* sur l'Orvanne où il y a un moulin à farine du même nom , appartenant à M. Limosin ; 8° *Lichiot* (*Lischiau*) ; 9° *Limosin* (*Limousin*) dans lequel est une ferme du même nom , appartenant à M. Leblanc.

Le moulin dit *Favenet* appartient à M. Thibault ; celui dit *Latour* , à M. Roux ; et le *Moulin de Voulx* , à MM. les héritiers Boulault.

Voulx renferme aussi une maison bourgeoise et une tuilerie considérable, nouvellement construite, tuiles et soixiques en argile réfractaire pour Paris ; un four à chaux ; il y a plusieurs années , une fabrique d'ornemens d'acier.

(Voyez le Tableau scénographique , n° 55a.)

FIN DE LA CINQUIÈME LIVRAISON.



SIXIÈME ET DERNIÈRE LIVRAISON ; 1^{er} Cahier. MONTEREAU.

CANTON DE MONTEREAU-FAUT-YONNE.

Montereaufaut-Yonne.

MONTEREAU-FAUT-YONNE, patron Saint-Loup ; il y avoit autrefois quatre paroisses : 1° *St-Loup*, de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu 1400 liv. ; titulaires, N. D. et Saint-Loup ; communians, 600 ; 2° *St-Maurice*, archidiaconé de Sens ; doyenné de Marolles ; collateur, l'archevêque ; revenu 700 liv. ; communians 150 ; 3° *St-Nicolas*, archidiaconé de Melun ; collateurs, l'archevêque et le prieur de Saint-Martin-du-Tartre ; revenu 600 liv. ; communians, 300 ; titulaire Saint-Nicolas ; 4° *Saint-Jean-Baptiste*, archidiaconé de Melun ; doyenné de Montereau ; collateurs, l'archevêque et le prieur ci-dessus ; revenu 400 liv. ; communians, 15 ; titulaire, Saint-Jean-Baptiste. Cette ville étoit le siège d'un grenier à sel, d'une élection et d'une subdélégation de Paris, et d'un bailliage. Le dernier bailli fut Guy-le-Gentil, marquis de Paroy, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, lieutenant dans le régiment des gardes-françaises, bailli d'épée des bailliages de Provins et Montereau.

Le nom de cette ville dérive évidemment de *Monasterium Senonum* ou *Monasterium*, qui semble signifier qu'en cet endroit il y avoit un monastère de Saint-Martin, et autrefois en ce lieu même, une position que l'itinéraire d'Antonin nomme *Condate*, mot équivalent à confluent, indiquant la jonction de la Seine et de l'Yonne, qui partagent Montereau en trois portions inégales, dont l'une appartenoit à la Brie, l'autre à la Bourgogne, et la troisième au Gâtinais. Cette ville, placée sur les limites de la Bourgogne et de la France, dépendoit tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces deux états, comme le comté de Sens dont elle faisoit partie. Ainsi en 941, ce fut Hugues-le-Grand, duc de Bourgogne, qui confirma Fromond dans la dignité de premier comte héréditaire de Sens ; et plus tard, en 1055, Raynaud II étant mort sans postérité, ce fut Henri I^{er} roi de France, qui se saisit de ce comté qu'il réunit à la couronne, en établissant un vicomte pour le gouverner. Dans la seconde moitié du x^e siècle, Philippe I^{er}, roi de France, voulant unir à son domaine le comté de Moret qui étoit limitrophe du duché de Bourgogne, donna, en échange de ce comté, à son oncle Robert, duc de Bourgogne, les moulins qui étoient sur le pont de Montereau-faut-Yonne.

SIXIÈME ET DERNIÈRE LIVRAISON. 1^{er} Cahier.

147

Autour de l'église ou monastère de Saint-Martin, dont nous parlerons plus bas, Rainard, comte de Joigny *, fameux par ses brigandages de concert avec Eudes, comte de Champagne, fit la guerre au roi Robert, et vers l'an 1026 construisit un château à l'extrémité de l'angle que forment les deux rivières, de sorte qu'aucune marchandise descendue par la Seine ou par l'Yonne, ne pouvoit échapper à sa rapacité. Il mourut en 1036, peu regretté des prêtres dont il avoit pillé les églises.

Il est positif que cette forteresse subsistoit dès le commencement du XI^e siècle ; tous les historiens sont unanimes sur ce point. Il est également constant que le monastère auquel la ville doit son nom actuel existoit avant la forteresse, et l'on voyoit, il n'y a pas cent cinquante ans, les ruines du cloître aux environs de la principale église.

En 1032, ce même comte Raynard, après avoir saccagé et brûlé les environs de la ville de Sens qu'il ne put prendre, se retira à Montereau.

Diverses circonstances politiques firent que Montereau se trouva souvent placé sur la frontière de la France et de la Bourgogne ; et cette ville exposée à tous les désastres de cette position, fut souvent prise et reprise.

Sous le règne de Jean I^{er}, en 1360, le château fut assiégé par le dauphin. Il étoit alors commandé, pour le roi de Navarre, par un chevalier nommé *Tuxpis*, qui après avoir résisté à plusieurs sommations, rendit enfin la citadelle au prince.

La guerre civile entre le roi de France, le duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre d'une part, et le dauphin, fils du roi Charles VI, d'une autre, en ces circonstances effroyables, avoit lassé les chefs des deux partis. Ils conclurent, le 14 mai 1419, une paix à Saint-Maur ; mais cette paix ne parut pas assez solide. Quelques jours après, le 25 mai, on eut recours à un nouveau traité qui fut juré, le 11 juillet 1419, sur le Pontcau, à une lieue de Melun (V. page 453). Le dauphin et le duc de Bourgogne s'envoyèrent des présents, se firent des protestations d'amitié, jurèrent, sur les saints évangiles, de maintenir les articles du traité.

Tout annonçoit de part et d'autre oubli du passé et une réconciliation sincère ; il ne restoit plus qu'une cérémonie : l'entrevue du dauphin et du duc de Bourgogne. On décida qu'elle auroit lieu sur le pont de

* Dom Morin prétend que Raynard ou Rainard, dit le vieux ou l'ancien, comte de Sens, mort en 998, fit construire un château-fort à Joigny ; et d'autres historiens l'attribuent à Sévia, archevêque de Sens.

Montreau. Le dauphin, avec sa suite, arriva le premier dans cette ville. Le duc de Bourgogne se rendit à Bray, ville de sa domination, à quatre lieues de Montereau. Ce duc, quoique nommé Jean-sans-Peur, hésitoit à se rendre à cette entrevue. Le dauphin envoya à Bray des chevaliers chargés de presser le duc d'arriver au rendez-vous; de lui dire qu'il l'attendoit pour l'embrasser; qu'après son père, il n'aimoit rien tant que lui; qu'il n'avoit rien à craindre; que le château lui seroit livré pour loger ses gens d'armes, et qu'il commanderoit sur le pont. Le duc, incertain, fit part au roi des propositions du dauphin; le roi lui ordonna de les accepter; alors le duc promit aux envoyés du dauphin, que le 10 septembre suivant, il se présenteroit au rendez-vous. Ce jour, il partit de Bray après son dîner, accompagné de son conseil, de ses gardes, et d'environ quatre cents hommes d'armes. Il fit halte dans un pré situé derrière le château, et envoya des chevaliers auprès du dauphin pour l'avertir de son arrivée; le dauphin lui fit dire qu'il en étoit très-satisfait.

On avoit construit sur le pont près du château, des barrières dans lesquelles ne devoient être introduites que dix personnes de la part du dauphin, et autant de celle du duc; on leur fit prêter serment en paroles de prince, de n'entreprendre rien l'un contre l'autre: ces princes se méfioient l'un de l'autre, et ne comptoient guères sur leur serment. Le dauphin, fort jeune, étoit trompé par de perfides conseillers; et le duc de Bourgogne, trahi par ses propres serviteurs: tout conspiroit contre lui.

Le duc de Bourgogne fut averti que des gens de pied armés étoient cachés dans des maisons voisines de la barrière, du côté de la ville. Pour s'en assurer, il y envoya Pierre de Gyac, son favori. Le traître rapporta au duc qu'il avoit visité le lieu et n'y avoit rien trouvé.

Enfin, après plusieurs précautions minutieuses, le duc arriva sur le pont avec ses dix hommes. Ils furent introduits dans la barrière. Tanneguy du Chastel, gentilhomme breton, accompagné de quelques chevaliers, armés à couvert, c'est-à-dire, portant des cuirasses sous leurs robes, et tenant chacun une hache à la main, va au-devant du duc et le salue profondément; celui-ci lui dit: *Messieurs, vous voyez comme je viens, en leur montrant que lui et ceux de sa suite n'étoient armés que de cottes et d'épées.* Puis, apercevant le dauphin qui, parti d'une loge en charpente placée au coin du pont du côté de la ville, s'avançoit vers lui, il alla droit à sa rencontre, ôta son chaperon de velours noir, mit un genou

en terre, et lui dit : « qu'après Dieu, il n'avoit qu'à servir et obéir au roi, et qu'à le servir il emploieroit corps et biens, amis et alliés... »
 • Messieurs, dis-je bien ? Le dauphin lui répondit : « Biau cousin, vous dites si bien qu'on ne pourroit mieux ; levez-vous et vous couvrez. »
 Le dauphin le prit par la main, et conversoit avec lui, lorsque Jean Louvet, président de Provence, s'avança vers le dauphin et lui parla à l'oreille; après quoi tous deux firent signe de l'œil à Tanneguy du Chastel.

Persuadé que le duc de Bourgogne avoit voulu le faire égorger lors des massacres exécutés à Paris en 1418, Tanneguy du Chastel, son ennemi juré, le chef de la conspiration actuelle, Tanneguy qui avoit pressé le duc de Bourgogne de se rendre à Montereau, à ce signe, le pousse entre les deux épaules, et dit : « Monsieur de Bourgogne, entrez dedans. » Le duc se retourne; Tanneguy dit au dauphin : « Voilà le traître qui vous retient votre héritage; » en même temps il lève sa hache sur la tête du duc : les seigneurs de Noailles et de Vergy, s'élançant entre lui et Tanneguy, détournent le coup. Le vicomte de Narbonne lève sa hache sur Noailles, en lui disant : « Si vous bougez, vous êtes mort. » Noailles saisissant la hache du vicomte lui dit : « Vous ne me tuerez pas. » Pendant ces débats, on entend les gens du dauphin s'écrier : tue ! tue ! et l'on voit accourir en foule, les gens de pied cachés dans la ville. Ils se précipitèrent dans la barrière, et un homme de haute taille, tirant une épée tranchante, en frappa le duc sur la tête; le coup descendant sur le visage du côté droit lui coupe presque entièrement le poignet qu'il levoit pour se défendre. La victime étoit encore debout, lorsque Tanneguy du Chastel, lui portant un grand coup de hache sur la tête, l'abat aux pieds du dauphin; puis il frappe le seigneur de Noailles qui étoit aux prises avec le vicomte de Narbonne, le renverse d'un coup de hache : ce seigneur vécut encore quelques jours, et mourut à l'hôpital de Montereau. Des dix seigneurs qui accompagnoient le duc de Bourgogne, les uns furent tués, les autres faits prisonniers; Jean de Neufchastel parvint à se sauver en franchissant la barrière.

Le duc étendu à terre respiroit encore; un seigneur nommé Bataille ou Vassy, s'agenouilla, et le perça de trois coups d'épée. Alors on le vît s'étendre; on l'entendit soupirer : il expira. Ses meurtriers se partagèrent ses dépouilles, et ne laissèrent sur son corps qu'un jupon. On voulut le priver de la sépulture et le jeter dans la rivière; mais Macé Bonnet, curé de Notre-Dame de Montereau et un autre curé du voisinage,

s'opposèrent à cet acte d'impiété. Ils gardèrent ce corps et le firent enterrer dans l'église.

Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, n'étoit pas Jean sans reproche. Sa vie est entachée de plusieurs crimes : il attisa le feu de la guerre civile ; fit aux Français des maux infinis ; causa, en 1418, les massacres de Paris, et fit assassiner, dans cette ville, Louis, duc d'Orléans ; mais quels princes, alors, pourroient soutenir les regards de la postérité impartiale ? Il se présenta de bonne foi à l'entrevue de Montereau ; et sa mort fut un crime.

Le dauphin Charles n'est excusable que par sa grande jeunesse : lors du meurtre de Jean-sans-Peur, il n'avoit pas encore dix-sept ans ; mais il se trouvoit en très-mauvaise compagnie, et étoit entouré d'hommes bien criminels.

Ce meurtre devint funeste à ceux qui le commirent et à ceux qui en furent innocents : au lieu d'une paix si désirée, on vit la guerre civile s'enflammer avec une violence nouvelle ; un cri de vengeance se fit entendre dans une grande partie de l'Europe ; la veuve du duc Jean, son fils Philippe, le roi et la reine de France, le roi d'Angleterre et plusieurs autres souverains, s'armèrent pour punir les meurtriers et leurs partisans.

Le nouveau duc Philippe et le roi d'Angleterre, après avoir assiégé et pris, le 11 juin 1420, la ville de Sens, vinrent mettre le siège devant Montereau. En peu de temps, ils s'emparèrent de la ville ; le château fit une plus longue résistance, et ne se rendit que le 25 juin avec capitulation.

Le sire Pierre de Guitry y commandoit pour le dauphin, et commença à se défendre vaillamment ; mais le jour de St-Jean, quelques Anglais et quelques Bourguignons, sous l'ordre de leurs chefs, ayant donné un assaut, surprirent la ville, et la garnison, non sans perte, fut contrainte de se retirer dans le château. Dès que le duc fut entré, les femmes de la ville le conduisirent aussitôt dans l'église où l'on avoit enterré son père. Il fit placer, à l'heure même, un drap mortuaire et deux cierges sur cette tombe. Le lendemain elle fut ouverte, et l'on trouva le cadavre demi-vêtu et défiguré par les grandes blessures qu'il avoit reçues ; la tête étoit toute fendue du coup de hache que lui avoit donné Tanneguy ; il n'y avoit personne qui ne fut attendri en voyant cette large plaie, par où les Anglais étoient entrés en France, comme disoit, cent ans après, un chartreux de Dijon, montrant au roi François I^{er}, le tombeau

de Jean de Bourgogne. Son fils donna de grandes récompenses aux ecclésiastiques de Montereau, qui avoient soustrait ce corps aux insultes des Armagnacs, et l'avoient enseveli en terre consacrée ; ils lui remirent le bréviaire du duc qui avoit été trouvé sur lui ; mais tous ses joyaux avoient été pris. Le corps fut embaumé, transporté en grande cérémonie à Dijon, et inhumé aux chartreux auprès de Philippe-le-Hardi. Le bâtard de Croy, qui avoit été tué à l'attaque de la ville, fut enterré à Montereau dans la fosse que le duc Jean laissoit vide.

C'est bien certainement à cette époque qu'on plaça sur le pavé du pont et sur une pierre exhaussée, le quatrain suivant :

L'an mil quatre cent dix-neuf,
 Sur un pont agencé de neuf,
 Fut meurtry Jean de Bourgogne,
 A Montereau où fait Yonne.

Le château tenoit encore. Le roi d'Angleterre fit sommer le sire de Guitry de se rendre. Le héraut fut reçu injuriéusement, et l'on ne tint point compte de son message. Le roi irrité fit amener les prisonniers qu'on avoit faits en s'emparant de la ville, et leur signifia qu'ils seroient pendus s'ils ne persuadoient pas au gouverneur de céder. Le gibet fut sur-le-champ dressé. Ces malheureux se mirent à genoux sur le bord du fossé et crièrent au sire de Guitry de leur sauver la vie, lui représcntant qu'il ne seroit point secouru et qu'il auroit bientôt à se rendre. Il fut inflexible. Alors ces pauvres malheureux demandèrent à faire leurs adieux à leurs femmes, à leurs enfants, à ceux de leurs amis qui étoient restés dans la ville. Malgré tant de tristesse et de larmes, le roi d'Angleterre demeura ferme dans sa cruauté et les fit périr. Huit jours après, le sire de Guitry se rendit, à condition qu'il auroit la vie sauve ainsi que sa garnison. Un gentilhomme du duc de Bourgogne, nommé Guillaume de Bierre, l'accusa d'être un des meurtriers du duc Jean. Guitry offrit de se justifier par le combat ; le roi d'Angleterre lui accorda un sauf-conduit pour venir combattre ; cependant la chose en demeura là.

Les Anglais tinrent Montereau sous leur domination jusqu'en 1428, que les habitants se mirent sous l'obéissance de Charles vii, malgré l'opposition que fit Jean de Nantou, archevêque de Sens. Henri Maulouë et Jean de Savigny furent envoyés par le roi pour capituler avec les habitants ; le traité fut conclu le 10 février 1429, et ratifié par lettres-patentes du 17 du même mois.

En 1456, Montereau étoit retombé sous la domination des Anglais ; les Sénonais qui avoient à cœur la prise de cette ville, n'épargnèrent rien pour accélérer la reddition : ils fournirent à leurs dépens, 4 maçons, 4 charpentiers, 40 pioniers, avec de l'artillerie ; des chaines, des bâtons de guerre, des chevaux et des charrettes ; ils rompirent tous les gués de l'Yonne, et firent conduire par bateaux, une grande quantité de fagots et de fascines, pour combler les fossés de cette place ; enfin, après six semaines de siège, la ville fut prise d'assaut ; le château se rendit ensuite par composition. Driot, dans son manuscrit, fol. 189 v°, dit que la garnison fut passée au fil de l'épée ; et Nicolas Gilles et le p. Dom Félibien mettent ce siège en 1437*.

Girard Gobaille, sacré évêque de Paris, à Sens, en 1494, par Tristan de Salazar, archevêque, tomba malade à Montereau, et y termina sa carrière, sans avoir pu gagner sa métropole.

En 1509, les officiers du bailliage, les gens du roi, les doyen et chanoines du chapitre de l'église collégiale de cette ville, comparurent à la rédaction de la coutume de Meaux ; néanmoins, la chàtellenie de Montereau avoit ses coutumes particulières ; entre autres, le prévôt jugeoit en dernier ressort toutes les contestations qui s'élevoient entre les marchands qui venoient acheter dans la ville et faubourgs, le samedi jour du marché. L'amende pour les individus qui, dans le même jour du samedi, se portoient à quelques voies de fait étoit de soixante sous tournois, au lieu de cinq sous tournois, somme à laquelle elle étoit fixée les autres jours. Le prévôt pouvoit ainsi, ces mêmes jours, sous la simple prévention, faire arrêter ceux qui se seroient rendus coupables de quelques délits. Le roi, seigneur de la ville, avoit le droit de *forte clameur*, c'est-à-dire, que si un individu en faisoit ajourner un autre en action personnelle, celui qui succomboit devoit au fisc une amende de deux sous six deniers tournois, si la cause n'étoit point portée à l'audience, et de sept sous six deniers si la cause étoit plaidée**. Tandis que la plus grande partie de la ville étoit régie par la coutume de Meaux, le faubourg de Saint-Nicolas l'étoit par la coutume de Melun.

Pendant les guerres civiles du xv^e siècle, Montereau eut sa part

* Il existe dans les salles de Phôtel-de-ville de Melun, un tableau en grand, peint par Lafond, provenant des expositions du Louvre, et représentant la bataille de Montereau, en 1458 ; on reconnoit Charles VII sur ce tableau.

** Coutumier général, page 89.

des malheurs publics. Au mois de décembre 1567, le duc d'Anjou chassa de cette ville les troupes du prince de Condé, qui se rendoient auprès des étrangers appelés Reistres.

Montereau, en 1587, embrassa le parti des ligueurs; il fut repris deux ans après, en 1589, par le duc d'Épernon, qui y mit garnison; mais bientôt le duc de Mayenne se présenta, et s'empara, pour la ligne, de cette ville mal fortifiée.

Le 14 avril 1590, les troupes de Henri IV assiégèrent Montereau et le prirent dans une journée. Le lendemain, ce roi y fit son entrée, y séjourna jusqu'au 18 avril, et en partit pour se rendre à Bray.

En 1618, à la sollicitation du maréchal de Vitry et du consentement des habitants, les récollets vinrent s'établir à Montereau; le roi affranchit à perpétuité et exempta de tous droits et charges les héritages qui leur avoient été cédés pour édifier le monastère; le couvent étoit à l'ouest de la ville; il fut supprimé à l'époque de la révolution.

Après avoir souffert tous les maux des guerres des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, les habitants de Montereau jouissoient des douceurs de la paix, lorsqu'en 1814, presque toutes les puissances de l'Europe, réunies contre Napoléon, envahirent la France; l'empereur défendoit pied à pied le territoire français avec des succès mêlés de revers. Le 17 février, il battit les ennemis à Guignes; le 18, il se rendit à Montereau, occupé par les Wurtembergeois, et se logea au château de Surville, situé sur le bord d'un plateau très-élevé, d'où l'on domine la ville, le cours de la Seine, celui de l'Yonne, leur confluent et un vaste horizon. Bientôt plusieurs batteries établies sur cette hauteur et à mi-côte foudroyent la ville et les troupes étrangères, les poursuivent et les écrasent. Contenu par la mitraille de l'artillerie commandée par le général Dijeon, l'ennemi n'a pas même le temps de détruire le pont de l'Yonne; c'est en vain qu'il veut faire sauter celui de la Seine, la mine ne fait qu'un entonnoir sur clef, et les Français s'en emparent contre toute espérance. Les généraux Delort et Coëtlosquet le passent au galop, à la tête de la cavalerie du général Pajol, et précipitent la fuite des vaincus; ils sont suivis par le général Duhesme qui entre au pas de charge dans la ville et fait main basse sur tout ce qu'il rencontre. Ces trois généraux poursuivent les fuyards dispersés sur la route de Sens. Ces troupes ne pouvant soutenir une attaque aussi terrible, cherchent leur salut dans la fuite, et se répandent dans les campagnes qui séparent la Seine de l'Yonne, pillent, incendient les villages qu'elles traversent, et laissent

partout d'affreuses traces de leur passage. Elles détruisirent par le feu plusieurs maisons à Marolles, à La Tombe, etc. et se livrèrent dans leur rage à tous les excès. Malheur aux campagnes que parcourt une armée en déroute !

Cette victoire qui fit dire à l'empereur : « Mon cœur est soulagé, je viens de sauver la capitale de mon empire ! » lui donna trois mille prisonniers, quatre drapeaux et six pièces de canon. Le prince de Wurtemberg compta en outre plus de trois mille hommes tant tués que blessés. Les Français eurent plus de deux mille cinq cents hommes mis hors de combat. (*Victoires et Conquêtes*, t. 23, p. 119.)

En 1815, les mêmes puissances ayant fait une seconde invasion en France, Montereau ne fut ni défendu ni attaqué ; mais 6000 Bavaois vinrent camper dans la prairie, située auprès de cette ville, sur la rive gauche de l'Yonne. Ces étrangers en plein jour, et quoique toute hostilité eût cessé, pillèrent plusieurs maisons dans le faubourg situé au-dessous de Surville, prirent quelques montres à des habitants, et arrachèrent des bijoux, même des mouchoirs du cou des femmes.

La partie la plus considérable de Montereau, la ville proprement dite, est placée, comme nous l'avons dit, sur les rives gauche de l'Yonne et de la Seine, qui la bordent à l'est et au nord. Là s'élève majestueusement l'antique collégiale de Notre-Dame, édifice du XIII^e siècle, qui a remplacé le petit monastère, *monasterium* de Saint-Martin. Ses larges croisées, ses ogives, ses arcs-boutans, son clocher, placé au pied de l'église, formé de deux tours carrées, d'inégales dimensions, accolées l'une à l'autre, et terminées par des flèches basses, contraste agréablement avec les bâtiments modernes qui l'environnent et qu'il domine.

L'intérieur de l'église répond à l'extérieur par des détails architectoniques. Ce fut à la voûte que l'on suspendit l'épée de Jean-sans-Peur, trophée de la plus noire trahison, où suivant quelques personnes, un simulacre de cette épée. On prétend qu'un amateur d'armes anciennes la fit enlever, et y substitua une épée en bois : c'est ce dont il est permis de douter, et ce qui est difficile à vérifier. On travaille à la réparation de cette église.

On trouve encore, dans cette église, quelques tombes anciennes, entre autres celles de plusieurs membres de la famille de Poisieux : ils avoient fondé l'une des chapelles sur le revenu de leur terre de Vallery. Esmarts de Poisieux étoit un des favoris de Louis XI. (V. p. 1863.)

La route royale de Paris à Antibes traverse successivement les trois quartiers de la ville ; elle en forme la rue principale. Ces différents quartiers

communiquent ensemble par deux beaux ponts de pierre, dont l'un est jetté sur le fleuve, et l'autre sur la rivière. Ces ponts ne sont pas en ligne directe, mais leur axe forme un angle très-ouvert. Les deux arches coupées, l'une sur le pont de Seine, l'autre sur celui de l'Yonne, d'abord réparées en charpente, l'ont été récemment en maçonnerie.

La rue principale qui traverse la ville du nord au midi, est bordée de belles maisons. A gauche, très-près du pont, se trouve l'église Notre-Dame que nous venons de décrire, et à droite, la vaste place où se tient le samedi, un marché considérable en grains, en bestiaux et en denrées de toute espèce. L'hôtel-de-ville est à l'extrémité méridionale de la ville, à l'entrée du faubourg dit du Gâtinais; cet édifice moderne a été bâti sous l'administration de M. REGARDIN de Champron, ancien maire; son aspect ne manque point d'élégance; une nouvelle rue est tracée vis-à-vis de sa principale façade. L'Hôtel-Dieu, pieuse fondation du moyen-âge, est situé à l'extrémité du faubourg du Gâtinais: c'est la dernière maison au sud de la ville.

Le quartier de la ville qui est au-delà de l'Yonne porte le nom de *faubourg Saint-Maurice*. Sa figure est celle d'un triangle; il est bordé à l'ouest par l'Yonne, et au nord par la Seine. C'est dans cette presqu'île que fut bâtie l'ancienne forteresse de Leotheric ou de Reynaud (Reynard) devenue depuis un manoir royal où Charles VIII vint faire quelques séjours. L'église paroissiale de St-Maurice, qui a été vendue au profit de l'église principale à l'époque du concordat de 1802, est maintenant transformée en une habitation particulière; son cimetière est devenu un chantier.

On appelle encore *faubourg St-Nicolas* la partie de Montereau qui est au nord et sur la rive droite de la Seine, dont elle borde le cours. Sa paroisse a été également vendue et transformée en habitations d'après le concordat de 1802. Son cimetière est un jardin potager.

Enfin, à l'est de ce faubourg, sur la pente et presque au pied de la montagne de *Surville*, s'élevait jadis une autre église sous l'invocation de St-Jean-Baptiste; cette église qui ne servoit plus au culte bien avant 1789, est en ruines: ses restes annoncent un édifice du XIII^e siècle.

La ville de Montereau est aujourd'hui chef-lieu de canton, siège d'une justice de paix, et la résidence d'une brigade de gendarmerie; elle possède en outre un tribunal de commerce dont le ressort est celui du tribunal civil de première instance de Fontainebleau.

Cette ville, l'une des plus commerçantes du département, possède

une manufacture de porcelaine opaque et de poteries fines, qu'un Anglais, nommé *Hall*, fonda, il y a environ cinquante ans, dans les bâtiments des Récollets dont nous avons parlé plus haut ; cette fabrique a pris un accroissement considérable : l'élégance, la pureté, le fini de ses produits, peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec tout ce qu'il y a de plus parfait dans ce genre, soit en France, soit à l'étranger ; et ses propriétaires, qui reçurent, aux expositions de 1819 et 1827, une médaille d'argent, en obtinrent une d'or en 1834. Une machine à vapeur de la force de 14 chevaux, construite dans la maison, sert à broyer le silex et les émaux que l'on emploie dans la fabrication ; les matières premières sont l'argile et les grès du pays. Ce bel établissement qui a passé successivement à MM. Hall, Merlin et Saint-Cricq-Caseaux, appartient aujourd'hui à M. Lebeuf, député du département de Seine et Marne. Montereau possède encore des fabriques de poteries de terre et de faïence brune ; de carreaux de terre cuite qui, par la beauté de leurs dessins, la vivacité de leurs couleurs que rien ne peut altérer, imitent parfaitement la mosaïque ; de ciment hydraulique qui acquiert la dureté du marbre ; des tuileries et des tanneries.

L'agrément du site de Montereau est encore augmenté par les belles promenades qui bordent ses rivières.

Un amateur de numismatique et d'archéologie (M. Tondu-Nangis) possède à Montereau, une collection de médailles romaines et d'objets d'antiquité qu'il s'est procurés dans des fouilles qu'il a fait faire dans les environs de Montereau. Il prétend, nous a-t-il dit, avoir trouvé le véritable *Agenticum* de César dans le tracé d'un camp des Romains qu'il a découvert à Jaulnes (*Voyez p. 1467*) où passoit un chemin que Jules-César fit construire pour communiquer de la Bourgogne à la Brie. Nous attendons avec impatience la relation que doit publier, à ce sujet, M. Tondu-Nangis. Quelques pressantes et répétées qu'aient été nos sollicitations pour obtenir de M. Tondu, communication de son précieux manuscrit, nous l'avons toujours trouvé sourd à nos instances.

Nécrologie. Montereau est la patrie du célèbre *Pierre de Montereau*, architecte de Saint-Louis, qui fut l'auteur de la chapelle de Vincennes, de celle de l'abbaye de St-Germain-des-Prés et de la Sainte-Chapelle de Paris : trois monuments dont un seul auroit suffi pour éterniser la réputation d'un artiste. Il mourut en 1266, et fut enterré à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où l'on voyoit son tombeau sur lequel il étoit représenté tenant une règle et un compas à la main.

Une perte récente et prématurée d'un des meilleurs citoyens de cette ville, est celle de l'homme probe par excellence, *Pierre-François Dorestan Blot*, pharmacien, membre du Jury médical, ancien président du tribunal de commerce, et qui joignoit à un profond savoir une modestie plus grande encore; il sut se concilier l'estime et la vénération générales.

Dépendances de Montereau. 1° Deux hameaux : *Les Ormeaux et St-Jean*; 2° la ferme dite *St-Martin*, appartenant à M. Roussel; 3° au nord de Surville, l'auberge dite *Tournebride*, appartenant à M. Panpardin; 4° le château de *Surville*, sur une montagne rapide qui commande la rive droite de la Seine, au nord de Montereau, a appartenu à madame de Monginot. Cette habitation moderne, remarquable par son élégante simplicité, remplace l'ancien manoir féodal de *la Folie*, et doit à sa position le nom qu'elle porte maintenant. De la terrasse hémicirculaire qui est devant le château (dit M. le docteur Pascal, à qui nous avons déjà emprunté quelques articles) la vue plonge, avec délice, sur un paysage magnifique qui n'a pour bornes que l'horizon. A vos pieds le fleuve roule majestueusement des flots azurés qui ne se mêlent qu'avec peine aux eaux jaunâtres de l'Yonne; au-delà, vous découvrez la ville tout entière avec ses deux ponts, ses quais, ses promenades, ses bâtiments modernes resplendissants de blancheur, et sa gothique collégiale qui les domine tous. Plus loin se développe une plaine immense coupée par deux rivières, traversée par diverses grandes routes, et semée de villages.

Tout est vivant dans ce tableau; les champs sont remplis de laborieux agriculteurs qui se livrent à leurs utiles et paisibles travaux; les rivières sillonnées par de nombreux esquifs ou descendues par ses grands bâtiments chargés des productions des contrées qu'elles arrosent; les routes parcourues par des voyageurs et des équipages de toute espèce, et couverts de ces lourds chariots qui transportent les tributs des provinces vers la capitale, ou qui reportent de la capitale dans les provinces les divers objets d'art ou de commerce.

Le château de *Surville*, qui dépendoit autrefois de la baronnie et paroisse de Forges, dans l'étendue desquelles il étoit situé en 1778, appartenoit, en 1780, au comte de Lannoy, qui l'avoit acquis, en 1771, de M. du Mersan : ce château de *Surville* fut embelli sur les dessins de M. de Chalgrin, intendant des bâtiments de *Monsieur*. Sa situation, comme nous venons de le dire, une des plus belles par l'étendue de la vue et la variété des objets, s'étend sur les bords des rivières de Seine et d'Yonne,

depuis la jonction du canal de Briare à la Seine jusqu'à Sens et Bray : ce qui remplit un espace de plus de douze lieues.

Le comte de Lannoy, dont nous ferons mention à l'art. *Esmans*, p. 1854, joignoit, à une science approfondie du droit public de l'Europe, la connoissance la plus parfaite de son art. Ses écrits, ses observations, ses correspondances militaire et politique sont dignes de Polybe et de Montesquieu. Dès l'âge de 16 ans, il faisoit son occupation journalière de l'étude de ces deux auteurs, qui ne devoient jamais sortir des mains du militaire et de l'homme d'état. Il est entré au service dans le régiment du roi.

Ses talents reconnus l'ont fait nommer, à dix-huit ans, colonel dans les grenadiers de France : il a fait avec distinction toute la guerre de 1756. En 1769, il a été fait brigadier; en 1772, après la réforme des grenadiers de France, il a eu le régiment provincial d'Arras. Au commencement de 1776, lors de la nouvelle constitution militaire, il a reçu un Bon d'un Gouvernement et du grade de maréchal de camp pour la première promotion. Le comte de Lannoy étoit encore un des membres les plus distingués des états d'Artois : il y portoit cette justesse d'idées, cet esprit de conciliation, cet éloignement de tout avantage personnel, qualités dont la rénnion pouvoit seule opérer le bien dans ces assemblées nationales, où trop souvent l'intérêt public est sacrifié à l'intérêt particulier.

A l'égard de sa naissance, il descendoit de la branche cadette des princes souverains de Franchimont au pays de Liège : de cette même branche, étoient issus Gilbert, comte de Lannoy, de la 1^{re} nomination des chevaliers de la Toison d'or en 1429, et l'un des seigneurs les plus instruits de la cour éclairée de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne : Charles, comte de Lannoy, prince de Sulmone, vice-roi de Naples, grand d'Espagne de première classe, l'un des plus savants militaires de son siècle, généralissime des armées de Charles-Quint, et vainqueur à Pavie : vingt autres comtes de Lannoy, la plupart grands d'Espagne, tous chevaliers de la Toison d'or; et nommément les comtes de Lannoy établis les uns au pays de Liège, les autres à Bruxelles. La branche aînée des souverains de Franchimont fut éteinte, et la souveraineté fut possédée par l'évêque de Liège qui prenoit les armes de la maison de Lannoy, *d'argent aux trois lions de sable couronnés, avec manteau fourré d'hermine*, dans tous les actes qu'il faisoit concernant cette souveraineté. C'est à l'auteur de la branche cadette que l'on doit la fondation de la ville de Lannoy près de Lille en Flandre. Cette ville a

été possédée pendant long-temps par ses descendants. Elle appartenoit en 1778, à la couronne. La maison de Lannoy étoit alliée à toutes les grandes maisons de l'Europe.

Le terroir de Montereau est assez fertile dans ses productions, mais il est sujet aux inondations par les débordements de la Seine et de l'Yonne; alors cette plaine si variée présente l'aspect d'un grand lac, où les habitations forment autant d'ilots, et ce coup-d'œil sévère ne seroit passans charmes si l'on ne réfléchissoit à ses terribles conséquences.

Sous Louis xv, la population de Montereau n'étoit que de 1590 habitants; elle est aujourd'hui de 4,494.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 329).

Barbey.

BARBEY, patronne la Sainte-Vierge; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de Sens; doyenné de Marolles; conférence de Misy; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, le comte d'Ozembray; 57 feux, 90 communicants (aujourd'hui 256 habitants). Cette paroisse étoit située dans la Brie champenoise, élection et grenier à sel de Montereau, à 6 lieues de Sens.

Barbey est sur la rive droite de l'Yonne, dans une presque île formée par cette rivière et la Seine.

On y voit un château, ancien manoir, bâti sur la place du village, consistant en un grand corps de bâtiment couvert en ardoises. La cour d'honneur est fermée par une grille le long de la place. Le jardin, d'une certaine grandeur, renferme de beaux espaliers.

Les héritiers *Du Petit Thouars*, propriétaires de ce château, s'occupant particulièrement de l'agriculture, ont su fertiliser le terroir de cette commune, en changeant la nature d'une grande partie de la production de seigle en celle de froment.

Dépendances : Le château de Barbey appartient à M. Berthémy; le moulin du même nom est détruit; et l'auberge dite *Gravelin* n'existe plus.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 22.)

Cannes.

CANNES, patron, Saint-Georges, de *Cannis seu de Cona*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de Sens; doyenné de Marolles; conférence de Montereau; collateur, le prier de *St-Martin-des-Champs*; seigneur, le comte de Réaux; 97 feux, 240 communicants (aujourd'hui 568 habitants); située dans le Gâtinais français, sur la rive gauche de la

rivière de l'Yonne ; bailliage de Moret ; élection et grenier à sel de Montereau.

Daimbert , 60^e archevêque de Sens , confirma les religieux de Saint-Martin-des-Champs dans la possession de l'église de Cannes ; et Pierre de Corbeil , un de ses successeurs , approuva , au mois de mars 1204 , l'arrangement fait entre le curé de Cannes et le prieur dudit monastère. Le prieuré de Saint-Pierre de Cannes , ordre de Cluny , situé en cette paroisse , étoit à la collation du même prieur , et rapportoit plus de deux mille livres.

La Brosse fut démembrée de Cannes en 1632 , et unie à Montceaux , et forme aujourd'hui une paroisse ou commune sous le nom de *La Brosse-Montceaux*.

Au-dessus du village s'élève l'ancien château , manoir féodal , flanqué de tourelles , et environné de fossés. En 1550 , Michel de Louviers , seigneur de Forêt et de Cannes , appelé à la rédaction de la coutume de Melun , fit observer que ladite seigneurie étoit dans l'enclave du bailliage et ressort de Meaux. Callois , le Bailleur , seigneur d'une autre partie de Cannes et de Montceaux , et les manants et habitants de ce village furent également convoqués , mais ne comparurent point.

L'ancien fief de la Forêt est encore un bois voisin de La Brosse-Montceaux , placé au sud-est de la commune.

Dépendances : Deux hameaux : 1^o *Le Grand Fossard* (en partie) , situé à la réunion des deux routes de Paris à Antibes , sur un ruisseau qui vient d'*Esmans* se jeter dans l'Yonne , et met en mouvement trois moulins , dont deux dépendant de la commune de Cannes appartiennent à madame la comtesse de Hannemer , propriétaire aussi des châteaux de Cannes et du *Domaine* ; ainsi que d'une ferme dans le chef-lieu , où existent trois maisons bourgeoises appartenant la première à M. de Pernay , la deuxième à M. de Fautras , la troisième à M^{me} Descontrées ; et enfin une tuilerie appartenant à M. Lombard ; 2^o *Les Bordes*.

(Voyez le Tableau scénographique , n^o 60.)

Courcelles.

COURCELLES , *alias* Courcelles-en-Brie ; patron St-Martin de *Corcellis* ; autrefois (1776) cure de l'archidiaconé de Melun ; doyenné et conférence de Montereau ; collateur , l'archevêque de Sens ; seigneur , M. Turgot ; 49 feux , 60^e communians (aujourd'hui 206 habitants) ; située dans la Brie française ; généralité de Paris ; élection de Sens ; grenier à sel de Montereau.

Cette commune est sur le penchant du coteau qui domine la vallée où coulent la Seine, l'Yonne et le ru de Volangis, à l'extrémité orientale du canton de Montereau et de l'arrondissement de Fontainebleau.

Le curé et les habitants de Courcelles comparèrent à la rédaction de la coutume de Sens en 1555.

Dépendances : Deux hameaux : 1° *Le Plessis-Benoît*, qui prend son surnom d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît ; 2° *Noslon*, où sont deux petites maisons ; la tuilerie du même nom est détruite ; la ferme et la maison bourgeoise de *Changis*, (anciennement manoir féodal et château, entouré de son parc actuellement démoli) appartiennent à MM. Puyforcat ; celles dites *la Grange-aux-Vaux*, à M. Bourgeois ; et *la Grande Vente*, à M. Dumontier. *Montapot*, maison de garde, à M^{me} la baronne Viallonne ; et dans le chef-lieu, une ferme à M. Macquin.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 123.)

Esmans.

ESMANS, *aliàs* Esmant, Aymant, Eman ; patronne la Sainte-Vierge (Assomption) de *Ethmanno* ; autrefois (1778) cure de Parochidacoté de Sens ; doyenné de Marolles ; conférence Montereau-faut-Yonne ; collateur, le prieur de Saint-Germain-des-Prés de Paris ; 65 feux, 160 communiants (aujourd'hui 584 habitants) ; située dans le Senonais ; généralité de Paris ; bailliage de Moret ; élection, grenier à sel de Montereau.

Fossard est un hameau (en partie) de cette paroisse sur la grande route de Paris à Lyon, où il y a une poste aux chevaux. En ce même lieu, il y avoit une maladrerie d'un très-petit revenu ; elle fut réunie, en 1693, à l'Hôtel-Dieu de Montereau.

L'église d'Esmans fut concédée aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, au mois de mars 1126, par Henri Sanglier, archevêque de Sens. En cette même église étoit un prieuré simple de l'ordre de Saint-Benoît, qui étoit à la collation de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés (*Gallia Christ.*).

Le 8 août 1776, le feu prit à dix heures du matin dans ce village, tandis que presque tous les habitants étoient à leur moisson. Autant qu'il a été possible de le constater, une flammèche sortie d'une cheminée et, portée par le vent qui étoit au sud, sur une couverture de chaume, fut la cause de l'incendie. Les habitants accourus crurent d'abord pouvoir seuls en arrêter les progrès ; ils s'en occupoient lorsqu'un tourbillon de vent emporta une torche de paille enflammée, qui passant par-dessus une lisière de peupliers de la plus grande élévation, fut tomber à plus

de cinq cents pas sur une maison également couverte en paille, et l'embrâsa sur-le-champ, pendant que le propriétaire secouroit la première maison incendiée. Lorsqu'il apprit son malheur, sa maison étoit déjà la proie des flammes, et il n'y avoit plus aucun espoir de la sauver. Alors la désolation générale éclata. Le feu continuant à faire des progrès, un habitant courut à Montereau demander des secours, et en donner avis aux juges de la paroisse d'Esmans. On sonne le tocsin; on cherche des secours de toute espèce : cependant un bienfaiteur de l'humanité voloit au secours des habitants.

Le comte de Lannoy, ancien colonel du régiment provincial d'Arras, apercevant de son château de Surville, les flammes qui dévoroient Esmans, vole où le bien public l'appelle; rien ne l'arrête : sa maison, son chariot, sa pompe, il devance tout au lieu de l'incendie. Il a la satisfaction en arrivant, de se voir entouré de ses deux filles aînées, de son fils Adrien, du comte de Montolivet, parent et camarade d'éducation du jeune Adrien. L'aîné des cinq enfans du comte de Lannoy n'avoit pas alors seize ans. Le comte de Lannoy avoit assisté à l'incendie du Palais à Paris en 1776; il avoit suivi les manœuvres intelligentes du célèbre Mourat. Il fit l'application de ce qu'il avoit observé : il disposa, prévint, ordonna tout. Il eut au moins le bonheur de sauver la majeure partie du village.

Une femme de 80 ans, déjà presque suffoquée, alloit être la seule victime de l'incendie. Son petit-fils, enhardi par les modèles distingués qu'il a sous les yeux, se précipite dans une chambre toute en feu, saisit son aïeule dans ses bras, et l'arrache aux flammes, qui l'ont mis lui-même en danger de perdre la vie. Ses yeux et son bras droit ont été grièvement offensés. Un pareil trait de piété filiale peut-il être trop répandu? Le petit-fils qui a sauvé la vie de son aïeule, au risque de sa propre vie, s'appeloit Denis-François Cousin; la veuve de Jean Gaillouis étoit l'aïeule qui a mérité cette marque de tendresse.

Le feu a consumé dans Esmans cinq maisons et une grange remplie de grains; plusieurs habitants ont perdu la totalité de leurs effets et de leurs bestiaux. Ce même Cousin étoit celui qui avoit fait la plus grande perte.

Une pluie survenue le soir dissipa toute espèce de crainte, au moins pour le feu; mais la misère étoit extrême.

Le comte de Lannoy reparut le lendemain avec sa famille. Ses deux

plus jeunes demoiselles, dont l'une étoit chanoinesse du Chapitre Noble de Dénain sur la présentation de la Reine, disputèrent à leur frère, à leurs sœurs aînées, à leur père, le plaisir de soulager les malheureux incendiés. Tous les six, également sensibles aux cris de l'infortune, puisèrent avec empressement dans la bourse de leur père : tout devint l'objet de leur bienfaisance : ils ne cessèrent de distribuer, que quand ils ne trouvèrent plus de besoins.

Guillaume Briconnet, évêque de Meaux, abbé de St-Germain-des-Prés, étoit seigneur d'Esmans, où il mourut en son château, l'an 1554, et fut enterré dans le même lieu. Ce prélat étoit fils du fameux cardinal de ce nom, qui avoit embrassé l'état ecclésiastique, après la mort de Raoulette de Beaune son épouse, dont il avoit eu deux fils, Guillaume dont nous parlons, et Denis, évêque de Lodève, trois prélats de distinction. Le père, qui étoit archevêque de Tours, aimoit à officier pontificalement avec ses deux fils : l'un lui servoit de diacre, l'autre de sous-diacre. Guillaume, connu d'abord dans le monde sous le nom de comte de Montbrun, fit ses premières études au collège de Navarre à Paris. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut premièrement abbé de St-Germain-des-Prés, évêque de Lodève, puis de Meaux en 1516 (V. page 456). C'étoit un homme de mérite et de très-bonnes mœurs ; mais qui se laissa préoccuper de l'estime extraordinaire qu'on faisoit alors de ceux qui se parloient que de réforme, de grec et d'hébreu pour bien entendre l'Ecriture sainte. C'est pourquoi il voulut avoir auprès de lui quelques-uns de ceux qui avoient le plus de réputation parmi ces gens-là.

Les principaux de ces avant-coureurs de Calvin étoient quatre maîtres-ès-arts : un dauphinois et trois picards qui avoient régenté avec honneur dans l'université de Paris ; savoir : Guill. Farel de dauphiné, Jacques Fabri ou le Fevre, Gerard Roussel et Franç. Vatable. Ces quatre savants contrefaisant les zélés catholiques se prévalurent de l'autorité que leur donnoit ce bon évêque, et jetèrent dans Meaux les fondemens de l'hérésie qui se répandit depuis dans une grande partie du royaume. Le parlement de Paris nomma des commissaires pour informer de ces désordres, ce qui épouvanta si fort ces premiers ministres de l'hérésie qu'ils se sauvèrent promptement en Allemagne. Alors l'évêque qui s'étoit laissé surprendre, reconnoit la faute qu'il avoit faite, et pour la réparer il convoqua un synode au mois d'octobre 1523, où il condamna hautement les impiétés de Luther, et pour remédier au mal qui faisoit des progrès inouis, il

fit venir d'autres savants dont la doctrine ne lui étoit point suspecte. De ce nombre furent Martial *Mazurier*, principal du collège de St-Michel à Paris, et célèbre prédicateur, Michel *Roussel* et Arnaud *Roussel*; Pierre *Caroli*, chanoine de Sens, à qui il donna la cure de Fresnes, et ensuite celle de Tannereau (Tancrou). Ces docteurs parurent d'abord remédier au mal avec tout le zèle qu'on pouvoit attendre d'eux. Cependant quelques-uns se rendirent encore suspects. *Caroli* entre autres fut cité en Sorbonne pour ce sujet, suspendu de la faculté et interdit de la prédication, et *Mazurier*, sur les mêmes soupçons, fut jeté dans les prisons de la Conciergerie; mais son innocence parut bientôt avec éclat.

Tandis que Guillaume luttoit contre l'hérésie, il en fut lui-même suspecté. Les cordeliers de Meaux auxquels il avoit interdit la prédication, l'accusèrent d'hérésie, et le traduisirent au parlement; ce démêlé lui causa beaucoup de chagrins et de démarches; mais enfin il en sortit victorieux.

Ce prélat fit ensuite plusieurs réglemens pour maintenir les anciennes pratiques de l'église, et ne cessa jusqu'à la fin de ses jours, d'avoir une attention infatigable sur le troupeau que la providence lui avoit confié. Il avoit assisté à Paris en 1528 au concile de la province de Sens. Les auteurs qui ont parlé de lui se sont étendus sur les grandes vertus qui l'ont rendu recommandable. En 1522 et les années suivantes, la peste ravagea la ville et les environs de Meaux: il fit alors des charités immenses à son peuple. Il jeûnoit presque toujours au pain et à l'eau toutes les veilles des fêtes de la Sainte-Vierge. Cette même année, il distribua du bled et de grandes sommes d'argent aux pauvres de son diocèse que la cherté des vivres accabloit de misère. Il fit des présens considérables à son église et plusieurs fondations; il légna une somme à l'Hôtel-Dieu de Meaux, etc. Ce prélat eut le malheur de voir naître l'hérésie dans son diocèse, et il en fut la cause quoique innocente, mais il la combattit de toutes ses forces, et Dieu lui a épargné la douleur d'en voir les funestes progrès (*D. Morin, D. Duplessis, Gallia Christiana*).

Le village d'Esmaux est remarquable par une belle fontaine qui se trouve dans le centre avec un grand bassin entouré de murs. Les eaux qui en proviennent, s'écolant dans un ru, font tourner 3 moulins à farine; et un à cailloux, pour la fabrication de faïences de la manufacture de Montereau.

Dépendances: Cinq hameaux: 1° *Fresne*, dans lequel est une ferme du même nom; appartenant à M. De Paris; 2° *le grand Fossaril* (en

partie); 5° le *petit Fossard*, où se trouve la poste aux chevaux appartenant à M. Cretté; 4° *Tartre-doux* (Cassini écrit *Tertre-doux*), dans lequel sont deux petites fermes; 5° le *Pressoir-prompt*. Il existe à Esmans 4 moulins, dont 3 à farine; dans ces trois, deux sont montés à l'anglaise, et appartiennent à MM. Benoit et Descourty; le 3^e à M. Lebeuf; un 4^e est un moulin à cailloux appartenant à M. Feray (Ernest). Dans le chef-lieu existoit un ci-devant château-fort, maintenant ferme appartenant à M^{me} ve François; cet ancien château appartenoit à l'abbaye de S.-Germain et étoit bâti à l'antique, environné de fossés pleins d'eau, défendu et gardé pendant la Ligue, par un nommé *Senal*, lequel revenant de la guerre, armé de toutes pièces, et prêt à passer sur le pont-levis que l'on leva à l'improviste, fut précipité par son cheval, dans les fossés, où il se noya. Il existe aussi à Esmans deux tuileries, l'une dite *Vilthé*, à M. Cabanis; l'autre dite *la Fontenotte*, à M. Defienne. Plusieurs fermes très-ordinaires, dont une à M. Jauvet; enfin le hameau dit *le Moulin Galand*, dont la population est de 200 habitants: ce qui nous est certifié par M. le maire.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 163.)

Forges.

FORGES, patron Saint-Baudel; autrefois (1780) cure de l'archidiaconé de Melun; doyenné et conférence de Montereau-faut-Yonne; collateur, l'archevêque de Sens; baronie, m^{re} André-Charles Debonnaire de Forges, m^e des requêtes, seigneur baron; 43 feux, 120 communicants (aujourd'hui 248 habitants); cette paroisse étoit située dans la Brie-française, bailliage, élection et grenier à sel de Montereau.

La terre de Forges paroît avoir tiré sa dénomination des forges qui y ont existé dans le xiv^e siècle; il n'y trouve encore dans certains endroits de la mine de fer, et du mâchefer sur la superficie; elle a appartenu anciennement à la famille Roches-Herpin, dont les armes étoient trois couronnes d'épines qui lui avoient été données par le roi Saint-Louis, à la cinquième Croisade. Le mariage d'une demoiselle Roches-Herpin avec Jean de Meaux a fait tomber dans la famille de Meaux la terre de Forges, d'où elle a passé à MM. de Navinant: On voit dans le chœur de l'église de Forges les épitaphes de Roches-Herpin et de Meaux. M. Debonnaire, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant du château de Bayonne, grand oncle de M. de Forges, maître des requêtes en 1780, avoit acquis cette terre en 1710: elle a passé, par le décès dudit sieur Debonnaire, à son frère, chevalier de St-Louis,

lieutenant des vaisseaux du roi, qui en a fait donation à M. Debonnaire, son neveu, lors conseiller et depuis procureur-général au grand conseil qui, en 1768 en a fait donation à M. de Forges son fils, par contrat de mariage avec demoiselle de Guibbeville, fille de M. de Guibbeville, président au parlement.

La terre de Forges étoit composée de deux paroisses : Forges et St-Jean; elle a été érigée en baronnie par Louis xv, en faveur de M. Debonnaire, procureur-général, et de ses descendants, à la charge de relever du roi, à cause de sa Tour du Louvre; elle avoit en conséquence fourches patibulaires à 4 pilliers qui avoient été placées sur le nouveau grand chemin de Paris à Montereau : elle avoit haute, moyenne et basse justice, dont les appels étoient portés au bailliage de Montereau; et dans le cas où ce bailliage cesseroit d'être royal, les appels de la justice de Forges devoient être portés au bailliage et siège présidial de Provins.

Dans le territoire de Forges étoit un prieuré, membre de l'abbaye de Saint-Lomel de Blois qui avoit été uni, ainsi que la mense abbatiale de cette abbaye, à l'évêché de Blois lors de son érection, les droits et domaines restant de cet ancien prieuré ont été acquis par M. Debonnaire, procureur général, et réunis à la terre de Forges en vertu de lettres-patentes enregistrees partout où besoin a été.

La terre de Forges s'étendoit jusqu'à la rivière d'Yonne au midi; sa mouvance étoit étendue : il en dépendoit plusieurs maisons dans la ville et les faubourgs de St-Maurice et de St-Nicolas de Montereau; plusieurs fiefs dans les seigneuries de Varennes, Egligny et Rubelles en relevoient : elle avoit des mouvances à Valpuseaux près Etampes.

Elle renfermoit dans son enceinte plusieurs châteaux. Courbeton situé dans la paroisse de Saint-Jean (Saint-Germain-Laval) entre le grand chemin pavé de Nangis à Montereau et la rivière de Seine. L'agrément de sa position avoit engagé M. Micaut, commissaire général des poudres, et M. d'Harvelay, garde du trésor royal, son fils, à y faire construire un bâtiment considérable; il a été élevé sous la conduite de Carpentier, architecte, que les arts ont regretté : les jardins en ont été dirigés par Pilet. Courbeton appartenoit en 1780 à M. de Boullogne, alors ancien intendant des finances, en faveur duquel le roi avoit aliéné par échange l'ancien domaine de Montereau.

Le domaine de Plat-Buisson qui a long-temps appartenu à MM. de Charny, et depuis a passé successivement à différents propriétaires;

le sieur Sauvaige le possédoit en 1780 : l'enclos étoit vaste et susceptible d'embellissement.

La terre de Forges étoit traversée par deux grands chemins pavés, l'un de Paris en Bourgogne par Melun et Montereau, l'autre de Paris à Montereau par Nangis avec embranchement au château et village de Forges. Une route appelée route royale, conduit de Fontainebleau par Valvins au château de Forges et à celui de Montigny appartenant alors à M. de Trudaine ; elle traverse la forêt de Valence, et est bien plantée dans le surplus de la plaine, ce qui forme une avenue non interrompue.

Le seigneur de Forges jouissoit du droit de pêche dans la rivière de Seine le long de la terrasse de Courbeton jusque vis-à-vis l'église de Saint-Jean ; sa classe étoit étendue ; des termes équivoques avoient servi de prétexte pour tenter de la restreindre ; ce qui a occasionné un procès au conseil des dépêches, le roi l'a décidé en faveur de MM. Debonnaire en 1768, par un arrêt du 16 décembre, qui a déterminé les limites de la capitainerie de Fontainebleau dans cette partie, et a maintenu l'abbaye de Saint-Germain et les seigneurs de Forges dans leurs droits de chasse avec défense de les y troubler.

M. de Forges, maître des requêtes, a donné une nouvelle forme au château ; il a fait construire une belle basse-cour et a enfermé le tout de fossés revêtus de pierres, au moyen desquels toute la plaine se trouve découverte à la vue du château.

Ces changements et constructions ont été faits sur les dessins et sous la direction de M. Desmaisons, chevalier de l'ordre du roi, de l'académie royale d'architecture, de la première classe, dont les talents étoient connus par plusieurs monuments publics et en particulier par les ouvrages de l'archevêché de Paris (aujourd'hui détruit) dont on admiroit la noblesse, l'art et le goût ; on trouve ces mêmes talents réunis dans l'ensemble des bâtiments du château de Forges ; si on en considère l'extérieur, les avant-cour, cour, basse-cour et les façades, ainsi que les parties du parc qui l'accompagnent, on aperçoit une noble simplicité avec des ornements modestes : si on examine l'intérieur, on y trouve une distribution commode et des appartements honnêtes et ornés sans faste.

Dépendances : Deux hameaux : 1° le *Dragon-Bleu* ; 2° les *Courreaux*. Les *Fourneaux*, écart, maison à M. Josse ; trois fermes : le *Plat Buisson* ; *Maupertuis* (Cassini écrit les *Montpertuis*) ; et le *Luat*, ferme et ancien fief dont Robert de Braques, premier échanson de Catherine de Médicis,

étoit possesseur en 1555, appartiennent à M. Dumanoir, ainsi qu'une autre ferme, un four à chaux, et le château dont il vient d'être parlé.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 184.)

La Brosse-Montceaux.

LA BROSSÉ-MONTCEAUX, *aliàs* Monceaux-la-Brosse, et dans quelques pouillés, MONCELLES; patronne la Sainte-Vierge de *Moncellis*; autrefois (1788) cure de l'archidiaconé de Sens; doyenné de Marolles; conférence de Pont-sur-Yonne; collateurs, les abbés de St-Remy-lez-Sens comme membres de la congrégation de la Mission; seigneur, le président de Paris-la-Brosse; 420 feux, 560 communiants (aujourd'hui 489 habit.); située dans la Brie-Française, à un quart de lieue de la rivière d'Yonne; bailliage de Moret; présidial et coutume de Melun; élection, grenier à sel de Montereau-faut-Yonne.

Cette paroisse étoit composée de 2 villages; celui de *la Brosse* dépendoit autrefois de la cure de Cannes; il en a été désuni le 7 janvier 1678, par décret de M. de Montpesat, pour ne former avec *Montceaux* qu'une seule et même paroisse, sous le nom de *la Brosse-Montceaux*. Cependant le prieur et le curé de Cannes percevoient toujours les dixmes et les noyales sur le village et le territoire de *la Brosse*.

Une partie des dixmes de *Montceaux* appartenoit à l'abbaye de Saint-Remy-lez-Sens. On ne voit pas précisément à quelle époque cette paroisse a commencé à faire partie du domaine de ce monastère. Les deux chartes citées à l'article de *Loze*, et celle de Guillaume de Champagne*, qui contenoit aussi le dénombrement des biens possédés, en 1176, par les religieux de Saint-Remy, ne faisoient aucune mention de *Montceaux*; peut-être étoit-ce alors une dépendance de *Villeneuve-la-Guyard* ou de *la Chapelote*, qui y étoient énoncés.

On trouvoit au secrétariat, sous la date de 1462, des provisions données par l'archevêque pour une *chapelle* de *Montceaux*; en 1788, elle étoit depuis long-temps sans revenus et sans titulaire.

Si l'on en croit *Dom Morin*, qui écrivoit au commencement de l'avant-dernier siècle, l'église a été dédiée par S. Thomas de Cantorbéry, qui pour lors s'étoit réfugié en France: il rapporte aussi qu'il y avoit, de son temps *plusieurs tombeaux et effigies de pierre; entre autres au*

* Gall. christ., tom. XII, Instr. 52, B.

côté gauche du chœur, se voit debout un homme armé excepté la tête, avec cette inscription sur la tombe : MESSIRE JEAN GROU EST CY-ENTERRÉ, MIL. C..... et près de-là sur un tombeau semblable, on lit : CI GIST GUILLAUME DE MONCEAUX*.

Guillaume de Monceaux et *Jean Grou*, possédèrent apparemment la seigneurie de Montceaux. Nous la voyons passer, dans le xv^e siècle, à la maison de *Poisieux*, famille noble du Dauphiné, qui portoit pour armes : de gueules, à deux chevrons d'argent, surmontés d'une fusce en devise, de même.

La terre de *la Brosse* et le fief de *Neuilly* appartenoient dès-lors aux mêmes seigneurs, mais sans confusion. Depuis l'année 1682, ils ne faisoient avec *Montceaux* qu'une seule seigneurie qui donnoit tous les droits de haute, moyenne et basse justice, et à laquelle étoit aussi réuni le fief de *Guerchy*.

Guerchy, dit l'historien du Gâtinais**, est tout attachant la maison de *la Brosse*; c'est un fort château bâti par le comte de *Guerchy*, Anglais, dont est tant parlé dans les histoires; et sur une pierre est un pilier, où ceux qui viennent faire l'hommage de leur fief, mettent le genouil, et crient par trois fois : MONSIEUR DE GUERCHY!

Ce comte de *Guerchy*, que *Dom Morin* fait Anglais, étoit originaire de *Touraine*; il se nommoit *Antoine Marafin*, sieur de *Guerchy*. Zélé partisan des huguenots, devenu Cornette de l'amiral de *Coligny*, il fut fait prisonnier à la bataille de *Jaruac*, le 16 mars 1569; il obtint sa liberté quelques jours après, à la prière d'un de ses parents, et continua de combattre avec acharnement le parti catholique. Le duc de deux Ponts lui fut redevable de la prise de la *Charité-sur-Loire*, et pour le récompenser d'un service aussi important, il lui donna le commandement de cette place. *Guerchy* trouva bientôt l'occasion d'y signaler encore son intrépidité. Pour fermer entièrement aux huguenots le passage de la *Loire*, *Sansac* à la tête de 7000 hommes de pied, et de quelques troupes de cavalerie, étoit venu mettre le siège devant la *Charité*; mais la garnison et les bourgeois, commandés par *Guerchy*, firent une si vigoureuse résistance qu'après avoir soutenu tous les efforts et repoussé les assauts des catholiques, ils contraignirent *Sansac* à lever le siège, avec perte de plusieurs gentilshommes et d'un assez grand nombre de soldats.

* Hist. du Gâtinais, p. 588.

** Histoire du Gâtinais, page 586.

La bravoure et l'intelligence de Guerehy lui avoient gagné la confiance de l'amiral. Depuis ce temps jusqu'à la malheureuse journée où le fanatisme immola tant de victimes, Coligny l'admettoit à ses conférences les plus secrettes, et le combloit de distinctions. En 1572, il l'avoit fait lieutenant de sa compagnie de gendarmes. Le 22 août de la même année, l'amiral sortoit du conseil, et venoit d'accommoder une querelle survenue entre Guerehy et Thianges; il étoit même accompagné de Guerehy qui marchoit à ses côtés, lorsqu'il fut blessé sur les onze heures du matin, par un coup d'arquebuse que Maurevert lui tira d'une fenêtre. Cette blessure étoit le prélude de la sanglante tragédie qui se préparoit; deux jours après s'exécuta le massacre des huguenots, trop connu sous le nom de la St-Barthélemy. Parmi les seigneurs qui périrent en cette occasion, et dont Voltaire a consacré les noms dans sa *Henriade* :

Et vous brave Guerehy, vous sage Lavardin,
Digne de plus de vie et d'un autre destin. (HENR. ch. II.)

on remarque Guerehy qui se défendit courageusement, un bras enveloppé dans son manteau, et tua quelques meurtriers avant d'être accablé par le nombre. Cette famille de *Marafin* ne subsista pas long-temps après le comte de Guerehy; elle portoit pour armes : *de gueules à la bande d'or, accompagné de six étoiles de même, en orle**.

Aimard de Poisieux, seigneur de Vallery, baron de Marolles, Montigny, la Brosse, Villethierry, Dontilly, Sainte-Mesme, Poisieux, Mérieux, Cramail, etc., conseiller du roi Louis XI et son favori, colonel de quatre mille francs-archers, avoit épousé *Marguerite de Montausier*, dont il eut plusieurs enfants.

Louis de Poisieux, qui vivoit en 1500, étoit chevalier, seigneur de Vallery, Marolles, la Brosse, etc.

Michel de Poisieux, dit *Capdorat*, chevalier, seigneur de Vallery, bailli de Sens avant le 2 avril 1522, mourut à la journée de Pavie, en 1525.

Jacques de Poisieux, seigneur de Vallery, comparut à la rédaction de la coutume de Lorris, en 1551.

* Mémoires de Sully, liv. 1, note 60. — Dict. de la noblesse, t. IX, p. 485. — Daniel, t. X, pages 402, 410, 411, 413, 453, 496, et observations, 598 et 603. — Davila, Histoire des guerres civiles, t. I, pag. 317, 552, 415 — Voltaire, notes sur la *Henriade*, chap. II. — Varillas, histoire de Charles IX, t. II, pag. 548.

Claude de Poisieux, baron de Montigny-Lencoup, seigneur de Dontilly, Sainte-Mesme, etc. conseiller du roi, capitaine de la porte, et maître-d'hôtel de la reine Anne, laissa d'*Anne Lucas*, sa femme, dame d'atour de la reine, une fille nommée *Louise*, qui fit passer à la maison de L'hôpital les seigneuries de Montigny-Lencoup et de Sainte-Mesme, par son mariage avec *Aloph de L'hôpital*, chevalier, seigneur de Choisy, chambellan du roi, gouverneur de Brie et capitaine de Fontainebleau.

On voit dans l'église de Montereau-faut-Yonne les épitaphes d'*Aimard de Poisieux* et de quelques autres seigneurs de Vallery' (*V.* p. 1847.)

Les terres de la Brosse, Montceaux, etc. appartenoient en 1564, à *Nicolas Gallois de Bailleul*, seigneur de Longpont, les Chaillaux, la Herbaudière, et autres lieux, à cause de *Jeanne de Sourches*, sa femme.

En 1582, à *Etienne du Breuil*, conseiller du roi, maître des requêtes, qui fit bâtir le château de la Brosse".

Et en 1618, à *Pierre Andras*, écuyer, conseiller du roi, son maître d'hôtel ordinaire, seigneur de la Brosse, Nenilly, Guerchy et Montceaux, baron de l'Epine et la Boissière en Poitou, commissaire général du régiment des gardes du roi.

La seigneurie de la Brosse-Montceaux fut acquise en 1666, par *François de Paris*, conseiller du roi en ses conseils, président de la chambre des comptes, mort le 15 février 1695, âgé de 77 ans. Il avoit épousé *Marie Dufos*, dont il eut *Anne-François de Paris*, seigneur de la Brosse, Montceaux, etc. président honoraire en la chambre des comptes de Paris, qui mourut au château de la Brosse, en décembre 1744, âgé de 81 ans. Il avoit été d'abord reçu au parlement de Metz, le 5 avril 1686, ensuite président en la chambre des comptes, le 5 mars 1689, dont il se démit en 1759, après 49 ans d'exercice.

Anne-César-François de Paris de la Brosse, son fils, marquis de Montceaux, seigneur de Champremy, président en la chambre de comptes, reçu en survivance de son père, le 10 juillet 1719, et avant conseiller au parlement de Paris, donna sa démission en 1759, pour entrer au service, et mourut le 15 avril 1762, laissant d'*Anne-Elizabeth Brayer*,

* Coût. de Sens, détails histor., pag. 596. — Dictionnaire de la Noblesse, t. VIII, pag. 96, et t. XI, pag. 580. — D. Morin, pag. 142. — Coût. de Lorris-Montargis, procès-verbal.

" D. Morin, pag. 588.

sa seconde femme, 1^o *Marie-Anne de Paris de la Brosse*, née en 1732, et mariée en 1758, à *Charles-François Lescaloppier*, capitaine dans le régiment des Cravates; 2^o *Anne-Elizabeth*, née en 1735, mariée en 1758, à *Jacques-Louis le Boulanger*, conseiller au parlement, et morte le 16 février 1765; 3^o M. *Anne-François de Paris de la Brosse*, marquis de Montceaux, né le 25 mai 1737, conseiller au parlement de Paris, le 21 avril 1758, président de la chambre des comptes, en 1762, qui a épousé, le 31 août 1763, *Marguerite Boula de Montgodefroy*, fille d'*Antoine-François*, conseiller au parlement, et de *Jeanne-Marguerite Fenel*, dont un fils né en 1765.

Les armes de cette famille sont : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois roses d'or, et en pointe d'une tour de même**.

De la seigneurie de la Brosse-Montceaux relevoient cinq fiefs : celui de *la Brosse-Vertron*, sis en la paroisse de Montacher (Yonne), dont M. *le Couteulx* étoit propriétaire; le fief de *Boisroux*, commune de Villemaréchal, possédé par le marquis d'*Argenteuil*; le fief de *Lépinoy*, paroisse de Ville-St-Jacques, appartenant à M. *de Caumartin*; le fief de *Villemaugis*, paroisse de Blennes, dépendant de l'abbaye de Villechasson, alors *Villechasson-Champbenoit*, et celui du *Bouchet*, paroisse de Thoury-Ferrottes, tenu par M. *de la Flèche*.

Le château de la Brosse, bâti à la moderne est situé entre les deux villages de la Brosse et de Montceaux, sur le penchant d'une colline, et fort près de la grande route. Environné d'un parc très-agréable, et précédé de superbes avenues en noyers et en arbres fruitiers, il jouit d'une des plus belles vues qu'on puisse désirer. Au nord, elle s'étend sur une plaine, arrosée par l'Yonne et la Seine, au-delà de laquelle on découvre les environs de Provins et de Nangis, la ville de Montereau, Surville, Forges, Montigny-Lencoup, les bois de Valence, etc. Au levant, on aperçoit Villeneuve-la-Guyard, Vinneuf, Courlon, Serbonnes, Sergines, Pailly, Plessis-Saint-Jean, et beaucoup d'autres villages**.

Dépendances : Quatre hameaux : 1^o *Chevinois*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. de Paris, marquis de Montceaux; 2^o *la Bondue*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant

* Dictionnaire de la Nobl., t. XI, p. 202.

** Conducteur Français, Route de Lyon, page 130.

aussi à M. de Paris ; 3° *Malassise* ; 4° et le *Moulin à vent*, hameau dont le moulin appartient à M. Rossignol. Le château de la Brosse-Montceaux dont il vient d'être parlé, appartient à M. de Paris.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 232.)

La Grande-Paroisse.

LA GRANDE-PAROISSE, *aliàs* la Grand-Paroisse ; patronne St^e-Geneviève ; fête Saint-Germain ; étoit autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de Melun ; doyenné de Moret ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu , 2,000 liv. ; 150 feux , 550 communians (aujourd'hui 1288 habitants) ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Montereau.

Cette commune, dit M. le docteur Pascal, doit sans doute le nom qu'elle porte à son influence. Elle est située à une lieue à l'ouest de Montereau sur le coteau qui borde la rive droite de la Seine ; elle domine la vallée où coule le fleuve et au-delà duquel passe la grande route de Paris à Antibes.

Si l'on en croit Sébastien Rouillard^t, ce village s'appela d'abord *la Celle* ou *Cellette* ; il existoit dès l'an 545 , et étoit distinct du lieu voisin quel'on appelle *la Celle-sous-Moret*. Cet auteur rapporte qu'à cette époque Théodebert, roi de Metz, petit-fils de Clovis, y étant tombé dangereusement malade, fut guéri par les prières de St-Germain, évêque de Paris ; et qu'en reconnaissance il donna l'église du lieu au prélat. En effet , la seigneurie de la Grande-Paroisse appartenoit à l'église de Paris , et les doyen , chanoines et chapitre de N. D. assistèrent en cette qualité, en 1560, à la rédaction de la coutume de Melun. Ils prétendirent même que leur comparution devoit être sans préjudice de l'exemption dont ils jouissoient de n'être aucunement sujets ni justiciables des juges de Melun , et que le prévôt qu'ils avoient dans ce lieu pour rendre la justice relevoit à la barre du chapitre de Paris. Les manants et habitants de la Grande-Paroisse furent appelés à la rédaction de cet acte, mais ne comparurent pas.

Les deux fermes de *Froide-fontaine* sont placées au-delà du fleuve, sur le bord de la route de Paris à Antibes, à une lieue est de Moret. La route forme au-dessus d'elles un rond-point au milieu duquel s'élève un obélisque de marbre rouge veiné de blanc , appelé *l'Obélisque de la Reine*.

Ce monument a été érigé à la place où Louis xv et Marie Leczinska

* Histoire de Melun , page 184.

se virent pour la première fois, lorsque celle-ci venoit, en 1725, s'asseoir sur le trône de France.

Dépendances : Cinq hameaux : 1° *La Prieuré* ; 2° *La Roche* ; 3° *Maugelars* ; 4° *Rubrette*, village de 735 habitants, où se trouvoit un gothique manoir, maintenant ferme à M. Jaudin ; 5° *Tavers*, presque aussi ancien que le chef-lieu : dans ce hameau, sur le bord de la Seine, existe le château du même nom, appartenant à M. Coubré de Saint-Loup. Huit fermes, savoir : la ferme dite *Champigny*, appartenant à madame v^e Beauceuil, propriétaire aussi de celle dite *la Mare* ; deux fermes à *Froide-fontaine*, appartenant à MM. Lemonnier et Chamblain, ce dernier, propriétaire aussi des fermes dites *Pincevent* et *Chauchien* ; la ferme dite *les Loges*, appartient à M. Quandau, et celle dite *la Haute Maison*, à M. Lamy ; enfin, le *Moulin du Pré* appartient à M. Bontas.
(Voyez le Tableau scénographique, n° 250.)

Laval.

LAVAL, patron Saint-Laurent ; autrefois (1790) cure de l'archidiaconé et doyenné de Montereau ; collateur, l'archevêque de Sens ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Montereau-faut-Yonne ; 70 feux, 230 communicants (aujourd'hui 584 habitants).

Cette commune est située sur le penchant d'un coteau au bas duquel coule le ruisseau qui vient de Forges et qui y fait tourner un moulin.

Il y avoit autrefois un monastère à Laval, sous le nom de prieuré de Saint-Thomas de Laval : Charlotte Leuret en étoit prieure, et Elisabeth Leuret, sa sœur, sous-prieure, en 1639, époque où la première fit acquisition d'une maison à Lagny, pour y transférer son établissement. (V. LAGNY, art. *Communautés*, page 774.)

Dépendances : 1°. Six hameaux : *Fontaine de l'Erable*, dans lequel est un moulin du même nom, appartenant à M. Lestumier ; *Heurtebise* ; *la Morille* ; *le Grand Buisson* ; *les Grands-Champs* et *Maulny* (et non *Monie*) ; 2° les fermes dites *Egreffin*, à M. le duc Stacpool ; *Fresnières*, à M. Moreau ; et *la Mare*, à M. Lafarre, fils ; 3° la maison dite *la Noue* appartient aux héritiers Fauquez ; celle dite *les Fourneaux*, à M. Buffeteau.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 259.)

Marolles-sur-Seine.

MAROLLES-SUR-SEINE (*Madriollas*) ; patron Saint-Philippe ; cure autrefois (1790) de l'archidiaconé de Montereau ; doyenné de Melun ;

collateur , le prieur de Saint-Germain-des-Prés ; revenu 800 livres ; 101 feux , 500 communicants (aujourd'hui 489 habitants) ; située dans le Gâtinais français ; élection de Montereau ; généralité de Paris. Les paroisses de Saint-Germain et de Saint-Georges , qui étoit un prieuré-cure , en dépendoient. Elle étoit de l'ancien ressort du bailliage de Langres , et régie par la coutume de Sens.

Cette commune , sur la rive gauche de la Seine , est traversée par la route de Mezières à Orléans.

Hilduin , seigneur de cette paroisse , abandonna ses droits à l'abbaye de St-Denis pour aller en Palestine ; il avoit un frère nommé Manassès , qui étoit vicomte de Sens en 1114.

Louis VII confirma , en 1154 , à l'abbaye de St-Germain-des-Prés , la seigneurie de Marolles.

Le seigneur étoit un de ceux qui étoient forcés de porter sur ses épaules l'archevêque de Sens , lorsqu'il faisoit son entrée dans sa ville métropolitaine.

Un nommé Guillaume de Thiange , seigneur de Marolles , remplit cet office envers Etienne Bécard en 1295.

Dans le xv^e siècle , Esmard de Poisieux , conseiller du roi Louis XI et son grand favori , avoit le titre de baron de Marolles. En 1509 , Louis de Poisieux , chevalier et seigneur de Marolles , comparut , en cette qualité , à la rédaction de la coutume de Meaux.

La seigneurie de Marolles fut érigée en marquisat , par lettres de juin 1661 , en faveur de Jean de la Barde , ambassadeur de France en Suisse , mort à 90 ans , au mois de juillet 1692.

Saint-Marcou y est en grande vénération pour les malades que la ferveur et la confiance transportent en ce lieu. On y vient encore en pèlerinage en l'honneur de ce Saint. L'on sait que *Saint-Marcou ou Marcufle* , abbé de Nanteuil , jouissoit d'une réputation telle pour la guérison des écrouelles , que les rois de France , après avoir été sacrés à Reims , se croyoient obligés , avant de toucher les malades , d'aller faire une neuvaine à l'église célèbre de Corbery , diocèse de Laon , où l'on conservoit les reliques du Saint.

Dépendances : 1^o Le château de *Motteux* , ainsi que la ferme du même nom , appartient à madame de Marolles ; ce château est d'une architecture

* MORERI , Dictionnaire historique.

gothique : il a une grande apparence , mais il tombe en ruines ; le parc est vaste et dessiné dans le goût de l'époque ; il appartient aussi à la famille de Brion ; 2° les fermes dites *la Muette*, où se trouvoit autrefois une chapelle prieuré de l'ordre de Saint-Augustin , et *Saint-Donmain* , avec habitation , appartiennent à M. Vuitry , de Sens ; 3° et le moulin à vent de *Marolles* , à M. Monpoix , qui le fait exploiter.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 306.)

Misy.

Misy, aliàs *Mizy* ; patron Saint-Martin ; autrefois (1737) cure du grand archidiaconé de Sens ; doyenné de Marolles ; collateur, l'archevêque ; revenu 1000 liv. ; seigneur, M. de Brion ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Montereau ; 118 feux , 300 communicants (aujourd'hui 652 habitants).

Misy étoit le siège d'une prévôté de l'ordinaire du bailliage de Sens , régie par cette coutume ; cette prévôté n'étendoit sa juridiction que sur ce village.

Cette commune est située sur le bord de l'*Yonne*, à six lieues nord-est de Sens , sur le penchant d'un coteau , qui en fait un lieu assez agréable.

L'ancien château seigneurial , qui date du xv^e siècle , est au nord de la commune. En 1555 , Louis Fretel , écuyer , seigneur de Flaix Robert de Braques , seigneur du Luat , premier échanson de la reine (Catherine de Médicis , femme de Henri II), Jeanne Fretel , sa femme , et Françoise Fretel , veuve de François de Pausebec , seigneur d'Autresche , seigneurs de Misy-sur-Yonne , assistèrent par procureur à la rédaction de la coutume de Sens. Le curé Mathieu David et les habitants comparurent également à la rédaction de cet acte.

Il existe une chapelle construite , après avoir été autorisée par le préfet de ce département et l'évêque de Meaux , depuis deux ans , au nord du village , à environ 350 mètres , par M. le vicomte de Sinety , où il a fait déposer les dépouilles mortelles de M. le marquis de Brion , de Mad. la marquise son épouse , ainsi que du fils de Brion (Alexandre), ses beau-père et belle-mère , et son beau-frère , attendu qu'il a épousé mademoiselle de Brion , maintenant seule héritière.

Tous ces corps ont été exhumés des cimetières de Paris , et transportés à cette chapelle à Misy.

Dépendances : Le château de *Misy*, dans le chef-lieu , et la ferme du

même nom, appartiennent à M. le vicomte de Sinety ; et le moulin à vent de *Misy*, sur l'éminence qui commande le village, appartient à M. Fouinat.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 318.)

Saint-Germain-Laval.

SAINT-GERMAIN-LAVAL, *alius* St-Germain-de-Laval et St.-Sauveur, son annexe ; patrons Saint-Germain et Saint-Laurent ; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun ; collateur, le prieur de St-Germain-des-Prés ; revenu, 1000 liv. ; 145 feux, 250 communicants (aujourd'hui 585 habitants) ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Montereau.

Le château de *Courbeton* est dans une des plus agréables situations des environs de Montereau et même du département, sur la route de Provins. On y remarque une superbe terrasse le long de la *Seine*, d'où les points de vue s'étendent sur une vaste plaine. Les plantations y sont distribuées avec élégance.

Le grand parc renferme de belles terres blanches que l'on tire pour la fabrication des vases, façon anglaise ; on les emploie particulièrement à la manufacture de *Creil*.

Dans une maison dite *la Basse-Cour de Courbeton*, est établie une fabrique de faïence noire bronzée ; ces vases qu'elle produit sont à la plus grande épreuve du feu.

Depuis quelques années, on a planté sur le territoire de St-Germain plus de 20,000 mûriers, parmi lesquels se trouve le mûrier de *Philippine*. On a essayé de naturaliser le ver à soie, et ces essais ont réussi au-delà de l'espoir des expérimentateurs.

Dépendances : Trois hameaux : *Gardeloup*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à l'hospice de Montereau ; *Le Petit Buisson* et *Trechy*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Chevalier, propriétaire aussi de celle dite *Ponville* ; le château de *Courbeton* appartient à mad^e v^e de la Fare ; l'ancien château de *Courbeton* dit *Basse-Cour*, à M. Gérôme, maire de la commune ; et la maison bourgeoise dite *Merlunge*, où l'on trouve une fontaine d'eau minérale, à M. Boucher. La manufacture de *Courbeton* appartient à M. Mamet ; le locataire M. L'honoré y a établi une magnanerie.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 430.)

Salins.

SALINS ; patron **St-Apollinaire** ; autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de **Melun** ; doyenné de **Montereau** ; collateur, l'archevêque ; revenu, 500 liv. ; 60 feux , 120 communicants (aujourd'hui 511 habitants).

Salins est situé dans une vallée, sur le bord du ruisseau qui vient de **Forges** ; ce dernier y reçoit plusieurs sources qui en augmentent le cours, et fait tourner un moulin. La commune est traversée par la route départementale de **Montereau** à **Provins**. L'antique château seigneurial est à l'est.

L'on compte jusqu'à cinq tuileries dans cette commune, et les produits qui sortent de ces fabriques sont très-estimés, ce qui dépend, en grande partie, de la nature ferrugineuse de l'argile que l'on emploie pour leur confection.

Au nord de **Salins** il y avoit autrefois un prieuré de filles de l'ordre de **St-Benoit**, appelé *le Val aux Nonains* ; et plus près du bois de **Montigny**, l'ancien manoir féodal du *Fresnoy* (aujourd'hui maison de garde) qui tire son nom de la grande quantité de frênes qui croissoient dans les environs.

Salins, qui paroît avoir porté anciennement le nom de *Villeneuve-la-Cornu*, a fourni beaucoup d'hommes illustres :

1° **Simon Cornu**, seigneur de **Villeneuve-en-Brie**, et neveu de **Henri Clément**, maréchal de France. Il eut deux fils archevêques de **Sens** ; le 1^{er}

2° **Gauthier Cornu** en 1225 ; et le 2^e :

3° **Gilles 1^{er}** ou **Gilon Cornu** en 1244 ;

4° **Henri Cornu**, neveu des précédents, archevêque de **Sens** en 1254 ;

5° **Albéric Cornu**, frère de ce dernier, qui enseigna le droit à **Paris**, avec beaucoup de réputation, et qui fut évêque de **Chartres**.

6° **Gilles 2^e** **Cornu**, neveu des précédents, archevêque de **Sens** en 1274 ;

7° Et un **Guillaume Cornu**, évêque de **Nevers**.

Dépendances : Quatre hameaux : *Carrefour des Ormes* ; *Crayon* ; *les Rotys* et *Repentailles*. Le château de **Salins** appartient à **M. le duc de Staepool**, propriétaire aussi des fermes de **Morsain** et de **Villiers ou Orvilliers** ; la tuilerie dite *Bois des Brosses*, à **M. Chevalier** (**Etienne**) ; les deux autres dites *l'ancien moulin à vent*, à **M. Chevalier** (**Louis**) ; celle dite *les Bourbons*, à **M. Mamet** ; et celle dite *Près la route*, à madame v^e **Vialanne** ; la petite maison dite *le Glaceau*, appartient à **M. Lefevre** ; et la maison de garde dite *le Fresnoy*, ancien fief, à **M. le comte de la Briffe**.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 462.)

Varennés.

VARENNES, patron Saint-Lambert, étoit autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque; revenu, 800 liv. ; 57 feux, 100 communiants (aujourd'hui 395 habit.); généralité de Paris; élection de Montereau.

Le village de Varennés est situé dans la vallée, sur la rive gauche de la Seine, entre ce fleuve et la route de Paris à Antibes. L'ancien château est bâti au nord de la commune; c'étoit ensuite une maison fort agréable dont le parc s'étendoit jusqu'au bord de la Seine.

Outre l'église paroissiale, il y avoit à Varennés un prieuré de l'ordre de Saint-Benoit.

En 1555, Girard de Vienne, prieur de Varennés, et Simon de Saint-Belin, chantre et chanoine de Langres, curé de Varennés, assistèrent à la rédaction de la coutume de Sens.

En 1650, Jacques de Quesnay étoit sieur de Varennés; il descendoit par les femmes de la famille des Guillarts, dont un membre, chevalier du Temple, se signala contre les Turcs, et un autre fut, dans le xiv^e siècle, gouverneur des enfants de France et ambassadeur à Rome. Cette famille se prétendoit issue de Saint-Hubert, et se croyoit douée de la vertu des miracles; c'est-à-dire, que moyennant la grâce de Dieu et de l'intercession de Saint-Hubert, ils guarrissent des morsures de chiens et bestes enragées*, vertus d'ailleurs qui étoient inhérentes à tous les membres de la famille, et qu'ils communiquoient même à leurs alliés.

La seigneurie de Varennés passa ensuite dans la maison du Roux. En 1751, Charles-Jean du Roux étoit seigneur de Varennés.

Il existe dans l'église de Varennés un tombeau de la famille du Quesnay, écuyer du roi Louis XIII, et seigneur de Varennés. Ce monument porte des traces de la religion qui présidoit aux inhumations. Il est en pierres d'une très-remarquable grandeur.

On remarque aussi beaucoup d'autres monuments de ce genre dans l'église; une entre autres porte une épitaphe en Espagnol.

Les habitants de Varennés, en 1784, enchantés d'avoir pour seigneur M. le duc du Châtelet, ont vu avec trop de plaisir l'année écoulée et la jouissance certaine d'un seigneur aussi bienfaisant, pour ne pas lui témoigner leur joie. Ils se sont donc empressés de lui préparer une réception, tâchant

* D. MORIN, Histoire du Gâtinais, page 544.

que le zèle suppléât à la foiblesse des moyens. Ils ont eu la satisfaction de voir leur hommage agréé ; et le dimanche 25 du mois de mai, M. le duc leur a donné une fête, où l'on a vu l'abondance et la joie réunies, sans le moindre désordre. Au milieu du repas, un des habitants a chanté les couplets suivants sur l'air du *Confiteor* :

J'entendions dire à nos bons vieux
 Qu'en ces bas lieux tout dégénère ;
 Ici tout va de mieux en mieux ,
 De plus en plus tout nous prospère (*bis*).

Rien n'est plus vrai ,
 Rien n'est plus vrai
 Qu'un bon seigneur

Du village fait le bonheur (*bis*).

J'avions ce bon Monsieur Marchant ;
 Il était vif comm'un salpêtre ,
 Mais au fond doux, compâtissant ,
 Et bon autant qu'on le peut être (*bis*).
 Rien n'est plus vrai, etc.

Son gendre qui lui succédit
 En fit un pays de cocagne ;
 Mais quoiqu'il eut beaucoup d'esprit ,
 Y s'déplaisait à la campagne (*bis*).
 Rien n'est plus vrai, etc.

J'étions comme un' fille à marier ,
 Qu'attend qu'on la d'mande en mariage ,
 Qui n'connaissant pas l'cavalier ,
 Craint d'êtr' malheusense en ménage (*bis*).
 Rien n'est plus vrai, etc.

V'là qu'on nous dit dans le canton
 Qu'un Duc prenoit la seigneurie ;
 C'est peu pour lui, nous disoit-on ,
 Et trop pour nous, je le parie (*bis*).
 Rien n'est plus vrai, etc.

Mais un habitant de cité
 Passant ici par aventure ,
 Nous dit : j'aurions bian désiré
 Qu'il ne nous quittât pas, j'en jure (*bis*).
 Rien n'est plus vrai, etc.

Ça nous fit un' consolation
 Que le chagrin de ce bonhomme;
 J'lui présentimes la colation,
 A peine s'il goûtit du rogomme (*bis*).
 Rien n'est plus vrai, etc.

A présent que j'vous connoissons,
 Notre joie est bien plus sincère,
 Et de bon cœur nous bénissons
 Le jour qui vous rend notre père (*bis*).
 Rien n'est plus vrai, etc.

C'est voir la bonté, la douceur,
 Que de voir madam' la Duchesse,
 Vers elle on sent voler son cœur,
 Sans songer si c'est trop d'hardiesse (*bis*).
 Rien n'est plus vrai, etc.

J'ons lu certain livre moulé
 Qui des dieux d' l'Olympe babille;
 J'crojons voir tout ça rassemblé
 Quand chez nous j'voyons vot' famille (*bis*).
 Rien n'est plus vrai,
 Rien n'est plus vrai
 Qu'un bon seigneur
 Du village fait le bonheur (*bis*).

Nécrologie. Le 9 octobre 1826, est décédé à Varennes M. Etienne-Daniel-Paul Tissier, prêtre et maire de cette commune pendant 50 années, recommandable par son administration et ses vastes connoissances en astronomie, géométrie, botanique et agriculture; sa mémoire se conservera long-temps dans le département de Seine et Marne.

Dépendances : 1°. *Le Petit Moscou*, maison à l'embranchement du chemin dit de Grève, sur la route royale, n° 5, appartenant à madame v° Petit; 2° *Carré Saint-Jacques*, 3 maisons à MM. Briard, Bonnevin et Hésard; 3° *Le Petit Fossard*, 2 maisons, à MM. Belletante et Legrand; 4° et la ferme dite *Le Volstein*, à M. Demoré, comte de Pontgibaud.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 505.)

CANTON DE MORET.

Moret.

MORET et **SAINTE-MAMERT** (Saint-Mammès) son annexe, autrefois (1710) cure de l'archidiaconé du Gâtinais; doyenné de Milly; collateurs, l'archevêque et le prieur du Charnier; revenu, 900 liv.; titulaire, N. D.; 314 feux, 650 communicants (aujourd'hui 1655 habitants).

Moret étoit anciennement du ressort du bailliage de Sens; des titres anciens prouvent que Jean de Montigny, bailli de Sens, tint ses assises à Moret en 1284. Une lettre du roi Jean, en date du 15 juin 1355, porte que les terres appartenantes à l'abbaye de St-Denis, qui dépendoient du ressort de Melun, en seront démembrées pour être unies à celui de Moret, et que le bailli de Sens (Guillaume Anceau, auquel cette lettre fut adressée) jugeroit les affaires de cette abbaye ou ses vassaux, au siège de Moret, comme il avoit auparavant coutume de le faire au siège de Melun.

Moret fut distrait du bailliage de Sens en 1358, par l'abandon qu'en fit le même roi Jean à la reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois. Pendant le bailli de Sens avoit encore, en 1391, un lieutenant à Moret, qui y tenoit ses assises.

L'origine de cette petite ville n'est pas connue, mais elle paroît être ancienne. A ce sujet, on a débité beaucoup d'erreurs; on l'a confondu avec Dormelles qui en est distant de deux lieues; on a dit que près de ses murs, s'étoit donné, en l'an 596, un combat entre les rois Clotaire et Théodebert, et que Moret étoit en conséquence le lieu nommé *Latofao* par Frédégaire. Ces erreurs et quelques autres introduites par D. Morin, auteur de l'histoire du Gâtinais, ont été victorieusement réfutées par le savant abbé Lebeuf, qui a prouvé que Moret n'étoit ni Dormelles ni Latofao; et que ce dernier lieu, dont on a fait par corruption Laffaux, est situé dans le Soissonnais. (V. DORMELLES, p. 1885.)

Lupus, abbé de Ferrières, rapporte, dans une de ses lettres, qu'il se tint, en l'an 850, un concile dans un lieu nommé *Moriturum*. Si ce lieu est Moret, comme on le croit, cette ville remonteroit aux premiers temps de la monarchie*. Ceux qui assistèrent à cette assemblée, furent, sous la présidence du métropolitain de Sens, les évêques, ses suffragants et le haut clergé de la contrée.

* Voyez : Supplément à la Notice des Gaules, par l'abbé Lebeuf, t. 1^{er}, p. 58 et suivantes.

En 1081, Philippe I^{er}, auquel Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, avoit cédé en 1068, le comté du Gâtinais, acquit de Robert-le-Vieil, son oncle, duc de Bourgogne, le comté de Moret, pour lequel il donna en échange sept isles sur la Seine, sept fiefs, et les moulins qui alors étoient sur le pont de Montereau-faut-Yonne.

Du comté de Moret dépendoient plusieurs vicomtés, baronnies, seigneuries et 200 fiefs, sans y comprendre les arrière-fiefs; la seigneurie de Fontainebleau étoit du nombre. Environ 50 prévôtés ressortissoient du bailliage de Moret. Tous les officiers de ces justices se réunissoient, deux fois par an, aux assises du bailli.

Vers l'an 1128, le roi Louis-le-Gros acheta de Foulques, vicomte du Gâtinais, le château de Moret-sur-Loing.

Depuis cette époque les rois de France ont fait plusieurs séjours à Moret. En 1155, Louis VII, dit le Jeune, y convoqua une assemblée pour juger les querelles violentes qui divisoient les moines et les bourgeois de Vézelay. Il s'y trouva aussi, en 1166, pour prononcer sur le différend plus grave encore entre l'abbé du monastère de Vézelay et le comte de Nevers : il s'agissoit du droit de commune que les moines dispuoient aux habitants de Vézelay.

Philippe-Auguste, en 1202, se rendit à Moret, où s'étoient rassemblées plusieurs troupes, en recruta d'autres, et marcha contre Jean, roi d'Angleterre. Dans le récit de ces divers séjours, les historiens ne donnent à Moret que le titre de château.

Cette ville fut assiégée, en 1420, par le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Le gouverneur, Denis de Chailly, livra la place et se retira à Melun, sans faire beaucoup de résistance. Environ dix ans après, sous le règne de Charles VII, une troupe royale sortie de Provins, attaqua Moret et le reprit d'assaut. Ce roi fit fortifier la ville et l'environna de fossés.

Moret, quoique nommé de loin en loin dans nos monuments historiques, eut le bonheur de ne prendre qu'une faible part aux grands événements politiques. Cependant, étant limitrophe du duché de Bourgogne, il ne put échapper aux dangers de cette situation. Une croix située au bout du faubourg du côté de la porte de Bourgogne, indiquoit la séparation du royaume de France et du duché de Bourgogne.

En 1560 et dans les années suivantes, résidoit Perronot de Chantonney, ambassadeur d'Espagne à la cour de France, et de là il écrivoit à diverses personnes éminentes. Sa correspondance est, comme on le pense bien, imprégnée des principes espagnols et ultramontains.

Dans la même année de 1560, maître Jacques Gilbert, curé de Moret, Marc de Moret, seigneur de Réau (Raveau) en Gâtinais, Claude Chaballé, receveur ordinaire de Melun et de Moret, Guillaume Poncet, lieutenant particulier au siège de Moret, maître Sébastien Petit, prévôt de Moret, et les manants et habitants de cette ville, comparurent à la rédaction de la coutume de Melun.

En 1604, Henri IV, ayant adopté pour maîtresse Jacqueline de Beuil, lui fit épouser René du Bec, marquis de Vardes, avec la même condition qu'il avait imposée à M. de Liancourt, lorsqu'il l'unit à Gabrielle d'Estrées, c'est-à-dire, avec la condition de ne point consommer le mariage. En prenant pour maîtresse Jacqueline de Beuil, et en la mariant ainsi, le roi la créa comtesse de Moret.

Mademoiselle de Beuil, comtesse de Moret, étoit vive, enjouée et même infidèle : ses amours avec le jeune prince de Joinville tourmentèrent Henri IV ; et après qu'elle lui eut donné un fils, Antoine de Bourbon, comte de Moret, ce roi la remplaça par Charlotte des Essarts, qui, non plus fidèle, épousa secrètement Louis, cardinal de Guise.

Antoine de Bourbon, comte de Moret, en sa qualité de bâtard royal, (*d'une vaillante humeur, tenant grandement des mœurs et humeurs à son père duquel il garda la générosité, et la vivacité de l'esprit de sa mère**) fut pourvu d'un grand nombre de riches abbayes. Il n'en suivit pas moins la carrière des armes. Sa fin est restée un problème historique, lequel, après tout, n'est pas d'une très-grande importance. Il fut tué, suivant le plus grand nombre, en 1632, à la bataille de Castelnaudari, où il combattoit contre Louis XIII, son frère; d'autres veulent que, seulement blessé, il ait vécu long-temps après comme ermite, en Portugal, dans l'Anjou, ou bien dans la forêt de Sénart, et qu'il termina son existence dans l'oubli.

Voici ce que nous avons trouvé sur ce comte de Moret, dans la *Bibliothèque historique de la France*, tome 1^{er}, p. 825, n° 15,354.

« Vie d'un solitaire inconnu, qu'on a cru être le comte de Moret, mort en Anjou en odeur de sainteté, le 24 décembre 1692. — Paris, Coustelier, 1699, in-12.

• Le solitaire se nommoit Jean-Baptiste ; il est mort à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dans l'ermitage de Gardelles, à deux lieues de

* D. Morin, page 551.

» Saumur ; quelques-uns ont cru que c'étoit le comte de Moret, fils
 » naturel du roi Henri iv. Sa vie a été écrite par Joseph Grandet, curé
 » de Ste-Croix d'Angers. » (V. le *Journal des Savants*, 1700, février.)
 « Henri iv eut de Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret, Antoine
 » de Bourbon, comte de Moret, qui fut tué sous le règne de Louis xiii,
 » à la bataille de Castelnaudary, selon que le racontent les histoires
 » de ce temps-là. Elles ont été contredites par une autre intitulée *Vie*
 » *d'un solitaire inconnu*, par le sieur Grandet, qui a paru depuis
 » quelques années, selon laquelle ce prince se sauva de la déroute, se
 » fit ermite et est mort en Anjou, l'an 1693 (il faut 1692), en odeur
 » de sainteté. L'auteur, sur ce sujet, rapporte plusieurs conjectures,
 » et fait beaucoup de fonds sur la grande ressemblance de visage que
 » cet ermite avoit avec le roi Henri iv. Il est certain qu'il dit des choses
 » qui donnent bien de la vraisemblance de ce fait. » (DANIEL, *Histoire*
de France.)

Le père d'Avrigny et plusieurs autres ont nié que le solitaire fut le comte de Moret, lequel, selon eux, fut tué au combat de Castelnaudary. Le père Griffet, dans la nouvelle édition qu'il a donnée en 1758 des *Mémoires d'Avrigny*, a combattu son sentiment, pour embrasser celui de Grandet.

Quoiqu'il en soit, le comté passa de la maison d'Antoine de Bourbon à celle du marquis de Vardes ; puis à celle de Chabot-Rohan. Dans la suite, ce comté fut engagé à l'intendant des finances M. Lefevre de Caumartin.

En 1640, René du Bec et Jacqueline de Beuil fondèrent à Moret un couvent de femmes de l'ordre de Saint-Benoit. En 1754, on réunit à ce couvent celui de *Villechasson* (V. p. 1817) ; enfin, en 1781, le monastère de Moret fut supprimé et joint à celui de *Champ-Benoît-lez-Provins* (V. p. 207). Les désordres qui s'étoient introduits dans le cloître furent la cause de cette rigueur. A la révolution, une partie des bâtimens de ce couvent fut convertie en hôtel-de-ville, salle d'audience du juge de paix, ainsi qu'en presbytère et école ; le surplus a été vendu et forme des habitations particulières.

C'est dans ce couvent que s'est passé (dit M. de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, tom. II, p. 82) un événement extraordinaire :

« On fut étonné à Fontainebleau, cette année (1697) qu'à peine la
 » princesse Marie-Adélaïde, mariée au duc de Bourgogne (car elle ne
 » fut mariée qu'au retour) y fut arrivée, que madame de Maintenon la

- fit aller à un petit couvent borgne de Moret, où le lieu ne pouvoit
- l'amuser, ni aucune religieuse, dont il n'y avoit pas une de connue.
- Elle y retourna plusieurs fois pendant le voyage, et cela réveilla la
- curiosité et les bruits. Madame de Maintenon y alloit souvent de
- Fontainebleau, et à la fin on s'y étoit accoutumé. Dans ce couvent
- étoit professe une Mauresse inconnue à tout le monde, et qu'on ne
- montroit à personne. Bontems, 1^{er} valet de chambre et gouverneur
- de Versailles, par qui les choses du secret domestique du roi (Louis XIV)
- passaient de tout temps, l'y avoit mise toute jeune, avoit payé une dot
- qui ne se disoit point, et de plus continuoit une grosse pension tous
- les ans. Il prenoit exactement soin qu'elle eût son nécessaire, et tout ce
- qui peut passer pour abondance à une religieuse, et que tout ce
- qu'elle pouvoit désirer de toute espèce de douceur lui fût fourni. La
- feue reine (Marie-Thérèse d'Autriche) y alloit souvent de Fontainebleau,
- et prenoit grand soin du bien-être du couvent, et madame de Maintenon
- après elle. Ni l'une ni l'autre ne prenoient pas un soin direct de cette
- Mauresse qui pût se remarquer, mais elles n'y étoient pas moins
- attentives. Elles ne la voyoient pas toutes les fois qu'elles y alloient,
- mais souvent pourtant, et avec une grande attention à sa santé, à sa
- conduite, et à celle de la supérieure à son égard. Monseigneur (le duc
- de Bourgogne) y a été quelquefois, et les princes ses enfants une ou
- deux fois, et tous ont demandé et vu la Mauresse avec bonté. Elle
- étoit là avec plus de considération que la personne la plus connue et
- la plus distinguée, et se prévaloit fort des soins qu'on prenoit d'elle
- et du mystère qu'on en faisoit; et quoiqu'elle vécût régulièrement,
- on s'apercevoit bien que la vocation avoit été aidée. Il lui échappa une
- fois, entendant Monseigneur chasser dans la forêt, de dire négligemment:
- *C'est mon frère qui chasse.* On prétendoit qu'elle étoit fille du roi et
- de la reine, que sa couleur l'avoit fait eacher et disparaître, et publier
- que la reine avoit fait une fausse couche, et beaucoup de gens de la cour
- en étoient persuadés. Quoiqu'il en soit, la chose est demeurée une énigme.

Monuments.

L'église paroissiale de Moret, sous l'invocation de Notre-Dame, remonte à celle de N. D. de Paris. Elle est remarquable par sa symétrie et la beauté de son architecture gothique. Elle a été bâtie par Louis-le-Jeune et dédiée, en 1166, par le fameux Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

On y conserve encore une étole et un manipule que l'on dit être ceux dont se servit ce prélat dans la cérémonie.

On voyoit, dans cette église, un magnifique jubé en menuiserie. Elle renfermoit aussi le caveau où reposoient les restes de Jacqueline de Beuil, de la femme de son fils, Catherine Nicolai, et de son fils Antoine de Vardes, tué au siège de Gravelines; mais les vandales révolutionnaires ont violé l'asile de la mort pour arracher à leur sépulture de tristes débris. On aperçoit encore, dans le temple, des tombeaux d'une époque antérieure; mais le frottement des pas en a fait disparaître les inscriptions.

Un prêtre de Moret ou des environs avoit commis des vols et autres crimes; le prévôt de cette ville, en 1573, le fit emprisonner. Le prêtre invoqua son privilège de cléricature, et demanda à être renvoyé devant l'archevêque de Sens ou son official. Le juge n'admit point le déclinaoire, le fit pendre et étrangler, ayant eu la précaution de lui faire couvrir la tête, afin que le public ne vit point sa tonsure ou sa couronne, comme on disoit alors. Le parlement de Paris, auquel l'archevêque de Sens porta sa plainte, condamna le prévôt et ses officiers à faire dépendre le corps par le bourreau, à le faire apporter à la porte de l'église cathédrale de Sens, à s'y trouver en personne avec des torches ardentes en leurs mains, et à dire nu-tête et à genoux ces mots : *Voici le corps de défunt Jacques Faleus, que nous, par inadvertance, avons fait pendre et mourir; lequel nous rendons à vous et à l'église, parce que ledit Jacques, au moment de sa mort, portoit la tonsure cléricale.* Le prévôt fut, en outre, condamné à 100 liv. d'amende envers l'archevêque, et à 100 liv. envers le roi.

L'archevêque Ademart Robert, renommé par sa doctrine, sa vertu et son zèle pour la défense de l'église, avant cette satisfaction, fit éteindre les cierges des autels, couvrir les calices et autres choses; et après l'amende honorable, les cierges furent allumés en signe de joie publique.

L'historien du Gâtinais D. Morin décrit ainsi l'ancien état de la ville de Moret : « Elle est d'une assiette assez forte et bien bâtie de belles maisons, ceinte de hautes murailles avec profonds fossés en talus de grosses pierres de grès; il y a une forte et antique tour de forme carrée du côté de Bourgogne, et une du côté de Paris; il y a trois portes à cette ville : celle de Paris, du Pont de Loing, et la porte d'Orléans. » Cette description a été écrite en 1630. Aujourd'hui ses

* D. MORIN. Histoire du Gâtinais, page 547.

fortifications sont fort délabrées ; son vieux château ne présente que des ruines pittoresques et un donjon en terrasse. On y voit encore les portes de la ville, dont une des trois est détruite ; les deux autres subsistent avec leurs fortifications, flanquées de leurs tourelles et surmontées d'un toit rapide couronné par les girouettes féodales.

On attribue la fondation de l'ancien château de Moret au roi Louis XII. Philippe-Auguste, Saint-Louis et la reine Blanche sa mère, Charles VI, Charles VII, François I^{er} et la duchesse d'Etampes, sa maîtresse, Henri II et Catherine de Médicis habitèrent quelquefois Moret ; Marie de Médicis aimoit également à y venir ; mais elle abandonna cette résidence, lorsque Henri IV, ayant en 1604, choisi pour maîtresse Jacqueline de Benil, érigea en sa faveur la terre de Moret en comté (V. plus haut).

Ce fut dans le château de Moret que le sur-intendant Fouquet (V. p. 446) resta prisonnier pendant les trois années que dura son procès, et il ne quitta cette ville que pour aller finir ses jours dans la forteresse de Pignerol (Etats-Sardes).

La tour aujourd'hui démantelée, sert de magasin à un tanneur. Un éboulement qui eut lieu en 1854, fit découvrir, sous la place qu'occupoit l'ancienne forteresse, un souterrain rempli d'ossements d'animaux.

Vers le commencement du XVII^e siècle, subsistoit, au milieu de la ville, les ruines d'un vieux château qui avoit appartenu aux Templiers ; il étoit bâti sur une cave, habitée, dit-on, par Saint-Nicaise. On rapporte primitivement que sous ces ruines on découvrit un long souterrain où se voyoient des chaînes fixées aux piliers et des squelettes suspendus à ces chaînes ! ... On suppose que ce sont les restes de Templiers qui périrent victimes d'un lâche attentat, tandis que l'on faisoit le procès public à plusieurs des leurs et à l'ordre en entier. Peut-être étoient-ce les dépouilles de chevaliers condamnés, pour quelques méfaits, par leurs confrères eux-mêmes. Ce château dépendit, en dernier lieu, de la commanderie de Saint-Jean, à Corbeil.

Selon quelques historiens, le pont de pierres seroit un ouvrage des Romains ; mais en l'examinant, on peut facilement s'apercevoir que les treize arches dont il est composé présentement, pour la plupart, les cintres en ogives de l'architecture byzantine que l'on n'employa dans nos contrées qu'après la première croisade, et qu'ainsi sa construction ne peut remonter au-delà du XI^e siècle.

Près de la ville, du côté de la porte du pont, étoit un prieuré nommé

Pont-Loup, *Pont-Loué*, *Pouloue*, dont l'église s'enorgueillissoit de posséder un œil et un doigt de Saint-Blaise, et le chef de Saint-Julien. Vendue à la révolution, cette église sert aujourd'hui à des usages profanes. Un peu plus loin, du même côté, se trouvoit le prieuré de St-Mamert, où venoient porter leurs offrandes les personnes travaillées de la rage, qui s'en retournoient guéries.

On voyoit encore, dans les environs de Moret, une chapelle de *Saint-Nicaise*, en grand renom pour la guérison de la coqueluche.

Enfin, plus loin que l'église-prieuré de Pont-Loup, et dans la même direction, étoit la chapelle de *Saint-Lazare*, maladrerie fondée en 1154, dont les revenus furent réunis, en 1695, à ceux de l'Hôtel-Dieu de Moret.

Maison de François I^r. Tout le monde sait qu'un riche Anglais (lord Elgin) démolit un côté du Parthénon, et le transporta, pierre à pierre, jusqu'à Londres. Un amateur des arts a fait parmi nous la même chose, pour un des monuments les plus élégants de la *renaissance*. On voyoit, il y a peu de temps, un édifice que Jean Goujon avoit embelli de ses sculptures. On le connoissoit sous le nom de *Maison de François I^r*, ou plutôt de Marguerite de Navarre, long-temps habitée par Henri iv et par Sully. La tradition veut aussi que la reine Blanche, mère de Saint-Louis, ait habité cet édifice, et que François I^r n'en ait été que le restaurateur, et qu'il en eût fait une maison de plaisance, un rendez-vous de chasse. On admiroit les arabesques de la grande façade qui étoit ornée de pilastres et de croisées à bras de pierres sculptées, la décoration de la porte d'entrée de l'ancien corps de l'édifice, celle de la galerie et sa magnifique cheminée. Cette habitation, que le roi chevalier s'étoit plu à embellir pour en faire un séjour digne de la belle duchesse d'Étampes, a été vendue à un tonnelier, et les sculptures de Jean Goujon ont été enlevées de Moret et transportées, en 1826, de toutes pièces, à Paris, sur les bords de la Seine; elles ont servi à réédifier, aux Champs-Élysées, la maison de François I^r, qui a donné son nom à ce nouveau quartier. Cette maison, comme nous l'avons déjà dit, par l'élégance originale de sa construction, et par les souvenirs qui s'y rattachent, doit vivement attirer l'attention de tout ami des arts et de nos antiquités nationales, et faire regretter aux habitants instruits de Moret, l'enlèvement d'un semblable monument.

Le faubourg situé au-delà du *Loing*, s'étend jusqu'au prolongement du canal de Briare, qui, depuis Montargis va aboutir à la Seine. Le

Loing ayant cessé d'être navigable en 1720, on ouvrit cette prolongation du canal.

Situation actuelle de Moret. Cette jolie petite ville, très-bien bâtie, est maintenant chef-lieu d'un canton et siège d'une justice de paix; elle est dans une situation agréable. Il s'y tient trois foires par an : le lundi d'après le 8 septembre, le vendredi Saint et le 6 décembre; et un marché les mardi et vendredi de chaque semaine. Il s'y fait un commerce de bestiaux, boissellerie, etc., et surtout de farine, produits de plusieurs moulins situés sur le Loing : Ce qui fait une des principales branches de commerce de la ville. Les religieuses de Moret vendoient un sucre d'orge qui avoit quelque réputation; elles ont emporté avec elles le secret de leur composition, mais, dit M. le docteur Pascal, nous pensons que nos chimistes l'ont retrouvé.

Dépendances : le faubourg *Madame*, au midi; moitié du *Faubourg du Pont*, à l'est; et celui de *Samois*, à l'ouest; *Chantoiseau*, maison de campagne, appartient à M. Souillard, qui tient cette propriété de M. Dechambre, notaire à Thomery.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 340.)

Champagne.

CHAMPAGNE, patronne la Sainte-Vierge de *Campaniá*; autrefois (1775) cure de l'archidiaconé de Melun; doyenné de Montereau; conférence d'Héricy; collateur, le prieur de Pont-Loup; seigneur, le marquis de Fresnoy; 85 feux, 220 communicants (aujourd'hui 520 habit.); généralité de Paris; bailliage et élection de Melun; grenier à sel de Montereau.

La commune de Champagne est située sur la rive droite de la Seine, que l'on traverse sur un bac, et où il se trouve un port qui facilite l'écoulement de ses produits territoriaux. La situation de ce village est des plus riantes. Il est presque vis-à-vis la commune de Thomery, sur l'autre rive de la Seine. Du nord à l'est, la hauteur qui le domine est couronnée par le bois de Samoreau, et par celui qui porte son nom, et qui s'étendant dans cette direction, se joint à la forêt de Valence.

En 1560, maître Nicole Audouze, curé, et les habitants de Champagne assistèrent par procureur à la rédaction de la coutume de Melun.

Dépendances : *Les Fours*, maison isolée vis-à-vis le clocher de Thomery, entre les *Pressoirs du Roi* et Champagne, appartient à M. Ladébat.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 76.)

Dormelles.

DORMELLES, aliàs Dormeilles; patron **Saint-Martin de Dormellis**, étoit autrefois (1777) cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fontainebleau; collateur, le prieur de **Saint-Martin-des-Champs**; seigneur, **M. de Caumartin**; 112 feux, 280 communicants, et 50 communicants à Noisy, son annexe, dont l'église étoit sous l'invocation de **Sainte-Barbe** (aujourd'hui 790 habitants); cette paroisse étoit située dans le Gâtinais français; généralité de Paris; bailliage de Moret; élection et grenier à sel de **Montereau**.

La chapelle de la **Madeleine de Challau**, en cette paroisse, étoit alors réunie à la cure, et en faisoit le principal revenu.

C'est sur le finage de Dormelles que se donna, en 599 (600 d'après *l'Art de vérifier les Dates*) la fameuse bataille entre **Clotaire**, roi de **Soissons** d'une part, et **Thierry**, roi de **Bourgogne**, et **Théodebert**, roi d'**Austrasie**, ses cousins réunis, d'autre part (*V. p. 1828*). **Clotaire**, né en 584, l'année même de la mort de son père **Chilpéric**, avoit alors 16 ans; il étoit demeuré en possession de plusieurs villes sur la rivière de **Seine**, dont la conquête fut la suite de la victoire qu'il avoit remportée l'année d'auparavant sur les deux rois ses cousins. Ces deux princes tous jeunes, car ils n'avoient que treize à quatorze ans, vinrent l'un et l'autre à la tête d'une puissante armée pour avoir leur revanche. Ce fut par le conseil de **Brunehaut** que le jeune **Thierry** entreprit cette expédition. Elle engagea **Recarede**, roi des **Gots**, à lui envoyer un secours de soldats, et **Théodebert**, outre les troupes françaises qui composoient son armée, la fortifia de celles des nations de delà le **Rhin**. **Clotaire**, sans s'étonner, vint au-devant d'eux jusque dans le royaume de **Bourgogne**, et les rencontra dans le **Senonois** auprès d'un village nommé par **Frédégaire** *Doromellus super Aroannam*, où la bataille se donna. Le combat fut des plus meurtriers de part et d'autre.

On raconte qu'on vit un ange l'épée à la main; on ne dit point pour qui il combattoit; mais la victoire demeura aux deux rois. **Clotaire**, obligé de prendre la fuite, se retira d'abord à **Melun**, ensuite à **Paris**, enfin à **Arelaune**, aujourd'hui la forêt **Bretonne**. Voici ce qu'à ce sujet, nous avons trouvé dans le **Journal de Meaux**, nos 38 et 39, sur la retraite de **Clotaire** à **Melun**, après cette bataille (*V. p. 103*):

• **Aldric**, le fidèle gouverneur du noble chastel de **Melun**, venoit à la nuit tombante, de terminer sa dernière ronde. Il avoit inspecté avec

le plus grand soin , les poternes et les tours pratiquées dans ces murailles épaisses de mortier de chaux et de sable qui formoient la ceinture de l'île, berceau de la ville de Melun , située sur la Seine , nommée depuis Ile Saint-Etienne, du nom du patron de la paroisse, ou Notre-Dame , à cause de la collégiale dont la fondation n'appartient pas au grand Clovis, puisqu'à l'époque où nous parlons, il n'existoit dans cet endroit qu'une petite abbaye sous l'invocation de Saint-Laurent , appendice du château placé en avant de la Courtille qui formoit des jardins (*V.* p. 103).

• Les précautions prises par Aldric étoient commandées par les événements graves qui se succédoient dans ces temps de guerre et de ravage où les descendants de Clovis soutenoient , par la force , des droits acquis par le crime.

• La France entière obéissoit à trois enfants : Clotaire II, âgé de 16 ans, régnoit à Soissons; Théodebert, à 15 ans, gouvernoit la Bourgogne; et l'Austrasie subissoit les lois de Thierry, plus jeune d'une année. Le premier avoit eu pour tutrice sa mère Frédégonde. Les deux autres étoient sous la domination de Brunehaut, leur ayeule paternelle. Deux femmes, d'origine différente, égales en génie : héroïnes en talents comme en crimes. Brunehaut, fille du roi des Wisigots, gouverna la France orientale sous quatre générations de rois, mais comme un vaisseau mobile sur une mer orageuse, elle se voyoit sans cesse agitée et mise en péril par les tempêtes des partis. Frédégonde, de basse extraction, chassa du lit de Chilpéric, le Néron et l'Hérode des Francs, la sœur de Brunehaut, pour vivre en reine dans une cour soumise, et gouverner impérieusement sous le nom de son mari qu'elle fit assassiner à Chelles (*V.* p. 89 et 814). Clotaire, alors âgé de six mois seulement, étoit le seul des nombreux enfants qui eût survécu à son père. Chilpéric ayant fait ou laissé périr les uns, et la vengeance du ciel ayant enlevé les autres; Frédégonde employa la puissance de ses moyens et de son intelligence pour sauver et élever son fils, qu'elle fit triompher de Théodebert et de Thierry, (en 596) dans les plaines de Latofas*. Cette victoire fut la dernière de Frédégonde qui mourut peu après dans son lit...

Brunehaut reportant sur la tête de Clotaire toute la haine qu'elle avoit jurée à la rivale heureuse de sa sœur, mène contre lui une grande armée

* Lieu qu'on place dans les environs de Laon, et qui n'est autre que Laffaux, canton de Vailly, arrondissement de Soissons (Aisne).

de Bourguignons soutenus par les Wisigots envoyés par Recared. Le roi de Soissons vint à leur rencontre près de Dormelles sur la rivière d'Orvanne (*Doromellum super Aroannam*) qui descend devers Flagy, (*quasi flagitiū locus*) passe sous Dormelles et se jette dans l'étang de Moret.

• Rentré au château de Melun, le gouverneur y trouva dans la grande salle les nombreux hommes d'armes rassemblés par ses ordres. Ils se concertoient encore sur les mesures à prendre pour garantir l'île et la forteresse de toute attaque, lorsqu'un bruit extraordinaire vint frapper leurs oreilles. Les grandes portes extérieures roulant avec peine sur leurs gonds pesants, ouvrent un passage à cinq cavaliers qui mettent pied à terre et confient à des hommes de main, empressés autour d'eux, leurs chevaux couverts de sang, de fange et de sueur. Dissimulant sa surprise, Aldric monte précipitamment par un escalier étroit, taillé en spirale, au premier étage, d'où l'on pouvoit apercevoir tout ce qui se passoit dans la cour éclairée par des torches ardentes. Il reconnoît bientôt Clotaire à son regard d'aigle, à ses cheveux qui se répandent sur ses épaules, à sa longue épée, et surtout à ce ton d'autorité que donne l'usage du commandement contracté dès l'enfance. Son maître est malheureux et vaincu; le gouverneur redouble de zèle, le reçoit avec le cérémonial accoutumé, et mettant un genou en terre, lui jure, en Leude fidèle, aide, secours et conseil suivant les règles de la justice. Le monarque le relève avec bonté et le suit avec ses écuyers dans un appartement où il put réparer le désordre de ses vêtements et arrêter le plan de conduite à suivre dans cette fatale catastrophe.

• La journée des trois rois, car on appelle encore ainsi la Bataille de Dormelles, avoit été terrible; de part et d'autre on combattit avec autant de courage que d'acharnement, la perte fut immense, près de 50,000 hommes y périrent: l'armée du roi de Soissons fut presque entièrement détruite, le chenal de la rivière d'Orvanne fut rempli de cadavres, et il n'y couloit plus que du sang. Les ruines qu'on trouve dans l'étendue de la plaine qui se prolonge de Vallery à Moret, les noms de Villethierry, Saint-Ange, Flagy, Villemeret (*Villa mortuorum*), tout témoigne de la position et de la force des deux armées. L'endroit où l'action fut le plus meurtrière, a été appelé depuis Morchamps, aujourd'hui Champmert (*campus mortuorum*) et par corruption Champmerle.

• Clotaire, obligé de céder au nombre de ses ennemis, s'étoit rendu à Melun en suivant le cours de la Seine.

• Les faits principaux que nous avons racontés et les détails de stratégie que nous passons sous silence, furent développés aux yeux d'Aldric par Clotaire, vif, impétueux et confiant comme un jeune prince. Il avoit besoin du Leude pour l'exécution de son plan et pour en obtenir des conseils. Il le trouva dévoué et prêt à tout. Il fut arrêté qu'on feroit sortir de Melun une grande quantité d'hommes, de femmes et d'enfants; une portion, c'étoit la moins nombreuse, composée des plus alertes, des plus braves, sous la conduite d'un écuyer de confiance, devoit donner aux habitants restés dans la ville, les renseignements nécessaires sur la marche des ennemis et y diriger en sûreté les débris de l'armée de Clotaire échappés à la mort. L'autre portion, la plus considérable, devoit simuler l'arrière garde du roi de Soissons, harceler l'avant garde des deux princes victorieux, sauf à piller et à marauder avec les trainards.

• Cette tactique avoit pour but de donner à penser que Clotaire avoit battu en retraite et gagné Paris en suivant la route de Bourgogne.

• Clotaire et ses écuyers se mirent ensuite à table, et partagèrent avec la famille d'Aldric le repas qu'il lui avoit préparé. On avoit fait un moment trêve au chagrin des convives, et le service se prolongeoit, quand on vint prévenir que Médere, abbé de Saint-Laurent, attendoit dans l'oratoire du château. Le monarque, en approchant du parvis sacré, fut un moment abattu. Prêt à paroître aux pieds des autels, devant le signe de la rédemption, il n'épronvoit pas l'émotion d'un sentiment religieux ou d'un retour salutaire sur lui-même. Il ne gémissoit pas sur la première plaie sanglante faite à la nation, dans les plaines du Gâtinais, par le caprice de ses princes, dont les divisions jusque-là n'avoient causé que des condamnations particulières. Il avoit honte de lui-même, rougissoit d'être vaincu, et blasphémoit tout bas contre les vainqueurs. Les souvenirs cuisants de Clotaire interrompus par les avis sages, les consolations paternelles de Aldric, la réception franche de la famille, et surtout par la vue de la belle Bilibilde, placée près de lui à table, ces souvenirs se réveillent dans leur force et pressent comme une cuirasse de plomb la poitrine du prince. L'aspect de Médere le rappelle à lui-même. Il s'avance : Homme de Dieu, lui dit-il d'une voix élevée, j'ai eu confiance dans le Seigneur qui sauve les rois. J'ai invoqué en ce jour de tribulations, celui qui a préservé David du glaive de ses ennemis, je l'ai supplié d'être mon appui, et d'accourir à mon aide et pourtant... je suis vaincu... Invoque-le à ton tour pour moi, pour la stabilité de mon règne et pour la défense de ma

royale personne. — Que le Dieu de miséricorde, répond l'abbé, vous remplisse de la joie et de la paix la plus parfaite afin que votre espérance croisse de plus en plus avec la vertu de l'esprit saint.... Clotaire, soit qu'il ne comprit pas les paroles du prêtre, soit dans un accès nerveux ou même par hasard, saisit la poignée de son épée. Médere attentif et de sang-froid arrêta la main du roi, et lui dit avec fermeté : laissez le glaive dans le fourreau ; il faut qu'il y repose long-temps encore, jusqu'à ce que vous ayez à combattre les ennemis de Dieu et de la France... — Les Saxons, mon père, les Saxons, oui, les Saxons, et non les Francs, mes frères, la chair de ma chair, les os de mes os. Mais quand, où et comment...? Moi combattre des peuples et étrangers, je ne puis pas secourir les miens. A quoi Dieu m'appelle-t-il? — A de hautes destinées : la Neustrie vous appartient ; vous y joindrez un jour l'Austrasie. — L'Austrasie ! Tu seras abbé de notre abbaye royale de St-Séverin de Château-Landon élevée par la piété de notre cher oncle Childebert de glorieuse mémoire. Après..? — A l'Austrasie, vous devez unir le royaume d'Orléans. — Evêque de Nevers. Après..? — La Bourgogne se soumettra volontairement à vos lois, et vous règnerez sur la France entière. — Je pourrai donc enfin combattre les Saxons. Archevêque de Sens, je me recommande aux prières de votre sapience ! — Et moi à la mémoire de votre celsitude.

Clotaire étoit toutautre en quittant l'oratoire. Le brillant avenir qui lui étoit promis avoit calmé ses sens agités. Il passa la nuit tranquillement, et son repos fut embelli par des songes de gloire et d'amour. A la pointe du jour, le roi de Soissons et ses écuyers partirent ; ils arrivèrent à Paris avant Théodebert et Thierry. Ces deux princes avoient, suivant la prévision d'Aldric, pris la route de Bourgogne par la forêt d'Arelaune (depuis de Bière, aujourd'hui de Fontainebleau). Mais les soldats triomphants qu'ils conduisoient, se répandirent bientôt dans les environs de ces lieux charmants (*Caroloci*) appelés Chailly, non loin de Fay, où le hêtre est commun, dans les bosquets (du Bréau) dans les bois (de Boissise) et dans cette plaine où se trouvoit la ferme du roi (Perthes) et où l'orge lève en abondance (*Orgenoy ubi hordeum nascitur*) sans être cultivé. Les éclaireurs d'Aldric n'avoient pas eu de peine à les éviter, et les maraudeurs à se joindre à eux comme ayant abandonné les drapeaux du vaincu, sauf à retourner à Melun suivant les circonstances favorables ou contraires. Ils furent tous forcés de faire halte devant Jonville (*Juncis*, et non *Jumonivilla*) la rivière d'Ecole n'étoit pas guéable. On y construisit

à la hâte un pont que les soldats appelèrent les premiers Pont-Thierry. Premier sujet de jalousie de Théodebert contre son frère. Après avoir traversé la rivière, ils se rendirent, par un bois de tilleuls et de chênes (Tilly et le Plessis-Chenet) sur le haut d'une colline (le Montceau), et se développèrent dans la campagne qui s'étend jusque à Essonnes, (*Iscuina* depuis *Axona*). Sur les bords de la rivière qui porte le même nom ils se reposèrent à Mennecey (*Metiosedum*) et près d'Ormoï (*Ulmetum*). Là, les Bourguignons apprirent que Clotaire, arrivé à Paris, s'y fortifioit, et que les soldats échappés au carnage de Dormelles se rendoient en troupe à Melun. Théodebert et Thierry, craignant d'être inquiétés sur leurs derrières, et d'ailleurs voyant le désordre et l'insubordination corrompre leur armée, donnèrent le signal du départ et l'ordre de la ramener dans le Gâtinais. Clotaire qui vouloit les combattre malgré l'inégalité de ses forces, fut contraint de céder aux conseils d'Aldric et de Médère; les bases du traité furent arrêtées. Les Bourguignons obtinrent tout ce qui étoit entre la Seine et la Loire, les Austrasiens les pays entre la Seine, l'Oise et l'Austrasie. Il ne restoit plus à Clotaire que douze pays, douze territoires entre l'Océan, l'Oise et la Seine. Les conseillers du monarque vaincu étoient persuadés que les dissensions des vainqueurs devoient lui rendre plus qu'il n'avoit perdu.

La conduite et les idées de Clotaire changèrent à partir de cette époque d'une manière favorable pour lui et pour sa fortune. Le malheur est un creuset qui éprouve l'âme des rois, et si l'adversité en éloigne les flatteurs, elle a le privilège d'attacher plus vivement à leur personne des hommes tels qu'Aldric et Médère. Guidé par eux, Clotaire observa religieusement un traité qui lui étoit désavantageux. Il adopta, pour maxime, que quiconque viole la paix publique, doit être puni de mort. Il appela les évêques à l'assemblée des Leudes; mais il voulut aussi que l'élection de ces évêques fût assurée au peuple. Il veilla avec sollicitude au bonheur et au repos de ses sujets, évitant de prendre aucune part aux querelles de Théodebert et de Thierry, qui jouèrent bientôt les rôles d'Étéocle et de Polynice sous l'influence de Brunehaut, qui avoit voulu devenir la Jocaste de l'Austrasie. On connoît l'issue de ces guerres fâcheuses dont le profit fut entier pour leur ennemi commun. Par une fortune bien rare et par une suite d'événements, la plupart criminels, qui échappent à l'imagination et répugnent au cœur, Clotaire réunit en sa personne et sous sa domination l'entière monarchie française. Il en

a coûté la vie à plus de 20 princes qui ont tous péri par le fer ou par le poison, sans qu'il ait paru y contribuer personnellement*.

• Bilihilde fut la première femme de Clotaire.

• Et Médère succéda à Saint-Loup sur le siège archiépiscopal de Sens.

Le village de Dormelles remonte donc à une antiquité au moins égale à celle de la monarchie. Il est bâti sur la rive gauche de l'Orvanne; cette petite rivière y fait tourner trois moulins, et traverse le parc de son ancien château. Il n'y a pas encore vingt ans que l'on y voyoit les tours du vieux manoir que l'on assuroit avoir servi d'asile à Clodoalde, depuis honoré dans l'église sous le nom de Saint-Cloud, lorsqu'il échappa aux fureurs homicides de Clotaire. On y voyoit aussi les ruines d'une église gothique qui avoit appartenu aux Templiers. Les Vandales spéculateurs ont renversé l'un et l'autre.

Le nom de *Dormelles*, anciennement *Dromel*, est composé de deux mots *Dor* qui vient de *dun*, mot gaulois qui signifie, suivant Huet, *cau* et de *melles* qui vient de *mespilia*, nêfles. Dans plusieurs provinces de France, on dit des *mesles* pour des *nêfles*. De *mesle* vient *meslier* pour nêflier, et *la meilleraye*, *melleroy* etc., lieux plantés de nêfles. Ajoutons que Flagy, près de Dormelles, est connu par la grande quantité de *nêfliers* qui sont plantés sur son territoire.

T. T.

Noisy-le-Sec, patron Sainte-Barbe, étoit autrefois une succursale de Dormelles : c'est aujourd'hui une commune du canton de Lorrez.

A l'ouest du village, et sur la même rive de l'Orvanne, est le château de *Chailleau*, *Challiau* ou *Challeau*, bâti par François I^{er}, pour sa maîtresse, la duchesse d'Etampes. Habité par Henri II et Diane de Poitiers, qui, veuve et à l'âge de quarante ans, sut inspirer à son souverain, qui n'en avoit que dix-huit, un amour qui ne le quitta qu'avec la vie. On prétend que ce manoir existoit dès les premiers temps de la monarchie, et que Frédégonde y séjourna.

Il se tient à Dormelles, le 18 juin, une foire qui dure deux jours.

Dépendances : Huit hameaux ; savoir : 1^o *Challeau*, dans lequel est une maison de campagne, une ferme et un moulin du même nom, appartenant à M^{me} veuve de Caumartin, propriétaire aussi du moulin dit

* Voy. sur la bataille de *Dormelles*, Hist. de Melun, p. 197. — Hist. de France par Daniel. — Hist. de France, par Velly, tom. 1^{er} p. 164. — Lebeuf, *Recueil de divers écrits*, t. 1^{er} p. 46, etc.

de *Launoy* ; 2° *Champmerle* , appelé aussi quelquefois *Champmert* , nom qui est peut-être une corruption de *Champmorts* , et qui lui viendrait de l'époque de la bataille dont nous avons parlé au commencement de cet article ; 3° *La Ronce* ; 4° *La Vallée* ; 5° *Lépinard* ; 6° *Les Bois-Dormelles* ; 7° *Les Bois-Huards* ; 8° *La Pointe. Saint-Gervais* , ruines d'un vieux château , sur lesquelles est bâtie une ferme située au bas de Dormelles , appartenant à M. Bouchonnet ; la ferme dite *Ozeilles* ou *Ozille* , appartient à M. Dunod , ex-percepteur ; et le moulin dit *Guerlot* , à M. Dugnet. Il existe aussi sur cette commune , un écart sous le nom de *Hopitot* , composé de six habitans.

(Voyez le Tableau scénographique , n° 152.)

Ecuelles.

ECUELLES , *alias* *Ecueil* , *Escuelles* ; patron , *Saint-Remi de Scutellis* , étoit autrefois (1777) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fontainebleau ; collateur , le prieur de Pont-Loûp ; 60 feux , 150 communiants (aujourd'hui 634 habitans) ; paroisse située dans le Gâtinais français , sur la rive gauche du canal de Briare ; bailliage de Moret ; élection et grenier à sel de Montereau-faut-Yonne.

Les doyen , chanoines et chapitre de Notre - Dame de Paris étoient seigneurs de cette paroisse ; ils comparurent en cette qualité , en 1560 , ainsi que les manans et habitans du lieu , à la rédaction de la coutume de Melun.

En 1760 , cette terre et plusieurs autres du voisinage appartenoit à madame Eynard , veuve d'un secrétaire du roi.

L'église d'Ecuelles avoit été détruite pendant la révolution , et la paroisse en est restée privée plusieurs années. Les dons de la famille royale en 1823 , ont mis les habitans à même de la faire relever. M. Dubreuil , curé - doyen du canton , a fait la bénédiction de l'église nouvellement restaurée , avec une grande solennité. M. le sous-préfet de Fontainebleau y assista , ainsi qu'une grande affluence de monde. Pendant la cérémonie , on a prié pour les bienfaiteurs. T. T.

A l'est du village , dans la campagne , s'élève une masse de grès isolée , d'une hauteur de dix pieds , dite *la pierre droite* , près du canal , entre Ecuelles et le faubourg. Quelques - uns y voient un monument de la bataille qui , dans la VI^e ou VII^e siècle , eut lieu entre Frédégonde et Brunehaut ; mais que l'on croit plus généralement s'être donné à *Latafao* (V. p. 1885). On pourroit aussi bien croire que c'est un *menhir* , (dit

M. le docteur Pascal) un de ces monuments druidiques consacrés aux dieux, ou destinés à désigner d'illustres sépultures. Peut-être aussi n'est-ce tout simplement qu'un produit de la nature auquel la main de l'homme est totalement étrangère ?

A 1500 mètres au nord d'Ecuelles, sur le bord de l'Orvanne, on voyoit, avant la révolution, s'élever un château dont l'origine remontoit jusqu'au vi^e siècle. Les modernes en avoient rajourni les formes ; son beau parc étoit traversé par la rivière qui le vivifioit, et l'on y arrivoit par une avenue de marronniers séculaires.... Tout a disparu sous le marteau vandale, et un moulin remplace le beau manoir de *Ravannes*.

Dépendances : 1^o Une maison bourgeoise, dite *Château d'Ecuelles*, et une ferme du même nom, appartient à M. Lault, propriétaire aussi de *Ravannes*, moulin à deux tournants, faisant de blé farine, avec un enclos de vingt-cinq hectares de terres labourables, au milieu duquel enclos est un étang avec cascades près des vanes de décharge sur la rivière d'Orvanne ; 2^o *Maison de l'éclusier*, (et une seule écluse pour le service du canal de Loing traversant le territoire d'Ecuelles et va se jeter dans cette rivière au-dessous des écluses de Moret), appartient à l'administration des canaux ; 3^o dans le hameau dit *Faubourg d'Ecuelles*, composé de 274 âmes, se trouve une scierie de pierres et un moulin à tan sur la rivière d'Orvanne, appartenant à M. de Linas ; 4^o *l'Etang de Moret*, composé d'un moulin à deux tournants, faisant de blé farine, d'une maison bourgeoise et d'un bel étang avec une chaussée, appartient le tout à M. Lecocq (Jacques-François-Nicolas) ; 5^o le four à chaux dit *Saint-Lazare*, près la route royale n^o 5 bis, appartient à M. Pochon (Michel) ; 6^o enfin, dans le hameau dit *Fontaine du Dy*, se trouve une ferme du même nom, appartenant à M. Godine (Jean-Baptiste).

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 157.)

Episy.

Episy, aliàs Epiry, Epizy ; patron Saint-Pierre de *Epiriaco* en 1590 ; autrefois (1777) cure de Parchidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Millv ; conférence de Fontainebleau ; collateur, l'abbé de Saint-Père de Melun ; 55 feux, 90 communicants (aujourd'hui 295 habitants) ; paroisse située dans le Gâtinais français, sur la rive droite du canal de Briare ; bailliage de Moret ; élection de Montereau ; grenier à sel de Nemours.

En 1560, Charles de Marillac, archevêque de Vienne, alors abbé

commendataire de l'abbaye de St-Père^a, les religieux, Léonard Paquet, curé d'Episy, et les manants et habitants de cette paroisse, comparurent à la rédaction de la coutume de Melun.

En 1760, M^{me} Eynard, veuve d'un secrétaire du roi, possédoit cette terre.

Dépendances : Deux moulins; le premier dit *Episy*, mis en mouvement par le Lunain, appartient à M. Ninet (Charles); et le deuxième dit *Villeron*, mis aussi en mouvement par le ruisseau qui vient de l'étang de Villeron, se joindre à cette rivière, appartient à M. Sauvage, de Paris.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 161.)

La Celle-sous-Moret.

LA CELLE-SOUS-MORET, aliàs CELLULE-SOUS-MORET; patron Saint-Pierre-ès-Liens de *Cella* ou *Cellula subtiis Moretum*, étoit autrefois (1788) curé de l'archidiaconé de Melun; doyen de Montereau; conférence d'Héricy; collateur, l'archevêque de Sens; dame, madame la marquise de Fresnoy; 51 feux, 148 communicants (aujourd'hui 308 habitants); située dans la Bric, sur la rive droite de la Seine; parlement et généralité de Paris; élection de Melun; subdélégation de Fontainebleau; bailliage de Moret; grenier à sel de Montereau-faut-Yonne.

La justice appartenoit au seigneur, et se rendoit au château de *Tournancy*; elle étoit régie par la coutume de Melun; Louise de Humières, veuve de Guillaume de Balzac, dame de Tournensis et la Thurelle, du port de la Celle et dudit lieu de la Celle en partie, comparut, ainsi que maître Robert Dumont, curé de la Celle, à la rédaction de cette coutume en 1560. Les habitants furent appelés, mais ne comparurent pas.

La seigneurie de la Celle-sous-Moret dépendoit autrefois de la sirie et comté de Graville. M. Charles de Poussemothe de l'Etoile, beau-père du vicomte de la Feuillade en 1788, l'en a désunie en 1751, par la vente qu'il en fit à M. Maric, marquis de Fresnoy, seigneur de Neuilly-en-Trelle; le chef-lieu de la seigneurie étoit au château de Tournancy qui avoit le titre de baronnie et comprenoit dans ses dépendances les paroisses de la Celle-sous-Moret, Champagne et Vernou en partie.

Notre article d'Héricy, p. 454, contient des renseignements curieux sur les anciens seigneurs du comté de Graville et de la baronnie de Tournancy.

^a *Histoire de Melun*, p. 273.

Depuis l'acquisition de M. le marquis de Fresnoy, la seigneurie de la Celle étoit toujours restée dans cette famille; elle appartenoit en 1738, à M^{me} la marquise de Fresnoy, veuve du dernier marquis de ce nom. Les habitants de ce village et des paroisses voisines se félicitèrent d'être nés dans les domaines d'une dame aussi bienfaisante. Ils se rappelleront toujours avec attendrissement les secours qu'elle se plut à répandre pendant l'hiver de 1734, dont la rigueur et la longue durée avoient réduit beaucoup de familles à l'impossibilité de subsister. La marquise de Fresnoy nourrit et chauffa dans son château, pendant près d'un mois, plus de cinquante personnes, et faisoit en outre porter chez ceux de ses paysans que leur âge ou les infirmités empêchoient de chercher un asile auprès d'elle, tout ce qui pouvoit être nécessaire à leur guérison et à leur subsistance.

On voyoit, dans un coin de la basse-cour du château de Tournancy, les vestiges d'une ancienne chapelle; elle étoit connue dans les poulés, sous le titre de chapelle ou prieuré de Sainte-Barbe de Tournanfuye, dépendante de l'abbaye du Jard.

Dans le hameau de *la Thurelle*, ainsi nommé probablement à cause d'une tour qu'on remarque près de-là, étoit une autre chapelle appartenant au seigneur, sous l'invocation de Saint-Fortuné. Ce saint évêque de Verceil en Italie, étoit lié d'amitié avec Saint-Germain, évêque de Paris. Il vint en France, et mourut à la Celle-sous-Moret, vers l'an 569.

Le château de *Tournancy*, dit *Graville*, aliàs *Tournensie*, *Tournanfuye*, *Tournensfuye*, etc. est situé à l'entrée des bois qu'on nomme *Bois de Champagne*, à un quart de lieue de l'église de la Celle. Quoique d'une construction ancienne, il est vaste, commode, et dans une position charmante. Dans le temps qu'il appartenoit à la maison de Balzac d'Entragues, la marquise de Verneuil, celle à laquelle Henri IV signa une promesse de mariage que Sully déchira, l'habitoit souvent, et le roi dont elle eut un enfant, le marquis de Verneuil, qui mourut en 1682, sans postérité, venoit s'y délasser des travaux de la guerre et du cabinet. Quand il y écrivoit des lettres, il les datoit : *De nos déserts délicieux de Fontainebleau*.

Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, petite nièce de Louis Mallet, sieur de Graville et de Marcoussis, grand amiral de France, qui acheta en 1313, les seigneuries de Melun, Corbeil et Dourdan, et avoit épousé Marie de Balzac d'Entragues. Catherine étoit fille de François de Balzac et de Marie Touchet, qui avoit été maîtresse de

Charles IX. Irritée de ce que Henri s'étoit marié avec Catherine de Médicis, elle se liguait avec le duc d'Angoulême, son frère utérin, et le roi d'Espagne, pour détrôner son royal amant, et mettre son fils à sa place; le complot échoua : Henri pardonna aux coupables.

On voyoit dans l'appartement où couchoit ce prince, les meubles qui le décoroient de son temps, entre autres, un lit de raz de Sicile verd et blanc, avec une fleur-de-lys d'or à l'impériale. Sur un marbre noir étoient gravés ces mots : *Et sapient et amant*. On lisoit encore sur la cheminée d'une galerie longue de 80 pas, qui étoit alors celle des gardes, cette devise écrite en lettres d'or :

Arma illi lucem, ille mihi.

• Des armes naît sa gloire, et la mienne naît de lui...

C'est aussi dans la paroisse de la Celle-sous-Moret qu'étoit l'ancien château de Graille, dont nous avons parlé à l'article d'Héricy page 435; on en voit les débris dans les bois, à une demi-lieue du village.

Les armes de la maison de *Fresnoy*, sont d'or, au sautoir de sable.

Dépendances : Deux hameaux : *La Thurelle*; *Le Chenil*. Il existe une ancienne tour de moulin à vent entre le hameau de la Thurelle et la commune de Vernon, qui peut servir de point-de-vue. La fontaine qu'on y voit se nomme *la fontaine de Henri IV*. Le château de *Graille*, dont il a été fait mention plus haut, château très-ancien et entouré de bois, appartient maintenant à madame v^e marquise d'Orvilliers, qui y a fait construire deux ailes servant de bergeries au superbe troupeau de mérinos de pure race qu'elle possède.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 234.)

Montarlot.

MONTARLOT, aliàs Monterlot; Monstellot en 1500; patron St-Mammès de *Montarloto* en 1612; autrefois (1777) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 1000 liv.; 25 feux, 60 communians (aujourd'hui 167 habitants); généralité de Paris; election de Montereau; située sur le bord de la rivière de l'Orvanne, sur le plateau qui sépare la vallée où coule cette rivière de celle où coule la Seine.

* V. sur *Montarlot* : *Dissert.* de Lebeuf, au sujet de *Monte Arelao*, tom. 1^{er}, p. 542.

En 1560, Jacques Malingre, curé de *Montarlot* et de *Saint-Monier* (ce dernier nom nous est inconnu) et les manants et habitants de cette paroisse, comparurent à la rédaction de la coutume de Melun.

Il n'y a point de *Dépendances*, mais dans le chef-lieu, une ferme dite de *Montarlot*, appartient à M. Durand (Jean).

(Voyez le Tableau scénographique, n° 325.)

Montigny-sur-Loing.

MONTIGNY-SUR-LOING, *alius* Montigny-sous-Grez, et quelquefois Montigny-en-Gâtinais; patron Saint-Pierre; autrefois (1777) cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu, 900 liv.; 180 feux, 310 communicants (aujourd'hui 822 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Ce village est situé sur le penchant du coteau qui borde la rive gauche du Loing.

C'est à Montigny-sur-Loing que naquit Saint-Wulfram, vers l'an 693, archevêque de Sens, de Nutheberg ou d'Ulbert, officier dans les armées du roi Dagobert, seigneur de Montigny et de Villemaréchal.

La seigneurie de Montigny appartenait à la famille de Beaumont. Claude de Beaumont, fille de Philippe, ayant épousé Jean de Grailly, lui porta cette terre en dot au commencement du xvi^e siècle. Jean de la Boissière, maître-d'hôtel ordinaire du roi, seigneur de Montigny, assista en cette qualité, à la rédaction de la coutume de Melun. Cette seigneurie étoit mouvante du comté de Moret.

En 1700, le seigneur de cette paroisse s'appeloit Alexandre-Alophe de Vieffville, chevalier, seigneur, marquis d'Orvillé, de Montigny-sur-Loing et autres lieux. Son fils se nommoit Ferdinand de la Vieffville.

En 1760, cette terre appartenait à mad. Eynard, v^e d'un secrétaire du roi.

Charles de Grailly étoit seigneur de Montigny-sur-Loing.

On disoit qu'il y avoit deux hameaux annoncés comme dépendant de *Sorgues* : *Les Trembleaux* et *la Cheminée blanche*. Nous n'avons pu vérifier ce fait.

Le 11 octobre 1786, la chapelle du château de *Sorgues* nouvellement construite et appartenant alors à mad. Marie-Françoise-Elizabeth Bourdin, veuve de messire Louis Cœuret d'Ozigny, correcteur des comptes, a été bénite et dédiée à la Sainte-Vierge.

L'église de Montigny est une des plus belles de l'arrondissement de

Fontainebleau ; c'est un vaste vaisseau, dont le portail, sous l'ordre ionique, est remarquable.

Ce pays offre un aspect sévère par les roches superbes qui l'ornent. Les productions en sable et pierres à chaux sont nombreuses.

Les habitants de cette commune, qui sont extrêmement laborieux, y cultivent les terres à grains, sans se servir de charrue.

C'est dans cet endroit que se confectionnent les pavés pour les rues de Paris, dont l'entreprise est confiée à M. de Zeltner.

Dépendances : Deux hameaux : *Croq-chanteraut* ; et *Sorgues*, qui dépendoit de l'abbaye de Ferrières et étoit régi par la coutume de Lorris accordée à la ville de Montargis en 1551. Le château des *Sorgues* a été démoli. Il s'y trouve une ferme du même nom, appartenant à M. le marquis de la Villegonan. Il existe aussi dans ce hameau, un chemin de fer, de la forêt à Episy, qui passe à Montigny à trente mètres de distance d'une roche dite à *Boule*, composée de saules formée en boule avec la forme d'un pont ; ce chemin de fer qui est en construction pour l'exploitation des pavés du *Long-Rocher*, sur le point d'être terminé, aura 5,000 mètres d'étendue du Long-Rocher au canal d'Orléans, sur un pont déjà construit ; à côté, maison d'habitation dite *Belle-vue*, appartenant à M. Zeltner.

Sur le territoire de cette commune, près de la forêt de Fontainebleau, dans un des vides du *Long-Rocher*, des chasseurs trouvèrent, en 1825, un bloc de pierre, dans lequel ils crurent reconnoître les caractères d'une pétrification anté-diluvienne, présentant *les restes d'un corps humain dont une partie a conservé ses formes et des proportions parfaitement belles, et d'un cheval dont la tête est admirable.* (*V.* p. 1769). La maison dite *Le Clos*, appartient à M. Pinet ; et *Montigny*, moulin à deux roues, appartient à M. Paillard.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 336.)

Saint-Mammès.

SAINT-MAMMÈS, *alias* Saint-Mamer, Saint-Mammez ; patron Saint-Mammès ; autrefois (1777) paroisse de Moret dont il étoit l'annexe ; mêmes archidiaconé, doyenné, collateur, généralité, élection et bailliage que Moret (*V.* p. 1875) ; 190 feux, 400 communiants (aujourd'hui 942 habitants) ; située à l'extrémité occidentale de la presqu'île formée par le confluent du Loing et de la Seine, dans la vallée sur la rive gauche du fleuve, à une demi-lieue nord-nord-ouest de Moret.

Le nom de cette commune lui vient d'un saint qui fut martyr en Cappadoce. L'église date du XIII^e siècle.

Il y avoit jadis une chapelle prieuriale où l'on venoit en pèlerinage pour se guérir de la rage ; cette chapelle conservoit les reliques de Saint-Mammès et de St-Julien. Les chiens, assuroit-on, s'y rendoient d'eux-mêmes, y faisoient trois tours, s'assoupiissoient quelques instants, puis se réveilloient guéris... D. Morin rapporte qu'un gentil-homme, ayant été mordu d'un chien enragé, se voua à Saint-Mamer, mais se croyant guéri, comme il descendoit en bateau à Paris, et se trouvant vis-à-vis cette église, il dit : *Voilà Saint-Mamer, mais je n'ai plus besoin de lui.* Cependant, continue notre historien, la rage lui prit plus d'un an après qu'il avoit été mordu ; il mourut en ce lieu et fut enterré dans cette église.

Il y avoit autrefois une chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, qui a été unie depuis à l'église de Saint-Mammès.

Un arrêt du parlement, de l'an 1504, maintint les habitants et bourgeois de Montargis dans la jouissance des privilèges, franchises et libertés, contre le fermier du péage de *Saint-Mamer* et de Moret.

On trouve à Saint-Mammès un port où stationnent les bateaux qui attendent la fermeture du canal du Loing pour descendre à Paris.

Il n'y a point de *Dépendances*.

(Voyez le Tableau scénographique n^o 46.)

Thomery.

THOMERY, *aliàs* Thaumery, en latin *Thomeriacum*, patron St.-Amaud ; autrefois (1777) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu 800 livres ; 186 feux, 500 communicants (aujourd'hui 876 habitants) ; généralité de Paris ; élection de Melun ; bailliage de Moret.

Le curé et les habitants de ce village comparurent, en 1560, à la rédaction de la coutume de Melun.

Thomery est bâti en amphithéâtre sur le coteau qui borde la rive gauche de la Seine, et paroît avoir été un lieu ancien.* Un étymologiste

* Ce qui prouveroit que ce lieu a été fréquenté du temps des Romains, c'est la découverte qui y a été faite par un habitant, en l'an X (1802) sur le penchant du coteau. En travaillant dans son champ, il trouva un vase de terre rempli de médailles d'argent, de potin ou de bronze, toutes du petit moule. Ces pièces offroient les têtes de Gordien-Pie, mort en 224, de Philippe, son successeur, de la princesse Otacilia sa femme, et

a dit que *Tomery* venoit peut-être de *Domery*, abréviation de *Domus Mederici*. Enfin un grand seigneur de la cour, émerveillé de la situation pittoresque de ce coteau enchanteur, s'écria : Il ne faut plus appeler ce lieu *Thomery*, il faut dire : *Tout-me-rit*.

Souvent, dans de courts instants de repos, Napoléon et Joséphine visitèrent un simple particulier de Thomery. Celui-là qui faisoit trembler les rois sur leurs trônes, venoit modestement, avec la meilleure des femmes, payer la dette de la reconnaissance de la veuve de Beauharnais au généreux citoyen, qui du temps de la Terreur, osa, au péril de sa vie, entourer des attentions les plus délicates la femme d'un proscrit !

Qui n'a entendu parler de ce village célèbre par ses beaux raisins appelés *chasselas de Fontainebleau*, fruits merveilleux d'une réputation universelle, dont la couleur dorée flatte la vue, autant que leur douce saveur flatte le palais.

L'industrie des habitants de cette commune est dirigée en général soit vers la culture de ces raisins dont nous venons de parler, soit vers l'achat et la vente des fruits qu'ils vont, tous les ans, chercher fort loin. Les provinces qu'ils parcourent, pour cette dernière branche de commerce, sont la Basse-Bourgogne, le Nivernais, l'Orléanais, l'Auvergne et l'Anjou.

A peine les fruits sont-ils noués, qu'ils partent pour parcourir ces provinces ; autrefois ils se mettoient en route quand les arbres étoient en pleines fleurs. Semblables aux abeilles industrieuses, qui s'échappent précipitamment de leur ruche, aux premiers beaux jours du printemps, ils se dispersent par essaims, pour aller butiner de tous côtés. Il se forme à Thomery, huit ou dix sociétés distinctes qui se partagent entre elles, et d'un parfait accord, les divers cantons de ces provinces. Elles agissent, chacune de son côté, sans jamais chercher à se nuire ; et jamais une société n'a ambitionné à enchérir sur une autre, ni à la supplanter ; les acheteurs s'en trouvent toujours mieux. Ils connoissent de réputation ou par expérience, telle localité, tel verger et même tel arbre, et jusqu'à quel point leurs produits sont avantageux. Ils savent ou apprécient ce que tel arbre doit remplir de paniers, et, en raison de leur estimation,

de Trajan Dèce, qui succéda à Philippe : on doit donc croire que sous ce dernier empereur ou peu de temps après, des troupes romaines ont séjourné dans ces cantons. On a trouvé en outre deux bagues en argent, garnies de pierres gravées, et d'un travail très-grossier ; sur l'une étoit représentée une victoire, et sur l'autre une cigogne ou ibis.

ils concluent des marchés , et laissent des arrhes. Ils reviennent ensuite à Thomery cultiver leurs vignes jusqu'au moment de la récolte des fruits qui a lieu ordinairement de la Toussaint à la Sainte-Catherine. Alors ils partent pour enlever les produits qu'ils ont arrhés ; ils chargent leurs fruits dans des bateaux qu'ils font descendre sur l'Allier , la Loire , le canal de Briare ou la rivière d'Yonne.

Ces villageois actifs et industrieux gagnent considérablement sur ces marchés ; mais ils éprouvent quelquefois des pertes et des revers bien funestes. Ils ont à craindre la grêle , l'intempérie des saisons , puis des gelées quelquefois trop hâtives , ou des retards dans les embarcations ou dans des transports par eau. Il leur est arrivé plusieurs fois , quand l'hiver a été trop prématuré , de tout perdre dans leurs bateaux retenus par les glaces sur la Loire ; leurs fruits y ont été gelés ou totalement avariés.

Le produit des ventes de ces fruits est employé exclusivement à améliorer leurs jardins , et à entretenir leurs treilles. Leur ambition n'est jamais d'étendre leur industrie , ni de faire par la suite des achats plus considérables de fruits ou de récoltes. Ils tâchent d'avoir des enclos toujours bien garnis de murs qui sont multipliés à l'infini. Ces murs sont revêtus de treillages , et toujours leurs treilles de chasselas sont à l'aspect du midi. Les murs , au levant et au couchant , sont couverts de pèchers en espaliers , et au nord par des abricotiers. On évalue qu'il y a , à Thomery , 15 lieues environ de murs de jardins.

Le pays est riche , aisé ; personne n'y reste oisif , et nous dirons que tous les habitants , hommes , femmes , vieillards , enfants , ont tous une occupation proportionnée à leur force , à leur âge , ou à leur intelligence.

Il y a dans le pays trois propriétaires de bateaux que les habitants louent et conduisent eux-mêmes à Paris , avec leurs chargements , et avec toute l'expérience de marinières habiles. Quelques-uns d'entre eux , avant l'emballage des chasselas , vont faire des provisions de fougères , jusque dans la forêt d'Orléans , et en chargent des bateaux qu'ils ramènent à Thomery , sur le canal de Briare.

Depuis le commencement de la maturité des chasselas , et pendant les deux mois qui suivent , il y a deux fois par semaine des départs de 15,000 paniers environ pour Paris , pesant chacun 3 livres. Ces paniers de 3 livres se vendent , suivant les années , de 30 à 45 sous la 1^{re} qualité.

Quelques habitants font aussi le commerce de chevelées de chasselas qui s'expédient dans tout le monde entier , en Russie , en Amérique , etc.

Ajoutons aux détails dans lesquels on vient d'entrer, ceux que nous lisons encore sur l'industrie de ce village, dans un ouvrage qui vient de paraître, intitulé : *De la civilisation des campagnes par les femmes.* (V. Journal des Débats, 2 février 1858.)

• Voyez Thomery : c'étoit autrefois un pauvre village, dont les grossiers habitants languissoient dans la misère. Ils en sont sortis par la culture d'un fruit dont la récolte est particulièrement confiée aux femmes.

• Le sol de Thomery se compose de 400 arpents d'arides carrières, connues, du temps de Henri IV, sous le nom des *Effondrées*. En lui donnant le raisin, on lui a fait produire un million. Il n'y a peut-être pas, sur le globe, de contrée plus intéressante, de village plus charmant et plus digne des regards du législateur. C'est une petite république agricole, qui vit comme une grande famille, et dont tous les habitants sont riches, laborieux et aisés. Les travaux des femmes y sont légers : effeuiller la vigne pour laisser passer le soleil*, éclaircir les grappes, en détachant les grains avariés**, couper le fruit sans le défleurir; et lorsque vient le moment de la vente, aller, dans la forêt, à la cueillette de la fougère qui doit envelopper et parfumer le raisin. Toutes ces choses demandent de la délicatesse et des soins dont les femmes sont seules capables. L'art de parer les paniers, c'est-à-dire, d'emballer le raisin, forme à lui seul une science complète. Les jeunes filles qui la possèdent sont très-recherchées, et ce talent supplée à la richesse de la dot.

• L'hiver, les femmes s'occupent de leurs fruitiers, où l'on voit outre leurs chasselas, des rangées innombrables de poires et de pommes que leurs maris vont chercher dans les provinces voisines; et dont la vente leur produit de grands bénéfices.

• Voilà comment les villageois de Thomery ont passé de la misère au bien-être, et de la barbarie à la civilisation, par la culture d'un fruit, et

* C'est à tort que l'on croit que l'on donne à ces grappes de raisin la teinte blonde qui distingue ce chasselas de celui des autres pays, en l'aspergeant avec de l'eau, quand le soleil a beaucoup d'ardeur. Il n'en est rien. De même qu'il n'est point vrai que l'on éloigne les oiseaux, au moment de la maturité, en battant de la caisse, continuellement, le long des treilles.

** Elles ont soin surtout de rogner l'extrémité de chaque grappe où les grains sont ordinairement plus petits, et ne mûrissent jamais.

par l'influence toute puissante des femmes rendues à leurs travaux naturels.

On a porté à trois millions ce que le commerce retire à Thomery, de la vente du chasselas et des autres fruits qu'ils vont chercher dans les provinces voisines, mais cette somme paroît exagérée.

Le 20 avril 1775, le curé de Moret visita une chapelle construite au bout du village, aux frais et par les soins de M. Claude Rocher, curé de Thomery; on y disoit la messe le jour des Rogations, et les jours de Saint-Claude et de Sainte-Geneviève.

Les 1^{er} et 4 juillet 1775, le curé de Vernour visita et bénit une chapelle dédiée à Sainte-Anno, édiée au château de *Bich*, (*V.* plus bas) par les soins de M. Leleu l'ainé, seigneur et propriétaire de ce même château.

MM. de St-Denis de la Châtre étoient autrefois seigneurs de Thomery.

Dépendances : Quatre hameaux : 1^o *By* ou *Bich*, sur le bord de la Seine, dans lequel est un château appartenant à M. Fabre de Paris; il y avoit une chapelle au château, qui appartenoit à M. Leleu l'ainé, seigneur du lieu : il la fit bâtir en 1775, et la dédia à Sainte-Anne; 2^o *Chantoiseau*, où le château du même nom appartient à M. Souillac; 3^o *Effondré*, où existe une maison bourgeoise appartenant à M. Dechambre, ancien notaire; avec un port sur la rive gauche de la Seine, d'où partent les chargements de chasselas et de fruits pour la capitale; ce lieu est renommé pour ses excellentes matelottes; et Henri IV y est venu plusieurs fois pour apprécier leur mérite; 4^o *Les Moutforts* : à l'extrémité de ce hameau, est le château de *La Rivière*, appartenant à M. le lieutenant-général comte Philippe de Ségur, pair de France; la Seine en baigne les murs. Dans le chef-lieu, se trouve un ancien château appartenant à MM. Michin et Charmeux. La maison commune mérite d'être remarquée.

Veneux-Nadon, autrefois hameau de Thomery, est aujourd'hui une commune d'où dépendent *Les Sablons*, autre hameau.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 186).

Veneux-Nadon.

VENEUX-NADON, patron Saint-N... de *Venusus et Nato*; autrefois (1789) hameau dépendant de Thomery, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; 146 feux, 400 communicants (aujourd'hui 937 habitants); généralité de Paris; élection de Montereau; bailliage de Moret.

Le chef-lieu de la commune se compose d'un gros de maisons, environné aux trois quarts par la forêt de Fontainebleau; le reste se compose d'un

grand nombre d'habitations isolées, bâties sur le sommet de l'éminence qui domine le confluent du Loing et de la Seine, et sur la rive gauche de ces deux rivières. Il y a à peine cent ans que cette commune fut érigée en paroisse. Les religieux Mathurins de Fontainebleau étoient autrefois seigneurs de Venex-Nadon.

L'église, située au hameau des *Sablons*, a été bâtie en 1827, aux frais des habitants et sur des souscriptions volontaires. Depuis un temps immémorial, cette commune existoit sans avoir d'église.

Le chef-lieu est composé de 79 maisons, et le hameau des *Sablons*, de 193 maisons; on compte dans cette commune 214 garçons de tout âge; 176 filles *idem*; 262 hommes et 262 femmes mariés; 14 veufs et 27 veuves; 5 militaires aux armées.

Dépendance : Un hameau : *Les Sablons* à un quart de lieue, dont dépend une fabrique de chaux et briques construite en 1831, sur la route de Moret, avec une maison très-vaste et très-jolie, en forme de château : cette fabrique est desservie par quatre hommes et une voiture à un cheval, et fait par an trois mille senots de chaux et cent mille de briques et carreaux; tous les matériaux nécessaires à la fabrication se trouvent sur place; elle est exploitée par M. Périchon, son propriétaire.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 513.)

Vernou.

VERNOU, *aliàs* VERNO; patron Saint-Fortuné; ou Saint-Fortunat de *Vernoto*; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé de Melun; doyenné de Montereau; collateurs et seigneurs, les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Paris; revenu 900 liv.; 160 feux; 250 communians (aujourd'hui 740 habitants); généralité de Paris; élection de Melun; bailliage de Moret.

Vernou est situé presque au sommet du coteau qui borde la rive droite de la Seine, au-dessous du confluent du ruisseau de Champigny, qui prend sa source dans la forêt de Valence, et fait tourner 7 moulins sur son territoire.

En 1560, les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Paris comparurent comme seigneurs, par procureur, à la rédaction de la coutume de Melun; et comme ils avoient dans ce lieu leur prévôt pour rendre la justice, ils prétendirent n'être nullement justiciables des juges de Melun, mais que les appels des jugements de ce prévôt étoient portés à la barre

de leur chapitre, et delà au parlement. A cette époque, Michel Hubert, écuyer, étoit seigneur du grand hôtel de *Vernou**.

Dépendances : 1° Trois hameaux : *Chenois*, dont il est question dans des actes du XIII^e siècle ; *Marangis*, dans lequel est un moulin du même nom, appartenant aux héritiers Bearencuil ; et *Montois* ; 2° le château et le parc d'*Argeville*, au nord de la commune, appartient à M. Baron, maire ; 3° les maisons de campagne : l'une dite *Beaurepaire*, dans la forêt de Valence, sur la rive gauche du ruisseau de Chenois, appartient à M. de Richemont ; l'autre dans le chef-lieu, dite de *Vernou*, appartient à M^{me} ve Bontus ; 4° les deux moulins dits *La Roche*, à MM. Dechambre et Cholet ; ceux dits *Le Bois*, à M. Chenel ; *L'Eglise*, à M. Gilmier ; *Les Serpes*, à MM. Parquet et Louis Cholet ; et *Nanchou*, à madame la marquise d'Orvilliers.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 516.)

Villecerf.

VILLECERF, patron Saint-Martin de *Villa Serva* ou de *Villa Servi* ; anciennement Ville Chef, Ville Ser en 1590. Ce village est aussi désigné sous le nom de *Villa Theuderi*. Autrefois (1777) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu 1400 liv. ; 70 feux, 200 communicants (aujourd'hui 513 habit.) ; généralité de Paris ; élection de Montereau ; bailliage de Moret.

En 1555, les seigneur, curé, manants et habitants de Villecerf comparurent, par procureur, à la rédaction de la coutume de Sens.

L'église ne présente rien de remarquable.

On y voit plusieurs jolies maisons de campagne.

A *Saint-Ange*, il se trouve un château en ruines, bâti par François I^{er}, pour sa maîtresse la duchesse d'Etampes, réédifié par Henri IV pour Gabrielle d'Estrées, habité en dernier lieu par Lefevre de Caumartin, sur-intendant des finances, que Louis XVI et Marie-Antoinette vinrent y visiter en 1786. Le château de Saint-Ange, détruit depuis 44 ans, n'offre plus rien de remarquable, sinon des caves très-vastes construites en pierres de taille, dont la meilleure partie s'est assez bien conservée. Le logement de l'ancien régisseur du château, bâtiment très-vaste et en

* Sur Vernou, voy. Annales de Paris, in-4°, p. 31. — Histoire de Melun, p. 362. — Gallia Christiana, t. XII, p. 59, 60, 77. — Abn. de Sens, 1782, p. 23 ; et 1785, p. 22.

bon état, sert de demeure au propriétaire actuel. On remarque des anciens murs de terrasse construits très-solidement en pierres de taille. Ce château, avant qu'il ne fut détruit, étoit l'un des plus beaux des environs.

C'est aussi dans ce château, placé à mi-côte, et où l'Orvanne qui couloit à ses pieds, formoit de magnifiques pièces d'eau qui alloient alimenter l'étang de Moret (*V. ECUELLES*, p. 1892), c'est, disons-nous, dans ce château que Voltaire composa une partie de *La Henriade*, aidé des conseils et des souvenirs du vieux Caumartin.

Château de Saint-Ange. Ce château fut construit par Henri II pour sa maîtresse. Par la suite des temps, il a appartenu à M. de Caumartin, et fut vendu et démoli par suite de ses dérèglements. Ainsi, *la galanterie le fit construire, et la galanterie le fit démolir.* Depuis, un nouveau château a remplacé l'ancien. Il a appartenu à M. de Renelle, comte du Saint-Empire, et depuis à M. le marquis de Roys, son gendre, maire de Villecerf (*voy. plus bas*).

La ferme dite *Le Train*, dans la plaine, à l'ouest, au pied d'une éminence, étoit autrefois un couvent de l'ordre des Templiers, avec une chapelle qui depuis long-temps ne sert plus aux usages du culte; il a été détruit sous le règne de Philippe-le-Bel; il y existe encore un escalier où l'on voit des restes d'antiquité: il y a des colonnes en pierre qui soutiennent l'entrée de cet escalier.

La chapelle qui existoit dans ce lieu s'appeloit de Saint-Étienne *du Trein* ou *du Train*. On croit qu'elle dépendoit du prieuré de l'Enfourchure près de Dixmont (Yonne).

Il existe à Villecerf un hospice desservi par des sœurs de St-Vincent de Paul.

On rencontre dans cette commune des carrières de pierres de grès; et la rivière d'Orvanne y fait tourner deux moulins.

Dépendances: Deux hameaux: 1° *La Fonderie*, dans lequel sont un moulin et une ferme du même nom, appartenant à M. Raymond; 2° *Les Pilliers*, hameau dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Bouchonnet. Le château de *Saint-Ange* appartient à M. le marquis de Roys; et la ferme et moulin du même nom, à M. Themun, de Limoges. La ferme dite *Le Train*, appartient à M. Laffèche; et celle dite *La Petite Motte*, maison et ferme, à M. Dabon. Dans le chef-lieu, la ferme de *Villecerf* appartient à M. Guettard.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 523.)

Villemert.

VILLEMERT, *aliàs* Villemer ; Villemère, *Villa Maris*, *Villa Martii* ou *Medardi*, *Villa mortuorum*; patronne la Sainte-Vierge et St-André pour second patron ; autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu, 500 liv. ; 175 feux, 250 communiants (aujourd'hui 502 habitants) ; généralité de Paris ; élection de Montereau ; bailliage de Moret.

Dans le département de l'Yonne, il y a une commune du même nom de Villemer, vallée d'Aillant, que l'on prononce *Villemé*.

L'église est un édifice du xvi^e siècle ; le château est bien plus moderne : l'un et l'autre ne présentent rien de remarquable.

Il y avoit autrefois sur le territoire de cette paroisse une maladrerie ou Hôtel-Dieu.

Dépendances : Cinq hameaux : 1° *Le Coudray* ; 2° *Le Luat*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Delorme ; 3° *Momery*, *aliàs* Montmery ; 4° *Reboux*, dans lequel est moulin du même nom, à M. Raymond ; 5° et *Villeron*, dans lequel est une ferme du même nom, à M. Sauvage. Le château dit *Le Gallois*, appartient à M. de Soussaye, propriétaire aussi d'une ferme dans le chef-lieu, dite *La Petite. La Vionnerie*, ferme, appartient à M. Buffeteau ; *La Chamanderie*, maison, à M. Simon (André) ; et enfin le moulin dit *Le Coinier*, à M. Bourgeois.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 528.)

Ville-Saint-Jacques.

VILLE-SAINT-JACQUES, patron Saint-Jacques ; autrefois (1788) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu, 1000 liv. ; 96 feux, 260 communiants (aujourd'hui 568 habitants) ; généralité de Paris ; élection de Montereau ; bailliage de Moret.

Ce lieu doit vraisemblablement son origine à l'établissement d'un oratoire, sous l'invocation du saint apôtre, autour duquel quelques habitations se seront élevées. L'église n'offre rien de remarquable. Le château est dans une agréable position.

En 1390, on appeloit ce lieu *la Ville Saint-Jacques*.

En 1560, maître Clardin de la Chapelle, curé de Ville-St-Jacques, représenté par messire Barthélemy Cochin, son vicaire et procureur, et les habitants de ce village, comparurent à la rédaction de la coutume de Melun.

Le 13 février 1733, le curé de Dormelles, Fr. Sallé, a fait la visite de la chapelle du château de la Brosse (près de Dormelles) appartenant alors à M. *Tauxier* (Charles-Jules), chevalier, seigneur de la Brosse-Ville-Saint-Jacques, de Brière et autres lieux. Il étoit conseiller du roi, trésorier de France, grand voyer, etc.

Dépendances : Trois hameaux : 1° *La Brosse*, dans lequel est le château du même nom, appartenant à M. le comte de Pont-Gibault ; 2° *L'Epinoy* ; 3° *Lorgenoy*.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 54o.)

Addition à l'article de MORET, page 1835. Après la 2^me ligne, LISEZ :

Nous ne terminerons pas l'article de Moret, sans parler de quelques illustres personnages dont la vie et les actions ont quelques rapports avec cette ville.

Denis *Feret*, avocat à Moret, a publié en 1614, un poème aussi mauvais dans son exécution, dit *Philippon-la-Madeleine*, que bizarre dans son titre ; il est intitulé : *L'Y grec, martel d'hérésie, en sonnets, madrigaux, avec la version en vers élégiaques latins, dévoués à la reine Marguerite*.

Il a aussi publié en 1614, in-8° : *Les prémices dites le vrai françois, ou poèmes, avis et mémoires pour le bien du S. Père, du clergé, etc.*

Un auteur nommé *Joseph de Moret*, sur lequel nous n'avons aucuns renseignements, a fait imprimer à Pampelune, en 1658, et à Lyon en 1656, in-24 : *Historia Obsidionis Fontarabie, anno 1638, frustrà à Gallis tentata, libri tres*.

Le comte de *Moret* est un personnage sur la vie duquel, ainsi que sur l'époque de sa mort, les historiens ne sont pas d'accord. Voyez ce que nous en avons dit page 1877, et ajoutez, après la 20^e ligne de la page 1878 :

Plusieurs portraits de ce personnage existent gravés ; dans l'un d'eux, il est représenté en solitaire. Celui de sa mère, Jacqueline de Beuil, comtesse de *Bourbon-Moret*, a aussi été gravé.

T. T.

Nemours.

NEMOURS, patron Saint-Germain (Saint-Pierre et Ormesson autrefois ses annexes), étoit de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 3500 liv.; 660 feux, 1250 communicants (aujourd'hui 3633 habitants); siège d'un bailliage royal, dont la juridiction étoit très-étendue, et comprenoit les prévôtés royales de *Château-Landon*, *Pont-sur-Yonne* et *Chéroy*; et de plus une élection, une maîtrise particulière des eaux et forêts, un grenier à sel, et une subdélégation de l'intendance de Paris.

Le nom de Nemours, en latin *Nemosium*^{*}, semble attester son antiquité; sa racine *Nem*, qui, dans la langue celtique signifie lieu sacré, temple, sert à composer plusieurs noms de lieu dont l'origine remonte très-haut, tels que *Nemetis*, *Nemosus*. Il a pu dériver du mot latin *nemus*, forêt, ou de *nemosus*, lieu couvert de bois, où se trouvoient ordinairement des sanctuaires. Ce pouvoit être un lieu de culte au milieu des bois, ou au moins un lieu de rendez-vous pour la chasse et non un lieu d'habitation. Sans vouloir réfuter l'origine romanesque et ridicule que donne à cette ville Dom Guillaume Morin, historien du Gâtinais, nous déclarons que, dans les monuments historiques de la période romaine, dans ceux des première et seconde races de nos rois, il n'est fait nulle mention de Nemours. Ce n'est que vers la fin du **XI^e** siècle que ce lieu commence à figurer.

Cette ville n'étoit pas fort considérable; elle doit son agrandissement à un couvent que Louis-le-Jeune fonda sur le bord du Loing en 1170, et dans lequel ce prince déposa des reliques de Saint-Jean-Baptiste, qui attirèrent un grand nombre de pèlerins, qui s'y établirent, et qui firent d'un lieu désert, en moins de 120 ans, un endroit assez important.

Seigneurs de Nemours.

La chronique d'Albéric de Trois-Fontaines cite Ursion, seigneur de Nemours, et dit qu'une de ses filles, nommée Aveline ou Hameline, épousa Gauthier de Villebéon, et lui porta en dot la seigneurie de Nemours.

Gauthier 1^{er} de Villebéon, chambellan des rois Louis VII et Philippe-Auguste, fonda plusieurs établissements dans la ville, et mourut en 1205.

* Son nom latin lui vient des deux forêts de Montargis et de Fontainebleau.

Gauthier profita de l'influence que lui donnoit son emploi de chambellan, pour faire nommer trois de ses fils à trois évêchés.

Son fils aîné Philippe I^{er} de Nemours, sieur de Guercheville, mourut avant son père.

Le fils de ce dernier lui succéda dans la seigneurie de Nemours, sous le nom de Gauthier II, fait maréchal de France en 1214.

Gauthier III, sieur de Nemours, fut maréchal de France, et mourut sans postérité; il vivoit encore en 1265.

Philippe II, sieur de Nemours, chambellan de France.

Philippe III, sieur de Nemours, chambellan de France, frère du précédent. Il paroît que ce dernier Philippe de Nemours est le même que celui qui en 1248, accompagna Saint-Louis en Egypte, et fut un de ceux que ce roi chargea de payer deux cent mille livres aux Sarrasins, somme dont le roi prisonnier étoit convenu pour sa rançon. Interrogé si cette somme avoit été exactement payée, Philippe de Nemours répondit affirmativement, mais il ajouta qu'il étoit parvenu à tromper les Sarrasins et à soustraire, sur le poids de l'argent, la somme de dix mille livres. A ces mots, le saint roi montra une grande colère : *Sachez, dit-il, que j'ai promis deux cent mille livres, et que je veux que cette somme leur soit payée toute entière.* Joinville marcha secrètement sur le pied du seigneur Philippe, lui fit signe des yeux, et dit pour l'excuser : *Sire, est-ce que vous croyez aux paroles du seigneur Philippe? C'est une plaisanterie.* Alors Philippe répliqua : *Monseigneur Joinville dit vrai; c'est une plaisanterie que j'ai faite pour savoir ce que vous en diriez.* — *Votre plaisanterie est de mauvaise grâce, reprit le roi, je vous ordonne de payer la somme entièrement.*

Philippe vendit au roi Saint-Louis la seigneurie de Nemours en 1274.

Jean de Guercheville, son frère, chanoine de Noyon et de Tours, céda au roi Philippe-le-Hardi, les droits qu'il avoit sur cette seigneurie.

La seigneurie de Nemours, devenue la propriété des rois de France, y resta jusqu'en 1404, époque où cette ville fut distraite du bailliage de Sens, et érigée en un siège particulier qui ressortissoit unement au parlement.*

C'est encore à cette époque qu'un ministre de Châtillon-sur-Loire, nommé Papillon des Roches, prêcha dans la maison de Barrat, et baptisa

* V. *Recherches sur l'antiquité de Château-Landon*, in-8°, Paris, 1662.

l'enfant d'un nommé Chavenat. Grande rumeur parmi les ecclésiastiques de Nemours. Le bailli de cette ville les apaisa en ordonnant que le ministre seroit mis en arrestation dans la maison même de Barrat. Trois jours après, il fut mis en liberté à la sollicitation de la duchesse de Ferrare, qui résidoit au château de Montargis.

Cette duchesse nommée Renée de France, fille du roi Louis XII, étoit la protectrice des réformés persécutés. Elle recueillit dans son château de Montargis, ceux qui purent échapper aux massacres de la St-Barthélemy.

Au mois de novembre suivant, l'enfant baptisé par le ministre Papillon, fut enlevé des mains de ses parents et rebaptisé suivant le rite catholique; alors arriva dans cette ville un sommelier du duc de Nemours, Jean Maillard, dit de Milly, qui accompagné d'une trentaine de prêtres, fit le dénombrement de tous les protestants de Nemours, et profita de l'émotion qu'avoit causée ce second baptême pour soulever une partie des habitants contre l'autre. Maillard, à la tête de cinq ou six hommes, fit sonner le tocsin, attaqua la maison de Chavenat, où venoient de se réfugier quelques protestants menacés, pilla la boutique, s'empara de sa femme, qu'il blessa à coups d'épée et de ballebarde, qu'il traîna dans la boue, et qui mourut de ces violences peu de jours après; et enfin, il mit le feu à la maison; mais le bailli, craignant que l'incendie ne communiquât aux autres bâtiments de la ville, envoya des sergents pour l'éteindre. Le feu éteint, l'émeute se dissipa, et les partisans de l'une et l'autre religion vécurent en paix.

Le roi Charles VI, par lettre du 9 juin 1404, en y joignant plusieurs autres châteaux, érigea cette seigneurie en duché-pairie, en faveur de Charles III, dit le Noble, roi de Navarre, et en échange du comté d'Evreux, qui appartenoit à ce prince. Le duché fut réuni à la couronne en 1425. Néanmoins, Béatrix, fille de Charles III, deux ans après, épousa Jacques de Bourbon, comte de la Marche. De ce mariage, provint Eléonore de Bourbon, qui fut mariée à Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac.

La dignité de duc et pair, dont les seigneurs de Nemours étoient revêtus, ne préserva point ce lieu du malheur des guerres civiles, comme on le verra dans la suite.

Les comtes d'Armagnac, par le mariage de Bernard et d'Eléonore de Bourbon, devinrent possesseurs du duché de Nemours, et Louis XI, par une déclaration du 13 avril 1461, en confirma la possession à Bernard.

Son fils, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, malgré ses serments, prit les armes contre le roi Louis XI, qui commença dès lors à le considérer comme ennemi ; il avoit été l'un des instigateurs de la ligue dite *du bien public*. Il fut pris les armes à la main. Cependant, le roi lui pardonna une première fois. Bientôt, le duc se confiant aux prédictions d'un moine sorcier, retomba dans les mêmes fautes, et se révolta contre le roi. Il fut arrêté, conduit prisonnier, et enfermé dans la cage de la Bastille. C'est de cette cage que, le 31 janvier 1477, il adressa à Louis XI une lettre remplie d'humbles supplications et d'excuses les plus pressantes ; il avoua ses fautes, en demanda pardon, et signa : LE PAUVRE JACQUES. Le roi ordonna au parlement de Paris de lui faire son procès. Il fut condamné à perdre la tête ; et le 4 août 1477, son arrêt fut exécuté aux halles de Paris. On sait par quelle atroce circonstance Louis XI aggrava son supplice : il voulut que les jeunes enfants du duc de Nemours, la tête nue et vêtus en blanc, fussent placés sous l'échafaud, afin que le sang de leur père rejaillit sur eux.... (V. page 1240).

Le roi confisqua tous les biens de Jacques d'Armagnac ; ils furent distribués à divers seigneurs ; le duché de Nemours, au mois de septembre 1477, échut à Louis de Graille, seigneur de Montagu, qui ne le garda pas long-temps. Charles VIII, au mois d'août 1484, restitua aux enfants de Jacques d'Armagnac plusieurs terres, châteaux, et le duché de Nemours avec toutes ses dépendances.

Louis XI étoit certainement cruel, dévot et très-mauvais chrétien ; mais Jacques, duc de Nemours, parjure, traître et conspirant contre la personne du roi, devoit être condamné à mort. Lui et la plupart de ceux de sa famille ne sont signalés dans l'histoire que par de mauvaises actions, notamment Jean d'Armagnac, cousin de Jacques, qui épousa solennellement sa propre sœur Isabelle d'Armagnac.

Nous ne pouvons nous dispenser de relater ici l'histoire de Jean d'Armagnac, que nous trouvons dans : *De Foix. — Daniel. — Monstrelet. — Mathieu de Coucy. — Bonnal. — Jean de Serres. — Scipion Dupleix. — Gaguin. — Chronique de Belleforêt. — Historiens du Languedoc ; — de la Congrégation de Saint-Maur, tome V. — L'art de vérifier les dates, 3^e édition.*

Voici ce que dit Ramond dans ses *Observations sur les Pyrénées*, (note 24, page 128).

Je considérais, dit M. Ramond, ces âpres sommets entre lesquels

serpente la route du port de Bielsa, tant de fois parcourue par les inquiets seigneurs de la vallée d'Aure, lorsqu'ils cherchoient en Espagne un refuge ou des secours, lorsqu'ils tentoient d'opposer des alliances étrangères à la destinée de nos monarques. Je considérais cette belle vallée tant de fois ravagée, baignée tant de fois du sang de ses habitants, dans cet âge de troubles et de calamités où les grands feudataires, possédés en même temps du même esprit de délire, désunis entre eux, ardents à se détruire l'un l'autre, secondoient la dévorante politique de Louis XI, en cherchant à lui échapper, tantôt jouets des vains mécontentements de son frère, tantôt victimes des vains projets de l'Angleterre, et courant avec un pareil acharnement à leur perte commune. Je considérais ces lieux actuellement tranquilles, théâtre autrefois des plus grands égarements et témoins des plus fameuses infortunes, dépouille de l'orgueilleuse race des Armagnac, dont l'origine se perdoit dans celle de nos premiers rois (elle remontoit à Caribert II, roi d'Aquitaine, mort à Blaye en 631), monument vivant des folles amours et de la tragique fin du dernier de ses possesseurs.

• Nul des grands vassaux n'offrit, dans cet âge de folies et de crimes, un plus terrible exemple de la dégradation et des infortunes d'un sang illustre, que Jean V, dernier comte d'Armagnac, et qui comptoit au nombre de ses domaines les vallées que la Neste arrose. Né, pour ainsi dire, dans la révolte et la perfidie, coupable avec sa famille, et fugitif pendant la captivité de tous les siens, il choisit ses exemples dans le crime, et non dans les malheurs qui le suivent. A peine tranquille possesseur de ses domaines que l'indulgence de Charles VII avoit rendus, en 1443, à son père et dont il hérita en 1450, il manifesta ce mépris des lois qui caractérisa depuis toute sa conduite, et cet esprit d'intrigue qui en fut l'unique guide.

• Le premier de ses égarements fit éprouver au monde chrétien l'effroi d'un scandale nouveau, et le plaça au premier rang de ces hommes corrompus à la fois, et par le délire des passions et par l'ivresse du pouvoir, qui croient tout possible à leur rang, comme tout permis à leurs désirs. Eperdument amoureux de sa sœur Isabelle, la plus belle princesse de son temps, il la séduisit. Plusieurs enfants, nés de ce commerce incestueux, rendirent le scandale public. Le pape Calixte III et le roi Charles VII lui firent à ce sujet des remontrances qu'il méprisa. Excommunié en conséquence par le Saint-Père, il sollicita, pour calmer

les remords de sa sœur, une dispense qui lui fut refusée. Sa passion n'en devint que plus violente. Pour en imposer au public, il eut recours au plus habile faussaire de son temps, Antoine de Cambray, référendaire du pape, depuis maître des requêtes, ensuite évêque d'Alet, corrompu par argent. Cet homme, de concert avec Jean de Volterre, notaire apostolique, lui fabriqua une bulle, en vertu de laquelle il épousa solennellement Isabelle avec les cérémonies ordinaires de l'église.

« Un historien dit que les remords d'Isabelle suggérèrent cette fraude à l'extravagante passion de son frère... Qui ne croiroit pas à ces remords ? Qui ne croiroit aux regrets de la beauté profanée ?... J'en reçois l'idée comme une consolation. Elle soulage l'âme fatiguée du spectacle du crime qui ne rougit pas.

« Le pape cependant avoit fulminé contre le couple incestueux une excommunication terrible. Le roi, avec une bonté paternelle, avoit fait réprimander le comte. Il lui avoit envoyé Bernard d'Armagnac, son oncle ; il l'avoit entouré de ses parents. Le comte l'insulta, pour prix de ses bienfaits, et alla jusqu'à favoriser la révolte du dauphin. Il attira sur lui enfin le courroux du monarque trop justement irrité. Le roi envoya contre lui une armée commandée par le comte de Clermont... Mais songeoit-il à combattre ? Tout entier à l'amour, il ne craint que pour l'amour ; la crédule Isabelle trompée, Isabelle repentante et désolée, Isabelle peut lui échapper... Il abandonne ses domaines, de peur de l'abandonner, et fuit d'abord dans la vallée d'Aure, et ensuite chez le roi d'Arragon, son parent, avec elle et un enfant, tandis que l'armée française ravageoit son pays.

« Le parlement l'ajourne ; et... incroyable inconséquence ! il se hasarde à comparoître ; mais aussitôt emprisonné, et voyant de près sa perte, il réussit à s'évader... et il ne la recule que de quelques années.

« Condamné alors au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens, dont sa sœur reçut cependant de lui, pour douaire, les quatre vallées d'Aure, Magnoac, Neste et Barousse, nous le voyons plongé dans la plus profonde misère et au dernier degré de l'abaissement. Le remords, préparé peut-être par celui d'Isabelle, l'attendoit à ce moment où sa puissance s'étoit évanouie comme un songe. Il part pour Rome, mendiant son pain, et va chercher, pour lui et pour sa sœur, retirée volontairement au monastère de Montsion à Barcelonne, une absolution qui ne lui fut accordée qu'aux conditions les plus dures.

Il subissoit ainsi la peine due à son délire, lorsque Louis XI, parvenu au trône, se souvint des perfides services qu'il en avoit reçus, et le replaça au rang dont il s'étoit précipité. Il épousa la fille du comte de Foix : tout fut réparé ; et de tant d'égarements il ne resta plus rien, que sans doute les larmes d'Isabelle.

Mais le comte sembloit être lui-même le démon acharné à sa propre perte. Ingrat envers Louis XI, comme il l'avoit été envers Charles VII, et cependant pardonné par ce prince qui pardonna si rarement ; mais bientôt plus ingrat encore et plus perfide, on le trouvoit toujours où il se formoit un complot contre l'état : l'Anglais, le duc de Bretagne, celui de Bourgogne, le frère du roi, tout étoit sûr de ses services, hormis celui qu'il devoit servir. Puni encore une fois, chassé encore de ses domaines il trouve le moyen d'y rentrer sous la protection du foible et malheureux duc de Guyenne. Chassé de nouveau après la mort misérable de ce prince, la perfidie du cadet d'Albret lui livre sa capitale. Il la reprend, et il emprisonne Pierre de Bourbon, qui la tenoit pour le roi. Mais cette fois le sort avoit marqué un terme à cette vie d'intrigues et de lâcheté.

Louis XI résolut enfin sa perte. En cet instant, on voit paroître Tristan l'Ermite, le cardinal d'Alby, Yves du Fau, toute la cohorte sanguinaire à laquelle il confioit ses vengeances publiques et ses vengeances secrètes. Le cardinal, à la tête d'une forte armée, assiége le comte dans Lectoure, sa capitale. Pour la première fois, le comte fut intrépide, et le siège fut meurtrier. Son fils, le fils d'Isabelle, y faisoit ses premières armes et sembloit être l'âme comme le bras des assiégés... Après deux mois d'une mâle résistance et de beaux combats, le jeune héros périt dans une sortie, et lors, dit un historien, le comte ne fit plus état de sa vie, et tint sa poursuite pour éplorée... Il capitula donc le 5 mars 1473, et la capitulation fut jurée entre lui et le cardinal d'Alby, sur la sainte communion qu'ils partagèrent ensemble ; mais les Français furent à peine admis dans la ville, que Guillaume de Montfaucon, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, à la tête d'une troupe de ses gens-d'armes, le surprit dans une maison voisine du château, et le fit poignarder au milieu de ses gens.

Ainsi, par un effroyable parjure, furent punies tant de perfidies. La ville est saccagée ; les habitants sont passés au fil de l'épée ; la comtesse d'Armagnac, la fille du comte de Foix, est traînée enceinte dans un château où un breuvage éteignit dans son sein, l'espoir de régénérer une race qu'on alloit proscrire ; le cadet d'Albret est décapité, enfermé dans

un cercueil, chargé des chaînes qu'il avoit portées ; ses complices connus sont livrés aux bourreaux ; le prévôt Tristan délivre en secret le roi de ceux qui ne sont que soupçonnés ; on ne voit que vengeances, que supplices, qu'horreurs ; Charles, frère du comte, détenu à la Bastille, sans soupçon de complicité, et seulement pour la proximité du sang, y souffre pendant quatorze ans, des tourments qui font frémir. Jacques d'Armagnac, son cousin, plus coupable, mais plus heureux, expie ses révoltes sur l'échafaud, et l'on fait ruisseler son sang sur la tête de ses petits-enfants...

Le duché de Nemours fut uni au domaine par le roi Louis XII, en 1505 et en 1507. Il en fit don à Gaston de Foix, son neveu, qui fut tué à la bataille de Ravennes en 1512.

En 1515, François I^{er} en gratifia Julien de Médicis et Philiberte de Savoie, tante du roi.

En 1524, le même roi le donna à sa mère Louise de Savoie; puis, il le lui retira pour le donner en 1528, à Philippe de Savoie, comte de Gênois, en le mariant avec Charlotte d'Orléans-Longueville.

Ce duché étoit rachetable de la somme de cent mille livres. Philippe mourut en 1533.

Jacques de Savoie, fils de Philippe, marié avec Anne d'Est, mort en 1535.

Charles-Emmanuel de Savoie, son fils, mort en 1595, sans avoir été marié.

Henri de Savoie, duc de Nemours, son frère, qui fit en 1623, avec le roi Louis XIII, un traité relatif à Nemours. Il épousa, en 1618, Anne de Lorraine, fille unique du duc d'Aumale.

Louis, son fils, mort en 1641.

Charles-Amédée de Savoie, frère du précédent, tué en duel à Paris, en 1652.

Henri de Savoie, n^o duc de Nemours ; il avoit été archevêque de Reims. Après la mort de son frère, il épousa, le 22 mai 1657, Marie d'Orléans-Longueville. Il mourut sans enfants le 4 janvier 1659. En lui s'éteignit la branche des ducs de Nemours, de la maison de Savoie, qui subsista en France, environ 150 ans.

En 1672, ce duché fut cédé à Philippe de France, fils de Louis XIV, duc d'Orléans. Il est resté dans cette maison.

Tel est l'histoire, très-sommaire, des seigneurs, comtes et ducs de Nemours. Jetons un coup-d'œil rapide sur les établissements religieux.

Monuments de la ville de Nemours.

Saint-Pierre. La ville de Nemours ne consista d'abord que dans quelques habitations bâties sur la rive gauche du Loing, autour d'une église dédiée au prince des apôtres, et dans un château qui s'élevait dans l'île que forme cette rivière. L'église est située dans le faubourg qui porte son nom, et qui a été converti en commune sous le nom de *Saint-Pierre-les-Nemours*, lors de la révolution. (*V. Saint-Pierre-les-Nemours*).

Prieuré et Collégiale de Saint-Jean. En 1147, Gauthier, seigneur de Nemours, chambellan de Louis VII, ayant fait avec ce prince le voyage de Palestine, logea, à son retour, dans son château, quatre religieux de l'ordre de Saint-Augustin, que le monarque avait amenés de Sébaste en Samarie. Ces religieux ne devoient rester que temporairement en France où ils venoient dans l'intention de faire une quête pour construire, à Sébaste, une église en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, dont on avait depuis peu découvert les reliques, ainsi que celles du prophète Elysée et du prophète Abdias. Ils apportèrent avec eux quelques unes de ces reliques. Louis VII leur donna, en 1170, vingt livres de rente à prendre sur le domaine de Château-Landon, et quelques années après, il fit bâtir à Nemours, sur le bord du Loing, une grande église et un monastère pour les loger; mais ce fut Gauthier qui mit la dernière main à cet édifice. Plusieurs seigneurs et dames fondèrent des chapelles dans cette église et accordèrent de notables privilèges aux religieux. C'est ainsi que ceux-ci acquirent le droit de prendre, en la forêt de Bière, trois fois par semaine, tout le bois que pouvoit transporter une charrette attelée de deux chevaux; droit que l'on réduisit d'abord à quatre-vingt-dix moules par an, et enfin à cent sous seulement.

En 1187, la ville de Sébaste ayant été prise par Saladin, le monastère de Nemours devint permanent.

L'archevêque de Sens Guillaume III donna à ces moines l'église de Saint-Pierre, ainsi que l'église d'Ormesson, village voisin. Le roi, comme nous venons de le dire, leur avait fait construire un vaste monastère et une église où la tête de St-Jean-Baptiste fut honorablement logée. Cette relique opéra, dit-on, des merveilles, guérit un grand nombre de fidèles croyants, et notamment les personnes atteintes du mal caduc, du mal Saint-Jean ou de l'épilepsie. Le bruit de plusieurs guérisons miraculeuses attira à l'église une grande quantité d'offrandes, et à la ville de Nemours une affluence considérable de pèlerins, de sorte

que ce lieu, auparavant presque inhabité, reçut un accroissement rapide de population. Cet accroissement s'opéra aux dépens des villages voisins, surtout de celui de Grez, dont les habitants, en grande partie, vinrent s'établir à Nemours. Plusieurs maisons nouvelles y furent construites pour loger des pèlerins ; on y établit même un hôpital. Les moines, devenus chanoines, eurent avec leurs voisins, et spécialement avec le prieur de Neuville, des querelles qui furent apaisées en 1190.

En 1193, ces chanoines parvinrent à se faire donner les biens de l'hôpital.

L'abbaye de la Joye. Au sud-ouest de Nemours, sur la rive gauche du Loing, s'élevait autrefois l'abbaye royale des filles de Notre-Dame-de-la-Joye, ordre de Cîteaux ; elle avait été fondée en 1251, par Philippe II, seigneur de Nemours. Elle étoit située au bas d'une colline, dans la prairie. Les bâtimens sont amples, dit D. Morin, de beaux jardins, l'église est haute, eslevée. On voyoit dans le chœur de cette église, trois tombes des seigneurs de Nemours. Sur l'une d'elles, l'écriture étoit effacée depuis long-temps ; les autres étoient celles de Gauthier, sire d'Aschères mort en 1288, et de Philippe de Nemours ; ce dernier étoit chambellan de Louis IX (St-Louis) ; nous avons cité de lui un trait peu honorable ; il avait fait, à cette abbaye, don de quelques reliques apportées de la Palestine.

En 1764, cette abbaye fut réunie à celle de Villiers, paroisse de Cerny.

En 1766, les bâtimens furent achetés et habités par les ermites de la forêt de Sénart ; aujourd'hui c'est une maison de campagne remarquable par son site pittoresque et par une belle source.

Ces deux maisons religieuses sur lesquelles nous avons peu de notions, subirent le sort de tous les monastères de France, et furent supprimées en 1790.

Nemours se ressentit des malheurs que causèrent à la France les guerres civiles des XIV^e et XV^e siècles, produites par l'ambition des princes et des seigneurs, et surtout par celle de l'Angleterre. En 1358, cette ville fut prise, pillée et brûlée par les troupes du roi de Navarre ; elle se releva de ces désastres. Ce fut pour en éviter de pareils à l'avenir, qu'en 1394, elle sollicita et obtint la permission de construire une enceinte de murailles, des fortifications, de creuser des fossés, et de jouir du droit de bourgeoisie, à l'instar des autres villes de France. En creusant le sol pour établir ces fortifications, on découvrit un amas de médailles

d'or, d'argent et de cuivre. Ces médailles prouveroient l'antiquité du lieu, si elles étoient romaines; mais on n'en connoit aucune description.

Sans doute les fortifications de Nemours n'étoient pas achevées en 1580, puisqu'en cette année une troupe d'Anglais armés entra sans obstacle dans cette ville. Froissard, qui rapporte cet événement, ne dit pas à quels excès ils s'y livrèrent; il se borne à nous apprendre qu'ils logèrent dans la maison de Saint-Jean de Nemours.

Quoique fortifié, Nemours fut pris par les Anglais; et, en 1457, des troupes du roi Charles VII, venus de Château-Landon, assiégèrent cette ville; et la garnison, après 12 jours d'attaque, fut forcée de capituler.

Au XVI^e siècle, les ducs de Nemours, de la maison de Savoie, en servant le parti de Rome, l'Espagne et la ligue, troublèrent et ensanglantèrent la France. La ville de Nemours eut le bonheur de ne participer que bien faiblement aux malheurs de cette époque; mais une partie de ses habitants, ayant admis les principes de la réformation religieuse, principes alors très-répandus en France, il en résulta des troubles. Le 11 janvier 1561, dans la maison de Robert Barrat, élu du roi, se tint la première des religionnaires; le ministre Mathieu Viret y établit une église évangélique et y nomma trois anciens.

En 1562, autorisé par son maître, Maillard forma le projet d'assiéger Nemours, d'y piller et massacrer les protestants, même des catholiques qu'il n'aimoit pas. Il réunit à Moret trois cents hommes qu'on nommoit *la Bande des pieds nus*, parvint à obtenir de la compagnie du duc de Guise, trois cents cavaliers, fixa le jour et l'heure où ces deux troupes devoient arriver devant Nemours, et convint qu'un coup d'arquebuse ou de pistolet seroit le signal que donneroit Maillard, resté dans la ville avec plusieurs affidés.

Le 1^{er} juin, un habitant nommé Jacques Guillin, se rendant à Paris, fut rencontré par les troupes qui marchaient sur Nemours; il ignoroit leur dessein, mais il conçut des soupçons et envoya un exprès dans cette ville pour en avertir les habitants qui, profitant de l'avis, firent doubler la garde.

Pendant la nuit du 1^{er} au 2 juin, arrivèrent les troupes ennemies; elles se logèrent, sans bruit, dans quelques maisons des faubourgs, derrière une petite montagne, appelée le Châtelet, et attendirent le signal convenu. Maillard, alors de garde, voulut s'emparer des clefs des portes; Jean Riverdy, fourrier du duc de Nemours, s'y opposa. Pendant ce

débat, un habitant de la ville lâcha, sans intention, un coup de pistolet ; à ce bruit, que les ennemis crurent être le signal, ils s'avancèrent aux portes de la ville ; étonnés de ne les pas trouver ouvertes et de voir les ponts levés, ils se retirèrent.

Maillard, quoique conigné chez lui par ordre du bailli, et gardé par deux catholiques, fit ce qu'il put pour le succès de sa conspiration. Ses partisans indiquèrent aux ennemis un lieu par où ils pouvoient facilement pénétrer dans la ville ; mais les protestants y accoururent, et repoussèrent les assillants.

Maillard, convaincu d'être le chef de la conspiration, et sur lequel on trouva une liste des habitants qui devoient être pillés, tués ou au moins chassés, intimidoit le bailli de la ville. Celui-ci permit aux chefs des troupes d'entrer dans Nemours ; il leur offrit du vin, afin de se concilier leur bienveillance. Il vouloit ménager tous les partis ; mais bientôt, ayant reçu des ordres du duc de Guise, le 12 juin, il rassembla tous les habitants de la nouvelle religion, et leur ordonna de quitter promptement la ville.

Les habitants proscrits, après plusieurs remontrances inutiles, furent forcés d'obéir à cet ordre rigoureux. Ils se retirèrent à Montargis, où la duchesse de Ferrare les accueillit : elle en employa une partie à garder cette ville contre les assauts qu'elle eut à soutenir dans la suite ; d'autres se réfugièrent à Orléans. Il y en eut plusieurs qui, plus attachés à leur santé et à leurs intérêts qu'à leur opinion religieuse, restèrent à Nemours et se souvinrent à entendre la messe. L'édit de pacification, du 18 mars 1563, permit à ces protestants de revoir leur patrie : on leur assigna un lieu près de la ville, où ils se logèrent, et ayant reçu un ministre, nommé Olivier Molan, ils reprirent l'exercice de leur culte.

Nemours a vu conclure deux traités fameux dans l'histoire de la Ligue. Par le premier, qui est du 7 juillet 1585, connu sous le nom de *Paix de Nemours*, Henri III cède aux princes de la maison de Lorraine, chefs de la ligue, les villes de Toul, Verdun, Châlons et autres, dont ils s'étoient emparés. Par le second, qui est du 15 juillet 1588, il se réconcilie avec eux. La crainte que lui inspiroit l'armée des Espagnols, prête à se réunir aux Ligueurs, l'engagea à leur accorder tout ce qu'ils désiroient de lui. Ainsi, dit Joinville, ce foible prince, en dépouillant les protestants de ce qu'ils avoient obtenu par le passé, donnoit à la ligue de nouveaux avantages contre son autorité.

Cette ville n'offre dans son histoire aucun autre événement notable.

Voici quel étoit l'état de Nemours au xviii^e siècle : Elle est bâtie en carré , dans un fond qui est commandé de collines , à demi-lieue de-là autour , dit l'historien du Gâtinais ; elle est de médiocre grandeur , et a quatre portes et un château de médiocre défense ; elle est toute encinte de murailles , de remparts et fossés .

L'ancien château présente une enceinte peu considérable ; son principal corps de bâtiment est flanqué de quatre tourelles ; ce bâtiment , d'une origine très-ancienne , fut toujours de peu de défense. En 1562 , il servit de prison aux enfans de Robert d'Artois , comte de Hainault , dont la femme , sœur du roi Philippe de Valois , fut enfermée dans la ville de Chinon. Il a été long-temps habité par les ducs de Nemours de la maison de Savoie. Il contient encore la prison de la ville.

Le pont a été reconstruit sur les dessins de l'ingénieur Perronet ; l'église du prieuré de St-Jean est devenue l'église paroissiale de la ville.

A partir de l'époque de la fondation du prieuré de St-Jean-Baptiste , Nemours prit un accroissement rapide ; la dévotion amena dans ce lieu de nombreux pèlerins qui venoient visiter les reliques du précurseur de Jésus-Christ ; des malades accouroient de toutes parts pour recouvrer la santé , car telle étoit alors la croyance du temps. Les habitans des lieux circonvoisins bâtirent des maisons aux environs de la nouvelle église , pour héberger ces nouveaux hôtes ; et Gauthier , sieur de Nemours , fonda , en 1170 , un hôpital pour loger et recevoir les malades et pour retirer les pauvres pèlerins. Dix ans après , le pape Clément III mit cet hospice , déjà desservi par des religieuses , sous la protection de St-Pierre et de Saint-Paul ; ordonna que ces saintes filles vivoient sous la règle des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem , *ou sous une plus étroite* ; mais qu'elles seroient exemptes de payer la dîme aux laïques ; qu'elles échoient elles-mêmes le chapelain qui administreroit les sacrements aux pauvres , et qu'elles auroient un cimetière pour enterrer les morts. Il leur confirma , en outre , la jouissance de tous les biens que leur avoit donnés Gauthier.

En 1505 , Philippe donna à cet Hôtel-Dieu vingt livres de rentes annuelles , plus , les fiefs et arrière-fiefs , pour établir une chapelle qu'il y bâtit en l'honneur de la Sainte-Vierge et des Saints. Dès l'an 1186 , une charte royale avoit établi que , lorsque le roi venoit à Fontainebleau , le pain qui restoit de sa table étoit porté à l'Hôtel-Dieu de Nemours. En 1390 , le pape Clément VII réunit cet Hôtel-Dieu au prieuré-cure

de Saint-Jean-Baptiste. Les prieurs en furent les seuls administrateurs non comptables, jusqu'en 1749, que, par une transaction homologuée en parlement, l'Hôtel-Dieu du prieuré fut désuni et confié aux soins des habitants.

Louis Chappotin, écuyer, sieur Darvault, Fromonville et autres lieux, conseiller du roi, fut bailli de Nemours en 1649.

Le dernier bailli fut Christian-Louis de Monliart, chevalier, marquis de Rumont, seigneur de Fromont et autres lieux, capitaine des chasses, grand bailli d'épée.

Le dernier lieutenant-général étoit Jacques-François Le Petit, chevalier, conseiller du roi, lieutenant-général civil, criminel et de police.

Nemours a été pendant plusieurs années, un chef-lieu de district, c'est maintenant un chef-lieu de canton, siège d'une justice de paix, et la résidence d'une brigade de gendarmerie.

Nemours, bien bâti, bien pavé, a, devant son château, une place assez vaste. Les bords du canal, ceux du Loing, où se trouve la promenade dite *de la Butte*, et le vallon formé par cette rivière, offrent des points de vue et des promenades agréables. Dans le château sont placées diverses institutions : on y trouve une bibliothèque publique composée de 10,000 volumes. Cette ville est vivifiée par la grande route de Fontainebleau à Montargis qui la traverse, par le canal qui la cotoie, par des manufactures de chapellerie et surtout de tannerie. On y trouve de belles pépinières, plusieurs moulins à tan et à farine ; des ateliers considérables, et une marbrerie. Le commerce de grains et farines y est assez avantageux.

Sous Louis xv, on comptoit à Nemours 2,970 habitants ; aujourd'hui ce nombre s'élève à 3,635.

Il se tient à Nemours, tous les samedis, un marché aux grains, et, tous les mercredis, un autre marché aux menues denrées ; et cinq foires par an : le 1^{er} mai, le 24 juin, le 3^e samedi de septembre et le 1^{er} samedi de novembre. La foire du 24 juin dure deux jours.

Les canaux de Briare et d'Orléans, réunis à Montargis, se prolongeoient par le cours du Loing jusqu'à la Seine ; mais le Loing ayant cessé d'être navigable, en 1720, on creusa un canal parallèle à cette rivière. Ce canal cotoie Nemours à l'ouest de cette ville. Un pont, où passe la grande route de Fontainebleau à Montargis, fut (comme nous l'avons déjà dit) vers l'an 1785, reconstruit sur ce canal ; la porte de ville, du côté de

l'ouest, dont la baie étoit trop étroite pour les voitures de haute charge, fut démolie vers la fin du siècle dernier.

Illustres de la ville de Nemours. La ville de Nemours a donné le jour à plusieurs hommes illustres dont nous allons ici donner les noms, en renvoyant pour d'autres détails aux ouvrages biographiques.

PIERRE DE Nemours, dit le Chambellan, 78^e évêque de Paris, étoit fils de Gauthier, seigneur de la Chapelle-en-Brie et de Villebéon, et d'Aveline de Nemours. Il eut trois frères qui furent tous trois évêques en même temps. Pierre, de trésorier de l'église de Tours, devint évêque de Paris en 1208. Il tint un concile en 1209 contre quelques sectateurs d'Amaury de Chartres, docteur de Paris. Ayant découvert le secret de ces hérétiques, de concert avec Jarin, conseiller du roi Philippe-le-Bel, ils en firent arrêter un grand nombre, de tout âge, de tout sexe et de toutes professions. Ces gens, ayant été convaincus dans ce concile, furent livrés au bras séculier qui pardonna aux femmes, fit brûler les hommes, et déterrer *Amaury*, mort depuis quelques années, et dont on jeta le cadavre à la voirie.

Pierre de Nemours se croisa avec quelques autres évêques, et avant de partir, il laissa ses ornements à son église; il partit en 1217, et mourut à Damiette le 12 septembre 1220.

On voyoit autrefois à Notre-Dame de Paris une tombe de cuivre jaune, derrière le grand autel. Le prélat y étoit représenté en pied, deux anges étoient de chaque côté de sa tête, et tenoient des encensoirs; sous ses pieds étoit le dragon de l'hérésie. Cette tombe a été gravée pour l'histoire de l'église de N. D. de Paris, par Carpentier, un vol. in-folio.

Frère **ADAM DE NEMOURS**, moine jacobin ou religieux de l'ordre des frères prêcheurs du couvent de Sens, fut nommé évêque de Senlis en 1356. Dans l'église de ce couvent, on lisoit ces mots dans une ancienne inscription : *Dedit anno 1371, frater Adam de Nemours, dicti cœnobii alumnius, necnon Sylvanectensis episcopus, Sacellum Sanctæ Agnetis martyris sacrum.* Il mourut en 1379.

FRANÇOIS HÉDELIN D'AUBIGNAC, d'abord avocat, puis ecclésiastique, littérateur, né à Nemours en 1592, mourut à Paris en 1673, ou 1376 suivant d'autres. Son père s'appeloit Claude Hédelin, bon jurisconsulte, avocat au parlement de Paris; il avoit épousé Catherine Paré, fille d'Ambroise Paré, célèbre médecin, 1^{er} chirurgien des rois Charles IX et Henri III.

Le cardinal de Richelieu avoit confié à l'abbé Hédelin l'éducation de son neveu, le duc de Fronsac. Tour à tour grammairien, humaniste, poète, antiquaire, prédicateur et romancier, il se bronilla avec presque tous les gens de lettres de son temps, et entr'autres avec *Corneille*, parce que celui-ci n'avoit pas cité sa *Pratique du théâtre*, dans l'examen de ses tragédies; et avec le satirique *Richelet*, parce que, selon lui, cet auteur n'avoit pas assez loué un de ses romans. On dit qu'il vint se fixer, à la fin de sa carrière, auprès de son frère Anne Hédelin, lieutenant-général du bailliage de Nemours, mais cependant il est mort à Paris.

Voici une note des ouvrages qu'il a composés ou qu'on lui attribue :

1° Recherches sur les Théâtres. 2° La pratique du Théâtre, 2 vol. in-8°. 3° Conseils d'Ariste à Célimène sur le moyen de conserver sa réputation, Paris, 1665, in-12; il y a plusieurs autres éditions postérieures. 4° Dissertation sur la condamnation (*sic*) des Théâtres, Paris, 1664 et 1694, in-12. 5° Des panégyriques funèbres, de Josias, comte de Rantzau; du prince de Condé; de Louis de Savoie, duc de Nemours. 6° Des pièces de Théâtre : Zénobie, tragédie en prose; Sainte-Catherine, tragédie en prose; Erixène, tragédie; la Pucelle, tragédie. 7° Conjectures académiques ou Dissertation sur l'Iliade. 8° Des Satyres, brutes, monstres et démons de toute nature et adoration. 9° Histoire du temps ou relation du voyage de coquetterie, 1654. Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois sous d'autres titres et avec d'autres ouvrages, tels que *la Banque des filous*, et *les Mariages bien assortis*, comédie. — Il a paru aussi une lettre d'Ariste à Cléonte contenant l'apologie de l'*Histoire du temps*. On l'attribue à l'abbé Hédelin d'Aubignac.

ETIENNE BEZOUT, célèbre mathématicien, né à Nemours le 18 mars 1730, mort à Avon (V. p. 1774) le 27 septembre 1783. Obligé par son peu de fortune, de donner des leçons particulières de mathématiques, il en cultiva les parties élevées avec une persévérance et un succès auxquels s'opposent ordinairement la fatigue et le dégoût que ce pénible métier cause aux jeunes gens dont il est la seule ressource. Bézout se fit connoître de bonne heure de l'académie des sciences par plusieurs mémoires; elle l'admit dans son sein en 1758, et il fut placé, en 1763, par M. de Choiseul, à la tête de l'instruction de la marine royale, comme examinateur des gardes du pavillon et de la marine. Il composa pour ces jeunes officiers un cours complet de mathématiques qui fit époque dans ce genre d'ouvrages, soit par sa clarté, soit par le degré d'élévation où la science s'y trouvoit portée.

Dans un grand nombre de notes, distinguées du corps de l'ouvrage par un caractère plus petit, l'auteur aborde les questions les plus difficiles : la résolution littérale des équations algébriques par une méthode uniforme, déduite de recherches profondes qu'il avoit communiquées à l'académie des sciences ; la solution du problème des cordes vibrantes, à la vérité dans l'hypothèse de Taylor ; une esquisse de la solution de celui du mouvement de rotation des corps, de l'équilibre des corps flottants et de leurs oscillations, et d'autres problèmes que présente la théorie de la construction et de la manœuvre des vaisseaux. C'étoit sans doute alors une intéressante nouveauté que la réunion de toutes ces matières dans un cours élémentaire. On lui a reproché, avec raison, d'avoir commis quelques fautes contre l'exactitude, et d'avoir souvent négligé la rigueur des démonstrations ; mais il paroît que ce défaut tenoit à l'idée qu'il s'étoit formée de l'embaras que présente quelquefois la marche synthétique.

• J'ai élagué, dit-il, ces attentions scrupuleuses qui vont jusqu'à démontrer des axiomes, et qui, à force de supposer le lecteur inepte, conduisent enfin à le rendre tel. • Cette réflexion est au moins exagérée, et ne pourroit s'appliquer tout au plus qu'à l'abus du raisonnement ; mais on sent qu'il existe entre cet abus et le défaut contraire un milieu qui, sans trop fatiguer l'attention du lecteur, conserve à la science le caractère d'exactitude qui lui est essentiel, et qui en fait un excellent exercice logique.

En 1768, Bézout obtint la place d'examineur de l'artillerie, vacante par la mort de Camus ; et bientôt il prépara pour les élèves de ce corps une édition de son cours, dans laquelle il substitua des applications tirées du service de l'artillerie à celles qui concernoient la marine. Enfin, il publia, en 1779, sa *Théorie générale des équations algébriques*, qui n'est qu'un Traité de l'élimination des inconnues entre un nombre quelconque d'équations. On y trouve la première démonstration qui ait été donnée de la proposition fondamentale de cette théorie envisagée dans toute sa généralité. Se renfermant dans l'exercice de ses fonctions et dans la société de sa famille, Bézout mena une vie paisible, jouit d'une considération méritée et d'une réputation que les nombreuses éditions de ses cours avoient reudues populaire. Condorcet, dans l'éloge qu'il fit de ce géomètre, relève un trait de courage qui ne doit pas être passé sous silence. Deux aspirants de la marine à Toulon étoient malades de la petite - vérole, qu'il n'avoit pas eue, et cependant, pour ne pas retarder d'une année leur avancement, il alla les examiner dans leur lit, malgré le risque évident qu'il y avoit

de contracter une semblable maladie à un âge assez avancé. Ses ouvrages sont : 1° *Cours de mathématiques à l'usage des gardes du pavillon et de la marine*, Paris, 6 vol. in-8°, y compris un *Traité de navigation*. La première édition est de 1764-69; la dernière, faite du vivant de l'auteur, est de 1781 et 82. 2° *Cours de mathématiques à l'usage du corps royal de l'artillerie*, Paris, in-8°, 4 vol. La première édition fut faite à l'imprimerie royale dans les années 1770-1772. On a réimprimé ces cours un grand nombre de fois. Quelques parties ont été accompagnées de notes, entre autres, celles de M. Garnier et celles de M. Reynaud. M. Peyrard a réuni, dans une même édition, les applications particulières au Cours à l'usage de l'artillerie, avec le Cours à l'usage de la marine. 3° *Théorie générale des équations algébriques*, Paris, 1779, in-4°, 1 vol. L-x.

PIERRE MANUEL, conventionnel, député de Montargis, est né à Nemours en 1752. Il a été décapité en 1793, âgé de 41 ans. Il est auteur de *l'Année Française*, ou Vie des hommes qui ont honoré la France, 1789, 4 vol. in-12. — Il est éditeur des *Lettres de Mirabeau*, 1792, 4 vol. in-8° ou in-12.

DUPONT DE NEMOURS (Pierre-Samuel), député de cette ville à l'assemblée constituante, étoit né à Paris le 14 décembre 1739. C'est à tort qu'on lit au bas de son portrait gravé, né à Nemours. Il possédoit une terre aux environs de Nemours, et en 1789, il fut nommé député par le tiers-état de ce bailliage à la presque unanimité; nul n'y apporta un esprit plus sage, ni des vues plus pures. Dupont a composé un grand nombre d'ouvrages; on en verra la nomenclature dans la *Biographie universelle*, ainsi que des détails curieux et intéressants sur sa vie politique et littéraire. Il est mort aux Etats-Unis des suites d'une attaque de goutte, le 6 août 1817.

PERREAU (Jean-Anne), né à Nemours le 17 avril 1789, mort à Toulouse le 6 août 1819, dans ses fonctions d'inspecteur-général des écoles de droit, étoit, dit-on, fils naturel du célèbre Mirabeau. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, sur la législation, et en outre : *Les lettres illinoises*, Londres, in-12. — *Clarisse*, drame en 5 actes, en prose, 1771, in-8°. — *Épître sur la Lune*. — *Hymne à l'amour*. — *Abrégé élémentaire d'hist. ancienne*. — *Mizzim ou le Page à la Cour*. — Et des poésies.

• Ses *Éléments de législation naturelle*, dit M. Dupin, sont un ouvrage qui n'est point scientifique comme ceux des Allemands, mais il est fait

• sur un bon plan, rempli de notions justes et d'un bon style. On le lit
• avec fruit et plaisir. •

A. C. LE TELLIER, député de Nemours à la convention, étoit avocat du roi au bailliage de Melun. Il vota la mort du roi. Etant envoyé en mission à Chartres en 1795, il s'y tua d'un coup de pistolet, le 17 septembre, de désespoir de n'avoir pu arrêter une émeute occasionnée par la cherté du pain, et de s'être vu forcé de crier *vive le roi*, et d'avoir été promené sur un âne par la populace.

Dans l'*Histoire métallique de la révolution* par Millin, il y a une médaille gravée avec son nom et son buste, et ces mots autour : *Il se donna la mort pour épargner un crime.*

Il est auteur d'un petit recueil intitulé : *Quelques pensées extraites de divers moralistes, pour servir à l'homme de la nature, devenu homme social.* Paris, Baudouin, in-24, 70 pages.

Nous ne devons pas oublier de mentionner ici deux personnages titrés, qui ont porté le nom de Nemours, et qui sont connus par quelques productions historiques.

La duchesse de Nemours, Marie d'Orléans-Longueville, fille de Henri II, duc d'Orléans-Longueville, a publié des *Mémoires*, imprimés à Cologne, 1709, in-12, et réimprimés souvent à la suite de ceux du cardinal de Retz et de l'abbé Joly. Ceux qui ont connu cette princesse, l'ont aussi reconnue dans ses mémoires, a dit un critique. Ils sont écrits d'un style très-léger, avec beaucoup d'esprit et de fidélité. — Elle est morte en 1707.

Le Duc de Nemours, Jacques de Savoie, a adressé au duc d'Alençon, une *Lettre* qui a été imprimée dans le *Recueil de Lamoignon*, 1623, in-4°.

• Par cette lettre, le Duc invite le Duc d'Alençon à se reconcilier,
• pour son propre intérêt, avec le roi (Charles IX) son frère, qui sera
• toujours le plus fort. •

T. T.

N'oublions pas non plus un ancien habitant de la même ville nommé ANTHEAULME, astronome distingué. Il fut auteur d'un *Mémoire sur les aimants artificiels*, qui a remporté le premier prix à l'académie de Saint-Petersbourg.

Dépendances de la ville de Nemours. Il existe trois moulins à tan, appartenant à MM. Gillet, Louis Antoine et à une compagnie; et quatre moulins à farine, appartenant à M^{me} Simon, et M. Bouvery (Claude).

La Maison de campagne de *la Joye*, où étoit autrefois l'abbaye, dite alors *Notre-Dame-de-la-Joye*, est près des remparts de cette ville. Le jardin renferme l'une des plus belles sources que l'on connoisse, et dont l'eau est d'une limpidité admirable, car, outre que cette eau ne gèle jamais, c'est qu'au contraire, dans les plus grands froids de l'hiver, elle est tiède, et qu'elle est dans l'été, de la plus grande fraîcheur.

L'ancien couvent de la Congrégation sert maintenant d'hospice et est desservi par sept sœurs de Saint-Vincent de Paul. Celui des Récollets renferme maintenant une brasserie considérable dont la bière jouit d'une réputation bien méritée, qui s'étend aux départements voisins, mais principalement dans tout l'Orléanais. Le domaine de la Joye appartient à la ville, et l'ancien couvent à M. Tricard.

On remarque aux alentours de Nemours des fours à chaux, d'une construction nouvelle, et qui peuvent être chauffés par la tourbe; on n'y emploie que de la pierre provenant des carrières de Château-Landon, reconnue pour être supérieure à toute autre, à cause qu'elle a la dureté du marbre.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 358).

Bagneaux.

BAGNEAUX près Nemours, patronne Sainte-Thérèse, *alias* patron Saint-Léonard; autrefois (1771) paroisse l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Nemours; collateur, l'archevêque de Sens; dame, madame la duchesse d'Elbeuf; 24 feux, 60 communicants (aujourd'hui 256 habitants); située dans le Gâtinais français, dans une vallée sur la rive gauche du Loing, entre cette rivière et son canal; élection et grenier à sel de Nemours; bailliage de Melun.

Bagneaux s'appeloit anciennement *Balneoli*; ce mot vient peut-être de *bagnas*, vieux mot qui en patois signifioit lieux marécageux, et non de petits bains*.

T. T.

Ce village forme actuellement, avec l'ancienne paroisse de Glandelles, etc., une commune.

En 1189, Etienne Vire, abbé de Saint-Séverin de Château-Landon, acquit à son abbaye l'église de Bagneaux.

* Voyez Alm. de Sens, 1771, page 138.

Gall. Christiana, tome XII, page 201.

Histoire du Gâtinais, page 552.

Dans le **xiii^e** siècle, **Adam de Villebéon**, dit le **Chambellan**, étoit seigneur de **Bagneaux**. Dans le **xvi^e**, cette seigneurie appartenoit à **Jean de Moncean**, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cent cheval-légers. En **1611**, **Antoinette de Savigny**, sa veuve, épousa **Lancelot de la Taille**, et lui porta en dot cette seigneurie. Enfin, en **1627**, elle fut acquise par **Charles Bourdelet**, qui vint y faire sa demeure.

Ce lieu dans lequel, en **1630**, époque où écrivoit **Dom Morin**, « ne se trouvoit aucune chose mémorable, sinon la famille illustre de la Taille, à laquelle il appartenoit, » offre aujourd'hui un des plus beaux établissements industriels, et le seul dans son espèce qui existe dans le département : c'est une grande et belle verrerie, façon d'Alsace, dont les produits sont tels, que les autres manufactures du même genre peuvent à peine les égaier. On y fabrique le verre plat pour vitrage et pour encadrement de gravures, verre blanc et de couleur pour l'optique, cylindres ronds, ovales et carrés, qui ont jusqu'à **7** pieds et demi de hauteur et au-delà.

On voit aussi dans le cimetière un superbe monument qui fut placé en **1833**, en l'honneur de dame **Perinange Tremoureux**, femme en son vivant de **M. Charles Duplessis de Grénédan**, employé à la verrerie de **Bagneaux**.

Dépendances : Trois hameaux : *Fromenceaux* ; *Glandelles* ; et le *Petit Bagneaux*. Le moulin de *Bagneaux*, qui a deux tournants, dont l'un à l'anglaise, destiné au commerce, appartient à **M. Metais** ; celui dit *Portonville*, à **M. Ansillon** ; et la *Verrerie de Bagneaux*, appartenant à **M. Bernard** (**Jean-Baptiste-Pierre**) est exploitée par madame **Marie-Thérèse Bernard**, née **Florion**, son épouse.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 17).

Bourron.

Bournon, patron **Saint-Severe de Burrone**, étoit, en **1772**, paroisse de l'archidiaconé de **Gâtinais** ; doyenné de **Milly** ; conférence de **Nemours** ; collateur, l'archevêque de **Sens** ; dame, madame de **Varennnes** ; **130** feux, **350** communicants (aujourd'hui **1257** habitants) ; situé dans le **Gâtinais français** sur la grande route de **Paris** à **Lyon** par **Montargis** ; entre **Nemours** et **Fontainebleau** ; élection et coutume de **Melun** ; bailliage de **Moret** ; grenier à sel de **Nemours**.

Ce lieu dans de vieux titres est désigné sous les noms de *Borron*, *Bozon*, et anciennement en latin *Bozoniacum*.

En 1713, cette terre appartenoit au marquis de *Beringhen*, qui portoit dans ses armes : d'argent à 3 pals de gueules, au chef d'azur, chargé de deux molettes d'argent.

En 1783, M. François-Frédéric de *Varems*, seigneur et marquis de *Bourron*, brigadier des armées du roi, fit bénir, le 11 juin, la chapelle de son château, nouvellement construite sous l'invocation de la Ste-Vierge.

T. T.

Depuis quelques années la terre appartient à M. le marquis de *Montgon* (voyez plus bas).

Cette cure étoit sujette à vicaire ; il y eut un accord fait en 1223, devant Gauthier in Cornut, archevêque de Sens, entre le curé de *Bourron* et l'abbé de Saint-Port ou *Barbeaux*, touchant les dixmes de cette paroisse, qui avoient déjà été confirmées à cette abbaye par *Pierre de Corbeil*, son prédécesseur, en l'année 1210. La maladrerie de cette paroisse fut réunie, en 1605, à l'Hôtel-Dieu de *Fontainebleau*. Il y avoit alors poste aux chevaux.

Le premier seigneur de *Bourron* dont on ait connoissance, est un *Adam de Villiers*, maitre-d'hôtel des rois *Charles v* et *Charles vi*.

Sous *Charles vii*, cette terre a été possédée par *Denis de Chailly*, bailli de *Meaux*, et ensuite par *Henri de Melun*, vicomte de *Melun*.

Louis xi, encore dauphin, ayant fait un voyage en *Flandre*, s'y prit d'amitié pour un seigneur brabançon, nommé *Antoine Sallard*, par cela seul que celui-ci attrapoit les oiseaux avec une étonnante adresse. Devenu roi, il nomma ce seigneur son grand fauconnier, et lui acheta la terre de *Bourron*. En 1560, *Jean de Sallard*, descendant du précédent, fut appelé, mais ne comparut point à la rédaction de la coutume de *Melan*.

Le château est à l'ouest du village. Cet édifice est formé d'un corps de bâtiment flanqué de deux pavillons, entouré d'un superbe canal ; le parc, d'environ 60 arpents, est bordé par la grande route.

Les plantes légumineuses, ainsi que les chasselas qui ne diffèrent point de ceux de *Thomery*, y sont cultivés avec avantage.

La rivière du *Loing* y fait tourner un moulin, dit de *La Fosse*.

De la montagne de *Bourron*, la vue plonge avec délices sur cette vallée si pittoresque, où serpentent le *Loing* et le caual de *Briare* ; et la

forêt de Fontainebleau, qui y est contiguë, offre les promenades les plus agréables*.

C'est au milieu du grand chemin qui traverse cette paroisse, qu'a été faite l'entrevue de Louis-Stanislas-Xavier de France, comte de Provence, et de la princesse Marie-Josèphe-Louise de Savoie son épouse, le 12 mai 1774. Cette Princesse partit de Montargis où elle avoit séjourné deux jours pour se rendre à Fontainebleau ; le roi qui s'y étoit rendu la veille, en partit accompagné de la famille royale et de ses principaux officiers, et alla au-devant d'elle jusqu'au bas de la montagne de Bourron.

Les détachements des troupes de la maison du roi, ainsi que le Vol** du cabinet, précédèrent et suivirent sa majesté dans leurs rangs ordinaires. Lorsque madame la comtesse de Provence aperçut le roi, elle descendit de son carrosse et elle marcha au-devant de sa majesté, ayant auprès d'elle le comte de Berranger son chevalier d'honneur, et le comte de Mailly, marquis de Nesle, son premier écuyer, qui lui donnoient la main; elle étoit accompagnée de la duchesse de Brancas, sa dame d'honneur, de la comtesse de Valentinois, sa dame d'atours, et des dames que le roi avoit nommées pour l'aller recevoir sur la frontière : cette princesse étant arrivée auprès du roi qui étoit descendu de son carrosse, se jeta à ses pieds : sa majesté la releva, et, après l'avoir embrassée avec beaucoup de tendresse, lui présenta Mgr le comte de Provence qui l'embrassa et ensuite Mgr le dauphin, madame la dauphine, madame Adélaïde et mesdames Victoire et Sophie, qui embrassèrent aussi cette princesse.

Après cette entrevue, le roi remonta en carrosse, pour retourner à Fontainebleau : il fit placer mad^e la comtesse de Provence auprès de lui. Le lendemain, toute la cour partit de Fontainebleau ; le roi, avec la famille royale, vint coucher à Versailles, où le mariage fut célébré.

Dépendances : Un hameau : *Marlotte*, composé de 50 habitants;

* Voyez Guide du Voyageur dans la forêt de Fontainebleau, par C. F. DENECOURT, 5^e Promenade, page 78.

Voyez Hist. de Melun, p. 362, 378.

Gall. Christiana, tome XII, p. 60.

Hist. du Gâtinais, p. 532.

Cout. de Melun, p. 448.

** Vol signifie la chasse qu'on fait avec des oiseaux de proie : un tel chez le roi est chef d'un tel vol.

le moulin de la *Fosse* appartient à M. Beuard; et le *château de Bourron*, dont il a été parlé plus haut, appartient à M. le marquis de Montgon.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 48.)

Châtenoy.

CHATENOY, *alias* Chastenoay près Nemours; patron *Saint-Loup de Castenayo in Vastino*, étoit, en 1775, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyen de Milly; conférence de Nemours; collateur, l'archevêque de Sens; seigneurs, MM. de Dampierre et de Combreux; 40 feux, 100 communicants (aujourd'hui 170 habitants); située dans le Gâtinais français; élection et grenier à sel de Nemours.

En 1535, le seigneur de Chastenoay comparut à la rédaction de la coutume de Sens.

Il existoit un ancien château qui a été démoli, et qui constatoit l'origine féodale de la commune. Il ne reste plus qu'une ferme appartenant à M.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 91.)

Chevrainvilliers.

CHEVRAINVILLIERS, *alias* Cheyrinvilliers; patron *Saint-Fiacre*, étoit en 1776, une paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyen de Milly; conférence de Nemours; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, le marquis d'Argenteuil; 50 feux, 120 communicants (aujourd'hui 278 habitants); située dans le Gâtinais français et dans une plaine; élection et grenier à sel de Nemours.

Ce lieu est écrit anciennement *Caprosium villare*, *Severisi villare*, et *Chevreaux-Villiers* en 1590*.

Il y avoit anciennement un château, qui a été en partie démoli, et dont les restes ont été convertis en ferme.

Dépendances: Un hameau: *Verteau*, qui se trouve à un quart de lieue au nord-ouest, et dans lequel existoit un château qui a été détruit et converti en une belle ferme du même nom, qui appartient à M. Piotot de Dampierre, propriétaire aussi de l'ancien château de Chevrainvilliers converti pareillement en une ferme.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 101.)

* Voyez sur les familles *Lecharron* et *Lebascle* qui ont possédé cette terre, le Dictionnaire de la noblesse.

Voyez *Cont. de Sens*, p. 147.

Fay.

FAY; patron Saint-Sulpice de *Foyaco*; autrefois (1779) cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Nemours; collateur, l'archevêque de Sens; dame, madame la duchesse d'Elbeuf; 69 feux, 175 communicants (aujourd'hui 374 habitants); bailliage, élection et grenier à sel de Nemours; situé dans le Gâtinais français.

Ce lieu s'appelait anciennement *Faiz* en 1590, et en latin *Fagidum*, et désignoit sans doute un lieu planté de hêtres en latin *Fagus*. r. r.

Ce village est bâti sur le penchant d'une colline exposée au nord; au pied coule un petit ruisseau qui va se jeter dans le canal du Loing.

Fay est commandé par un château gothique, dont l'historien du Gâtinais donne la description suivante: - Ce château est bâti à l'antique, et fermé d'un côté de fossés et de hautes murailles, à deux des coins desquelles est une tour carrée en façon de courtines, fort élevée. Il y a une basse et une haute. La haute est toute environnée de bâtiments. Ce château existe encore.

La terre et seigneurie de Fay avoit le titre de marquisat: Louis XI, après avoir fait décapiter Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche en 1477, disposa de ses biens en faveur de plusieurs princes et seigneurs; *Imbert de Batarnay*, seigneur du Bouchage, eut pour sa part la terre du Fay et diverses autres seigneuries (*Hist. de France par Volz, tom. 18.*) Nous apprenons par *D. Morin*, en son histoire du Gâtinais, qu'il y avoit en autrefois dans cette paroisse, un petit monastère dépendant de l'abbaye de Ferrières, et que pour cette raison cette abbaye avoit sur cette seigneurie un droit de féodalité, de six sols parisis, et quatre setiers de seigle, que ce droit a été reconnu le 21 mai 1488, par *Etienne et Guillaume Barton*, seigneurs de Fay, suivant l'acte passé led. jour devant *Guillaume Monsenier*, notaire à Montargis. Guillaume Barton y prend la qualité d'abbé de Dojat. Nous ne connoissons pas cette abbaye, à moins que ce soit Douas, abbaye alors de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Quimper-Corentin. Etienne Barton se qualifie de noble homme, écuyer, conseiller, maître-d'hôtel du roi, maître des eaux et forêts de Languedoc, sieur du Fay, Glandelles, Baignon, la Madelcine et Corbeval. On voyoit encore en 1630, au milieu du chœur de l'église du Fay, le tombeau de ce seigneur, élevé de trois pieds; sur la tombe étoit représenté un homme armé, fors la tête, et autour étoient écrits ces mots:

* Voyez Almanach de Sens, p. 46. 1780.

Etienne au monument, ci gist nommé Barlan, de tous généralement regretté, lequel en son vivant, du Fay fut Seigneur, de vertus, bonnes mœurs, clarifique Chevalier, en tous ses faits, et noblesse antique, extrait, pieux et discret, Orateur authentique du Roi Charles, feu huitième de ce nom, Conseiller et d'Hôtel-Maître, de bon renom, au monter humain, benin à tout homme, lui jeune, estant pèlerin, fut à Rome et Jérusalem où le Sépulchre de Jésus, les Saints lieux visita, tout rempli de vertus, mais après soutenu, de douleurs excessifs, mané des Sacrements de Sainte foi chrétienne, lendemain de Noël M. V. et VI. Il rendit l'esprit le jour Saint Etienne. Requiescant in pace. Amen.

Sont encore ces vers latins sur la tombe :

Quisquis ades, qui morte cudes, sta, respice, plora,

Si quod eris, modicum tremaris, pro me precor, ora.

Si probitas, sensus, virtutum gratia, census,

Nobilitas, ortus, possint obsistere morti

Non foret hic heros extentus, qui jacet intus.

On voyoit sur la porte les armes des aînés de cette famille, et sur les vitraux, celles de la famille Hurault de l'Hospital, à qui cette terre a depuis appartenu.

Dans une des chapelles de l'église est le corps de *Paul Hurault de l'Hopital*, archevêque d'Aix, fils de *Robert*, seigneur de *Belesbat*, chancelier de *Marguerite de France*, duchesse de *Savoie*, et de *Mademoiselle de l'Hopital*, fille du célèbre chancelier de ce nom, décédé au mois de septembre 1625; ce corps y fut apporté par *Guy Hurault de l'Hopital*, son neveu et son successeur au même siège, qui mourut à Paris le 3 décembre 1625, pendant l'assemblée du clergé, et fut enterré en la chapelle du château de *Belesbat*, paroisse de *Boutigny* en ce diocèse. Ce prélat étoit fils de *Michel*, chancelier du roi de *Navarre*, seigneur du *Fay*, et d'*Olympe Dufour de Pibrac*. (*Dom Morin, Morery*). Gardien de *Navarre* le chargea de plusieurs ambassades. Ses quatre discours sur l'état de la France, depuis 1585 jusqu'en 1591, sont des chefs-d'œuvre de style et de raisonnement.

Le sieur du *Fay*, dit *Gommerville*, descendu de *Robert Hurault*, frère du chancelier, seigneur de *Belesbat*, etc., ne voulut point se marier, et, après avoir adopté les maximes du calvinisme, rentra dans l'église catholique, et mourut à *Fay* en 1627. Il est enterré, ainsi que son frère *Paul Hurault*, archevêque d'Aix, dans l'église de *Fay*.

Le château de Fay appartient aujourd'hui à M. Rattier.

Dépendance de Fay : Lavan, Laveau, Laveaux ; *Sanctus Eustachius de valle*, hameau de cette paroisse, qu'on prétend avoir été autrefois un prieuré-cure de l'ordre de Saint-Augustin, sous le nom de St.-Eustache, réuni, en 1770, à la cure de Fay, dépendoit de l'abbaye de St.-Ambroise de Bourges. La terre et seigneurie de Lavan appartenoit, vers 1770, à M. le marquis de Trécesson ; ses héritiers l'ont vendu, en 1775. C'étoit M. le marquis du Plessis-Bellievre qui en étoit seigneur en 1779.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 169.)

Fromonville.

FROMNVILLE, patron Saint-Etienne ; autrefois (1780) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Nemours ; collateur, l'archevêque de Sens ; dame, madame la duchesse d'Elbeuf ; 400 feux, 300 communians (aujourd'hui 731 habitants) ; située dans le Gâtinais français ; bailliage, élection et grenier à sel de Nemours.

En 1590, Fromonville, en latin *Fromondi villa* ; ce mot a été formé sans doute d'une villa ou habitation rurale bâtie sur un mont froid. r. r.

Le 12 septembre 1649, Louis Chappotin, étoit seigneur de Darvault (fief sur cette paroisse), de Fromonville, et autres lieux. Il étoit conseiller du roi, bailli de Nemours, et de Château-Landon ; en 1693, le même étoit aussi seigneur de Bleynes, et gouverneur de la ville et duché de Nemours. Voyez *Verbo* Chappotin, le Dictionnaire héraldique, tome 1^{er} du supplément, page 748.

En 1763, M. Prosper-Maurice Musnier de Pleignes, conseiller du roi, auditeur des comptes, étoit propriétaire de la terre de Pleignes-le-Châtel sur cette paroisse, et M. Maurice-Antoine Musnier, son neveu, chevalier, président et trésorier de France, possédoit la terre de Darvault.

Il y avoit une chapelle au château de Pleignes en 1755, une autre au château de Darvault en 1763, et une autre au château de Fromonville dès 1733.

En 1769, la terre de Fromonville appartenoit à M. Pierre Cœuret d'Osigny, conseiller correcteur en la chambre des comptes, puis à M. Pierre Cœuret d'Osigny, son fils, auditeur en la même chambre. M. Eutrope-Claude de La Marche, écuyer, notaire à Paris, acquit cette terre des enfants d'Osigny ; il acquit aussi celle de Pleignes, même paroisse.

La chapelle de Notre-Dame et de Sainte-Avoye, dans les limites de

cette paroisse, aujourd'hui ruinée, étoit à la présentation des seigneurs de Pleignes; ils y nommèrent encore le 6 février 1719; elle avoit pour lors 15 liv. de revenu.

Il y avoit plusieurs fiefs sur cette paroisse, régie par la coutume de Lorris; le fief de Fromonville, avec haute justice, dépendoit du marquisat de Fay, qui appartenoit à M^{me} la duchesse d'Elbeuf. *Pleignes-le-Châtel* appartenoit à M. de la Ronce; et *Pleignes-le-Territoire* à M. de Popincourt. Ces deux seigneurs avoient, chacun leur château et haute justice en commun sur leur territoire. *Darvault*, autre fief et château, qui avoit moyenne et basse justice, appartenoit à la dame Denoyers de Villebonne. M. de Montainville en a été depuis propriétaire.

Le château de *Fromonville* a été possédé par mad. la maréchale duchesse de Richelieu, à titre d'usufruit. M. le comte de Rothe, son fils, en étoit propriétaire en 1780. Son parc est borné au nord-ouest par le canal du *Loing*.

Le château de *Pleignes* est entouré de fossés remplis d'eaux vives, alimentés par un étang situé à proximité; on trouve, près du jardin, une carrière de terre à pipe servant aux manufactures de faïence blanche. Ce château et les fermes de *Basses-Pleignes* et de *l'Erable* appartiennent encore aujourd'hui à mademoiselle Chevignard. Le château de *Darvault* a appartenu à M. Beaugé; la ferme de *Fromonville* à mad^{lle} Simon; et le *Moulin Rouge* au sieur Jacques Gilet.

Ainsi, comme l'observe M. le maire de Fromonville, la majeure partie des impositions de la Commune sont supportées par trois femmes propriétaires, qui néanmoins sont exclues de toutes délibérations qui les concernent, quoique plus imposées; ainsi le sexe est frappé d'un désavantage en opposition avec l'esprit de la loi qui appelle les plus imposés au conseil. Il seroit juste d'accorder au moins la permission de se faire représenter.

En 1590, *Framonville*, en latin *Fromondi villa*; ce mot a été formé sans doute d'une *villa* ou habitation rurale, bâtie sur un *mont froid*.

T. T.

Le 12 septembre 1649, Louis Chapotin étoit seigneur de *Darvault* (fief sur cette paroisse), de *Fromonville*, et autres lieux. Il étoit conseiller du roi, bailli de Nemours et de Château-Landon; en 1693, le même étoit aussi seigneur de *Bleynes*, et gouverneur de la ville et duché de Nemours. (*Voy. Verbo* Chapotin, Dict. héraldique, t. 1^{er} du supplément, pag. 748.

En 1763, M. Prosper-Maurice Musnier de Pleignes, conseiller du roi, auditeur des comptes, étoit propriétaire de la terre de Pleignes-le-Chalet, sur cette paroisse, et M. Maurice-Antoine Musnier, son neveu, chevalier, président et trésorier de France, possédoit la terre de *Darvault*.

Il y avoit une chapelle au château de *Pleignes* en 1755, une autre au château de *Darvault* en 1763, et une autre au château de *Fromonville*, dès 1753.

En 1769, la terre de Fromonville appartenoit à M. Pierre Cœuret d'Osigny, conseiller correcteur en la chambre des comptes; depuis à M. Pierre Cœuret d'Osigny, son fils, auditeur de la même chambre. M. Entrope-Claude de La Marche, écuyer, notaire à Paris, acquit cette terre des enfants d'Osigny; il acquit aussi celle de Pleignes, même paroisse.

Dépendances: Trois hameaux: 1° *Darvault*, dans lequel est un château du même nom, appartenant aujourd'hui à M. le vicomte Laugier; 2° *La Boissière*; et 3° *Montcourt*. Le château de *Pleignes*, ainsi que la ferme dite *Basses-Pleignes*, et celle dite *l'Erable*, appartiennent à mademoiselle Chevignard. Dans le chef-lieu, la ferme de *Fromonville* à M. Simon Benjamin; et le château du même nom, à M. le comte de Rothe; enfin, le *Moulin-Rouge* appartient à M. Riario Sforce.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 189.)

Garentreville.

GARENTREVILLE, patron Saint-Martin; autrefois (1780) cure de Parchidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, l'Hôtel-Dieu de Nemours; 26 feux, 60 communicants (aujourd'hui 187 habitants); située dans le Gâtinais français; élection et grenier à sel de Nemours*.

On croit que ce lieu tire son nom de *wehren*, ancien mot qui signifie *garenne*, lieu fortifié ou gardé, et du mot *villa*, habitation rurale. De *garenne* on a formé les mots *garnier*, *varnier* ou *vernier*, pour désigner les officiers chargés de la garde des *garennés*. T. T.

Il est question de ce village dès le XII^e siècle. En 1197, Gauthier,

* Voyez Coutume de Sens, page 188.

En 1590 et en 1500, ce nom est écrit *Gaisentreville*.

chambellan du roi Louis VII, donna la justice et le village de Garentreville au prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Nemours.

Dépendance : La ferme dite *Fargeville* est la seule dépendance de cette commune ; elle appartient à MM. Berthier, l'un juge de paix, et l'autre ancien receveur de l'enregistrement, tous deux demeurant à Nemours.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 191.)

Grez.

GREZ, patronne, la Sainte-Vierge ; autrefois (1781) prieuré-cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Nemours ; collateur, l'archevêque de Sens, comme abbé de Saint-Jean-lez-Sens ; seigneur, le duc d'Orléans ; 100 feux, 536 communians (aujourd'hui 608 habitants) ; situé dans le Gâtinais français ; régi par la coutume de Lorris ; bailliage, élection et grenier à sel de Nemours.

Ce village est situé dans la vallée, sur la rive gauche du *Loing*.

Grez étoit autrefois une ville qui a eu le sort de bien des cités florissantes. Elle portoit ce titre en 1408, comme il appert d'une requête présentée à nos Seigneurs des Comptes par les prieur et religieux de Saint-Jean de Nemours, maîtres de l'Hôtel-Dieu, pour obtenir le paiement du droit qu'avoit ledit Hôtel-Dieu de prendre, chaque année, un muids d'avoine sur le receveur des grains de la ville de Grez. Elle tomboit en ruines dans le temps que le village de Nemours commençoit à s'agrandir au milieu du xii^e siècle. Les démolitions de la villa de Grez furent employées à bâtir les maisons que l'on voyoit s'élever tous les jours à Nemours.

De Grez on a fait le mot *Grex*, et l'on a supposé que cette ville existoit du temps de César ; mais on n'en voit aucune trace dans les historiens qui parlent de l'ancienne Gaule. Tout ce que nous savons, c'est que la terre de Grez étoit un membre du comté de Gâtinais, aliéné d'abord aux vicomtes de Melun, ensuite donné aux seigneurs de la maison d'Anjou, à titre de châtellenie sous le ressort et souveraineté de ce comté, comme il paroît par une charte rapportée sur l'établissement du prieuré de Nemours, par laquelle *Elisabeth*, duchesse de Grez, en l'an 1168, en considération de ce que *Guillaume*, son mari, étant décédé au voyage de la Terre-Sainte, sous Louis-le-Jeune, et inhumé en l'abbaye de St-Jean de Sébaste en Samarie, elle donna aux religieux de Sébaste, établis à Nemours, 10 liv. Angevines de rente annuelle à prendre sur la seigneurie de Grez. Enfin, cette terre fut réunie au duché de Nemours

le 9 juillet 1404, par le traité d'échange fait entre Charles VI, roi de France, et Charles III, roi de Navarre.

La paroisse de Grez comprenoit plusieurs fiefs, savoir : le fief de la Rivière, dans lequel étoit l'église paroissiale ; le Prieuré, seigneurie du Prieur, de laquelle relevoient plusieurs maisons dans Grez, terres et prés ; le fief d'Angerville possédé alors par madame de Grandcour, le fief et seigneurie de Hulay, qui appartenoit à mad. Dupuy de Hulay ; enfin, le fief de Sainte-Marie possédé par M. le chevalier d'Averton ; et la Commanderie de Beauvais. Le prieur de Grez, à l'exclusion de tout autre prêtre, avoit droit d'y porter l'extrême-onction. Les baptêmes, mariages et enterrements devoient se faire à Grez.

Louise de Savoye, comtesse d'Angoulême, mère de François I^{er}, après avoir essuyé une longue maladie à Fontainebleau, mourut à Grez, le 22 septembre 1531, âgée de 53 ans, comme elle se faisoit transporter au château de Romorentin. Son corps fut transféré à Paris, puis inhumé à Saint-Denis.

En 1553, A. de Chalmaison, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, étoit commandeur de Beauvais. Il comparut à la rédaction de la coutume de Sens pour sa terre de Chatenoy. De vastes bâtiments, une chapelle, longue d'une centaine de pieds sur 50 de large, composoient la maison. Là reposoient les cendres de Jacques de Censiers, mort en 1372, commandeur de Beauvais ; d'Antoine de Chalmans, mort en 1532 ; du fameux Durand de Villegagnon mort en 1571 (V. p. 263 et 1567). Tout a disparu, et l'on montre sur le bord du petit bois de Villiers, près de la route d'Antibes, le lieu où existoit cette maison.

On remarquoit, dans l'église paroissiale, les deux épitaphes suivantes, l'une de M. de Pampelune, l'autre de M. Houdard de Grandcour. Leur mémoire sera long-temps chère aux habitants de Grez.

Passant, arrête-toi, et lis...

- Ici est le cœur de Messire Jacques de Pampelune, Chevalier,
- Seigneur de Livry, Perrichon, Colombier, Boynes, Monceaux,
- Guedreville et autres lieux ; Mestre de Camp et Lieutenant-Colonel
- au régiment de Cavalerie légère de Monseigneur le Duc d'Enghien.
- Il fut tué en la 45^e année de son âge, à la tête de son régiment, dans
- cette fameuse bataille donnée le 3 août 1645, à Morlinguen (Allemagne),
- où son corps repose en une Chapelle, proche le champ de bataille,
- ayant été blessé au siège de Turin. Il avoit donné dans la Bourgogne,

- la Flandre, l'Italie, la Catalogne et plusieurs autres endroits, des preuves de sa valeur, conduite et fidélité au service du roi.

Jam placidâ tumulo compostus pace quiescit :

Mutavit tantum secula, non obiit.

- *Hoc marmoreum carissima conjux carissimo conjugii mœrens posuit monumentum, anno 1646, die 31 Martis.*

D. O. M.

- Ci git Habert Nicolas *Houdard de Grancourt*, Ecuyer, Garçon de la Chambre du Roi, mort le 7 Août 1773, âgé de 70 ans, inhumé dans cette Chapelle.

- D'une épouse il fit le bonheur,

- Des malheureux il fut le père ;

- Zélé parent, ami sincère,

- Grand par les qualités du cœur,

- Heureux le mortel qui l'imité !

- Parens, amis, de tous il mourat regretté.

- Seroit-il mort, si le mérite

- Donnoit un droit acquis à l'immortalité ! »

Il existoit à Grez une commanderie de l'ordre de Malte qui a été démolie.

On voit encore une tour en ruines et les restes d'un vieux château qui, suivant la tradition, a été habité par la reine Blanche, mère de St-Louis. Cet ancien débris d'un manoir féodal commande la rivière du *Loing*, sur laquelle sans doute le seigneur châtelain exerçoit un droit de péage alors qu'elle étoit navigable.

Il y a aussi une maison distinguée des autres par sa construction et ses accessoires, ainsi qu'une autre dans le même genre au hameau de *Hulay*.

Dépendances : Un hameau : *Hulay* ou *Ulay*, dans lequel est le château du même nom, appartenant à M. le comte Adrien de Beaumont, membre du conseil-général et maire ; et un moulin à deux roues appartenant à M. Betz père, propriétaire aussi d'un autre moulin à deux roues, dit *Moulin du Roi*. La ferme dite *Les Chapelottes* appartient à M. Lambert. Sur la route, en face de Grez, l'auberge dite *la Maison Neuve*, appartient à M. Dutoit ; et à peu de distance est un four à chaux exploité par le même. Plus loin, et toujours sur la route de Nemours, le pavillon dit *la Boulinière*, appartient à M. de Berny, négociant à Paris. En face, est une petite maison de garde, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne commanderie de Beauvais.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 206.)

La Genevraie.

LA GENEVRAIE, aliàs La Genevroy, La Genevraye, dans quelques pouillés Genupere et Genivroy; 1^{er} patron Saint-Martin de *Genipera*, *Genniperra* et *Genivroia*; seconde patronne, Sainte-Anne; antrefois (1789) cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Nemours; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, le roi, et par engagement M. de Caumartin; 30 feux, 100 communicants (aujourd'hui 206 habitants); dans le Gâtinais français; coutume de Lorris-Montargis; bailliage de Moret; élection de Montereau; subdélégation de Fontainebleau; grenier à sel de Nemours.

Ce village est situé sur le coteau qui borde la rive droite du Loing et de son canal, à l'extrémité septentrionale d'un plateau terminé à l'est par le vallon où coule le Lunain.

Le territoire de La Genevraie, arrosé par le canal et cette petite rivière, est médiocrement fertile; on en cultive à-peu-près un tiers en seigle; un autre tiers produit du méteil et du froment; le reste est en bois et prés.

Il y a dans cette commune deux châteaux nommés *Berville* et *La Tour*; c'étoient deux fiefs qui appartenoient: le premier à M. *Angillon de Berville*; celui de La Tour par indivis, à M. *de Berville* et à M. *de la Vilorrie*. Il y avoit en outre le fief de *Cugny* qui appartenoit au même M. *de Berville*, et celui de *Graterau*, dont étoit seigneur M. *Desavenelles de Grandmaison*, maître des comptes. Ces quatre fiefs donnoient droit de justice, mais aucun des propriétaires ne le faisoit exercer; les habitants portoient leurs causes directement au bailliage de Moret. Les seigneurs de Cugny, La Tour et Berville, qui tous trois se disoient seigneurs de la paroisse, et prétendoient en cette qualité jouir exclusivement des droits honorifiques, ont plaidé long-temps entre eux pour faire valoir leurs prétentions, mais beaucoup d'années se sont écoulées en procédures, et la question est restée indécise. La suzeraineté appartenoit au roi, à cause du comté de Moret.

Nous n'avons rien découvert sur l'ancienneté de cette paroisse, qui, probablement a tiré son nom de la grande quantité de genevriers (*jeniperus* en latin) qui croissoient dans le pays. L'église et le presbytère ont été la proie d'un incendie en 1648.

C'étoit, en 1826, M. Darcy, maire du lieu, qui étoit propriétaire

du château de *La Tour*, situé entre la rivière du Loing qui communique ses eaux dans son parc, et le canal du même nom.

Un peu plus loin, en descendant, se trouve, sur le bord de ce canal, le château de *Berville*, qui a appartenu à M. Zeltner; de belles plantations et une tuilerie considérable font partie de ce domaine. Dans la tuilerie, l'on fabrique des tuiles de même nature que celles de Bourgogne; on se sert, pour les faire cuire, de la tourbe, dont l'extraction se fait dans la propriété même. Elles se transportent à Paris par le même canal. M. Zeltner possédoit aussi un troupeau nombreux de mérinos, pure race.

Dépendances : Deux hameaux : *Cugny* et *Petit-Bois*; dans l'ancien hameau dit *les Bordes*, il n'existe que la classe ou école. Le château de *Berville* appartient à M. le marquis d'Aligre, pair de France; celui de *La Tour*, à M. Lambert, propriétaire aussi de la ferme dite *les Fontenelles*. *Le Bois d'Ève*, ferme nouvellement bâtie au milieu de la place de *La Genevraie*, appartient à mad^e Marchand, de Paris; le moulin de *Gratereau*, à M. Picque, négociant à Paris; le moulin de *La Coulière*, finage de *Villemert*, appartient à M. Rion; et le four à tuiles de *Lainoy*, ancienne serre de *Berville*, bâti par les ordres du général Kousiuskow, qui habitoit alors *Berville*, appartient à ce général.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 247.)

Nanteau-sur-Lunain.

NANTEAU-SUR-LUNAIN; patronne la Sainte-Vierge; autrefois (1790) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 800 liv.; 47 feux, 200 communicants, (aujourd'hui 378 habitants); généralité de Paris; élection et bailliage de Nemours.

La terre appartenoit avant la révolution à M. de Betz.

Nanteau est bâti dans la vallée, sur la rive droite du Lunain. Le château, ancien manoir féodal, est placé sur le penchant du coteau, à l'ouest de la commune qu'il commande. En 1560, les manants et habitants de cette paroisse furent représentés à la rédaction de la coutume de Melun.

On remarque sur le territoire de Nanteau, où se trouve un grand nombre de rochers, des landes incultes.

* Voyez Cout. de Melun, p. 434, 436, 443.

Cout. de Sens, pag. 129, 152.

Il y avoit, avant la révolution, à *Saint-Liesne*, un prieuré de religieuses, de l'ordre de St-Benoit. L'abbesse du couvent de Villechasson, transféré à Moret, nommoit à ce bénéfice ; il n'en reste plus qu'une chapelle.

Le mot *Nant* dans *Nanteau*, comme dans *Nantes*, *Nanteuil*, etc., annonce un lieu baigné par une rivière ou un ruisseau.

Vers l'an 1351, cette terre fut confisquée sur Jehan de Bouville, écuyer, seigneur de cette paroisse. Il étoit sans doute petit-fils de Hugues de Bouville, chambellan, mort en 1304. Il fut en même temps banni, et sans espoir de rappel, puisque la confiscation entière de ses biens suivit sa condamnation, et qu'ils furent donnés pour douaire à la reine Blanche d'Evreux, belle-mère du roi Jean.

Qu'avoit donc fait ce pauvre Jehan de Bouville pour mériter ce triste sort ? S'étoit-il joint aux flagellants en 1348 ? Avoit-il trempé dans l'empoisonnement de Mahaud et de Jeanne sa fille, veuve de Philippe-le-Long, pour lequel on n'eût que des soupçons, et cependant c'est ce qui fit condamner Robert d'Artois en 1331, au bannissement et à la perte de tous ses biens ; peines semblables à celles encourues par Jehan de Bouville ?

Mais nous pensons, avec plus de probabilité, qu'il fut compris dans la conjuration de Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, qui fut décapité en 1350, comme prévenu d'intelligence avec les anglais dans les guerres de Bretagne et de Normandie.

Les religieuses de Rosoy-le-Vieil, couvent réuni depuis à l'abbaye de Villechasson, avoient le droit de prendre un muid de bled (moitié seigle et moitié avoine) de rente, mesure de Château-Landon, sur les dixmes et terrages de la terre de Nanteau. Ce droit leur fut accordé par la reine Blanche, alors propriétaire de cette terre, et il lui fut confirmé par ordonnance du bailli de Château-Landon, le 1^{er} octobre 1353.

T. T.

Dépendances : Sept hameaux : 1° *Culoiseau* ; 2° *la Métairie* ; 3° *Les Ortières*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Cornechon ; 4° *Les Ricordeaux* (en partie) ; 5° *Saint-Liesne*, dans lequel est un moulin appartenant à M. Boutteville (Amable-Guillaume) ; 6° *Bouloy*, aliàs *Vieux-Bouloy* ; et 7° *Villeneuve*. La ferme dite *le Fourchet* appartient à M. Cartier ; et, dans le chef-lieu, le *Château de Nanteau* appartient à M. Legrand ; et le moulin du même nom à M. Boutteville fils.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 354.)

Nonville.

NONVILLE; patron Saint-Michel; autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 800 liv. ; 65 feux, 150 communicants (aujourd'hui 362 habitants); généralité de Paris; élection et bailliage de Nemours.

Ce village est situé dans une vallée, sur la rive gauche du Lunain, qui y fait tourner un moulin.

L'ancien château seigneurial est un édifice du xvi^e siècle, qui existe encore aujourd'hui.

L'église ne présente rien de remarquable.

En 1738, il y avoit au château de *La Nozaye* ou de *La Nozée*, une chapelle dédiée à St-Loup. Cette terre appartenoit alors à M. *Lalouette*; en 1766, elle étoit possédée par M. Henri-Jean-Baptiste *Boulet de Monterey*, écuyer, conseiller du roi, trésorier, receveur-général et payeur des rentes*.

Les deux hameaux de *Landy* et de *Chauville*, séparés entre eux par la petite rivière du Lunain, et éloignés de Nonville d'environ un quart de lieue, au nord, forment la moitié de la commune; les autres hameaux ne se composent que de deux ou trois maisons au plus.

En 1835, on a ouvert sur ce territoire une carrière de pierres blanches, unies et très-compactes, dont on extrait des blocs considérables. Lorsque cette pierre est polie, sa teinte jaune, mêlée de veines claires, lui donne de la ressemblance avec certains marbres Isabelles, et la rend, comme ceux-ci, très-propre à être employée dans les monuments, ou même dans les objets de luxe.

Sur un tertre qui commande la vallée du Lunain et la plaine qui se développe à l'orient, on voit les ruines de l'ancien château de *Davisson*.

Dépendances: Six hameaux: 1° *Chauville*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Royneau, marquis de la Geneste, de la Coutière et de Chambergeau, lieux qui tous font partie de la commune de Nonville; 2° *La Goutière* ou *Coutière*; 3° *La Mi-Voye*; 4° *Le Foulon*; 5° *Le Sausseau*, qui forme un hameau de deux ménages; et 6° *le Landi*. *La Nosaye*, château (qui avoit jadis le titre de fief) et ferme considérable, appartient à mad^e ve Treutell; *Cherelles* ou *Cherolles*, ferme, appartient

* Voyez Cout. de Sens, page 152.

à M. Guibourget. Dans Nonville, un moulin du même nom, appartient à M. Anthéaume, ainsi qu'une des deux fermes, dont la 2^e appartient aux héritiers Blin.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 365.)

Ormesson.

ORMESSON, patronne la Sainte-Vierge (Assomption) ; cure autrefois (1788) de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; 18 feux, 60 communicants (aujourd'hui 131 habitants) ; généralité de Paris ; élection et bailliage de Nemours.

Ce village est situé au sud-ouest et à une lieue de Nemours.

En 1186, Guillaume, archevêque de Sens, légat apostolique, pour accroître les revenus du prieuré de St-Jean-de-Nemours, lui fit donation de l'église paroissiale d'Ormesson, et l'annexa à ladite cure, avec le consentement de l'abbé et des religieux de Saint-Jean de Sens, desquels dépendoit cette paroisse.

Dépendance : Un seul hameau dit *Veau-Roussin*, composé de 14 habitants, et dont le territoire est hérissé de roches.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 372.)

Poligny.

POLIGNY, patron St-Germain, étoit avant 1791, cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu, 900 liv. ; 120 feux, 240 communicants (aujourd'hui 454 habitants) ; généralité de Paris ; élection et bailliage de Nemours.

Ce village est situé dans une gorge qui se termine, vers l'occident, à la vallée où coule le Lunain.

Poligny en latin étoit nommé *Poliniacum*^{*}.

La seigneurie en appartient d'abord à la maison du Boullay. G. de Beaumont, seigneur du Boullay et de Poligny, assista, en 1555, à la rédaction de la coutume de Sens. Cette seigneurie fut vendue, à la fin du xvi^e siècle, à Pierre Brûlard, secrétaire des commandements du roi. La terre de Poligny avoit le titre de baronnie.

Rien de certain sur les ruines nombreuses qui se trouvent çà et là dans les bois de Poligny. Cependant on peut affirmer (*Gall. Christ.*) que des ruines, près du hameau de Rosiers viennent d'une ancienne abbaye de Sainte-Rose, de qui Rosiers tire son nom : Sainte-Rose fonda, en

^{*} Voy. Cout. de Melun, p. 129, 152. — Gall. christ., vol. xii, p. 211.

ce lieu même, au commencement du XIII^e siècle, une abbaye qui fut entièrement détruite dans les guerres de religion du XVI^e siècle.

M. d'Héricourt étoit seigneur de Poligny en 1778, et M. Pierre-Jean-André-Denis-Claude *Decorps*, écuyer, étoit aussi en 1778, seigneur de la terre et de la forêt sur cette paroisse, et il y demouroit.

Dépendances : Deux hameaux : 1^o *Bouchereau* (en partie) ; 2^o *Rosiers*, bâti sur une éminence. La ferme dite *La Forest* appartient à M. le vicomte d'Harcourt ; la maison dite *La Paix de Dieu* appartient à M. Louis Noël ; et celle dite *Bois de Barbeaux*, à M. Cartier, propriétaire dudit bois ; cette maison sert de maison de garde.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 390.)

Saint-Pierre-lez-Nemours.

SAINT-PIERRE-LEZ-NEMOURS, dont Nemours étoit une annexe ; patron Saint-Pierre ; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; collateur, l'archevêque de Sens ; est la plus ancienne paroisse du lieu ; elle est située dans le faubourg de Nemours qui porte son nom, et a été convertie, à la révolution de 1789, en commune distincte, sous le nom de *Saint-Pierre-lez-Nemours*. Mêmes seigneur, généralité, election et bailliage que Nemours ; population, 739 habitants.

Les murs de cette commune touchent à ceux de la ville ; sa situation est dans la vallée et sur la rive gauche du Loing.

En 1180, Guillaume, comme il a été dit à l'article de NEMOURS, donna aux religieux de Saint-Jean de cette ville, l'église de Saint-Pierre qui demeura depuis lors annexée à leur prieuré-cure.

Dans le chef-lieu, dont la population est de 184 habitants, se trouvent l'église, le presbytère et la maison d'école.

Dépendances : Trois hameaux : 1^o *Chaintreauville*, où existe une maison de campagne appartenant à M. Ansillion, dans le jardin de laquelle se trouvent les sources d'une eau vive, d'une limpidité admirable et d'une force qui seroit susceptible de recevoir l'établissement d'une usine ; une rivière de 7 à 800 mètres de longueur les conduit dans la rivière du Loing ; la population de ce hameau est de 235 habitants ; 2^o *Foljuif*, placé à l'orient d'un bois qui touche le bois de Villiers, dans lequel est une maison de campagne, appartenant à madame Duchesne de Rancourt, située à mi-côte, dans une position agréable, ayant sa principale façade sur la route de Paris à Antibes ; la population de ce hameau est de 147 habitants ; 3^o *Puisclot*, dans le hameau duquel sont trois fermes,

dont une, assez importante, appartient à M. de Maussac ; sa population est de 179 habitants.

Bailly, ancien fief ; M. Sonnet, propriétaire de cette maison qui n'étoit, autrefois, qu'une maison de plaisance, l'a considérablement augmentée depuis quelques années, et y a fait établir une *seculerie*, qui est en ce moment en pleine activité. Le moulin du *Doyer*, qui appartient à M. Ansillion, a obtenu la permission de jeter un pont sur le Loing, pour en faciliter les abords. Cette usine est à une distance très-rapprochée de la route royale de Paris à Antibes ; elle a quelque importance et est encore susceptible d'être augmentée. Le moulin a deux tournants, et la chute d'eau a un mètre 20 centimètres.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 454.)

Treuzy.

TREUZY, *aliàs* Trauzy, du mot latin *Trux*, qui signifie lieu inculte, sauvage, patron Saint-Martin, étoit en 1790 cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyeuné de Ferrières ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu, 500 liv. ; 46 feux, 130 communicants (aujourd'hui 306 habitants) ; généralité de Paris ; élection et bailliage de Nemours.

Treuzy est situé dans une vallée, à l'est de Nonville, et sur la rive droite du Lunain, qui y fait tourner un moulin.

Dépendances : Cinq hameaux : 1° *La Rigauderie* ; 2° *Launoy* ; 3° *Les Roches* ; 4° *Le Velay* ; 5° *Les Tuileries*, maisons où deux fours à tuiles sont nouvellement construits, et appartiennent à MM. Foulon-Girault et Laudinet (Vincent), de Villemaréchal ; ce dernier est aussi propriétaire d'une maison habitée par un contre-maitre.

La ferme dite *Bezanleu* appartient à M. Themun de Limoges ; celle des *Champmarolles* dits *Montbrun*, à M. Boursier ; et le moulin dit *Le Buisson*, près du hameau de Launoy, appartient à M. Baudrier.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 495).

FIN DE L'HISTORIQUE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT.

APPENDIX.

APPENDIX.

Cet appendix a tout réparé : les changements et améliorations y sont consignés ; les omissions ont été rétablies ; les erreurs redressées.

Le lecteur est donc prié de relire dans l'appendix l'article qu'il aura lu dans le texte, et de s'en rapporter à l'appendix toutes les fois qu'il y aura modification entre le texte et cet appendix.

A l'art. d'AUBÉPIERRE, page 480, ajoutez :

AUBÉPIERRE : Ce mot en latin *alba petra*, sembleroit annoncer que la craie ou pierre blanche y est commune ; c'est tout le contraire, ce qui croire que ce lieu a ainsi été nommé par antiphrase. La pierre blanche y est si rare, que les habitants rapportent des morceaux de craie des villages voisins.

Aubepierre est situé dans une plaine bornée au nord par la vallée d'Yères, et au couchant par un vallon moins profond ; il comprend deux hameaux, dont l'un nommé *Bonfruit*, est au nord et au sommet du coteau de l'Yères ; l'autre appelé *Grandvillé* est dans la plaine à l'est.

A l'art. PECQUEUX, page 507, ajoutez :

Le hameau de PECQUEUX (cette commune ayant été réunie à Aubepierre pendant l'impression de nos *Essais*) est situé sur le penchant d'un petit coteau où coule un ruisseau qui vient des environs de Mormant, et qui tombe dans l'Yères au-dessous de Guignes ; ce ruisseau coule sur le côté gauche de la route de Troyes. Ce hameau est fort ancien, car, en 1258, Robert de Pecqueux et Marguerite sa femme, firent part de leurs biens à l'église de Notre-Dame de Melun. Cette femme promit par cet acte, de ne *quereller* son donaire sur les biens que son mari donnoit à cette église.

Le château et la ferme de *Courgousson*, qui dépendoient de cette commune (aujourd'hui hameau), sont situés au sommet du même coteau, à un quart de lieue à l'est.

Après le 2^e paragraphe de l'art. BABY, page 1437, lisez :

Il y avoit autrefois une ferme et un château qui appartenoient à M. le marquis de Culant ; la ferme et le château ont été démolis en l'an xii de la République. Les anciens seigneurs de ce château ont fait bâtir une chapelle tenant à l'église et où leurs corps sont inhumés dans un caveau. On lit sur un marbre, l'épithaphe suivante :

• **Cygist Messire Alexis-Jean Durand de Lagny, Chevalier, Marquis de La Tour du Bost et autres lieux, lieutenant du Roi en la province de Champagne, décédé le 6 septembre 1743, âgé de 29 ans. Les sentiments les plus parfaits formoient son cœur et son âme; il n'y eut jamais d'homme au monde plus aimable et plus aimé. Marie-Anne-Philibert Durand d'Auxy, sa veuve, lui a élevé ce monument, foible marque de sa plus juste et plus profonde douleur.**
• **Priez Dieu pour le repos de son âme.** •

Après le 2^e paragraphe de BAILLY-CARROIS, page 480, lisez :

Cette commune se compose de deux paroisses, *Bailly et Carrois*, des hameaux dits *Courmignoust, Les Loges, Le Périchois, La Picardie*; du château de Carrois; des fermes dites *Ancoeur, La Moinerie*, de la *Cassine*; 2 petites maisons; enfin d'une autre maison dite *le Pigeon blanc*.

A un demi-quart de lieue, à l'ouest, se trouve la ferme de l'étang d'Ancoeur, d'où part le ruisseau qui sous le nom de Ru d'Ancoeur, passe à La Chapelle-Gauthier, Blandy, Maincy, se joint à l'Almont, et va tomber dans la Seine à Melun.

En 1558, Nicolas de Brichanteau, sieur de Beauvais-Nangis, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, assista par procureur à la rédaction de la coutume de Melun, comme seigneur de Bailly et d'Ancoeur; il étoit fils de Louis de Brichanteau qui avoit épousé Marie de Voies, héritière de cette seigneurie.

Le hameau du Périchois est situé à un quart de lieue nord vis-à-vis Courtomer, sur la route de Nangis à Coulommiers; celui des Loges est à une demi-lieue au nord-est, sur le bord du bois dit *la haie de Nangis*.

Parmi les choses remarquables qui se trouvent dans l'église de Bailly, on cite comme chefs-d'œuvres de sculpture, la chaire à prêcher et le banc d'œuvre.

Le château est fort joli; la marquise de Labarre y est morte en . . .

Addition à l'art. BAILLY-ROMAINVILLIERS, page 641 :

La commune de Bailly s'élève dans une plaine, au nord-ouest de la forêt de Crécy. On y voit encore quelques restes d'un ancien château-fort, construit en briques, avec ses tourelles et ses fossés. Cet édifice est du xiv^e siècle tout au plus, mais les habitants le datent de plus de 1200 ans.

L'ancienne paroisse de Romainvilliers, placée à moins d'un quart de

lieue au nord-est de Bailly, est, comme dans ce dernier, dans la plaine.

Le hameau dit *le Poncelet* est à un quart de lieue au sud du village, à l'ouest et près des bois qui joignent la forêt de Crécy.

Nous rétablissons ainsi les dépendances de Bailly-Romainvilliers mal indiquées page 643 :

Dépendances : Deux hameaux : *Le Poncelet* et *Romainvilliers* dont la population est de 217 habitants ; le château de Bailly appartient à mad^e v^e de Courteille, propriétaire aussi des deux fermes dans le même lieu ; trois autres fermes dites *la Ferme des Champs*, à M. Gibert ; *l'Île-Andry*, à M. Poittier ; et *Saint-Blandin*, à M. De la Haie ; enfin, une maison bourgeoise, dite *Bellême*, à MM. Rousseau.

Addition à l'art. BARCY, page 944 :

En 1030, *Berner*, évêque de Meaux, successeur légitime de *Macaire*, donna aux chanoines de sa cathédrale, la terre de Barcy. Dès-lors cette paroisse fut reconnue comme une des filles du chapitre, c'est-à-dire, une de celles où la juridiction des chanoines ne relevoit que du pape, sans l'intermédiaire de l'évêque.

En 1134, *Manassès II* confirma au chapitre de la cathédrale la donation de cette église.

La partie du hameau de Pringy, dépendant de Barcy, se compose de cinq familles, formant une population de 25 âmes ; l'autre partie appartient à la commune de Monthion, canton de Dammartin.

Au nord, sur le penchant d'un ruisseau qui va se rendre à la Théroutte, on remarque les restes de l'ancien prieuré de Saint-Gobert, dont il a été fait mention.

Nous rétablissons ici le 1^{er} paragraphe de *BASSEVELLE*, page 731.

BASSEVELLE, *Bassa Villa*, aliàs *Bassavilla*, semble indiquer un lieu placé dans une vallée, et cependant est bâti sur une petite éminence au milieu d'une plaine que traverse la route de Paris à Châlons-sur-Marne ; mais, d'un autre côté, la nature très-aquatique du territoire qui renferme plusieurs étangs, son voisinage de la forêt de Nogent-l'Artaud (Aisne) semble justifier l'étymologie de son nom ; autrefois du gouvernement de l'Île de France dans la Brie-Champenoise ; archidiaconé de Brie ; doyenné de Chezy ; patronne, la Sainte-Croix, dont on fait la fête le dimanche suivant le 3 mai ; collateur, l'abbesse de Notre-Dame de Soissons qui présentait à la cure ; décimateurs, la même pour un tiers, le curé pour

les deux autres ; seigneurs , les Célestins de Paris ; 64 feux , 200 communicants (aujourd'hui 438 habitants) ; parlement et coutume de Paris ; diocèse , généralité et election de Soissons ; subdélégation de Oulchy ; grenier à sel et direction de Château-Thierry ; maîtrise des eaux et forêts de Crécy.

La terre appartenoit , comme il vient d'être dit , aux Célestins de Paris. On sait que cet ordre , qui s'établit en France en 1500 à la demande de Philippe - le - Bel , eut un de ses premiers couvents dans la forêt de Compiègne qui n'est pas éloignée de la commune qui fait l'objet de cet article.

Il y avoit plusieurs fiefs , savoir les fiefs de *Boulangis* et des *Bordes* ; le fief de *Salnove* , avec une dépendance considérable ; ce fief appartenoit à MM. Champagne ; un autre fief plus étendu appelé *l'Île* , sur la grande route de La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail ; ce fief dépendoit de la maison des Célestins de Paris. La justice de l'abbesse de N. D. étoit haute , moyenne et basse.

Le clocher est sur la nef.

Nous rétablissons ainsi les *Dépendances de BASSEVELLE* :

Douze hameaux , savoir : 1° *la Belle Idée* ; 2° *la Boue* ; 3° *la Croisclotte* , ancien prieuré des Célestins à l'orient de Bassevelle ; dans ce hameau existe l'ancienne ferme du même nom , appartenant à M. Salmon ; 4° *la Maltournée* ; 5° *la Verdure* ; 6° *le Bois Cornail* ou *Corneille* (à peu de distance de la route de Châlons au sud de Bassevelle) dans lequel est une ferme du même nom , appartenant à MM. Lamiche ; 7° *le Cabaret Rouge* ; 8° *le petit Bassevelle* , à l'ouest de la commune à laquelle il est contigu , et dans lequel une ferme du même nom appartient à M. Lamiche ; 9° *le petit Villiers* , à l'ouest des Pauliers (ou Pioliers) dans une plaine bornée par quelques bouquets de bois , dans lequel une ferme du même nom appartient à mad^e Ledoux-Huet ; 10° *les Groseilliers* , à l'est de Bassevelle et près de la Forêt ; 11° *les Pauliers* , (au sud du village) dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. Lemoine ; 12° , et *les Maillots*. Les fermes dites *Boulangis* , ancienne ferme en ruine , à M. Salmon ; *Fromentières* , au nord du village sur le bord du bois , à M. Lamiche , propriétaire aussi des fermes dites *la Noue* ; *la Recette* , ferme dans le village ; *l'Île* , ferme et ancien fief , à M. de Saint-Just ; cette ferme est au sud-est du village sur le bord de la route , située au pied d'une petite colline : ce lieu est environné d'étangs , dont le plus considérable , place

Suite de l'Appendix.

de l'autre côté de la route, se prolonge dans la forêt de Nogent-l'Artauld. Ces étangs produisent un ruisseau qui va se jeter dans le petit Morin, à *Sablonnères*. *Vapré*, ferme, ancien fief, au nord du village sur le bord du bois, appartient à M. Lamiche; *les Bordes*, ancien fief; et *la Croix Verte*, sur le bord de la route de Paris à Châlons, appartient à M. Senicourt.

BAZOCHEZ-LEZ-BRAY.

Ajoutez après la 2^e ligne de la page 1159 :

La seigneurie de Bazoches a appartenu, au moins en grande partie, au prieur de Saint-Germain-des-Prés. Dans le xv^e siècle, une dame de la maison d'Armenonville étoit dame de Bazoches.

En 1555, demoiselle Philippe Bescherel, dame de Bazoches, assista, par procureur, à la rédaction de la coutume de Sens; les habitants de ce village y comparurent également par procureur.

Le 5 mai 1858, le nommé Belleville (Pierre-Etienne) a trouvé, en cultivant sa propriété, une superbe tombe renfermant plusieurs os d'un corps mort; il y a, dit-on, environ 500 ans que cette tombe fut placée dans cet endroit; elle est déposée dans l'église de Bazoches-lez-Bray: cette tombe est en pierre de liais.

Il existe dans cette commune un hameau séparé de ce village par des fossés; il est composé de onze habitations (population 50 habitants); ce hameau porte le nom de *faubourg de la Croix de Saint-Jean*.

Additions après le 1^{er} paragraphe de BEAUTHEIL, page 1290 :

« L'existence de ce village remonte à une époque antérieure au x^e siècle :

- C'étoit un prieuré sous la dépendance de l'abbaye de Faremoutiers.
- En 1168, la *Prieuse* de Beautheil (*Bellathilia*) devoit à ce monastère
- cinq sols et deux cochons. En 1296, la conventualité fut éteinte dans
- le prieuré; mais l'abbesse conserva Beautheil comme un lieu de plaisance
- où elle alloit fréquemment prendre le plaisir de la promenade avec
- quelques religieuses choisies.

- Ces innocents passe-temps déplurent néanmoins au bailli de Troyes,
- qui mu sans doute par une haine particulière, se servit, pour les
- empêcher, d'un stratagème aussi étrange qu'il est atroce. Il supposa
- que dans un temps plus reculé, un gibet avoit existé près du prieuré
- de Beautheil, et se crut par là suffisamment autorisé à faire construire,
- devant la maison des religieuses, des fourches patibulaires où étoient

» exécutés les malheureux qu'il condamnoit à son tribunal. L'horreur
 » d'un pareil spectacle, la puanteur révoltante qui s'élevoit de ce lieu
 » de supplice, où les cadavres restoient suspendus jusqu'à ce qu'ils
 » fussent anéantis, incommodèrent de telle façon les religieuses, qu'elles
 » cherchèrent par mille moyens à fléchir leur inexorable ennemi; mais
 » le discourtois bailli résista à toutes leurs prières. Force leur fut donc
 » de recourir à la puissance souveraine; et Philippe-le-Bel, par un édit
 » du 1^{er} mai 1296, prenant en considération la demande des dames de
 » Faremoutiers, enjoignit au bailli d'aller jouer ailleurs ses sanglantes
 » tragédies. »

F. P.

BEAUVOIR. *Corrigez ainsi le 2^e paragraphe, page 480 :*

Dans le village se trouvent quatre fermes : la 1^{re} dite *le Pied droit*, et la 2^e dite *La Borde*, appartiennent à M. Péan de Saint-Gilles, ainsi que le château de Beauvoir; la 3^e dite *la Barbinerie* appartient à madame Noire-Epinay, d'Etampes; et la 4^e dite *la Rue de Cambrey* appartient à M. Amiard, de Beauvoir.

Addition à l'art. BELLOT, page 1347. Après le 2^e paragraphe, lisez :

Ce village est d'une assez haute antiquité. En 1112, Manassès, évêque de Meaux, donna à l'église de Molèmetoute la dixme de *Belo*, à l'exception de la portion du curé, consistant en un muid de froment, un muid d'avoine, un agneau et la quatrième partie de l'offrande des fêtes de Noël, de Pâques et de la Toussaint.

En 1158, madame la comtesse de Vendôme assista, par procureur, à la rédaction de la coutume de Meaux, comme dame de *La Ferté-au-Col*, de *Chamigny* et de *Bellot*.

Nous rétablissons ainsi l'art. *Dépendances*, avant le 1^{er} parag. page 1348 :

Douze hameaux, savoir : 1^o *Champ-Martin*; 2^o *Culoison*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. Goutte; 3^o *Doucy*; 4^o *Enroux*; 5^o *la Courteloire*; 6^o *la Farrière*; 7^o *l'Aunois-Brûlé*; 8^o *les Crochets*; 9^o *les Hauts-Champs*; 10^o *Retourneloup*; 11^o *Saincy*; 12^o et *Vohuisot* (hameau inhabité). La ferme dite *le Cendrier* appartient à M. Potel; le moulin dit *les Brus*, à M. Sucet; et la maison dite *les Charnais* est détruite.

BÉTON-BAZOCHE.

Addition à la page 1645, avant le mot Dépendances :

• Le marché se tient sous une halle couverte. Au sommet du coteau qui domine le bourg, au nord-est, est *la Fontaine-du-Mont*, hameau

- auprès duquel se trouve la ferme dite *les Hayes* ; plus à l'ouest dans
- la plaine, le hameau de *la Clothée*, dont le nom vient sans doute des
- nombreuses plantes de mauvaise espèce qui croissoient dans les environs.
- Au nord de *la Clothée*, est un autre hameau nommé *Vieux-Villars*.
- En se portant toujours au nord, dans la plaine qui se développe dans
- cette direction, on trouve les hameaux dits *les Hayottes* et *la Haute-*
- *Brandon* ; au-dessus de Béton-Bazoches, à l'est et sur la rive droite
- de l'Aubetin, le hameau de *Fortailles* ; à la gauche de cette rivière,
- le hameau de *Bois-Hartault*, sur le penchant du coteau, à l'opposite
- de *Fortailles* ; et enfin celui de *la Groue*, presque contigu, et au sud
- de la commune. •

Addition à BOISSISE-LA-BERTRAND, à la fin de la 1^{re} ligne, page 444 :

Dans le XII^e siècle, les bénédictins étoient collateurs de la cure de ce lieu, tandis que Charles de Melun et dame Agnès d'Issy, sa femme, en avoient la seigneurie. Charles de Melun étoit fils d'Adam IV, vicomte de Melun, et frère de Jean 1^{er}, aussi vicomte de Melun. Il mourut en 1538, et fut enterré à l'abbaye de Saint-Père.

A la révolution, Boissise-la-Bertrand devint le chef-lieu d'un canton duquel dépendoient 12 communes, savoir : en deçà de la Seine, Boissise-la-Bertrand, Boissettes, Cesson, Nandy, Le Mée, Seine-Port, Savigny et Vert-Saint-Denis ; et au-delà du fleuve, Boissise-le-Roi, Dammarie, Saint-Fargeau et La Rochette.

Un des hameaux de cette commune a reçu et mérité le nom de *Beaulieu*, situé à l'ouest du village et sur le bord de la Seine ; il n'est séparé du hameau de *Seine-Assise*, dépendant de *Seine-Port*, que par un simple mur. Il se compose de trois maisons de campagne, dont les propriétaires sont MM. Delamarre, Du Martroy et Lefebvre, et d'une auberge de rivière.

En 1223, Guillaume de Maincy et Drocon ou Dreux, son frère, vendirent à l'église du Jard (voy. p. 456), tous les droits qu'ils avoient sur deux moulins de Maincy pour vingt livres parisis ; Guyon de *Beaulieu*, chevalier, et Simon son frère, en approuvèrent la vente, comme d'une chose de leur mouvance.

Le hameau de *Larré* est situé entre *Beaulieu* et le chef-lieu de la commune ; il se compose de quelques maisons de vigneron et d'une maison de campagne, appartenant à M. Berger, de Paris.

La ferme dite *les Joies*, petite ferme, appartient à M. Ganneron, qui l'exploite.

Articles à insérer après l'histoire de BOISSISE-LE-ROI, page 462.

Le village de Boissise-le-Roi, chef-lieu, dont la population est de 87 habitants, possède une église ayant des vitraux peints, non sans quelque mérite, mais n'étant pas dans une parfaite conservation. Elle renferme plusieurs pierres tumulaires, qui ont été retournées, afin d'éviter leur mutilation : on ne connoît pas les inscriptions.

Château et ferme de Boissise-le-Roi, appartenant à M. Barciller.

Ce château a été souvent habité par Henri IV. M. de Thumery, seigneur de Boissise, étoit son ambassadeur près les princes Palatins du Rhin. La famille de Thumery a possédé cette seigneurie près de cinq siècles. On avoit conservé, dans ce château, comme provenant de la chambre à coucher de Henri IV, un bois de lit dont le devant étoit sculpté en bois doré, représentant une guirlande de roses soutenue aux deux extrémités par deux petits amours. Il a été consumé lors de l'incendie du 23 août 1834. Ce château étoit forteresse ; les fossés ont été remplis il y a 90 ans : le dernier vestige a été comblé il y a trois ans.

Dépendances : Le hameau d'*Orgenoy*, situé à une demi-lieue au sud de cette commune, et dont la population est de 165 habitants, possède une ferme ayant autrefois appartenu aux moines de St-Victor de Paris, maintenant exploitée par M. Yvart, qui la tient des héritiers Boscary. Il paroîtroit, d'après une charte de 1047, qu'avec l'approbation du roi Robert, ce lieu qui étoit alors un village, fut donné par Raynaud, évêque de Paris, fils du comte Bouchard, au prieuré de Saint-Sauveur de Melun, pour en jouir en toute propriété : c'est ce qui constate l'ancienneté de son existence.

Malescot, autrefois château-fort, commandant la Seine, détruit par les Anglais dans le XV^e siècle, maintenant maison, sur le bord de la rive gauche, appartient à M. Favier.

La Folie, auberge, sur la route de Paris à Fontainebleau, appartient à M. Desfayères, du château de Bréau.

La ferme de *Faronville*, exploitée par M. Cazé, appartient à M^{re} Massot, de Paris.

Dépendances de BOISSY-LE-CHATEL à rétablir en place de celles indiquées page 1292.

Onze hameaux : 1° *Champ-Auger*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Vigner, et une maison bourgeoise, aussi du même nom, appartenant à M. Guilbaux ; 2° *Champ-Breton* ; 3° *la Fontenelle* ; 4° *la Vacherie* ; il s'y trouvoit une ferme maintenant divisée entre divers particuliers ; 5° *le Bois-Lhuillier* ; 6° *le Chemin* ; 7° *le Petit Buisson* ; 8° *les Brosses* ; 9° *les Granges* ; 10° *Moulin de Boissy*, dans lequel est une usine à moudre les chiffons, à la société anonyme Sainte-Marie ; et 11° *Speuse. Château-Gaillard*, petite maison isolée, appartient à un vigneron ; *les Avenelles*, moulin à farine, à M. Solvet ; et *Sainte-Marie*, usine à papier, à la société anonyme.

Dépendances de BOITRON, page 1546, à rétablir ainsi :

Deux hameaux : 1° *Bécheret* ; 2° *le Gravier*, dans lequel est une maison bourgeoise appartenant à M. Lemaire (Félix-Alexandre). Dans le chef-lieu quatre fermes : la 1^{re}, à M. Richard ; la 2^e à M. Fauvet ; la 3^e à M. Leguery ; et la 4^e, par indivis, à MM. Brezillon et Godineau. La ferme dite *le Maronnier*, à M.... ; celle dite *le Presbytère*, est détruite.

Additions sur BOULEURS. Avant les 2 derniers paragraphes, p. 643, lisez :

BOULEURS faisoit comme Coulommes (V. p. 649) partie des communes qui ayant des usages dans la forêt de Lubeton, depuis forêt de Crécy, les cédèrent, en 1223, à la prière de Hugues de Châtillon aux religieuses de Pont-aux-Dames.

Le village de Bouleurs fournissoit un des six enfants pauvres qui recevoient une éducation gratuite dans le collège que Françoise de Laval, veuve de Louis de Rohan, prince de Guémenée, avoit établi en 1603, au Mont-de-Piété, commune de Coupvray, en faveur des enfants des villages de Coupvray, Magny, Voulangis, Lesches et Bouleurs, *nés, dit l'acte, en loyal mariage, capables de servir à Dieu, et d'apprendre mestier, sans y pouvoir mettre aucun bâtard*. Ces enfants devoient demeurer cinq ans dans cet établissement, y être nourris, mais n'y boire que de l'eau.

Dépendances de BOULEURS, page 643, à rétablir ainsi :

Deux hameaux : 1° *Mont-Pichet*, de 104 habitants, au sud du chef-lieu dont il est séparé par un vallon ; ce hameau doit son nom à sa situation élevée ; 2° *Sarcy*, de 75 habitants, à l'est de la commune, sur le penchant

d'un coteau au bas duquel coule le ruisseau qui prend naissance sur le territoire du village. Le moulin dit *Larrouette* appartient à M. Janny.

Nota. Il n'est pas fait mention des bateaux dits *la Rue-l'Égoût* et *Laval*, parce qu'ils sont très-peu détachés du village.

BRAY-SUR-SEINE.

Après le troisième paragraphe de Bray-sur-Seine, page 1453, lisez :

Bouchard ou Bourchard I^{er}, le plus ancien propriétaire de la baronnie de Montmorency, seigneur de Bray-sur-Seine, ayant fait un voyage en Angleterre, en rapporta le corps de Saint-Pavace, confesseur. Il fut à son retour accompagné d'un grand nombre de moines de Persora, dans le Worchestershire, que le roi, qui étoit son oncle, lui avoit permis d'emmener avec lui. A son arrivée en France, l'an 948, il obtint du roi Lothaire, à la demande d'Hildeman, archevêque de Sens, la permission de construire un monastère dans sa terre de Bray-sur-Seine (*super Sequanam, fluvium propè Braïacum*), pour y placer la relique qu'il avoit apportée, et y loger les moines qui l'avoient suivi. Il dota ce monastère de Bray de 2 moulins, près de Montmorency, et de quelques familles de serfs. Les religieux suivoient la règle de Saint-Benoit. La même année, un brigand, nommé Boson, ayant enlevé par surprise le château de Bray, Bouchard n'eut point la force de le reprendre, et appela à son secours Renaud, comte de Sens. Celui-ci délogea le brigand qui répandoit la terreur dans tous les environs, et l'emmena prisonnier, après avoir livré la place aux flammes qui se communiquèrent à l'église, et la réduisirent en cendres.

On ignore l'époque de la mort de Bouchard ; on pense qu'il vivoit encore en 978. Il eut entre autres enfants d'Hildegarde, sa femme, qui mourut avant lui :

Thibault, seigneur de Bray et de Montlhéry, surnommé *File-Etoupes*, à cause de sa chevelure blonde ; ce premier seigneur est celui qui, l'an 1015, bâtit le château de Montlhéry. On ignore l'année de sa mort ;

Gui I^{er} ; il vivoit encore en 1071 ;

Milon ou *Miles I^{er}* de Bray, surnommé *le Grand*, d'une humeur belliqueuse et inquiète. Son château de Montlhéry étoit devenu le refuge de tous les rebelles que le roi Philippe I^{er} poursuivoit. Il fit un premier voyage en Palestine, en 1096, et, dans un second qu'il entreprit en 1104, sous les ordres de Hugues-le-Grand, frère de Philippe I^{er}, il se

trouva au combat de Rama, en 1102, où il fut pris, puis envoyé avec les autres prisonniers à Ascalon, et l'on n'entendit plus parler de lui.

Milon II, de Bray, vicomte de Troyes, étoit frère de **Guy II**, dit **Troussel**, seigneur de Montlhéry; à la mort de celui-ci, il obtint par la ruse cette dernière seigneurie, sur **Hugues de Crécy**, son cousin, qui la possédoit. **Hugues** dissimula long-temps; enfin, en 1118, ayant surpris **Milon** à Rochefort, il le fit prisonnier, le promena chargé de chaînes, de château en château, puis le condamna à être pendu, peut-être l'étrangla-t-il lui-même à Gommets; il le fit ensuite jeter par une fenêtre, pour faire croire à un suicide.

Par cette mort, la seigneurie de Bray et le comté de Troyes revinrent à **Thibault**, deuxième du nom, huitième comte de Champagne, puisque ses prédécesseurs n'avoient possédé dans ce pays, que le comté de Troyes.

Le chapitre etc.

BRIE-COMTE-ROBERT.

Additions. Après le troisième paragraphe de la page 326, lisez :

Ce fut **Louis de Bourgogne**, seigneur de Mantour, gentil-homme de Brie, qui commandoit le régiment du prince de Condé, en qualité de lieutenant-colonel, qui se saisit de la ville et du château de Brie-Comte-Robert, dont il eut le gouvernement, et depuis 1651, il fut nommé par le roi, sergent de bataille dans ses armées, et fut pourvu par sa majesté de la charge de mestre-de-camp, lieutenant du régiment d'infanterie du prince de Conti, et capitaine-lieutenant de la compagnie mestre-de-camp dudit régiment, sur la démission du marquis de Sillery.

A la fin de la page 331, lisez :

Dépendances : Un hameau : **Villemeneux**, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. le duc de Plaisance, pair de France : **Le Grand Moulin**, moulin, appartient à M. Belin jeune; et celui dit **Cornillot**, à mad^e v^e Dazier. La ferme dite **la Borde-Fournière** appartient à M. de la Bezaudière; et celle dite **Sansalles**, à M. le comte Chollet, pair de France; **Saint-Lazarre**, petite maison bourgeoise, appartient à M. Dupré.

Hors de la ville, il y avoit un couvent de **Minimes** bâti et fondé par M. de Vitry. A peu de distance de Brie, sur la route, se trouve un pont à bascule.

Dépendances de Bussières, page 732, à rétablir ainsi :

Neuf hameaux : 1^o **Bois-Martin**, sur un plateau au nord de Bussières,

et de l'autre côté de la grande route ; 2° *Chavasse*, dans la plaine, plus au sud-ouest, et près du coteau qui domine le petit Morin ; dans ce hameau une ferme du même nom appartient à M. Duval, de Saint-Ouen ; 3° *Fontaine d'Ain*, où sont deux fermes, appartenant à M. Gilet et héritiers Bouché ; 4° *la Gareinière* ; 5° *la Jarie* ; 6° *la Pierre-Amelot* ; 7° *les Cabarets*, sur le bord de la route ; 8° *les Hameaux*, hameau composé de 103 habitants ; 9° *Séricourt-les-Moulins* ou *les Moulins-Séricourt*, dans lequel est un moulin dit *le moulin du Ru*, à eau et à farine, appartenant à M. Bertrand (au sud-est du village), sur le penchant d'un coteau, où coule un ruisseau ; ce dernier prend sa source dans un étang qui est dans le lieu même, et va se décharger dans le petit Morin. Dans ce hameau se trouve l'ancien manoir de Séricourt, fief relevant de la seigneurie du village, gothique château, aujourd'hui transformé en une jolie maison de campagne et ferme, appartenant à M. Scribe, auteur dramatique, demeurant à Paris ; la ferme dite *la Fleur de Lys*, ainsi qu'une maison de campagne du même nom, appartient à M. Paris ; celle dite *la Recette*, aux héritiers Masson ; celle dite *les Baillets*, ferme isolée, à M. Duguet, maire de Bassevelle ; et enfin, *Belair*, maison isolée, appartenant à M. Vincent (Ferdinand), plâtrier.

Dépendances de BUSSY-SAINT-GEORGES, page 796, à remplacer ainsi :
Genitoy, ferme, à M. Mongrolle ; *la ferme de l'Hôpital*, ferme, à l'Hospice de Lagny ; *la Jonchère*, ferme, à M. Emery ; *la Jonchère*, moulin à eau, à une demi-lieue du nord-est de la commune, sur le bord du ruisseau de Crochet, appartient à M. Loquin ; *la Rivière*, ferme, et celle dite *la Roquemaud*, à M. de Tholozan, ainsi que *le Moulin de Busson*, moulin ; *les Bouilleaux*, maison de campagne, à M. le baron de Rothschild ; *Violaine*, ferme, près le Genitoy, a été démolie.

CÉLY. Voir la page 465, et rétablir, à partir de la 8^e ligne, les corrections et additions ainsi posées :

Le château de Cély a été bâti en 1400, par Jacques Cœur, argentier, c'est-à-dire, trésorier de l'épargne de Charles VII, et dont ce monarque paya les services avec tant d'ingratitude..... Jacques Cœur, fils d'un marchand de Bourges, servit aussi bien le roi dans les finances que les Dunoy, les Lahire et les Xaintrailles le servirent dans les armes. Son commerce s'étendoit dans toutes les parties du monde ; des vaisseaux, des galères, plus de trois cents facteurs répandus chez toutes les nations,

le rendirent le plus riche particulier de l'Europe. Il prêta deux cent mille écus d'or à Charles, pour entreprendre la conquête de la Normandie, et ce prince lui fut redevable de l'ordre qui régna dans ses finances, de la suppression des abus qui s'étoient introduits dans la fabrication des monnoies et du rétablissement du commerce que les guerres avoient détruit.

Charles le nomma en 1448 son ambassadeur à Lausanne, pour finir le schisme de Félix v. Ses envieux et ses ennemis profitèrent de son absence, pour le perdre dans l'esprit du roi, qui oubliant ses services, l'abandonna à l'avidité de ses courtisans qui partagèrent ses dépouilles. On le mit en prison; le parlement lui fit son procès, et le condamna à l'amende honorable, et à payer 100 mille écus, que le roi avoit prélevés sur ses biens dès qu'il fut arrêté, et, avant son jugement, ses juges se partagèrent ses nombreuses terres. On l'accusa de concussion. On osa même lui attribuer, la mort d'Agnès Sorel, qu'on croyoit morte de poison: mais on ne put rien contre lui, sinon qu'il avoit fait rendre à un turc un esclave chrétien, qui avoit quitté son maître; et qu'il avoit fait vendre des armes au soudan d'Egypte. Jacques Cœur trouva dans ses commis, ses facteurs, une droiture, une générosité qui le dédommagèrent des chagrins qu'il essayoit. Ils se cotisèrent presque tous, pour l'aider dans sa disgrâce. Un d'entr'eux, nommé Jean de Village, qui avoit épousé sa nièce, l'enleva du couvent des cordeliers de Beaucaire, où il avoit été transporté de Poitiers, et lui facilita le moyen de se sauver à Rome. Le pape Calixte III, lui ayant donné le commandement d'une partie de la flotte qu'il avoit armée contre les turcs, qui venoient de se rendre maîtres de Constantinople, mourut en arrivant à l'île de Chio, en 1456. Ce que l'on a dit de sa nouvelle fortune, de son voyage dans l'île de Chypre, de son second mariage, des filles qu'il en eut, est une fable sans aucun fondement. Bonami, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, l'a démontré dans un *Mémoire* lu dans les assemblées de cette compagnie. L'auteur de *l'Essai sur l'Histoire générale*, n'a pas eu apparemment connoissance de cette dissertation ou n'en a pas voulu profiter, puis qu'il dit que Jacques Cœur alla continuer son commerce en Chypre.

Une partie des biens de cet illustre négociant fut rendue à ses enfants, en considération des services de leur père. Un d'eux, *Jean Cœur*, fut archevêque de Bourges, se fit estimer par son mérite, et mourut en 1485*.

* Dictionnaire historique de Feller, tome III, page 208.

Ce château appartient maintenant à mad. la marquise v^e de Boisgelin.

Dans le chef-lieu, le moulin dit *Choiseau*, appartient à M. le comte de Laroche-Jacquelein ; celui dit *les Glaises*, à M. Rozé ; et le 3^e dit *les Marais*, à M. Fessard.

Addition après le 3^e paragraphe de CESSON, page 444 :

On sent, dit M. le docteur Pascal, tout ce qu'une pareille étymologie a d'absurde. Cependant il paroît bien constaté qu'une bataille s'est donnée dans ce lieu ; car, en fouillant près de l'église, on a trouvé un grand nombre d'ossements et d'armures qui avoient appartenu à des hommes d'une haute stature, et l'on sait qu'en l'an 583, Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, tailla en pièces, dans les environs de Melun, l'armée de Chilpéric, roi de Soissons*. Or, rien ne dément que cette action ait eu lieu à la place où est aujourd'hui le village de Cesson, et il est possible que l'on ait désigné cet endroit par le mot *cæsum*, comme qui diroit *le lieu du carnage*, d'où l'on a fait depuis *Cesson*.

Cesson. Ajoutez à la fin de la page 4486, et avant (Voy. le tableau, etc.) :

Le petit Cessoey, hameau composé de 79 habitants.

Changement : M. le curé Angot a transféré son domicile dans la commune de Rampillon, canton de Nangis ; il est présentement remplacé par M. Rousselot, curé de cette commune.

Addition : après le 1^{er} paragraphe de CHAILLY-EN-BIERE, p. 463, lisez :

En 1222, Adam de Chailly, ayant créé devant l'abbé du Jard de *remployer en propre*, pour ses enfants, les deniers provenus de la vente de leur patrimoine maternel, Thibault et André, seigneurs du fief desquelz la terre vendue étoit mouvante, ratifièrent cette créance faite par leur vassal, et Thibault de Moret l'approuva comme seigneur suzerain.

Terminer ainsi la fin de l'art. CHAILLY-EN-BIERE, page 464, par :

Nous avons lu, dans *Journal de Meaux*, la note suivante que nous allons reproduire ici :

Chailly est à l'entrée de la forêt de Fontainebleau, sur la route de Paris à Lyon. Ce qui le rend recommandable, c'est qu'il est le rendez-vous d'une foule de jeunes peintres qui, chaque année, viennent là, dans les beaux jours, étudier la nature. La forêt est d'une incomparable beauté aux environs de Chailly ; là, les chênes séculaires sont nombreux comme

* Art de vérifier les dates, tom. 1, page 538.

la foule dans la grande ville ; là , posent , pour l'artiste , des masses de rochers , des vallées arides et tourmentées , de longues allées , des lointains magnifiques ou bizarres , que mille accidents de lumière viennent varier .

C'étoit à Chailly que Lantara , pauvre enfant (*V. p. 244*) , dessinoit avec du charbon sur les murs , et révéloit ainsi le germe de son talent . Son nom y subsiste encore , et beaucoup de gens des environs le portent sans se douter , pour la plupart , de quel éclat il est entouré .

Le voyage à Chailly est pour beaucoup d'artistes le prélude du voyage des Alpes . Combien de fois le jeune élève , comprimé dans l'air de Paris , ne connoissant d'arbres que ceux des boulevards et des Champs-Élysées , et d'autre campagne que celle qu'il a vue de la hauteur de Montmartre , a-t-il rêvé le pèlerinage de Chailly et les ombrages de la forêt ? Il a peu à peu grossi son petit pécule : son modeste budget est assuré , et , joyeux il se joint à la caravane .

Comme le retour des oiseaux voyageurs , celui des peintres est attendu à Chailly . Ils se divisent par groupes dans les hôtelleries du lieu : les uns s'installent au Cheval-Blanc , dont la double enseigne , œuvre d'artiste , comme celle de Montmorency , attire souvent l'attention du voyageur , et fait le sujet d'une question . D'autres descendent à l'auberge de Cotala , fière des notabilités qu'elle a hébergées ; quelques-uns préfèrent cette bonne mère Lemoine ; célèbre par son monopole des côtelettes , mets fondamental chez elle ; plusieurs enfin vont prendre gîte dans les cabarets de Barbizon , hameau situé à peu de distance . On y est plus près de la forêt , et puis , la dépense est encore plus modique . Humbles commencements ; mais l'espérance est là .

C'est pour étudier qu'on vient à Chailly ; aussi ces parties de forêt ne sont-elles pas de triviales parties de plaisir . On part au point du jour , la boîte sur le dos : arrivés au lieu convenu , on se disperse à de petites distances ; chacun choisit son poste ; les anciens placent les nouveaux , les conseillent , leur enseignent à voir , les aident à dissiper cette espèce de torpeur qui s'empare d'un élève dans la transition de la copie à la réalité . A dix heures , le déjeuner préparé chez les hôtes est apporté et se fait en commun : c'est le moment des lazzis , des charges , des rires inextinguibles . Le cigare et quelquefois une courte sieste succèdent au repas , puis le travail recommence avec ardeur , et l'on rentre à la nuit , affamés , empressés de dîner et de dormir , pour être prêts de bonne heure le lendemain .

Presque tous les arbres des environs de Chailly ont eu leur portrait dans les diverses expositions, et pas une plume n'a révélé le nom de Chailly. Aucune n'a raconté que là avoit grandi le talent de J. Coignet, de Brascassat, de Jolivard, de Remond et de quantité d'autres; aucune n'a parlé du chêne de Charlemagne, de celui de la reine Blanche, de ce hêtre de Michalon, que l'on voit à droite de Chailly à Fontainebleau, et auquel on a donné ce nom, parce que Michalon l'affectionnoit et en avoit fait plusieurs études; aucune n'a dit le nom poétique des vallées noires et des gorges d'Apremont, dont l'aspect sauvage est plus poétique encore que leur nom. Personne n'a conté que les princes de la peinture venoient là aussi chercher des inspirations, et que depuis encore d'illustres talents sont venus habiter l'humble auberge du village. J.-A.

Dépendances : Deux hameaux : *Barbizon*, qui, de haute antiquité, dépendoit de la seigneurie de l'abbaye de St-Père, de Melun, est placé entre Chailly et Villiers; et *Fay*, situé sur le bord de la grande route, près de la forêt de Fontainebleau.

Après le 1^{er} paragraphe de CHALAUTRE-LA-GRANDE, page 1648, lisez :

Les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Martin de Tours, étoient seigneurs en partie de Chalautre; ils assistèrent en cette qualité, par procureur, à la rédaction de la coutume de Sens, en 1555.

A la même époque, Jean Drouin, écuyer, étoit également seigneur d'une autre partie de ce lieu; il comparut avec Pierre Sévin et les manants et habitants de Chalautre, représentés par Prévost, Bonquot, et Jean Guesdon, l'un d'eux présent à la rédaction de cet acte.

*Addition à l'art. CHALIFERT. Après le 3^e paragraphe de la p. 305, lisez :
Vieille chronique de Chalifert, et vers trouvés dans la tour de grand-Pierre :*

Debout, baron de Chalifert,
L'étranger menace la France;
Accours de tes armes couvert
Où se font les bons coups de lance.
Vrai chevalier, bon châtelain,
Modèle d'honneur sans vergogne,
Viens en aide à ton suzerain;
Ton cri de guerre est Quinquengrogne (*).

* Nom d'un beau moulin à farine, situé sur la Marne, en vue de Chalifert (V. Montevrain, page 904).

Le suzerain des barons de Chalifert n'étoit autre que le roi de France. Les seigneurs de cette maison ont toujours prétendu ne relever que de Dieu, du roi de France et de leur épée. Thibault, comte de Lagny, avoit prétendu que Guy de Chalifert, troisième du nom, lui devoit prêter foi et hommage; mais il y eut refus formel, et les contestants ayant été apointés devant la noblesse du pays, parmi lesquels figuroient Hugues de Coraisin, Raoul de Cluny, René de Mont-Vein et Alais, prieur de Daupemart, jugèrent le différend à l'avantage de la maison de Chalifert. Il fut reconnu dans le débat qu'un des ancêtres de Guy avoit refusé d'être vidame de l'archevêque de Paris, position qu'il jugeoit comme dépendante: il avoit été allégué d'autre part, qu'un ancien Thibault étoit homme de corps de l'abbaye de St-Jacques de Grand-Pierre, et une charte fut présentée à ce sujet, non sans soupçon de falsification, dit le Chroniqueur. (*Extrait des chroniques déposées dans le chartier de la tour de Grand-Pierre.*)

L'ancien moulin de Grand-Pierre est maintenant une tour gothique, du haut de laquelle on domine les vallées de la Marne et celle du nouveau canal de Chalifert à Meaux. C'est la continuation de la perspective on ne peut pas plus pittoresque qu'offre le terroir de Chalifert, situé sur une charmante colline, couvert d'arbres à fruits et de vignes; terre fertile, habitants laborieux. La population (470) est diminuée par suite des émigrations en faveur de la capitale, qui, dans la pensée des habitants, promet plus d'aisance et moins de fatigues.

Dépendances: Le Château de Chalifert appartient à M. Labour, maire et propriétaire aussi du moulin à vent dit *Grand-Pierre*, et dans le chef-lieu, d'une des deux fermes, appelée *la Petite Ferme*.

Addition à intercaler avant le dernier paragraphe de la page 73A,
art. CHAMIGNY.

En 1210, Hugues de Chamigny, du consentement de Gilette, son épouse, et de ses frères *Gervais, Nivard et Gacon*, seigneurs de ce lieu, cédèrent aux religieux de Chambre-Fontaine, une certaine quantité de bois dans la forêt de *Lias*, et des terres labourables, à condition que ces religieux tiendroient, pendant vingt ans, trois de leurs prêtres et un diacre dans une des maisons de ces seigneurs, voisins du monastère qui s'appeloit alors *Fontaine-Doon*; mais on ne sait plus quelle étoit cette

maison , et l'on peut également croire que c'est ou la ferme de *Goële* , ou le prieuré de *Rouget* situé sur cette paroisse.

En 1509 , la comtesse de Vendôme , vicomtesse de Meaux , dame de La Ferté-sous-Jouarre , assista par procuration à la rédaction de la coutume de Meaux , comme dame de Chamigny. F. P.

CHAMPEAUX.

Addition à la page 487 , avant le paragraphe : Dans les vitraux , etc. :

Le siège de chacune des stalles est orné de petites figures telles qu'on en rencontre dans les monuments ecclésiastiques de cette époque. On y trouve la traie qui file ; un homme qui en fouette un autre ; trois têtes de fous dans un même bonnet ; une folie avec ses grelots ; des centaures ; un sagittaire , etc. On ne peut croire qu'il n'y ait pas eu un sens caché sous la plupart de ces dessins grotesques. En effet , comment des hommes aussi graves et pieux que Guillaume de Champeaux , St-Bernard , Othon de Frisingue , etc. , ces lumières de la religion chrétienne et de la science du XII^e siècle , auroient-ils souffert que les artistes , leurs contemporains , se fussent livrés à toute la fougue de leur imagination , et eussent placé dans le lieu saint des figures qui offusquent souvent la raison et la pudeur , si ce n'eût été des emblèmes symboliques , qu'il est peut-être aussi difficile d'expliquer que s'il s'agissoit des hiéroglyphes des prêtres de l'Egypte ? Les panneaux qui s'élèvent à l'extrémité des stalles du côté du maître-autel , sont surmontés par deux chats qui se regardent et semblent vouloir se battre. Les pendentifs qui s'élèvent aux extrémités supérieures de ces stalles , sont remplis d'ornements sculptés aussi en bois , mais d'un meilleur goût et qui renferment des arabesques extrêmement délicates , quoique du même temps , sans doute , que les figurines dont il vient d'être parlé.

A. T.

Après la nécrologie de Martin Sonnet , page 490 , 4^e parag. lisez :

Morisot (Joseph-Madeleine-Rose) , architecte vérificateur des bâtiments de la couronne , né à Champeaux le 23 août 1767 , mort à Versailles en octobre 1821 , a laissé deux ouvrages d'une grande utilité : 1^o *Essai sur un nouveau mode de mesurer les ouvrages des bâtiments , en supprimant les usages* , 1802 in-8^o ; 2^o *Tableaux détaillés du prix de tous les ouvrages de bâtiment divisés suivant les différentes espèces de travaux* , et suivis d'un *Traité particulier pour chaque espèce*. Paris , 1814 , 7 vol. in-8^o.

Faute typographique : page 484, ligne 27, au lieu de que les anciens archevêques de Sens du xv^e siècle, lisez du x^e siècle, etc.

Addition à l'art. CHANGIS, page 736. Après le 2^e paragraphe, lisez :

En 1208, Berner, évêque de Meaux, donna à son chapitre la prévôté de Changis. Il paroît que cette terre appartenoit depuis long-temps à ces prélats. En 1205, Anseau, évêque de Meaux, avoit déjà donné à son chapitre l'église de cette paroisse, et, depuis lors, Changis fut mis au nombre des filles du chapitre, c'est-à-dire, que celui-ci, nommant à la cure, ne présentoit pas le titulaire à l'évêque, pour qu'il en reçût l'institution et la charge des âmes.

F. P.

Nous rétablissons ainsi les *Dépendances de CHARMENTRAY, page 591 :*

Après le 2^e paragraphe, lisez :

Bel-air, hameau ; l'Ardoise, maison-auberge à M. Boulingre ; et les Incurables ; il paroît que Maison-neuve, auberge, ne dépend plus de la commune (V. CHAUCONIN.)

Dans le chef-lieu, il existe deux châteaux, dont l'un appartient à M. Macon, et l'autre à M. Ambroise Courtier, propriétaire aussi d'une des deux fermes dans Charmentray ; l'autre appartient à M. Octave Courtier. Il s'y trouve aussi quelques jolies maisons.

Biographie. COURTIER (Eléonore-Ambroise), maréchal-de-camp, né à Charmentray, le 28 mai 1772, fit ses premières armes au commencement de la révolution, et fut nommé, le 10 mars 1793, sous-lieutenant au 16^e régiment de chasseurs à cheval : il fit successivement partie de l'armée du Nord, de l'armée de Hollande sous le commandement de Brune, et de l'armée de l'Ouest, dont le général en chef, Bernadotte, lui confia le commandement d'un des deux escadrons qui composoient sa garde. Envoyé en 1801, au camp de Boulogne, le général Courtier y reçut la récompense de ses services militaires et fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur. Pendant la campagne de 1805, il assista, sous les ordres du général Mathieu de la Redorte, à la capitulation de Brigentz, qui fit tomber 18,000 hommes en notre pouvoir, et fut même chargé d'en porter les conditions au feld-maréchal autrichien. En 1806, il suivit à Naples le général Mathieu et s'en sépara lorsqu'on voulut forcer les officiers français à opter entre leur patrie et le royaume napolitain. De retour à l'armée, le prince de Neufchâtel l'attacha à l'état-major général, lui confia pour Bernadotte une mission délicate, et dont il ne lui dissimula

pas les dangers ; mission qu'il exécuta avec bonheur et dont il revint rendre compte à l'empereur lui-même. Après la bataille d'Eylau, le général Courtier fut fait chef - d'escadron au 24^e de chasseurs ; il assista aux batailles de Guttstadt , de Friedland , d'Essling, de Wagram ; à Tilsitt , il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur, et deux ans après (26 mai 1809) gros-major (lieutenant - colonel) du 4^e régiment de chasseurs. Colonel en 1815, du 28^e de chasseurs, il se trouvoit dans les environs de Hambourg avec le corps d'armée du maréchal Davoust, fut grièvement blessé dans une affaire contre les Russes, et revint en France après les événements de 1814 ; son régiment fut alors licencié. Pendant les cent jours, il répondit à l'appel de l'empereur, et fit, comme colonel du 41^e de cuirassiers, la courte campagne qui devoit finir par le désastre de Waterloo. Pendant les années qui suivirent, le général Courtier avoit déposé son épée, lorsqu'en 1818, le maréchal Gouvion - Saint - Cyr l'appela au commandement des chasseurs de la Charente. En 1823, il fit partie de l'armée d'Espagne, et fut nommé maréchal-de-camp, le 22 octobre de la même année. Chargé, en 1852, du commandement du département du Puy-de-Dôme, le général Courtier a été mis à la retraite en 1854, et, depuis cette époque, il est revenu habiter Charmentray, où l'attachent, et son goût pour l'agriculture, qu'il a lui-même pratiquée au commencement de sa carrière, et les souvenirs plus que séculaires d'une honorable famille.

BIOG. UNIV.

Addition. Après le 1^{er} paragraphe de CHARTRETTES, page 422, lisez :

En 1295, Bertrand de Chartrettes, chevalier, et Marguerite sa fille, âgée de 14 à 15 ans, s'obligèrent de pourvoir aux besoins des religieux du Jard.

En 1315, Aubery de Chartrettes fit divers arrangements avec ces religieux.

F. P.

Addition. Après le 1^{er} paragraphe de CHARTRONGES, page 1518, lisez :

Il paroît que dès le XI^e siècle, l'église de Chartronges dépendoit, comme plusieurs autres, de l'abbaye de Molême, et que l'abbé avoit le droit de présenter à l'évêque de Meaux un de ses religieux pour la desservir en qualité de pricur-curé ; mais depuis long-temps ce privilège étoit perdu pour l'abbé. Et l'évêque conféroit les cures de plein droit. Ce village date donc d'une assez haute antiquité.

F. P.

Rétablir ainsi les *Dépendances de CHATENAY*, page 1189, après le 3^e paragraphe :

Quatre hameaux : 1^o *Chaupry*, à l'ouest de Châtenay et limitrophe au village, dont il forme une sorte de faubourg ; ce hameau y possède trois fontaines ; 2^o *la Chapelle*, dont la mesure ancienne d'une grande partie de son territoire étoit de 18 pieds pour perche ; 3^o *le Plessis du Bunoist*, dont la mesure étoit de 20 pieds et ne contenoit que 53 arpents ; 4^o *les Sécherons*, hameau composé de 3 maisons. Le moulin à eau de *Châtenay* appartient à M. Bouchard ; et la ferme, dite *les Gobillons*, est démolie.

Supplément et changement des Dépendances de CHAUCONIN. Après le 2^e paragraphe de la page 1062, lisez :

Dépendances : Deux hameaux : 1^o *la Chaussée de Paris* (en partie), composée de trois habitations ; 2^o *le Laval*, hameau cédé à cette commune par celle de Neufmoutiers. La maison de campagne, dite *Belle-Vue* ou *Domaine d'Orgemont*, appartient à M. Mulo d'Orgemont : cet endroit portoit aussi les noms de *Les Champs-Elysées* ou *La Maison-Neuve*. *Le Martroy*, château, etc., (comme le 3^e paragraphe).

Supprimez le 3^e paragraphe, et lisez en place :

Dans l'intérieur de la commune, le *Poncelet*, très-jolie maison de campagne comme château, appartient à M. Marcotte (Charles). La ferme dite *le Pré* appartient à M. le vicomte du Martroy ; la *petite Ferme*, à M. Bailly, propriétaire aussi d'une marnière avec une maison ; enfin le moulin à eau de *Chauconin* appartient à M. Meignan.

CHAUMES.

Changements et corrections survenus pendant l'impression.

A la première ligne du 4^e paragraphe, page 532, au lieu de quondum, lisez quondam.

A la dernière ligne de la même page, au lieu de Thibaud de Salazard, 95^e archevêque, lisez Etienne Tristan, 90^e archevêque, etc.

Ligne 19, page 535, au lieu de La forme des terriers, lisez La forme des terrains etc.

Supprimez le dernier paragraphe de la page 535, et les deux premiers de celle 536, pour y substituer ce qui suit :

En 1830, une école d'enseignement mutuel y a été fondée aux frais des principaux habitants, où 110 élèves reçoivent gratuitement l'instruction primaire sous la surveillance continuelle des fondateurs. 125

La ville de Chaumes fut autrefois chef-lieu de canton. En 1826, pendant l'administration de M. Sencier et depuis, des démarches ont été faites pour qu'un chef-lieu de canton y fût de nouveau établi. Bien qu'elles aient été infructueuses, le conseil municipal, plein de confiance dans la justice du gouvernement, conserve l'espoir de voir couronnées de succès de nouvelles demandes faites à cet égard ; surtout depuis que par les bienfaits d'un homme à la mémoire duquel Chaumes doit vouer une éternelle reconnaissance, cette ville semble nécessairement acquérir plus d'importance d'après de tels éléments.

Nécrologie. Nicolas-Michel Foix, né à Paris en 1741, ancien notaire à Chaumes, et décédé juge à Melun, en 1850, a disposé, en faveur de cette ville, de sa fortune qu'il a distribuée avec une prévoyance et un ordre admirables. La part que Chaumes a recueillie dans cette succession s'élève à 300,000 francs environ.

CHEVRU, p. 1319. Avant CHOISY-EN-BRIE, réparer ainsi les *Dépendances* :

Dix hameaux : 1° *Faujus* ; 2° *la Charmois* ; 3° *Larue*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à mad^e v^e Michot ; 4° *le Bordeau* ; 5° *le Mez* ; 6° *le Montcal* ; 7° *le Perthuy* ; 8° *le Pré Galerand* ; 9° *les Grands Courbons*, dans le hameau duquel sont une maison bourgeoise et une ferme dite *les Courbons*, appartenant à M. Nottin, maire de Chevrü ; et 10° *les Petits Courbons*. Cinq fermes : *la Commanderie*, deux fermes, dont l'une appartient à madame v^e Huet, et l'autre à M. Damas ; et une maison bourgeoise du même nom, qui appartient à M. Blavot ; enfin, deux maisons isolées, dites *la Maison Rouge* et *le Jubilé*.

Après le dernier paragraphe de CHOISY-EN-BRIE, page 1521, lisez :

Dépendances : Dix-sept hameaux, dont deux réunis à Saint-Siméon ; deux fermes, dont une non habitée ; un moulin détruit ; deux auberges ; et une petite maison isolée.

1° *Chambonnois* ; *Coffry* ; *Fay* ; *Forêt*, actuellement à la commune de Marolles ; *la Brochetière* ; *la Boulloye* ; *la Frénois* ; *la Carrouge* ; *le Merger* ; *le Moncel*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. Mondollot-des-Essarts ; *l'Epanche* ; *le Petit Choisy*, réuni à la commune de Saint-Siméon, ainsi que *le Poteau* ; les deux maisons, *les Petites Bordes*, aussi réunies à Saint-Siméon ; *les Queurses*, ferme, maintenant hameau ; *l'Homnée*, hameau ; et *Villard-les-Massons* ;

2° Deux fermes, l'une dite *le Buisson-Bailly*, non habitée, à M. le

maire ; l'autre dite *le Moncel*, appartenant à M. Mondolot-des-Essards ;

3° Le moulin dit *la Brosse*, détruit ;

4° Deux auberges : l'une dite *les Sablons*, à M. Dupin ; et l'autre dite *Maison Cadine*, appartenant à la commune de Saint-Remy, toutes deux sur la route royale, n° 54 ;

5° Et une petite maison isolée dite *Bicêtre*.

CLAYE et SOUILLY, pages 585 et 615.

D'après la réunion de Souilly à Claye, par la loi du 25 juillet 1859, il résulte que la population actuelle de Claye est d'environ 1700 habitants, y compris Voisins, etc., et que la contenance en hectares pour ces deux endroits est d'environ 1502 hectares.

La manufacture de toiles peintes, établie depuis 40 ans au hameau de Voisins, dont la population est de 500 habitants, est dirigée de père en fils par MM. Japuis frères, dont l'un d'eux, M. Baptiste Japuis a reçu des mains du Roi la décoration de la Légion-d'Honneur, après l'exposition de 1859. Cette manufacture très-importante, sur la Beuvronne dont les eaux sont très-favorables, occupe 400 ouvriers.

Il existe, au hameau de Vilaine, composé de 60 habitants, avec de belles sources, un moulin, dont MM. Japuis frères sont propriétaires, plus une fabrique de toiles peintes, sur la Beuvronne, fondée il y a cinq ans, par MM. Jean-Marie Japuis et fils, et occupant 150 ouvriers.

Dépendances : 1° Trois hameaux : *Souilly, Vilaine et Voisins* ; 2° trois châteaux, savoir : le *Château de Claye*, qui appartient aujourd'hui à M. Féron ; le *Petit Château*, à M. Jules Botot, maire, membre du conseil général (ci-devant à mad^e la duchesse Melchior de Polignac) ; le château de *Gros-Bois* à Souilly, appartient à madame v^e Fleury, et la maison bourgeoise, au même lieu, à M. Hédouin ; 3° cinq fermes, dont deux dans Claye, appartiennent à MM. Tartier et Larangot ; ce dernier, maître de poste, possède des écuries et greniers neufs qui sont admirables ; la ferme de *Florimont* appartient aux héritiers Morin ; celle de *Gros-Bois* à mad^e v^e Fleury ; et celle de *l'Arzilière* à M. Constant Leduc ; 4° trois moulins, dont un désigné ci-dessus, et les deux autres sous la même cage, appartiennent à M. Deniot.

Dans Claye, trois maisons bourgeoises appartiennent à MM. Renaud, Bénard et mad^e v^e Lefèvre ; enfin un four à plâtre à M. Duru-Manche.

Addition à CLOS-FONTAINE, page 493. Après le 1^{er} paragraphe, lisez :

Nous rétablissons ici la *nécrologie de Louis CARRÉ (V. p. 236 et 237)* : Dans ce petit village, naquit en 1663 Louis Carré, habile mathématicien; c'étoit le fils d'un laboureur du pays. Le père *Malebranche* démêla dans ce jeune homme d'heureuses dispositions; et se l'attacha et lui apprit les mathématiques et les principes de la métaphysique. Le disciple ne démentit point les espérances du maître. Il devint un des mathématiciens les plus célèbres de son temps. L'académie des Sciences l'admit en 1697, dans son sein; on trouve de lui plusieurs savants mémoires dans les recueils de cette société.

L'ouvrage qui lui fit le plus d'honneur roule sur le calcul intégral; il est intitulé : *Méthode pour la mesure des surfaces, la dimension des solides, leur centre de percussion et d'oscillation, par l'explication du calcul intégral, avec figures, par M. CARRÉ, de l'Académie royale des Sciences. Paris, Boudot, 1700, 1 vol. in-4^o.*

On désira alors un traité élémentaire du calcul intégral, pour bien entendre l'ouvrage de Carré, et l'on espéroit que M. le marquis de l'Hôpital le donneroit, avec un traité des sections coniques et autres lignes courbes, etc....

Outre les divers dictionnaires historiques et les biographies qui ont parlé de Louis Carré, on peut consulter *Nicéron*, tom. 14; *Lelong*, *biblioth. hist. de France*; *Fontenelle*, éloges historiques; *l'histoire des mathématiques par Montucla et Delalande*, etc.

Louis Carré mourut en 1711, avec cette fermeté noble et sainte qui naît de l'heureux concert de la philosophie et de la religion. T. T.

A ajouter avant le dernier paragraphe de COMBSLAVILLE, page 344 :

Dépendances : Quatre fermes, 1^o *Egrenay, Esguerneil, Egrenuellus*, à une demi-lieue au sud-est de Combslaville, ancien fief, dont il est question dès l'année 1234. On y avoit établi une chapelle où l'on célébroit la messe dans le temps des moissons; elle appartient à M. Colin; il existe dans *Egrenay*, une tuilerie à M. Pigy; 2^o *Le Chêne*, ferme, à M. Baud; on trouve dans cet endroit une maison de campagne appartenant à madame veuve de Rouillé; 3^o *Les Copeaux*, ferme, à M. Maille; 4^o et *Violette*, petite ferme appelée maison de garde, à M. Hottinguer. Deux moulins : l'un dit *Lebreuil*, à M. Papillon (Eugène), et l'autre dit *Veau-la-Reine*, à M. Louette.

La petite maison de campagne dite *la Courtry*, non habitée, appartient à M. le marquis d'Evry ; et dans le village, comme il a été dit, la jolie maison bourgeoise autrefois château dit *les Tournelles*, appartient à M. Lesieur.

Dans le chef-lieu, *la Grande Ferme*, en face de laquelle se trouve une belle avenue, appartient à M. Collin, avocat.

Après le deuxième paragraphe de COMPANS, page 592, lisez :

En 1247, Guillaume de Compans, chevalier, donna à l'Hôtel-Dieu de Dammartin et à la léproserie du même lieu, *cing sols de Provins*.

La famille d'Aguesseau possédoit la seigneurie de ce village, laquelle avoit droit de haute, moyenne et basse justice, et dont le bailliage ressortissoit au parlement de Paris.

COULLY. *Rétablir ainsi la page 648 jusqu'à l'avant-dernier paragraphe de cette même page.*

Le Pont-aux-Dames, abbaye de filles de l'ordre et de la filiation de Cîteaux, à deux petites lieues au midi de la ville de Meaux, proche la rivière du grand Morin, fut fondé en 1226, par Hugues de Châtillon, comte de S-Paul, et Marie d'Avesnes, sa seconde femme, du consentement de Pierre de Cuisy, évêque de Meaux, et du curé de Couilly. La tradition du pays étoit que pour former cette nouvelle colonie, on tira des religieuses de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris. Le monastère fut d'abord établi proche du Pont de Couilly, d'où lui est venu le nom d'abbaye du *Pont* simplement, ou du *Pont-Notre-Dame*, comme on l'appeloit dans son origine. Il y avoit alors en ce même endroit un Hôtel-Dieu, et ce fut-là que se fit l'établissement de ces religieuses. Trois ans ou environ après, on les transféra où elles étoient encore avant la révolution (1789), dans le village de *Rues*, qui n'en étoit qu'à un demi-quart de lieue, et qui, depuis, a perdu son nom pour prendre celui de l'abbaye qui avoit gardé le sien. Il y a apparence qu'en transférant ce monastère, on n'en abattit pas la chapelle. Cette chapelle, si c'est celle de l'ancien Hôtel-Dieu qui étoit en ce lieu là, avoit été dédiée sous l'invocation de la Sainte-Vierge, et si c'est celle qui subsistoit encore au commencement du siècle dernier, elle avoit quitté son nom pour prendre celui de Sainte-Catherine. Parmi les fonds que Hugues de Châtillon donna pour cet établissement, il y avoit 300 arpents de bois dans la forêt de Crécy ; mais les villages de Villeneuve-le-Comte, de Crécy, de Conilly, St-Germain-sous-Couilly,

Bouleurs, Villiers-Morin, La Chapelle, Dammartin-en-Brie, Mortcerf, Bailly et Conlomme y avoient tous leurs usages. Hugues de Châtillon obtint, en 1218, des habitants de ces paroisses, de céder leurs droits aux religieuses. Il ratifia sa fondation trois ans après, et la fit approuver par Thibault VI, comte de Champagne et roi de Navarre.

Dans le temps même qu'il fit cet établissement, Guy de Châtillon, son frère aîné, le confirma, et y voulut même contribuer du sien. Pour cela, il fonda deux chapelles dans ce monastère : c'est-à-dire, qu'il donna des fonds pour y entretenir, au service des religieuses, deux religieux du même ordre ; et Gaucher de Châtillon, son fils, seigneur de Saint-Aignan, ratifia cette donation quelques années après. Guy de Châtillon, petit fils de Hugues, y en fonda une troisième vers l'an 1287. Isabelle de Dreux, femme de Gaucher de Châtillon, connétable de France, y en fonda encore une quatrième en 1301 ; et l'abbesse Isabelle de Seris, une cinquième en 1349. Gaucher, père du connétable, et le connétable même ont fait des biens considérables à ce monastère. Enfin les religieuses comptoient parmi leurs principaux bienfaiteurs, le roi Charles-le-Bel et la reine Jeanne son épouse, Blanche, duchesse d'Orléans, tante du roi Charles VI, et Marguerite de Dampierre, femme de Gaucher de Châtillon, fils du connétable.

A ajouter à la fin de l'art. COULOMME, page 649 :

La cloche de l'église porte cette inscription ;

- J'ai été bénite par M^r Jean Rose, prêtre-curé de ce lieu, et nommée
- MARIE LAURENT, par M^r Jean de Séton, chev^r de l'ord^e du Roi seig^r
- de Colommes lievt. des G^s Ecossoises du corps de Sa Majesté, et Marie
- Marguerite Lemaitre, v^e de feu M^{re} Charles Sévin, vivant seigneur
- de Quincy, conseil^l du Roi en ses conseils, M^e des requêtes ord.^{re} en
- son hôtel, faite en 1655.

La commune de Coulomme ne possède aucun hameau, mais elle est traversée par un ancien chemin dit *le Chemin Pâré* : ce chemin, d'une largeur extraordinaire, pourroit avoir été fait par les Romains, lors de la conquête des Gaules par Jules-César. On voit, en différents endroits, les vestiges d'un énorme blocage de pierres ; ce chemin se fait connoître dans un rayon de 8 à 9 lieues.

Dans la superbe ferme provenant de l'ancien château, et remarquable par ses vastes constructions, se trouve un colombier en forme de tour,

et d'une hauteur prodigieuse; on voit sur la muraille, qu'il a été construit en 1750; d'autres prétendent que cette date n'est que celle de la réparation.

(Renseignements donnés par M. Deligny, maire.)

COULOMMIERS. Page 1100.

Après la phrase de la 7^e ligne qui se termine par l'invocation de la patronne de la donatrice, *supprimez la fin de ce paragraphe*, cette dame n'existant plus, et sa collection de médailles, sa riche bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle ayant été vendus à différents particuliers.

Ajoutez à la place : On trouve aujourd'hui dans la chapelle de *Sainte-Elisabeth*, l'inscription suivante en l'honneur de M^{me} Colin de *St-Marc*, pour attester à la postérité que c'est à la libéralité de cette dame qu'on doit la restauration de l'église de *Coulommiers*.

D. O. M.

PERPETUAE MEMORIAE

Mar.-Elisab.-Petr. HEBERT,
præclaræ pietatis,

Viduæ Roch. COLIN DE ST-MARC;
quæ, hanc Ædem sacram, sponte sua
atque incita munificentia
iustauravit.

Tunc D. CORDIER, Archipresbytero
nec non hujus Parochiæ
Rectore benè merito.

D D. R. R. Rom.-Fred. GALLARD,
Episcopus Meldensis

HOC SACELLUM,
sub invocat. S^{tas} ELISABETH,
dedicavit

ipso die Festo ejus Patronæ,
novemb. ix anno Domini,
M. D. C. C. XXXV.

Manum suam aperuit inopi,
Et palmas suas extendit ad pauperem.
Prov. c. 31, v. 20.

TRADUCTION.

POUR LA GLOIRE DE DIEU.

AU PERPÉTUEL SOUVENIR
DE LA PIÉTÉ

De Marie-Elisabeth-Pierre HEBERT,
Veuve de Roch COLIN DE SAINT-MARC,
dont la munificence
a fourni les moyens de restaurer
cette Eglise.

Étant Recteur de la Paroisse,
Messire CORDIER, Archiprêtre;
Le Révérendissime Rom.-Fréd. GALLARD,
Evêque de Meaux,
a dédié et consacré

CETTE CHAPELLE,
sous l'invocation de *Sainte-Elisabeth*,
le jour même de la Fête de cette Patronne,
le ix Novembre, l'an de grâce

M. D. C. C. C. XXXV.

Elle a ouvert sa main à l'indigent
Et a étendu ses bras vers le pauvre.
Prov. c. 31, v. 20.

Notice nécrologique sur M^{me} DE SAINT-MARC.

M^{me} **MARIE-ELISABETH-PIERRE HÉBERT**, née à *Coulommiers* le 24 décembre 1757, étoit fille de M^r P. D. Hébert, ancien trésorier de la guerre, receveur des fermes à *Dijon*, et ami de M^r de *Buffon* qui le cite

souvent dans son histoire naturelle. Élevée par un père rempli d'instruction et dont elle étoit l'idole, elle sut acquérir près de lui toutes les connoissances qui la distinguèrent ; elle épousa très-jeune, M. Alex. J. Roch Colin de Saint-Marc, ancien receveur-général des fermes à Rouen : c'est dans cette ville et dans une terre charmante située auprès (les Authieux), ainsi qu'à Dijon , près de sa mère alors veuve, qu'elle passa une grande partie de sa vie , jusqu'en 1810. A cette époque, elle fit l'acquisition d'une maison à Coulommiers ; elle partagea alors son temps entre cette résidence, Provins où sa mère s'étoit retirée et son château de Boissis-la-Bertrand , à 2 lieues de Melun ; enfin , en 1817 , après la mort de son mari et de sa mère, elle se fixa tout-à-fait à Coulommiers au sein de sa famille, pour laquelle elle conserva toujours l'amitié la plus vive.

Remplie de religion et de charité, madame de St-Marc s'occupoit sans cesse de bonnes œuvres, et ce n'étoit jamais en vain qu'on venoit près d'elle réclamer des secours ; dans tous les lieux qu'elle habita, elle consacra une grande partie de sa fortune tant en aumônes qu'en fonds qu'elle accordoit à des églises de campagne qui avoient grand besoin de réparations ; elle fit beaucoup de bien à Provins, où son oncle (M. Ythier) avoit été long-temps doyen de Saint-Quiriace ; mais c'est surtout à Coulommiers qu'elle a laissé des marques nombreuses de ses libéralités. C'est par ses soins que l'église de cette ville fort ancienne et très-dégradée, fut entièrement restaurée, pavée en totalité en pierres de liais, les boiseries et les peintures renouvelées ; elle fit don à l'église en différentes occasions, des grilles qui existent, de beaucoup d'ornements, et en outre de trois tableaux représentant Saint-Denis, patron de la ville, Sainte-Foi et Sainte-Elisabeth, reine de Hongrie, distribuant des dons aux pauvres : ce dernier tableau est placé dans une chapelle dédiée à cette sainte, et la fabrique a le projet d'y faire élever un monument.

Mad^e de St-Marc jouissoit en viager du revenu d'une ferme qu'elle nommoit à juste titre *la ferme de la Fabrique*, car ce revenu de 10,000 francs étoit employé à l'église.

Sa franchise et son affabilité avoient su lui concilier l'attachement de toutes les classes de la société et de tous les partis ; elle accueilloit avec empressement les étrangers auxquels elle se faisoit un plaisir de montrer sa précieuse bibliothèque, son médailler, ainsi que beaucoup d'objets curieux qu'elle possédoit ; et au milieu de ses occupations multipliées, elle conservoit encore toute la vivacité de la jeunesse.

Le 14 mars 1836, vers dix heures du soir, restée seule dans sa chambre, à lire le journal, on présume que le feu prit à ses vêtements, et au bout d'une heure, lorsqu'on voulut y pénétrer, on trouva la chambre en feu, et sans doute mad^e de St-Marc n'existoit plus depuis long-temps.

Par suite de cet incendie, une grande partie de la maison fut brûlée, et le reste ne dû sa conservation qu'au zèle et à l'empressement de tous les habitants.

Depuis, le conseil municipal voulant reconnoître tout le bien que M^{me} de St-Marc avoit fait à la ville, a pris une délibération on ne peut plus honorable pour sa famille, et d'après laquelle, la cour où est située sa maison, portera désormais le nom de *Cour St-Marc*.

Suite de la nécrologie de Coulommiers.

Nécrologie du peintre LE VALENTIN, page 268, à rétablir ainsi : en place de la première ligne, lisez :

LE VALENTIN (Moïse-Valentin de Boullongne, plus connu sous le nom de LE), excellent peintre, né en 1600 à Coulommiers, où son père était vitrier, entra, etc.

A la fin de ce paragraphe, ajoutez : Le musée en possède onze, parmi lesquels on remarque : *Les quatre Evangélistes; l'Innocence de Suzanne reconnue; le Jugement de Salomon*. Les tableaux ont été gravés.

DUBOIS (Noël-Pigard, surnommé), né au commencement du XVII^e siècle, à Coulommiers, où son père étoit chirurgien, mena une vie errante et vagabonde. Après avoir été successivement chirurgien, domestique, capucin, protestant, après avoir voyagé en Orient, il revint en France, s'y maria et s'adonna aux sciences occultes. Présenté au cardinal de Richelieu par le père Joseph, il promit de faire de l'or, fut admis en présence de Louis XIII, à faire ses expériences, mais bientôt convaincu de supercherie, le cardinal irrité le fit enfermer à la Bastille, et conduire peu après à l'échafaud (23 juin 1637), comme coupable de magie.

Nécrologie, article omis. BOBÉ (Jean), savant jurisconsulte, né à Coulommiers; on a de lui : *Commentaires sur la coutume de Meaux; Notes et Conférence sur la coutume de Paris*, 1682. La famille de Bobé étoit alliée à celle du célèbre jurisconsulte Charles Dumoulin, qui lui-même étoit originaire de la Brie, et avoit marié sa fille à un Simon Bobé, bailli de Coulommiers.

LE ROI DE MONTFLOBERT (Pierre-Nicolas-Louis), révolutionnaire fougueux, né à Coulommiers, le 21 mars 1743; il s'étoit fait surnommer *Dix-Août*. Officier de la maison de la reine, avant 1790, il fut nommé maire de Coulommiers, et fit partie plus tard du tribunal révolutionnaire de Paris. Après la chute de Robespierre, il fut convaincu d'avoir suborné des témoins pour faire condamner à mort quelques personnes de Coulommiers. Il fut envoyé à l'échafaud avec ses sanguinaires collègues.

E. D.

Avant la dernière ligne de la page 1280, lisez :

A l'époque où Philippe-Auguste étoit sur le trône, la vaillance étoit en renom plus que l'équité; la jeunesse de ce prince n'avoit pas été pervertie par les flatteries des courtisans. Il avoit su éviter l'écueil des plaisirs : sa minorité, passée dans l'austérité la plus irréprochable avoit formé son caractère à l'exercice d'un pouvoir intelligent. Henri II et Richard I, rois d'Angleterre, reçurent de lui de rudes leçons. Quoi qu'il en soit, à la suite de la prise de Saint-Jean-d'Acre qui eut lieu le 13 juillet 1191, Philippe-Auguste, soit qu'il fût malade par le poison comme on l'assure, soit qu'il fût fatigué de la discorde qui régnoit dans le camp des croisés, quitta la terre sainte, laissant au roi d'Angleterre l'autorité suprême sur tous les chrétiens, et cela au grand déplaisir des seigneurs français. Plusieurs d'entre eux s'en étoient franchement et chaudement expliqués avec Philippe : on l'accusa même de pusillanimité et de fuite honteuse.

Parmi les plus furieux étoit le sire *de Theil*, vassal des comtes de Champagne, brave seigneur dont le manoir étoit baigné par les eaux du Thélou qui coulent dans la vallée de Coulommiers. Il avoit été entraîné dans la révolte par ses amis et voisins, Pont-Moulin, et Henri premier, vicomte de Meaux, le même qui à son retour de la terre sainte, institua en communauté de droits l'agglomération des Meldes qui vivoient sur ses terres seigneuriales; par Raoul de Coucy dont les chroniqueurs ont rendu le nom célèbre à cause de la dame de Fayel, dont ils ont raconté l'épouvantable histoire; et par les sires de Rethel et de Rosoy qui depuis se firent templiers; tous alors, joyeux compagnons, marchant sous la bannière des comtes de Champagne, habitués aux courses aventureuses, ayant sans cesse besoin des juifs que Philippe avoit chassés de France, parce qu'ils étoient recéleurs des nobles déprédateurs. Ces illustres personnages étoient dans l'état de rébellion par cela seul que leur fougue

déloyale étoit maîtrisée ; le prétexte qu'ils mettoient en avant , étoit qu'on les humilioit en les laissant à la suite , pour ainsi dire , de l'armée anglaise , et commander par un prince étranger.

Philippe-Auguste n'étoit pas homme à oublier une injure ; or , à cette époque , si l'esprit d'indépendance avoit valu aux chevaliers le surnom de vaillants , et à Richard premier celui de Cœur-de-Lion , celui de maître absolu avoit été donné à Philippe à cause de son âpreté et de sa persévérance à mener à bout ses desseins. Tout lui sembloit permis.

En revenant de Jérusalem, Philippe avoit trouvé son royaume florissant sous la douce autorité d'Ingelberge sa femme ; il profita de cette situation pour se venger de ses ennemis et de ses rivaux en pouvoir. Il prit la Flandre à Beaudouin VIII ; le Vexin , la Normandie , le Poitou , la Touraine et le Maine à Richard. Il répudia Ingelberge , parce qu'elle étoit plus juste qu'ambitieuse. Il instruisit Fayel des amours de Coucy , et fomenta la révolte des gens de Meaux , abandonna au sac des Anglais les manoirs de Louan de Chamfay et de Cour-Palay qui appartenoient aux sires de Rethel et de Rosoy.

Les tours encore blanches du château de Theil étoient alors sous la main de Philippe - Auguste , il y envoya ses archers ; par son ordre , les vassaux du croisé furent assemblés à la porte de son manoir ; un hérault d'armes déclara leur seigneur traître et félon : la justice lui fut interdite ainsi que le mai d'amour ; la lice des Tournois fut fermée à ses écussons. Les baies de la gnette de son Beffroy furent murées , et la haie fut ordonnée sur sa mente , ses troupeaux , ses champs et ses bois. Les portes de son château furent jetées hors de leurs gonds , taillées et brûlées par les archers du roi. Ceci se passoit en 1193.

A son retour de la terre sainte , le sire de Theil , tout honteux de la tache faite à son blason , souffrit chrétiennement dans son manoir le pouvoir qui le frappoit. Laisant croître sa barbe en signe d'humilité , il ne mettoit pas le pied , hors de ses tours , pas même pour aller à l'église , tant étoit redoutée la puissance de Philippe-Auguste.

Pendant vingt années , le sire de Theil vécut dans la solitude , utilisant en secret sa vie par la pratique des vertus patriarchales ; ce ne fut qu'en 1225 , sous le règne Louis VIII , qu'il rentra dans le monde seigneurial.

Ce jour - là , on étoit dans les réjouissances et les acclamations qui accompagnent toujours le commencement d'un nouveau règne.

Les vieux amis du seigneur de Theil , ses anciens compagnons d'armes

dans la religieuse expédition de la terre sainte , ses vassaux dont il étoit le père , s'étoient concertés pour lui rendre foi et hommage ; car ce jour étoit un jour d'indulgence et de pardon.

Dès l'aurore , la jeunesse du pays étoit venue avec des faux couper les cordes qui tenoient suspendues à la traverse de la herse , les bourrées d'épines sèches qui remplaçoient depuis quatre lustres les vieilles portes et les ferrures ; ils en firent un feu de joie. Puis ils montèrent au beffroy évider les crénelures , et agitèrent en signe d'allégresse la cloche d'alarme si long-temps restée muette , mêlant à son bruit argentin le son retentissant du cor.

Les vieux vassaux , contemporains de la huée de punition , vinrent faire l'apport d'une offrande , en échange de la part qu'ils avoient eue quand les biens de leur seigneur furent livrés au pillage. Ils remplirent les chenils du manoir de jeunes chiens , tant pour les plaisirs du maître , que pour le guet et la chasse aux loirs , rats , couleuvres , et autres animaux rôdeurs et malfaisants. Les vilains décimèrent leurs bergeries et leurs poulaillers , en faveur des basses-cours du sire de Theil.

La plus belle fille du pays alla porter au vieux seigneur la clef du tourillon de la herse , et le chapel d'églantiers qui lui étoit dû aux jours de fête , en criant Noël et gloire ; puis elle l'amena au pont-levis où son arrivée fut accueillie au bruit des buccines et des cymbales.

Courbé par le malheur , ce fut le front baissé que le croisé reçut les compliments de ses amis et l'hommage de ses vassaux. A peine s'il apercevoit la foule et les palefrois richement caparaçonnés , et les châtelains en habits de galas sur leurs haquenées couvertes de draps d'or ou d'argent , ayant au poing le faucon , le lancet , ou l'émerillon , signe de leur noblesse ; sa vue étoit obscurcie par les larmes.

L'écuier du sire de Theil monta à cheval , et suivi d'une bande joyeuse , il promena dans les chemins l'écu armorié de son maître , faisant largesse à la foule en échange des cuirasses , brassards , bourguignottes , casques , panaches , vouges , épieux ferrés , quennivets et autres armures , que chaque vilain rapportoit à la salle d'armes , pillée en 1193 ou pendant le temps de la punition. Rien n'y manqua , tant la probité étoit alors en bonne odeur , même parmi les manants.

Le chef de la chevauchée mit pied à terre , et ordonna à sa noble suite de marcher à l'ost du seigneur réhabilité ; ayant fait son éloge par un discours courtois et naïf , alors bannerets , vidames , châtelains et gens d'armes de répondre en chœur , Noël et gloire au sire de Theil !

Pendant que la noblesse se délassoit sur les escabeaux de chêne sculpté meublant les vastes galeries du château, les voûtes convreuses destinées aux charriots, furent remplies par le peuple qui fit bombance. Le soir, au clair de lune, dans la noble chevauchée, chacun regagnoit sa vieille tour, chaque vilain sa chaumière. Puis le vieux seigneur de Theil alla rendre grâce à Dieu dans le banc de son église, où l'encens lui fut offert.

BY. DE B.-G.

COUPVRAY. Après le premier paragraphe de la page 848, lisez :

Dans l'église paroissiale de Coupvray, il existe à l'autel collatéral de Saint-Jean-Baptiste, uné épitaphe sur marbre noir, 2 mètres de long et 1 mètre de large; elle sert de marche-pied à cet autel et est ainsi conçue :

Complainte de Madame Françoise de Laval Princesse de Guémené.

A la mémoire de feue haulte et puissante dame Madelaine de Lenoncour sa fille unique, femme de hault et puissant Seigneur Hercules de Rohan Duc de Montbazon et grand veneur de France, laquelle décéda aagée de vingt six ans le xxviii^e d'aoust mil six cens deux.

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Fille qui jouissant de la clarté des cieus
 Estois pour tes vertus le plaisir de mes yeux,
 Et qui dedans la tombe à ceste heure logée
 Es la juste douleur de mon ame affligée,
 Quel malheur t'a ravie à mon âge grison
 Durant l'aymable cours de ta verte saison ?
 Hélas me falloit-il payer à ta jeunesse
 Ce que ta piété devoit à ma vieillesse ?
 Me falloit-il sentir par la rigueur du sort
 Ton père encor un coup remourir en ta mort
 Et les poignants regrets de ma perte passée
 Reblessier de nouveau ma dolente pensée ?
 O sévères effects du suprême pouvoir
 Dont le coup ne ce peut ny fuir ny ce prévoir !
 Qand je serois un roch au milieu de ces peines
 Encor en naistroit-il deux larmeuses fontaines
 Mais puisque le pleurer est vain en un tourment
 De qui le seul remède est souffrir constamment
 Pour le moins ô tombeaux dedans qui se resserre
 Tout ce que j'eu jamais de plus doux en la terre

Publiéz avec moy la douleur que j'en sens
 Fidèlement dépaînte en ces muets accentz
 Et m'apprestant un lit en voz umbres paisibles
 Faites voir aussy bien sur voz fronts insensibles
 Les marques de l'ennuy pour qui je pleure en vain
 Que vous en recelez la cause en vostre sein
 Témoignant qu'icy gist la richesse plus chère
 D'une dolente veuve et d'une triste mère
 Qui ne scauroit trouver son repos que dans vous
 Y retrouvant un jour sa fille et son époux.

A l'autel de la Sainte-Vierge, une semblable pierre tumulaire en marbre noir de même dimension, contient l'épithaphe suivante :

Henrico Lenuncurio viro carissimo Francisca Lavalla uxor mœrens posuit.

*Hic mihi tu prærepte jaces carissime conjux
 Hic tibi cum luctu lecti monumenta pudici
 Has posui lacrymas quibus eheu marmora cedunt
 Cedere facta negent lacrumis ignosce quiesce.*

En bas est écrit :

OBIT, v decembris MDLXXXIII.

NOTA. Ces deux pierres sépulchrales étoient avant 1793, sous la lampe de l'église de Coupvray, dans le milieu du chœur où avoient été enterrés Henri de Lenoncour et sa fille, dans deux tombes de plomb qui ont été ôtées à la révolution, et leurs cendres déposées au cimetière de la parbisse.

Avant le dernier paragraphe de COUPVRAY, page 849, lisez :

Nécrologie. LENONCOURT (Philippe de), cardinal, archevêque de Reims, né à Coupvray en 1527. Henri III le combla de dignités et d'honneurs, et lui donna entre autres, l'abbaye de Rebais. Le pape Sixte V le nomma cardinal en 1586, et M. Dulaure rapporte qu'à cette occasion, et pour paroître à la cour de Rome, il enleva l'or, l'argent et les pierreries qui ornoient les châsses de son abbaye. Mort en 1592.

Retranchez le dernier paragraphe, page 849, et lisez :

Dépendances : 1^o Château de Coupvray, à mad^e la marqu^{se} d'Orvilliers. La population de ce château n'est que de 12 habitants, parce que cette dame et sa famille ayant pris leur domicile à Paris, elle n'est ici que pour les régisseur, jardiniers, garde et berger, qui habitent des bâtiments accessoires au château. 2^o Coupvray, moulin à eau, à la même; ce moulin

étant situé dans l'enceinte du village, n'est pas considéré comme hameau. 5° *La Pré*, ferme; cette ferme n'existe plus: elle a été vendue vers 1750, à divers particuliers qui en ont fait 7 à 8 habitations qui font maintenant partie du village. 4° *Le Mont de Piété*, ferme, réunie à la Grande Ferme de Coupvray pour l'agriculture; elle n'est plus habitée que par un berger. Elle appartient à mad^e d'Orvilliers. 5° *Les Bons-Hommes*, ferme; on a établi une tuilerie près de cette ferme, qui appartient aussi à madame d'Orvilliers; ainsi que 6° *la Grande Ferme de Coupvray*, à laquelle est réunie celle du *Mont de Piété*.

Nota. Le Mont de Piété étoit autrefois un couvent de Trinitaires établi en 1602 et détruit en 1790, à la révolution.

7° *La Maltournée*, maison bâtie il y a 12 à 15 ans sur le chemin vicinal de Coupvray à Esbly, par un particulier. Elle n'est plus habitée depuis quatre à cinq mois, mais il y a probabilité qu'elle le sera d'ici à peu de temps, par une famille de quatre personnes.

CRÉCY. *Note à mettre au bas de la page 650 :*

1352. Henri IV, comte de Vaudemont, successeur de Henri III son père, épousa Marie, fille de Jean de Luxembourg, roi de Bohême et non de l'empereur Charles IV. Attaché comme son beau-père, à la France, il vint avec lui au secours du roi Philippe de Valois contre les Anglais, et tous deux périrent le 26 août 1546, à la bataille de Crécy. (*Art de vérifier les dates*, tom. III, page 45.)

Après la première ligne du dernier paragraphe de la page 631, lisez :

• Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, eut pour père Louis-Alexandre de Toulouse, fils de Louis XIV et de mad^e de Montespan. Il fut seigneur de plusieurs lieux du département, comme *Bric-Comte-Robert*, *Tournan*, *Crécy*, *Ferroles*, *Attily*, *Lésigny*, etc. Ses vertus privées, sa bienfaisance, son amour des malheureux, lui concilièrent la reconnaissance de ses contemporains. Au milieu des fureurs de la révolution, il termina, on peut le dire, paisiblement sa carrière en mars 1793 dans son château de Bizy, près de Vernon (Eure) tandis que le chef et le reste de sa famille, avoient malheureusement péri sur l'échafaud, ou gémissaient sous les verroux, ou fuyoient la patrie. Tel étoit le respect que Penthièvre avoit inspiré, qu'à cette époque, dans les voyages qu'il fit à travers la France, il ne cessa jamais, soit dans les villes, soit dans les villages qu'il traversoit, de recueillir les témoignages éclatants de la vénération

publique. En 1790, la commune de *Ferroles* le nomma son maire, fonctions qu'il accepta.

F. F.

CAMUS (Charles-Etienne-Louis), né à Crécy, etc. (*Voyez pag. 245*).

CRÈVECOEUR. *Après la 5^e ligne de la page 1380*, ajoutez :

En 1212, Jean de Montmirail, seigneur d'Oisy, donna aux frères de la Charité de Cerfroi, un arpent de pré à *Brumex*, dans le lieu de *Crevecuer*.

En 1222, Gui et Hugues de Chatillon, frères, fondèrent une chapelle à *Crevecuer*; Ils la dotèrent d'un revenu annuel de trois muids de blé, deux muids d'avoine, d'un arpent de vignes, et de soixante sous de rente. Ils la donnèrent dans la suite à Amaury, évêque de Meaux, et à ses successeurs évêques; ceux-ci établirent une paroisse à la place de cette chapelle; mais on ignore à quelle époque et sous quel évêque s'opéra ce changement.

Addition après le 1^{er} paragraphe de CRISENOY, page 494, lisez :

Ce qui prouve l'ancienneté de ce village, c'est qu'en mars 1250, Thibault de l'Épine, valet ou écuyer, céda et transporta à l'église Notre-Dame de Melun, tout ce qu'il prétendoit en la dixme de Crisenoy. Un Milon de Crisenoy fonda la chapelle des Innocents dans la même église, en 1309. Il y a dans ce village un beau château dont l'avenue aboutit à la grande route.

Il est présumable que le nom de *Champigny*, hameau dépendant de cette commune, et qui étoit autrefois une cure comprise dans le duché de Praslin, dérive du mot *Campus*, quoique plusieurs pensent qu'il peut aussi venir de celui d'un propriétaire qui auroit été désigné sous le nom de *Campanus*.

Ce hameau est à l'ouest et à un quart de lieue de Crisenoy; un Etienne de Champigny fonda une chapelle en l'église de N.-D. de Melun, en 1309.

DAGNY. *Après la 3^e ligne, p. 1322*, supprimez le dernier paragraphe, et lisez :

Dépendances : Cinq hameaux : 1^o *Bois-Eluy*, dans lequel sont deux fermes appartenant l'une à M. Profit, l'autre à mad^e veuve Saulnier; 2^o *Fontaine-Ramée*, dans lequel est une tuilerie appartenant à M. Boutonné et compagnie; 3^o *Guy-châtre-chien*; 4^o *Moneuse*, dans lequel est une ferme à M. Chapelle; 5^o et *Moncet*, dans lequel est une ferme à M. Barbier.

La ferme dite *Bois-Lamboust* appartient à M. Charpentier ; et celle dite *Aubetin*, ainsi que la maison de campagne du même nom, à M. Moléon.

Dans le chef-lieu existe une ferme appartenant à M. Robcis (Jean-Denis).

DAMMARIE-LEZ-LYS. Faute à corriger : page 465, à la fin de la 19^e ligne, après 1627, lisez ainsi la fin de ce 3^e paragraphe :

En 1645, le 14 mai, Louis-Henri de Gondrin, 101^e archevêque de Sens, fut sacré en l'église de cette abbaye, archevêque d'Héraclée par Octave de Saint-Lary de Bellegarde, son oncle et son prédécesseur dans le siège de Sens, qui l'avoit demandé à Louis XIV pour son coadjuteur : M. de Bellegarde étoit assisté de MM. Maillet, évêque de Troyes, et Etienne Puget, évêque de Marseille.

Après le 1^{er} paragraphe de la page 466, lisez :

Dépendances : Quatre hameaux : 1^o *Farcy*, dans lequel sont trois maisons de campagne, dont une dite *Château Gaillard*, appartient à M. le comte d'Astorg (Adrien) ; la 2^e à M. le baron de Mousin (Charles) ; et la 3^e à M. Demas ; il existoit dans ce hameau une ferme du même nom détruite ; 2^o *Le Lys*, dans lequel est un château appartenant à M. le général marquis de La Tour-Maubourg, propriétaire aussi du moulin du même nom ; 3^o *Les-Vives-Eaux*, dans lequel hameau sont deux châteaux appartenant l'un à M. le comte de Chelaincourt de Borny (Antoine-Louis-Georges), et l'autre à M. Fitzwilliam (Henri-Bernard), anglais, aussi propriétaire de la ferme du même nom.

Le château et maison de campagne de *Belombre* appartient à M. Viénot (Paul), ancien notaire, conseiller de préfecture.

DAMMARTIN-EN-BRIE. Après le 4^e paragraphe de la page 4581, lisez :

Au sud-ouest de la commune, sur la lisière orientale de la forêt de Crécy, on trouvoit une chapelle et un ermitage appelé la *Magdeleine-d'Orties* ; cette chapelle avoit autrefois le titre de prieuré dépendant de l'abbaye de Jully ; mais dans la suite les revenus en furent percus par la fabrique de Claye qui devoit y entretenir un vicaire.

Nécrologie. BLANCHARD (Pierre), né à Dammartin-sur-Morin, en 1773, libraire à Paris, collaborateur de la nouvelle *Bibliothèque des romans*, auteur et éditeur d'une infinité d'ouvrages destinés à l'enfance et à la jeunesse ; mort en.

F. P.

D'HUISY. *Après le 2^e paragraphe de la page 963, lisez :*

Elle existoit dès le commencement du XII^e siècle, puisqu'en 1160, Simon, vicomte de Meaux, et Ade son épouse, fondèrent dans cette église un prieuré pour trois moines du couvent de Rueil.

En 1167, André Simon, et Odon, fils d'Hugon ou Hugues de Monceaux, Rainault, leur beau-père, et Villane, leur mère, vendirent, pour le prix de trente-cinq livres, au prieur de Rueil, tout ce qu'ils possédoient à D'huisy (*Dusiaco*) en terres, bois, prés et cens. Il étoit porté dans l'acte de fondation, que le prieur ne pourroit être déposé sans le consentement des fondateurs; mais en 1185, Hugues, fils de Simon d'Oisy, renonça à cette condition.

DONNEMARIE-EN-MONTOIS. *Après le 4^e paragraphe, page 1485, lisez :*

La ville de Donnemarie étoit jadis encinte de murailles flanquées de vingt tourelles, et percée de quatre portes; les pilastres et les meurtrières de trois de ces portes existent encore. Au-delà des murailles, on voyoit le chemin de ronde qu'environnoient des fossés profonds d'une largeur de douze mètres; ils étoient alimentés par les canaux du château et par le ruisseau qui baigne la ville.

En 1560, le révérendissime cardinal de Givry, trésorier de St-Martin de Tours, et les doyen, chanoines et chapitre de ladite église, à cause d'icelle, et trésorerie, seigneurs de Dampnemarie-en-Montois, Mous et Thenisy, Isaac Pinot, curé, et les manants et habitants de ladite ville, assistèrent par procureurs à la rédaction de la coutume de Melun.

En 1786, la ville concéda aux propriétaires riverains la portion de murailles et de fossés qui étoient devant leurs habitations, à la charge toutefois de les entretenir et de les mettre en état de défense s'il étoit nécessaire. Il n'existe maintenant que quelques restes de ces fortifications.

Les rues de la ville sont étroites et sinueuses, et l'on n'y voit point de maisons bien remarquables. Avant la révolution, une partie de la rue principale appartenoit à la seigneurie de Dontilly; cette seigneurie et celle de Donnemarie étoient irrégulièrement partagées par une sorte de diagonale qui passoit à travers les jardins et les maisons. Depuis 1816, on a établi une délimitation plus naturelle: c'est, dans une grande étendue, le ruisseau du parc de Gurey qui laisse une partie du boulevard sur la commune de Dontilly. Outre ce ruisseau qui vient du parc de Gurey, un autre ruisseau qui prend sa source sur les confins des communes de Dontilly et de Meigneux, arrose la ville du nord-est au sud-est.

Rétablir ainsi les dépendances de Donnemarie, page 1486; après la 45^e ligne, lisez :

Deux hameaux : 1^o *Laval*, dans lequel existent une tuilerie et une briqueterie, appartenant à M. Hubert Sachot; et un moulin à M. Paris (Pierre-Charles). Ce hameau tire son nom de sa position; Pon avoit fondé dans ce lieu un couvent de femmes. Charlotte Lebret, religieuse de Faremoutiers (V. p. 774), qui en 1622, recouvra la vue dont elle étoit privée depuis cinq ans, par l'attonchement des reliques et par l'intercession de Sainte-Fare, obtint en 1655 le prieuré de St-Thomas de Laval qu'elle transféra à Eagny en 1651. La plupart des bâtimens de ce monastère ont été démolis vers cette époque; mais l'église, le chœur et les murs de clôture ont été conservés jusqu'en 1654. Ils avoient été vendus avec le moulin et les biens à cens et rentes. L'église a été convertie en grange; et Pon voit encore sur les murs des niches et des peintures dégradées qui annoncent l'ancienne destination de l'édifice. Les restes des bâtimens sont sur le territoire de Dontilly. 2^o *Les Couloux*. Dans le hameau de *Lagourd*, situé sur une éminence qui commande le ruisseau de Donnemarie, il n'existe qu'une maison appartenant à M. Gendarme (Pierre); et un moulin à M. Charpentier (Denis): le reste du hameau est sur Dontilly. *Le moulin de Donnemarie*, dans le chef-lieu, appartient aux mineurs François Louis-Charles.

DONTILLY. *Supprimez le dernier paragraphe, page 1491, et lisez :*

Dépendances de Dontilly: Quatre hameaux : 1^o *Becherelle*, dans lequel est le vieux château du même nom (maintenant ferme à M. d'Haussonville à Gurcy) siège de la seigneurie de Dontilly. Ce château de forme ronde, étoit flanqué de tourelles et entouré de fossés profonds. Il servit à l'habitation des seigneurs jusqu'en 1740 qu'il a été détruit; 2^o *Champabon* au nord-ouest de Dontilly; 3^o *La Gourde* (en partie) petit hameau; 4^o *Le Plessis-aux-Chats*, hameau dans lequel est un château et ferme du même nom, appartenant à M. de Mazonod. Ce hameau, à l'est et près du bois de Preuilly, portoit le nom de *Pantortel*, et depuis par corruption, celui de *Pantourteau*. Le nom de Plessis étoit réservé au manoir féodal qui existe en ce lieu, et qui appartenoit, en 1650, à François de Robine Maurice-Augustin de Nivert. Depuis on a appelé

* Gallia Christiana, t. VIII. Diocès. Meld.

Plessis-aux-Chats tout ce hameau, reportant le nom de *Pantourleau* à un climat voisin. Un peu plus au sud, dans un lieu que l'on nomme *Les Closeaux*; existoit autrefois un hameau considérable qui a été détruit en 1520.

Le hameau de *Villenavotte* ou *Barbitou* appartient aujourd'hui à la commune de *Vimpelles*. Le château en ruine de *Chardonnerie* a été converti en trois petites habitations. La ferme dite *le Pavillon*, qui est sur cet emplacement, servoit d'église au monastère des Récolets. Ce couvent fut supprimé vers l'an 1550. D'anciens fossés d'enceinte, des souterrains que l'on remarque encore, sa position sur une éminence, annonce que ce lieu étoit fortifié; les servitudes que la ferme a conservées sur le cimetière et sur la place publique prouvent que le cloître étoit considérable. Au sud-ouest de cette ferme est un champ aujourd'hui en culture, que l'on nomme l'ancien cimetière. La charrue a découvert dans ce lieu une grande quantité d'ossements. Cette ferme appartient aujourd'hui aux enfants pauvres de *Donnemaric* et de *Dontilly*, léguée en leur faveur par M. Colin. Près de la ferme on remarque encore la maison de *Fort-Bois*, chef-lieu de l'ancien fief de *Séquier Fort-Bois*, qui relevoit du seigneur de *Dontilly*. *La Marre-Vincent*, tuilerie, appartient aux héritiers *Mérat*, de *Montereau*; et *Le Moulin d'en haut*, moulin à farine, appelé vulgairement *le moulin à tan*, appartient à M. Durand. On trouvoit encore sur le territoire de cette commune un petit fief nommé *Clairotte*, mais qui n'avoit pas de siège de seigneurie.

DORMELLES. Avant la 4^e ligne du texte du bas de la page 1890, lisez :

La Roche-Plantée de *Dormelles* se trouve dans un champ du domaine de *Challeau*, à peu de distance du chemin de *Villemerit* à *Flagy*; elle a seulement 1 mètre 70 centim. de haut, 1 mètre 50 centim. de large, et 66 centim. d'épaisseur. Elle s'enfonce suivant l'opinion répandue dans le pays, de plus de 2 mètres dans le sol qui est d'argile plastique; elle est à plus d'un kilomètre de toute roche connue, des grès de *Fontainebleau* qui composent son assise; ses parties sont plates, plantées verticalement, orientées de manière, que l'une des faces regarde le lever du soleil au solstice d'hiver; l'autre, par conséquent, le coucher du solstice d'été. C'est un *Men-Hir*, bien que son caractère soit plus contestable que ceux de *Ferottes*, *Paley* et *Ecuellas*. M^r D. R...

Il se tient à *Dormelles*, etc.

DOUB. Dépendances, page 1550, après le 6^e paragraphe, lisez :

Treize hameaux : 1^o *Baillard*; 2^o *Bois-Baudry*; 3^o *Butheil*; 4^o *Croupet*, dans lequel est un moulin du même nom appartenant à M. Brisset; 5^o *Le Plessier*; 6^o *Les Chaises*; 7^o *Les Fossés*, au pied de la montagne, au sud, à côté de la ferme dite *les Taillis*; 8^o *Les Maisons-Brûlées*; 9^o *Les Neuillis*, hameau sur le bord des bois qui couronnent les coteaux du Petit Morin; 10^o *Les Taillis*, dans lequel une ferme du même nom appartient à MM. Gilet et Camus; 11^o *Mauroy*; 12^o *Melarché*; et 13^o *Le grand et le petit Saulsoy*, dont la population est de 189 habitants. Cinq fermes : 1^o *La Chevrie*, à l'est du bois de Jouarre, appartient à MM. Leroy et Bony; 2^o *La Loge*, à l'ouest du village, sur le bord d'un étang qui se prolonge dans le bois de Jouarre, à M. Perrier, négociant à Paris; 3^o *Le Château*, ferme et débris de château, à M. Auriacombe; 4^o *Le Domaine*, à MM. Auriacombe, Geraud et Boquet Bernard; 5^o *Les Cours*, à M. Houdrichon; et 6^o *Villiers*, à M. Fosse.

DOUY-LA-RAMÉE. Après le 1^{er} alinéa, page 963, lisez :

Ce village remonte à une assez haute antiquité. Il fut d'abord sous la domination de l'abbaye de Faremoutiers; mais les chanoines de la cathédrale de Meaux échangèrent, avec cette abbaye, le village de *Monrou* (Mouroux) contre celui-ci. On ignore d'ailleurs à quelle époque ce changement eut lieu, puisque les titres en ont été perdus. L'église actuelle ne date pas de plus de deux cents ans.

Avant le 3^e alinéa, page 963, lisez :

A très-peu de distance au-dessous du parc du château de la Marre, et sur le penchant d'un coteau au pied duquel coule la Therouanne, subsiste, depuis un temps immémorial, une petite chapelle sous le vocable de Saint-Quentin. On présume que ce fut dans ce lieu que *Bridechilde*, épouse de Saint-Faron, se retira après que son mari l'eut abandonnée pour entrer dans les ordres sacrés.

En 1124, le laïque *Adam de Bouillancy* étoit possesseur de cette chapelle. Pour obtenir la rémission de ses péchés, il la remit entre les mains de Burchard, évêque de Meaux. L'ordre de Fontévrault venoit d'être établi par le bienheureux Robert d'Arbrisselles, et Burchard, pour marquer l'estime qu'il avoit conçue pour cet ordre, donna la chapelle de Saint-Quentin à Pétronille, abbesse de Fontévrault, qui établit un monastère sous le nom de *Fontaine* au-dessous de la chapelle et plus près.

de la Théroutanne. Ce fut, à ce que l'on pense, un nommé *André*, dont on ignore le surnom, qui fit le don du nouvel emplacement.

Les principaux bienfaiteurs du couvent furent l'évêque Burchard, Thibault, comte de Champagne qui, en faveur des religieuses de Fontaines, renonça au droit qu'avoient les comtes de Brie d'être maîtres absolus de tous les biens meubles de l'évêque, si celui-ci venoit à mourir sans tester; Thibault de Vilemareuil, Guy de Venderetz, Philippe d'Alsace, etc.

En 1157, une colonie de religieux se détacha de ce monastère pour former le couvent de *Collinances*, dont les restes sont maintenant dans le département de l'Oise.

F. P.

Dépendances à rétablir avant les 3 derniers paragraphes de la p. 964 :

Un hameau : *La Ramée*, qui donne son surnom au village, et dans lequel se trouve le château de *La Marre*, placé au sud sur le sommet d'un coteau qui domine la Theronanne; cette rivière en borde le pare. Il existoit dans ce hameau une maladrerie dont on ignore l'époque de la fondation, mais qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Meaux, en 1696. Ce château appartient à M. le marquis de Boissy, pair de France, propriétaire aussi d'une petite ferme et d'un moulin à eau dans ce hameau.

La ferme de *Fontaine-les-Noues*, ainsi que la belle maison de campagne du même nom, les deux moulins à eau et à vent appartiennent à M. Aubry.

La ferme de *Nongloire*, entre Fontaine-les-Noues et Douy, appartient aujourd'hui à madame veuve Dassy, de Meaux.

Et enfin le hameau de *La Chaussée*, mais en partie; l'autre est de la commune de Puisieux.

Après le 1^{er} paragraphe d'EGLIGNY, page 1402, lisez :

Les habitations environnent l'église qui date du xv^e siècle; sa tour carrée à la base a été démolie à environ deux toises au-dessus du toit de l'édifice; elle est surmontée d'une petite flèche. A 1500 mètres au nord de cette commune, sur le bord du ruisseau d'Egligny, se trouvent les restes de l'ancienne et fameuse abbaye de *Preuilly*. Celle-ci doit sa naissance, en 1116, à Thibault deuxième du nom, comte de Champagne et de Brie, ami de St-Bernard, à la prière duquel il acheva l'abbaye de Clairvaux, grand fondateur de monastères, ce qui ne l'empêcha point d'entrer dans toutes les ligue qui se formèrent en France contre Louis-le-Gros, son légitime souverain.

Le premier abbé de Preuilly et quelques évêques ont été inhumés dans

l'église de ce cloître ; cet édifice date du commencement du XII^e siècle ; c'étoit un morceau d'architecture très-remarquable. Les restes de ce monastère qui consistent dans le prieuré, le réfectoire et une partie des cellules, de belles fermes qui leur sont contiguës, et deux maisons bourgeoises, forment maintenant un hameau qui eut autrefois plus d'importance.

Sur le bord de la route de Preuilly à Donnemarie, les moines avoient fait creuser le tronc d'un énorme chêne pour former une niche où ils placèrent une statue de la Vierge, dans l'idée sans doute d'éloigner de leur couvent les nombreux pèlerins qui venoient les troubler dans leur retraite, et qu'ils étoient obligés d'héberger.

Bientôt la statue acquit une grande célébrité dans la contrée, car elle avoit le don des miracles : elle guérissoit de la fièvre. Mais à l'époque de la révolution, la statue de la Vierge fut enlevée. Cependant, les pèlerinages recommencèrent, et les processions des villages voisins y revinrent chaque année, le 25 mars. Enfin, en 1829, les restes du tronc du vieux chêne, cédant à la vétusté ou bien aux nombreux emprunts qu'on leur avoit faits, sont tombés, et l'on a construit, de ces précieuses reliques, une croix qui fut plantée sur la souche. Le surplus des fragmens a été distribué aux fidèles accourus à cet effet. Aujourd'hui cette croix est, comme autrefois, chargée de rubans de la part des malades, et les dévotes arrachent les branches des arbrisseaux voisins pour en former leurs amulettes, dans la persuasion où elles sont que ces jeunes pousses sont les heureux rejetons de la tige sacrée. La place qu'occupoit ce chêne porte encore le nom de *Place du Chêne de la Vierge*. F. P.

Dépendances d'EGLIGNY à réparer ainsi fin de la page 1502 :

Deux hameaux : 1^o *Barbitou* (en partie) dans lequel est une ferme du même nom, appartenant aux héritiers Chanu ; 2^o *Preuilly*, dans lequel est l'ancien couvent du même nom, appartenant à M. Husson, et deux fermes aussi du même nom, l'une à M. Ouzou, et l'autre à Mad^e Damois. Le château d'Eglny appartient à M. le baron Delporte ; les fermes dites *Champereux*, à M. Sauterot ; *Gratteloup*, au nord d'Eglny à M. Macquin, et la *Pêcherie* à M. Derosier (voyez plus haut, page 1502). Le moulin à eau, dit *Etrée*, appartient aux héritiers Chanu.

L'ancienne maison seigneuriale du *petit Changy*, devenue ferme, a été détruite en 1655. La ferme dite *Jolly* a été démolie en 1769.

Errata glissés à l'art. d'Eglny : page 1493, lignes 24 et 25 : de la

Motte-St-Florentin, la Borde, lisez: de la Motte-St.-Florentin dite la Borde.

Page 1494, lig. 2 : par-devant Morelet du Museau, lisez : sur Morelet du Museau. Même page 1494, lig. 28 : et les armes de Melan, ajoutez : sur la cotte d'armes.

Page 1495, lign. 28 : fille de Saint-Perier, lisez : fille de Jacques de Saint-Perier.

Page 1496, ligne 13 : de Laurence, lisez : de Laurens.

Page 1497, ligne 17 : posés 3, 5 et 4, lisez : posés 3 3 et 1.

Page 1498, ligne 21, Alnor, lisez : ÆNOR.

EMÉRAINVILLE. *Dépendances à rétablir*, page 375, avant la dernière ligne de cet article :

Un hameau composé de 100 habitans, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. de Brevanne, propriétaire aussi d'une maison de campagne dans le même lieu, où existent deux autres maisons bourgeoises, appartenant l'une à M. Pict, et l'autre M. Noël. Le château d'Emérainville appartient à M. Tricotel ; dans le chef-lieu, etc.

EVERLY. *Addition. Avant la 1^{re} épitaphe du bas de la page 1443, lisez :*
Épitaphe de Messire GABRIEL DE LA VALLÉE, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et Seigneur d'Everly, qui est dans l'église de ce lieu, sur une table de marbre, attachée au mur, à droite en entrant.

A LA GLOIRE DE DIEU !

- Sache la postérité que ci-devant gist, feu Messire GABRIEL DE LA VALLÉE ; vivant, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, et Seigneur d'Everly, Peugny et Neufvry...
- Il décéda en la centième année de son âge, le 20 février 1610.
- Dieu qui l'avoit fait naître avec une inclination extraordinaire aux actions vertueuses, lui ayant aussi voulu donner un extraordinaire loisir de les exercer.
- Passant, si tu pries pour son âme, qu'une vie aussi longue et aussi heureuse que la sienne, soit la rétribution de ta piété !

N'attends , Passant , que de ma gloire ,
 Je te fasse une longue histoire ,
 Pleine de langage indiscret.
 Qui se loue irrite l'envie ;
 Juge de moy par le regret
 Qu'eût la mort de m'oster la vie.

Nota. Cette épitaphe est de Malherbe , et se trouve dans le recueil de ses poésies , sous ce titre : *Pour un gentilhomme de mes amis , qui mourut âgé de cent ans.* (Edition de 1696 , page 226.)

FAREMOUTIERS. Avant l'alinéa qui commence par *L'ancienne abbaye* , etc. , page 1387 , lisez :

Depuis la révolution , Faremoutiers devint le chef-lieu d'un canton dont dépendoient dix communes : Dammartiu-en-Brie , Guérard , Haute-Feuille , La Celle , Villeneuve-Saint-Denis , Mortcerf , Neufmoutiers , Tigeaux , et Villeneuve-le-Comte ; enfin , elle fut réunie au canton de Rozoy dans la dernière division de la France.

Dépendances : deux hameaux : 1° *Les Bordes* , dont la population est de 108 habitants , et dans lequel est une ferme appartenant à M. Hubert ; 2° *Les petites Charomes.* *L'ancienne abbaye* , maison de campagne , appartient à M. Hubert ;

Et dans le chef-lieu cinq fermes appartenant à MM. de Coulanges , Baptiste Hubert , Barbé , Coquillard et Pinson.

FAVIÈRES. *Dépendances à rétablir* avant la dernière ligne de la p. 551 :

Trois hameaux : 1° *La Grenouillère* ; 2° *La Pilonnerie* ; 3° *La Route des Grès* , dont la population est de 207 habitants.

Hermiers , ferme et maison appartenant à M. Derosne , propriétaire aussi de l'ancienne ferme dite *la Bretèche* , maintenant maison de garde ; *La Hotte* , ferme à M. le baron de Rothschild , propriétaire aussi de celle dite *la Sablonnière* ; *La Planchette* , ferme à mad. Doulcet née de Loynes ; *L'aunaie* , moulin et ferme , à M. Seriziat , propriétaire du *château de Saint-Ouen* et de la ferme de *Villemigeon* ; *Les Trente Arpens* , ferme à M. le comte du Plessis , fils ; *Mandefris* , ferme ruinée et maison de garde , à S. A. R. Madame Adélaïde (d'Orléans) ; *Puits-Carré* , ferme à mad^e v^e Baillot ; et enfin le moulin dit *Marchand* , à M. Le Harle.

Dans le village , etc.

FÉRICY. *Avant le dernier paragraphe de la page 427, lisez :*

La fontaine de Sainte-Osmanc étoit en grande vénération, dans le village de Féricy et dans tous les environs; on lui attribuoit le don de guérir les malades, de rendre les femmes fécondes, et de donner du lait aux nourrices. On y accouroit de toutes parts en pèlerinage; on trempoit des linges dans la fontaine, et on en emportoit de l'eau. Les registres de la paroisse font mention d'un grand nombre de miracles obtenus par l'intercession de Sainte-Osmanc.

Les habitants n'ont point encore oublié le plus grand titre de gloire de leur patronne. Marie-Anne d'Autriche, reine de France, étant à Fontainebleau en novembre 1657, entendit parler de l'efficacité des eaux de la fontaine Sainte-Osmanc, elle en fit venir, en but pendant qu'elle faisoit faire une neuvaine dans l'église de Féricy, pour obtenir le fils qu'elle demandoit inutilement à Dieu, depuis 22 ans de mariage. La neuvaine fut commencée le 25 novembre 1657, et Louis XIV naquit le 25 septembre 1658, neuf mois et treize jours après.

Voici l'extrait des registres de l'église qui sont déposés à la mairie de Féricy :

• L'an mil six cent trente-sept, ce jour 25 novembre, madame l'abbesse de Poissy a fait et accompli le vœu de la Reine, suivant l'ordre de Sa Majesté, et accompagnée de M. Bouvot, chanoine de St^e-Osmanc, religieux de Saint-Denis et prieur de Rerial, qui a célébré la sainte messe pendant neuf jours, ont fait la neuvaine avec solennité; après la cérémonie religieuse, ces dames ont signé.

MONDAY, curé de Féricy. •

Autre extrait des registres de Féricy.

• Le vingt-deux septembre mil six cent soixante-quinze, ce jour, Madame de la Tour, concierge du château royal de Fontainebleau, est venue à Féricy, accompagnée de trois autres dames, par l'ordre de Sa Majesté Marie-Thérèse d'Autriche, reine et régente de France, pour accomplir la neuvaine que Sa Majesté avoit résolu de faire elle-même, pendant laquelle sont célébrées neuf messes, chantées solennellement avec Salut, pour les nécessités de la France, et autres intentions que Sa Majesté m'a déclarées.

• Fait en l'an mil six cent soixante et quinze par moi soussigné prieur de céans, ROUSSEL. •

Cette année 1675, acheva la conquête de l'Alsace, mais elle vit la mort de Turenne et la retraite du grand Condé. La reine, aux pieds des autels, remercioit et imploroit.

FERROLES-ATTILY. *Après le 5^e paragraphe de la page 558, lisez, en forme de note :*

En 1766, Jean-François Lefèvre, chevalier de la Barre, âgé de 19 ans, fils d'un garde-du-corps et descendant d'Antoine Lefèvre, seigneur de la Barre, périt à Abbéville sur l'échafaud, accusé d'avoir mutilé un crucifix placé sur le pont de cette ville. Si l'on en croit la relation imprimée dans les œuvres de Voltaire, cet assassinat juridique auroit été le résultat de la vengeance particulière d'un misérable qui avoit été en même temps accusateur et juge..... Le tribunal d'Abbeville avoit condamné de la Barre à être brûlé vif; le parlement de Paris adoucit la sentence, et le malheureux iconoclaste fut décapité avant d'être jeté dans les flammes.....

F. P.

A la fin de l'art. FERROLES-ATTILY, page 562, lisez :

Dépendances : Deux hameaux : 1^o *Attily*, ancienne commune, dans lequel est un moulin à eau, appartenant à M. Saunier (Philibert), propriétaire aussi du moulin à vent de Ferroles, et une maison bourgeoise à M. le comte de Sampigny; ce hameau est situé à l'est et à deux portées de fusil de Ferroles, sur les bords du Réveillon, où existent 2 fermes : l'une dite *la Corne*, à M. Vanquelin; l'autre dite *la petite Ferme*, à M. le comte de la Grange; 2^o *les petites Romaines*.

Six fermes : *Aubervilliers*, à madame veuve Desmars; *Beaurose*, à M. Couverchel; *Forcile*, aux héritiers Martini; *Ferroles*, ferme à M. Sapey, député, commandant de la légion d'honneur, propriétaire aussi du moulin du même nom, et de la maison d'habitation dite *La Barre-Ferroles*; *La Borde*, maison démolie, appartient à M. le comte de Louvencourt; et le château de *Forcile* à M. Châtenet.

Avant le dernier paragraphe de l'art. FERRIÈRES, page 882, lisez :

Dépendances : 1^o *La Brosse*, maison, ancienne abbaye, appartient à MM. Martouret et Nottaire; 2^o *le château de Ferrières* avec orangerie très-remarquable, ainsi que *la ferme du château*, les moulins de *Beaupré*, la maison, anc. château, et la ferme de *la Tafurette*, et dans le chef-lieu, les fermes dites *Beaupré* et *la Fontaine*, appartiennent à M. Rothschild; 3^o la 3^e aussi dans le chef-lieu, dite *la Brosse*, rue de Corbon. Enfin, deux maisons bourgeoises : 1^o celle dite *le petit Charny*, 2^o et *Corbon*, appartiennent à MM. Cresson et Martragny.

Après le dernier paragraphe de **FLEURY-EN-BIÈRE**, page 468, lisez :
Dépendances : Un hameau : la *Vallée* et non les *Vallées*, hameau bâti sur la crête d'un coteau ; *Chalmont*, deux fermes, dont une est détruite, appartiennent à M. Ingruin (Charles) et Barbier (Paul) ; et *Fleury*, château, à M. de la Roche-Jacquelein.

FONTAINEBLEAU. *A la fin de la page 1757*, lisez :

Supplément à la liste des Illustres nés à Fontainebleau, compris soit dans l'ancienne et nouvelle Nécrologie jusqu'en 1829, pages 254 et suiv., soit à la suite des pages 1755 et 1756, auxquelles on devra se reporter au besoin.

PHILIPPE (IV) LE BEL, roi de France, né à Fontainebleau en 1268, fils de Philippe III. Les premières années du règne de ce prince qui devint roi en 1285, furent signalées par des guerres contre Edouard 1^{er}, roi d'Angleterre, auquel il enleva une partie de la Guyenne, et par ses succès contre les Flamands qu'il avoit rangés sous sa domination, et contre lesquels, après avoir perdu la bataille de Courtray (1305), il gagna celle de Mons-en-Puelle (1304). Les démêlés de Philippe avec le pape Boniface VIII occupèrent une partie de son règne, et il sut résister avec une grande énergie aux prétentions de la cour de Rome qui vouloit s'arroger une suprématie temporelle sur tous les rois de la chrétienté, et qui l'avoit excommunié et mis tout le royaume en interdit. Après la mort de ce pontife, Philippe-le-Bel fit élire l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, qui prit le nom de Clément V ; c'est de concert avec ce pontife, qu'il poursuivit et fit arrêter tous les templiers de son royaume. L'issue de ce grand procès est connue ; on sait que les biens des templiers furent confisqués, que le grand maître de l'ordre, Jacques Molay, et un grand nombre de chevaliers périrent dans les supplices. Philippe-le-Bel chercha pendant le cours de son règne, à enlever à ses vassaux le droit de battre monnaie, et l'histoire lui reproche d'avoir donné le funeste exemple de leur altération. Ce prince, par son mariage avec Jeanne de Navarre (30 août 1284), dernier rejeton de la puissante maison des comtes de Champagne, avoit réuni à la Couronne la Navarre et les comtés de Champagne et de Brie. Il mourut à Fontainebleau le 29 novembre 1314, dans la chambre même où il étoit né 46 ans auparavant.

FESTU (Simon II), 75^e évêque de Meaux, né à Fontainebleau au commencement du XIV^e siècle, etc. (*voy.* pages 174 et 241.)

FRANÇOIS II, roi de France, fils aîné de **Henri II**, né à Fontainebleau le 9 janvier 1544, monta sur le trône le 10 juillet 1559, et mourut le 5 décembre 1560. Son règne éphémère fut signalé par l'envahissement de la puissance des Guises, dont il avoit épousé la nièce, **Marie-Stuart**, et par les persécutions exercées contre les protestants qui, lassés, ourdirent la fameuse conjuration d'Amboise étouffée dans des flots de sang, et à la suite de laquelle le prince de Condé, arrêté et condamné, alloit périr, lorsque la mort du roi vint le sauver. François II avoit eu pour précepteur **Jacques Amyot**, dont il est fait mention pages 254 — 55.

ELISABETH DE FRANCE, reine d'Espagne, fille aînée de **Henri II** et de **Catherine de Médicis**, née à Fontainebleau le 2 avril 1545, mariée le 22 juin 1559 à **Philippe II**, roi d'Espagne, morte le 5 octobre 1568. L'histoire a accusé **Philippe II** d'avoir avancé les jours de cette princesse, qu'il soupçonnoit de n'avoir pas été insensible aux malheurs de son fils **D. Carlos**.

CLAUDE DE FRANCE, duchesse de Lorraine, fille de **Henri II**, née à Fontainebleau, en 1547, morte en 1575. L'empereur actuel d'Autriche, **François II**, descend de cette princesse.

HENRI III (**Alexandre-Edouard**) roi de France, né à Fontainebleau, le 19 septembre 1551. Ce prince, lorsqu'il n'étoit que duc d'Anjou, s'acquit quelque réputation par les batailles de Jarnac et de Moncontour, qu'il gagna en 1559 sur les protestants. Il fut élu roi de Pologne en 1573, et abandonna son royaume après la mort de son frère **Charles IX**, pour revenir en France. **Henri III** s'est rendu tristement fameux par la licence de ses mœurs et le scandale de son affection pour des favoris que la postérité a flétri du nom de *Mignons*. Sous son règne les Guises arrivèrent à un haut degré de puissance, et se firent les chefs de cette redoutable association catholique connue sous le nom de *Ligue*: odieux aux protestants et aux catholiques, **Henri III** fut obligé de quitter Paris en 1588, après la journée des barricades; il convoqua la même année, les états généraux à Blois, et y fit assassiner, le 23 décembre, le duc de Guise et le cardinal son frère, dont il redoutoit les talents et la puissance. Réconcilié avec **Henri de Navarre** (**Henri IV**), chef des protestants, il marcha avec lui sur Paris, possédé par les ligueurs, et fut assassiné le 1^{er} août 1589, à Saint-Cloud, par le dominicain **Jacques Clément**. Ce prince a été le fondateur de l'ordre du Saint-Esprit (1578).

LOUIS XIII, roi de France, fils de **Henri IV**, né à Fontainebleau le 27

septembre 1601, succéda à son père le 14 mai 1610. Son règne vit s'accomplir des événements importants : les protestants furent domptés ; La Rochelle prise après un siège mémorable ; et le cardinal de Richelieu, succédant, après la mort du connétable de Luynes, à la confiance du monarque, régna en quelque sorte sous son nom. Ce prince foible, sans énergie morale ni physique, fut constamment dominé par ceux qui l'entouraient. Il laissa exiler sa mère, immoler ses favoris à la vengeance de son premier ministre, et mourut le 14 mai 1643, à Saint-Germain-en-Laye, après 50 ans d'un règne que rien ne recommanderoit à la postérité, s'il n'avoit été illustré par Richelieu et va naître Corneille.

ELISABETH DE FRANCE, reine d'Espagne, fille de Henri iv et de Marie de Médicis, née à Fontainebleau le 22 novembre 1602, mariée à Philippe iv en 1615, morte en 1644. Leur fille, Marie-Thérèse, épousa Louis xiv.

MORET (Antoine de Bourbon comte de) né à Fontainebleau (v. p. 1877).

ORLÉANS (Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'), fils de Henri iv et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau le 25 avril 1608. Ce prince s'est rendu tristement célèbre par la foiblesse de son caractère et la part qu'il prit à toutes les intrigues dirigées sous le règne de Louis xiii, contre le cardinal de Richelieu. Après avoir trempé dans tous les complots, il quittoit la France, faisoit la paix avec le roi son frère, et laissoit monter sur l'échafaud ceux de ses amis qui avoient secondé ou approuvé ses projets. Après la mort de Louis xiii, il se trouva encore mêlé aux troubles de la fronde, et mourut à Blois le 2 février 1660, laissant, de ses mariages avec M^{lle} de Montpensier et Marguerite de Lorraine, plusieurs filles.

LEFEVRE (Claude), peintre et graveur, né à Fontainebleau (v. p. 245).

LA HAYE (Charles de), graveur, né à Fontainebleau en 1641. On lui doit la gravure des fresques du palais Pitti à Florence, et d'un grand nombre d'ouvrages de peintres italiens. Sa planche des *Philosophes grecs dans les jardins d'Acadmus*, d'après Romanelli, est surtout estimée. L'année de sa mort est inconnue.

LOUIS, dit le **GRAND-DAUPHIN**, fils de Louis xiv et de Marie-Thérèse d'Autriche, né à Fontainebleau le 1^{er} novembre 1681, eut pour gouverneur le duc de Montausier, et pour précepteur Bossuet, qui composa pour lui son instruction, *Le discours sur l'histoire universelle*. Ce prince, que Duclou appelle le meilleur des princes, et le plus médiocre des hommes, mourut en 1711. C'est de lui qu'on a dit fils de roi, père de roi, jamais roi.

DANCOURT (Florent Carton), né à Fontainebleau, etc. (voy. p. 258).

POINSINET (Antoine-Alexandre-Henri), né à Fontainebleau (v. p. 260).

DAN (Pierre), supérieur des mathurins de Fontainebleau, désigné, en 1731, pour aller en Barbarie travailler à la rédemption des captifs; il s'embarqua à Marseille en juillet 1654, arriva à Alger après quatre jours de traversée, et revint en mars 1655. Il ramena 42 esclaves qu'il conduisit à Paris. Le père Dan a publié : 1° *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 1637, in-4°, traduite en hollandais en 1684, par S. de Vries, qui y ajouta une seconde partie. Elle avoit reparu en français sous ce titre : *Histoire des royaumes et villes d'Alger, de Tunis, de Salé et de Tripoli, augmentée de plusieurs pièces*, Paris, 1649, in-fol. Ce livre contient une histoire générale des pirates depuis les temps anciens, et des notions sur les habitants de la Barbarie. 2° *Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau, contenant son antiquité, les singularités qui s'y voient*, etc., Paris, 1642. Le p. Dan mourut en 1649.

HUE (François), né à Fontainebleau en 1737, mort le 17 janvier 1819. (V. pages 271 et suiv.)

PAULET (Jean-Jacques) etc. (V. pages 309 à 314).

LEBOUX DE LA BAPAUMÈME (Charles-François), né à Fontainebleau, en 1729, d'un bon avocat de cette ville, étoit petit neveu de Guillaume Lebourg, évêque de Périgueux, dont on a 2 vol. de *Sermons* imprimés, et 3 vol. de *Conférences*.

Avant la révolution, il étoit lieutenant-général du bailliage de Montereau, et depuis il fut nommé président du tribunal civil de Sens.

Il est auteur des *Idyles de Voulx*, imprimées à la suite des *Oeuvres de Mertghen*, trad. de l'allemand, 2 vol. in-18, 1785. — de *l'hermitage des Alpes ou Humbert et Ancélie*, roman chevaleresque du XII^e siècle, inséré dans le tome XI^e de la nouvelle bibliothèque des romans, 1801. — De quelques opuscules en réponse à de Bièvre, tels que *l'Almanach des Calendourgs*, *l'Almanach Svelte*, etc. M. de la Bapaumèrie est mort à Salins près Montereau, âgé de 80 ans, en avril 1809. T. T.

Biographie. Nous avons rapporté page 1752, la notice des ouvrages publiés par MM. Jamin et Mion, sur Fontainebleau et sa forêt, mais nous avons oublié M. Denecourt, auteur de *Trois promenades dans la forêt de Fontainebleau*; et M. Jean-Bapt.-Alexis Durand, auteur de *La Forêt de Fontainebleau, poème en quatre chants* etc. Nous renvoyons

à la *Notice sur M. Durand, etc. par M. Clovis Michaux*, insérée au commencement de cet ouvrage. Nous rapporterons seulement la lettre que M. Michaux adressa au rédacteur de la *Chronique de Seine et Marne* :

• C'est avec une joie bien vive que je viens, monsieur, vous faire
 • part d'une découverte, qui intéresse, non-seulement la ville de
 • Fontainebleau, mais tous les véritables amis de la littérature et des
 • arts. Je me trouve heureux et fier d'avoir à révéler au public l'existence
 • d'un homme fait pour honorer sa patrie. Fontainebleau, qui l'ignore,
 • possède un poète dans ses murs, et ce poète est un de ses enfants. Je
 • ne parle pas ici d'un homme qui fait des vers, tant de gens s'en mêlent !
 • je parle, entendez-le bien, d'un véritable poète, c'est-à-dire, d'un
 • écrivain qui, doué d'une imagination rêveuse, sensible, féconde, verse
 • sur des tableaux dessinés à grands traits, tout le coloris et toutes les
 • richesses du langage poétique; homme d'autant plus poète, qu'il l'est,
 • pour ainsi dire, à son insçu, et pour obéir à l'instinct puissant qui est
 • en lui. Il est l'œuvre de la seule nature. Il ne doit absolument rien à
 • l'éducation scolastique; il n'a point été au collège; il ne s'est pas formé
 • au sein des sociétés lettrées et des académies. Il n'a puisé ses inspirations
 • qu'au foyer de son âme. Il a reçu seulement de la lecture de quelques
 • grands poètes, l'étincelle électrique qui a développé sa belle organisation
 • littéraire. Cet homme qui, comme nous l'avons déjà dit, n'a point été
 • au collège, sait le latin et l'italien qu'il a appris seul, dans ses courts
 • loisirs. Aujourd'hui vous trouverez Virgile et le Tasse, mêlés aux outils
 • de sa profession. Cet homme est M. Durand, menuisier à Fontainebleau.
 • Une souscription venoit d'être ouverte, par mes soins, au *Cercle*
 • *littéraire* de Fontainebleau pour l'impression du poème, et la *Chronique*
 • invita ses lecteurs à y prendre part. Le public répondit à cet appel avec
 • l'empressement le plus flatteur pour M. Durand, et le plus honorable
 • pour le département de Seine et Marne.

FONTAINE-LE-PORT. Rétablir ainsi les *Dépendances en place des deux derniers paragraphes de la page 452* :

Quatre hameaux : 1° *la Barre*, au confluent de la Seine et d'un ruisseau qui s'y jette; ancien fief appartenant en entier à M. de Valmer, maire : on y jouit d'une vue admirable; 2° *la Coudre*, au nord-ouest de Fontaine-le-Port, et plus près de la route de Lyon : les hospices de Melun y possèdent une petite ferme; 3° *la Goulaie* (en partie), sur le bord d'un ruisseau

qui vient des Ecrennes, non loin de la route de Lyon ; on y remarque une ruine qui, dit-on, date du temps des Saxons ; 4° *Massouris*, situé à l'ouest de Fontaine-le-Port au bord de la Seine, et sur le penchant du coteau au-dessous d'un ruisseau qui porte son nom ; dans ce hameau est une ferme du même nom, appartenant à M. de Praslin.

L'ancienne abbaye de *Barbeaux* a été démolie et convertie en une maison bourgeoise appartenant à M. Grenouillet. Les restes de cette abbaye sont situés au sud de Fontaine-le-Port, sur les limites du territoire de cette commune et de celui d'Héricy près de la Seine ; le moulin de *Barbeaux*, dont le propriétaire n'est pas connu ; le moulin dit *Fontaine* appartient à M. Roux, propriétaire aussi de la maison de vigneron dite *la Foinerie* ; *Les Perriers*, maison d'habitation, à M. Souin ; le *Bas Charme*, maison bourgeoise, à M. Thissier, m^e maçon ; et la ferme dite *la Grange-S-Martin* à madame Miraton.

FONTAINE-SOUS-MONTAIGUILLON. *Après la 2^e ligne de la page 1659, lisez :*

Ce village tire son nom d'une belle fontaine située au nord-est, près du bois de *la Comtesse*. Cette fontaine alimente un étang peu considérable aujourd'hui, parce qu'une grande partie a été rendue à l'agriculture ; il produit un ravin par où ses eaux s'écoulent. Il n'y a, dans toute cette commune, qu'un seul puits, encore est-il d'une énorme profondeur : la nature rocailleuse du terrain rend difficiles les percements du sol.

FONTAINS. *Dépendances à rétablir : Avant le pénultième paragraphe, page 1550, lisez :*

Deux hameaux : 1° *les Granges* ; 2° *Roginvilliers* (en part.) situé au-delà de la Haye de Nangis. Dix fermes, savoir : *Bourguignon*, avec un petit château du même nom, appartenant à M. Rousseau Edouard, comte de Chanois, propriétaire aussi de la ferme dite *les Mazures* ; *la Chantelaurie* appartient à M. Forest, maire, propriétaire aussi de celle dite *Bois-Ponssin*, ainsi que d'une maison bourgeoise du même nom ; les deux fermes dites *le Mesnil* et *les Billettes* appartiennent à M. Tarbé (Adolphe) ; celle dite *les Brûlés* appartient à M. Berceon ; *les Charmottes* à l'hospice de Melun, et maintenant à M. Lévrain, propriétaire à Nangis ; les 2 fermes dites l'une *les Clos* et l'autre *Trevois*, appartiennent à M. Lesourd (Urbain-Godefroy).

FONTENAILLES. *Dépendances à rétablir avant le dernier paragraphe*, page 495 :

Quatre hameaux : 1° *Glatigny* ; 2° *le Jarrier*, placé au sommet du coteau opposé du château de Bois-Boudran, sur la route de Melun à Nangis, à l'ouest et à un demi-quart de lieue de Fontenailles, dans lequel hameau est une ferme du même nom appartenant aux mineurs Greffulhe ; 3° *la Charmée* (en partie) ; 4° *le Plessier*.

Les fermes ci-après désignées appartiennent savoir : celle dite *Champ-Brûlé*, à M. Kihouette ; *Grignon*, à M. de Montenard, propriétaire aussi des fermes de *Heurtebise*, *la Maison-Rouge*, *les Boulaux*, avec un pavillon du même nom, ainsi que du moulin de Villefermoy et l'habitation du garde dite *la Meunière* ; la ferme dite *Villefermoy* appartient à M. Citerne ; le château de *Bois-Boudran* aux mineurs Greffulhe ; et le *petit Gripon*, habitation du garde des forêts, à la Liste civile.

FONTENAY-TRESIGNY. *Après le 2° paragraphe de la page 1394*, ajoutez :

Le roi prit grand plaisir à ces peintures, qu'il regarda d'abord avec la naïve curiosité d'un enfant ; mais il s'en amusa bien davantage au fur et à mesure que sa raison lui revint, lorsqu'il apprit que chacune de ces figures avoit une signification, et pouvoit remplir un rôle dans un jeu allégorique, image de la guerre et du gouvernement. Jacquemin lui apprit que l'*as* devoit avoir la primauté sur toutes les autres cartes et même sur les rois, parce que son nom étoit tiré d'un mot latin qui signifie *argent* ; or chacun sait que l'argent est le nerf de la guerre ; aussi, lorsqu'un roi n'a pas d'*as*, il est si foible qu'il peut être battu par un varlet qui en a. Il lui dit que le *trèfle*, cette herbe de nos prairies, avoit pour but de rappeler à celui qui le coupoit, qu'un général ne doit jamais asseoir son camp dans un lieu où le fourrage doit manquer à son armée. Quant aux *Piques*, il n'étoit pas difficile de deviner qu'ils désignoient les halberdiers que portoient, à cette époque, les fantassins ; et les *carreaux*, les fers dont on ornoit le bout de ces traits qu'on appelloit viretous et qu'on lançoit avec un arbalète. De leur côté les *cœurs* étoient évidemment l'emblème du courage des capitaines et des soldats. D'ailleurs, les quatre noms donnés aux quatre rois : *David*, *Alexandre*, *César* et *Charlemagne*, prouvoient que quelque nombreuses et braves que soient des troupes, il faut encore, si l'on veut être sûr de la victoire, mettre à leur tête des chefs prudents, courageux et expérimentés. Mais, comme à de braves

généraux, il faut de braves aides-de-camp, on leur avoit choisi pour varlets, parmi les anciens *Lancelot* et *Ogier*, qui étoient des pairs de Charlemagne, et parmi les modernes, *Renaud*, châtelain de Coucy, et *Hector* de Galard. Comme ce titre de varlet n'avoit rien que d'honorable, et que les plus grands seigneurs le portoient jusqu'à ce qu'ils eussent été faits chevaliers, les susdits varlets représentoient les nobles et avoient, sous leurs ordres, les *dix*, les *neuf*, les *huit* et les *sept*, qui n'étoient rien autre chose que les soldats et les hommes des communes. Quant aux dames, Jacquemin ne leur avoit point encore donné d'autres noms que ceux de leurs maris, indiquant que la femme n'est rien par elle-même, et n'a de force et de splendeur que celle qu'elle reçoit de son seigneur et maître. Ce ne fut que sous le règne suivant qu'elles furent baptisées: *Argine*, dame de trèfle, dont le nom est l'anagramme de *Regina*, désigna la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII; la belle *Rachel*, dame de carreau, n'étoit autre qu'Agnès Sorel; la pucelle d'Orléans se fit reconnoître sous le nom de la chaste guerrière *Pallas*; enfin, Isabelle de Bavière, se trahissant par son titre de dame de cœur, ressuscita, sous le nom de l'impératrice *Judith*, femme de Louis-le-Débonnaire, qu'il ne faut pas confondre, sous peine de commettre une grosse erreur, avec la prude juive qui coupa la tête d'Holopherne.

(*Note tirée d'ISABELLE DE BAVIÈRE, par Alex. Dumas, t. 1^{er}, p. 267.*)

FOUJU. Ajoutez, après le dernier paragraphe, au bas de la page 497 :

Dans le village, sept fermes :

La 1^{re} dite *la Tournelle*, appartenoit à M. Foix, décédé, et qui en a fait don à l'hospice de Chaumes (v. p. 1968) ;

La 2^e dite *Blaisy*, appartient à M. Darcagne (Toussaint) qui l'occupe ;
Ces deux fermes étoient anciennement des fiefs ;

La 3^e dite *l'Eglise*, appartient à M. Garnot, de Boissy ;

La 4^e dite *Bombon*, à M. Astruc, sous-intendant militaire à Troyes ;

La 5^e dite *la Malgouverne*, à M. Perceval, professeur de langue arabe au collège de France ;

La 6^e dite *Lanoue*, à MM. Perou et Deslions ;

Et la 7^e dite *la Patronnerie*, à M. Rabourdin, march. de draps à Melun.

FRESNES. Ajoutez après la dernière ligne de la page 596 et avant : Ses descendants :

Les mathématiques, la physique, les plans qu'il se plaisoit à faire

exécuter sous ses yeux , et dans lesquels on reconnoissoit la beauté de son génie , étoient ses amusements. Ce fut là que tout ce qui excelloit dans les beaux-arts et dans les sciences s'empressoit de venir profiter de son loisir et de ses réflexions : il y reçut la visite du nonce Quirini qui, faisant allusion à l'attachement bien connu de d'Aguesseau aux libertés de l'église gallicane , lui dit : *Voici donc le lieu où se forgent les foudres contre le Vatican ! Ses descendants etc.*

FRÉTOY. *Dépendances à rétablir ainsi à la fin de l'art. de Frétoy , p. 1551 :*

Trois hameaux : 1° *Coupiigny* , sur la rive gauche de l'Aubetin ; 2° *Le Grand Frétoy* , à l'est de Frétoy , au sommet du coteau , dans lequel hameau se trouve une ferme du même nom appartenant à M. Violla , à Paris ; 3° *Le Moncel*. La ferme dite *les Cours* , appartient à M. Molcon , à Paris. Le chef-lieu de la commune dit *le petit Frétoy* , n'est composé que de 41 habitants ; enfin une maison isolée dite *les pierres du Cocq*.

FUBLAINES. *Après le 4^e paragraphe de Fublaines , page 1065 , ajoutez :*

En 1508 , Pierre Poussemie , chantre , chanoine official de Meaux , et l'un des grands vicaires de l'évêque , fonda un couvent de Minimes à Fublaines , nommé alors *Fublins*. Plusieurs virent , dans cet acte de piété , le témoignage d'un grand zèle pour la religion et pour l'extirpation de l'hérésie de Calvin , qui couvrait alors une grande partie du diocèse ; d'autres avancèrent que le chanoine ne faisoit de pareilles fondations que pour parvenir à la place de doyen de l'église de Meaux qu'il ambitionnoit depuis long-temps , mais qu'il ne put jamais obtenir. *Poussemie* avoit des ennemis : ardent ligueur , il fut choisi par le clergé de la ville pour haranguer le duc de Guise , lorsque celui-ci vint trouver Henri III à Meaux. Tout en recommandant au *Balafré* la conservation de l'église catholique , apostolique et romaine , il osa ajouter *qu'après Dieu , l'église de Meaux n'espéroit plus qu'en lui*. Ces paroles qui flattèrent de Guise , déplurent au faible monarque , et , dans la suite , les ennemis du harangueur ne manquèrent pas de s'en servir pour lui nuire. Peut-être étoient-ce ceux qui l'avoient engagé à les prononcer , qui furent les premiers à se tourner contre lui ! Les palinodies politiques sont si fréquentes et si souvent profitables !...

Mort le 5 octobre 1614 , Pierre Poussemie fut enterré dans l'église des Minimes , et ses héritiers firent graver sur sa tombe une épitaphe qui ,

par une équivoque assez curieuse, sembloit faire allusion à leur exhérédation en faveur de ces religieux*.

F. P.

* « Ad cuius æternam memoriam hoc monumentum erigi curaverunt heredes ejus ex Minimo. » — DUPLESSIS, Histoire de l'Église de Meaux, tom. Ier, p. 384.

GERMIGNY-L'EVÊQUE. *Nécrologie à placer après la 5^e ligne de la page 1067 :*

GOUIN (Nicolas - Louis), administrateur des postes, né à Germigny-l'Évêque en 1739, mort à Paris le 21 décembre 1821. Il est auteur de plusieurs brochures politiques et sur les finances : l'une d'elles, publiée en 1792 contre Clavières, alors ministre des finances, lui attira des persécutions qui le forcèrent d'émigrer pendant le cours de la révolution. Il a publié encore : *Pétition des chiens à la convention nationale.* — *Projet d'une pompe funèbre pour le 21 janvier 1793.* — *Procès criminel de la révolution.* — *Hymne à la Divinité sur le retour du Roi.*

PERTUIS-DE-LAILLEVAULT (Léon de), officier de génie, né à Germigny-l'Évêque, le 11 avril 1757, construisit en 1778, le fort de Château-Neuf, à Saint-Malo, et quitta le service avant la révolution. Mort le 17 octobre 1818. — Il a laissé plusieurs mémoires sur l'agriculture, et un *Traité d'Architecture rurale.* Paris, 1810, in-4°.

MÉNAGER (Antoine), baron, négociant, né à Germigny-l'Évêque en 1756, fut élu, en 1790, député suppléant du bailliage de Meaux à l'assemblée constituante. En 1816, il a fait partie de la chambre des députés, et a été nommé baron et membre du conseil général de ce département. Mort à Germigny, le 1^{er} février 1826. (V. page 248).

GERMIGNY-SOUS-COULOMBS. *Après le 2^e paragraphe de la page 967, lisez :*

La seigneurie de Germigny, saisie sur les anciens propriétaires qui avoient embrassé le calvinisme, fut réunie au domaine, puis donnée par le roi Louis XIII à Louis de Bourbon, comte de Soissons, sans doute en récompense des services qu'il avoit rendus, soit dans les guerres contre les Huguenots, au siège de la Rochelle, soit en repoussant les Polonais et les Croates qui tentèrent d'entrer en France par la Champagne dans les années 1635, 1636 et 1637. Ce seigneur habita long-temps le château de Germigny. Il eut le courage de refuser la nièce de Richelieu que ce ministre vouloit lui faire épouser ; fatigué des persécutions que ce refus lui attira de la part du cardinal, il résolut de l'assassiner ; mais le coup ayant manqué, Louis de Bourbon se retira à Sedan où il traita avec la

maison d'Autriche contre le roi de France. Il vainquit en 1641, le maréchal de Châtillon à la bataille de la Morfé, et fut tué lui-même en poursuivant les Français qui fuyoient devant lui...

Le comte de Soissons n'eut qu'un fils naturel qui lui succéda ; d'abord abbé, il renonça à ses bénéfices, prit le titre de prince de Neufchâtel, et se maria en 1694, à Angélique Cunégonde de Montmorency-Luxembourg. La fille unique issue de ce mariage porta, en 1710, la terre de Germigny en dot à Charles Philippe d'Albert, duc de Luynes. B. P.

GOUAIX. *Après la 4^e ligne du haut de la page 1448, lisez :*

En vertu des lettres du roi de Navarre de l'an de grâce 1271, les maire et échevins abandonnent à Régnier Accorre, seigneur de Gouaix, ex chambellan du roi, les droits de petite justice qu'ils avoient sur les hommes et les femmes demeurants à Gouaix, à Mont-Flambouin et à Jutigny, qui étoient auparavant de la commune de Provins. Le 11 de novembre 1475, les maire et échevins de Provins maintiennent dans ce droit Louis de Culant, seigneur de Savins et Jutigny, etc.

Après la 3^e ligne du haut de la page 1458, lisez :

Les deux frères du Tillet qui, comme nous venons de le dire, se nommoient l'un et l'autre *Jean*, sont les premiers qui, vers la fin du xvi^e siècle*, honteux de se voir comme étrangers dans leur pays, se sont appliqués à en déterrer les antiquités, à bien connoître la suite de l'histoire de France, et à en rejeter tout ce que la crédulité ou l'imposture y avoit fait entrer. Non-seulement ils rassemblèrent un grand nombre de pièces originales sur ce qui regardoit la France, mais ils s'attachèrent aussi à se rendre exacts dans ce qu'ils écrivoient sur les différents règnes de nos rois. L'aîné, qui étoit greffier du parlement, avoit à sa disposition le trésor des chartes de la couronne ; il avoit eu communication des registres du parlement de Paris ; il avoit fouillé dans quelques bibliothèques et manié les titres de plusieurs églises de France. Ces travaux lui procurèrent le moyen de joindre à quelques-uns de ses traités l'exactitude des faits qui en étoient les preuves. Le second, évêque de Meaux, poussa encore plus loin ses recherches ; car, muni d'une permission de François I^{er}, il visita les anciennes bibliothèques du royaume, dans un temps où elles n'avoient pas encore été exposées aux ravages que causèrent dans la suite les guerres civiles, durant lesquelles elles furent pillées et dissipées. Il tira de leurs

* Préface de la première édition de la *Bibliothèque historique de la France*.

manuscrits tout ce qu'il put trouver de meilleur sur différents sujets, ainsi que l'observe M. de Thon*, qui enrichit lui-même son histoire si célèbre de parcelles découvertes.

* *Hist. sui temporis, lib. 45, ad annum 1570.*

GRANDPUITS. *Après le 1^{er} paragraphe, page 498, Observation faite par M. Mauclerc, docteur-médecin à Chéroy, un de nos collaborateurs : Philippe II^e de Melun, 80^e archevêque de Sens, ne monta sur le siège de Sens qu'en 1346; ce doit être Guillaume II de Brosse, son prédécesseur.*

Après le 4^e paragraphe de la même page, lisez :

En 1240 et 1243, Jehan de Mouceau et Gilles de Grand-Puits donnèrent quelques immeubles à l'église N.-Dame de Melun; Guillaume de Grand-Puits, comme seigneur dominant, approuva et ratifia cette aliénation de n'en rien retirer pour douaire héréditaire ou lignager.

GREZ près Nemours. *Avant la phrase qui commence par : Il existoit à Grez etc. milieu de la page 4959, lisez :*

Nécrologie. JOLIVET (Jean-Baptiste-Moïse), comte, conseiller d'état, commandeur de la légion d'honneur, né à Grez près de Nemours en 1754. Administrateur de ce département en 1790, et député à l'assemblée législative, il fut nommé, en 1795, conservateur général des hypothèques, puis conseiller d'état et chargé, après le 18 brumaire, de l'organisation des quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin. En 1814, le comte Jolivet cessa de faire partie du conseil d'état, et mourut à Paris en 1818. Il a publié : *Principes fondamentaux du régime social comparés avec le plan de constitution présenté à la convention nationale, 1793, in-8^o.* — *De l'impôt sur les successions et sur le sel et comparaison de ces deux impôts entre eux, 1798.* — *De l'impôt progressif et du morcellement des patrimoines.* — *Du thalweg du Rhin, considéré comme limite entre la France et l'Allemagne, 1801, in-8^o.* — *De l'expertise, 1812, in-8^o.*

GUÉRARD. *Après le 3^e paragraphe de la page 4296, Dépendances à rétablir ainsi, en supprimant les 3 derniers paragraphes de la même page :*

Dix-huit hameaux; deux forts villages; sept fermes; six moulins; un château et une auberge :

1^o Bois de Montbriex; 2^o Charnoi (pop. 180); 3^o Chaubusson; 4^o Courbon (en partie); 5^o Courtry (en partie), dans lequel est un moulin

du même nom appartenant à M. Aureau ; 6° *Genevray* (popul. 159), dans lequel est un moulin du même nom, appartenant à M. le marquis de Biencourt, propriétaire aussi du château et de la ferme dite *le Bas-Rouilly*, ainsi que des fermes dites *Georges-Villiers*, *Guérard*, et le moulin du même nom, la ferme dite *Prémol*, et le moulin *Bicheret* ; 7° *Grand-Lud* (popul. 125) ; 8° *Gravin* ; 9° *la Brosse du Churnoy* ; 10° *la Roche* (popul. 100) ; 11° *la Ronce* ; 12° *le Bas-Rouilly* ; 13° *le Carrouge* ; 14° *le Haut-Rouilly* ; 15° *le Moneet* ; 16° *les Quatre-Vents* ; 17° et *Petit-Lud* ; les deux villages, l'un dit *Montbrioux*, (popul. 461), et *Montheraud* (220) ; la ferme dite *la Fourcherie*, appartient à M. de Mun ; et celle dite *Lumière*, à M. Dessessarts. Les deux moulins de *Prémol* et le moulin à écorce appartiennent à MM. Desbeuf et François Abit.

GUIGNES. *Après le 5° paragraphe de la page 499, lisez :*

En 1488, Adrien de l'Hôpital, seigneur de ce village, commandoit à la bataille de Saint-Aubin, l'avant-garde de l'armée française ; et Louis XII, alors duc d'Orléans, un des chefs de l'armée Bretonne, y fut fait prisonnier. (*Histoire de France par Velly, t. p.*).

GURCY. *Avant le dernier alinéa de Gurcy, page 1504, lisez :*

A huit cent mètres environ, à l'est, on voit les ruines d'un ancien château de forme ronde, dont les tourelles sont encore apparentes ; ces ruines sont entourées de grands fossés qu'alimente le ruisseau qui descend à Dontilly. On voit encore la trace des scellements du pont-levis qui défendoit l'entrée du manoir. Mais les propriétaires qui l'ont abandonné, l'ont fait démolir pour construire le château actuel. Cet ancien château s'appeloit *Lamotte*. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une maison de garde.

La seigneurie de Gurcy appartenoit, en dernier lieu, à la famille d'Haussonville, qui n'a marqué sa suzeraineté dans ces lieux, que par ses nombreux bienfaits, et qui, en perdant à la révolution des prérogatives honorifiques, en a conservé la plus glorieuse, une immense charité pour les malheureux.

M. d'Haussonville a fait percer une route de communication de celle de Nangis à celle de Donnemarie à Montereau-faut-Yonne, route qui traverse Gurcy et le hameau de *Charmoy*. On a bâti sur les bords de cette chaussée, et l'intervalle qui existoit entre les deux endroits ayant été comblé par les nouvelles constructions, ils forment aujourd'hui un assez joli village.

F. P.

HERBAUVILLIERS. *Après le premier paragraphe, page 1785, lisez :*

On voit sur le territoire de la commune les vestiges d'un monument presque entièrement enfoui dans la terre. Certaines personnes ont cru y reconnoître un *dolmen*, un de ces autels druidiques sur lesquels nos féroces ancêtres immoloient des victimes humaines à leur barbare divinité. Mais peut-être ne sont-ce que les ruines d'une construction bien plus moderne ? On ne peut, dans l'état où les choses se trouvent maintenant, que former des conjectures ; il faudroit exécuter quelques travaux pour débayer ces restes, et acquérir ainsi plus de certitude sur leur destination primitive.

F. P.

HÉRICY. Nous rétablissons ainsi les dépendances d'Héricy à mettre avant les deux derniers paragraphes de cette commune, page 457 :

Dépendances : Quatre hameaux : 1° *Barbeaux*, dans lequel est une carrière de pierres à chaux exploitée pour Paris, et appartenant à M. Mathias ; 2° *Boissy* ; 5° *Fontaineroux*, qui ne consiste plus que dans quelques maisons de particuliers situées au sud-est d'Héricy, fut jadis plus considérable. On y voit effectivement quelques ruines d'anciennes constructions : mais la maison que l'on nommoit *le Fief* existe encore ; dans ce hameau se trouve une ferme du même nom, appartenant à mad^e ve de Pomeroy, propriétaire aussi du château d'Héricy, où l'on admire la belle terrasse longeant la Seine ; 4° *la Brosse*, dont la population est de 450 habitants, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. de Grenouillet. La ferme dite *le Prieuré* appartient à M. d'Harvilliers ; celle dite *Pont-Gerville* appartient aux frères Moreaux ; les moulins dits *Cliquot* appartiennent à M. Amanevy ; *la Grande Roue* à M. Cholet ; *Mufoix* à M. Chenel ; et le chef-lieu, celui dit d'*Héricy* à M. Fauche ; et où il existe une tuilerie, fabrique de terres réfractaires, appartenant à M. Lambert, maire. Le château de *l'Épinard*, situé dans une plaine, à 3 quarts de lieue d'Héricy, qui est d'une construction moderne, et communique avec le bois de Champagne par une belle avenue, appartient à M. Andry, à Thomery, maintenant converti en un pavillon, mais n'est pas habité.

HERMÉ. *Après l'alinéa du nota, page 1465, rétablissez ainsi les dépendances d'Hermé :*

Trois hameaux : 1° *les Chaises*, où existoit autrefois un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, et dans lequel hameau sont deux fermes, une

dite *la ferme des Chaises*, appartenant à M. Chollet, de Provins, et l'autre sans nom, à M. Tassin, qui l'exploite (popul. 174); 2° *Servolles*, au nord-d'ouest d'Hermé, sur la montagne près de la forêt de Sourdon, (75 habit.); 3° *Toury* (pop. 180 habitants); dans *les Grands Pleux*, existent un four à tuiles et un four à chaux, dont le propriétaire est M. Durand (Charles); la ferme dite *Château du Duit*, dans la plaine, au sud du village, ancien fief, appartient à M. Blaque (Jean); le *château d'Hermé*, les fermes du même nom, celles dites *la Grand'Chotte et la Motte-Bonnot*, appartiennent à M. le marquis de Clermont-Mont-St-Jean, fondateur, dans Hermé, d'une maison d'éducation pour les demoiselles, tenue par trois sœurs de l'ordre de la Providence.

JAIGNES. Omissions : *Avant le dernier paragraphe de la p. 968, lisez :*

Par arrêté du 22 mars 1855, la commune des Essarts-Grand-Champs a été partagée pour être réunie, savoir; *les Essarts avec Tancrou.* (V. cette commune page 971) et *Grand-Champs* avec celle de *Jaignes.*

En l'an 1107, Mauassès, évêque de Meaux, donna l'église de ce village, ainsi que plusieurs autres, au chapitre de sa cathédrale, en imposant à ce dernier certaines conditions. Des pierres tumulaires trouvées dans l'église de Jaignes, mais dont les inscriptions usées ne sont plus déchiffrables, témoignent de leur ancienneté, et de celle du monument qui les receloit.

Grand-Champs est situé à l'est sur le penchant d'un coteau incliné au nord, au bas duquel coule un petit ruisseau qui va se jeter dans la Marne au-dessus de Tancrou. Il se trouvoit établi dans ce lieu, qui dépendoit de la commune de Tancrou, dès le commencement du XII^e siècle, un prieuré dont on ignore positivement l'origine. Au XIII^e siècle, les biens de ce prieuré appartenoient à un laïque; l'évêque de Meaux força ce dernier à renoncer à cette possession, ce à quoi cependant il ne consentit qu'en se faisant déclarer lui et ses héritiers *avoués* du monastère. Ce couvent entretenoit quatre moines. Dans le XVII^e siècle, il n'y avoit déjà plus de conventualité; toutes les places monacales avoient été transférées au collège de Cluny à Paris, sous la dépendance duquel le prieuré resta jusqu'à sa suppression à l'époque de la révolution.

F. P.

(*Voir sur GRAND-CHAMPS la page 971.*)

JAULNES. *Après le deuxième paragraphe de la page 1472, rétablissez ainsi les Dépendances de Jaulnes :*

Un bameau : *Neuvry* ou *Nuvry*, situé de l'autre côté de la Seine, au nord de Jaulnes, et dont la population est de 109 habitants; le château de *Villeceaux*, dont il a été fait mention, appartient à mad^e la marquise v^e de Tilly; et la ferme du même nom à M. Macquin (Etienne); le moulin de *Guesche* ou *Guett*, sur le bord de la route de Mézières à Orléans, appartient à M. Pasquier; et celui dit *Choiseau*, à M. Huot; la maison dite *Belle-vue* appartient à M. Beaufour; celle dite *Moscou* est détruite; et la fabrique de noir-animal de *Courbeton* appartient à M. Chavanne.

JOUARRE. *Addition à la page 746, à la fin du premier paragraphe :*

Fête de Jouarre : La tradition veut qu'une image de Jupiter ait été adorée sur le lieu haut où les chrétiens bâtirent ensuite leur petite-crypte, chapelle souterraine qu'on visite encore avec dévotion. Les pieds de cette statue furent arrosés du sang de bien des martyrs, et c'est la mémoire de ces morts chrétiens qu'on célèbre chaque année, le mardi de la Pentecôte, par une fête qui depuis plus de douze cents ans, attire un grand concours de peuple dans le bourg de Jouarre.

Dès quatre heures du matin, tous les environs de Jouarre sont en rumeur; les toilettes se font à la hâte et l'on part. A sept heures on ne peut déjà plus se retourner sur la place, où tous les marchands ont étalé leurs boutiques, qui seront bientôt vides de rubans, parce que les jeunes hommes doivent en offrir aux jeunes filles un certain aunage dont elles pareront leurs bonnets. Les tambours de la garde nationale battent le rappel. La clarinette d'un bateleur prélude à la cruelle mélodie dont elle redira quelques autiennes dix fois pendant la journée; le violon d'un marchand de castiques et le tambour de basque d'un marchand de chansons, jettent à qui fera le plus de bruit; ce sont les chalands qu'ils se disputent; les vendeurs crient; les acheteurs crient; les chanteurs crient; les passants crient; on échange des bonjours; on se lance de grosses plaisanteries en français ou en patois; on se dispute un banc, une chaise à l'ombre, sous les pilliers où les marchands de comestibles ont ouvert leurs restaurants. Quelle tête résisteroit à une pareille confusion de voix et d'instruments sans accords?

Mais les quatre cloches de Jouarre carillonnant un air joyeux, vous appellent vers l'église, où les apprêts de la procession se font en toute

hâte. En attendant qu'on soit prêt, allez voir la crypte où les paysans courent en foule. Il vous faut traverser une véritable Cour des Miracles, l'ancien cimetière, où tous les pauvres de la contrée, tous les estropiés aux plaies horribles se sont donné rendez-vous pour lever un impôt sur la charité des pieux visiteurs de la chapelle basse. Passez vite en jetant quelque monnaie dans leurs seibles, et prenez votre tour pour entrer. (*Voir, pour la description de cette chapelle, depuis le dernier paragraphe de la page 743, jusqu'à la fin de celle 745.*)

A l'église maintenant, on s'y pousse, on s'y presse, on y étouffe. Les châsses aux reliques à la porte du chœur; on les a parées dès le matin: tous les jardins mis à contribution leur ont fourni la verdure et les fleurs. On les a posées sur un banc élevé de trois pieds environ, et qui forme comme une espèce de galerie; elles sont assiégées par les fidèles. Il faut passer sous les reliques, car la sonnerie annonce le très-prochain départ de la procession: on se courbe donc, et en récitant une prière, on fait le trajet sous les neuf châsses, car il y a neuf châsses! et peu d'églises sont aussi riches, ce dont les habitants de Jouarre sont heureux et fiers.

La procession sort enfin! Elle est belle... Delille l'auroit mise en vers bucoliques. Rien n'y manque: la garde nationale l'escorte, le maire l'accompagne à la tête de trois ou quatre mille assistants et de toute une population de jeunes filles élégantes, couvertes de dentelles et vêtues de blanc. Quel beau spectacle! quel riche paysage! Mais la procession est rentrée; la garde nationale est passée en revue par le maire; on va danser sur le champ de foire. Des orchestres s'installent les uns à côté des autres, chacun s'adressant à son quadrille; chacun jouant son air, choisi dans un ton et celui-là dans un autre; c'est une horrible cacophonie, ajoutée au bruit qui trouble l'air depuis le matin, il y en aura jusqu'à minuit, après quoi rentrera qui pourra rentrer; mais ce n'est pas tous les jours la fête, et personne ne regrettera sa fatigue et un temps perdu si bien employé. (*V. le n° 145 du Constitutionnel, dimanche 25 mai 1854.*)

Nous ne reproduirons pas l'art. des *Dépendances*; nous renvoyons, pour la nomenclature des hameaux, fermes, châteaux, maisons isolées moulins, au *Tableau scénographique*, n° 227.

JOUY-SUR-MORIN. Addition: *Après la dernière ligne de la page 1522, ajoutez:*

L'antiquité de la noblesse avait donné lieu au dicton populaire: *Richesse*

d'Escars, noblesse de Bonneval. Le dernier rejeton de cette ancienne famille, après avoir servi avec distinction en France sous Catinat et Vendôme, dégoûté par quelques injustices, passa au service de l'empereur, où il parvint au grade de lieutenant-général des armées de ce monarque, puis se brouilla avec le prince Eugène qu'il provoqua en duel, ce que, comme on le pense bien, le général-ministre n'accepta point : s'en vint en Turquie où, pour éviter de tomber dans les mains des Allemands qui lui eussent fait un mauvais parti, il prit le turban, fut créé pacha à trois queues de Romélie, général d'artillerie, enfin *Topigi-Bacchi*. « De grade en grade, écrivait-il, je me suis établi en Turquie avec un turban de quatre livres pesant sur la tête, la barbe et l'habit longs, ce qui me fait mourir de rire... » Et il ajoutoit : « Dans toutes les persécutions que l'on m'a faites, je n'ai perdu ni mon bon appétit ni ma bonne humeur. Heureux sont ceux qui ont la philosophie dans le sang ! Si je me suis fait Turc, c'est pour pas-er ma vie à mon aise, en bonnet de nuit, en robe de chambre et en pantouffles... »

Il mourut à Constantinople en 1717, à 73 ans, haï et méprisé, malgré ses dignités, des partisans de la secte qu'il avoit embrassée. Il s'en plaint amèrement dans ses *Mémoires*. Il laissa un fils, d'une de ses femmes turques, appelé d'abord le comte de La Tour, et depuis Soliman, qui lui succéda dans la place de topigi-bacchi. Le comte de Bonneval avoit du génie, de l'intelligence et du courage; mais il étoit satirique dans ses propos, bizarre dans sa conduite et singulier dans ses goûts. Sa vie fut un enchaînement de circonstances extraordinaires. Proscrit en France, il ne laissa pas de venir se marier publiquement à Paris. Sa femme, de la maison de Biron, est morte en France en 1741, sans enfants**.

Cette famille vendit sa portion, dans la seigneurie de Jouy, à l'abbesse de Faremoutiers, et celle-ci fit détruire, il y a environ 150 ans, le château seigneurial, dont il ne reste plus de vestiges.

JOUY-SUR-MORIN. *Après le dernier paragraphe de cet art. page 1523,* nous allons rétablir ainsi les dépendances comme ayant été mal posées; savoir :

Dépendances : 1^o *Beauchien*; 2^o *Belair*; 3^o *Breuil*, dans lequel sont deux fermes du même nom, appartenant l'une à M. Leprieur fils, et l'autre à M. Masson; 4^o *Champcormorin*; 5^o *Champgoulin*, bâti

* *Mémoires du Comte de BONNEVAL.* Londres (Lausanne) 1710-55. — 5 v. in-12.

** *Voy. le Dictionnaire historique de FELLER*, tom. 2^o, p. 254-55. Edit. de 1818.

à mi-côte sur la rive droite du Morin ; 6° *la Chair aux Gens*, dans lequel sont un moulin à blé, appartenant à M. Gosme, et un moulin à papier à M. Palyart ; 7° *Laval-en-bas* ; 8° *Laval-en-haut*, sur le penchant d'un petit coteau où coule un ruisseau ; 9° *Le Gué-Blandin*, au sud-ouest, sur le bord du Morin dans la vallée ; 10° *Le Hardroit* ; 11° *Le Jaricot* ; 12° *Le Prét*, sur le sommet du coteau ; 13° *Les Rois* ; 14° *Le Temple* ; 15° *Montigny*, à l'est dans la vallée ; 16° *Nency* ; 17° *Pinébart*, sur le plateau qui s'étend au nord ; 18° *Poulny* ; 19° *Voigny*, dans lequel est une ferme appartenant à M. Gaudry : presque tous ces hameaux sont peuplés des ouvriers des fabriques.

Supprimez les deux premières lignes de la page 1525.

JUILLY. Addition : *Après le 2^e paragraphe de la page 695*, ajoutez : Il y a un bel éloge de cette maison dans le Testament de *la Hoguette*. partie III, chap. 5, p. 271 de la 9^e édition. Ce père tendre et vertueux parle ainsi à Hardouin (c'est celui que nous avons vu archevêque de Sens), et à Charles de la Hoguette ses deux fils cadets : « J'ai encore acquis sur vous cette obligation, qu'étant septuagénaire, je vous ai mené à Juilly, qui est une Académie que tiennent Messieurs de l'Oratoire, à plus de 120 lieues de ma maison. Je m'y suis enfermé avec vous-mêmes onze jours entiers pour être l'espion de votre éducation, et de leurs formes ; et j'ai vu que tout se faisait là avec un si bel ordre pour les lettres, pour la piété, pour les mœurs, pour la netteté, et pour les heures de récréation, sans faire violence ni au corps ni à l'âme ; que si vous ne devenez en ce lieu-là sçavans, gens de bien et sociables, je n'aurai aucun sujet de me plaindre que de vous. »

Avant le 3^e paragraphe de la même page, lisez :

Le père *Jacques Lelong*, né à Paris le 19 avril 1665, ayant assisté un jour à un sermon d'un père de l'Oratoire, en fut si frappé, qu'il résolut d'entrer dans cette congrégation. Il fut reçu à l'institution en 1686, à l'âge de 21 ans. Après son année d'épreuves, ses supérieurs l'envoyèrent au collège de Juilly, pour y enseigner les mathématiques. C'est-là qu'il fut promu aux ordres sacrés et à la prêtrise dans sa 25^e année, le samedi de la Pentecôte 1689. Il publia en 1719, in-folio, Paris, Ch. Osmont : *Bibliothèque historique de la France, contenant le Catalogue de tous les Ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui traitent de l'Histoire de ce Royaume, ou qui y ont rapport, avec des Notes*

critiques et historiques. Cet Ouvrage est d'un mérite et d'un travail singulier. Il fut reçu avec les plus grands applaudissemens, et fit à son auteur autant de réputation parmi ses compatriotes, qu'il s'en étoit acquis chez les étrangers par le projet de sa *Bibliothèque sacrée*. Ce qui ne paroitra presque pas croyable, c'est qu'il l'acheva en trois années, et qu'il transcrivit de sa main trois ou quatre fois cet immense volume. Malgré l'attention la plus scrupuleuse, il s'y étoit glissé bien des fautes; le père Lelong en convenoit lui-même; il n'avoit pas pu tout voir et tout lire. Il recommença ses recherches, reçut des Avis et des Mémoires, et se préparoit à en donner une nouvelle édition, quand la mort le surprit. Il fit promettre au père Des-Molets, son confrère et son ami, de l'exécuter; mais ces deux projets ont été jusqu'à présent sans effet.

Nécrologie. HAQUIN (Honoré-Alexandre) général, né à Juilly en 1742, entra en 1759 dans les gendarmes de la reine; en 1789 il fut nommé capitaine d'une compagnie de volontaires Parisiens, et successivement chef de bataillon, adjudant général et chef de brigade. Il étoit gouverneur de Pavie lors de l'insurrection qui éclata dans cette ville en prairial an iv. Sa conduite dans cette circonstance le fit rappeler par le directoire, Il cessa de faire partie de l'armée en l'an viii, et siégea au corps législatif jusqu'à la restauration. Mort à Versailles en 1824.

JUTIGNY. Par délibération du conseil général en date du 27 août 1859, **Jutigny** forme maintenant une commune séparée de **PAROY**.

Voir, pour l'historique de Jutigny, le 4^e paragraphe de la page 1519, et les 5^e et 6^e id. de celle 1524, commençant par: Renier Accort, etc. En conséquence, cette commune prendra dans le *Tableau scénographique*, le n^o 250 (*bis*) pour ne pas intervertir leur ordre.

Dépendances: Lisez: La Voulzie y fait tourner deux moulins qui sont ceux de Geminy, moulin à trois tournants, et Jutigny, appartenant à M. Legeret (Médard); le moulin seigneurial de Gouaix et Flamboin, qu'alimente une source particulière, est aussi sur ce territoire et appartient à madame veuve de Neuf-Châtel.

(*Voyez le Tableau scénographique, n^o 250 bis*).

LA CELLE. *Dépendances à rétablir ainsi avant la dernière ligne de la page 1299:*

Sept hameaux: 1^o *Casrouge*; 2^o *Courbon*, dans la plaine au sud;

3^o *La Villeneuve* ; 4^o *Le Mesnil*, dont une partie est sur le penchant du coteau ; 5^o *les Broses* à l'est et sur le même coteau que *La Celle* ; 6^o *Montbardouin* ; 7^o et *Monts-à-veaux*, sur l'autre rive du *Morin*, au nord.
La ferme dite, etc.

LA CHAPELLE-GAUTHIER. *Erreur de chiffre* : La Chapelle-Gauthier, qui porte au renvoi dans le *Tableau scénographique*, le n^o de 256, doit prendre celui de 255.

Addition : Au commencement de la 15^e ligne, page 503, après se fit en 1518, lisez comme note : ce prelat fut Etienne Poncher, quatre-vingt-treizième archevêque, qui mourut le même jour que François I^{er}, fut fait prisonnier devant Pavie (26 février 1525).

LA CHAPELLE-SUR-CRÉCY. Après la 8^e ligne de la page 663, lisez : *Coquillages*. On a trouvé dans des fouilles, sur la cote de La Chapelle-sur-Crécy, et du côté de Quincy et du Pont-aux-Damés, une veine de 3 ou 4 pouces de haut, toute remplie de coquillages extrêmement minces, tels que des buccins, des limaçons, des cornes d'ammon. Ils sont tous enfermés dans une pierre à chaux fort dure, avec des parties de pierres à fusil très-noires.

LA CHAPELLE-VÉRONGES. Avant le dernier alinéa de la p. 1524, lisez : *Dépendances* : Treize hameaux : 1^o *Cormeaux* ; 2^o *Dromard* ; 3^o *Gerbeault* ; 4^o *La Fontaine* (il en a été fait mention) ; 5^o *la Pierre-aux-Fées* ; 6^o *le Bois-Saint-Père* ; 7^o *le Moncel*, au sommet du coteau ; 8^o *les Broses-Martin* ; 9^o *les Montgets* ; 10^o *les Themières* ; 11^o *Marchais* ; 12^o *Montvinoit* ; 13^o et *Voigny*.

Addition :

LA CROIX-EN-BRIE. Après la 3^e ligne du haut de la page 1558, lisez : La seigneurie de La Croix-en-Brie appartenait à l'ordre des Templiers. En 1195, Henri Bristand avoit fait don à cet ordre, du vicomté, de l'hôtel et des biens qu'il possédoit à Provins ; en 1512, l'ordre des Templiers ayant été détruit par Philippe IV, ces biens passèrent à l'ordre de Malte, et dépendirent du commandeur de La Croix-en-Brie, dont le dernier prenoit encore, à la révolution, le titre de vicomte de Provins.

LA FERMETÉ. Après le 1^{er} paragraphe de La Fermeté, p. 505, lisez : Les dames de Poissy possédoient, dans cette paroisse, le fief de

Bois-Hébert, qui leur donnoit droit de moyenne et basse-justice ; la haute appartenoit à l'abbaye de Saint-Germain.

LA FERTÉ-GAUCHER. *Avant le dernier paragraphe de la p. 1513, lisez :*

En 1127, Gaucher et Dalmace, son père, seigneurs de La Ferté, du consentement d'Elisabeth et d'Agnès, leurs épouses, donnèrent aux prêtres de l'église Saint-Martin le four banal de cette ville, dans lequel les habitants étoient obligés d'aller cuire leur pain, ne pouvant avoir de four chez eux ; plus, le droit de percevoir le treizième pain ; enfin, l'avantage de couper dans les forêts voisines le bois nécessaire à la réparation de leurs bâtiments et de leur église, à leur chauffage particulier, et au chauffage du four. Il est à remarquer que, dans cet acte, La Ferté n'est désignée que sous le nom de *villa*, ce qui indique qu'elle n'étoit alors qu'une simple paroisse de campagne.

En 1177, André étant seigneur de La Ferté, Henri, comte de Champagne, ratifia la fondation du prieuré de la Maison-Dieu. Dans cet acte, La Ferté n'a encore que le titre de *castrum* ; mais il y est question d'un marché tous les jeudis, ce qui prouve que ce lieu étoit au moins un bourg. André épousa Hildéarde, sœur d'Hugues II, vicomte de Meaux. A ceux-ci ont succédé Jean de Montmirel, leur fils, mort en 1217, et ensuite Jean II.

Mathieu, son frère ; il mourut en 1262.

Marie, fille de Jean II, et sœur de Mathieu dont elle hérita. Elle avoit épousé, vers l'an 1210 ou 1214, Enguerrand III, sire de Coucy, celui qui portoit cette devise à la fois modeste et fière :

Je ne suis roi, ne duc, ne prince, ne comte aussi ;
Je suis le sire de Coucy.

Elle mourut en 1263 ou environ.

Alix, leur fille, épousa Arnoul III, comte de Guines. Elle mourut vers la fin du XIII^e siècle : on ignore si ce fut avant ou après son mari.

Jean, leur fils, succéda à son père. Il se maria, en 1306, à Jeanne de Chatillon, fille de Jean le Bouteiller, veuve en premières noces de Mathieu V, comte de Montmorency. Il mourut en 1323.

Enguerrand, vicomte de Meaux, mort en 1344.

Raoul, seigneur de Montmirel, fils de Guillaume, sire de Coucy, qui épousa Jeanne, fille de Jean d'Harcourt et de Blanche de Ponthieu.

On avoit tellement négligé l'église du prieuré, qu'elle finit par tomber presque en ruines ; mais les prieurs avoient eu le soin de se faire construire

une agréable demeure ou plutôt un élégant château, enveloppé par les bras du Morin, dont l'entrée étoit défendue par une grille; là se trouvoient réunis tous les charmes de la campagne : bosquets, parterres, jardins potagers, vergers, prés, charmilles, belles avenues.... La révolution déposséda les prieurs de ce beau domaine; il forme aujourd'hui trois propriétés distinctes. Les restes de l'église servent de grange. F. P.

Après le 4^e paragraphe de la page 1516, lisez :

Nécrologie. SAINT-POL, duc de Rethel, maréchal de France pour la ligue, né dans les environs de La Ferté - Gaucher. D'abord laquais, Saint-Pol dut à la faveur du duc Henri de Guise et à sa bravoure un avancement rapide. En 1589, après la mort de son protecteur assassiné à Blois, il fut chargé de faire le siège de Melun dont il s'empara, et fut nommé lieutenant du jeune duc de Guise au gouvernement de Champagne. Le duc de Mayenne lui donna le duché de Rethel et le bâton de maréchal de France. Dévoué au parti auquel il devoit son élévation, Saint-Pol que les revers de la ligue exaspéroient, reprocha un jour au duc de Guise, sur la place de Rheims, de démentir le nom de son père et d'abandonner la cause qu'il avoit suivie; celui-ci se vengea par un crime et tua d'un coup d'épée le vieux guerrier, le 25 avril 1594.

Il manque à l'art. des *Dépendances* de La Ferté-Gaucher, après le 4^e paragraphe de la page 1516, lisez :

1^o *La Maison-Dieu*, où il y avoit autrefois un prieuré de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il est question de ce prieuré dans un acte de Manassés de l'an 1115; il étoit sous l'invocation de la Vierge, et se trouvoit dans l'étendue de la paroisse de Saint-Martin-des-Champs; ses bâtimens gothiques sont maintenant convertis en ferme.

Nota. Ce hameau appartient à Saint-Martin-des-Champs. (*Voy.* la page 1541).

2^o *La Haute Voisine, le Buisson*, dans la plaine qui s'étend au nord de La Ferté; 3^o *les Olivots et le haut Montigny*, à l'extrémité méridionale de cette plaine qui commande la ville et le Morin; 4^o *le bas Montigny*, dans deux anses que forme la rivière; 5^o enfin *Idalie*, maison; et *Maison-Blanche*, maison isolée.

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Addition à la *Nécrologie* à ajouter à la page 729, après la 12^e ligne :
CONDÉ (Henri I^{er} de Bourbon, prince de), né à La Ferté-sous-Jouarre, le 9 décembre 1532, comme son père Louis 1^{er} tué à la bataille de Jarnac

(1569) ; il fut l'un des premiers chefs des protestants en France. Ami de Henri iv, ce prince faillit être enveloppé avec lui, dans le massacre de la Saint-Barthélemy, et ne dut son salut qu'à une feinte abjuration. Henri de Condé prit part à tous les troubles de cette désastreuse époque ; il contribua au succès de la bataille de Coutras, et mourut empoisonné à Saint-Jean-d'Angely, le 5 mars 1588. Il avoit épousé à *Blandy*, en 1572, Marie de Clèves (*Voyez page 420*) ; sa seconde femme, Charlotte de la Trémoille fut soupçonnée d'être l'auteur de sa mort, et poursuivie à raison de ce crime ; mais Henri iv arrêta la procédure.

LESUEUR (Jean), né à La Ferté-sous-Jouarre (*Voyez page 296.*)

POMPADOUR (Jeanne-Antoinette-Poisson, marquise de), née en 1722 à La Ferté-sous-Jouarre où son père étoit fermier, suivant Voltaire. Mariée d'abord au sous-fermier Lenormand d'Etioles, sa beauté, ses talents d'agrémens la firent bientôt remarquer, et elle ne tarda pas à devenir la maîtresse de Louis xv, qui en 1745, la créa marquise de Pompadour, et lui donna une pension de 240,000 liv. Le pouvoir de cette favorite sur son royal amant survécut à sa beauté et à sa jeunesse. Elle exerça, pendant toute sa vie, une influence marquée sur les affaires politiques et la conserva jusqu'à sa mort arrivée à Versailles le 14 avril 1764

BOHAIRE-DUTHEIL, avocat, né vers 1755 à La Ferté-sous-Jouarre. Il adopta avec chaleur les principes de la révolution ; il est auteur de plusieurs écrits, entre autres d'une tragédie de *Jésus-Christ*, ou la *Véritable religion*, en cinq actes et en vers, 1792.

GUICHARD (Auguste-Charles), avocat à la cour de cassation, né à La Ferté-sous-Jouarre, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de droit et de jurisprudence, entre autres les codes : des *Successions* ; des *Juges de paix* ; des *Notaires*, *hypothécaire*, *municipal* et *administratif*, etc. M. Guichard s'est en outre fait connoître, à la fin de la révolution, par plusieurs plaidoiries politiques pour La Ville-Heurnois en 1797 : pour Aréna accusé en 1801 d'attentat à la vie de Bonaparte : pour MM. de Polignac dans l'affaire du général Moreau, etc., etc.

Avant le dernier paragraphe de la page 751, lisez :

Dépendances : Douze hameaux : 1° Favières ; 2° le Grand Bécart ; 3° le Hameau de Condet, hameau au sud-ouest, au confluent du petit Morin et sur la rive gauche de cette rivière ; 4° le Limon ; 5° le Petit Bécart ; 6° le Venteuil ; 7° les Bondons, à l'est sur le coteau, d'où l'on

plane sur toute la ville ; 8° *les Prés* ; 9° *Montplaisir* ; 10° *Morintru d'en bas* ; 11° *Morintru d'en haut*, au-dessus du château de la Barre , ancien manoir féodal encore flanqué de ses tourelles , qui jouit d'une vue très-étendue ; 12° *Mourette*, dans la même position et à l'est que *St.-Martin*, et dans lequel est un moulin du même nom , appartenant à *M. Dépaux* ; 13° *Saint-Martin*, à mi-côte au sud , entre la rive droite du petit *Morin*, et la route de Paris à Châlons.

Cinq châteaux : 1° *Le château de La Ferté-sous-Jouarre* appartient à *M. Devouge* ; 2° *L'Île*, divisé en trois parties et vendu à plusieurs particuliers, est un château, ancien fief, dont le parc est fort agréablement dessiné dans le genre moderne, et la belle promenade qui longe la *Marne*.

Plusieurs maisons isolées, telles que : *Fontaine-Breban*, maison isolée et non habitée ; *la Gambière*, maison isolée ; *la Noue-sur-le-Gué*, maison isolée ; *le Four-Blanc*, maison isolée ; *les Pommères*, maison isolée ; et *Noisement*, maison isolée ; deux maisons de campagne :

La ferme de *Marcy*, etc.

LAGNY. Après le 4^e paragraphe de la page 784, lisez ce qui suit :

Il s'est (*Denis Fournier*) rendu célèbre par son habileté à ajouter des membres artificiels ; il a laissé plusieurs ouvrages : 1° *Traité de la Gangrène* ; 2° *L'économie chirurgicale* ; 3° *L'accouchement méthodique* ; 4° *Explication des Bandages*.

Nécrologie. *GOBIN* (*Robert*), prêtre, avocat et doyen de *Lagny-sur-Marne*, a fait paroître en 1505, un ouvrage intitulé : *Les Loups ravissants*. C'est une satire dirigée principalement contre les moines et les gens d'église.

LA HAUTE-MAISON. Avant les six dernières lignes de la page 664, lisez :
Dépendances : Cinq hameaux : 1° *Champchampy* ; 2° *la Grande Rue* ; 3° *la Loge-Arthus* ; 4° *l'Épineuse* ; et 5° *la Maison-Rouge*.

La maison dite *Archeris* appartient à *M. Burgraff* ; les deux maisons dites *la Cousuite*, dont une appartient à *M. Magnant* ; celle dite *la Maison Blanche*, à *M. Chouart* ; et celle dite *la Tavenoterie* à *M. Picart*.

La ferme dite *les Mottes*, etc.

LA HOUSSAYE. Après l'art. de *La Houssaye*, page 1411, *Additions* pour les dépendances qui ont été omises et qu'il faut rétablir ainsi :

Huit hameaux : 1° *Bel-air* ; 2° *Chantepi* ; 3° *Galande*, hameau détruit ; 4° *la Blanchardière* ; 5° *la Dromière* ; 6° *la Gonière* ; 7° *la Houssiette* ; 8° *le Pare-aux-Veaux*. La ferme dite *les Bossus* n'existe plus.

LA TOMBE. *Avant le dernier paragraphe de la page 1472, lisez :*

En 1555, les religieuses de Faremoutiers qui, comme il vient d'être dit, étoient dames pour moitié de La Tombe-sur-Seine, assistèrent en cette qualité à la rédaction de la coutume de Sens.

Après la 5^e ligne de la page 1475, lisez :

Cette belle ferme ne mérite pas un pareil nom. L'étymologie lui vient de ce que le propriétaire, ne voulant pas écouter les observations qu'on lui faisoit sur le peu de résistance que le terrain promettoit pour porter une si lourde construction, dit seulement : « C'est égal, la pierre est jetée-là, il faut qu'on la ramasse; si les bâtiments tombent, je dirai : c'est une folie que j'ai faite. » Et le nom lui est resté. Mais aujourd'hui que l'on voit le terrain résister, et que tous les dangers sont passés, l'on pourroit, sous le rapport de sa belle construction et la manière comme tous les bâtiments sont distribués, l'appeler *la belle ferme modèle*, car on n'en voit guères de bâties avec autant d'art et de goût, quoi que ce soit le propriétaire lui seul qui en ait levé tous les plans sans le secours d'aucun architecte.

Un beau petit moulin à vent vient d'être mis sur pied, près de la commune, par M. Pouchotte, m^e charpentier, qui en est propriétaire.

LA TRÉTOIRE. *Dépendances omises et à placer après le 1^{er} paragraphe de cette commune, page 1551 :*

Douze hameaux : 1^o *Bois-Baudry*; 2^o *Champ-la-Bride*; 3^o *Champion*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à mad^e. Verame; 4^o *Coton*, dans lequel est un moulin du même nom, à mad^e. v^e Chevalon; 5^o *Gibraltar*, dans lequel est un moulin à M. Laubry; 6^o *la Fontaine Sauge*; 7^o *la Forge*, dans lequel est un moulin appartenant à M. Jullien; 8^o *la Moutarderie*; 9^o *la Piotterie*; 10^o *Launoy*, à l'ouest du village, à l'entrée de la gorge que forme la plaine; 11^o *le Moulin Neuf*, moulin appartenant aujourd'hui à M. Brevignon; 12^o *les Vieilles Cours*, dans ce hameau, une ferme à M. Moussin (Jérôme-Nicolas); 15^o *et le Vinot*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. Moussin (Jérôme).

LE CHATELET. *Après le 2^e paragraphe de la page 418, lisez :*

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux quelques strophes de M. Marcoa du Châtelet; ce n'est qu'un simple échantillon d'une poésie féconde, sorti de la plume de ce poète gracieux :

LA JEUNE FILLE AU PIED DE LA CROIX.

Méditation poétique.

Vis-à-vis de la croix, sur cette même pierre,
 Au bord de ce chemin, là je venois m'asseoir.
 Que j'aimois à goûter, sur ce banc solitaire,
 La fraîcheur de la nuit et le calme du soir!

J'aimois le demi-jour de la lune voilée,
 Qui du Christ expirant éclairoit la pâleur;
 J'aimois à contempler cette tête accablée,
 Ces yeux éteints, ces bras roidis par la douleur.

Là, venoit, chaque soir, sur les marches bénies,
 Le vieillard en tremblant poser ses deux genoux;
 Là, l'enfant prononçoit, tenant ses mains unies,
 Un nom qui pour Dieu même est encor le plus doux.

Surtout j'aimois à voir cette vierge ingénue,
 A l'œil noir et rêveur, au front pâle et souffrant,
 Qui, pensive et croyant n'être pas entendue,
 Au pied de cette croix prioit en soupirant.

D'abord, elle invoquoit le Seigneur pour sa mère;
 Puis, c'étoit pour quelqu'un qu'elle nommoit tout bas,
 Et toujours la rougeur suivoit cette prière;
 Je devoins ce nom que je n'entendois pas.

Nécrologie. **PUISSANT (Louis)**, colonel au corps des ingénieurs géographes, né le 22 septembre 1769, au Châtelet. Entraîné de bonne heure par son goût vers l'étude des sciences exactes, il y fit des progrès rapides, fut nommé en 1792 ingénieur géographe à l'armée des Pyrénées occidentales, puis professeur, en 1795, à l'école centrale du département de Lot et Garonne; en 1802 et 1804, il fut chargé de lever les cartes de l'île d'Elbe et l'Italie. M. Puissant, outre plusieurs mémoires, est auteur de plusieurs ouvrages de géométrie et de mathématique fort estimés, parmi lesquels nous citerons: *Nouvelles propositions de géométrie résolues et démontrées par l'analyse algébrique*, qui ont eu trois éditions — *Traité spécial de topographie, d'arpentage et de nivellement*, un vol. in-4.

LE MÉE. *Après le premier paragraphe, page 445, lisez :*

Ce village qui avoit le nom de *Mas*, qui signifie maison champêtre, a aussi son nom qui s'écrit *Le May*.

En 1220, un Guillaume du *Mas* avoit été nommé l'un des exécuteurs testamentaires de Guillaume de Melun.

En 1256, Thibault du *Mas* fit part de ses biens à l'église N. D. de Melun. *Avant le dernier paragraphe, même page, lisez :*

La ferme de *Marche-marais* a toujours fait partie de la commune du *Mée*.

Il existe, aux *Fourneaux*, un port pour le dépôt des bois et autres marchandises pour l'approvisionnement de Paris.

Enfin, on y voit une maison d'école primaire qui mérite l'attention des connoisseurs.

LE MESNIL-AMELOT. *Après le 2^e paragraphe, page 697, au lieu de : En 1787 il y avoit 12 fermes, lisez : maintenant 8 fermes y compris la poste aux chevaux.*

Erreur de date. La note du docteur Pascal, page 406, vol. 1, nous fait remarquer, avec raison, que ce n'est pas au mois de février 1549, que M^{me} Rance avoit donné l'aigle (V. page 695) à l'église du Mesnil, mais bien en 1205 (circiter) d'après Duplessis, Hist. de l'égl. de Meaux*.

* Tom. I, liv. 3, § LV, p. 237. — T. II. Pièce. justificat., 214, p. 96.

LE PLESSIS-FEU-AUSSOUS. Omission : *Après la 5^e ligne, p. 1412, lisez :*

On prétend qu'un des anciens seigneurs qui s'appeloit *Ausoux*, étoit le contemporain de l'abbé Suger et de Manassès II, évêque de Meaux, qui vivoient dans la première moitié du XII^e siècle.

En 1484, il y avoit encore un *Aussou*, seigneur du Plessis.

En 1558, assistèrent à la rédaction de la coutume de Melun, Pierre Vicot, curé du *Plessis-feu-Aussoules*, représenté par Antoine Duchemin, son vicaire ; noble homme Jean de Chevry, seigneur du Plessis-feu-Aussoules ; et les habitants de cette paroisse, par Havard, leur procureur.

Dans l'église, au grand autel, existe un superbe tableau de St-Nicolas.

LES CHAPELLES-BOURBON. *Avant le mot Dépendances, page 1415, lisez :*

Nécrologie. Jodelle (Etienne), sieur de Limodin, l'un des poètes de la pléiade française imaginée par Ronsard, que tous les biographes font naître à Paris, est né en 1552, au château de la *Jodelle*, commune de La Houssaye (ce château qui n'est plus qu'une simple habitation de berger, a été réuni à la commune des Chapelles-Bourbon, V. page 1411). Il fut le premier poète français qui composa des tragédies à l'imitation de celles des Grecs : *Didon*, *Cléopâtre* furent représentées, dès 1552, devant Henri II, qui accorda une gratification à l'auteur. Mais ce poète qui faisoit consister la philosophie à vivre dans les plaisirs et à dédaigner les grandeurs, négligea de faire sa cour et mourut dans la misère en 1573, dans sa maison, sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois*.

* Histoire du dioc. de Paris (LXXXV), tom. 1^{er}, p. 52.

Sa *Cléopâtre* est la première de toutes les tragédies françaises ; elle est d'une simplicité fort convenable à son ancienneté : point d'action, point de jeu, grands et mauvais discours partout. *Didon* suivit *Cléopâtre* et fut aussi applaudie quoiqu'elle ne valut pas mieux.

Jodelle, dont les œuvres se ressentent de l'enfance de l'art, a fait aussi plusieurs comédies, un peu moins mauvaises que ses tragédies.

Nota. Ce fut sur le nouveau théâtre de l'hôtel de Bourgogne que Jodelle fit jouer ses tragédies et ses comédies.

Il a laissé ses œuvres poétiques, Paris, 1574, in-4° — *Recueil des inscriptions, figures*, etc. ordonnées en l'hôtel-de-ville de Paris, 1558, in-4°. Ce recueil de figures se trouve quelquefois à la suite des œuvres poétiques de l'auteur, entre autres : *Eugène* ; des *sonnets*, des *odes*, des *élégies*, etc.

Quoique ses poésies françaises aient été estimées de son temps, il faut avoir aujourd'hui beaucoup de patience pour les lire. Il n'en est pas de même de ses poésies latines. Le style en est pur, plus coulant et de meilleur goût. Jodelle s'étoit rendu habile dans les langues grecque et latine. Il avoit du goût pour les arts, et l'on assure qu'il entendoit bien l'architecture, la peinture et la sculpture.

Ce fut Etienne Jodelle qui composa l'épithaphe latine de l'amiral *Chabot*, qui fut traduite en français par Etienne Carneau, religieux célestin, qui la jugea dure et équivoque*.

* Description de Paris, par PIGANOL, tom. IV, p. 204.

LES ECRENNES. *Au bas de la page 457 ou au haut de celle 458, lisez :*

Le nom de ce village vient indubitablement du latin *screona*, terme employé dans la loi salique pour désigner une hutte faite de branchages ; il est probable que Les Ecrennes ont eu pour principe un assemblage de quelques-unes de ces huttes, ce que justifie son voisinage des bois, et ce qui prouve son ancienneté. En 1259, le roi Saint-Louis envoya un Gervais-des-Ecrennes avec l'abbé de Corbie en ambassade auprès de l'empereur Frédéric, pour l'engager à faire mettre en liberté les prélats de France, que son fils retenoit dans une injuste captivité. Un Vincent des Ecrennes, au commencement du XIV^e siècle, étoit abbé du Jard. F. P.

N° 273. AVIS. LES ESSARTS ET GRAND-CHAMP ayant été réunis aux communes de Tancrou et Jaignes, par arrêté du 22 mars 1855, leur n° d'ordre est supprimé pour ne pas interrompre le cours des autres.

LÉSIGNY. *Après la 15^e ligne de la page 375, lisez :*

De simple gentil-homme ordinaire de Marie de Médicis, femme de Henri IV, *Concini* s'éleva, par le crédit de sa femme, Léonore *Galigay*, à la plus haute faveur, fut marquis, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Normandie, maréchal de France, sans avoir jamais tiré l'épée ; il mourut assassiné sur le pont-levis du Louvre, par ordre de L'Hospital-Vitry, chargé de l'arrêter. Après sa mort, etc. F. P.

LES ORMES. *Après la 7^e ligne de l'art. des Ormes, page 1475, lisez :*

Plusieurs titres du grand cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Provins prouvent qu'en 1255 et 1274, Les Ormes et Coutures (aujourd'hui *La Couture*) faisoient partie de la paroisse de Saint-Ferreol de Paroy. Ce ne fut que dans le XIII^e siècle que Les Ormes et Coutures formèrent une paroisse séparée. Un chemin qui conduit de Coutures à Paroy (*la rue des Morts*) consacre encore aujourd'hui par son nom, le souvenir de cette vieille dépendance.

Dépendances à rétablir avant la 7^e ligne de la même page :

Deux hameaux : 1^o *La Couture*, (popul. 255) ancien fief ; dans ce hameau deux fermes, dont une divisée et l'autre appartient à M. Dupuis ; 2^o *Molind'ocle*, (popul. 415) dans lequel sont deux fermes appartenant l'une, du même nom, à M. Vial de Sabligny, l'autre dite *Bertauche*, à M. Billiard (Alexandre) de Paris.

Deux moulins : celui dit *Chatellot*, à M. Bayat ; et l'autre dit *Long-pont*, à M. Gracieux ; *La Maison des Bois*, à mad^e v^e Minost ; *Les Saudrielles*, à M. Claude Picot ; et dans le chef-lieu existe une belle maison bourgeoise appartenant à M. Choiselat, juge de paix à Provins.

LIEUSAIN. *Dépendances à rétablir ainsi à la fin de l'art. de Lieusaint, page 385, lisez :*

Grattepeau, ancien fief sur le territoire de la commune ; *Servigny*, ferme (voy. page 334) ; *Varastre*, ferme, à MM. Caille (Ferdinand) et Meunier (Théodore) ; *Vernouillet*, ferme, à mad^e v^e Schalek ; cette ferme, entourée de fossés, est réduite en mesure, il ne reste plus que des granges presque inhabitables ; *Villepécle* (voy. page 332) ferme à M. Cottureau (Jean-Baptiste). Dans l'intérieur du village existe, comme il a été dit, un relais de poste aux chevaux, remarquable par la maison bourgeoise et les écuries qui font l'admiration des voyageurs ; cette belle

propriété appartient aujourd'hui à M. Duclos (Auguste) et a été dirigée par M. Dupont, architecte, en 1857 et 58.

La ferme dite *la Chasse*, exploitée par M. Alfroy neveu, appartient à M. Delorme ; celle dite *la Grande Ferme*, située à l'entrée du pays, côté gauche de Melun à Paris, appartient à M. de Nanteuil.

En face de l'église, une maison bourgeoise appartient à M. Alfroy, père.

Hors Lieusaint, près la route de Corbeil à Brie, une autre maison bourgeoise assez remarquable, et où la gendarmerie réside, appartient à M. Alfroy, fils.

Enfin, deux pépinières renommées, dont il été fait mention page 385.

Omission.

LIZINES ET SOGNOLES. *Au haut de la page 1509, rétablissez ainsi les Dépendances :*

Trois hameaux : 1° *Sognoles*, siège de la mairie et de la succursale ; 2° *Les Verrines*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Saussoy de la Boullaye ; 3° *Thicleux*.

La ferme dite *Courtemont* appartient à M. Fourtier.

Addition.

LIZY-SUR-OURCQ ET ECHAMPCU. *Après le 1^{er} paragraphe, p. 940, lisez :*
Ce lieu date d'une assez haute antiquité. Vers l'an 1190, Hugo, seigneur de Lizy, se faisant moine dans l'abbaye de St-Faron, donna au monastère quatre arpents de pré situés dans le marais qui étoit devant la maladrerie de Lizy. Jean et Simon ses fils ajoutèrent, dans la suite, trois autres arpents à ce premier don.

En 1269, Jean de Poincy, évêque de Meaux, donna la cure de Lizy aux chanoines de Sainte-Geneviève de Paris.

En 1509, Pierre de Broulard, seigneur de Lizy et *Montgé*, assista à la rédaction de la coutume de Meaux. F. P.

Après le dernier alinéa de la page 945, lisez :

La commune d'*Echampcu* étant réunie à celle de Lizy-sur-Ourcq, par délibération du conseil général du 27 août 1859, ne paroitra, pour les dépendances de Lizy, que comme hameau (*voir cependant, pour l'historique, la page 964.*)

Suite des Dépendances de Lizy-sur-Ourcq :

Echampcu, hameau dans lequel sont quatre fermes : la première dite *Seigneuriale* ; la 2^e *Simadent*, aux héritiers Villemaury ; la 3^e dite *d'en bas*, aux héritiers Benoist ; et la 4^e sans nom, à M. Papin.

LOUAN. Omission. *A la fin de la page 1666, lisez :*

Ce château présente encore une masse imposante pleine de grandeur et de majesté ; il se compose de plusieurs tours rondes que réunissent des terrasses, sur le sommet desquelles étoit pratiqué un chemin de communication qui subsiste en partie. On remarque encore les traces des divers étages que formoit le logement, mais dont les séparations ont disparu. Des débris d'escaliers, quelques fragments de cheminées gothiques pendent dans les angles des murs, à plus de quarante pieds de hauteur. On voit aussi les restes bien distincts d'une ancienne chapelle et des souterrains qui se prolongent, comme nous l'avons déjà dit, avec ceux de l'hôpital de Provins. Enfin, des pans de murs, d'une énorme dimension, gissent dans les larges fossés dont la destination primitive étoit de protéger ce manoir, qu'ils n'ont pu garantir d'une paisible démolition. Et ces créneaux, jadis étincelants du fer des chevaliers, ne sont plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. F. P.

LUISETAINES. *Dépendances à établir à la fin de l'art. page 1511 :*

Servigny, hameau dans lequel est un moulin à eau du même nom, appartenant à M. Poulain. La ferme de *Luisetaines* a été vendue en 1859.

Verseine, hameau détruit en 1527 ; et la *Moulue*, moulin détruit à la même époque.

Les Rozois et *Les Chanots*, anciens fiefs, sont détruits.

LUMIGNY. *Après le 2^e paragraphe de la page 1416, ajoutez :*

En 1644, défenses furent faites, par arrêt du conseil du roi, à Pierre Cahier, maître d'école à Lumigny, et aux maîtres d'école des bourgs de La Ferté-sous-Jouarre et de Lizy, qui étoient de la religion réformée, de tenir école dans lesdits bourgs, ni autres lieux, sous peine de mille livres d'amende. F. P.

LUZANCY. *Avant le dernier paragraphe de Luzancy, page 749, lisez :*

Dépendances : Quatre hameaux : 1^o *Courtaron*, (popul. 166) bâti à mi-côte, et quoique sur la rive de la Marne, au nord-ouest et à l'opposite de Luzancy, est par conséquent à l'est de cette rivière, et presque vis-à-vis de la commune de Chamigny ; 2^o *Messi*, à l'extrémité septentrionale du promontoire que forme la Marne en ce lieu, vis-à-vis de la commune de Sainte-Aulde, qui est sur l'autre bord : de ce hameau situé sur une éminence, on découvre toute la courbe que décrit la rivière ; 3^o *Vauharlin*,

situé au sud-ouest de la commune qu'il domine par sa position, au sommet du coteau qui borde la rive gauche de la Marne ; 4° *Les Jardinets* : ce hameau est distant de Luzancy d'environ 200 mètres de l'habitation la plus près. Le moulin à vent pour scier le bois dans le chef-lieu n'existe plus.

MACHAULT. *Dépendances à rétablir à la fin de l'art.* Machault, p. 439 :

Cinq hameaux : 1° *Bailly*, au nord-est, sur le coteau opposé, et à l'extrémité de la plaine ; 2° *Chapendu* ; 3° *Chapuis*, dans lequel est un château du même nom, situé au nord-est de cette plaine et sur les bords de la grande route de Lyon ; 4° *Panfou* (population 281) à l'est, où il existe un relais de poste aux chevaux pour le service de la route de Lyon, une ferme du même nom, et une tuilerie à M. d'Erceville ; 5° *Villiers*, situé au nord et à peu de distance de Machault.

Les fermes dites *la Commune du Jard* ; *le Charme* ; *l'Ecluse*, près de la route de Lyon ; *Moulinny* ; la maison de campagne dite *Gaillard*, maison isolée ; *la Belle-Idée*, maison à M. d'Erceville ; *la Sablonnière* ; et *Villabé*, à M. Thomas, sont sur cette commune.

MAISONCELLE. *Provins.* En vertu de la décision du conseil général, du 27 août 1859, cette commune ayant été réunie à celle de St.-Martin-du-Boschet, voyez le n° 446.

MARCILLY. C'est dans cette commune qu'est né en 1759, *Nicolas TRONCHON* (voir sa nécrologie, page 515 et suiv.)

MARCUIL-LEZ-MEAUX *Biographie.* Nous devons à M. Julien DUJAY, maire de Marcuil-lez-Meaux, membre de l'académie de l'industrie, de la société française de statistique universelle, et de celle d'agriculture, sciences et arts de Meaux, auteur d'un ouvrage en langue espagnole, intitulé : *Cartas filosoficas sobre la Education* (Lettres philosophiques sur l'Éducation), Trois MEMOIRES recommandés aux méditations des Gouvernants et de ceux qui doivent ou qui veulent les aider de leurs lumières ; avec cette épigraphe : *Quæque ipse vidi et quorum pars magna fui.* Le deuxième mémoire sur les avantages du cadastre parcellaire pour le Gouvernement, etc. a obtenu une médaille d'honneur à la séance publique de l'académie de l'industrie, du 26 avril 1855.

Nous ne pouvons mieux faire l'éloge des travaux philanthropiques de

M. Dujay, qu'en rapportant ici la lettre que **M. le comte Corvetto**, ministre des finances, lui écrivit le 20 avril 1816 :

• J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur
 • de m'écrire (10 avril 1816) le Mémoire que vous avez rédigé sur les
 • avantages que le gouvernement et les propriétaires doivent retirer du
 • cadastre parcellaire. Ce travail, Monsieur, que j'ai lu avec le plus
 • grand intérêt, prouve que vous avez profondément médité sur l'opération,
 • et que vous avez su apprécier toute l'importance qu'elle pourra acquérir,
 • lorsqu'elle sera plus avancée. Vos vues sont celles d'un homme de bien,
 • animé du dévouement le plus désintéressé pour le gouvernement, et
 • du désir de contribuer à la prospérité de son pays. Il m'est bien agréable
 • d'avoir à vous en féliciter et à vous remercier de me les avoir fait connoître.
 • J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer. »

MAROLLES. *Dépendances de Marolles à rétablir* : avant les dix dernières lignes de la page 1555, lisez :

Sept hameaux : 1° *Forêt*, à l'est de Marolles, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à **M. Parnot**, de Coulommiers ; 2° *La Ferrière*, sur la hauteur au nord du village, dont il est séparé par la route de Paris à Vitry-le-Français ; 3° *Le Bois-Saint-Georges*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à **M. Leclère**, maire ; 4° *Les Maurils* ; 5° *Malnove* ; 6° *Millard* ; 7° et *Renchien*.

MAUPERTHUIS. *Dépendances à rétablir après la 7^e ligne, p. 1508*, lisez :

Quatre hameaux. 1° *Laval*, placé dans la vallée de l'Aubetin, au nord du village, et dans lequel est un moulin du même nom, appartenant à mad^e v^e *Bellet*, propriétaire aussi des moulins dits *Epaillard* et *Mistou* ; 2° *L'Oursine*, sur un petit ruisseau qui se rend à l'Aubetin, dans lequel est une ferme divisée ; 3° *Les Fourneaux* ; et 4° *Paradis* (en partie). Une maison d'habitation dite *La Tournelle* appartient à **M. Guyot**.

MEAUX. *Observations.* Nous n'entreprendrons pas de donner ici les omissions que nous avons pu faire pour compléter l'historique de la ville de Meaux. Des auteurs modernes nous ayant devancé, nous renvoyons, pour remplir le vide du nôtre sur cet article, à l'ouvrage de **M. Félix Pascal**, docteur médecin ; à celui du judicieux auteur de la *Statistique de Seine et Marne* ; ainsi qu'à la brochure que vient de publier l'évêque

de Meaux (M. Allou), dans laquelle il relève une erreur historique sur l'époque de la fondation de la cathédrale, faisant remonter à l'année 1645 l'édification du chœur, dont les constructions ont presque totalement disparu dans une *reconstruction générale*, qui dût être entreprise vers l'an 1263.

Pour nous, nous n'avons jamais eu la prétention de nous dire auteur, quand nous nous sommes borné à copier des articles çà et là, et à les renfermer dans notre *volumineuse et indigeste compilation*.

Ces détails, enfin, sont plutôt du domaine de la *monographie* que de l'histoire générale d'un département.

Suite de la nécrologie des illustres de Meaux à ajouter fin de la p. 4059.

COSTEL (Jean-Baptiste-Louis), professeur au collège de pharmacie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, né à Meaux en 1729; mort le 26 février 1800. La chimie lui doit quelques progrès.

MENÉE DE LA TOUCHE (Jean-Claude-Hyppolite) né à Meaux; il passa les premières années de sa jeunesse en Pologne et en Russie, revint en France en 1792, fut nommé, après le 10 août, secrétaire de la commune, et, en cette qualité, légalisa les signatures des ordres relatifs aux massacres de septembre. Ami de Danton et de Tallien, il fut obligé de se cacher pendant le règne de la terreur. Après la chute de Robespierre, il embrassa le parti thermidorien, et publia plusieurs brochures politiques intitulées : *La queue de Robespierre*. — *Rendez-moi ma queue ou lettre à Thuriot*. — *Défends ta queue*. Il occupa plusieurs places administratives, fut exilé après le 18 brumaire, passa en Angleterre, et revint vers 1804 à Paris. Après la seconde restauration, il fut encore obligé de quitter la France, et ne put y rentrer qu'en 1819. Il a publié un grand nombre d'écrits et brochures politiques, dont la plus piquante est *L'alliance des Jacobins de France avec le ministère anglais* : 1804, in-8°.

PELLET (Louis-André), vicaire-général du diocèse de Meaux et archidiacre de Brie, né le 30 novembre 1756 à Gurcy, fut reçu maître ès-arts dans l'université de Paris en 1779. Elevé au sacerdoce en 1783, à Sens, il demeura trois ans comme directeur et professeur de philosophie au séminaire de cette ville. Le cardinal de Luynes le nomma curé de Jaulnes. Surpris par la révolution de 1789, et sommé de prêter serment à la constitution civile du clergé, ce pasteur eut à lutter contre l'entraînement d'une grande partie du clergé de Sens, contre les conseils et l'exemple de son supérieur de séminaire qui gouvernoit cette maison depuis 40 ans,

et contre la défection de son propre archevêque, le cardinal de Loménie, qui avoit succédé au cardinal de Luynes. Chassé de son église et de son presbytère, il ne cessa de prodiguer à son troupeau les soins les plus assidus, jusqu'à ce que, poursuivi par les cris de mort, il fut forcé de partir pour l'exil. Envain son père, sexagénaire, égaré par la tendresse, le conjura avec des sanglots et des cris déchirants d'avoir pitié de sa vieillesse, et de ne point exposer à la mort un fils qui lui étoit si cher, par une résistance dont il trouvoit peu d'exemples dans les pays d'alentour. Sorti vainqueur de ce pénible combat, l'abbé Pellet partit pour la Suisse, et se retira à Constance. Après le concordat de 1801, il vint se mettre entre les mains de M. de Barral, évêque de Meaux, dont il étoit devenu le diocésain par la nouvelle circonscription du diocèse. D'abord curé-doyen de Montereau, puis, en 1809, curé-archiprêtre de Sainte-Croix, de Provins, il fut appelé en 1812 par M. de Fautoas pour partager les soins de son épiscopat. Il eut pareillement toute la confiance de M. de Cosnac, depuis archevêque de Sens, et celle de M. Gallard. Sa rare modestie lui fit rejeter plusieurs fois des propositions tendant à lui faire accepter l'épiscopat, dont il étoit d'ailleurs si digne. Après vingt-deux ans d'une administration laborieuse et pleine de prudence, il mourut le 27 nov. 1853.

Nota. Cette nécrologie appartient à la fin de l'art. de Gurey, p. 1504.

MEIGNEUX. *Addition : A la fin de l'art. Meigneux, p. 1511, lisez :*

On trouve ici la preuve que le morcellement de la propriété dans des mains actives est une source de richesse et de prospérité pour le pays. Il n'y a pas encore trente ans que la population de Meigneux se composoit de pauvres journaliers et de cultivateurs qui exploitoient les six fermes de la commune. Mais à cette époque les fermes ont été vendues, dépecées, et chacun a pu en acquérir une petite part. Les terres alors mieux ou plus soigneusement cultivées, de médiocres qu'elles étoient sont devenues d'une qualité supérieure. Les habitants ont reçu la juste récompense de leurs laborieux efforts, et cette commune est maintenant une des plus aisées du canton.

F. P.

MEILLERAY. *Addition : Après le premier paragraphe de Meilleray, page 1556, lisez :*

On divise ce village en haut et bas Meilleray. Ce dernier qui forme la partie la plus considérable de la commune, est situé dans la vallée sur la rive droite du Grand-Morin, au confluent d'un ruisseau nommé ru

du *Rat* ; le sol en est fangeux , souvent inondé par les débordements qui y laissent des mares d'eau stagnante. L'église , d'ailleurs en assez mauvais état , est en partie enfouie par les attérissements de ces deux cours d'eau.

Le haut Meilleray est placé à l'est , au sommet du coteau qui se trouve sur l'autre bord du ru du *Rat*.

Dans le voisinage de cette commune se rencontre un site agreste , but ordinaire de promenade des habitants de La Ferté-Gaucher. Le Grand Morin , qui roule ses ondes dans une gorge entre des bois et un rocher escarpé dépouillé de toute verdure ; une grotte sauvage , véritable cellule de recluse pratiquée par la nature dans ce rocher ; des prairies bordées d'avenues de peupliers ; tout donne à ce lieu solitaire un aspect romantique qui lui a bien mérité le nom de *Pierre-aux-Fées* , sous lequel on le désigne.

F. P.

Dépendances à établir à la fin du même art. même page :

Six hameaux : 1° *Domard* , à l'ouest de Meilleray , sur le penchant du coteau qui borde la rive droite du Morin ; 2° *La Butte* ; 3° *Le Bois Saint-Père* , dans une petite gorge au nord-ouest , dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. Verdier ; 4° *Les Bordes* , au bord de la vallée sur le bord du *Ru du Rat* ; dans lequel sont deux fermes , appartenant à MM. . . ; 5° *Les Creux* ; 6° *Les Lates*.

La maison dite *Les Fosses Rouges* , appartient à M. Laurent ; celle dite *La Belle-Vue* , à M. Houdin ; et enfin *La Chaliborne* , 2 maisons.

MELUN (Nord et Sud). Additions : *Après la 8^e ligne de la 1^{re} colonne de la page 129 , lisez :*

TANCARVILLE (Jean II , vicomte de Melun , comte de) étoit fils de Jean 1^{er} , vicomte de Melun , grand chambellan de France , qui par son mariage avec Jeanne dame de Tancarville , attira dans sa famille* déjà illustrée depuis plus de trois siècles par ses grandes charges et ses alliances , la dignité de chambellan et de connétable héréditaire de Normandie. Jean II qui étoit petit neveu de Simon de Melun , maréchal de France , tué à la bataille de Courtray en 1302 , se fit remarquer parmi les plus vaillants chevaliers de son temps : il fit ses premières armes contre les infidèles tant en Prusse qu'en Espagne , combattit contre les Anglais sous les ordres de Jean , duc de Normandie et fils du roi Philippe de Valois ,

* Il en existe encore une branche , celle des vicomtes de Melun de Brumetz. (Voy. Melun , page 129).

en 1343 ; eut part à la prise de Miremont , aux sièges d'Angoulême et d'Aiguillon. L'année suivante, il servit en Normandie; et lorsque la ville de Caen fut prise d'assaut par les Anglais, il défendit valeureusement cette place avec le connétable Raoul de Brienne, et fut fait prisonnier. Rendu à la liberté, il jouit de toute la confiance du roi Jean II, qui érigea en sa faveur la seigneurie de Tancarville en comté, le 4 février 1351. L'année précédente il avoit succédé à son père dans la charge de grand chambellan : le roi Jean venoit de lui conférer celle de grand-maitre de France ; il fut chargé par le prince d'aller négocier le mariage de Philippe de France , depuis duc de Bourgogne, avec la fille du comte de Flandre, Robert de Mâle. A la journée de Poitiers, l'an 1356 , il combattit vaillamment avec Jean III son fils aîné, et Guillaume de Melun, archevêque de France, son frère, fait prisonnier avec le roi ; il fut conduit en Angleterre où il demeura jusqu'en 1358, que le prince le renvoya en France, ainsi que son frère l'archevêque, pour faire ratifier par les états les conditions au prix desquelles le monarque anglais consentoit à rendre la liberté au roi captif. Paris étoit alors en proie à la sédition. Le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, et le prévôt des marchands, Marcel, insultoient chaque jour à l'autorité du dauphin, Charles, qui gouvernoit en l'absence du roi. Le retour de Tancarville et de son frère allarma tellement les factieux, que les jours de ces deux fidèles seigneurs furent menacés, et qu'ils se virent obligés de quitter la capitale. Le bruit se répandit qu'ils rassembloient, dans les environs, des gendarmes pour venger leur affront. La terreur devint générale ; on tendit des chaînes dans les rues ; mais le règne des factieux n'étoit pas encore à son terme. Ce ne fut que l'année suivante que le dauphin, entouré d'une brave noblesse, put rentrer dans Paris, où il fut reçu avec enthousiasme. Tancarville fut alors désigné par le dauphin, parmi les négociateurs de la paix de Bretigny ; et il fut ensuite au nombre des quarante otages donnés pour la garantie de ce traité. Le roi Jean, devenu libre, le fit entrer dans son *grand et étroit Conseil* : ce prince lui conféra en outre la dignité de souverain maitre des eaux et forêts. Le comte de Tancarville eut également une grande part aux affaires sous le roi Charles V. Il mourut l'an 1382. Il étoit à la fois gouverneur de Champagne, de Bourgogne et de Languedoc. Jean III, son fils aîné, grand chambellan de France, mourut sans postérité l'an 1385. — Guillaume XVIII, vicomte de Melun, comte de Tancarville, second fils de Jean II, succéda à son frère dans la dignité

de grand chambellan. Il eut part à tous les événements du règne de Charles VI, et dans presque tous les actes qui nous sont restés du gouvernement de ce prince, le nom du comte de Tancarville figure à la tête de ceux du Grand Conseil. Dans des lettres données au mois de novembre 1392, confirmatives de l'ordonnance concernant la majorité des rois, rendue par son prédécesseur Charles VI, Tancarville est qualifié de prince du sang (*nostri consanguinei*). Il fut chargé, depuis 1393 jusqu'en 1397, de diverses négociations en Angleterre. Il se rendit auprès du roi Richard II, pour confirmer le traité de Bretigny : à Avignon, il accompagna les princes du sang, pour traiter avec le pape Benoît XIII, au sujet du schisme d'occident. A Florence, dans l'île de Chypre, il conclut des alliances avantageuses à la France. L'an 1396, il alla prendre possession de l'État de Gènes, qui s'étoit donné au roi. A son retour, il fut pourvu de la charge de grand bouteiller de France, et de celle de premier président *lai* de la cour des comptes. Lors des dissensions funestes qui s'élevèrent à la cour de l'insensé Charles VI, entre les partis d'Orléans et de Bourgogne, Tancarville s'attacha fortement à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Il fut tué l'an 1415 à la bataille d'Azincourt, ne laissant qu'une fille, nommée Marguerite, qui porta la vicomté de Melun ainsi que le comté de Tancarville dans la maison d'Harcourt, par son mariage avec Jacques d'Harcourt, dont elle eut une fille, Marie qui épousa le célèbre Dunois.

D - A - R.

(*Biographie universelle*, tom. XLIV, page 490 et suiv.)

Supplément à la Liste des Illustres de Melun, compris dans la 1^{re} Livraison des ESSAIS, pages 234 (Amyot); 246 (Mallet); 263 (Rouillard); 311 (Saint-Aspais).

PONCET (Pierre ou plutôt Maurice*), bénédictin de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, appelée vulgairement *Saint-Pere*, fut un des prédicateurs séditieux du temps de Henri III, roi de France. Il étoit né à Melun, et avoit embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville. Il avoit fait ses cours de théologie dans l'université de Paris, et y avoit pris le bonnet de docteur en cette faculté. Il avoit du talent pour la chaire, c'est-à-dire, le talent de ce temps, qui consistoit en beaucoup de hardiesse et une éloution facile. Il déclamoit avec force et véhémence contre la cour de Henri III. Il se permit un discours fongueux et indécent

* Voyez : Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III, roi de France et de Pologne, etc., tom. 2, page 103.

à propos de la *confrérie des pénitents*, instituée par ce prince, et de la *procession* de cette confrérie le 25 mars 1583, jour de l'Annonciation.

• Pour quoi le roi, sans vouloir parler à lui, disant que c'étoit un vieux fol, le fit conduire dans son coche, par le chevalier du guet, en son abbaye de Saint-Pierre à Melun, sans lui faire autre mal que la peur qu'il eut, y allant, qu'on le jetât dans la rivière*. Il en fut quitte pour demeurer quelque temps en retraite dans ce monastère. Il devint ensuite curé de Saint-Pierre-des-Arcis, et n'en fut ni plus modéré, ni moins satirique, à quoi le portoit son caractère, ayant la réponse prompte et piquante**. Il mourut de frayeur le 23 novembre 1586, ayant appris le supplice d'un avocat nommé François le Breton, condamné à mort pour avoir composé une satire contre le roi et le parlement. Il laissa les ouvrages suivants : 1° *Livre de l'Oraison ecclésiastique, avec une explication de l'Oraison dominicale*, Paris 1568, in-8. 2° *Remontrance à la noblesse de France, [de l'utilité et repos que le roi apporte à son peuple, et de l'instruction qu'il avoit pour bien gouverner]*, Paris, 1572, in-8. 3° *Oraison funèbre prononcée aux funérailles d'Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy*, Paris, 1574, in-8. 4° *Discours de l'avis donné à Pierre de Gondi, évêque de Paris, sur la proposition qu'il fit aux théologiens, touchant la traduction de la première Bible en langue vulgaire*, Paris, 1778, in-8. 5° *Méditations familières sur l'histoire de l'incarnation du fils de Dieu*, Reims, in-8. 6° Enfin, *Instruction pour aimer Dieu*, Paris, 1584, in-8. (Dictionn. de Feller, t. II, pag. 406).

M. Eugène Gresy, qui fait des recherches actives pour recueillir les portraits des personnages qui ont illustré Melun et l'arrondissement, nous communique les renseignements suivants (que déjà nous avons publiés dans l'*Indicateur général*, n° 506) sur un jeune poète du xvi^e siècle, qu'il vient de découvrir au cabinet du Roi, dont aucun auteur n'avoit fait mention jusqu'à ce jour :

PONCET Simon), né à Melun en 1561, étoit fils de Simon Poncet,

* *Journal* susdit, tom. 1, pag. 60.

** A propos du sermon qui fit arrêter Poncet, le duc d'Épernon voulut le voir et lui dit : « Monsieur nostre maistre, on dit que vous faites rire les gens à votre sermon. » — Monsieur, répondit Poncet sans s'étonner autrement, je veux bien que vous sachiez que je ne presche que la parole de Dieu, et qu'il ne vient point à mon sermon de gens pour rire, s'ils ne sont méchants ou athéistes; et aussi n'en ai-je autant fait rire en ma vie, comme vous en avez fait pleurer. » *Journal* susd., ib.

docteur en médecine, auteur d'une épître latine qui se trouve en tête du premier texte imprimé de la *Coutume de Melun*. La famille des Poncet, qu'on dit même n'être pas encore éteinte, étoit alors une des plus notables de la ville de Melun. Ses oncles étoient : Jean Poncet, avocat au bailliage et siège présidial de Melun, qui concourut avec Denys Rouillard, père de l'historien, à la rédaction de la *Coutume de Melun*; puis, Maurice Poncet, curé de Saint-Aspais et religieux profès à l'abbaye de Saint-Père, qui devint un célèbre prédicateur de Paris; Rouillard nous apprend même que la mâle et verte éloquence avec laquelle il foudroyoit les vices des grands, lui attira la colère de la cour (*Voyez plus haut page 2032*).

Simon Poncet devint trésorier et secrétaire du chevalier d'Aumale, jeune seigneur de la maison de Lorraine, qui étoit alors lieutenant-général de l'Etat et royaume de France; doué d'une âme aimante et d'un cœur plein de patriotisme, Poncet ne put voir sans une profonde douleur, les dissensions politiques et religieuses qui déchiroient son pays, et c'est sous cette impression qu'il composa ses *Regrets sur la France*, poème plein de verve et de sentiment, qu'il dédia à son bienfaiteur. Papiste zélé, il entreprit de réfuter les sophismes de Calvin dans un autre poème intitulé : *le Colloque chrétien*, dédié à la sœur du chevalier, Marie de Lorraine, abbesse de Chelles. Les autres poésies de Simon Poncet se trouvent mêlées dans les œuvres de Laroque, avec lequel il s'étoit lié d'une étroite amitié.

Le portrait de Simon Poncet a été gravé en 1590 par Th. de Leu, célèbre graveur de cette époque; il est représenté à l'âge de 49 ans, la physionomie empreinte d'une douce mélancolie, tenant à la main une petite fleur de reine-marguerite, avec ces quatre vers de lui :

Je ne puis te quitter, bien que tu sois petite,
 Belle fleur qui surpasse en beauté toutes fleurs.
 Je me plais en tous temps de fleurir tes odeurs,
 Car en toute saison j'aime la marguerite.

Allusion pleine de naïveté et de grâce à la passion que Poncet avoit conçue pour une jeune fille de modeste condition qu'il ne put épouser, car Laroque, son ami, nous apprend dans ses vers qu'il mourut à la fleur de l'âge, victime de cet amour insurmontable*.

VALOIS (Louis Le), jésuite, né à Melun le 16 décembre 1639, professa d'abord la philosophie au collège de Caen, devint ensuite directeur d'une

* Voir sur Simon Poncet, le *Bulletin du bibliophile*, 4^{me} série, pages 27 à 32.

foule de grands seigneurs, et confesseur des petits-fils de Louis XIV. Il mourut à Paris le 17 septembre 1700. On a de lui : *Œuvres spirituelles*. Paris, 1758, 3 vol. in-12.

SIMON (le baron Henri) lieutenant-général, commandeur de la légion d'honneur, né à Melun le 7 avril 1764, fit les premières campagnes de la révolution à l'armée du Nord, fut nommé général de brigade en 1793 et se distingua à la bataille de Neuwied le 8 octobre 1796. Créé en 1804 commandeur de la légion d'honneur, il continua d'être employé jusqu'au retour de Louis XVIII, qui l'appela au commandement du département de la Côte-d'Or. En 1818, le baron Simon fut nommé lieutenant-général, et mourut à Dijon en 1827.

JACQUINOT (Charles-Claude), baron, lieutenant-général de cavalerie, né à Melun le 3 août 1772. Colonel du 11^e régiment de chasseurs à cheval en 1806, il fit comme général de brigade la campagne de Russie et se distingua à la bataille de la Moskowa. Général de division en 1813, il commanda les dragons du cinquième corps d'armée sous les ordres du général Sébastiani. En 1814, il fut envoyé comme commissaire en Autriche pour le retour des prisonniers français, et nommé grand officier de la légion d'honneur. Pendant les 100 jours, il commanda la cavalerie du 1^{er} corps de l'armée du Nord et cessa ensuite d'être employé jusqu'à la révolution de juillet, où il fut remis en activité, et créé pair de France.

PRIEUR DE LA Comble (Eusèbe), né à Melun le 7 janvier 1798. Avocat à la cour royale de Paris, sous-préfet à Commercy (Meuse), après la révolution de juillet; puis préfet du Var; mort à Draguignan le 30 novembre 1832. Il a publié : *Sur les marchés à terme d'effets publics, considérés sous le rapport de la légalité du titre, et de la validité de l'engagement*. Brochure in-8°, Paris 1825. — Il a traduit de l'anglais : *Voyages à Calcutta et à Bombay, par Réginald Héber*. Paris 1829; et il a été un collaborateur de la *Revue Britannique*.

Nous ne produirons pas ici, et nous renvoyons à cet effet, au tome IV, page 657 du *Dictionnaire géographique, etc.* par l'abbé Expilly, une épitaphe latine qui se trouvoit dans l'église Saint-Aspais, maintenant dans une des salles de la mairie. Elle est sur un marbre noir en lettres non gothiques, mais romaines, presque onciales et très-lisibles. On en attribue la composition à *Pierre Renaud*, procureur du roi de la ville de Melun; et qui s'étoit acquis à juste titre la réputation de savant. Il consacra ce monument pour honorer la mémoire de *Pierre Renaud*, son père, et de celle de sa mère *Binira*.

Le père *Antoine Prévôt*, alors (1728) moine de Saint-Maur, depuis *l'abbé Prévôt*, si connu dans la république des lettres et mort en 1765, donna une explication de cette épitaphe, en la mettant dans une latinité plus intelligible que l'original (v. Expilly, t. 4, p. 658.)

La ville de Melun a été encore honorée par la naissance ou par le séjour d'un grand nombre de personnages illustres par leur rang, leurs emplois ou leurs écrits. Nous allons ici faire connoître les principaux :

CONSTANCE *d'Arles*, reine de France, veuve de Robert-le-Pieux, ayant soulevé contre Henri 1^{er} tous les grands du royaume, dirigea des troupes contre lui, mais ayant été vaincue, elle fit la paix à son grand regret, et vint se retirer au château de Melun où elle mourut de chagrin le 25 juillet 1032.

BALDERIC ou BAUBRI, natif de Melun, d'abord abbé de Bourgueil en Anjou, puis évêque de Dol, fut ordonné le jour de Noël 1114. Le Pape Pascal lui donna le *pallium* dans le concile de Reims où il assista. Il composa plusieurs ouvrages, et siégea 22 ans. On trouve de lui une *histoire des croisades*, écrite en latin dans le *gesta Dei per Francos*, de Bongars, 1611, in-fol. Il est aussi auteur d'une *Vie de Robert d'Arbrissel*, 1641, in-8.

ROBERT DE MELUN, célèbre docteur anglais, connu sous ce nom parce qu'il avoit enseigné à Melun. Jean de Sarisbéry, qui avoit étudié sous Abailard lors de la retraite de cet illustre professeur, prit des leçons de Robert de Melun, plus recommandable encore par sa vertu que par sa doctrine. Il fut nommé évêque d'Herfort, et sacré par Saint-Thomas, archevêque de Cantorbéry en 1163.

FRANÇOIS DE MELUN fut nommé évêque d'Arras par le chapitre, le 4 janvier 1510. Il avoit été prévôt de Saint-Omer et de Saint-Pierre de Lille, chanoine d'Arras, trésorier de l'église de Cambrai et protonotaire du St-Siège. En 1512, il permuta pour l'évêché d'Arras avec Philippe de Luxembourg, son neveu.

LEGRAND (François), procureur du roi au bailliage de Melun en 1543, est auteur de l'ouvrage suivant : *Traité de Plutarque de la honte vicieuse*. Paris, Charles Estienne, 1554, in-8.

ROSTAING (Tristand, marquis de) fait maréchal de France en 1589, et gouverneur de la ville de Melun, y soutint plusieurs sièges contre les ligueurs, et fut obligé de leur abandonner cette place. Il mourut

au château d'Aunoy près de Provins , le 7 mars 1591 , âgé de 78 ans. Les statues de Charles et de Tristand de Rostaing se voyoient dans une chapelle à St-Germain-l'Auxerrois. Le portrait de Tristand de Rostaing existe gravé par plusieurs artistes , et notamment par Gaspard Isaac , in-fol. ; et par Lepôtre , en pied , aussi in-fol.

BEAUXAMIS (Thomas), carme profès du couvent de Melun , prédicateur de Charles IX , a composé un *Traité* pour prouver qu'on ne doit jamais prendre les armes contre son prince , et beaucoup d'autres ouvrages dont l'un est intitulé : *la marmite renversée et fondue* ; un autre : *Histoire des sectes qui ont oppugné le Saint Sacrement* ; une *oraison funèbre* de Charles de Gondy , etc. Il est mort le 1^{er} mai 1589.

OSAT (Arnaud d'), cardinal , évêque de Rennes , puis de Bayeux , avoit été conseiller au présidial de Melun. Il est mort à Rome en 1604. On peut voir son article dans les biographies , et sa vie qui a été publiée par plusieurs auteurs.

PERRONNET (Denis), natif de Melun , entra d'abord dans l'ordre des carmes , et devint ensuite théologal à Périgueux. Il quitta cette ville à l'époque où Pierre Fournier , évêque , y fut massacré (le 14 juillet 1575). Il vint alors trouver Amyot , évêque d'Auxerre , son compatriote , qui le pourvut des places de chanoine et de pénitencier dans sa cathédrale. C'étoit en vertu d'une bulle du pape Pie V , qu'il étoit sorti de l'ordre des carmes. Très-habile prédicateur , ses sermons ont été imprimés à Paris et ailleurs ; et en 1609 il fit imprimer à Auxerre l'écrit d'Arnold , abbé de Bonneval , sur l'*Ouvrage des six jours*. Perronet mourut à Auxerre en 1610.

LEMESTRE (Barthélemy), docteur en théologie , prédicateur ordinaire du roi , prieur-curé de Saint-Ambroise de Melun. — On connoît de lui un ouvrage intitulé : *La chasse aux renards , ou la triste fuite et évasion de M. Pyat , ministre des recueillis au tripôt de la Celle , résidant à Saint-Julien-du-Sault... etc.* , avec cette épigraphe : *Attrapez-nous ces renardeaux qui gâtent les vignes*. Cantic. 2. — Imprimé à Sens , chez George Niverd , 1624.

LANGOT (François), graveur , né à Melun en 1641 , est cité par Basan , dans son *Dictionnaire des graveurs* , comme ayant gravé un grand nombre d'estampes , dont une partie sont des copies de Rubens , C. Bloëmart , Grégoire Huret , etc.

GUILLOT-GORJU, célèbre personnage dans les annales dramatiques, exerça quelque temps la médecine à Melun. Son nom étoit Bertrand Hardouin de Saint-Jacques; il étudia d'abord la médecine, mais il quitta bientôt cet art pour voyager en qualité de charlatan et de bouffon, et en suivant les traces de Turlupin, Gauthier-Garguille et Gros-Guillaume. Son rôle ordinaire sur le théâtre, comme il avoit étudié en médecine, étoit de jouer les rôles de médecins qu'il contrefaisoit si bien que les médecins eux-mêmes aimoient à le voir jouer, et en rioient tous les premiers. Il étoit doué d'une mémoire si heureuse qu'il nommoit, avec la plus grande facilité, toutes les drogues des apothicaires, les ferrements de chirurgie, et toutes les maladies si distinctement et si vite que les spectateurs en étoient étonnés. Ayant quitté le théâtre, il se retira à Melun et y exerça la médecine; mais, s'ennuyant de son nouvel état, la mélancolie le gagna: il tomba malade et revint à Paris pour se faire guérir. Il se logea rue Montorgueil, et y mourut en 1648, âgé de près de 50 ans. C'étoit un grand homme noir, fort laid, portant une grosse perruque. Il avoit les yeux enfoncés, et ne ressembloit pas mal à un singe: ce qui faisoit, disoit-on, qu'il n'avoit pas besoin de masque, parce qu'il en portoit toujours un avec lui.

MELUN ou **MELEUN** (Anne de), fille de Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy, chanoinesse de Mons, a fondé le couvent des religieuses hospitalières de Beaugé en Anjou, et mourut en 1679, âgée de 61 ans. *Joseph Grandet*, curé de St-Croix d'Angers, a publié anonymement sa *vie* qu'il dédia à *Henri Arnauld*, évêque de la même ville, et qui parut à Paris, chez *Josse* en 1687, in-8. En tête de cette vie se trouve un discours sur la grandeur de la maison de *Melun*; dans une nouvelle édition, ce discours reparut avec des rectifications exigées par la famille. La première édition est devenue rare. — Le portrait d'Anne de Meleun existe gravé par *Mariette* et par *Petit*, format in-8.

LEVRAÏ (Jean-Baptiste), chanoine régulier, prieur-curé de S-Ambroise de Melun, a fait imprimer: *Homélies ou explication littérale et morale des Evangiles*. Paris, Couterot, 5 vol. in-12, 1685. Autres éditions en 1694 et 1705. Cet ouvrage est estimé.

DEVEIL (Charles-Marie), fils d'un juif de Metz, fut converti par *Bossuet*, et entra dans l'ordre des Augustins et ensuite dans celui des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Il quitta depuis sa chaire de professeur de théologie à Angers, pour être prieur-curé de St-Ambroise

à Melun. Abandonnant cette cure par la suite, il passa en Angleterre où il abjura la religion catholique, se maria à la fille d'un anabaptiste, et se fit connoître par plusieurs ouvrages, tels que des *Commentaires* sur St-Mathieu et St-Marc; sur les actes des apôtres; sur Job; le cantique des cantiques, et les 12 petits prophètes. Cet apostat mourut à la fin du xvii^e siècle.

PREVOST (l'abbé), chanoine à Melun, sa patrie, a publié beaucoup d'ouvrages sous le nom de Paul-Antoine de Marsilly; il a donné une traduction de l'Imitation de J. C. en 1694, réimprimée en 1695, 1706 et 1754.

FONTAINE (Nicolas), élève de Port-Royal, connu par un grand nombre d'ouvrages, est venu finir ses jours à Melun où il est mort en 1709, âgé de 84 ans. Il a publié *la vie des prophètes*. Paris, 1693 in-8 — *Le Psautier traduit en français*, Paris, 1664. — *L'Imitation de J. C.* traduite avec des réflexions morales et chrétiennes de Mill^e d'Orléans, Paris, 1694, in-12. — *Le Paradis de l'âme*, 1685. — *L'abrégé de Saint-Jean Chrisostome, sur l'ancien Testament*, Paris, 1688, in-12. — *La vie des Saints-Pères*, Paris, Roulland, 1679, 5 vol. in-8. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal.* — et *Anecdotes sur M. de Sacy*.

PERONNET, curé de St-Ambroise de Melun, a publié anonymement l'ouvrage suivant : *Élévation du chrétien malade, en mourant*, par M. P. prieur-curé dans le diocèse de Sens, Paris, Lottin, 1756, in-12, 1 fig.

POULIN DE VIÉVILLE (Nicolas-Louis-Justin), né à Melun, docteur en droit, avocat et censeur royal, a donné une nouvelle traduction de l'Imitation; et plusieurs ouvrages sur les droits et les impositions, vers 1784, 1787 ou 1789. Il est aussi auteur de quelques pièces fugitives.

CHALUMEAU a été dans le commencement de la révolution de 1789, administrateur du district de Melun. Il avoit été autrefois secrétaire du comte d'Artois. On connoit de lui plusieurs ouvrages imprimés, savoir : *Hymne à Catherine II*, traduite du russe de M. Warelaw, 1777, in-8. — *Ma Chaumière*, 1790, in-8. — *Catéchisme de l'impôt pour les campagnes*, 1790, in-8. — Et un drame en 3 actes et en prose, intitulé : *l'Adultère*, 1792, in-8.

T. T.

RECENSEMENT GÉNÉRAL

DE

LA POPULATION DE LA VILLE DE MELUN, EN 1836.

(Fiche officielle).

NUMÉROS des CARRIÈRES OU SECTIONS.	ÉTAT CIVIL DES HABITANTS.								Total général.	OBSERVATIONS.
	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.					
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.		
Quartier St-Ambroise. 1.	162	110	13	285	154	113	46	313	598	
Quartier St-Étienne. { 2.	128	110	11	249	131	114	38	253	532	
{ 3.	198	81	6	195	104	94	24	222	417	
Population de la partie du canton sud.	398	301	30	729	389	321	108	818	1547	
Quartier St-Aspais. { 4.	88	108	4	200	149	111	42	262	462	
{ 5.	152	107	11	270	174	115	43	332	602	
{ 6.	184	132	14	330	203	136	69	407	737	
{ 7.	84	63	6	153	124	63	16	203	356	
{ 8.	87	88	7	182	119	86	33	238	420	
{ 9.	163	151	16	330	168	158	46	372	702	
Quartier St-Barthél. . 10.	166	154	12	332	204	154	43	401	733	
Quartier Pak de just. 11.	130	105	11	246	161	114	42	317	563	
Quartier St-Liesne. { 12.	175	136	7	318	192	131	44	370	688	
Ham. de Tr-la-Moul. { 12.	5	5	0	8	4	3	1	8	16	
Population de la partie du canton nord.	1234	1047	88	2369	1178	1071	379	2930	5299	
Report de la population territoire sud ci dessus	398	301	30	729	389	321	108	818	1547	
Total général de la popu- lation de Melun.	1632	1348	118	3098	1867	1392	487	3748	6846	Le hameau de Trois-Moulins est le seul qui soit sé- paré de la ville, encore ne se trou- ve-t-il qu'une partie de ce hameau comprise dans le territoire de Me- lun nord.

Réparation des Dépendances de la ville de Melun à ajouter aux pages 127 et 128.

Sur la route de Naugis , il existe une fabrique de carreaux , briques et tuiles , mais sans nom particulier ; elle appartient à M. Cornillot.

Sur la route de Montereau , deux maisons sont à l'extrémité de la ville : l'une est occupée par M. Petit , jardinier , qui en est le propriétaire.

Une ancienne fabrique ayant appartenu à M. Beaufrère , ensuite à M. Michon , est située rue de la Fontaine Saint-Liesne ; elle a été convertie en fabrique de sucre de betteraves ; un moulin à eau appelé *Farineau* , occupé par M. Bicheret , fait partie de cette propriété.

Quelques maisons se trouvent à la sortie de Melun le long et à droite du petit bras de la Seine : 1° une appartenant à M. Darcagne ; 2° une à M. Angenout ; 3° et une à M. Ouy , l'ayant acquise de mad^e Gauthier de Rougemont.

Au-delà du faubourg dit *Saint-Ambroise* , existent une maison habitée par le sieur _____ et un bâtiment contenant un mécanisme pour la remonte des bateaux.

Plus loin un petit bâtiment pour les outils des mariniers et les mettre à couvert.

Une maison , sur un chemin qui se trouve à quelques pas du cimetière Notre-Dame , appartient à M. Baillot des Fontaines.

On voit , sur la route de Fontainebleau , plusieurs maisons isolées en quelque sorte et la plupart grandes et bourgeoises ornées de beaux jardins.

La construction de l'*Abattoir* est en ce moment près d'être terminée : ce sera un édifice très-beau et d'une grande utilité pour la salubrité.

Cet établissement est situé à gauche et longeant le chemin de hallage navigable de la Seine en aval du pont suspendu.

Entre Melun et Lieusaint la route est parfaitement droite et presque sans pente. Sa longueur a servi de base à la mesure de la méridienne , l'une des opérations les plus honorables pour les savants français , et des plus importantes pour l'industrie , puisqu'elle est l'opération fondamentale de l'établissement d'un système si avantageux dans les arts et dans les transactions civiles.

Il resteroit encore , pour terminer et rappeler la fondation du système métrique , à élever les deux pyramides projetées , l'une entre Melun et Lieusaint , l'autre dans les Pyrénées Orientales , pour rappeler à la postérité le point du départ et celui où s'arrêtèrent les savants académiciens qui mesurèrent le quart du méridien terrestre. Ce projet étoit en 1814 , en

voie d'exécution. Des matériaux avoient été déposés entre Melun et Lieusaint, et confiés à la garde des ponts et chaussées. La tradition de ce projet et de son commencement d'exécution doit exister soit à l'institut, soit au ministère des travaux publics.

MITRY. *Après la 6^e ligne de la page 610, lisez :*

Nécrologie. **MANGIN** (Charles), architecte, né à Mitry en 1721, mort à Nantes en 1807. On lui doit *la halle au blé de Paris*. — *L'église du Gros-Caillou*. — *La restauration du portail de Saint-Sulpice*, etc. etc.

MOISENAY. *Addition. Après le 1^{er} alinéa, page 459, lisez :*

Le Grand Moisenay, situé à l'ouest et à une lieue de Blandy, sur la rive gauche du ru d'Ancœur, près le parc de Praslin, faisait partie du duché de Villars; ses habitants ont été représentés à la rédaction de la coutume de Melun en 1758, par Nicolas Du Ru, marguillier.

Après le 2^e paragraphe, rétablissez ainsi les Dépendances :

Deux hameaux : 1^o *Le Petit Moisenay*, au sommet du coteau et au nord de Moisenay, dont la population est de 300 habitants, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Poiret Julien, et exploitée par lui ; 2^o *Le Monceau*, sur le ru d'Ancœur, dont la population est de 220 habitants; dans ce hameau est une ferme du même nom appartenant à mad^e v^e Lajoie.

En 1240, Jean de Monceau fit un legs d'immeubles à l'église N.-D. de Melun.

Trousseauville est un ancien fief détruit.

Le moulin de *la Ronce* n'existe plus, mais la ferme du même nom appartient à M. le duc de Praslin, propriétaire aussi de celle de *Pouilly*, non habitée, et du moulin du même nom, ainsi que de celui dit *Soufflet*.

MONT-DAUPHIN. *Dépendances à rétablir ainsi avant la dernière ligne de la page 1351 :*

Sept hameaux : 1^o *Domart*, ou ferme seule appartenant à madame la comtesse de Boisse; M. Jubin de Paris, propriétaire aussi d'une des deux maisons dites *le Bois Guyot*, l'autre appartenant à mad^e v^e Cantian; 2^o *Fouchi*; 3^o *la Frénois*; 4^o *l'Aulinoue*; 5^o *le bois Rez*, ou *Bois Ruiné*, dans la plaine, à l'ouest de Mont-Dauphin; 6^o *le Buisson*; 7^o *Vau-Martin*, au sommet du coteau qui domine le vallon.

La ferme dite *Courtaie* appartient à

Les Roblins, deux fermes appartenant à MM. Poupart (Jean) à La Ferté-Gaucher et Saint-Mars, qui occupe cette dernière. *Ormoys*, maison appartenant à M. Richomme; et le moulin d'*Ormoys* appartient à M. le comte de la Briffe. Dans le chef-lieu, la ferme dite *Mont-Dauphin*, appartient à M. Gillot.

MONTREAU-SUR-LE-JARD. Rectifications : *Après le 1^{er} paragraphe de l'art. Montereau, page 448, lisez :*

Le nom de Montereau vient à ce qu'il paroît du latin *monasteriolum* et par contraction *monsteriolum*. Rien cependant ne prouve qu'il y ait jamais eu de monastère dans ce lieu; mais la position de cette commune dans le voisinage de l'abbaye du Jard, sa dépendance de l'abbaye de Melun, de la cure de laquelle son abbé étoit collateur, et même le nom qu'elle porte dans certains actes anciens de *Monstreréau* ou *Montreréau* semblent justifier cette étymologie.

F. P.

Dépendances : Deux hameaux : 1^o *Champeron*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. Brouet; 2^o *Courceaux*, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. Bourdin, propriétaire aussi du moulin à vent de *Montereau*, ainsi que d'une grande partie du hameau de *Courceaux*.

La ferme dite *Viercy* dépend de la commune de Réau. (*Voy. RÉAU*).

MONTHION. Additions. *Avant le 3^e paragraphe de la page 703, lisez :*

Il est question de ce village dès l'an 1185, époque à laquelle Simon, évêque de Meaux, termina la querelle qui existoit déjà depuis long-temps, entre Massille *Priouse* de Noëfort et Barthél. de *Monthion*; il s'agissoit sans doute de quelques droits seigneuriaux que ni l'un ni l'autre ne vouloit abandonner. En 1188, le même Barthélemy fit don de cinq arpents de terre à l'Hôtel-Dieu de Meaux, et, sous son approbation, comme seigneur suzerain, Hélie et Hugo, chevaliers, donnèrent, en 1190, trente arpents de terres labourables à l'église de Chambre-Fontaine.

En 1195, *Barthélemy* ajouta 20 arpents en faveur du même monastère.

A la fin de l'art. page 704, lisez : à ajouter aux Dépendances :

Le château de Monthion, appartenant autrefois à M. le baron de Monthion, donateur des *fondations Monthion* envers les hospices de Paris, et pour les prix de vertu; maintenant à M. Roussel, propriétaire à Paris;

La ferme dite *Saint-Michel*, est divisée entre plusieurs particuliers, et en partie démolie;

Celle dite *La Recette*, appartient à mad^e Bonvallet, veuve du député de ce nom.

Nota. Il existe dans l'église de Monthion une pierre sur laquelle est écrit : • M. Carruel, curé de Monthion, lègue, par son testament olographe en date du 30 avril 1754, déposé à M. Delagranché, notaire à Meaux, le . . . aux pauvres de la paroisse de Monthion, pour par eux en toucher les revenus, 512 perches de terres situées au terroir dudit Monthion; et trente livres de rente foncière réduits à 18 francs. •

Ces revenus sont administrés par un bureau de bienfaisance dont M. le maire est le président.

MONTIGNY-LENCOURP. *Dépendances à rétablir : Avant les deux derniers paragraphes de la page 1518, lisez :*

Dépendances : Sept hameaux : 1° *Champ-Girard*; 2° *Fontaine couverte*; 3° *la Cour-Huré*; dans ce hameau, une ferme du même nom appartient à M. Stacpoole; 4° *La Marotte*; 5° *Les Conflans*; 6° *Le Vieux Château*; 7° et *Orvilliers*.

Il existe à Montigny cinq tuileries : la plus considérable appartient à M. Stacpoole; elle est située lieu dit *La Fontaine-Geoffroy*, bordant la route de Nangis à Montereau; la deuxième est celle de M. Thuvien qui en a fait l'acquisition de M. Sachot (Louis); elle est située au *Vieux Château*; la troisième est celle de M. Chantereau; elle est située à l'extrémité du village, bout du levant; la quatrième est celle de M. Lefèvre, où il existe un four à chaux; elle est à 100 mètres du village; la cinquième est celle de M. Sachot (Etienné) de Gurcy; elle est située le long de la rue qui va de Montigny au *Vieux Château*, à 100 mètres du village. La poterie n'existe plus.

MONTOLIVET. *Dépendances à rétablir ainsi, page 1537 :*

Six hameaux : 1° *Chalandon*, dans lequel sont 2 fermes appartenant à MM. Muret (Jean-Antoine) et Foucault (Jean-Pierre); 2° *La Butte Tiercelieux*, sur le penchant d'un coteau incliné à l'est; et au bas duquel coule un ruisseau qui va se jeter dans le grand Morin; 3° *La Fontaine Thiboust* (ou Thibault); 4° *Les Aullents*; 5° *les Corbats*, dans lequel une ferme et une maison du même nom appartiennent à M. Bonnot; 6° *Tiercelieux*, dans lequel sont une ferme du même nom appartenant à M. Bedel, et un château aussi du même nom.

Château-Gaillard, maison; *l'Aréori*, ferme et maison appartient à

M. Beaujean ; *l'Aulinoux*, maison et ferme supprimées ; *Le Ménil*, ferme et maison à **M. Legouge** (Jean-Baptiste) ; *le Pré Collot*, ferme et maison, à **M. Legouge** fils ; *les Charmetaux*, ferme et maison, à **M. Guillou** (Cyr-Augustin) ; et *Primefosse*, ferme et maison, à **M. Guillou** (Louis-Auguste).

Dans le chef-lieu, la ferme dite *Montolivet*, appartient à **M. Legouge** (Eugène-Alexis).

Mouroux. *Dépendances à rétablir ainsi : Avant les sept dernières lignes de la page 1309, lisez :*

Dépendances : 25 hameaux : 1° Bois-la-Ville, au nord de Mouroux ; 2° Boussois ou la Boussois ; 3° Chéru, ancien fief où il y avoit un manoir seigneurial, maintenant converti en deux fermes appartenant à MM. Vion et Masson ; 4° Coubertin, dans lequel sont deux moulins, dont l'un converti de chamoiserie en un moulin à l'anglaise, appartenant tous deux à M. Solenne aîné ; il s'y trouvoit anciennement un château placé dans la vallée ; 5° la Belle-Ideé ; 6° la Galippane ; 7° la Maison Fromain ; 8° le Bois Camus ; 9° le Bois Guyot ; 10° le Champ Canet ; 11° le Champ Marquet ; 12° le Faubourg Montmartin ; 13° le Petit Mitheuil ; 14° le Petit Montmartin ; 15° le Petit Mouroux ; 16° les Aisances ; 17° les Courrois ; 18° les Parichets ; 19° Maison Rouge ; 20° Mitheuil ; 21° Montblu, dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. Berthe de Villers ; 22° Montmartin ; 23° Triangle (en partie) le reste appartient à Coulommiers ; 24° Trochard, dans lequel est un moulin du même nom appartenant à M. Leblanc (Abel) ; 25° et Voisins.

La ferme de *Mouroux* appartient à **M. Gosme** père, et le moulin du même nom à **M. Gosme** fils.

Monplaisir est une réunion de plusieurs maisons bourgeoises.

(Reprendre pour les autres écarts et fermes, les 4 derniers paragraphes des pages 1309 et 1310.)

Nota. Les hameaux de *Vaux* et de *Saint-Pierre en veuve*, ainsi que la ferme du même nom, ont été réunis à Coulommiers, en vertu de la délibération du conseil général du 27 août 1839.

MOUSSY-LE-VIEUX. *Changements au haut de la page 715 :*

Le château, le parc et la ferme du même nom appartiennent aujourd'hui à **M. de la Marre**, maire ; la ferme dite *le Retiret*, appartient aux héritiers **Pinteville** ; et la maison dite *l'Ermitage*, à **M. Lesueur**.

MOUY-SUR-SEINE. *Avant les deux dernières lignes de Mouy, page 1475, lisez :*

Dépendances : Trois hameaux : 1° le grand Peugny ; 2° le petit Peugny ; 3° le Vieux Mouy.

Les Aulins, etc.

NANGIS. *Suite des Hommes illustres de Nangis à placer à la page 1545.*

DUTAILLIS (Adrien-Jean-Baptiste-Amable-Raimond, lieutenant-général, comte), né à Nangis, le 12 novembre 1760, élève du génie en 1778 ; il étoit en 1789 capitaine au bataillon des filles St.-Thomas. Il fit contre les Prussiens la campagne de 1791, et se trouva aux batailles de Jemmappes et Valmy. Destitué comme royaliste en 1794, il fut réintégré après la terreur, et suivit comme aide-de-camp en Italie, le général Berthier. Après la bataille de Castiglione, Bonaparte l'envoya porter au directoire les drapeaux pris sur l'ennemi ; de retour à l'armée, il combattit à Rivoli, à Arcole et à Marengo, où il fut fait colonel et eut un cheval tué sous lui. Nommé général de brigade en l'an II, puis chef d'état major du 6^e corps d'armée commandé par le maréchal Ney, il se distingua à Elchingen, à Ulm, à Iéna ; reçut en 1806, la capitulation de Magdebourg et eut un bras emporté à Oudstadt. Après sa guérison, le général Dutailis fut successivement gouverneur de Munich (1809), d'Erfurth, de Varsovie (1812), et de Torgau (1815), où il fit une honorable défense. Commandeur de la légion d'honneur, grand cordon de l'ordre militaire de Bavière, le comte Dutailis fut encore en 1811 l'un des candidats du département de Seine et Marne, au Sénat.

NANTOUILLET. *A ajouter après le troisième paragraphe, page 611 :*

Nous renvoyons, pour la description des ruines du château de Nantouillet, à l'ouvrage savant de M. Du Sommerard, sur *l'état des arts au moyen âge*, qu'il vient de publier, et dont le texte est rempli d'érudition et d'aperçus sur les époques de l'art dit *chrétien*, subséquentes à Constantin. (*Voir aussi le supplément au Constitutionnel*, 8 septembre 1839, page 7, 3^e colonne, et 8, 1^{re}.)

Avant le dernier paragraphe, page 611, lisez :

Nécrologie. **ROUSSEAU** (Etienne-Nicolas), maréchal de camp, officier de la légion d'honneur, commandeur de l'aigle rouge de Prusse, né à Nantouillet le 14 février 1772, mort à Betz (Oise), le 9 octobre 1854. Parti en 1793 comme capitaine de la compagnie de son district, Rousseau

dont le père étoit géomètre , fut attaché au service topographique de l'armée du Nord alors commandée par Pichegru. Envoyé en 1798 à l'armée de Naples sous les ordres de Championnet, puis de Macdonald , il fut blessé à la bataille de la Trébia. Plus tard , de 1801 à 1809 , il fut chargé du levé de la carte des départements de la rive gauche du Rhin et de l'Istrie Vénitienne. En 1813 , il étoit commandant en second du corps des ingénieurs-géographes de la grande armée , et la suivit derrière la Loire. En 1816 , il fut nommé directeur des opérations topographiques de la commission chargée de la démarcation des limites du nord de la France, et en 1852, après la conclusion de ses travaux, il en fut récompensé par le grade de maréchal de camp.

NEMOURS. *Suite des Illustres de Nemours à ajouter à la fin de la page 1926 avant le mot Dépendances , etc. :*

SEDILLEZ (Marie-Louis-Etienne), inspecteur général de l'université , né à Nemours le 19 octobre 1745 ; il fut nommé en 1791, membre du tribunal de cassation , et député du département de Seine et Marne à l'Assemblée législative ; il ne fut point réélu à la convention. Membre en 1798 du conseil des anciens , et plus tard du tribunat , il y fit , le 4 août 1800 , une motion tendante à l'abolition de la peine de mort : il quitta le tribunat en 1804 , et fut nommé inspecteur général de l'université.

NESLES-LA-GILBERDE. *Ajoutez à la fin de l'art. de Nesles-la-Gilberde les Dépendances suivantes :*

Trois hameaux : 1° *Le Mez* , sur la cime du coteau , au nord de Grez et à l'ouest de Nesles ; 2° *Le Mont* ; 3° *Les Grez* , hameau dans lequel se trouvoit un manoir féodal , d'abord converti en ferme et ensuite en tuilerie. *Le moulin Donné* appartient à M. Pochet. *Le Plessis-de-Nesles* , ferme dépendant de la *Fortelle* , appartient à M. le comte de Courcy.

NEUFMOUTIER. *Addition aux Dépendances à reporter après la 7^{me} ligne de la page 1424 :*

Neuf hameaux : 1° *Cour des Dobles* ; 2° *la Bourbelle* et non la *Bombelle* environnée de bois ; 3° *la Grenouillère* ; 4° *la Mazure Blanche* ; 5° *le Bois Breton* ; 6° *les Boutilliers* ; 7° *les Masselins* ; 8° *les Trois Maisons* ; 9° et *Monte-à-peine*.

La ferme dite *Belle-vue* , ancien château seigneurial , n'étoit plus en 1751 qu'une ferme.

NOYEN-SUR-SEINE. Addition. *Après le deuxième paragraphe, page 1475, lisez :*

La famille Dutillet a possédé la seigneurie de cette commune. En 1552, Jean Dutillet, onzième du nom, étoit seigneur de Noyen.

L'église étoit un prieuré-cure, sous l'invocation de Saint-Blaise et de la Sainte-Vierge ; elle est placée à l'orient du village.

Avant le dernier paragraphe, même page, lisez :

Dépendances : Quatre hameaux : 1° le *Port Montain* ; 2° les *Perches*, au sud et près de la route de Mézières à Orléans, dans lequel sont deux fermes ; 3° les *Pieds Cornus*, à l'ouest sur la rive gauche de la Seine ; 4° le *Vezoult*, etc. (v. le dernier paragraphe).

ORLY. *Avant le 5^e paragraphe de la page 1552, rétablir ainsi les Dépendances :*

Cinq hameaux : 1° *Bithiboust* ; 2° *Busserolles* (en partie) dans lequel est un moulin du même nom, remarquable par sa nouvelle construction dans le goût le plus moderne, appartenant à M. Duval (Jules-Victor), meunier propriétaire domicilié à St-Ouen ; 3° *Champhyon* (ou Champlion) sur le penchant du coteau incliné au nord en regard d'Orly ; 4° le *Moncel* ; 5° et le *moulin du Pont*, dans lequel est un moulin du même nom.

Dans le village, etc., etc.

ORMEAUX. Addition à la page 1424. *Après le 2^e paragraphe, lisez :*

L'église appartenoit, en l'an 1103, aux moines de La Celle ; elle passa dans la suite au séminaire des Missions étrangères ; ce n'est plus aujourd'hui qu'une chapelle vicariale. En 1558, un noble homme, André de Brundefay, seigneur de Fontenailles et d'Ormeaux, comparut en personne à la rédaction de la coutume de Melun.

Avant le dernier paragraphe du même article, lisez :

Dépendances : Deux hameaux : 1° *Chessy-les-Ormeaux* ; 2° *Rigny*. Il existe, etc.

OZOIR-LA-FERRIÈRE. Addition et changements. *Après le 2^e paragraphe de la page 565, lisez :*

Monthéty. Débris d'un ancien monastère. Par les soins de mad^e Boscardy de Romaine, une pierre a été conservée, et laisse à penser que les pieux cénobites passaient gaîment le temps. Voici l'inscription :

Hic estur, bibitur, canitur, saltatur, amatur.

Parmi les *Dépendances* suivent les changements ci-après :

La Chauvennerie, château appartenant aujourd'hui aux fils et héritiers de mad^e François de la Grange (antérieurement mad^{lle} Lange, actrice du théâtre français).

La Doutré, château contigu au village au nord sur le bord de la route de Paris à Sézanne; il appartient à M. Mellerio Meller (antérieurement au général d'Haulpoult).

La Pointe-le-Roi, ancien château, dans la partie du bois d'Armainvilliers, nommé *Rond-Buisson*, au nord-ouest d'Ozoir, sert à loger un garde de Madame Adélaïde d'Orléans.

Les Agneaux, château sur le bord de la route de Sézanne, au nord; il appartient à M. d'Arincourt, qui l'a acquis du général Hulín.

OZOUER-LE-REPOS. *Après le troisième paragraphe, page 507, lisez :*

Il paroît donc que cette commune ne fut d'abord qu'un simple oratoire. Il est encore à remarquer qu'il n'y a que six villages en France qui portent le nom d'Ozouer; que trois sont dans ce département, et les trois autres dans celui du Loiret; savoir: Ozouer-le-Breuil, Ozouer-le-Doyen et Ozouer-le-Marché-Bourg.

Dépendances omises : Trois hameaux : 1° *Bagneaux*, dans lequel sont deux fermes appartenant l'une à mad^e v^e Arnoul, de Provins, l'autre à M. Paulmier; 2° *Yvernailles*; 3° *La Noue-St.-Père*.

Dans le chef-lieu, une ferme du même nom appartient à M. Duroux.

PERTHES. Additions et *Dépendances à rétablir page 489. Après le 2° paragraphe, lisez :*

La commune de Perthes fut dans la première division départementale de la France, un chef-lieu de canton que composaient les communes d'Arbonne, Cély, Chailly, Fleury, Pringy, St-Germain, St-Martin, St-Sauveur et Villiers.

En 1053, Henri 1^{er}, roi de France, donna le village de *Perthes* à l'église Notre-Dame de Melun.

A la fin de l'article, lisez :

Dépendances : Deux hameaux : 1° *La Planche*, dans lequel est une maison de campagne appartenant à M. Noyon; 2° *Le Monceau*.

Le Grand Moulin, moulin, appartient à M. le c^{te} de Larochejacquelein; *le Petit Moulin*, à M. Lecoq; et la ferme dite *Mémorant*, à M. Jovin.

PIERRELEVÉE. *Après le 2^me paragraphe de la page 752, rétablissez ainsi les Dépendances :*

Six hameaux : 1^o *La Charbonnière* ; 2^o *La Fontaine* ; 3^o *La Grande Courtesoupe*, dans ce hameau une ferme du même nom appartient à M. Paulé ; 4^o *la Petite Courtesoupe* ; 5^o *le Bois du Château* ; 6^o *Les Petits Ouies* ; la forêt du Mans appartient à M. le duc de Luynes. (*Voir pour les fermes le détail, même page*).

PLANOY. *Addition et Dépendances de Planoy, page 1425 :*

En 1559, le curé de Planoy, Toussaint de la Berge, assista, par procureur, à la rédaction de la coutume de Melun. L'évêque de Meaux conféroit la cure de plein droit.

Dépendances : *Bailly*, maison à l'écart, appartient à M. de Fougeroux, propriétaire aujourd'hui du *Château de Planoy*, du *Château Pépin*, mazure et ancien ermitage, de deux fermes dans la cour du château de Planoy, et d'une petite ferme dans le village. La petite maison dite *Belle-vue*, appartient à M. Beignat.

POINCY. *Biographie. A la fin de l'art. Poincy, page 1074, lisez :*

RAOUL (Louis-Victor), né à Poincy, en 1771, fut nommé en 1790 professeur de rhétorique au collège de Meaux, puis en 1797, bibliothécaire de cette ville. En 1817, il fut appelé en Belgique comme professeur de belles-lettres à l'université de Gaud. Il a publié en vers français plusieurs traductions estimées des poètes satiriques latins parmi lesquels on remarque les *Satires de Juvenal* et de *Perse*, qui ont eu plusieurs éditions.

POMMEUSE. *Après le premier paragraphe de Pommeuse, page 1310, lisez :*

En 1107, Manassès, évêque de Meaux, exigeant que l'on fit son anniversaire dans la cathédrale, donna à son chapitre, pour cet objet, entre autres choses, les deux tiers de la paroisse de *Pont-sur-Morin*. En 1135, Manassès, 2^e du nom, confirma la donation de son oncle, et y ajouta la totalité de la paroisse.

En 1168, Henri, comte de Troyes, concéda à l'abbaye de Faremoutiers ce qu'il avoit à *Pont-sur-Morin*, et cinq septiers d'avoine que lui devoient les hommes de la même église, demeurant entre le monastère et l'Aubctin. L'abbesse de Faremoutiers présentoit (*É tabul. monast. Eboriacensis*) encore à la cure, à l'époque de la révolution.

F. P.

Rétablir ainsi les *Dépendances* : 1^o *Bissets* (en partie) situé au sommet du coteau qui domine la rive droite de l'Aubetin ; 2^o *Charnoy* ; 3^o *Courtalin* , hameau et papeterie (voy. cet art. même page) ; 4^o *Fahy* , avec ferme et moulin ; 5^o *la Billebaudrie* ; 6^o *la Vandrie* , dans lequel est un moulin du même nom ; 7^o *le Bertrand* ; 8^o *le Mesnil* ; 9^o *le Poncet* , dans lequel sont deux moulins ; 10^o *les Charmes* , dans lequel sont deux fermes ; 11^o *le Tronchet* ; 12^o *Maisonfleurs* (en partie) ; 13^o *Mont-Martin* , sur le coteau au nord de Pommeuse et au-delà du Morin ; 14^o *Roty* ; 15^o *Tresmes* , dans lequel sont une ferme et un moulin ; 16^o et *Vauxpleurs* ou *Vaupleux* , au nord de Tresmes , au sommet du coteau. Dans le chef-lieu, deux fermes et un moulin.

POMPONNE. *Après le dernier paragraphe de Pomponne, page 916, lisez :*
Pomponne-le-Clocher , chef-lieu dans lequel existe une ferme du même nom , appartenant à M. Dreux (Louis).

PONTAULT. *Après la cinquième ligne de l'art. Pontault, pag. 574, lisez :*
 C'est ce seigneur qui a donné à cette commune environ 500 arpents alors en bois , buissonnages et terres en friches. Par une tradition des premières années du xiv^e siècle , il est dit : • Un seigneur de Pontault , qui n'avoit point d'enfants , ayant reçu une grande ingratitude et impiété d'un sien neveu , auquel il avoit volonté de donner son bien , et que lors et au même temps qu'il lui montrait de la fenestre de sa maison l'étendue et terre , lieux et héritage qu'il lui vouloit donner , désirant , ce neveu , prévenir le temps de sa jouissance , prit son oncle vieil et caduc et le jetta par la fenestre , qui toutefois par une grâce singulière de Dieu , n'en mourut pas , et qu'étant revenu en santé , il résolut de donner son bien à d'autres , et d'en priver cet avorton de nature ; il avoit donné au bourg ou paroisse de Pontault 500 arpents de pâturages et de buissonnages pour servir aux habitants et manants dudit bourg de Pontault , moyennant qu'ils seroient tenus de dire chaque année , le jour de Saint-Denis , un service en l'église et le lendemain une haute messe , à laquelle il seroit porté pain et vin à l'offrande . •

Une sentence du Châtelet de Paris du 2 janvier 1629 , dit qu'en l'an 1403 , un seigneur , qui alors vivoit , a fait aveu de tout ce qu'il possédoit à Pontault , à La Queue (commune voisine , S. et O.) et autres lieux.

PONTCARRÉ. *Au haut de la page 577 , rétablir ainsi les Dépendances :*

Quatre hameaux : 1° *les petites Maisons*; 2° *le Palais*; 3° *les Maisons Brûlées*; 4° et *les Cours Neuves*.

Il y avoit un château entouré d'eau, en partie détruit par M. le duc d'Otrante qui l'avoit fait ériger en orangerie lorsqu'il eut acquis le château de Ferrières; M. le baron de Rothschild, ayant acquis le domaine de Ferrières et de Pontcarré en 1829, a fait détruire cette orangerie: il ne reste plus que la ferme qu'il fait valoir et qui n'a rien de remarquable.

PRÉCY. *Observations de M. le maire de Précý à ajouter à la fin de la page 611 :*

La commune de Précý est bordée par la rivière de Marne, et de l'autre côté par le canal de l'Ourcq, ce qui en fait une péninsule. Dans l'hiver elle ne peut communiquer avec la commune de Fresnes qui est à une demi-lieue, ni avec celle de Charmentray qui n'en est qu'à un quart de lieue. La ville de Paris n'a fait établir qu'un seul pont; ce qui gêne considérablement la culture et les transports. Il n'y a qu'un seul chemin vicinal, les autres sont coupés par le canal et il n'y a pas de pont.

PRESLES. Ajoutez aux *Dépendances* de Presles, page 581, les deux hameaux suivants : *La Brosse* et *Les Fontaines*.

Dans Presles il existe un château et une ferme appartenant à M. le marquis de Jaucourt.

La tour de l'église de Presles est remarquable, comme il a été dit page 577, par son architecture et son élévation : l'horloge se trouve au milieu.

Addition.

PROVINS. *Après le dernier paragraphe de la page 1601, ajoutez :*

Suite des Illustres de Provins : ROUSSELET (Michel-Louis), né à Provins, le 4 mars 1746. Il exerçoit, avant la révolution, la charge d'avocat du roi au bailliage de Provins. En 1787, il fut nommé membre de l'assemblée provinciale convoquée à Rozoy; en 1789, il fut chargé de la rédaction des cahiers du bailliage de Provins, et nommé peu de temps après député à l'assemblée constituante. La modération de ses opinions l'exposa à quelques dangers à l'époque de la terreur; il fut même incarcéré pendant près d'une année. Depuis lors M. Rousselet n'a plus exercé que des fonctions départementales ou municipales gratuites. Mort à Provins le 4 septembre 1854, âgé de 89 ans.

SAVIGNY (César), naturaliste distingué, né à Provins. Il a fait partie de l'expédition d'Égypte, et on lui doit plusieurs ouvrages parmi lesquels

on cite : *Histoire naturelle et mythologique de l'Ibis*, in-8° 1805. — *Mémoire sur les animaux sans vertèbres*, in-8°, 1818.

LELLERON (Bernard), avocat, né à Provins, auteur d'un poème sur la vie de Saint-Ayoul, imprimé à Provins par Nicolas Menissel 1674.

SIRET (N.), curé de Saint-Séverin, mort à Paris en mai 1854, avait été d'abord chanoine régulier de la congrégation de St-Geneviève, et avait professé la théologie dans son ordre. Il devint ensuite prieur de l'abbaye du Val-des-Ecoliers, puis prieur-curé de Sourduin. On le vit à Paris peu après le concordat, et il s'y adonna à la prédication. En 1820, il fut nommé à la cure de Saint-Séverin, à la place de Baillet, qui venoit d'être révoqué. Sa modération et son esprit conciliant parvinrent à triompher des préventions qu'avoit fait naître l'attachement d'une portion de la paroisse à la personne et aux opinions de son prédécesseur. Il est auteur du *Mémorial de la chaire*, 1 vol. in-12, chez Adrien Leclère.

OPOIX (Christophe), pharmacien, membre de l'académie de médecine et de la société des antiquaires de France, inspecteur des eaux minérales de Provins où il est né le 28 février 1743. M. Opoix, membre de la convention nationale, il vota la détention de Louis XVI, et sa déportation à la guilotine; et l'appel au peuple dans le cas seulement de sa condamnation à mort. Il s'est distingué comme chimiste, par plusieurs écrits sur les eaux minérales de Provins; et comme antiquaire, par son intéressante *Histoire de Provins*. M. Opoix a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Analyse et Traité des eaux minérales de Provins*. — *Théorie des couleurs*, Paris, 1808. — *Minéralogie de Provins et de ses environs*, Paris, 1801, 2 vol. in-12. — *De l'ame, dans la veille et dans le sommeil*, Paris, 1821, 2 vol. in-12. — *Histoire et Description de Provins*, Paris, 1823, 1 vol. in-8° — En l'an 11, le 16 messidor, M. Opoix avoit présenté un *Moyen de se passer de salpêtre*, qui fut alors imprimé par ordre de la convention.

Note de l'Editeur. Nous aurions bien voulu nous dispenser de relater ici un *Mémoire* envoyé à M^{sr}. l'Intendant, le 2 mai 1698, concernant une statistique exacte de la ville de Provins et de son élection à cette époque; nous comptions qu'il en seroit fait mention dans le savant ouvrage de M. Bourquelot fils, en deux volumes; mais des circonstances particulières ayant retardé la publication du 2^me vol., et craignant que cette pièce, véritablement curieuse, n'y soit point insérée, nous n'avons plus hésité à l'intercaler dans cet *Appendix*, convaincu que nos souscripteurs nous sauront quelque gré de notre dévouement et de nos sacrifices.

STATISTIQUE

DE

LA VILLE ET DE L'ÉLECTION DE PROVINS,

VERS LA FIN DU XVII^e SIÈCLE.

(Manuscrit inédit et pièce authentique).

 MÉMOIRE ENVOYÉ A MONSIEUR L'INTENDANT, LE 2 MAI 1698.

 (Les demandes sont en caractère *italique*, et les réponses en caractère *romain*).

Art. 1^{er}. *Rivières navigables ou propres à rendre telles, autres rivières?*

Il n'y a aucune rivière navigable dans l'élection, il y a seulement trois villages qui sont sur le bord de la rivière de Seine. Dans la ville de Provins, il y passe deux petites rivières, qui au sortir de la ville, se joignent ensemble, et vont se rendre dans la Seine, au-dessous de Bray, à 4 lieues de Provins. Un particulier, depuis 25 ans, a prétendu leur faire porter bateau, et faute de n'avoir pas fait les choses nécessaires, il n'a pas réussi, quoique deux bateaux de blés, chargés au port de Provins, soient descendus par ce nouveau canal dans la Seine, et delà à Paris. Il y a suffisamment de l'eau en faisant la dépense nécessaire; cette entreprise peut très-bien réussir, ce qui seroit très-avantageux pour Paris, et ce qui rendroit Provins plus marchand.

Art. 2. *Canaux à creuser pour la communication des rivières, ou en joindre quelqu'une?*

Il n'y en a aucun, si ce n'est la rivière de Provins, dont il est parlé ci-dessus.

Art. 3. *Montagnes, pays unis?*

Le pays est uni, n'y ayant que de petites montagnes proche Provins.

Art. 4. *Forêts, quelle sorte de bois?*

Deux forêts, Sourdon et Jouy, qui produisent particulièrement des chênes, charmes et boulains.

Art. 5. *Fruits principaux de la terre?*

Blé-froment, méteil, seigle et avoine.

Art. 6. *Climat froid, chaud ou tempéré?*

Tempéré de même qu'à Paris.

Art. 7. Pâturages, nourritures de bestiaux ?

Peu considérables, sinon en quatre ou cinq villages, proche de la rivière de Seine.

Art. 8. Mines, métaux et autres richesses souterraines ?

Néant.

Art. 9. Salpêtre ?

Néant.

Art. 10. Plantes, arbres fruitiers ?

Il y a dans quinze ou seize paroisses de l'élection, des vignes, dont le vin est fort gros. Il y a aussi quelques noyers et autres arbres fruitiers, particulièrement en quelques paroisses. Aux environs de Provins, on cultive des rosiers dont on fait les conserves qui ont beaucoup de réputation dans le royaume, par leur bonne qualité; autrefois on en cultivoit davantage, parce que les étrangers les recherchoient.

Art. 11. Commerce de denrées, avec qui ils voisinent et par où ?

Le seul commerce est en blés, que l'on mène par charrois de Provins, au port Montain, à deux lieues de Provins, où la Seine passe. Là on les charge dans des bateaux pour Paris.

Art. 12. Marais à dessécher ?

La ville basse de Provins qui est la partie la plus considérable, est présentement un marais, par les eaux qui y surviennent tous les jours.

Les deux petites rivières qui y passent n'ayant pas assez de vidanges, les fossés de la ville étant entièrement remplis et même plus élevés que la ville, elle est exposée aux inondations, et si on ne les cure bientôt, elle périra infailliblement.

Art. 13. Hommes, leur naturel vif ou pesant, laborieux ou paresseux, leurs inclinations, leurs coutumes ?

Les hommes sont d'un naturel doux, paisible, se portent à leur travail ordinaire, sont modérés dans leurs inclinations et dans leur manière d'agir.

Art. 14. Nombre des villes ?

Il n'y a que la ville de Provins.

Art. 15. Nombre d'hommes à peu près en chacune ?

La ville de Provins est composée de quatre paroisses :

Saint-Ayoul	540 hommes.
Sainte-Croix	227
Saint-Pierre.	91
Saint-Quiriace . . .	113

771

Art. 16. Nombre des villages et des hameaux, total des paroisses et des âmes de chacune ?

Il y a 59 paroisses, hameaux 70.

Art. 17. Nombre des âmes de l'élection en l'année 1697 ?

Paroisses.	Nombre des âmes.	Paroisses.	Nombre des âmes.
Saint-Ayoul.	1256.	Maisoncelle.	0073.
Sainte-Croix.	0942.	Mesle.	0265.
Saint-Pierre	0546.	Mériot.	0251.
Saint-Quiriace.	0469.	Mortery.	0084.
	<u>2995.</u>	Monceaux.	0195.
Augerre.	0163.	Moutier et Pierrelée.	0052.
Bazoches.	0295.	Poignis.	0056.
Boschery.	0124.	Rouilly.	0145.
Bezalles.	0072.	Rupereux.	0072.
Boisdon.	0064.	Savins.	0427.
Cerneux.	0193.	Sancy.	0177.
Chalautre.	0287.		<u>1797.</u>
Chalmaison.	0182.		
	<u>1580.</u>	Saint-Brice.	0171.
Champcenest	0104.	Sainte-Colombe.	0237.
Champcouelles.	0066.	Saint-Genoist.	0029.
Chenoise.	0553.	Saint-Hillier.	0248.
Courtacon.	0099.	Saint-Loup.	0353.
Courchamp.	0106.	Saint-Martin-des-Champs. . .	0096.
Coutevost et Vieilchampsagne, deux paroisses.	0190.	Saint-Martin-du-Boschet. . .	0058.
Cucharmoy	0218.	Saint-Mars.	0125.
	<u>1518.</u>		<u>1297.</u>
Everly.	0212.	Saint-Sulpice.	0078.
Flaix.	0053.	Soisy.	0085.
Fretoy.	0046.	Sourdun.	0479.
Gimbrois.	0052.	Vanvillé.	0079.
Goix.	0562.	Villiers.	0253.
Hermey.	0198.	Véronges.	0216.
Leschelles.	0240.	Vieux-Maisons.	0036.
Lescherolles.	0083.	Vouton.	0079.
Les Marets.	0125.	Vulaine.	0077.
Lizines et Sognolles.	0414.		
Lourps.	0100.		
	<u>1845.</u>		<u>1562.</u>

En cet estat sont compris les gentilshommes , les seigneurs de paroisses , les hommes , les femmes , les veufs , les enfants au-dessus de 10 ans , les valets , les servantes , les apprentifs et compagnons.

On y a aussi compris les officiers de judicature et autres privilégiés , comme aussi les chanoines et les curés.

Il n'y a que les communautés régulières de l'un et de l'autre sexe , que l'on n'y a pas comprises.

Total des âmes , 11,992.

Art. 18. *En chaque évêché , université , parlement , chambre des comptes , cours des aides , trésorier de France , présidial , élection , grenier à sel ?*

Il n'y a que la ville de Provins dans l'élection , dans laquelle il y a bailliage présidial , prévôté , élection , maréchaussée , maîtrise des eaux et forêts et grenier à sel.

Art. 19. *Justices des seigneurs , duchés , terres de grandes mouvances , nombre des fiefs en relèvent ?*

Il y a soixante-trois justices.

Il y a six marquisats , savoir :

Monglat , qui appartient à M. le comte de Chéverny , dont il n'y a que trois petits fiefs qui en relèvent , ayant joint à son marquisat quatre paroisses.

La mouvance en est considérable.

Everly , à M^{me} la duchesse de Vivonne , dont la mouvance est considérable par son étendue et ses annexes. Les fiefs qui en relevoient , elle les possède.

Chenoise , à M. de Castille , dont la mouvance est considérable par son étendue et par ses annexes de trois paroisses. Il y a deux fiefs qui en relèvent.

Le Housset , à madame de la Hoguette ; la mouvance est grande par cinq paroisses qui y sont annexées ; trois fiefs en relèvent.

Champcenest , à M. Quentin de la Vienne , premier valet de chambre du roi , auquel sont annexées trois paroisses. Il y a deux fiefs qui en relèvent , la mouvance est considérable.

Villiers , à M. le marquis de Morfontaine , mousquetaire du roi ; six fiefs en relèvent ; sa mouvance n'est pas considérable , n'ayant que la paroisse et quelques hameaux dépendants.

DEUX VICOMTÉS.

La vicomté de Provins appartient à M. Hautefeuille , comme commandeur de Lacroix-en-Bric , et plusieurs censives dans la ville de Provins.

La vicomté de Sourdun , à M. de Monbron , lieutenant-général des armées du roi , et gouverneur de Cambray ; la mouvance n'est pas considérable , deux petits fiefs en relèvent.

TROIS BARONNIES.

La baronnie du Plessis-aux-Tournelles appartient à M de Lagrange , conseiller au grand conseil ; la mouvance est considérable , ayant sept paroisses annexées ; six fiefs en relèvent.

Rupereux-et-les-Marests , à M. le marquis des Marests , grand fauconnier de France ; la mouvance est considérable ; quatre petits fiefs en relèvent

Courchamp , à M. Guillemin , seigneur de Courchamp , maître des requêtes ; la mouvance est assez considérable ; des fiefs en relèvent , le seigneur de Courchamp les a acquis.

Comme ces terres ne sont pas titrées , il est fait mention des possesseurs à l'article 27.

Art. 20. *Bénéfices , revenu de l'évêché , des abbayes , des prieurés , des doyennés , commandataires , chapitres , dignités , chanoines et bas-cœur ?*

Il n'y a point d'évêché.

L'abbaye de St-Jacques de Provins , possédée par M. d'Aligre , 7,500 liv.

L'abbaye de Notre-Dame-de-Jouy , possédée par M. Pelletier , évêque d'Angers , 14,000 liv.

L'abbaye du Mont-Sainte-Catherine de Provins (cordelières) , 2000 liv

L'abbaye du Mont-Notre-Dame de Provins (bernardines) , 3000 liv.

PRIEURÉS SIMPLES.

Le prieuré de Sainte-Croix de Provins . .	500 livres.
Le prieuré de Saint-Ayoul de Provins . .	1400
Le prieuré de Champcouelle	1100
Le prieuré de Mouceaux	1200
Le prieuré de Saint-Barthélemy	1000
Le prieuré de Vouton	4400
Le prieuré de Beaulieu	1200
Le prieuré des Chaises	1000
Le prieuré du Jarriel	400
Le prieuré du Melz-la-Madeleine	1500
Le prieuré de Saint-Loup-de-Nau	2000
Le prieuré de Lafontaine-aux-Bois	3000
Le prieuré de Chalautre-la-Petite	1600
Le prieuré de Saint-Hubert-aux-Marests .	100
Le prieuré de Soisy	1000

A Provins , il y a trois églises collégiales , savoir :
Saint-Quiriace , Notre-Dame-du-Val et Saint-Nicolas.

A Saint-Quiriace, il y a quatre dignités, savoir :

Un doyen, un prévôt, un chantre, un trésorier, et vingt canonicats qui ont chacun de revenu pour leurs dignités, 400 livres; outre leurs dignités, ils ont aussi de revenu chacun 400 livres, ce qui revient à 800 livres à chaque dignité.

Les canonicats valent par an 400 liv.; il y a six grands vicaires pourvus du roi, ils ont chacun de revenu 100 livres; outre ce, il y a vingt-deux chapelains, dont les revenus sont différents; quelques-uns ont jusqu'à 100 livres de revenu, d'autres beaucoup moins, et d'autres ont seulement leur assistance, qui peut aller à 15 livres de revenu.

A Notre-Dame-du-Val, il y a trois dignités, un doyen, un prévôt et un chantre, dix-neuf canonicats, trois vicaires amovibles, et vingt-sept chapelains. Le doyen, le prévôt et le chantre ont de revenu chacun 400 liv., et ils sont aussi chanoines, et ont chacun de revenu 800 liv.; les canonicats valent par an 400 livres, les vicaires ont chacun 100 livres.

Le revenu des chapelains est différent, comme à St-Quiriace. A St-Nicolas, un doyen, neuf chanoines et dix chapelains; le doyen a de revenu 110 liv., les chanoines ont chacun 100 liv., le revenu des chapelains est modique.

Saint-Blaise, chapelle royale, où il y a cinq chapelains, dont le revenu est de 45 livres pour chacun.

Art. 21. Fondations des châteaux ?

La cure d'Éverly a été fondée par feu M. de Fossé, ci-devant marquis d'Éverly; le seigneur y nomme.

Dans le château de Goix, il y a une chapelle à la nomination du seigneur, elle a 250 livres de revenu.

Dans l'église de Villiers-Saint-Georges, il y a une chapelle à St-Jacques, fondée par les seigneurs, dont la nomination appartient au seigneur; elle a de revenu, charges faites, 75 livres.

Dans le hameau de la Maison-Courouge, paroisse de Coutevroux, il y a une chapelle fondée depuis six ans, par un nommé Antoine Hérard, dont les héritiers ont la nomination; elle a de revenu 150 livres, à la charge de dire une messe, fêtes et dimanches.

Art. 22. Revenu des cures ?

	Livres.		Livres.
St-Ayoul de Provins.	750	Basoches.	550
Ste-Croix de Provins.	550	Bezalles.	300
St-Pierre de Provins.	700	Boisdon.	300
St-Quiriace de Provins.	400	Cerneux.	900
Augers.	500	Chalaustre.	550
Boschery.	400	Challemaison.	700

	Livres.		Livres.
Champcenest.	700	Poigny.	500
Champcouelle.	450	Rouilly.	400
Coutevroux.	700	Rupereux.	550
Chenoise	700	Saint-Brice.	600
Courchamp.	1200	Sainte-Colombe.	600
Courtacon.	450	Saint-Genoist.	350
Cucharmoy.	500	Saint-Yllier.	600
Everly.	550	Saint-Loup.	500
Flaix.	500	Saint-Mars.	800
Frétoy.	750	St-Martin-des-Champs.	550
Gimbroix.	750	St-Martin-du-Boschet.	300
Goix	450	Saint-Sulpice.	700
Hermé	1000	Savins.	600
Léchelle.	900	Sancy.	700
Lescherolles.	400	Soisy.	300
Les Marets.	500	Sourdun.	1400
Lizines.	900	Vanvillé.	650
Lourps.	500	Villiers.	1000
Maisoncelle.	650	Véronges.	400
Mériot.	550	Vieux-Champagne.	850
Mels.	500	Vieux-Maisons.	350
Mortery.	700	Vouton.	550
Mouceaux.	500	Vulaines.	600
Moutils-Pierrelez.	300		

Art. 23. Revenu des monastères ?

	Livres.
De Saint-Jacques de Provins, chanoines réguliers, au nombre de quinze religieux.	4500
De Notre-Dame de Jouy, bernardines, au nombre de quatorze religieuses.....	7500
De Saint-Ayoul de Provins, bénédictines, au nombre de sept religieuses.....	2000
Du collège des Pères-de-l'Oratoire, au nombre de sept pères..	2800
De l'Hôtel-Dieu de Provins, au nombre de cinq religieux et sept religieuses qui gouvernoient les pauvres.....	8000
De jacobins, au nombre de quatorze	850
Des cordeliers au nombre de huit.....	600
Des minimes d'Aulnoy, au nombre de quatre religieux.....	1200
Des ermites de Chenoise, autrement dit <i>la Mercy</i> , trois religieux.	800

Des religieuses bénédictines de Provins, au nombre de quarante-sept religieuses.....	4000
Des religieuses de la congrégation de Notre-Dame à Provins, au nombre de cinquante-sept religieuses.....	8500
Capucins, au nombre de dix religieux.....	Néant.

Art. 24. *Gens d'église, leur réputation de science et de vertu, leur crédit ?*

Parmi les ecclésiastiques, il y en a qui ont de la science et du mérite, entre autres M. d'Aligre, abbé de Saint-Jacques, dont la piété et la charité extraordinaire pour les pauvres du pays, sont connus de chacun, ce qui le rend très-recommandable.

Art. 25. *Combien environ d'ecclésiastiques, de religieux et de religieuses ?*
 Ecclésiastiques, 126.— Curés, 59.— Religieux, 70.— Religieuses, 164.

Art. 26. *Nombre des seigneurs et des gentilshommes ?*

48 Seigneurs dont la plus grande partie ne réside pas dans leur paroisse.

15 Gentilshommes résidents.

Art. 27. *Familles distinguées, leurs noms, terres de leur nom, terres qu'ils possèdent depuis plusieurs siècles, honneurs qu'ils ont eus à la cour ou en leur pays, capacité et mérite de chacun des fiefs, leurs biens ?*

M. de Cheverny, marquis de Monglat, bailli et gouverneur de Provins, est d'une famille ancienne et très-noble ; M. son père étoit chevalier des ordres du roi, et lui est menin de monseigneur. Le marquisat de Monglat est depuis long-temps en sa famille ; il vaut avec ses annexes considérables, 18,000 livres de revenu.

M. le comte des Marets est grand fauconnier de France ; sa famille est ancienne ; les terres des Marets, de Rupereux et de Gondelot, sont depuis long-temps dans leur famille ; elles valent avec leur annexe, 8,000 livres de revenu.

M. de Castille, marquis de Chenoise, lieutenant du roi de la province de Brie, est d'ancienne famille, il possède ces terres de père en fils ; M. son père l'a fait ériger en marquisat, il y a beaucoup d'annexes, vaut 12,000 liv. de revenu.

Madame la duchesse de Vivonne, marquise d'Everly, est d'une famille de son chef, fort considérable ; et aussi celle de M. de Vivonne, duc et maréchal de France, général des galères, et gouverneur de Champagne et Brie, son mari ; ce marquisat avec ses dépendances, vaut 15,000 livres ; il est depuis long-temps en sa famille.

M. Hokfman de Morfontaine, marquis de Villiers, est d'une maison ancienne ; ce marquisat a été érigé depuis 30 ans ; M. son père l'a acquis

un peu auparavant; il vaut de revenu 3000 liv. ; les dépendances ne sont pas considérables. M. de Morfontaine est mousquetaire du roi.

M. de la Vienne, marquis de Champcenest, est premier valet-de-chambre du roi depuis 30 ans; il a acquis de M. de Lasalle cette terre, avec ses dépendances; M. de la Vienne y a joint la paroisse de Bezalles; vaut avec ses annexes, 40,000 livres de revenu.

M. Guillemain, maître des requêtes, est seigneur de la baronnie de Courchamp, appelée ci-devant Aulnoy; M. son père qui étoit secrétaire du roi, acquit, il y a environ 30 ans, cette terre, et obtint des lettres du roi pour changer le nom d'Aulnoy en Courchamp. Il a fait des acquisitions de terres depuis, ensorte que cette terre avec ses annexes, vaut 10,000 liv. de rente.

M. de Lagrange, seigneur, baron du Plessis-aux-Tournelles, est conseiller au grand conseil, d'ancienne famille; il est en possession de cette terre depuis 8 ans; elle appartenoit à M. le marquis de Vitry; ses annexes sont considérables, vaut 13,000 livres de revenu.

M. de Guerapin du Vaurdal, seigneur de Bazoches, à cause de madame sa femme, étoit ci-devant capitaine aux gardes, et présentement lieutenant de roi en Champagne; il est de très-bonne famille; la terre n'a pas d'étendue considérable, vaut 3000 livres de revenu.

Madame de La Hoguette, marquise du Housset, épouse de M. de La Hoguette, lieutenant-général des armées du roi, a eu cette terre par le décès de M. du Housset, son oncle, qui l'a fait ériger en marquisat il y a environ 80 ans, après avoir acquis plusieurs terres et fiefs qu'il y a joints, vaut 12,000 livres de revenu.

M. de Fieubet de Launac, seigneur du Plessis-Mériot, est maître des requêtes, possède cette terre comme héritier de M. son père, qui étoit trésorier de l'épargne; sa famille est considérable, la terre vaut de rente 7000 livres.

M. Divry, seigneur de Goix, est secrétaire du roi, a acquis la terre de Goix et ses dépendances, depuis 15 ans; elle appartenoit aux héritiers de M. du Tillet, conseiller de la grande chambre; les mouvances ne sont pas considérables, vaut 5000 livres de revenu.

M. de Mascarany, seigneur d'Hermé, est marquis de Paroy; il a acquis des héritiers de M. Gobelin, cette terre depuis 5 ans; elle vaut 4000 liv. de revenu.

M. de Culan, seigneur de Savins; sa famille est ancienne dans le pays, il jouit de père en fils de cette terre, qui vaut 3500 livres de revenu.

M. de Mirabeau, seigneur de Boschery, ci-devant capitaine aux gardes, d'ancienne famille, a acquis cette terre depuis 10 ans; elle vaut 2000 liv. de revenu.

M. du Tillet de Montramé, fils de **M. du Tillet**, maître des requêtes, famille de robe ancienne; la terre vaut avec ses annexes, 3,500 livres.

M. du Tillet, seigneur de Chalmaison, fils de **M. du Tillet**, maître des requêtes, a acquis cette terre depuis 20 ans; vaut de revenu 2,500 livres.

M. du Roux, seigneur de Tachy, ancienne famille, jouit de cette terre de père en fils; vaut de revenu 3,000 livres.

M. de Gentil, seigneur de Vieuxchampagne et de Coutevroux, en partie, a eu par succession cette terre depuis 25 ans : sa famille n'est pas fort connue dans le pays; elle vaut de revenu 3,000 livres.

Il y a quelques autres parties de terres dans l'élection, dont le revenu n'est pas considérable.

Art. 28. Magistrats des villes, leur réputation, leur talent, leur crédit, leurs biens ?

Honnêtes gens, bons juges, peu de biens, leur crédit n'est pas considérable par le peu d'emploi qu'ils ont; les charges ne sont point recherchées, quoique d'un prix fort modique. Il y a au présidial les deux charges de président, une d'avocat du roi et trois de conseillers, depuis long-temps vacantes par décès. Les particuliers qui ont du bien, achètent des petites charges dans maisons royales, pour s'exempter, quoiqu'ils ne fassent aucun service.

Art. 29. État des terres et du labourage ?

Il y a plus de moitié de terres à froment, le surplus de la moitié est à seigle. Il y a eu ces années passées des terres demeurées sans culture, à cause de la cherté des grains.

Art. 30. Manufacture, nombre d'ouvriers, leur subsistance, où se forment-ils, sortent-ils du royaume, où vont-ils, nombre d'ouvriers qui sortent, comparé à celui des ouvriers qui demeurent, cause de leur sortie, cause du défaut d'ouvrages ?

Anciennement il y avoit une manufacture de draps à Provins, qui a été détruite par des procès entre les marchands drapiers et les tisserands; depuis un an, quelques particuliers ont obtenu des lettres-patentes pour la rétablir. Si ces nouveaux ouvriers sont soutenus, ils pourront réussir. Le lainage, l'eau et la terre y sont très-propres.

Il y a une communauté de tisserands qui est forte; ils font des tiretaines qu'ils débitent dans toutes les villes voisines pour leur bonne qualité.

On fait à Provins de gros bas; le menu peuple s'attache au tricot.

Les ouvrages que l'on y fait sont si peu considérables, que peu d'ouvriers étrangers y viennent.

Art. 31. Ports, entrées ou détail ?

Il n'y a point de ports. On payoit aux entrées de Provins, pour le vin,

pour le pied-fourchu, pour le poisson de mer, frais et salé, et pour le bois à brûler ou à bâtir, lesquels droits sont joints aux Aides.

Art. 52. *Abord d'étrangers, commodité ou incommodité de leur commerce; qu'est-ce qui les gêne, qu'est-ce qui pourroit faciliter ou augmenter leur négoce? Tâcher de supputer pour comparer le total de l'ancien produit où les droits étoient moindres, et où les travaux venoient davantage avec le total du nouveau produit où les travaux viennent moins?*

Le commerce est si peu considérable, qu'il n'y vient plus d'étrangers; il y en avoit en grand nombre dans le temps des foires de Provins, accordées par les comtes de Champagne, et que l'on a transférées à Lyon. Le moyen de rétablir les manufactures, seroit d'accorder pour un temps aux ouvriers l'exemption des tailles, cela donneroit lieu d'en faire venir pour y travailler.

Art. 53. *Nombre des matelots et des marchands?*

Il n'y a point de matelots ni de gros marchands; il y a trois ou quatre personnes qui commercent en blé.

Art. 54. *Nombre des étrangers qui y sont habitués?*

Aucun.

Art. 55. *Consulter les anciens registres, pour voir si le peuple a été autrefois plus nombreux?*

Provins a été autrefois si considérable, qu'on y a compté jusqu'à 1700 métiers à draps, ainsi qu'il paroît par d'anciens manuscrits, et aujourd'hui il n'y a pas 800 à 900 feux dans toute la ville.

Art. 56. *Cause de la diminution?*

La proximité de Paris où vont tous les ouvriers, le malheur des temps et la suppression de quelques privilèges des foires.

Art. 57. *S'il y a eu des huguenots, combien il en est sorti, combien il en est demeuré?*

Il n'y a point eu de huguenots dans la ville, dans toute l'élection, que la dame de Flaix, deux demoiselles de Flaix et la demoiselle de Changuyon, leur cousine; la dame de Flaix a aussi deux domestiques huguenots. M. de Flaix et son fils sont sortis du royaume depuis cinq ans.

Art. 58. *Douanes?*

Néant.

Art. 59. *Péages?*

Peu considérable, il n'est que d'un denier pour bête.

Art. 40. *Gabelles de chaque lieu?*

Il y a à Provins un grenier à sel de vente volontaire.

Art. 41. *Étapes, logements ordinaires et quartier d'hiver?*

L'étape est fournie à Provins aux troupes qui y passent, par un particulier préposé. Les logements sont assez ordinaires, même on y a eu des troupes ci-devant en quartier d'hiver.

Art. 42. État des grands chemins , ponts entiers , ponts rompus , de bois ou de pierres ?

Le chemin de Provins à Paris et de Provins à Nogent , est en quelques endroits fort mauvais et impraticable pendant l'hiver.

Le chemin de Provins à Bray est impraticable presque en tout temps , cependant il est de conséquence de le rétablir , parce qu'il faut de nécessité y passer , servant au commerce de la Brie avec la Bourgogne. La chaussée des Ormes à Bray est entièrement rompue avec trois arches de pierres par lesquelles les eaux s'écoulent depuis Jutigny jusqu'à Provins. En faisant trois petites arches en pierres , et en relevant les fossés , le chemin seroit bon , en faisant mettre des pierres dessus , que l'on trouve en quantité proche le chemin.

Art. 43. Foires et marchés ?

Il y a un marché franc tous les samedis de l'année : en outre trois foires , la première commence le mardi précédant l'Ascension , qui dure 40 jours ; la deuxième le 14 septembre , qui dure jusqu'au jour de la Toussaint ; la troisième au jour de Saint-Martin , jusqu'au dernier décembre. Ces jours-là , on ne paye que le tiers des droits , ordonnance conformément aux privilèges pour les marchandises qui s'y débitent. Ces foires sont peu fréquentées , mais seulement le samedi , qui est le jour du marché ordinaire. Le roi a confirmé les privilèges de ces foires , en 1671.

Art. 44. Domaines dont le roi jouit ou qui sont engagés , le temps de l'engagement , le prix et les mutations y survenues ?

Le roi a engagé une partie du domaine de Provins , dont jouit à présent M. le comte de Cheverny.

Le domaine du roi réservé consiste en cinq moulins , dont trois sont enclos dans la ville de Provins , un à Seville , paroisse de Ste-Colombe , et l'autre à Courton , paroisse de St-Loup , affermés par an à 52 muids de grains , deux tiers froment , et un tiers de seigle et orge.

Appartiennent audit domaine , trois setiers de grain par an , à prendre sur le moulin du Bassin , sis en la paroisse de Sourdun.

Plus , l'engagiste du domaine aliéné est chargé de payer par chacun an au domaine réservé , 1015 livres.

Le receveur du domaine réservé jouit des amendes , des confiscations , des droits de commune , des exploits , des actes des notaires et des droits du sel , des actes de juridictions , à la réserve du sceau des actes du présidial.

Charges dudit domaine par an , 41 muids , 5 setiers , 4 boisseaux de grains , en argent 723 liv. 7 sous , qui se payent à des particuliers suivant les états du roi.

Le domaine engagé , dont jouit à présent M. le comte de Cheverny , a ,

en 1549, été engagé à François de Lorraine, duc d'Aumale, moyennant 11,350 livres et les 2 sous pour liv.; et outre ce, de payer par an au domaine réservé pour les charges, 1013 livres.

En 1601, madame de Nemours, comme héritière dudit François de Lorraine, vendit le domaine à M. le marquis de Monglat et à M^{me} sa femme, par acte passé par-devant Ervilli et Jolly, notaires au Châtelet de Paris.

En 1621, ledit domaine fut revendu à M. de Lhospital, marquis de Vitry, 2000 liv. et les 2 s. pour liv., au par-dessus des premiers engagements et charges.

En 1626, il a été revendu à madame de Monglat, par les commissaires du roi, 32,500 liv. et les 2 s. pour liv., outre les 1013 liv. de charges et les finances des premiers engagements, ce qui monte en tout à 49,536 liv.

En 1639, ledit domaine fut revendu au sieur Fiévet, agent des affaires de M. de Monglat, 1900 liv., outre les premiers engagements et charges.

En 1643, M. de Monglat a payé pour ledit domaine, une taxe de 8000 livres.

En 1656, ledit S^r de Monglat a payé pour être confirmé en la jouissance dudit domaine, 1500 liv.

Le 15 septembre 1677, le domaine de Provins saisi réellement sur le curateur créé à la succession vacante dudit sieur de Monglat, fut adjugé aux requêtes, à M. Buillion, marquis de Fervacque, et à M. Buillion son frère, moyennant 14,000 liv.

En 1677, M. de Cheverny fait assigner MM. Buillion en retrait-lignage, aux requêtes du palais, par sentence du 26 nov. 1677. Il a été ordonné que ledit domaine, avec ses dépendances, lui demeureroit et appartiendrait par droit de retrait-lignage, en remboursant le prix et les loyaux coûts, ce qui a été fait suivant qu'il est porté par ladite sentence.

M. de Cheverny, comme engagiste, jouit des droits de quints et requints des terres nobles et fiefs qui relèvent de la Grosse-Tour de Provins et des cens, droits des lods et ventes des terres en roture en la censive du roi.

Dudit domaine relèvent 76 fiefs, dont il y en a d'érigés en marquisats, baronnies et vicomtés; il y a aussi des fiefs considérables.

Dudit domaine dépendent cinq fours banaux, six dans la ville de Provins, amodiés ordinairement à 220 livres.

Soixante arpents de prés ou marais sis sur la rivière de Vouizie, entre les villages de Sourduin et Saint-Brice, amodiés à 500 livres.

Deux étangs dans la forêt de Sourduin, dont on rend.....	220 liv.
600 arpents de bois-taillis dans les forêts de Jouy, Sourduin et Buisson-de-Ferrières, à 22 liv. l'arpent, par an à.....	1400
Plus, en la forêt de Jouy.....	225
En la forêt de Sourduin	277

APPENDIX.

2067

En la forêt Buisson-de-Ferrières	214 liv.
Les boucheries de Provins, dont on rend par an.....	135
Les terres de Brusseau, dont on rend par an	19
Le moulin à Foulon doit de rente.....	10
Le moulin Saint-Léonard doit de rente.....	2
Le moulin des Forges doit de rente	6
Le chantre de Saint-Quiriace, à cause du fief des petites écoles, doit de rente.	3
La maison du Châlet, prévôt au Châlet, doit de rente	2
Le fief de Blamont à Chalautre-la-Grande, affermé.....	19
Le greffe de Saint-Loup, on ne reçoit rien présentement..	0
Les cens et rentes, montent par an à.....	8
Il est aussi tenu de la nourriture des enfants trouvés.	

CHARGES.

L'engagiste paye par an au domaine.....	1015 liv.
Au bailly de Provins pour ses gages.....	366
Au prévôt de Provins pour gages.....	15
Au procureur du roi.....	12
Au sieur Legivre, avocat du roi.....	5
Au geolier des prisons.....	0
Aux officiers des eaux et forêts.....	0
Pour assister à l'adjudication et recollement des bois.....	0
Aux gardes des forêts de Sourdun, Jouy et Buisson-de-Ferrières.	0

AUTRES ENGAGEMENTS DU DOMAINE DE PROVINS.

La haute, moyenne et basse justice de Courton, paroisse Saint-Loup, a été vendue par les commissaires, députés par le roi, le 16 juin 1620, à M^e Jean de la Mouche, pour M. le marquis de Vitry, moyennant 110 liv. de nouvelle enchère, outre 500 liv. de l'ancien engagement, et les 2 s. pour livre. M. de Lagrange, conseiller au grand conseil, en jouit présentement par l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de M. de Vitry, avec la terre du Plessis-aux-Tournelles.

La haute, moyenne et basse justice de Saint-Loup, a été revendue par les mêmes commissaires, le 16 juin 1620, à M. de Vitry, moyennant 200 liv. et les 2 s. pour liv. de nouvelle enchère, outre et au par-dessus de 1516 liv. d'autres engagements. M. de Lagrange a acquis ce domaine avec le Plessis-aux-Tournelles, des héritiers de M. le marquis de Vitry.

Les domaines de Courton et de St-Loup, ne consistent qu'en simple cens.

Le domaine du hameau de Longueville, paroisse de Lourps, a été engagé en même-temps par contrat passé par-devant Bastonneau, notaire au Châtelet de Paris, à Claude Legoux, moyennant 500 livres.

M. de Champagne en a joui long-temps , et depuis le **S^r de Champagne** , son fils en jouit ; consiste ledit domaine , en la haute , moyenne et basse justice , avec quelques cens.

Le domaine de **Blunay et Mauny** , paroisse de **Melz** , consiste en haute , moyenne et basse justice ; a été vendu à **M. du Tillet** , conseiller en la grande chambre , en 1660.

M. Dynoy , secrétaire du roi , a acquis ce domaine avec la terre de **Goix** , des héritiers de **M. du Tillet**.

Le domaine de **Saint-Brice** , consistant en la haute , moyenne et basse justice et censive , à la réserve du greffe qui est joint au greffe de la prévôté de **Provins** , a été vendu à **M. du Housset** , chancelier de **M. le duc d'Orléans** , le 3 avril 1648 , sur la première vente qui avoit été faite dudit engagement , par contrat passé par-devant **Bastonneau et Maupeou** , notaires à Paris , le 19 janvier 1643.

C'est à présent madame de **La Hoguette** qui en jouit comme héritière.

Le domaine de **Leschellés** , consistant en haute , moyenne et basse justice et censive ; a été revendu par les commissaires , le 28 novembre 1573 , à **Nicolas de Patras** , seig^r de **Marcilly** , moyennant 600 liv. de nouvelle enchère , outre 900 liv. de la première vente , qui en fut faite à **M. Nicolas Janvier**.

M. du Housset jouissoit de ce domaine par l'acquisition générale qu'il en avoit faite des héritiers. Madame de **La Hoguette** en jouit présentement.

Le roi avoit droit de 26 de cens sur la terre et seigneurie de **Sourdun** , qui a été vendue à **M. de Monbron** , père de **M. de Monbron** , gouverneur de **Cambray** , avec la justice. Et le moulin de l'**Etang** , paroisse de **Sourdun** , a été engagé à **M. le comte de Monbron** , par acte du 3 juillet 1659 , moyennant la somme de 3500 livres , et de payer par an au domaine réservé de **Provins** , 30 boisseaux de mouture et 5 sols de cens.

Le moulin **Besnard** , domaine du roi , sis en la commune de **Lourps** , a été revendu à **M. de Labrosse Culant**.

M. de Culant son fils , le possède présentement.

Le moulin du roi , situé en la paroisse de **Rouilly** , du domaine vendu à **M. de Chenoise** le père.

M. le marquis de Chenoise , son fils , le possède présentement.

Les domaines des paroisses de **Mortery** et de **Rouilly** , avec les cens et mouvances , ont été vendus à **M. de Chenoise** père.

M. le marquis de Chenoise en jouit.

Le four de **Changy** dans la ville de **Provins** , a été vendu il y a long-temps au sieur **Bugnon**.

C'est le sieur **Bugnon-Dosseur** qui le possède comme héritier de son père.

Addition après la 19^e ligne de la page 2062 , ajoutez :

NOTA. En 1690, dans un acte d'aveu, foi et hommage au *Roi notre Sire*, à cause de son *chastel et grosse tour de la ville de Provins*, M. GUERAIN DE VAUREAL (et non DE VAURDAL), capitaine au régiment des gardes françaises, ne reproduit plus l'art. 9 du dénombrement présenté en 1670, par Gaspard FRETTEL son beau-père, ainsi conçu :

Item. Le droit vulgairement appelé *le droit de pucelage*. Les veuves n'y sont pas sujettes, et n'y a que les filles qui se marient, faisant leur demeure dans la dite seigneurie. (M. MICHELIN, médecin à Provins, possède le parchemin original, signé G. FRETTEL.

QUINCY ET SÉGY. *Dépendances* à rétablir ainsi à la fin de la page 668 :

Dix hameaux : 1^o *Butel* ; 2^o *Chevalrue* (population 458) ; 3^o *Huiry*, sur la pente du coteau qui borde le grand Morin, hameau (en partie), le reste appartient à Couilly ; 4^o *Jonchery* ; 5^o *Mouignon-le-Bas* ; 6^o *Mouignon-le-Haut*, situés tous les deux à l'ouest de Ségy, sur le même coteau ; 7^o *Ségy* ; 8^o *Voisins* (popul. 480) ; 9^o *le pavé des Roizes*, faisant partie de Voisins ; 10^o et *le pavé de Meaux*, faisant partie de Quincy.

RADEMONT. Par ordonnance royale du 18 mars 1859, la commune de Rademont a été réunie à celle de Vendrest ; en conséquence, le n^o 403 sera supprimé dans la *Tableau Scénographique*, et reporté au n^o 512.

REBAIS. *Dépendances* omises à la fin de l'art. de Rebas, page 1343 : *La Boyère*, hameau, ou *La Bovère* ; *L'aumoy*, ham. ; *les Jardins*, ham.

REUIL. *Dépendances* à ajouter à la fin de l'art. de Reuil, page 754 : Quatre hameaux : 1^o *Cornevent* ; 2^o *La Charbonnière* ; 3^o *les Poupelins* ; 4^o et *le Tillet*.

ROISSY. Il y a quelques années, Roissy et Pontcaré ne formoient qu'une seule commune ; mais ayant été distinctes pendant l'impression de nos *Essais*, nous avons reproduit cet article sous la pagination de 580 ij, 580 iij, 580 iv, 580 v, 580 vj et 580 vij ; par ce moyen, l'ordre des pages ne sera pas interverti.

A la fin de la 40^e ligne, page 580 vij : *La Renardière*, ancien fief, ajoutez : maintenant ferme abandonnée ; *Les Friches*, petit hameau bâti sur les anciens usages ou friches partagés en vertu de la loi de 1793.

ROUVRES. *Avant le dernier paragraphe de la page 718*, lisez :

Rouvres est mentionné dans un acte du prieuré de Saint-Jean de

Dammartin, de l'an 1185, et dans un autre acte du chapitre de Meaux, de l'an 1244. Ce fut d'abord un prieuré, relevant de l'abbaye de Saint-Faron, qui étoit chargé d'une redevance annuelle de vingt-deux muids de blé, de quarante chapons et de soixante-huit livres tournois envers cette abbaye. Ceci existoit dès avant l'an 1593. En 1449, Jehan de Lair, escuyer, seigneur de *Villemerail*, (Villemareuil), fit donation à ce prieuré de, premièrement : • Toute la terre, seigneurie, haute, basse et moyenne • justice, prés, terres, bois, aulnois, saussois, eaux, fiefs, arrière-fiefs, • cens, rentes, dixmes, champarts, terrages, revenus et possessions que • ledit escuyer a et peut avoir en la ville de Mignis-lès-Rosay en Multien. • (*E tab. monast. S.-Faronis Meldensis.*) •

Ce prieuré fut ensuite possédé par l'abbaye de St.-Martin-aux-Bois, et par les jésuites depuis l'union de la mense de cette abbaye au collège des jésuites de Louis-le-Grand.

ROZOY. Omission dans les *Dépendances* de Rozoy, page 1367 :

Deux hameaux : 1^o la *Tuileries*; 2^o *Vilpré*.

La ville est ornée de deux beaux lavoirs, alimentés par des fontaines excellentes. Quoique située sur une côte, elle possède un grand nombre de sources et plusieurs puits très-bons, construits pour les besoins des habitants, dans la plupart des rues.

RUBELLES. Addition. *Après le premier paragraphe de Rubelles, page 449, lisez :*

L'église est du xiii^e ou xiv^e siècle; elle est bien meublée et enrichie dans son genre, surtout d'un St-Vincent, tableau remarquable par Degeorge. Le clocher est surmonté d'une flèche qui s'aperçoit de fort loin. Il est question de ce village dès l'an 1047. Raynault, évêque de Paris, fils du comte Bouchard, donna le moulin de Rubelles au prieuré de St-Sauveur dont sa mère Élesende, avoit commencé la construction dans son château de Melun. Et, en 1209, un Robert de Saint-Germain, ayant donné sa dixme à l'abbaye du Jard, Maurice de Rubelles ratifia ce don parce que cette dixme mouvoit de son fief.

Dépendances à rétablir ainsi au bas de la page 449 :

Rubelles : Trois maisons bourgeoises, l'une à mad^e v^e Vasse; la 2^e à M. Dutremblay; et la 3^e à M. Faure-Beaulieu, maire.

Le Château de Rubelles en deux parties : la première (sud) à mad^e la comtesse Siméon; la deuxième (nord) à M. Payn (Louis); le moulin dit

Pontceau appartient à M. Jausse; celui de *Trois-Moulins* à M. Chachignon fils; dans le chef-lieu, le moulin de *Rubelles* appartient à M. Belesme (Jean-Marie), et une ferme dite de *Rubelles*, à M. Saucheron (Charles) fils.

SAACY. Outre la désignation des trois fermes dépendant de Saacy, dont l'une dite *Mimicousse*, appartenant aujourd'hui à M. Michon, la 2^e dite *La Deuil*, à M. Picou; et la 3^e dite *Coularville* et non *Couarville*, ferme divisée, lisez: *Paroy*, ferme.

Sept hameaux: 1^o *Bois-Martin*, près de la route de Paris à Châlons-sur-Marne; 2^o *Chantemanche*, au sommet d'une éminence, au sud-est de Saacy; 3^o *Laval*, sur le coteau qui borde la Marne; 4^o *Les Feuchères*; 5^o *Montmenard*; 6^o *Petit-Montmenard*; 7^o et *Rougeville*. Le moulin de Saacy appartient à M. Ducrocq.

SABLONNIÈRES. *Observations de M. le Maire à l'éditeur des Essais, etc. de Seine et Marne, à reproduire ici à la fin de l'art. Dépendances, etc. de cette commune, page 1553:*

- Il n'est guères possible, Monsieur, de vous indiquer dans ce cadre,
- les propriétaires des hameaux, attendu que chaque hameau a autant de
- propriétaires qu'il y a de maisons. La commune de Sablonnières possède
- en abondance de très-beaux grès; on y a autrefois exploité des carrières
- de chaux dont on voit encore les restes. Il est présumable, d'après
- quelques indices, que ce territoire renferme aussi du minerai de fer.
- Il y a dans l'église cinq grandes pierres que recouvrent des tombeaux
- de nobles: ces pierres ont été décorées de gravures et d'inscriptions;
- mais le marteau républicain a rendu ces caractères presque indéchiffrables.
- Le maître-autel, la chaire, comme il a été déjà dit, et toutes les
- boiseries sont d'un rare travail, et admirés de tous les connoisseurs.
- On y voit trois autels d'un assez bon goût.

Dépendances à retablir même page 1553:

Treize hameaux: 1^o *Bois-Fromi*; 2^o *Coupiigny*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Gergonne; 3^o *Haute-feuille*, sur un plateau au nord; 4^o *La Chenée*; 5^o *La Noue*, dans lequel se trouvent trois fermes du même nom; 6^o *Le Jarriel*, ancien fief, au nord-ouest de la commune sur une éminence qui domine le cours du Morin; ce fief étoit régi par la coutume de Paris, tandis que le reste de la commune l'étoit par la coutume de Meaux; il existe dans ce hameau une très-jolie ferme appartenant à M. de Jussieu, de Versailles; 7^o *Le Plessier*; 8^o *Les*

Brodards, dans lequel est une ferme du même nom ; 9° *Les Mirats* ; 10° *Marlande* ; 11° *Montvautron* ; 12° *Roussel* ; 13° et *Les Hacots*. Enfin , la ferme dite *Le Champoui* appartient à mad^e Patoureau et à ses enfants.

SAINTE-AUGUSTIN. Avant le dernier paragraphe de la page 1311 , il convient de rétablir ainsi les *Dépendances* qui ont été omises , ainsi que le renvoi du numéro du *Tableau scénographique*.

Dépendances de Saint-Augustin : deux hameaux ou villages , savoir : 1° *Barney* ou *Bargy* , qu'il ne faut pas confondre avec un village du même nom , situé dans le département de l'Oise , et qui jadis étoit au diocèse de Meaux (popul. 420) ; dans ce hameau est une ferme du même nom appartenant aux héritiers Bonnefoy ; 2° *Le Mesnil* , dans la plaine (popul. 237) ; dix-sept hameaux : 1° *Bel-air* ; 2° *Bisset* ou *Bicès* (en partie) , qui , à l'ouest de Saint-Augustin , plane sur les vallées de l'Aubetin et du Morin , et dans lequel est une maison bourgeoise dite *Merland* , à M. Adderlet ; 3° *Brie-le-Néflier* , 4° *Chamroger* ; 5° *Cour de Coubertin* , (en partie) ; 6° *Coursouple* ; 7° *Epaillard* ; 8° *Esse* ou *Essé-le-Saussois* ; 9° *Fervache* , dans lequel est un moulin du même nom , à mad^e v^e Dufflot ; 10° *Le Montcet* ; 11° *Le Pontcet* , dans lequel est une petite maison bourgeoise du même nom appartenant à M. Fabry ; 12° *Le Saussois* ; 13° *Les Bordes* , dans lequel est une ferme du même nom , à M. Hubert ; 14° *les Ebards* ; 15° *les Gatinaux* ; 16° *les Moules* ; 17° et *Sainte-Aubierge* , dans lequel est une chapelle du même nom.

(Voir pour le surplus le haut de la page 1312.)

(Ligne oubliée.)

(Voyez le Tableau scénographique , n° 420).

SAINTE-BARTHÉLEMY. Après le 1^{er} paragraphe de l'art. St.-Barthélemy , page 1558 , lisez :

En 1161 , Brice , abbé de Rebaix , ayant donné quelques reliques à Henri 1^{er} , comte de Brie et de Champagne , celui-ci concéda plusieurs domaines au nombre desquels se trouvoit l'église de Saint-Barthélemy. Ces moines y érigèrent d'abord , sous leur dépendance , un prieuré qui fut bientôt réduit au titre de bénéfice simple.

Après la 2^e ligne de la page 1559 , lisez :

Dépendances de Saint-Barthélemy : Douze hameaux : 1° *Chambardin* ; 2° *Champ-Martin* ; 3° *Culoison* ; 4° *Grenet* ; 5° *la Butte* ; 6° *La Haute Rue* , dans lequel est une ferme du même nom à M. Solvet ; 7° *la Jubeumerie* ,

dans lequel est un corps de ferme divisée ; 8° *les Farots*, dans lequel sont deux fermes ; 9° *les Trois Maisons*, dans lequel sont deux fermes du même nom ; 10° *Magny*, dans lequel sont deux petites fermes appartenant à MM. Couesnon et Hurbin ; 11° *Marvilliers* ; 12° et *Villiers les Maillets*, dans lequel sont une ferme et le château du même nom, bâti à la moderne sur un plan carré ; on y a joint un beau parc et des pâturages. Placé dans un paysage agréable, on y arrive par de belles avenues ; ce séjour est enchanteur.

SAINT-CYR. Addition pour les *Dépendances* ; au haut de la p. 1553, lisez :

Vingt-deux hameaux : 1° *Archet*, au sommet de la montagne ; 2° *Biercy*, anciennement fief, et dans lequel étoit une ferme détruite ; 3° *Brige-Breche* dont nous avons parlé page 1554 ; 4° *Champaux* ; 5° *Champtortlet* ou *Champtortel* ; 6° *Chanefeuille*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. le comte de Nanteuil ; 7° *Courbois*, autrefois il y avoit un château, il n'existe plus qu'une ferme ; 8° *Courel* ; 9° *Lameresse* ; 10° *Le Chemin* ; 11° *Le Moncel* ; 12° *le Ru de Verrou* ; 13° *les Armenas* ; 14° *les Grands Montgouins* ; 15° *les Louvières*, au bord d'un vallon où coule le ruisseau produit par quelques étangs ; 16° *les Petits Montgouins* ; 17° *l'Hermitière* ; 18° *Montapeine* ; 19° *Noisement*, dans lequel existoit une ferme, maintenant une grange ; 20° *Vorpilière* ; 21° *Moras* ; et 22° *la Racroche*.

La ferme de *Goins* est supprimée.

SAINT-DENIS-LEZ-REBAIS. Addition. Après le premier paragraphe de *Saint-Denis-lez-Rebais*, page 1555, lisez :

• Dans les longues querelles qui éclatèrent au XI^e siècle, entre l'évêque de Meaux et l'abbé de Rebais, intervint en 1155, une bulle d'Innocent III, qui déclara que l'abbé ne relevoit que du Saint-Siège, et que le curé de la paroisse de Saint-Denis avec ceux des quatre autres paroisses appartenant à l'abbé, étoient exempts d'assister aux synodes de l'évêque et par conséquent distraits de sa juridiction. »

Dépendances à rétablir après la 7^e ligne de la page 1556 :

Onze hameaux : 1° *Champtarennes*, dans lequel est une ferme appartenant à mad^e v^e Chevallon, à Rebais ; 2° *La Brosse* ; 3° *Le Menillot* ; 4° *les Champs Colin* ; 5° *les Haljards* ; 6° *les Marchés* ; 7° *les Pleux* ; 8° *les Pottées* ; 9° *le Val* ; 10° *le Vinot* ; et 11° *Villeneuve-sur-le-Bois*.

On y voit aussi une maison dite *le Val*. La maison dite *Vaultavosne*

qui appartenait aux protestants est détruite ; mais il reste à Vaultavosne un temple qui leur appartient. C'est dans ce lieu, de l'autre côté du ruisseau sur une éminence, que se réunissent, pour y célébrer le service divin, les habitants de la contrée, qui professent la religion réformée.

SAINTE-AULDE. Erreur : *A la 3^e ligne du 7^e paragraphe, page 755, au lieu de 400,000 francs, lisez : quatre millions.*

Il convient aussi de réparer ainsi les *Dépendances* de Sainte-Aulde ; avant le 5^e paragraphe, même page, lisez :

Huit hameaux : 1^o *Caumont*, dans lequel existe un moulin à eau que fait tourner un ruisseau qui vient se jeter dans la Marne, et un port sur cette rivière ; 2^o *Chamoust*, dans lequel sont une ferme du même nom et un château aussi du même nom, environné d'un parc ; 3^o *Grand Moncel*, au nord et au sommet du coteau ; 4^o *les David*, au sud-ouest de Chamoust, au-dessous du plateau et plus près de la route d'Allemagne ; 5^o *les Vernais* ; 6^o *Montiébart*, sur le bord de la Marne ; 7^o *Petit Moncel*, port sur la Marne ; 8^o et *Rouget*. Il existe une maison dite *Pisseloup*. (*Voy.* pour le surplus, le bas de la page 755 et le haut de celle 756.)

SAINT-FARGEAU. Additions. *Après la 1^e ligne de la page 471, lisez :*

Il n'y a que deux communes en France qui portent le nom de St-Fargeau. Le premier est un chef-lieu de canton, sur le Loing, département de l'Yonne ; le second est celui dont il vient d'être parlé.

L'église remonte au xv^e siècle, dans une situation magnifique ; elle contient de vieilles boiseries que diverses restaurations ont bien abimées ; de belles fenêtres en ogives ont été bouchées. Sur la place il existe une croix dont le fut en pierre contient tous les attributs de la passion ; les cloux, la couronne d'épine, le roseau, l'éponge, etc. l'oreille de Malchus et le sabre de Saint-Paul. Le temps l'a fort détériorée. Elle est de 1749.

Nous rétablissons ainsi les *Dépendances* :

Cinq hameaux : 1^o *Auxonnettes*, dans lequel un château et plusieurs fermes assez grandes, et où existoit une chapelle, relevant de celle de Moulignon, avec une fontaine dont les eaux sont magnifiques ; 2^o *Jonville*, dans lequel sont un château et une ferme du même nom appartenant à M. Morceau ; 3^o *Moulignon*, (popul. 130) situé au sud de Saint-Fargeau au sommet d'un coteau, et sur le côté opposé de la route de Fontainebleau, dans lequel est un château du même nom, ancienne propriété du général

baron Lecamus, acquis par M. le Vaillant de Beauvau, mais inhabité depuis 3 ans. Il existe à Moulignon une chapelle fort ancienne; elle peut remonter au xiv^e siècle, il y a deux pierres tumulaires, dont l'une très-ancienne représente une femme et un chien couché à ses pieds; l'inscription est illisible; l'autre de 1669, tombeau d'un gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou, et de sa femme Odette de Vaudelar; 4^e *Ponthierry* (popul. de la partie comprise sur Saint-Fargeau, 505 habit.) sur la grande route; hameau riche, populeux: on y trouve tous les ouvriers d'état, poste aux lettres, poste aux chevaux; coupé en deux de la manière la plus singulière, et ne formant pas commune, situé de façon à avoir un marché; pose et vente de bœufs pour l'approvisionnement de Melun, tous les dimanches; 5^e *Tilly* (popul. 155), dont le parc borde la route de Fontainebleau, possédoit autrefois un château et des bains célèbres que l'on nommoit *bains de Gabrielle*; il n'y a plus que des ruines.

La ferme dite *la Maison Rouge*, ancienne ferme, appartenant à M. Gueffier; les bâtiments ruraux sont occupés par M. Hardy, et la maison par M. Cabane; *La Seine*, deux moulins: celui contre la Seine appartient à M. Papillon, et celui plus haut à M. Lejoindre; le château dit *Les Bordes Brasseuses* appartient à M. le comte de Lyonne; la ferme dite *Bouligneau*, à M...; et celle dite *Villiers* n'existe pas sur la commune.

Saint-Fargeau possède une ferme et un clos de vigne dont le vin est renommé, appartenant à M. Piquet.

SAINT-FIACRE. *A la fin de l'art. de cette commune, page 671, lisez:*

Nécrologie. HATTINGUAIS (Louis-Michel), juge honoraire au tribunal de Meaux, né à Saint-Fiacre en 1743; procureur du roi au bailliage et présidial de Meaux le 13 avril 1773, commissaire du roi près le tribunal de Meaux en 1791, commissaire du directoire près le même tribunal, le 20 brumaire an vi, membre du conseil des cinq cents en l'an iv, et du corps législatif jusqu'à l'an x, membre de la chambre des représentants en 1815. M. Hattinguais, qui n'avoit pas cessé de faire partie de la magistrature, ne fut pas compris en 1816 dans la réorganisation. En 1819, il a été nommé juge honoraire.

SAINT-GERMAIN-LAXIS. Additions. *A la fin de l'art. St-Germain-Laxis, page 450, lisez:*

Dépendance: Un hameau: *Pouilly-Gallerand*, dans lequel existent deux corps de fermes appartenant à MM. Roger, Jansse, Passeleu et Gillet.

Dans le chef-lieu, deux fermes contiguës, appartenant l'une dite de *la Basse-Cour*, à M. le marquis de Praslin; l'autre dite d'*Egreville*, à mad^e v^e Colin. Il existe encore une petite maison bourgeoise avec quelques dépendances appartenant à M. Baulant.

Au milieu du village, il y a un très-beau lavoir alimenté par des eaux vives.

Dans les anciens bâtiments de service du château, mad^e Colin a fait disposer des logements qui lui servent d'habitation.

SAINT-GERMAIN-LES-COUILLY. Addition et changements. *Après la 4^e ligne de la page 672*, lisez :

Ce village est très-ancien; son territoire étoit jadis d'une grande étendue; au commencement du XII^e siècle, on en démembra la paroisse de Montry, et vers le milieu du même siècle, celle d'Esbly.

D'après le cadastre, les deux articles de *L'Ile-Andry*, ferme, et *Les Briets*, deux maisons bourgeoises, appartiennent aux communes de Bailly-Romainvilliers et Coutevroult.

SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE. Omission. *Après le 1^{er} paragraphe, page 1556*, lisez : En 1107, Manassès, évêque de Meaux, transporta aux chanoines de sa cathédrale, la jouissance de huit églises, au nombre desquelles se trouvoit Saint-Germain-sous-Doue. En 1155, Manassès II, neveu et successeur du précédent, ratifia cette concession qui fut confirmée en 1180 par le pape Alexandre.

Dépendances à ajouter à la fin de l'art. Saint-Germain, page 1557 :

Dix hameaux : 1^o *Belle-vue*; 2^o *Bertin*, dans ce hameau, se trouve un moulin du même nom; 3^o *La Barrée*, dans le vallon; 4^o *La petite Noue*; 5^o *la Tuilerie*; 6^o *le Chemin*; 7^o *le Fayet*, dans lequel est une ferme du même nom très-voisine du bois de Jouarre; 8^o *le petit Paris*, dans lequel est une ferme du même nom, à l'est, au sommet du coteau qui domine Saint-Germain; 9^o *Malembout*, dans la plaine; 10^o et enfin *Mont-Berneux*.

SAINT-GERMAIN-SUR-ÉCOLE. Addition. *Après le 1^{er} paragraphe de cette commune, page 471*, lisez :

La terre de Saint-Germain fut réunie à celle de Cély et long-temps possédée par la famille de Thou (v. p. 462). En 1561, ce village appartient à Christophe de Thou, premier président au parlement de Paris, homme illustre qui sut se concilier au plus haut point, par son savoir et sa

probité, l'estime de tous les partis, et qui, dans un temps de factions et de troubles, parut toujours équitable pour tout le monde. Le peuple avoit tant de soumission pour ses sentiments, tant de respect pour ses décisions et pour sa personne, que l'on ne doutoit pas que, s'il eût vécu, il n'eût empêché les séditions qui éclatèrent après sa mort et qui bouleversèrent toute la France.

Henri III, qui n'avoit pas assez suivi ses conseils, l'honora de ses tardifs regrets, lui fit faire des obsèques magnifiques... et l'un de ses descendants périt sur l'échafaud, le 12 septembre 1642.

Dépendances : Un hameau : *La Rionnerie* ; le moulin, dans le chef-lieu appartient à M. Sévin.

SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX. *Dépendances de Saint-Jean* à ajouter à la fin de l'art. de cette commune, page 757 :

Trois hameaux : 1° *Arpentigny*, dans lequel existoit autrefois une ferme maintenant détruite ; 2° *les deux Jumeaux*, dans lequel la ferme dite du *Château* appartient à M. Gibert ; 3° *Montretout*, dans lequel est une ferme du même nom. La ferme dite de M. *l'abbé Burel*, est divisée en trois parties ; le moulin à vent dit *Saint-Jean*, est détruit.

SAINT-LÉGER. Omissions : *Après le premier paragraphe* de l'article *Saint-Léger*, page 1557, lisez :

En 1155, le pape Innocent II, après avoir pris, sous la protection du Saint-Siège le monastère de Rebais, confirma la juridiction que l'abbé et les religieux s'attribuoient dans toute l'étendue de plusieurs paroisses dont faisoit partie celle de *St-Léger*. Ce village est situé à une demi-lieue sud-est de Rebais, aux sources du ruisseau qui donne son nom à cette ville.

Ajoutez aux *Dépendances* de *St-Léger*, le hameau de *Champcormolin*.

ST-MARTIN-DES-CHAMPS. Ajoutez aux *Dépendances* de cette commune page 1541, à la fin de l'art. les deux hameaux suivants : *Buternel* et *Le Bois-Huon*.

SAINT-MARTIN-EN-BIÈRE. *Dépendances* omises à la page 471 ; à la fin de l'art. lisez : Deux hameaux : 1° *Forges*, au nord, près de *Fleury*, et sur le coteau du ruisseau de Rebais, et dans lequel est la ferme de *Champ*, appartenant à mad^e la comtesse de *La Roche-Jacquelein* ; et 2° *Macherin*, à l'est et plus près de la route de *Lyon*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. *Jullienier* (Thomas).

SAINT-MESMES. *Après le 5^e paragraphe de l'art. Saint-Mesmes, page 612, rétablir ainsi les Dépendances : Deux hameaux : 1^o Richebourg ; 2^o Vineuil, situé à l'est de la commune et dans lequel sont quatre fermes, savoir : 1^o la ferme dite l'Oratoire, à mad^e v^e Rousseau ; 2^o la ferme dite Gueneau, à mad^e v^e Leduc ; 3^o celle dite la petite ferme, à la même ; 4^o et une autre petite ferme, à M. Enfer (Edme).*

Dans Saint-Mesmes, six fermes : la première dite *la Seigneurie*, à M. Taveau (Jean-Alexandre) ; la deuxième dite *L'Hospice de Paris*, et la troisième dite *L'Hôtel-Dieu*, appartiennent à l'hospice de Paris ; une quatrième, dite *la Porte Rouge*, appartient aux héritiers Taveau, ainsi que la cinquième dite *Villebion* ; la sixième ferme dite *le Prieuré*, ainsi que le moulin de *Saint-Mesmes*, appartiennent à M. Delacour.

SAINT-OUEN, canton de Rebais. Additions. *Après le 1^{er} paragraphe de cette commune, page 1557, lisez :*

Saint-Ouen, natif d'Ussy-sur-Marne, fondateur de l'abbaye de Rebais, est l'objet d'un culte particulier dans le diocèse de Meaux où se trouvent deux paroisses et plusieurs chapelles sous son invocation.

La paroisse de Saint-Ouen est mentionnée dans un mémoire dressé au commencement du xvi^e siècle ; des droits de procurations et de visites étoient dus à l'évêque ou à son archidiacre, pour une somme de dix liv.

En 1509, Claude de Culant assista, comme seigneur de St-Ouen, à la rédaction de la coutume de Meaux.

L'église ne présente rien de particulier.

F. P.

Dépendances à rétablir avant le 5^e paragraphe, même page :

Trois hameaux : 1^o *Busserolles* (en partie) au nord-est de la commune, sur l'autre rive du Morin ; 2^o *Courcilly* ; 3^o *le Chemin*, placé sur le penchant du coteau, entre Saint-Cyr et Saint-Ouen, à l'ouest de cette dernière commune.

Le château de *la Basse-Cour*, etc.

SAINT-OUEN, canton de Mormant. *Après le premier paragraphe de Saint-Ouen, page 510, lisez :*

Il existe deux gouffres dans la prairie de Saint-Ouen, où les eaux entrent et se perdent en quantité.

Dépendances : Trois hameaux : 1^o l'Ancienne Tuilerie ; 2^o la Vacherie,

au nord et au milieu de la plaine ; dans ce hameau , deux fermes , dont l'une appartient à mad^e v^e Denis, et l'autre à M. le général comte Dutailly ; 3^o le *Bas Jarrier. Lanouvelle Tuilerie*, maison, appartient à M. Champin ; et la ferme dite *la Grande Cour*, à M. Prod'homme, adjoint ; dans cette ferme est une tour en gresserie , remarquable par sa hauteur.

SAINT-PATHUS. Addition à la page 720 ; après la 6^e ligne , lisez :

On cite au nombre des principaux bienfaiteurs de cette maison , en 1175, Marie, fille de Louis-le-Jeune , comtesse de Brie, qui lui donna cinq muids de vin à prendre tous les ans à Lagny. En 1184, Éliene ou Éléonore, comtesse de Saint-Quentin qui lui abandonna « vingt sous » parisis sur l'eschange de La Ferté-Milon », et par une charte de Simon, évêque de Meaux , de l'année 1177, il appert que « Guy, vicomte de Dampmartin, a donné pour le salut de son âme, aux religieuses de Noëfort, dix sols à prendre chacun an sur le travers de St-Pathus ; avec ce, Guillaume-des-Barres, pèlerin de Jérusalem, au regard de pitié et de charité, au devant dit travers, qu'il avoit achepté dudit Guy, a donné ausdites religieuses autres trente sols chacun an le jour de la Purification Notre-Dame, avec les dix sols dessus dits ; avec ce, Pierre, vicomte de Crécy, a vendu ausdites religieuses la terre de Mont-Denys. » (*E cod. m. s. bibliot. Coislinaïce. — E tabul. monast. S.-Fidis Columbariensis.*)

En place des deux derniers paragraphes de l'art. St.-Pathus, page 721, lisez :

Dépendances : Un hameau : *Noëfort*, dans lequel est l'ancienne abbaye du même nom, appartenant à M. le comte Lanjuinais, pair de France. La ferme l'*Abbaye* et le *Pâtis*, ainsi qu'une maison de particulier construite dans une terre de l'ancienne abbaye, font partie du hameau de Noëfort et y tiennent. La ferme dite *Brumier* appartient à M. le général Marbot, à Paris ; et celle dite *Maison-neuve*, à M. Fourcault de Pavant, à Paris.

SAINT-REMY-DE-LA-VANNE. Après le premier paragraphe de l'article Saint-Remy, page 1541, lisez :

En 1155, le chapitre de l'église cathédrale de Meaux céda aux chanoines réguliers de l'abbaye de Chaage, l'église de *Saint-Remy-de-la-Vanne*, ce qui prouve que cette église existoit déjà depuis long-temps.

Après la 5^e ligne de la page 1542, lisez :

L'église est à-peu-près au milieu de la commune ; elle est une des

plus jolies du canton. Le chœur est assez bien éclairé; la voûte est assise sur des colonnes bien proportionnées. Elle possède quelques tableaux, dont l'un a été donné par le prieur en 1446: il représente la baptême de Clovis par Saint-Remy.

Les Dépendances de cette commune ayant été mal indiquées dans la nomenclature insérée à la p. 1342, nous renvoyons au n° 455 du *Tableau scénographique*, pour la régularisation de ces dépendances.

SAINTS. *Après le premier paragraphe de Saints, page 1342, lisez :*

D'après un acte de l'an 1190, où il s'agit de la présentation à la cure concédée au prieur de Sainte-Foi de Coulommiers par l'évêque de Meaux, il est question de ce village.

Nota. *Les Dépendances* de cette commune, surtout quant aux hameaux, n'ayant pas été bien indiquées, on est prié de se reporter au n° 456 du *Tableau scénographique* où leur nomenclature est bien observée.

SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE. *Dépendances omises. Après le dernier paragraphe de cet art. page 471, lisez :*

Quatre hameaux : 1° *Brinville*; 2° *Courtibaudet*; 5° *Etelles*, dans lequel sont un four à chaux et un moulin; 4° et *Les Fontaines*, petit hameau, dans lequel est une ferme, du même nom, en démolition. La maison dite *Le Sault* appartient à M. Legard; le moulin de *La Fosse* à M. Trenet; et comme il a été dit, celui d'*Etelles* à M. Courtellemont.

SAINT-SIMÉON. *Omissions. Après le premier paragraphe de l'art. Saint-Siméon, page 1343, lisez :*

L'église de Saint-Siméon, qui n'offre rien de remarquable, est sur le point culminant du village. Vers le milieu du xvi^e siècle, les habitants devoient à la ville de Coulommiers un droit de *feuage*: c'étoit le terme dont on se servoit pour désigner une imposition que l'on payoit par ménage. On croit que ses habitants, comme ceux de S-Remy-de-la-Vanne, étoient fiefs de la même ville.

Dépendances omises à la fin de l'art. même page 1343 :

Quinze hameaux, parmi lesquels n'ont pas été compris dans la même page ceux dits *Bois-Fermé*; *La Montagne*; *Reveillon*; et *Voigny*.

SAINT-SOUPLEST. *Omissions. Après le premier paragraphe de Saint-Souplest, page 721, lisez :*

En 1107, Manassès, évêque de Meaux, afin de mettre en pratique, comme il le dit dans sa chartre, cette maxime de l'évangile : *Quidquid*

habet homo, commutabit pro animâ suâ, donna cette paroisse au chapitre de sa cathédrale, pour quel'on fit son anniversaire, et que ce jour-là même il y eût un repas pour les chanoines. Par une charte de l'an 1135, Manassés II, neveu et successeur du précédent, ratifia ce don fait par son oncle.

En 1204, Simon *Miles*, seigneur de Saint-Souplest, donna à l'église du monastère de Chambre-Fontaine, la 3^e partie de la dixme du village.

En 1227, Odon ou Eudes, prêtre de Saint-Souplest, fut autorisé par le doyen et l'official de l'église de Meaux, et avec l'assentiment de ses paroissiens, à vendre à Alexandre, militaire, un arpent neuf perches de terre, appartenant à son presbytère situé près la maison de St.-Lazare.

SAMMERON. Addition. *Après le premier paragraphe de Sammeron, page 757, lisez :*

Il est question de *Sammeron* dans un acte de l'an 1228, relatif à la léproserie qui subsistait en ce lieu. Dès le commencement du XII^e siècle, les dames de Jouarre possédoient la seigneurie de ce village, et l'abbesse nommoit à la cure.

A la fin de l'art. même page, la ferme dite *les Marais* appartient à madame veuve Galien.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. Omission. *A la fin de l'art. Savigny p. 450, ajoutez :*

Il existe dans l'église quelques épitaphes assez anciennes : celle qui mérite le plus d'attention, se voyoit il y a quelques années, en face de la nouvelle chaire ; elle est ainsi conçue :

• Cy-devant gist honorable femme **POULARD**, en son vivant femme
• de M^e. Gernays Crie, Grenetier de Louviers, laquelle décéda le jour
• Saint-Laurent, x^e jour d'aoust, mil cinq cens quatre vingtz et deux. •

Deux autres moins anciennes se voient encore dans la chapelle : l'une de dame Anne de Bragelogne, date de 1675 ; l'autre de Jean-Jacques Mithon, date de 1737.

Dépendances : Deux hameaux : 1^o *le petit Plessis-le-Bois*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant aux héritiers Clary ; 2^o et *Noisement*, dans lequel est un moulin à eau du même nom, appartenant à M. Grandcau. Le château de La Grange-la-Prévôte et la ferme qui y tient, appartiennent, comme il a été dit, aux héritiers Clary ; et le moulin à vent de *Savigny*, non habité, à M. Grangère.

SAVINS. Additions : *Après la 5^e ligne du haut de la page 1525, lisez :*

432^e

Le château de la seigneurie de Savins n'offroit rien de particulier ; il a été démoli il y a environ dix ans.

L'église, d'une architecture grossière, date de l'époque de la renaissance, elle est surmontée d'une assez belle tour carrée.

Dépendances : Six hameaux : 1° *la chapelle Saint-Lié*, ainsi que le hameau du même nom sont détruits ; près de ce lieu, on voit une fontaine qui porte également le nom du Saint. Elle étoit ombragée d'ormes dont un vieux tronc subsistoit encore il y a peu d'années, et que les habitants prétendoient être celui que Saint-Lié émondoit le jour qu'il fut tué ; 2° *l'Allet* ; 3° *le Four*, situé à l'ouest sur la route de Bray à Coulommiers ; 4° *le Franc Allet* ; 5° *le Mont* ; 6° *le Vivier*. Les nombreuses constructions que l'on exécute dans cette commune permettent de croire que dans peu d'années tous ces hameaux seront réunis au chef-lieu du village.

Carrouge, paroisse de Savins, étoit un ancien fief, consistant en une maison seigneuriale, colombier, cour, jardin et accin contenant neuf quartiers, 50 arpents de terres, trois quartiers de prés et autant de vignes. Jean Girault, seigneur de Carrouge, étoit secrétaire de mad^e la duchesse d'Angoulême en 1599.

SAINT-LIÉ, né à Savins, près Provins. (*V. page 264*).

SEINE-PORT. *Après le 2^e paragraphe de l'art. Seine-Port, p. 451, lisez :*

Eglise de Seine-Port. Il y existe un beau mausolée en marbre blanc que le Roi des Français a fait ériger. Il renferme le cœur et les entrailles de S. A. R. Louis Philippe d'Orléans, prince du Sang, aïeul de Sa Majesté Louis-Philippe.

A la fin de l'art. Seine-Port, page 452, lisez :

Il existe une fabrique de fécule de pommes de terre, appartenant à M. Pitaux.

SIGNY-SIGNETS. *Dépendances* de Signy-Signets à rétablir à la fin de cet art. page 759 :

Deux villages, 1° *Signy*, (dont la population est de 167 habitants) est placé sur la pente d'un petit coteau incliné au sud : il est, dans cette direction, environné par un bois au-delà duquel se trouvent quelques étangs qui donnent naissance à un ruisseau lequel va se jeter dans la Marne, à *Fay*, à une lieue un quart de La Ferté-sous-Jouarre ; 2° *Signets* (dont la population est de 250 habitants) dans lequel est une ferme du même nom appartenant à M. le marquis de Montebise ; ce village est dans un vallon où coule un autre ruisseau qui se jette également dans

la Marne, au-dessous de Sammeron ; l'église paroissiale se trouve à Signets. Neuf hameaux : 1° *Bel-air* ; 2° *Fontaine-Voisin* ; 3° *la Bécotte* ; 4° *La Bersonne* ; 5° *le petit Montquichet* ; 6° *les Perdriets* ou *Perdrières* dans lequel est une ferme du même nom ; 7° *les Vasseliers* ; 8° *l'Orme mort* ; 9° *Paradis*. (Voir pour les fermes etc. le bas de la page 758, et le haut de celle 759.

SIGY. Addition. *Après le 3^e paragraphe, page 1525, ajoutez :*

L'église de Sigy, qui étoit une annexe de la paroisse de *Luisetaines*, est maintenant érigée en chapelle vicariale. Au sud, entre *Luisetaines* et *Sigy*, est le hameau de *Cholot*, dans lequel se trouve une ferme du même nom, appartenant, ainsi que le moulin de *Vallery*, à M. Du Roux (Frédéric-Auguste-René). Ce sont les seules *Dépendances* de la commune.

SIVRY. Addition. *Après le 1^{er} paragraphe de Sivry, p. 440, ajoutez :*

En 1243, Adam, vicomte de Melun, consent à l'abbé religieux et au couvent du Jard, que s'ils sont contraints de vider et mettre hors de leurs mains, le cens de la terre et bois de *Sivry*, et les dix arpents de haute futaie qui leur avoit été légués par Guillaume de Vaux, ils soient tous réduits à un même fief. En 1560, il y avoit un Guillaume de Launoy, seigneur de Sivry.

Il existe encore quelques traces de châteaux, tant à *Sivry* qu'à *Berceaux*, où l'on trouve seulement les fossés et quelques parties de murs à moitié enterrées dans les décombres.

SOISY. *Après le 2^e paragraphe de Soisy, page 1477, lisez :*

Soisy près Gouaix, *Beata Maria de Soisiaco* ou *Sosiaco*, érigée en cure en 1666, par M. de Gondrin, archevêque de Sens.

L'établissement des chanoines à Soisy date d'une assez haute antiquité. Ces ecclésiastiques dépendoient de St-Jean de Sens. En 1152, Thibault, comte de Brie, sur l'avis de Saint-Bernard, voulant fonder une abbaye dans l'église Saint-Quiriace de Provins, introduisit dans le chapitre de cette église des chanoines réguliers de Soisy ; mais ces derniers ne purent s'accorder avec les anciens, et l'on dut songer à les séparer, ce qui s'exécuta en 1157, sous Henri-le-Libéral, conformément à la bulle d'Adrien IV, adressée à l'archevêque de Sens et aux évêques de Paris et d'Orléans. Cette bulle prescrivait de transférer les chanoines réguliers dans un endroit plus convenable aux exercices du cloître.

Avant les deux derniers paragraphes de cet art., page 1478, lisez :

Dépendances : Trois hameaux : 1° *le Petit Bourg* ; 2° *Montramé* (en partie), dans lequel se voit le château du même nom, avec son parc, de 150 arpents ; (en 1490, Simon Bureau, conseiller, m^c des comptes, étoit seigneur de Montramé) ; 3° et *Noyen*.

SOULLY est aujourd'hui une annexe de CLAYE ; en conséquence, le n° 488, page 613, doit se reporter au n° 107 de Claye, page 587.

TANCROU. Nous réparons ainsi les *Dépendances* de Tancrou, p. 981, en faisant observer que *Les Essarts* ont été distraits de *Grandchamp*, en vertu d'une décision en date du 22 mars 1835 :

Quatre hameaux : 1° *Les Essarts*, hameau qui se trouve à un quart de lieue à l'est de Tancrou ; ce hameau faisoit partie de la paroisse de Chamigny ; il en fut détaché en 1517 pour en être érigé en cure particulière. En 1735, cette cure fut réunie à celle de *Grandchamp* ; 2° *Mont-Soutin*, dans lequel sont deux fermes et aux environs duquel on trouve un petit bois ; 3° *Villemeneux* ; 4° *Rutel*, village dont la population est de 120 habitants et dans lequel est une ferme du même nom.

Outre les fermes citées même page, ajoutez : *la Forêt*, ferme aux champs, et *la Colombette*.

THENISY. Erreur de chiffre : 1^{re} ligne, page 1525, au lieu de 1404, lisez : 1481.

Après la 2^e ligne du haut de la page 1526, ajoutez :

L'église, sous l'invocation de la Trinité, est un très-petit bâtiment qui constate qu'à l'époque de sa construction, il y a environ trois cents ans, la population de la commune étoit bien moindre qu'aujourd'hui.

Il n'existoit sur cette paroisse aucun fief, et il eût été impossible d'en établir ; car, depuis un temps immémorial, la propriété du territoire appartient exclusivement aux habitants. Ce territoire, composé de 470 hectares, est divisé en 17,000 parcelles, sorte de morcellement que ne présente aucune autre commune du département.

L'ancien hameau du *Petit Thenisy*, autrefois distinct de la commune, au sud, lui est maintenant devenu contigu par les constructions modernes qui ont comblé l'intervalle qui les séparoit.

A l'est de la commune, et sur les confins des territoires de Savins et de Paroy, dans le x^e siècle, existoit un antique manoir que devoit rendre formidable sa position sur le bord du chemin *Paré* ou *Perré*, ancienne voie romaine qu'il dominoit, ainsi que les alentours, et son voisinage

de Provins ville alors, des plus importantes; il se nommoit *Monthery*. Mais, dit le docteur Pascal, à qui nous avons emprunté cet article, quelle fut la place positive qu'il occupoit? Quels furent ses orgueilleux propriétaires? On l'ignore. L'impitoyable marche des âges a pour jamais anéanti leurs traces. D'après les papiers terriers, on sait seulement qu'il existoit; la tradition a même donné à l'endroit sur lequel il s'élevoit le nom des *Châteaux*, mais l'on présume seulement qu'il fut l'ancienne maison seigneuriale de Paroy.

THOMERY. Erreur. La commune de Thomery porte mal-à-propos le n° 486; l'ordre vouloit qu'elle portât le n° 487.

THORIGNY. *Après la sixième ligne du haut de la page 926, lisez :*

Depuis que cette note a été imprimée, nous recevons, de la part du maire de Thorigny, à la date du 17 août 1859, une lettre qui nous assure que la carrière d'albâtre dite *albâtre français*, qu'il prétend que nous avons placée mal-à-propos sur le territoire de Dammart, est au contraire située sur celui de Thorigny, et exploitée par M. Lemelle, de Paris.

Dépendances omises même page : 1° le Bout du Pont, hameau dont la population est de 228 habitants; 2° les Fontaines; 3° le Boulevard.

THOURY-FERROTTES. Faux n° pour renvoi au *Tableau scénographique*. Il se trouve par erreur deux n°s 486, et deux n°s 488. Cependant on ne peut plus intervertir l'ordre des n°s, sans causer une interruption difficile à réparer pour les renvois.

TOUQUIN. Observations. Cette commune porte mal-à-propos le n° 491 qu'il faut dire au moins (*bis*).

Omissions: *Après le premier paragraphe de Touquin, p. 1425, lisez :*

En 1107 ou environ, Manassès, évêque de Meaux, confirma au prieur de La Celle la possession de *Toquin* (*Tulquino*) dont il jouissoit déjà.

En 1190, Pierre de *Toquin* et Edeline, sa femme, fondèrent la chapelle de Saint-Pierre-en-veuve sur la paroisse de Coulommiers.

Il y avoit encore dans l'étendue de la paroisse de Touquin une chapelle sous l'invocation de La Madeleine; on ignore l'époque de sa fondation, mais étoit depuis long-temps réunie à la mense du prieur de La Celle. En 1637, cette chapelle fut démolie, et du produit des matériaux joint à une somme de mille livres que donna le prieur de La Celle, on fit un fond pour la subsistance d'un vicaire à Touquin.

Dépendances omises à la fin de l'art. page 1426 :

Neuf hameaux : 1° *Courmereau*, dans la plaine, mais sur sur la crête du coteau ; 2° *Fontaine du But* ; 3° *Gouvert*, où se trouve une ferme du même nom, comme il a été dit ; 4° *le Buisson* ; 5° *les Guignes-Bares* (en partie) ; il n'en dépend plus qu'une maison ; le reste par ordonnance du Roi, est réuni à la commune du Plessis-feu-Aussoux (*V. Le Plessis*) ; 6° *Le Tan* (population 104) ; 7° *Lureau*, dans lequel est une ferme du même nom, dans la plaine au sud ; 8° *Ste-Suzanne* ; 9° et *Villarceaux*, au nord de Touquin.

TOURNAN. Addition aux *Dépendances* de Tournan, p. 723, à la fin de cet article.

Le château d'*Armainvilliers*, la ferme qui en dépend et qui porte le même nom, appartient à M^{me} v^e Baillot, ainsi que la ferme d'*Origny*.

Deux hameaux : 1° *Mocquesouris* ; et 2° *Villé* (population 105), dans lequel est un moulin à vent qui est le même que le moulin à vent du *Martroy*.

USSY-SUR-MARNE. ERREUR : *A la cinquième ligne d'Ussy, page 759, au lieu de 816 habitants, lisez : 725.*

Omission d'une partie des *Dépendances* de cette commune, qu'il est important de rétablir ici après le troisième paragraphe de la même page :

Trois hameaux : 1° *Avernes*, dans lequel est une ferme appartenant à M. le comte de Plainval ; 2° *Beauval* (en partie), l'autre dépend de la commune de Chamigny ; 3° et *Molien*, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Boquet. La ferme de *Morintru*, divisée, dépend aujourd'hui de la commune de La Ferté-sous-Jouarre ; et la maison de campagne d'*Ussy* appartient à M. le baron de Vilgruys.

VAIRES. *Dépendances* à ajouter à celles indiquées page 959, à la fin de cet art., lisez : *Grand Vaires*, chef-lieu (pop. 121) ; *Petit Vaires*, hameau (population 989) ; et *La Grande Ferme*, ferme.

VALENCE. *Dépendances* à ajouter à la fin de cet article, page 441 :

Deux hameaux : 1° *Les Pirois*, démolis ; le terrain de cette habitation est en culture ; M. De Loynes en est le propriétaire ; 2° *Les Guerons*.

VALJOUAN. *Après le 1^{er} paragraphe de Valjouan, page 1526, lisez :*

Dans la première division de la France, le village de Valjouan faisoit partie du canton de Nangis ; il fut réuni à celui de Donnemarie en 1800.

Avant 1300, ce village n'étoit qu'un hameau dépendant de la commune de Villeneuve-les-Bordes. A cette époque, on y construisit une église, et le nombre des habitants s'accrut insensiblement. L'église n'offre rien de remarquable. La flèche qui la surmonte ne manque point de hardiesse.

Le fief de Valjouan qui rellevoit de la seigneurie des Bordes de Villeneuve, avoit son siège dans une ferme au sud-est du village. Cette ferme porte encore le nom de château, et contient les restes du manoir seigneurial.

Dépendances omises, même page, à la fin de l'art. : La ferme dite *Les Fontaines*, appartient à M. Cauchy (Alexandre) et non Gouchy. Le hameau de *Roginvilliers* (en partie) n'est composé que de 7 habitants.

VAUDOY. Addition : *Après le troisième paragraphe de l'article Vaudoz. page 1426, lisez :*

Ainsi que son nom l'indique, ce village est situé dans une vallée que traverse le ruisseau d'Huissandre, que plusieurs géographes regardent avec raison comme l'origine de la rivière d'Yères; ce ruisseau partage le village en deux portions.

Vers la fin du XIII^e siècle, Adam de Vaudoz fut fait évêque de Meaux. Il mourut en 1298. En 1495, le pape Alexandre VI annexa à la dignité d'archidiacre de Brie la cure de Vaudoz; mais en 1654 l'évêque de Belleau remit les choses dans leur état primitif : l'archidiacre ne fut plus curé primitif; et on établit un vicaire perpétuel dans cette paroisse.

Nous remplaçons les *paragraphes 4 et 5* de la même page, par les notes suivantes qui nous ont été communiquées par M. Chatriot, maire.

L'église, est selon une épitaphe y trouvée, dédiée et consacrée en l'honneur de Dieu et de la Sainte-Vierge-Marie et de Saint-Médard, confesseur, patron de cette église, par reverend père en Dieu, monseig^r Charlet, évêque de. . . le 24^e jour d'août 1540.

Cette église est très-recommandable par la construction de son chœur, de 60 pieds de haut en œuvre, entouré d'une galerie à moitié de sa hauteur, percé autrefois de vingt-deux croisées, compris sept ogives, dont quatorze ont été bouchées à cause du grand entretien sans doute que la hauteur occasionnoit.

La commune possède encore, comme il a été dit p. 1426, une fontaine assez remarquable; on ignore la direction de sa source; ce qui porte à croire que ce seroit une espèce de puits artésien. On découvre autour une assez grande quantité de fosses qui semblent attester qu'autrefois il y existoit des tanneries et mégisseries. Par les découvertes que l'on fait

aujourd'hui, sans recherches, il seroit assez croyable qu'il y existoit encore d'autres établissements d'industrie et de commerce, ce qui prouveroit que la commune étoit plus populeuse et plus considérable qu'aujourd'hui.

Vaux-sous-Coulombs. *Dépendances* à rétablir ainsi, après la 7^e ligne de la page 983 :

Trois hameaux : 1^o *Brefoiselle*, situé à l'est dans la vallée, sur le bord du ru de Clignon, et dans lequel sont deux fermes; 2^o *Hervilliers*, au sud dans la plaine, et dans lequel sont trois fermes dont une est dite *la ferme d'En-bas* : un bois sépare ces deux hameaux; 3^o *Vasset*, dans lequel sont deux moulins du même nom. La population n'est que de 194.

Vendrest et Rademont. La commune de *Rademont* ayant été réunie à celle de *Vendrest*, il convient de rétablir ici l'historique et les *Dépendances* de ces deux communes, afin de n'en faire qu'un seul article, *Rademont* n'étant plus qu'un hameau de *Vendrest*.

Après le premier paragraphe de *Vendrest*, page 983, lisez :

Dans un acte du monastère de *Chambre-Fontaine* de l'an 1153, il est question d'un *Evrard*, doyen de *Vendrest*. Il existoit à *Vendrest* un hôpital ou maladrerie dont on ignore l'époque de la fondation, et qui, par arrêt du conseil du 26 mars 1695, fut réuni à l'hôpital de *Lizy-sur-Ourcq*.

En 1240, *Pierre* de *Rademont* fonda, suivant la formule ainsi usitée, pour le repos de son âme, de celle de son épouse, et de ses aïeux (*Tabul. monast. Cameri Fontis.*) une chapelle à *Rademont*.

Dépendances de *Vendrest* et *Rademont* à rétablir ainsi après la 7^e ligne de la page 983 :

Quatre hameaux : 1^o *Chatton* (popul. 550); 2^o *Les Brulis*, dans la plaine au nord-est; 3^o *Troussevache*, sur un coteau incliné à l'est; 4^o *Rademont*, dans lequel se trouvent 2 fermes et un moulin. *Les Plâtrières* ne consistent qu'à cuire du plâtre; il n'y a point d'habitation.

Dans *Vendrest*, il existe trois fermes, etc.

Verdelot. Observations. N'ayant été fait qu'une foible nomenclature des écarts de cette commune qui se compose de 58 écarts, savoir : 55 hameaux, 17 fermes, 4 moulins, 3 maisons isolées, deux châteaux et une tuilerie, nous allons reprendre l'ordre de ses *Dépendances*, en faisant observer qu'il ne sera pas parlé des propriétaires des fermes dont il a été fait mention au haut de la page 1561.

Dépendances de *Verdelot* : Trente-cinq hameaux : 1^o *Couargis*, dans

lequel est un moulin du même nom; 2° *Croix-Viornet*; 3° *Fontaine Jeannette*; 4° *La Bonnerie*, dans lequel est une ferme du même nom; 5° *la Couarde*; 6° *la Fosse*; 7° *la Fresnois*, dans lequel est une ferme du même nom, à M. Drouet; 8° *la Tour du Sable*; 9° *Launoy-Renault*, dans lequel sont le château et une ferme du même nom; 10° *l'Aventure*; 11° *la Vallée*; 12° *le Bois Sébille*; 13° *le Corbier*; 14° *le Grand Egrefsin*; 15° *le Jet*, environné d'un bois qui confine aux rives du Petit Morin; 16° *le Martrois*; 17° *le Moncel*; 18° *le Mont*; 19° *le Patis*; 20° *le Petit Cornout*; 21° *le Petit Egrefsin*; 22° *l'Epinoche*; 23° *le Point du Jour*; 24° *le Prieuré*, réuni jadis à la mense conventuelle de Chesy; 25° *les Gacheux*; 26° *les Haute et Basse-Croix*; 27° *les Loges*; 28° *les Saulins*; 29° *Pilfroid*; 30° *Planchancourt*, dans lequel sont deux fermes du même nom; 31° *Replonges*, ancien fief; 32° *Saint-Georges*, dans lequel est une ferme du même nom; 33° *Tape-cul*; 34° *Toraille*, dans lequel est une ferme du même nom; et 35° *Voigny*.

Le château de *Laroche* appartient à M. Gramagnac; c'étoit un ancien fief, avec château et chapelle benite en 1766, par l'évêque de Soissons, comme il a déjà été dit au bas de la page 1558 et au haut de celle 1559. Ce château offre encore un joli parc bordé par le Morin, avec des terrasses qui dominent cette rivière. Enfin, la tuilerie de *Belle-vue* à M. Clozier.

VERT-SAINT-DENIS. OMISSION. *Ajoutez à la fin de l'art. de Vert-St-Denis, page 454, ce qui suit :*

Dépendances : Deux hameaux : 1° le petit Jard (population 115); 2° Pouilly-le-Fort (populat. 350), dans lequel est une ferme du même nom, provenant d'un ancien château.

Le Moulin des Courtils, maison isolée. — Se reporter aux pages 455 et 454 pour le reste des Dépendances.

VIGNELY. *Après le 2° paragraphe de l'art. Vignely, p. 615, ajoutez :*

Maieul, abbé de Saint-Faron, en fit la translation 8 ou 10 ans après, vers l'an 690. Ses saintes reliques furent depuis déposées dans l'église cathédrale de Meaux, et vers la fin du XII^e siècle, elles furent portées et honorablement placées dans l'église collégiale de la ville de Gournay en Normandie, sur la rivière d'Epte où commence le diocèse de Rouen.

VILLEBÉON. *Après la 14^e ligne de la page 1834, lisez :*

Nécrologie. Pierre de Nemours, plus communément de Villebéon, chambellan de Saint-Louis, né à Villebéon en 1210. Il appartenoit à

une famille qui a fourni plusieurs grands officiers de la couronne, et dans laquelle la charge de chambellan fut long-temps comme héréditaire. En 1249, il suivit en Egypte Saint-Louis dont il s'étoit concilié les bonnes grâces par sa prudence et sa piété; en 1270, il accompagna ce même prince en Afrique, et fut nommé par lui un de ses exécuteurs testamentaires. Villebéon survécut peu à St-Louis, et mourut quelques jours après ce prince de la même maladie qui l'avoit emporté; son corps fut rapporté en France et inhumé à Saint-Denis, aux pieds de St-Louis.

VILLEMAREUIL. *Après le 2^e paragraphe de Villemareuil, p. 678, lisez :*

Il est question de Villemareuil dès l'an 1154; Théobald ou Thibault de *Villameroia* fut un des bienfaiteurs du monastère de Fontaines.

En 1449, Jean de *Laire* étoit seigneur de *Villemeroil*.

Ajoutez à la fin de l'art. de Villemareuil, page 679 : Villemareuil, ferme dans le chef-lieu, appartient à M. de Saint-Martin.

VILLENAUXE-LA-PETITE. *Après la 11^e ligne de la page 1479, lisez :*

L'église renferme de très-belles boiseries autour du chœur, maître-autel, colonnes torsées, entrée du chœur, colonnes, chapiteaux cintrés; chapelle St-Roch, belles boiseries derrière le maître-autel; tableau remarquable: *l'Assomption de la Sainte-Vierge*. Deux à trois tombes dans la grande nef, dont une de moine, épitaphe gothique. L'église entièrement entourée de belles boiseries-chêne. Fonts baptismaux, belles boiseries; baptême de J. C. par St-J.-B., sculpture magnifique.

VILLENEUVE-LES-BORDES. *Après le 1^{er} paragraphe de Villeneuve-les-Bordes, page 1526, ajoutez :*

Il est question de Villeneuve dans des actes de l'an 1100. A cette époque, où il portoit déjà le titre de cure, *Valjouan*, commune voisine, en dépendoit. Il est encore fait mention de cette paroisse dans une bulle du pape Alexandre III, qui vivoit à la fin du XII^e siècle.

Dépendances omises à la fin de cet art. page 1527, ajoutez :

La ferme dite *les Bordes*, appartient à M. Marceaux, propriétaire aussi de la maison de garde dite *les Boyers*; celle dite *les Grands Champs*, à M. le duc Stakpool, non habitée; et celle dite *les Masures* n'existe plus.

VILLENEUVE-SAINT-DENIS. *Omission : Après la 2^e ligne, p. 1452, lisez :*

Dépendances : Cinq hamcaux : 1^o Bel-air; 2^o la Dénicherie, dans lequel est une ferme du même nom; 3^o le Bout du Monde; 4^o le Gibet-

Gambet, placé au nord dans la plaine entre Villeneuve et Serris, canton de Crécy; 5° et *Montmidi*. Le château de *la Guette*, etc., etc.

VILLENEUVE-SUR-BELLOT. Omission des *Dépendances* de Villeneuve-sur-Bellot; à la fin de cet art. page 1562, lisez :

Douze hameaux : 1° *Fief-Adam*; 2° *Fontaine-Robert*; 3° *Fontaine-Tigé*; 4° *le Grand Fourcheret*, 5° *le Petit Fourcheret*; ces deux hameaux sont sur l'autre rive du Morin et au bas du coteau qui regarde le village; 6° *les Fans*; 7° *les Marées*; 8° *les Roulets*; 9° *Montflageol*; 10° *Nebourg*; 11° *Ormerond*; 12° et *Rocmont*. La maison dite *l'Egreffin* n'est pas habitée.

VILLIERS-EN-BIÈRE. Omission : *Au haut de la page 472*, lisez :

En 1264, Isabeau, femme de Philippe de Villiers, chevalier, ratifia ce que son mari avoit laissé au prieuré de *Rabley*, dépendant de l'abbaye du Jard.

Changeement de *Dépendances* : après le 2° paragraphe de la p. 472, lisez :

La ferme de *Mémorant* n'est plus sur la commune de Villiers-en-Bière; elle est sur celle de Perthes.

VILLIERS-SUR-MORIN. Addition : *Après le 1^{er} paragraphe*, p. 679, lisez :

En 1082, Robert, évêque de Meaux, donna l'église de Villiers au monastère de Marmoutiers.

En 1180, le pape Alexandre confirma, au chapitre de Meaux, la possession de l'église de *Villiers*.

Hugues de Châtillon donna, pour l'établissement du monastère de Pont-aux-Dames, commune de Couilly, entre autres paroisses celle de *Villiers-sur-Morin*, et il obtint, en 1228, que les habitants de ces paroisses céderoient leurs droits aux religieux.

Additions et changements : *Supprimez les trois derniers paragraphes, même page, et substituez-y ceux-ci :*

Ce village est sur la rive gauche du Grand Morin qui y fait tourner trois moulins appartenant savoir : le moulin de *Villiers* à M. Ballé; le *Moulin à fer*, à M. Fournier à Paris; (c'est par erreur que l'on a dit *Moulin à fer*; de tout temps et sur le plan cadastral, ce moulin a porté le nom de *Moulin Guillaume*); et le moulin dit *Rivault*, à dame Angélique Lefevre, veuve Greban.

En vertu d'une ordonnance royale du 5 juin 1859, un pont en bois sur la rivière du Grand Morin, pour communiquer de cette commune à la route royale n° 34, a été en construction. Ce pont qui relie cette route à celle n° 56, est très-avantageux à la commune et aux communes

environnantes. Il existe aussi, en cette commune, une très-belle source d'eaux vives connue sous le nom de *Fontaine de Retz*, située dans un lieu très-pittoresque.

Dépendances omises : à la fin de la même page, ajoutez :

Quatre hameaux : 1° *Dainville* (en partie); 2° *Montaigu*; 3° *la Picardie*; 4° et *la Ramotterie*. En 1838, la ferme dite de *Chelles*, a été transformée en une très-jolie maison bourgeoise; elle est très-agréablement située pour ses points-de-vue qui s'étendent dans un rayon de 8 à 10 lieues.

VILLIERS-SUR-SEINE. Additions. *Après la 7^e ligne de la page 1480*, lisez :

L'ancien château de Villiers n'existe plus. Il étoit placé à l'ouest du village. Il fut d'abord converti en ferme; maintenant morcelée.

A la fin du même art., même page, lisez : *Dépendances omises* :

Trois hameaux : 1° *Athis*, situé à l'est de Villiers; il borde la Seine qui décrit une courbe assez prononcée dans cet endroit et forme la limite du département sur ce point; 2° *Bordeveze*, situé sur la rive droite de la Seine, côté opposé à la commune; 3° *la Bouteille*.

Le château d'Athis, ou plutôt la ferme dite *l'ancien château*, ainsi que celle de *la Providence*, appartiennent à M. le vicomte de Vernaux.

VIMPELLES. Omission. *A la fin de l'art. de Vimpeles*, page 1529, outre les *Dépendances* y indiquées, ajoutez :

1° *Les Marais*, hameau; 2° *la Michoterie*, hameau qui n'est séparé de la commune que par un pont de pierres de 12 travées, lancé sur l'ancien lit de la Seine.

VINANTES. *Après le 1^{er} paragraphe de l'art. Vinantes*, p. 724, lisez :

Cette paroisse étoit une cure régulière de l'ordre de Saint-Augustin, qui dépendoit de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, et à laquelle le collège de Louis-le-Grand présentoit, depuis que la mense de cette abbaye avoit été réunie à celle du collège. Le nom de ce village fut d'abord *Nant*; en y joignant *Vicus* (village), on a fait *Vicus Nantis*, puis par corruption ou par abréviation, *Vinanlis* que l'on a traduit par *Vinantes*.

Valbert, Galbert ou Gaubert, abbé de Luxeu ou Luxeuil, en Franche-Comté, que l'église a canonisé, étoit né à Vinantes. Au moins, telle est l'opinion de Baillet, quoique d'autres aient pensé que ce fut à Nanteuilles-Meaux, à Nantouillet ou Nanteuil-le-Haudouin (Oise).

Erreur : même page, au lieu de : *Dans le village trois fermes*, lisez :

Dans le village cinq fermes : la 1^{re} dite *la Charité*, à M. Nicque;

la 2^e dite *la Fontaine*, à M. Chartier; la 3^e dite *le Clos Malard*, à M. Roche; la 4^e dite et appartient à *l'Hôtel-Dieu de Paris*, et la 5^e dite *Long-Champ*, à M. Lemaire.

VOISENON. *A la fin de l'art.* Voisenon, page 456, lisez :

M. Rouillé d'Orfeuil, marquis de Marville, est décédé en février 1833, âgé de 77 ans. Il se tint à l'écart lors de la tourmenterévolutionnaire, et ne reparut que sous le gouvernement impérial, qui le nomma sous-préfet de Nogent-le-Rotrou; il exerça ces fonctions jusqu'au 13 janvier 1814, époque à laquelle il fut nommé préfet d'Eure et Loir; il perdit cette place le 29 juin suivant, et devint conseiller d'état honoraire. Le retour de Napoléon au mois de mars 1815, le rendit à la préfecture d'Eure et Loir; mais il en fut encore privé à la seconde restauration. Son fils aîné M. le comte Rouillé d'Orfeuil, ancien préfet, conseiller d'état en service extraordinaire, est devenu le possesseur de cette propriété qui avoit été constituée en majorat et qu'il habite maintenant.

Dépendances omises : 1^o *le château de Voisenon.* On ne sait pas bien positivement à quelle époque a été construit le château de Voisenon; il paroîtroit seulement que cette propriété a pu être une dépendance de l'ancienne abbaye du *Grand Jard*, qui auroit cédé et vendu le terrain sur lequel il existe aujourd'hui: ce qui porte encore à le croire, c'est la disposition actuelle des lieux. Cette propriété a été longtemps possédée par M. le comte de Voisenon, frère de l'abbé du même nom. A la mort du premier, elle a passé entre les mains de ses héritiers qui l'ont vendue à M. Audebert, qui lui-même l'a revendue à M. Saucède qui y a fait de grands embellissements. Aujourd'hui elle est possédée par madame Guenoux, qui n'a pas peu contribué à en faire une charmante habitation; 2^o *La ci-devant abbaye du Jard*; 3^o *et le Grand Jard*, ferme, qui n'offre rien de remarquable et qui étoit une dépendance de l'abbaye du *Grand Jard*: ce sont MM. de Vergès qui l'ont achetée en 1790, et qui la possèdent encore.

YÈBLES. Omission. *Après le premier alinéa*, page 511, lisez :

L'église qui n'offre rien de remarquable, fut construite dans le xiv^e siècle; elle est surmontée d'une tour qui s'aperçoit de très-loin.

En 1560, François du Chesnay, vicomte de Melun, seigneur d'Yèbles, assista, par procureur, à la rédaction de la coutume de Melun.

A la fin de l'art., même page, rétablissez ainsi les *Dépendances* :

Un hamceau : *Le Petit Nogent* (pop. 98), dans lequel est une ferme du

même nom, appartenant à M. Pommier; et un moulin aux héritiers D'huy.

Dans *Vulaine*, deux fermes, dont la grande appartient à M. le baron de Lage, et la petite à défunt M. Gilbon, maire de la commune.

La Maison du Pont des Seigneurs est démolie : il reste encore un jardin entouré de murs. M. Laplaine en est propriétaire, ainsi que du moulin dit *La Pierre Blanche*.

Addition à la nécrologie des illustres du département.

TARBÉ DES SABLONS (Sébastien-André), né à Sens, le 19 septembre 1762, a été plusieurs années maire de la ville de Melun, où il exerçoit la profession d'imprimeur, et il s'y distingua par un grand acte de courage et de fermeté, lors de l'arrestation de l'infortuné Bailly. (Voy. *Biog. univ.*, au mot BAILLY). Il quitta Melun quelques années après le régime révolutionnaire, et occupa à Paris successivement, des places supérieures dans l'Administration des contributions indirectes et le ministère du commerce. Extrêmement actif et laborieux, grand calculateur, il a composé le *Manuel des poids et mesures*, dont il y a eu près de quinze éditions de divers formats. Il est mort à Paris, le 17 mai 1857, âgé de 75 ans; il laisse deux fils, dont l'un est avocat-général à la cour de cassation, et possède, dans ce département, la belle propriété du Mesnil, commune de Fontains, près de Nangis, et tous deux sont nés à Melun.

M. Tarbé des Sablons, étoit frère puiné de Louis-Hardouin Tarbé, ministre des contributions sous Louis XVI, et de Charles Tarbé, législateur, député de Rouen à l'assemblée législative en 1791, et député de l'Yonne au conseil des 500, en 1797. (Voy. leurs articles dans la *Biog. univ.*, t. 44, pag. 525 et suiv.).

LAMBERTÉ (Théod.), imprimeur à Paris, fut un des agents de Robespierre, et remplit par ordre du gouvernement révolutionnaire, différentes missions dans les départements, et entre autres dans celui de Seine et Marne, où il justifia par ses vexations le digne choix qu'on avoit fait de lui. Impliqué dans le procès Babeuf, il comparut en 1797, devant la haute-cour de Vendôme, et faute de preuves, il fut acquitté. Il reprit dans la capitale l'exercice de sa profession, puis se fixa à Meaux, et ensuite vint exercer quelques années l'état d'imprimeur à Melun. Il fut arrêté de nouveau à cause de l'exagération de ses principes; les événements du 19 juin 1799 firent cesser sa captivité. S'étant fixé de nouveau à Paris, il y publia une feuille appelée le *Démocrate*, qui ne put survivre à la journée du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Il fut frappé, peu de temps après, des mesures qui atteignirent le reste du parti démagogue, à la suite de l'explosion de la machine infernale; il fut conduit à Oléron, puis transporté en Afrique où il mourut en 1803.

LISTE GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE

De toutes les Villes, Communes et Dépendances; Indication si c'est une Commune, un Château, une Maison de campagne, Ferme, Fabrique, un Moulin à eau, à vent, etc.; la Ville ou Commune d'où ces endroits dépendent. (Les communes sont en PETITES CAPITALES, avec leur numéro d'ordre et le canton à la 3^e colonne en italique).

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou c'est tout les communes à dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
A.			B.		
1. ACHÈRES.....	commune.....	<i>La Chapel.-la-R.</i>	Autonne.....	maison de c.	Chaubry.
Aigreftins. (<i>V. Les</i>	Égr. fins	N. ut-Montiers).	Auvers.....	hameau.....	Noisy-sur-Ecole.
Aigretain.....	ferme.....	S.-Jean-1-2-Jum.	Auvergne.....	moulin.....	Nangis.
Ailly.....	ferme.....	Courtry-1-Grang.	Auxonnettes.....	château.....	Sain-Fargeau.
2. AMILLIS.....	commune.....	<i>La Ferte-Gauch.</i>	Auxonnettes.....	hameau.....	Saint-Fargeau.
Amillis.....	m. dec., a. chât.	Auillis.	Auxy.....	hameau.....	Buthiers.
Amillis.....	moulin.....	Amillis.	Avernes.....	ferme.....	Ussy-sur-Marne.
3. ANPONTVILLE.....	commune.....	<i>La Chapel. la-R.</i>	Avernes.....	hameau.....	Ussy-sur-Marne.
Ancœur.....	ferme.....	Bailly-Carrois.	Avigny.....	hameau.....	Mouceaux-1-Bray
4. ANDREZEL.....	commune.....	<i>Mormant.</i>	15. AVON.....	commune.....	<i>Fontaineleau.</i>
5. ANNET.....	commune.....	<i>Claye.</i>	Avrilmont.....	hameau.....	Burcy.
6. ARBONNE.....	commune.....	<i>Melan sud.</i>			
Arbonne.....	ferme.....	Arbonne.	16. BABY.....	commune.....	<i>Bray.</i>
Archeris.....	hameau.....	La Haute-Maison	Babylone, v. Bréault	ferme.....	Reuil.
Archet.....	hameau.....	Saint-Cyr.	Bigatelle.....	maison.....	Le Châlelet.
Arcy.....	château.....	Chaumes.	17. BAGNEAUX.....	commune.....	<i>Nemours.</i>
Arcy.....	ferme.....	Chaumes.	Bagneaux.....	hameau.....	Ozoûer-le-Repos.
Arcy.....	hameau.....	Chaumes.	Bagneaux.....	deux fermes.	Ozoûer-le-Repos.
7. ARGENTIÈRES.....	commune.....	<i>Mormant.</i>	Bagneaux.....	verrerie.....	Bagneaux.
Argeville.....	château.....	Vernon.	Baillard.....	hameau.....	Doue.
Armainvilliers.....	château.....	Tournan.	Bailly.....	maison à l'éc.	Planoy.
Armainvilliers.....	ferme.....	Tournan.	Bailly.....	anc. chât. dét.	Champs.
8. ARMENTIÈRES.....	commune.....	<i>Lizy.</i>	Bailly.....	maison de pl.	S.-Pier-les-Nem.
Arrondeau.....	maison isolée	Beaumont.	Bailly.....	féculerie.....	S.-Pier-les-Nem.
Arrondeau.....	moulin à v. det.	Beaumont.	Bailly.....	ancien fief.....	S.-Pier-les-Nem.
Arpentigny.....	ferme détruite.....	S. Jean-1-2-Jum.	Bailly.....	ferme.....	Saint-Méry.
Arpentigny.....	hameau.....	S. Jean-1-2-Jum.	Bailly.....	hameau.....	Machault.
9. ARVILLE.....	commune.....	<i>Château-Landon.</i>	Bailly.....	hameau.....	Souppes.
Athis.....	hameau.....	Villiers-sur-Seine	18. BAILLY-CARROIS	commune.....	<i>Mormant.</i>
Attilly.....	anc. comm. e.	Ferrolles-Attily.	19. BAILLY-ROMAINVILLE	commune.....	<i>Crécy.</i>
Attilly.....	moulin à eau.	Ferrolles-Attily.	Bailly-Romainvilliers.....	deux fermes.	Bailly-Romainvilliers.
10. AUBÉPIERRE et			Balène.....	hameau.....	Amillis.
PECQUEUX.....	commune.....	<i>Mormant.</i>	Balène.....	ferme.....	Maisoncelle. . . P
Aubert.....	moulin.....	Bernay.	Balle-Fontaine.....	hameau.....	Courchamp.
Aubervilliers.....	ferme.....	Ferrolles-Attily.	20. BALLOY.....	commune.....	<i>Bray.</i>
Aubetin.....	maïs. de cam.	Dagny.	Balloy.....	maison de c.	Balloy.
Aubetin.....	ferme.....	Dagny.	Balloy.....	moulin à v.	Balloy.
11. AUBIGNY.....	commune.....	<i>Melan nord.</i>	Baloquin.....	ferme.....	Crevecoeur.
12. AUFFERVILLE.....	commune.....	<i>Château-Landon.</i>	21. BANNOST.....	commune.....	<i>Nangis.</i>
13. AUGERS.....	commune.....	<i>Villiers S.-Georg.</i>	Bannost.....	moulin à v.	Bannost.
14. AULNOY.....	commune.....	<i>Coulommiers.</i>	Barbacaune.....	hameau.....	Nanteau-s-Esson.
Aulnoy.....	ferme.....	R. üil.	Barbeaux.....	hameau.....	Héricy.
Au Moulin-à-Vent.	maïs. boug.	Miry.	Barbeaux.....	ancienne ab.	Fontaine-le-Port.
Aunoy.....	hameau.....	Blennes.	Barbeaux.....	maïs. bourg.	Fontaine-le-Port.
Aunoy.....	château.....	Champpeaux.	Barbeaux.....	moulin.....	Fontaine-le-Port.
Aunoy.....	ferme.....	Champpeaux.	22. BARBEY.....	commune.....	<i>Montereau.</i>
Authéil.....	hameau.....	Beauthéil.	Barbey.....	moulin dét.	Barbey.
Authéil.....	ferme.....	Beauthéil.	Barbigny.....	hameau.....	Branles.
Authéil ou Authéil.	hameau.....	St-Remy-de-la-Vanne.	Barbigny.....	ferme.....	Branles.
Authéil. (<i>V. Hautéuil.</i>)	hameau.....	Presles.	Barbizon.....	hameau.....	Chailly-en-Bière.
Autonne.....	hameau.....	Chaubry.	23. BARCY.....	commune.....	<i>Lizy.</i>
			Barlay.....	m ^{de} de camp.	Saint-Brice.
			Barneau.....	hameau.....	Soignolles. . . M.

NOMS DES ENDRITOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent	NOMS DES ENDRITOITS.	INDICATION de chaque endroit	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent
Barnouville	hameau	Beaumont.	Beauval (en partie)	hameau	Chamigny.
Barny	village	Saint-Augustin.	Beauval	ferme.	Chamigny.
Barny	ferme	Saint-Augustin.	Beauval (en partie)	hameau	Ussy-sur-Marne.
Barussel	ferme	S-Jean-1-2-Juin.x	Beauvaux	ferme	Chenoise.
Bas de Gournay. (V.)	Le pont de	Gournay.)	Beauvanger	fer., anc ⁿ ch.	Chevry Cossigny.
Bas de St-André	hameau	Château-Landon.	29. BEAUVOIR	commune	Mormant.
Bas de S.-Severin	hameau	Château-Landon.	Beauvoir	1 ^e de S-Faron	Le Plessis-Placy.
Bas de S.-Thugat	hameau	Château-Landon.	Beauvoir	4 fermes	Beauvoir.
Bas de Sepville	hameau	Sainte-Colombe.	Beauvoir ou Beauv ¹	hameau	Le Plessis-Placy
Bas-Larris	moulin	Château-Landon.	Bechereau	maison	Poigny.
Baspré	v. B-aupré.	Ferrières.	Bechereau	moulin.	Poigny.
Basses Mezières	ferme	Gimbrois.	Becherelle-la-Chare	ch. en ruine.	Dontilly.
Basses Pleignes	terme	Fromonville.	Becherelle	hameau.	Dontilly.
24. BASSEVELLE	commune	La Ferrière-s-Jour.	Becheret	hameau	Boitron.
Bautry	hameau	Bouigny.	Becoiseau	hameau	Montcerf.
Baudelu	ferme	Arbonne.	Bechoiseau	chât. détruit.	Mortcerf.
Beaugaudin	hameau	Couilly.	Bel-air	ferme	Echou-Boulains.
Bavière. (Voy. Le	moulin de	Bavière.)	Bel-air	hameau	Charmentray.
Bazile	ferme	Bernay.	Bel-air	pet. ferme	Charmentray.
25. BAZOCHES	commune	Bray.	Bel-air	hameau	Jouy-sur-Morin.
Beaubourg	château	Croissy-Beaubg.	Bel-air	hameau	La Chapelle-s-Cy.
Beaubourg	hameau	Croissy-Beaubg.	Bel-air	hameau	La Houssaye.
26. BEAUCHERY	commune	Villiers-S-Georg.	Bel-air	hameau	Saint-Austun.
Beauchien	hameau	Jouy-sur-Morin.	Bel-air	hameau	Signy-Signe s.
Beauguichet	hameau	Rampillon.	Bel-air	maison	Verclot.
Beaujard	hameau	Sainte-Colombe.	Bel-air	maison isolée.	Bussières.
Beaujard	moulin	Ste-Colombe.	Bel-air	moulin a v.	La Chapelle-Iger
Beaujard	hameau	Poigny.	Bel-air	hameau	Villen.-St-Denis.
Beaujard	chât. détruit.	Neuilmontier.Mx.	Belleme	ferme	Magny-l-Hongre.
Beaulieu	château	Pécy.	Belle-assisée	chât. en dem ⁿ	Jossigny.
Beaulieu	ferme	Rumont.	Bellebit	maison	Avon.
Beaulieu	hameau	Boissise-la-Bertr ^d	Bel-e-fontaine	château	Flagy.
Beaulieu	château	Pécy.	Belle fontaine	château	Samois.
Beaulieu	ferme	Pécy.	Belle-He	a. ch. ferme.	Vaires.
Beaulieu	hameau	Pécy.	Bellesme	maison bourg.	Bailly-Romainvillien
Beaumarçais	château	Les Chapelles-Bu	Belleville	ferme	Vanville.
Beaumarçais	ferme	Les Chapelles-Bu	Belle-vue	maison de c.	Burcy.
Beaumarçais	hameau	Othis.	Belle-vue	ferme et a. chât.	Tigeaux.
27. BEAUMONT	commune	Château-Landon.	Belle-vue	cactive mais.	Hertauvillers.
Beaumont	moulin à eau	Beaumont.	Belle-vue	dom. mais	Chau. onn.
Beaumont	3 moulins à v.	Beaumont.	Belle-vue	ferme	Neufmoutier. C.
Beaumont	ferme	Echou-Boulains.	Belle-vue	ferme	Rampillon.
Beaumontoulin	hameau	La Madeleine.	Belle-vue ou PL-Pr-ous	hameau	Amilly.
Beaumontoulin	ferme	La Madeleine.	Belle-vue	hameau	S-Germ.-s-Doue.
Beaumontoulin	hameau	Souppes.	Belle vue	maison	Jailles.
Beaumontoulin	moulin	Souppes.	Belle-vue	maison	Lécherolles.
Beauvoivre	moulin	Château-Landon.	Belle-vue	maison	Montigny-s-Loi.
Beaupré	ferme	Jouy-le-Châtel.	Belle-vue	maison bourg.	Lizy-sur-Ourcq.
Beaupré	ferme	Ferrières.	Belle-vue	m. d'éc. et. de m.	Achéres.
Beaupré	moulin à eau.	Ferrières.	Belle-vue	petite mais.	Planoy.
B-aupré	m. deg. d'un a. ch.	Othis.	Belle-vue	toilerie	Verclot.
Beauregard	ferme	Valence.	Belle-vue	moulin à v.	Rampillon.
Beauregard	ferme	Creveccœur.	30. BELLOT	commune	Rebais.
Beauregard	m ⁿ de camp	Creveccœur.	Bel-ot	château	Villeneuve-s-Bel.
Beauregard	hameau	Creveccœur.	Bellon	château	Boutigny.
Beauregard	hameau	Valnce.	Bellou	ferme	Boutigny.
Beauregard	m ⁿ de camp	Bezales.	Bel-Ombre	château	Dammorie-l-Is.
Beauregard	pavillon	Nanteuil-les-M.x	Berceaux	terme	Sivry.
Beaurepaire	ferme	Vanville.	Berchères	hameau	Pontault.
Beaurepaire	m ⁿ de camp	Vernou.	Berchères	anc. presbyt.	Pontault.
Beaur-se	ferme	Ferrolles-Atily.	Bercheres	ferme	Pontault.
28. BEAUTHEIL	commune	Coulommiers.	Berchères	petite ferme.	Pontault.
Beauthheil	3 fermes	Beauthheil.	Belong ou Barloge	hameau	St-Remy-de-la-V.
Beauvais	ferme	Charny.	31. BERNAY	commune	Rozoy.

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cautions dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cautions dont les communes dépendent.
Bernay	moulin	Bernay.	Bois-Hébert	ferme	Ozoüer-le-Repos
Bernécrot	moulin	Touquin.	Bois-Lambout	ferme	Dagny.
Bertin	hameau	S.-Germ.-s-Doue.	Bois-la-Ville	hameau	Mouroux.
Bertin	moulin	S.-Germ.-s-Doue	Bois-la-Ville	ferme	Mouroux.
Berville	château	La Genevraie.	Bois-le-Comte	hameau	Nantouillet-les-M.
Besnard	moulin	Lourps.	Bois-le-Comte	hameau	Jouy-le-Châtel.
Bessonville	hameau	La Chapelle-la-R	Bois-le-Comte	petite ferme	Jouy-le-Châtel.
Bessy	ch. et ferme	Tigeaux.	37. Bois-LE-ROI.	commune	Fontainebleau.
2. BÉTON-BAZOCHE	commune	Villiers-S.-Georg.	Bois-le-Vicomte	ferme	Mitry.
Beugnon	ferme	Landoy.	Bois-Martin	hameau	Saacy.
3. BÉZALLES	commune	Nangis.	Bois-Martin	hameau	Busières.
Bezanneau	ferme	Treuzy.	Bois-Millet	château	Vouix.
Bezigny	hameau	Souppes.	Bois-Millet	hameau	Vouix.
Bezou	hameau	Jouy-le-Châtel.	B.-Millet ou les Cailloz.	moulin	Vouix.
Bezout	moulin à eau	Sainte-Aulde.	Bois-Millard	hameau	Nanteau-s-Esson
Bière	pet. m. isolée	Choisy-en-Brie.	Bois-Foussin	ferme	Foutains.
Bichereau	hameau	Thoury-Ferrottes	Bois-Poussin	mais. bourg.	Foutains.
Bicheret	moulin	Guérard.	Boisron	ferme	Egreville.
Biercy	hameau	St-Cyr.	Boisroux	hameau	Villemaréchal.
Bisconneau	fer. dét. a. fi.	St-Cyr.	38. BOISSETTES	commune	Melun nord.
Bisbar hault-l-Vau	moulin	Château-Landon.	39. BOISSISE-LA-Bd	commune	Melun n.d.
Bilouart	ham. au.	Jourare.	40. BOISSISE-LE-ROI	commune	Melun sud.
Bisseaux	ferme	Verneuil.	Boissy	château	Forfy.
Bisseaux	château	Ozoüer-le-Repos.	Boissy	hameau	Hericv.
Bisseaux	ferme	Ozoüer-le-Repos.	41. BOISSY-AUX-CL	commune	La Chapelle-la-H
Bisset (en partie)	hameau	Saint-Augustin.	42. BOISSY-LE-CEL	commune	Coulommiers.
Bisset (en partie)	hameau	Pommeuse.	43. BOITRON	commune	Rebais.
Bithiboust	hameau	Orly.	Boitron	ferme	Chatres.
Bizeau	moulin à v.	Bréau.	Boitron	mais. bourg.	Châtres.
Blaine	moulin a v.	Mouigny-le-Ger.	44. BOMBON	commune	Mormant.
Blaisy	ferme	Fouju	Bombon	moulin à v.	Bombon.
4. BLANDY	commune	Le Châtelet.	Bombon	ferme	Fouju.
Blandy	moulin à v.	Blandy.	Bonfruit	hameau	Aubepierre.
Blandy	tuilerie	Blandy.	Bonnerin	hameau	Coutevroult-M.x
5. BLENNES	commune	Loret.	Bonneveau	hameau	Larchant.
Blennes	moulin	Blennes.	Bonsac	hameau	S.-M.-r.-Cheneu.
Blunay	hameau	Melz-sur-Seine.	Boolot	hameau	St-Mart.-des-Ch.
Boir-amorr (en pe)	hameau	Chérvy-en-Sren.	Bordeaux	hameau	Villevaudé.
Bois-aux-Dames	ferme	Chalautre-la-Pet.	Bordeaux	petite ferme	Villevaudé.
Boisbaudry (en pe)	hameau	Doze.	Bordet	hameau	Boutigny.
Boisbaudry (en pe)	hameau	La Trétoire.	Borde-Vez	hameau	Villiers-s-Seine
Bois-Boudran	château	Fontenailles.	Bouaire	ferme	Vou ton.
Bois-Boudran	moul. abattu	Grand-Puits.	Bouaire (en partie)	pet. maison	St-Mart.-des-Ch
Bois-Bourdin	hameau	Mortery.	Boucard	moul. à ét. ab.	Verdelot.
Boisdeau	hameau	Gastins.	Bouchereau	hameau	Chaintreaux.
Bois-de-Barbeau	maison	Poligny.	Bouchereau (en pe)	hameau	Poi-ny.
Bois de Buis	ferme	Villemareuil.	Bouchereau	hameau	Remauville.
Bois-de-Monbriex	hameau	Guérard.	45. BOUGLIGNY	commune	Château-Landon.
Bois-des-Brosses	tuilerie	Saïns.	Bouglicny	m. de campe.	Bougligny.
Bois-des-Chevrons	hameau	Egreville.	Bouisy	ferme	Blancy.
Bois-des-Entes	ferme	Verdelot.	Bou ains	hameau	Echou-Bonlains.
6. BOISDON	commune	Nangis.	46. BOULANCOURT	commune	La Chapelle-La-R
Bois-Eloy	2 fermes	Dagny.	Boulangy	a. fer. ou ruine.	Bassevelle.
Bois-Eloy	hameau	Dagny.	47. BOULEURS	commune	Crécy.
Bois-en-Valle	ferme	Couombs.	Boullign-au	ferme	Saint-Fargeau.
Bois-Fermé	hameau	Saint-Siméon.	Boul villiers	hameau	Rebais.
Bois-Fromi	hameau	Sablonnières.	Boullivilliers	2 fermes	Rebais.
Bois-Garnier	hameau	Pécy.	Bourbitou	hameau	Egigny.
Bois-Garnier	château	Pécy.	Bourbi ou	hameau	Vimpelles.
Bois-Gauthier	ferme	Anloüy.	Bourg-Baudoin	ferme	Nes.es-la-Gilbde
Bois-Gauthier	hameau	Lissy.	Bourguignon	ferme	Foutains.
Bois-Gauthier	fer. supprim.	Lissy.	Bourguignon	petit château	Foutains.
Bois-Gil-lor	hameau	Saint-Siméon.	Bourron	ferme detr.	Nangis.
Bois-Guyot	ferme	Gastins.	48. BOURRON	commune	Nemours.

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
72. CHALIFERT....	commune...	Lagny.
Challeau	hameau ...	Dormelles.
Challeau	m ^a de camp.	Dormelles.
Challeau	ferme.....	Dormelles.
Challeau	moulin....	Dormelles.
CHALMAISON	commune...	Bray.
Chalmaizières....	ferme.....	Amillis.
Chalmont.....	ser. une dét.	Fleury.
Chameillé	sief détruit..	La Madeleine.
Chambardin.....	hameau	St.-Barthélemy.
Chambardy	hameau....	D'Huisy.
Chambergeot....	château....	Noisy-sur-Ecole.
Chambergeot....	ferme.....	Noisy-sur-Ecole.
Chamblanchard..	ferme.....	Amillis.
Chambonnière ..	ferme.....	Le Plessis-f-Aus.x
Chambonnois ..	hameau	Choisy-en-Brie.
Chambre-Fontaine.	ferme.....	Cuisy.
74. CHAMBRY	commune...	Meaux.
Chambry.....	maison de ge.	Valence.
Chambry.....	moul. à vent.	Chambry.
Chambry.....	ferme.....	Chambry.
Chambry.....	m ^a ho. a. sief.	Annet.
Chamchampy....	hameau	La Haute-Maison
Chameau	hameau	Souppes.
Chameau	hameau	Chaintreux
Chamfay	deux fermes.	Villiers-S.-Geor.
75. CHAMIGNY	commune...	La Ferté-s.-Jouar.
Chamoust.....	château....	Sainte-Aulde.
Chamoust.....	ferme.....	Sainte-Aulde.
Chamoust.....	hameau	Sainte-Aulde.
Champ	ter ^e à Forges	S-Martin-en-Bièr.
Champabon	hameau	Dontilly.
76. CHAMPAOUE	commune...	Moret.
Champarmois ..	hameau	La Ferté-Gauch.
Champarmois ..	ferme.....	La Ferté-Gauch.
Champ-Auger....	hameau	Boissy-le-Châtel.
Champ-Auger....	ferme.....	Boissy-le-Châtel.
Champ-Auger....	m ^a bourg ^{es} .	Boissy-le-Châtel.
Champaux	hameau	Saint-Cyr.
Champ-Benoit....	ferme.....	Poigny.
Champ-Benoit....	maison	Poigny.
Champ-Bertrand.	ferme.....	Louan.
Champbois	ferme.....	Lécherolles.
Champ-Breton ..	hameau	Boissy-le-Châtel.
Champ-brulé ..	ferme.....	Fontenailles.
77. CHAMPENETZ	commune...	Villiers-S.-Georg.
Champcormolin.	hameau	Saint-Léger.
Champcormorin.	hameau	Jouy-sur-Morin.
78. CHAMPEUELLE	commune...	Villiers-S.-Georg.
79. CHAMPEUIL	commune...	Mormant.
80. CHAMPEAUX	commune...	Mormant.
Champereux	ferme.....	Egigny.
Champperoux ..	hameau	Montereau-s-le-J.
Champperoux ..	ferme.....	Montereau-s-le-J.
Champpeitrait ..	hameau	Citry-sur-Marne.
Champpétu	ferme.....	Courtacon.
Champfort.....	hameau....	Préaux.
Champfleury....	ferme.....	Mouceaux-lès-P.
Champfleury....	ferme.....	Puisieux.
Champfleury....	moul. à v. dét.	Mouceaux-lès-P.
Champ-Girard....	hameau	Montigny-Lenc.
Champgoulin....	hameau	Jouy-sur-Morin.
Champgrand....	maison	Bazoches.
Champ-Gueffier.	château....	La Chapelle-Iger

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Champ-Gueffier...	ferme.....	La Chapelle-Iger
Champhyon.....	hameau	Orly.
Champigny	ferme.....	Criseuoy.
Champigny-L'Hôpital.	ferme.....	La G ^d -Paroisse.
Champigny	hameau	Couilly.
Champigny.....	petit moulin.	Couilly.
Champ-la-bride ..	hameau	La Trétoire.
Champlaudau	ferme.....	Saint-Brice.
Champlet.....	hameau	Lumigny.
Champion.....	hameau	La Trétoire.
Champion.....	ferme.....	La Trétoire.
Champ-Martin	hameau	St.-Barthélemy.
Champ-Martin ..	hameau	Bellot.
Champmerle	hameau	Dormelles.
Champôtran	château....	Vaudoy.
Champôtran.....	ferme.....	Vaudoy.
Champrenard	ferme.....	Courpalay.
Champroger	hameau	Saint-Augustin.
Champrose	ferme.....	Les Chapelles-Bu
81. CHAMPS	commune...	Lagny.
Champ-sur-les-bois	hameau	Souppes.
Champtareine ..	ferme.....	St. Denis l. Reb.
Champtareine ..	hameau	St. Denis l. Reb.
Champstorlet ..	hameau	Saint-Cyr.
Chancepois	château....	Château-Landon.
Chancepois	hameau	Château-Landon.
Chancery.....	hameau	Chaintreux.
82. CHANGIS	commune...	La Ferté-s-Jouarr.
Changis.....	anc. chât. dé.	Courcelles.
Changis.....	fer. et m ^a b ^{es} .	Courcelles.
Changis (h. et bas).	hameau	Avon.
Changis.....	moulin....	Avon.
Chanoy-l'abbé ..	hameau	Cucharmoy.
Chantaloup	hameau	Beauchery.
Chanteclair	ferme.....	Vimpelles.
Chanteloup	ferme.....	Jablins.
Chanteloup	ferme.....	Moissi-Cramayel.
83. CHANTELOUP	commune...	Lagny.
Chanteloup	moulin....	Chanteloup.
Chantemanche ..	hameau	Saacy.
Chantemerle	ferme.....	Aulnoy.
Chantemerle	hameau	Thoury-ferrottes
Chantemerle	mais. bourg.	Maison-elles...C.
Chantepie	hameau	La Houssaye.
Chantereine	ferme.....	Montgé.
Chantoiseau....	m ^a de camp.	Thomery.
Chantoiseau....	hameau	Thomery.
Chantoiseau....	maison	Avon.
Chapendu.....	hameau	Machault.
Chapuis.....	château....	Machault.
Charcot.....	hameau	Saint-Siméon.
Charcot.....	deux fermes.	Saint-Siméon.
Charbonnerie ..	chât. ou ruines.	Dontilly.
Chariaux.....	hameau	Fontaine-Fourch.
Charles-Maison. (v. Chalmaison)	commune...	commune.
84. CHARMENTRAY	commune...	Claye.
Charmet.....	m ^a bourg ^{es} .	Hautefeuille.
Charmoy.....	hameau	Arville.
Charneseuil	ferme.....	Saint-Cyr.
Charneseuil	hameau	Saint-Cyr.
Charnoy.....	hameau	Pommeuse.
85. CHARNY	commune...	Claye.
Charny.....	ferme aux ch.	Quincy-Ségy.
86. CHARTRETS.	commune...	Le Châtel.

NOMS DES ENDRITOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cactus dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cactus dont les communes dépendent.
87. CHARTRONNES	commune...	La Ferre-Gaucher.	Château Gaillard..	chât. détruit.	Iverny.
Chasseboeuf.....	ferme.....	Courchamp.	— Gaillard.....	maison....	Montlivet.
Chassefin.....	moulin.....	Béton-Bazoches.	— Gaillard.....	hameau....	Saints.
Château.....	hameau....	Nauteuil-l.-M.x.	— Grisy.....	ferme....	Grisy-Suines.
88. CHATEAUBEAU.	commune.....	Nangis.	— Hermé.....	château....	Hermé.
Château d'Achères.	chât. démoli.	Achères.	— Hermé.....	ferme....	Hermé.
— Andrezel.....	—.....	Andrezel.	— La Brosse.....	château....	La Brosse-Mont.x
— Aulnoy.....	—.....	Aulnoy.	— La Chapelle....	—.....	La Chape-s-Grécy
— Bailly.....	—.....	Bailly-Carrois.	— La Chapelle....	—.....	La Chape-Gauthr
— Bailly.....	—.....	Bailly-romainvil	— La Ferté-s-Joua	—.....	La Ferté-s-Joua
— Barbey.....	—.....	Barbey.	— La Haute-mais	—.....	La Haute-Maison
— Beaubourg.....	—.....	Croissy-Beaub.g.	— La Houssaye....	—.....	La Houssaye.
— Beauchery.....	—.....	Beauchery.	— La Madeleine..	—.....	La Madeleine.
— Beaumont.....	détruit.	Beaumont.	— La Rochette....	—.....	La Rochette.
— Beauvoir.....	—.....	Beauvoir.	— Lécherolles... ferme	ferme....	Lécherolles.
— Bellot.....	—.....	Villen.v.s-Bellot	— Leaches.....	château....	Lesches.
— Bernay.....	—.....	Bernay.	— Lésigny.....	—.....	Lésigny.
— Beton.....	—.....	Beton-Bazoches.	— Lissy.....	—.....	Lissy.
— Blandy-ls-Tours anc. ch. fort.	—.....	Blandy.	— Liverdy.....	—.....	Liverdy.
— Bombon.....	château....	Bombon.	— Livry.....	—.....	Livry.
— Bourron.....	—.....	Bourron.	— Lourps.....	—.....	Lourps.
— Bréau.....	—.....	Bréau.	— Lumigny.....	—.....	Lumigny.
— Brou.....	—.....	Brou.	— Luzancy.....	—.....	Luzancy.
— Cannes.....	—.....	Cannes.	— Marets.....	—.....	Les Marets.
— Carnetin.....	—.....	Carnetin.	— Marolles.....	—.....	Marolles..... C.
— Cély.....	—.....	Cély.	— Mauperthuis... — détruit.	détruit.	Mauperthuis.
— Chailly.....	—.....	Chailly-en-Bière.	— Mauregard.....	—.....	Mauregard.
— Chalifert.....	—.....	Chalifert.	— Melz.....	—.....	Melz-sur-Seine.
— Chalmaison.....	—.....	Chalmaison.	— Méry.....	—.....	Méry..... M.x
— Champcenetz.....	—.....	Champcenetz.	— Misy.....	—.....	Misy.
— Champs.....	—.....	Champs.	— Mons.....	—.....	Mons.
— Chaumes.....	—.....	Chaumes.	— Montceaux..... anc. château.	anc. château.	Montceaux.. M.x
— Chenoise.....	—.....	Chenoise.	— Monthion.....	chât. en p. dém.	Monthion.
— Chevry.....	—.....	Chevry-en-Sereno	— Montigny.....	—.....	Montigny-Leac.
— Combault.....	—.....	Combault.	— Montolivet, ou	—.....	Montolivet.
— Conches.....	—.....	Conches.	Chât.-Gaillard	château....	Montlivet.
— Condé.....	—.....	Condé.	— Montramet.... ferme.....	ferme.....	Chalautre-la-Pet.
— Congis.....	—.....	Congis.	— Montry.....	château....	Montry.
— Coubert.....	—.....	Coubert.	— Moussy.....	—.....	Moussy-le-Vieux
— Coupvray.....	—.....	Coupvray.	— Moutils.....	—.....	Moutils.
— Courquetaine.....	—.....	Courquetaine.	— Nandy.....	—.....	Nandy.
— Courtry.....	—.....	Courtry..... M.	— Nanteau.....	—.....	Nanteau-s-Lun.
— Courtry.....	—.....	Courtry..... M.x	— Nantouillet... anc. ch. fort.	anc. ch. fort.	Nantouillet.
— Coutevroult.....	—.....	Coutevroult. M.x	— Noisiel.....	château....	Noisiel.
— Crisenoy.....	—.....	Crisenoy.	— Noyen.....	—.....	Noyen-sur-Seine.
— Dammartin.....	ancien chât.	Dammartin en B.	— Oissery.....	anc. ch. fort.	Oissery.
— Dampmart.....	château....	Dampmart.	— Paley.....	château....	Paley.
— Dian.....	—.....	Dian.	— Passy.....	—.....	Passy-l-Feuillag.
— Ecuelles.....	—.....	Ecuelles.	— Planoy.....	—.....	Planoy.
— Egligny.....	—.....	Egligny.	— Poigny.....	—.....	Poigny.
— Emerainville... — démoli.	démoli.	Emerainville.	— Pommeuse.....	—.....	Pommeuse.
— Everly.....	—.....	Everly.	— Presles.....	—.....	Presles.
— Evry.....	—.....	Evry-l-Châteaux	— Roissy.....	—.....	Roissy.
— Fay.....	—.....	Fay.	— Quincy.....	—.....	Quincy-Ségy.
— Ferrières.....	—.....	Ferrières.	— Remaווille... —.....	—.....	Remaווille.
— Flaix.....	—.....	Flaix.	— Reül..... anc. prieuré.	anc. prieuré.	Reül.
— Fleury.....	—.....	Fleury.	— Rubelles.....	château....	Rubelles.
— Fontenay.....	—.....	Fontenay.	— Rumont.....	château....	Rumont.
— Forges.....	—.....	Forges.	— Sablonnières... ch. détruit.	ch. détruit.	Sablonnières.
— Fresnes.....	—.....	Fresnes.	— Saint-Mard.... anc. château	anc. château	Saint-Mard.. M.x
— Fromonville.....	—.....	Fromonville.	— Saint-Martin... château....	château....	S-Mart.-d-mosch.t
— Gironville.....	—.....	Gironville.	— Saint-Méry.... —.....	—.....	Saint-Méry.
— Grégy.....	—.....	Grégy.	— Salins.....	—.....	Salins.
— Guarcheville... —non hab.	—non hab.	Guarcheville.	— Sancy.....	—.....	Sancy..... M.x

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
ât. de Sept-Sorts	château.....	Sept-Sorts.	Chavosse.....	hameau.....	Bussières.
Sigy.....	—.....	Sigy.....	Chefdeville.....	ferme.....	Armentières.
Suscy.....	—.....	Suscy.....	97. CHELLES.....	commune.....	Lagny.
Thieux.....	—.....	Thieux.....	Chelles.....	ferme.....	Villiers-sur-Mor.
Torcy.....	—.....	Torcy.....	Chênetrone.....	hameau.....	S Mart-chenetron
Vaires.....	—.....	Vaires.....	Chenois.....	hameau.....	Vernou.
Vaudoy.....	—.....	Vaudoy.....	98. CHENOISE.....	commune.....	Nangis.
Vaux, v. Pény.	—.....	Vaux.....	Chenoise.....	moulin à v.....	Chenoise.
Verneuil.....	—.....	Verneuil.....	99. CHENOU.....	commune.....	Château-Landon.
Vieux-Maisons.	—.....	Vieux-Maisons.	Chenouteau.....	hameau.....	Chenou.
Vignely.....	—.....	Vignely.....	Chenouteau.....	m ^a de camp.....	Chenou.
Villemert.....	—.....	Villemert.....	Cherbourg.....	moulin.....	Boutigny.
Villeneuve.....	—.....	Villen. v. s-Dama	Cherelle.....	ferme.....	Nonville.
Villeparisis.....	—.....	Villeparisis.....	Cherette.....	ferme.....	Grisy-Suines.
Villevaudé.....	—.....	Villevaudé.....	Cherisy.....	moulin à v.....	Vaux-le-Pénil.
Villiers.....	anc. château	Villiers-S-Georg ^a	Chermont.....	hameau.....	Nanteuil-l-meaux
Voinsles.....	château.....	Voinsles.....	Cherou ou Chesu.....	hameau.....	Mouroux.
Voisenon.....	—.....	Voisenon.....	Cheru.....	2 fermes.....	Mouroux.
Voulx.....	—.....	Voulx.....	Chessy-l-Ormeaux.	hameau.....	Ormeaux.
Vulaines.....	—.....	Vulaines-s-Seine.	100. CHESSY.....	commune.....	Lagny.
âteau de Liissy.....	ferme.....	Liissy.....	Chessy et non Sechy	moul. à eau.....	Ormeaux.
âteau de Précý.....	ferme.....	Précý.....	Chevalrue.....	hameau.....	Quincy-Ségy.
âteau de Roissy.....	château.....	Roissy.....	Chevaudrie.....	ferme.....	Citry-sur-Marne.
âteau du Duit.....	ferme.....	Hermé.....	Chevaudrie.....	hameau.....	Citry-sur-Marne.
âteau du Plessis.....	château.....	Le Plessis-au-b.	Chevinois.....	hameau.....	La Brosse-Montc.
âteau-Gaillard.....	voy. Château	Montolivet.....	Chevinois.....	ferme.....	La Brosse-Montc.
âteau-Gaillard.....	ferme.....	Signy-Signets.	101. CHEVRAINVIL ^{le}	commune.....	Nemours.
âteau-Gaillard.....	hameau.....	Boissy-le-Châtel.	Chevrainvilliers.....	fer ^a aux ch. p ^a	Chevrainvilliers.
CHAT-LONDON	m ^a de camp	Farcy, Dainmarie	Chevret.....	hameau.....	Sablonnières.
âteau-Landon	petite ville.	ch-f-lieu de cant.	Chevrières.....	ferme.....	Cerneux.
âteau-Landon.....	petite ferme.	Château-Landon.	102. CHEVRU.....	commune.....	La Ferté-Gaucher.
âteau-Pepin.....	anc. ermitas	Planoy.....	103. CHEVRE-COSSIGNY.....	commune.....	Brie-Comte Rob.
âteau-Renard.....	deux fermes.	Saint-Léger.....	Chevry.....	moulin à eau.....	Chevry-Cossigny.
âteau-Renard.....	ferme.....	Villeneuve-s-Bel.	Chevry.....	moulin à v.....	Chevry-Cossigny.
âteleines.....	ham. détruit.	Soignolles... M.	Chevry.....	ferme.....	Vaudoy.
âtelet.....	hameau.....	Conches.....	104. CHEVRY-EN-S ^{au}	commune.....	Lorrez.
atellot.....	moulin.....	Les Ormes.....	Chignard.....	ferme.....	Souppes.
CHATENAY.....	commune.....	Donnemarie.	Chivres.....	ferme.....	Tancrou.
atenay.....	moulin à eau	Châtenay.....	Choiseau.....	moulin.....	Ormeaux.
CHATENOU.....	commune.....	Nemours.....	Choiseau.....	moulin.....	Cély.
atenoy.....	f ^a , anc. chât.	Chatenoy..... F.	105. CHOISY-EN-BRIE	bourg.....	La Ferté-Gaucher.
CHATELON-LABONDE	commune.....	Le Châtel.	Choisy-le-Temple.	ferme.....	Charny.
at-qui-pêche.....	hameau.....	Villiers-S-George	Cholot.....	ferme.....	Sigy.
CHATRES.....	commune.....	Tournan.....	Cholot.....	hameau.....	Sigy.
atton.....	hameau.....	Vendrest.....	Choqueuse.....	ferme.....	Jouarre.
aubuisson.....	ferme et m ^a	Fontenay.....	Choyau.....	maison.....	Jaulnes.
aubuisson.....	—.....	La Celle..... C.	Choyau.....	moulin.....	Jaulnes.
auchien.....	ferme.....	La G ^{de} -Paroisse.	Chuteau.....	ferme détré.	Moussy-le-Neuf.
CHAUCONIN.....	commune.....	Meaux.....	Ci-devant Couvent	m ^a de camp ^a	Brou.
auconin.....	moul. à eau.	Chauconin.....	des Trinitaires.....	—.....	—.....
audron.....	hameau.....	S-Mart-d-Ch ^a . C.	106. CÉTRY-SUR-M ^a	commune.....	La Ferté-s-Jouarr.
audron.....	ferme.....	S-Mart-d-Ch ^a . C.	Clair.....	ferme.....	Chaumes.
CHAUFFRY.....	commune.....	Rebais.....	Claïrotte.....	anc. fief dét.	Dontilly.
auffry.....	2 moul. à far.	Chauffry.....	107. CLAYE-SOUILLY	commune.....	chef-lieu de cant.
aulme.....	pet. fer. a. fi.	Lorrez-le-Bocage	Claye.....	2 moulins.....	Claye.
aulnoy.....	ferme.....	Blandy.....	Claye.....	château.....	Claye.
CHAUMES.....	ville.....	Tournan.....	Claye.....	2 fermes.....	Claye.
aunoy.....	moulin à eau	Champceaux.....	Cliquot.....	moulin.....	Héricy.
aupry.....	hameau.....	Chatenay..... P.	Clos-Bluno.....	hameau.....	Chanigny.
auville.....	hameau.....	Nonville.....	108. CLOS-FONTAI ^{le}	commune.....	Mormant.
auville.....	—.....	Nonville.....	Clos-Guérin.....	hameau.....	S-Remy-de-la-V ^e .
avigny.....	a. ch., m bourg.	Saint-Cyr.....	Clothion.....	ferme.....	Château-Landon.
avigny.....	moulin.....	Saint-Cyr.....	Clothion.....	hameau.....	Château-Landon.
avosse.....	ferme.....	Bussières.....	Clotomont.....	ferme démol.	Croissy-Beaub. g

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Clotot.....	a pet. fermes	Verdelot.	Cotterest.....		Contevroult. M. x.
Cluretto.....	ferme.....	Grisy-Suines.	Couargis.....	hameau.....	Verdelot.
109. COCHEREL.....	commune.....	Lizy.	Couargis.....	moulin.....	Verdelot.
Cocherel.....	ferme.....	Cocherel.	Couberon.....	ferme.....	Jossigny.
Cochy.....	hameau.....	Villemaréchal.	117. COUBERT.....	commune.....	Brie-Comte-Rob.
Coëffrin.....	hameau.....	Augers.	Coubertin.....	moul. à l'ang.	Mouroux.
Coënard.....	m ^a b. g. et f.	Fontaine-fourche.	Coubertin.....	hameau.....	Mouroux.
Coffry.....	hameau.....	Choisy-en-Brie.	Coude.....	moulin.....	Dammartin en B.
Coffry.....	hameau.....	Châtres.	118. COUILLY.....	commune.....	Crécy.
Coffry.....	m ^a bourg ^{es} .	Châtres.	Couilly.....	5 moulins.....	Couilly.
Cointreaux.....	m ^a a. e. et à v.	Bernay.	Coularville.....	ferme divisée	Saacy.
110. COLLÉGIEN.....	commune.....	Lagny.	119. COULOMBS.....	commune.....	Lizy.
Collégien.....	deux fermes.	Collégien.	120. COULOMME.....	commune.....	Crécy.
Collignièrès.....	ferme.....	Jossigny.	121. COULOMMIERS.....	ville.....	chef-lieu d'arrond.
Colombier.....	ferme.....	Verdelot.	Coupigny.....	hameau.....	Sablonnière.
113. COMBAULT.....	commune.....	Tournan.	Coupigny.....	hameau.....	Frétoy.
Combault.....	ferme.....	Combault.	Coupigny.....	2 fermes.....	S-Mart.-d.-Ch. C.
Combles.....	hameau.....	Chenoise.	Coupigny.....	hameau.....	S-Mart.-d.-Ch. C.
Combreux.....	château.....	Tournan.	122. COUPVRAI.....	commune.....	Lagny.
Combreux.....	ferme.....	Tournan.	Coupvray.....	moulin à eau	Coupvray.
Combreux.....	moul. à eau.	Tournan.	Cour à Pigeon.....	ferme.....	Thieux.
112. COMESLAVILLE.....	commune.....	Brie-Comte-Rob.	Courbeton.....	château.....	St-Germ ^a -Laval.
113. COMPANS.....	commune.....	Claye.	Courbeton.....	manuf. def.	St-Germ ^a -Laval.
Comporté.....	moulin.....	Jouarre.	Courbeton.....	f. noir animal.	Faulnes.
114. CONCHES.....	commune.....	Lagny.	Courbois.....	m ^a bourg ^{es} .	Saint-Cyr.
Conches.....	ferme.....	Conches.	Courbon.....	hameau.....	La Celle..... C.
Conches.....	moulin.....	Conches.	Courbon (en partie)	hameau.....	Guérard.
115. CONDÉ.....	commune.....	Crécy.	Courbouzon.....	hameau.....	Courtacon.
Condé.....	ferme.....	Condé.	Courceaux.....	ferme.....	Montereau-s-Jard.
Condé.....	moulin.....	Oissery.	Courceaux.....	hameau.....	Montereau-s-Jard.
Condé.....	moulin.....	Compans.	Courcelle.....	hameau.....	Saint-Cyr.
Condé.....	ferme aux ch.	Oissery.	Courcelle.....	hameau.....	Méry..... M. x.
Condets.....	hameau.....	La Ferté-s-Jouar.	Courcelle-la-Roux.....	anc. h. détr.	Saint-Cyr.
116. CONOIS.....	commune.....	Lizy.	123. COURCELLES.....	commune.....	Montereau.
Corberon.....	hameau.....	Vieux-Champag ^e .	Courcelles.....	ferme.....	Mormant.
Corberon.....	tuilerie.....	Vieux-Champag ^e .	Courcelles.....	ferme.....	Tournan.
Corberon.....	hameau.....	Les Marêts.	Courcelles.....	hameau.....	Amillis.
Corbeval.....	hameau.....	Bougligny.	Courcelles.....	ferme.....	Amillis.
Corbeville.....	hameau.....	Girmoutiers.	Courcelles.....	hameau.....	Jouarre.
Cordelin.....	ferme.....	La Ferté-Gauch ^e .	Courcelles.....	hameau.....	Nanteau s-Esson ^e .
Corderon.....	hameau.....	Amillis.	124. COURCHAMP.....	commune.....	Villiers-St.-Georg.
Cordon.....	ferme.....	Grisy-Suines.	Courcilly.....	hameau.....	Saint-Ouën... C.
Cordon.....	hameau.....	Grisy-Suines.	Cour de Coubertin.....	hameau.....	Saint-Augustin.
Cordoue.....	ferme.....	Sancy..... P.	Cour des Barbonnes.....	hameau.....	Jouarre.
Cordoux.....	château.....	Courpalay.	Cour des Dobles.....	hameau.....	Neufmoutiers. C.
Cordoux.....	ferme.....	Courpalay.	Courel.....	hameau.....	Saint-Cyr.
Cordoux.....	hameau.....	Courpalay.	Courel.....	ferme.....	Saint-Cyr.
Cormeaux.....	hameau.....	La Chappe-Vér.ges.	Courfruit.....	ham. ci-d. f.	Aubepierre.
Cormeron.....	hameau.....	Léchelle.	Courgain.....	ferme a. hief.	Le Pin.
Cormier.....	prieuré détr.	Roissy.	Courgousson.....	château.....	Aubepierre.
Cormionble.....	moulin à v.	Jouy-le-Châtel.	Courgousson.....	ferme.....	Aubepierre.
Cornevent.....	hameau.....	Reuil.	Courmèreau.....	hameau.....	Touquin.
Cornillot.....	moulin.....	Brie-C. te-Robert.	Courméry.....	hameau.....	La Croix-en-Brie.
Cornoy.....	hameau.....	Dian.	Courmignoust.....	hameau.....	Bailly-Carrois.
Cornoy.....	ferme.....	Dian.	125. COURPALAY.....	commune.....	Roçoy.
Corroy.....	ferme.....	Nangis.	Courpalay.....	moulin.....	Courpalay.
Cor-trouvé.....	ferme.....	Liverdy.	Courpalay.....	moul. à vent.	Courpalay.
Cor-trouvé.....	hameau.....	Liverdy.	Courpitois.....	ferme détr.	Nangis.
Cor-trouvé.....	tuilerie.....	Liverdy.	126. COURQUETAINE.....	commune.....	Tournan.
Cossigny.....	hameau.....	Chevy-Cossigny.	Courquetaine.....	ferme.....	Courquetaine.
Cossigny.....	moulin.....	Chevy-Cossigny.	Coursouple.....	hameau.....	Saint-Augustin.
Cotimandra.....	manœuvrierie	Château-Landon.	Courtablon.....	ferme.....	Usy-sur-Marne.
Coton.....	hameau.....	La Trétoire.	COURTACON.....	commune.....	Villiers-saint-G.
Coton.....	moulin.....	La Trétoire.	Courtalin.....	hameau.....	Pommeuse.

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Courtialin.....	papeterie....	Pommeuse.
Courtaron.....	hameau.....	Luzancy.
Courtavenel.....	château.....	Vaudoy.
Courtaivel.....	ferme.....	Vaudoy.
Courtbusson.....	hameau.....	Samois.
Courtemont.....	ferme.....	Lizines et Sognlle
Courc'enin.....	ferme.....	Nangis.
Courtesoupe.....	2 maisons.....	Hauteville.
Courtesoupe.....	ferme.....	Pierrelévés.
128 COURTEVROUST	commune.....	Nangis.
Courthais.....	ferme.....	Montdauphin.
Courtiat.....	hameau.....	Courtacon.
Courtibaude.....	hameau.....	S-Sauveurs-Eco ^l
Courtier.....	ferme.....	Vaucourtois.
Courtier.....	ham. réuni à	Vaucourtois.
Courtil-des-Champs	hameau.....	Bannost.
Courtinot.....	hameau.....	S-Mar ^u -du-Bosch.
Courtilval.....	ham. détruit.	Montenils.
129. COURTOMER.....	commune.....	Mormant.
Courtomer.....	moulin.....	Courtomer.
130. COUNTRY.....	commune.....	Claye.
Country.....	ferme.....	Country.
131. COUNTRY-I-Gges	commune.....	Le Châtelet.
Country (en partie).	hameau.....	Guérad.
Country.....	ferme.....	Guérad.
Country (en partie).	hameau.....	La Celle.....C.
Courvône.....	hameau.....	Saint-Mars.....C.
Courvône.....	tuilerie.....	Saint-Mars....C.
132. COUTANÇON.....	commune.....	Donnemarie.
Coutançon.....	moul. à v. dél.	Coutançon.
Couternois.....	ferme.....	Serris.
133. COUTEVROULT	commune.....	Crécy.
Coutevroult.....	tuilerie.....	Coutevroult.-Mx.
Cramayel.....	1 ^o ferme.....	Moissi-Cramayel.
Cramayel.....	2 ^o ferme.....	Moissi-Cramayel.
Grayon.....	hameau.....	Salins.
134. CRÉCY.....	commune.....	chef-lieu de cant.
Crécy.....	deux moult.	Crécy.
135. CRÉGY.....	commune.....	Meaux.
Crégy.....	ferme.....	Crégy.
135. CRÉPOIL.....	commune.....	Lizy.
Crépoil.....	ferme.....	Crépoil.
Crépy.....	ferme.....	Bazoches.
Creusot.....	moulin à eau	Villens-la-Hurée.
137. CRÉVECOEUR.....	commune.....	Rozoy.
138. CRISENOT.....	commune.....	Mormant.
Croc-Chainteau.....	hameau.....	Montigny-s-Loing
139. CROISSY-BEAUBOURG	commune.....	Lagny.
Croissy.....	château.....	Croissy-Beaubrg.
Croix-Fontaine.....	hameau.....	Seine-Port.
Croix-Fontaine.....	m ^u de camp ^o	Seine-Port.
Croix-Viornet.....	hameau.....	Védelot.
Crotignon.....	ferme.....	Lécherolles.
Crotigny.....	hameau.....	Coulombs.
Croupet.....	hameau.....	Doue.
Croupet.....	moulin.....	Doue.
140. CROUT-SUR-OURCQ.	commune.....	Lizy.
141. CUCHARMOY.....	commune.....	Provins.
Cugny.....	hameau.....	La Genevraie.
Cugny-Cosciusko.....	ferme.....	La Genevraie.
Cuisy.....	ferme aux ch.	Ussy-sur-Marne.
142. CUISY.....	commune.....	Dammartin, Mx
Cuisy.....	ferme.....	Cuisy.
Culoiseau.....	hameau.....	Nanteau-s-Lun ^u .

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Culoison.....	hameau.....	Saint-Barthélemy
Culoison.....	hameau.....	Bellot.
Culoison.....	ferme.....	Bellot.
Culsec.....	moulin.....	Branles.
Cutrelles.....	hameau.....	Vimpelles.
D.		
143. DAGNY.....	communc.....	La Ferté-Gaucher.
Dagourneau.....	ferme.....	Bazoches-l-Bray.
Dainville (en part.)	hameau.....	Villiers-s-Morin.
Dainville (en part.)	hameau.....	Coutevroult. Mx.
144. DAMMARTIN-LES-ITS	commune.....	Melun sud.
145. DAMMARTIN-EN-G.	commune.....	chef-lieu de cant.
146. DAMMARTIN-EN-B.	commune.....	Rozoy.
Dampleg ^o r.....	ferme.....	Chambry.
147. DAMPMART.....	commune.....	Lagny.
Dancy.....	ferme isolée.	Trilport.
D'aoust.....	ferme.....	S-Mart-d-cham.P
D'aoust.....	pet. mét. à fief.	S-Mart-d-cham.P
Darvaux.....	château.....	Fromonville.
Darvaux.....	hameau.....	Fromonville.
Daurov.....	m ^u bourg ^{se} .	Annet.
D'En-Bas.....	ferme.....	Lizy-sur-Ourcq.
D'heuil.....	m ^u de camp ^o	Gouvernes.
148. D'HUISY.....	commune.....	Lizy.
149. DIAN.....	commune.....	Lorrez.
Dian.....	2 fermes.....	Dian.
Dian.....	m ^u bourg ^{se} .	Dian.
Dieu-Lamant.....	ferme.....	Saint-Fiacre.
Domaine.....	château.....	Cannes.
Domaine de la Joye	m ^u anc. couv.	Nemours.
Domard.....	hameau.....	La Chap ^o -vérong
Domard.....	hameau.....	Meilleray.
Domart.....	hameau.....	Montdauphin.
150. DONNEMARIE.....	commune.....	chef-lieu de cant.
Donnemarie.....	moulin.....	Donnemarie.
151. DORTILLY.....	commune.....	Donnemarie.
152. DORMELLES.....	commune.....	Moret.
Doucy-Aval.....	hameau.....	Bellot.
153. DOUE.....	commune.....	Rebais
Douvres.....	moul. à eau.	Torcy.
154. DOUY-LA-RAMÉS	commune.....	Lizy.
Doyer.....	moulin.....	S-Pierre-l-Nem ^u .
Drouilly.....	château.....	Lécherolles.
Drouilly.....	ferme.....	Lécherolles.
Dupont ou Talmet.	moulin.....	Couilly.
Durand.....	hameau.....	Courpalay.
E.		
Échampcu.....	hameau.....	Lizy-sur-Ourcq.
Echou.....	hameau.....	Echou-Boulains.
156. ECROU-BOULAINS.	commune.....	Le Châtelet.
Ecoublay.....	hameau.....	Augers.
Ecoublay.....	hameau.....	Fontenay.
Ecoublay.....	m ^u bourg ^{se} .	Fontenay
157. ECUELLES.....	commune.....	Moret.
Ecuelles.....	ferme.....	Ecuelles.
Ecuelles.....	moul. à tan et sc.	Ecuelles.
Ecury.....	hameau.....	Villegruis.
Efondré.....	hameau.....	Thomery.
Efondré.....	m ^u bourg ^{se} .	Thomery.
158. EGLIGNY.....	commune.....	Donnemarie.

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons de ties communes dépendent.
Egrefin	terme	Laval.	Fay	hameau	Choisy-en-Brie.
Egrefin	ham. et ferm.	Vaux-le-Pénil.	Fay (en partie)	hameau	Sammeron.
Egrenay	terme	Comblaville.	Fay (le bac)	ham (en partie)	Sept-Sorts.
Egrenay	tuilerie	Comblaville.	Fay	terme	Sammeron.
59. EGREVILLE	commune	Lorrez.	Faye-Banchelin	hameau	Chailly-en-Brie.
160. EMÉRAINVILLE	commune	Lagny.	Fayet	hameau	Sammeron.
Enroux	hameau	Beillot.	Fêcheux	terme	Gèvres-le-Chapit.
Epaillard	maison	Saint-Augustin.	Féraubry	hameau	Chartronges.
Epaillard	moulin	Maupertuis.	Féraubry	terme	Chartronges.
Epiéds	hameau	Saints.	170. FÉRICY	commune	Le Châtelet.
Epiéds	deux fermes	Saints.	Ferme de la Villeite	terme	Mitry.
Epigny (en partie)	hameau	Blennes.	Ferme d'en bas	terme	May.
Epigny (en partie)	hameau	Chery-en-Seren	Ferme d'en haut	terme	Jaignes.
Epigny (en partie)	seule mon b ^{se}	Dian.	Ferme de M. l'ab. Burel	terme divisée	St-Jean-les-2-Ju.
161. EPISY	commune	Moret.	Ferme du château	terme	Lissy.
Episy	moulin	Episy.	Ferme du château	terme	Brou.
Eprunes	terme	Réau.	Ferme du château	terme	Chessy.
162. ESBLY	commune	Crécy.	Ferme du château	terme	St-Jean-les-2-Ju.
Esbly	terme	Esbly.	Ferme du puits	terme	Mitry.
Esbly	deux moull.	Esbly.	Ferme Saint-Pierre	terme divisée	St-Jean-les-2-Ju.
163. ESMANS	commune	Montereau.	Ferme du pont	terme	Lizy-sur-Ourcq.
Esmans	moul. à caill.	Esmans.	Ferme seigneuriale	terme	Puisieux.
Esmans	3 moul. à fr ^o	Esmans.	Ferme Voisin	terme	Signy-Signets.
Esses	hameau	Saint-Augustin.	Ferreux	chât. et ter.	Champcenetz.
Essergent	terme	Neufmoutier. C.	171. FERRIÈRES	commune	Lagny.
Etang de Moret	mon bourg ^o	Ecuelles.	172. FERROLES-ATTILY	commune	Brie-Cte. Robert.
Etang de Moret	moulin	Ecuelles.	Ferroles	moulins	Ferroles-Attily.
Etrée	moulin à eau	Egigny.	Ferroles	moul. à vent	Ferroles-Attily.
Etreilles	hameau	S-Sauv ^r -s.-Ecole.	Ferroles	terme	Ferroles-Attily.
Etreilles	moulin	S-Sauv ^r -s.-Ecole.	Ferroles	hameau	La Chapelle-Crécy.
Etreilles	tuill. f. à ch.	S-Sauv ^r -s.-Ecole.	Ferrottes	hameau	Thoury-Ferrotte
164. ETRÉPILLY	commune	Lizy.	Fervache	hameau	Saint-Augustin.
Etry	château	Annet.	Fervache	moulin	Saint-Augustin.
Eve	château		Fescheux	terme	Gèvres-le-Chapit.
165. EVERLY	commune	Bragy.	Feuillade	hameau détr.	Le Vaudois.
166. EVRY-LES-CHAPEAUX	commune	Brie.	Feularde	terme détr.	Fontaine-le-Port.
			Feuillot	terme	Grand-Puits.
			Fief-Adam	hameau	Villen ^o -s.-Bellor.
			Fiefé	terme	Nanteau-s-Esson.
			Filles-dieu à la Vilt	terme	Mitry.
			173. FLAGY	commune	Lorrez.
Fahy	hameau	Pommeuse.	Flagy	moulin	Flagy.
Fahy	terme	Pommeuse.	Flagy	moulin	Lorrez.
Falleis	terme	Verdelot.	Flagy	moulin à eau	Saint-Méry.
Farcy	terme	Dammarie-l-Lys.	Flagny	hameau	Hondevilliers.
Farcy	hameau	Dammarie-l-Lys.	Flaix	hameau	Villiers-S-Georg.
Farcy	m ^o de camp	Dammarie-l-Lys.	Flaix (ferme de)	terme	Flaix.
167. FAREMOUTIERS	commune	Rozoy.	Flambouin	château	Flaix.
Faremoutiers	3 fermes	Faremoutiers.	Flambouin	hameau	Gouaix.
Fargeville	terme	Garenteville.	Flambouin	terme	Gouaix.
Farineau	moulin	Melun (nord).	175. FLEURY	commune	Melun sud.
Faronville	terme	Boissise-le-Roi.	Fleury	hameau	Courpalay.
Faroustier	hameau	Blennes.	Fleury	terme	Courpalay.
Faubourg	hameau	Chal. e-la Grande	Fleury	moulin supp.	Fleury.
Faubourg de Crécy	port s. le M ^o	S-Mart-l-Voulang	Fligny	terme	St-Mart-d-Ch. C.
Faubourg de Crécy	moulin	S-Mart-l-Voulang	Florimont	terme	Claye.
Faubourg d'Ecuell	hameau	Ecuelles.	Flouée	hameau	Chaintreaux.
Faubourg du Pont	faubourg	Moret.	Flumotte	hameau	Château-Landon.
Fauju	terme	Courtevrout. .P.	Foirée		Choisy-en-Brie.
Faujus	hameau	Chevru.	Foljuif	hameau	Bougligny.
Favenet	moulin	Voulx.	Foljuif	hameau	S-Pierre-l-Nem ^r .
168. FAVIÈRES	commune	Tournan.	Foljuif	m ^o de camp	St-Pierre-lcs-N ^r .
Favières	hameau	La Ferté-s-Jouare	Foller	moulin	Cusson.
169. FAY	commune	Nemours.	Fontaine	hameau	Château-Landon.
Fay	terme	Pommesuse.			
Fay	hameau	Chailly-en-Bière.			

F.

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Fontain.	moulin	Fontaine-fourche	Fossolles.	hameau	S-Mart.-du-bosch.
Fontaine.	moulin	Fontaine-le-Port.	Fouchères.	hameau	Chalautre-la-Gr.
Fontaine.	moulin	Soignolles. . . M.	Fouchicourt.	hameau	Montdauphin.
176 FONTAINE-BLEAU	ville.	ch.-lieu d'arrond.	185. FOUJU.	commune	Mormant.
Fontaine-Bréban.	maison isolée	La Ferté-s-Jouar.	Fourche	anc. erm. dét.	Le Vaudoué.
Fontaine converte.	hameau	Montigny-Lenc.p	Fourche	ferme	Fontaine Fourch
Fontaine d'ain.	ferme	Bussières.	Fourches	hameau	Fontaine-le-Port.
Fontaine d'ain.	hameau	Bussières.	Fourches.	ferme	Limoges-fourch
Fontaine d'airable	hameau	Laval.	Fourches	hameau	Limoges-fourch
Fontaine del'airable	moulin	Laval.	Fourches	mais ⁿ bourg ^e	Limoges-fourch
Fontaine du but.	hameau	Touquin.	Franc hard.	m ⁿ . de garde.	Fontainebleau.
Fontaine du Dy	ferme	Ecuelles.	Francheville.	ham. (eu p ^e)	Coulommiers.
Fontaine du Dy.	hameau	Ecuelles.	Francheville.	ferme	Girmoutiers.
177 FONTAINE-FOURCHE.	commune	Bray.	Fraville.	hameau	Chainreaux.
Fontaine-Geoffroy.	ferme	Montigny-Lenc.p	Fréculs.	m ⁿ bourg ^e .	Pertles.
Fontaine-Jeanette	hameau	Verdelot.	Fresne.	hameau	Esmans.
178. FONTAINE-LE-PORT.	commune	Le Châtelet.	Fresne.	ferme	Esmans.
Fontaine-les-nones	ferme	Douy-la-Ramée.	186. FRESNES.	commune	Clay
Fontaine-les-nones	mais ⁿ de c.p ^e	Douy-la-Ramée.	Fresnes.	deux fermes.	Fresnes.
Fontaine-les-nones	moulin à v.	Douy-la-Ramée.	Fresnes.	moul. 2 tour ^s	Fresnes.
Fontaine-les-nones	moulin à eau	Douy-la-Ramée.	Fresnières.	ferme	Laval.
Fontaine-Percée.	ferme démol.	Sablonniers.	Fretay.	ferme	Tournan.
Fontaine-Pepin.	hameau	Jouy-le-Châtel.	187. FRETOT.	commune	Nangis.
Fontaine-Pepin.	2 fermes.	Jouy-le-Châtel.	Frevent.	hameau	La Chapelle-Iger
Fontaine-Ramée.	hameau	Dagny.	Frevent.	hameau	La Chap ^l le-rabi ^e
Fontaine-Ramée.	tuilerie	Dagny.	Froide-fontaine.	ferme	Crouy-sur-Ourcq
Fontaine-Riante.	hameau	Provins.	Froide-fontaine.	2 fermes.	La Gr.de-Paroiss ^e
Fontaine Robert.	hameau	Villen.ve-s-bellot	Froid-vent.	ferme	Othis.
Fontaineroux.	hameau	Héricy.	Froidvent.	enclos	Vieux-Champag ^e
Fontaineroux.	ferme	Héricy.	Froles.	hameau	Branles.
Fontaine-Ste-Croix.	ham. (en p ^e)	La Croix-en-Brie.	Fromentières.	ferme	Bassevelle.
Fontaine-Ste-Croix.	ham. (en p ^e)	Rampillon.	Fromenceaux.	hameau	Bagneaux.
179. FONTAINE-MONTA	commune	Villiers-s.-Georg.	183. FROMONT.	commune	La Chapelle-la-R.
Fontaine Tige	hameau	Villen.ve-s-bellot.	189. FROMONVILLE.	commune	Nemours.
Fontaine Vo'sin.	hameau	Signy-Signets.	Fromonville.	ferme	Fromonville.
Fontaine Yot.	mais. bourg. et f.	Courchamp.	Frouet.	ferme	Méry.
180. FONTAINS.	commune	Nangis.	190. FUBLAINES.	commune	Meaux.
181. FONTENAILLES	commune	Mormant.	Fussy.	hameau	Crouy-sur-Ourcq.
182. FONTENAY	commune	Rozy.			
Fontenay-St-Brice.	Voy. St-Brice	Saint-Brice.	G.		
Fontenelles.	hameau	Souppes.	Gagny.	hameau	Presles.
Fonteneil.	hameau	Amillis.	Gaillard.	mais. isolée.	Machault.
Fontene le.	ferme	Amillis.	Gaillon.	ferme	Courpalay.
Fontenelle.	hameau	Chailly-en-Brie.	Gaincourt.	ferme	Othis.
Fontenelle.	hameau	Saint-Mars. . . C.	Galland.	moulin	Touquin.
Fontenelles.	mais. bourg ^e	Chanteloup.	Gallande.	ferme	Réau.
Fontenil.	hameau	Bannot.	Gallerand.	ferme	Tousson.
Forcille.	chât.-au.	Ferrolles-Attily.	Gardeloup.	hameau	St.-Germ ⁿ -Laval
Forest.	hameau	Cnaumes.	Gardeloup.	ferme	St.-Germ ⁿ -Laval.
Forest.	m ⁿ de c.p ^e f ^e	Chaumes.	191. GARENTREVILLE	commune	Nemours.
Forêt.	chât. démol.	Brou.	Garlande-en-Brie.	ham. détruit.	La Houssaye.
Forêt.	hameau	Choisy-en-Brie.	Gasseau.	moulin détr.	Vulaines-s-Seine.
Forêt du Mans.	forêt.	Pierrelevée.	Gasseau.	moul. à vent.	Vulaines-s-Seine.
Forêt	ferme	Marolles. . . C.	192. GASTINS	commune	Nangis.
Forêt.	hameau	Marolles. . . C.	Gauthiers.	hameau	Château-Landon
183. FORFRY.	commune	Dammartin.	Geminy.	moulin	Touquin.
184. FORGES.	commune	Montereau-f.-Yon.	Genevray.	hameau	Guéard.
Forges.	four à chaux.	Forges.	Genevray.	moulin	Guéard.
Forges.	hameau	S-Martin-en-bière	Genitoy.	ferme	Bussy-S-Georges
Fort-à-Faire.	hameau	Tigeaux.	Genouilly.	ferme	Branles.
Fortailles.	hameau	Beton-Bazoches.	Genouilly.	ferme	Crisenoy.
Fortoiseau.	château.	Villiers-en-Bière.	George-Villiers.	ferme	Guéard.
Fortoiseau.	ferme	Villiers-en-Bière.	Gerbeault.	hameau	La Chap ^e vérong ^e
Fossé.	ferme	Amillis.	Germanoy.	ferme	Vaux-le-Pénil.

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Germigny	mais ⁿ de c.p ^s	Germigny-P ^{évêq.}	Grangemenant ...	château ...	Vaudoy.
Germigny	moulin ...	Germigny-P ^{évêq.}	Grangemenant ...	ferme	Vaudoy.
193. GERMIIGNY-L'EVÊQUE	commune ...	<i>Meaux.</i>	Gratteloup	ferme	Egigny.
194. GERMIIGNY-S-COUL.	commune ...	<i>Lizy.</i>	Gratteloup	moulin ...	Guignes.
Gèvres	ferme	May.	Graterneau	moulin ...	La Genevraye.
195. GÈVRES-LE-CHAPIT.	commune ...	<i>Dammartin.</i>	Gratteloup	hameau ...	Courpalay.
Gesvres-le-Duc	château ...	Crouy-sur-Ourcq.	Gratteloup	ferme	Courpalay.
Gibaltare	hameau ...	La Trétoire.	Gratteloup	m ^{on} bourg ^s	Courpalay.
Gibraltar	ferme	La Trétoire.	Gratteloup	ferme dét.	Chalmaison.
Gilliers	moulin ...	Château-Landon.	Grattepeau	ancien fief.	Lieusaint.
196. GIMBROIX	commune ...	<i>Villiers-St-Georg.</i>	Gravateau	moulin ...	Chaumes.
197. GIRMOUTIERS.	commune ...	<i>Coulommiers.</i>	Gravelin	auberge det.	Barbov.
Girmoutiers	ferme ...	Girmoutiers.	Graville	château ...	La Celle-s-Mor.
198. GIRONVILLE.	commune ...	<i>Château-Landon.</i>	Gravilliers	château ...	Egreville.
Givry	hameau ...	Pecy.	Gravilliers	ferme ...	Egreville.
Glandelles	hameau ...	Bagneaux.	Gravin	hameau ...	Guéard.
Glandelles	hameau ...	La Madeleine.	202. GRAYON	commune ...	<i>Bray.</i>
Glandelles	moulin à eau	La Madeleine.	GravotEAU	moulin ...	Fontenay.
Glaigny	hameau ...	Fontenailles.	203. GRÉGY	commune ...	<i>Brie.</i>
Glaigny	hameau ...	Saints.	Grenet	hameau ...	St-Barthélemy.
Gloize	chât. détruit.	Vaudoy.	Grenet	ferme ...	S-Martin-d-Ch p ^s
Gloize	ferme ...	Vaudoy.	Grès, ancien fief.	ferme ...	Nesle-la-Gilbert.
Gloize	tuilerie ...	Vaudoy.	204. GRESSY	commune ...	<i>Claye.</i>
Godefrois	hameau ...	Chamigny.	Gressy	moulin à eau	Gressy.
Godefrois	ferme ...	Chamigny.	Gressy	moul. à v. dé	Gressy.
Goële	corps de ferme	Montgé.	205. GREZ	commune ...	<i>Tourain.</i>
Goins	ferme suppr.	Saint-Cyr.	Grezt	moulin à eau	Grezt.
Gondelot	hameau ...	Angers.	Grezt	moulin à v.	Grezt.
199. GOUVAIX	commune ...	<i>Bray.</i>	206. GREZ	commune ...	<i>Nemours.</i>
200. GOUVERNES	commune ...	<i>Lagny.</i>	Grézien-la-Thessounerie.	ferme ...	Voinsles.
Gouvernes	2 moulins ...	Gouvernes.	Grezien	ferme ...	Voinsles.
Gouvert	hameau ...	Touquin.	Grignon	ferme ...	Fontenailles.
Gouvert	ferme divisée	Touquin.	Grisy	moulin à eau	Grisy-Suines.
Grand-Boissy	fer. anc. fief.	Chenoise.	207. GRISY-SUINES.	commune ...	<i>Brie-Comte-Robert.</i>
Grand-Boutiecourt.	hameau ...	Egreville.	208. GRISY-S-SEINE.	commune ...	<i>Bray.</i>
Grand-Bréau	hameau ...	Courpalay.	Grognard	moulin ...	Saints.
Grand-Buisson	hameau ...	Guéard.	Grosbois	ferme ...	Crevecoeur.
Grandchamp	ferme ...	Jaignes.	Grosbois	château ...	Claye.
Grandchamp	hameau ...	Jaignes.	Grosbois	ferme ...	Claye.
Grandchamp	maison ...	Jaignes.	Grosbois	maison ...	Avon.
Grand-Courcelle	hameau ...	Cherry-ens-Serène.	Grosleau	moulin ...	Branles.
Grand-Doucy	hameau ...	Bellot.	Groüoison	petite ferme.	Nanteau-s-Esson.
Grande-Maison	ferme ...	Nanteau-s-Esson.	Guaiche	moulin ...	Jaulnes.
Grand-Montcel	hameau ...	Sainte-Aulde.	Guaignotte	ferme ...	Grisy-sur-Seine.
Grand-Montcel	mais. de c.p ^s	Sainte-Aulde.	Gué-à-Tresmes	hameau ...	Congis.
Grand-Montcel	ports la Mare	Sainte-Aulde.	Gué-à-Tresmes	moulins ...	Congis.
Grand fontaine	ferme divisée	Touquin.	Gueneau	ferme ...	St-Mesmes.
Grand fontaine	moulin ...	Touquin.	Guéprat	moulin ...	Pommeuse.
Grand Gasson	hameau ...	Château-Landon.	209. GUÉARD	commune ...	<i>Coulommiers.</i>
Grand Gasson	ferme ...	Château-Landon.	Guéard	moulin ...	Guéard.
Grand Hamel	ferme ...	Saint-Barthélemy.	210. GUERCHEVILLE	commune ...	<i>La Chapelle-la-R.</i>
Grand Jard	château ...	Voisenon.	Guierlot	hameau ...	Paley.
Grand Jard	ferme ...	Voisenon.	Guierlot	moulin ...	Dormelles.
Grand Lud	hameau ...	Guéard.	211. GUERMANTES.	commune ...	<i>Lagny.</i>
Grand Pierre	moul. à vent.	Chalifert.	Guermantes	ferme ...	Guernantes.
Grand Pré	moulin ...	Coulombs.	Guesmery	maison ...	Flagy.
Grand Pré	moul. à eau.	Crouy-sur-Ourcq.	212. GUIGNES	bourg ...	<i>Mormant.</i>
201. GRAND-PUITS.	commune ...	<i>Mormant.</i>	Guignes	moulin ...	Guignes.
Grands-Moulins	moulin ...	Château-Landon.	Guillard	ferme ...	Montigny-Lenc.
Grandval	hameau ...	Nanteuil-l-Meaux	Guilliard	maison et fer.	S-Mart-d-ch p ^s .
Grandvillé	hameau ...	Aubepr ^s et Pecq.	Guilliard	moulin ...	S-Mart-d ch p ^s .
Grandvillé	maison ...	Aubepr ^s et Pecq.	Guincourt	ferme ...	Othis.
Grandvilliers	château ...	La Chap ^{le} Gauthr	213. GURCY	commune ...	<i>Donnemarie.</i>
Grandvilliers	hameau ...	La Chap ^{le} Gauthr	Guy-châtre-Chien.	hameau ...	Dagny.

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
------------------------	-------------------------------------	--	------------------------	------------------------------------	---

H.

Hannibray.....	moulin.....	May.
Lardy.....	hameau.....	Paley.
tant de Sepveille.....	hameau.....	Sainte-Colombe.
14. HAUTEFEUILLE.....	commune.....	Rozoy.
Hautefeuille.....	ferme.....	Hautefeuille.
Hautefeuille.....	m ^{ns} bourg ^{es}	Hautefeuille.
Hautefeuille.....	hameau.....	Chaintreaux.
Hautefeuille.....	hameau.....	Sablonnières.
Hautefosse.....	ferme.....	Chenoière.
Hauteuil.....	hameau.....	Presles.
Hauteuil.....	ferme.....	Presles.
Hauteboeuf.....	hameau.....	Paley.
Hemery, voy. EMERAINVILLE.		
Hennepont.....	ferme.....	Poigny.
15. HENNEPONTVILLE.....	commune.....	La Chapelle-la-R.
16. HÉRICY.....	commune.....	Le Châtelet.
Héricy.....	moulin.....	Héricy.
Héricy.....	tnderie.....	Héricy.
17. HERNÉ.....	commune.....	Bray.
Herné.....	ferme.....	Herné.
Herné.....	moulin détr.....	Herné.
Hernières.....	ferme.....	Favières.
Hernières.....	maison.....	Favières.
Héronville.....	château.....	Villeroy.
Hervilliers.....	3 fermes.....	Vaux-s-Coulombs
Hervilliers.....	hameau.....	Vaux-s-Coulombs
Heurtebise.....	hameau.....	Château-Landon.
Heurtebise.....	ferme.....	Fontenailles.
Heurtebise.....	ferme.....	D'Hoisy.
Heurtebise.....	hameau.....	Laval.
Heurtebise.....	ferme détr.....	Vinnelles.
Heurtevent.....	hameau.....	Chevry-en-Serène
Heurtoze.....	ham. détruit.....	Landoy.
Heuse.....	ferme.....	Jouarre.
18. HOWDEVILLE.....	commune.....	Rebais.
Hondrevilliers.....	trois moulins.....	Hondrevilliers.
Hopitor.....	écart.....	Dormelles.
Houzel.....	hameau.....	Jony-le-Châtel.
Huiry.....	ham. (en ps).....	Couilly.
Huiry.....	ham. (en ps).....	Quincy-Ségy.
Hulay.....	château.....	Grez..... F.
Hulay.....	ferme.....	Grez..... F.
Hulay.....	hameau.....	Grez..... F.
Hulay.....	moulin à 2 r ^{es}	Grez..... F.

I.

19. ICHY.....	commune.....	Château-Landon.
Ichy.....	m ⁿ de camp.....	Ichy.
Iadie.....	maison.....	La Ferté-Gancht.
Ia-de-Cayenne.....	auberge.....	Vulaines-s-Seine.
Ia-de-Cayenne.....	hameau.....	Vulaines-s-Seine.
Ia-les-Meldeuses.....	anc ^e annexe.....	Armentières.
Iaie-Grisy.....	ferme.....	Grisy-sur-Seine.
120. ISLA-les-VILLEROY.....	commune.....	Claye.
Iverneau, a. prieuré (Voy z Les Hyverneaux).		
121. IVERNY.....	commune.....	Claye.

J.

222. JABLINES.....	commune.....	Lagny.
223. JACQUEVILLE.....	commune.....	La Chapelle-la-R.
224. JAIGNES.....	commune.....	Iry.
Jaignes.....	m. et 2 moulin.....	Jaignes.

Jallemain.....	château.....	Château-Landon.
Jallemain.....	hameau.....	Château-Landon.
Jallemain.....	moulin.....	Château-Landon.
Jariel.....	ham. détruit.....	Coulommiers.
Jarville.....	hameau.....	Aufferville.
225. JAUGNES.....	commune.....	Bray.
Jeanrogue.....	ferme maison.....	Fontenay.
Jeffontaine.....	hameau.....	Lorrez-l-Bocage.
Jenouilly (Voyez Genouilly.....		Crisnôy.
Jolly.....	fer det. en 1769.....	Egigny.
Jonchery.....	ferme.....	Bannost.
Jonchery.....	hameau.....	Quincy-Ségy.
Jonville.....	château.....	Saint-Fargeau.
Jonville.....	hameau.....	Saint-Fargeau.
226. JOSSIGNY.....	commune.....	Lagny.
Jossigny.....	moulin à vent.....	Jossigny.
227. JOUARRE.....	commune.....	La Ferté-s-Jouarre
Jouarre.....	ferme.....	Trocy.
Jouy.....	ferme.....	Mouceaux-l-Prov.
Jouy.....	hameau.....	Mouceaux-l-Prov.
Jouy.....	moulin à vent.....	Jouy-le-Châtel.
Jouy.....	moulin à bled.....	Jouy-sur-Morin.
Jouy-l'Abbaye.....	ferme.....	Chenoise.
Jouy-l'Abbaye.....	mais. de c. p ^e	Chenoise.
228. JOUY-le-CHÂTEL.....	commune.....	Nangis.
229. JOUY-S-MORIN.....	commune.....	La Ferté-Gauchet.
230. JUILLY.....	commune.....	Dammartin.
Juilly.....	moulin.....	Juilly.
230 bis. JUTIGNY.....	commune.....	Donnemaire.
Jutigny.....	château.....	Jutigny.
Jutigny.....	moulin.....	Jutigny.

La.

La Balancerie.....	ferme.....	Presles.
— Balonnerie.....	ferme.....	Saint-Siméon.
— Baraque.....	hameau.....	Nangis.
— Baraque.....	2 m ^{ns} bourg ^{es}	Nangis.
— Baraque.....	2 auberges.....	Nangis.
— Barbinerie.....	ferme.....	Beauvoir.
— Bardocherie.....	hameau.....	Paley.
— Baronnerie ou la Baronière, le.....		Louan.
— Baronnie.....	m ⁿ bourg ^e	Sourdon.
— Barre.....	château.....	La Ferté-s-Jouar
— Barre.....	mais ⁿ bourg ^e	Fontaine-le-Port
— Barre.....		Saints.
— Barrée.....	hameau.....	St-Germ ⁿ -s-Donne
— Barre-Ferroles.....	mais ⁿ d'hab ⁿ	Ferrols-Atilly.
— Basse-Bruyère.....	hameau.....	Saint-Just.
— Basse-Cour.....	mais. bourg ^e	Saint-Ouen.
— Basse-Cour.....	ferme.....	Bernay.
— Bassinière.....	ferme.....	Maroilles.
— Baste (en partie).....	hameau.....	Le Plessis-aux-B.
— Baste (en partie).....	hameau.....	Ivèry.
L'Abbatiale.....	m ⁿ détruite.....	Cuisy.
L'Abbaye.....	ferme.....	Beauchieil.
L'Abbaye.....	ferme.....	Jaignes.
L'A baye.....	ferme.....	Chamigny.
L'Abbaye-Jouar ^e	ferme.....	Sainmeron.
L'Abbesse.....	ferme.....	Armentières.
La Bonnaïsse.....	3 auberges.....	Villebéon.
— Becotte.....	hameau.....	Sigy-Signets.
— Beccarderie.....	m ⁿ détruite.....	Lumigny.

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	
La Begonnerie....	tuilerie....	La Ferté-cauchr.	La Bretèche.....	terme.....	Favières.	
— Belle-Idée....	auberge....	voy. <i>Belle-Idée</i> .	— Bretonnière....	hameau....	Chailly-en-Brie.	
— Belle-Idée....	maison isolée	Machault.	— Bretonnière....	mais. de c.p.	Chailly-en-Brie.	
— Belle-Idée....	ferme....	Basseville.	— Bretonnière....	hameau....	Rouilly.	
— Belle-Idée....	auberge....	St-Martin-l-Voul.	— Brosse.....	chât. de F ^{es} .	Limoges Fourch.	
— Belle-Idée....	hameau....	Mouroux.	— Brosse.....	ferme de F ^{es} .	Limoges Fourch.	
— Belle-Vue....	maison....	Meilleray.	— Brosse.....	château....	Ville-St-Jacques	
— Bercosse.....	ferme.....	Pontault.	— Brosse.....	ferme.....	Jouarre.	
— Berge.....	ferme.....	Vaudoy.	— Brosse.....	fer. hors le ddp.	Milly (S. et O.).	
— Bergeresse....	ferme.....	S-Germain-s-doue.	— Brosse.....	ferme.....	Chenoise.	
— Bergette....	château....	La Ferté-s-Jouare	— Brosse.....	hameau....	Branles.	
— Berquoterie....	ferme divisée	Saints.	— Brosse.....	ferme.....	Branles.	
— Bersonne.....	hameau....	Signy-Signets.	— Brosse.....	hameau....	Chaintreaux.	
— Bertèche....	château....	Boisson.	— Brosse.....	hameau....	Chauffry.	
— Berthoche....	ferme....	Meilleray.	— Brosse.....	hameau....	Choisy-en-Brie.	
— Billebaudrie..	hameau....	Pommeuse.	— Brosse.....	moulin dét.	Choisy-en-Brie.	
— Bistourie....	moulin....	La Chapé-gauth.	— Brosse.....	hameau....	Héricy.	
— Blanchardièrè.	hameau....	La Housaye.	— Brosse.....	ferme.....	Héricy.	
— Bochetière....	hameau....	Choisy en Brie.	— Brosse.....	hameau....	Presles.	
— Boissarderie....	ferme....	Hautefeuille.	— Brosse.....	hameau....	S-Denis-l-Rebais	
— Boisserotte....	hameau....	La Boissière.	— Brosse.....	hameau....	Ville-S.-Jacques	
— Boisserotte....	ferme....	La Boissière.	— Brosse.....	château....	Ville-St-Jacques	
231. LA BOISSIÈRE	commune....	<i>Coulommiers.</i>	— Brosse.....	maison....	Ferrières.	
— Boissière....	ferme....	La Boissière.	— Brosse.....	ferme.....	Ferrières.	
— Boissière....	ferme....	Le Châtelet.	— Brosse.....	m ^a de camp.	Saint-Ouen...C	
— Boissière....	hameau....	Fromonville.	— Brosse.....	moulin....	Choisy en Brie.	
— Boissière....	maison....	Châtres.	— Brosse du Charn.	hameau....	Guérard.	
— Boissière....	m ^a de garde.	Chalautre-l-Repe	232. LA BROSSÉ-MONTC.	commune....	<i>Montereau.</i>	
— Bondue.....	hameau....	La Brosse-Montx	— Bruyère.....	hameau....	Voux.	
— Bondue.....	ferme....	La Brosse-Montx	— Bruyère.....	ferme....	Armentières.	
— Bonnerie.....	ferme....	Verdelot.	— Bruyère.....	moulin....	Sainte-Colombe.	
— Bonnerie.....	hameau....	Verdelot.	— Burelle.....	hameau....	Soignolles...M	
— Bonnière....	ferme....	Vaudoy.	— Butorderie....	mais. isolée.	La Ferté-s-Joua.	
— Borde.....	anc. château.	Châtillon-l-Borde	— Butte.....	hameau....	Meilleray.	
— Borde.....	ferme....	Beauvoir.	— Butte-Tiercelieux...	hameau....	Montolivet.	
— Borde.....	ferme....	Rampillon.	— Butte.....	hameau....	Saint-Barthélemy	
— Borde.....	ferme....	Saint-Hillier.	— Butte ou Champ	m ^a à vent...	Nesles-l-Giberlu	
— Borde.....	hameau....	Egréville.	des Vieil.-Vig ^{es}	— Cahuette....	hameau....	Orhis.
— Borde.....	maison dém.	Ferrols-Atilly.	— Caille.....	ferme....	Chartronges.	
— Borde.....	ham. détruit.	La Chapé-Crécy	— Caillouterie....	hameau....	Boissy-aux-Caillet	
— Borde.....	hameau....	Maisoncelles..C.	— Calabre.....	ferme....	La Haute-Maison	
— Borde.....	hameau....	Villemaréchal.	— Calandre.....	ferme....	Brou.	
— Borde.....	ferme....	Villemaréchal.	— Cantine.....	mais. bourg.	Poincy.	
— Borde.....	tuilerie....	Villemaréchal.	— Canardière....	2 maisons...	Cerneux.	
— Borde-aux-Bois.	ferme....	Jouarre.	— Carrière.....	maison....	Courpalay.	
— Borde-aux-Bois.	hameau....	Jouarre.	— Carrière.....	ferme....	Réau.	
— Borde-Cornillot	ferme....	Andrezel.	— Cassine.....	hameau....	Bailly-Carrois.	
— Borde-Fournière.	ferme....	Brie-Comte-Rob.	— Cave.....	hameau....	Bois-le-Roi.	
— Borde-les-Vicomtes.	hameau....	Châtillon-laborde	233. LA CELLE-S-VORME.	commune....	<i>Coulommiers.</i>	
— Bordette.....	château....	Sainte Aulde.	La Celle.....	ferme....	La Celle-s-Morin.	
— Bordette.....	ferme....	Sainte-Aulde.	234. LA CELLE-S-MORNE.	commune....	<i>Moret.</i>	
— Borne-Blanche..	ferme....	Neufmontier..C.	— Céli.....	hameau....	Landoy.	
— Bossière.....	2 maisons...	Fontenay.	— Chabouillerie..	2 maisons...	La Haute-Maison	
— Boue.....	hameau....	Basseville.	— Chair-aux-gens.	hameau....	Jouy-sur-Morin.	
— Boulinière....	pavillon....	Grez.....F.	— Chair-aux-gens.	moulin à bié.	Jouy-sur-Morin.	
— Boullaye.....	petit château	Cloisfontaine.	— Chair-aux-gens.	m ^a à papier.	Jouy-sur-Morin	
— Boullaye.....	ferme....	La Chapé-gauthr	— Chaise.....	ferme....	Nangis.	
— Boulloye.....	hameau....	Rampillon.	— Chaliborne....	2 maisons...	Meilleray.	
— Bouloye.....	hameau....	Choisy enBrie.	— Chalotterie....	château....	Châtres.	
— Bourbelle....	hameau....	Neufmontier..C.	— Chamanderie..	maison....	Villemert.	
— Bourbonderie..	ferme....	Lésigny.	— Chambonnière..	hameau....	LePlessis-f-Aus.s	
— Bourgonnerie..	ferme....	Tournan.	— Chambonnière..	ferme....	LePlessis-l-Aus.s	
— Boutville.....	hameau....	Villiers-s-Seine.	— Chantelaurie..	ferme....	Fontains.	
— Boyere.....	hameau....	Rébas.				

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou dont ils ont les communes de, endent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou dont ils ont les communes de, endent.
a Chapelle.....	mais. de c. ps	Crony-sur-Ourcq	La Cour.....	ferme.....	Orly.
- Chapelle.....	moulin.....	La Chap.-s.-Crécy	- Cour.....	hameau.....	Pecy.
- Chapelle.....	ferme.....	La Chap.-S-Germ.	- Cour.....	hameau détr.	Montenils.
- Chapl.-Bretouil.....	v. Les Chap.-B. ns	- Cour des Bois.....	ferme.....	Tousson.
35. LA CHAP.-GAUT	commune.....	Mormant.	- Cour des Bois.....	ancien chat.	Tousson.
- Chapelle Haouis.....	v. Les Chap.-B. ns	- Cour-Huré.....	hameau.....	Montigny Lenc. p
- Chapelle.....	ferme.....	La Chapelle-Iger.	- Cour-Huré.....	ferm ^s aux ch ^s	Montigny Lenc. p
36. LA CHAP.-IGER	commune.....	Rozoy.	- Courouge.....	f. dite du ch ^{te} l.	Vieuxchampaign
37. LA CHAP.-LA-R.	commune.....	chet-lieu de cant.	- Courrouge.....	anc. ch ^{te} au.	Vieuxchampaign
38. LA CHAP.-RAB.	commune.....	Nangis.	- Courtille.....	Valence.
- Chapelle-S-Eloy.....	ferme.....	Sourduin.	- Courtry.....	m. de c. n. h.	Comblaville.
- Chapelle-St-Lié.....	ham. détruit.	Savins.	- Courtoire.....	hameau.....	Bellot.
- Chap.-S-Martin.....	ferme.....	Grisy-Suines.	- Coutière.....	moulin.....	La Genovraie.
39. LA CHAP.-S-SUL.	commune.....	Provins.	- Couture.....	anc. fabrique	Mouroux.
40. LA CHAP.-S-CRÉ.	commune.....	Crécy.	- Couture.....	ferme.....	Mouroux.
- Chapl ^e -s-Seine.....	hameau.....	Châtenay.	- Couture.....	ferme.....	Touquin.
41. LA CHAP.-VÉRONOIS	commune.....	La Ferté-Gaucher.	- Couture.....	hameau.....	Chailly..... C.
- Charbonnière.....	hameau.....	Reuil.	- Couture.....	hameau.....	Les Ormes.
- Charbonnière.....	hameau.....	Pierrelevée.	- Couture.....	fermes.....	Les Ormes.
- Charité.....	ferme.....	Vinantes.	- Cressonniers.....	ferme.....	Marolles..... C.
- Charité.....	hameau.....	Rampillon.	- Croiselotte.....	ferme.....	Basseville.
- Charmée (en p.).....	hameau.....	Fontenailles.	- Croiselotte.....	hameau.....	Basseville.
- Charmée (en p.).....	hameau.....	Nangis.	- Croisière.....	hameau.....	Souppes.
- Charmoye.....	hameau.....	Chevru.	- Croix.....	ferme.....	May.
- Charmoye.....	mais. ferme.	Jouy-le-Châtel.	- Croix-Blanche.....	terme.....	Sancy..... P.
- Charmoye.....	hameau.....	La Croix-en-Brie.	- Croix-Blanche.....	hameau.....	Paley.
- Charmoye.....	hameau.....	Villemaréchal.	- Croix-Boucher.....	carrefour.....	Sourduin.
- Chasse.....	ferme.....	Li-usaint.	- Croix-de-Chen ^s	hameau.....	Chenoise.
- Chasse.....	mais bourg ^s	Mitry.	- Croix-de-St-Jean	faubourg.....	Bazoche-les-Bray
- Chaudronnerie.....	hameau.....	Vulaines..... P.	242. LA CROIX-EN-B.	commune.....	Nangis.
- Chau-see.....	ferme.....	Nangis.	La Croix-Lirot.....	mais. isolée.	Jouarre.
- Chaussée.....	hameau.....	Crony-sur-Ourcq	- Croix-Verte.....	auberge.....	Basseville.
- Chaussée.....	ham. (en ps)	Douy-la-Ramée.	- Cuillère.....	hameau.....	Bougligny.
- Chaussée.....	moulin.....	Puisieux.	- Curée.....	ferme.....	Mondreville.
- Chaussée.....	ham. (en ps)	Puisieux.	- Demi-Lune.....	aub. inhabit.	Quincy-et-Ségy.
- Chaussée de Paris	ham. (en ps)	Chauconin.	- Denicherie.....	ferme.....	Villens-St-Denis.
- Chaussée de Paris	ham. (en ps)	Villenois.	- Denicherie.....	hameau.....	Villens-St-Denis.
- Chauvennerie.....	ch ^{te} au.....	Ozoir-la-Ferrière	- Derrier.....	ferme.....	S-Germ ^s -a-Doue
- Chénée.....	hameau.....	Sablonniers.	- Deuil.....	ferme.....	Saacy.
- Chèvre.....	hameau.....	Branles.	- Dixme.....	ferme.....	Congis.
- Chevrerie.....	ferme.....	Doue.	- Doutre.....	ch ^{te} au.....	Ozoir-la-Ferrière
- Choquette.....	ferme.....	S-Jean-l-a-Jum. x	- Dronnière.....	hameau.....	La Houssaye.
- Clocho.....	hameau.....	Villenois.	243. LADY.....	commune.....	Mormant.
- Cloisière.....	poste aux chev.	La Madeleine.	La Farrière.....	hameau.....	Bellot.
- Clothée.....	hameau.....	Beton-Bazoches.	- Farrière.....	hameau.....	Saint-Mars..... C.
- Colombette.....	ferme.....	Tancrou.	- Farrière.....	ferme.....	Saint-Mars..... C.
- Commanderie.....	2 fermes.....	Chevru.	- Fauconnière.....	ferme.....	Le Châtelet.
- Commanderie.....	ferme.....	S-Mart-d-Ch. p. C.	- Fée.....	ferme.....	Verdelot.
- Commanderie.....	mais bourg ^s	Chevru.	- Ferlandière.....	ferme.....	Le Châtelet.
- Commune.....	ferme.....	Serris.	- Ferme au Roi.....	ferme.....	Le Plessy-Placy.
- Comm ^s du Jard.....	ferme.....	Machault.	- Ferme de l'Abb ^s	ferme.....	Armentières.
- Conche.....	ferme.....	Trilbardou.	- Fer de la Grasse-Tour.	ferme.....	Nesle-l-Gilberde.
- Conquillie.....	écart.....	Bannost.	- Ferme de l'évêq.	ferme.....	Baucy.
- Consuite.....	maison.....	La Haute-Maison	- Fer de l'Hôpital.....	ferme.....	Busy-S-Georges.
- Corbie.....	maison.....	Dammartin. M. x.	- Ferme d'en bas.	petit Paris.	Jouy-le-Châtel.
- Corbie.....	moulin neuf.	Dammartin. M. x.	- Ferme d'en bas.	ferme.....	May.
- Corbie.....	moul. vieux.	Dammartin. M. x.	- Ferme d'en bas.	ferme.....	Barcy.
- Corne.....	ferme.....	Ferroles-Attily.	- Ferme d'en bas.	ferme.....	Vaux-sous-Cotlembo.
- Cornée.....	hameau.....	S-Remy-de-la-Ve	- Ferme de Platry.	ferme.....	Jablines.
- Cornée.....	petite ferme.	S-Remy-de-la-Ve	- Ferme de Pont.	ferme.....	Marilly.
- Cornillière.....	hameau.....	Vouls.	- Ferme d'écoliers	ferme.....	Grisy-Suines.
- Courde.....	hameau.....	Verdelot.	- Fer. de l'Hospice	ferme.....	Le Plessis-F-Aus
- Coudre.....	hameau.....	Fontaine-le-Port.	- Fer. de St-Denis.	ferme.....	Villens-St-Denis.
- Coudre.....	moul., ferme	Dammartin-Tigeaux.	- Fer. des Champs	ferme.....	Bailly-Romainvillers.

NOMS DES ENDROITS.		INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou entourent dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.		INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
La Fer. des Thuiles	ferme.....		Amponville.	La Fontaine Morcau	hameau. . . .		Chartrettes.
— Ferme du bas.	ferme.....		Grandpuits.	— Fontaine Ronue	auberge. . . .		Vert-Saint-Benoit.
— Ferme du châ.	ferme.....		Citry-sur-Marne.	— Font. Thibout.	hameau. . . .		Montolivet.
— Ferme du châ.	ferme.....		Croissy-Beaug. rg	— Fontenelle.	hameau. . . .		Boissy-le-Châtel.
— Ferme du châ.	ferme.....		Messy.	— Fontenelle.	hameau. . . .		Vulaines. . . . P.
— Ferme du châ.	ferme.....		Champs.	— Fontenelle.	ferme. . . .		Vulaines. . . . P.
— Ferm. du châ.	ferme.....		Ferrières.	— Fontenoite.	tuilerie. . . .		Esmans.
— Ferme du châ.	ferme.....		Jossigny.	— Forêt.	ferme. . . .		Tanarout.
— Ferme du châ.	ferme.....		Germigny-s-Coulombs	— Forêt.	ferme. . . .		Poligny.
— Ferme du châ.	ferme.....		Passy-l-Feuillage.	— Forge.	anc. sief destr.		Lechelle.
— Ferme du châ.	ferme.....		Trocy.	— Forge.	hameau. . . .		La Trétoire.
— Ferme du châ.	ferme.....		Villeneuve-St-Denis.	— Forge.	moulin. . . .		La Trétoire.
— Ferme du haut.	ferme.....		Grandpuits.	— Fortelle.	château. . . .		Nestes-l-Gilberde
— Ferme du Pré.	ferme.....		Le Plessis-Placy.	— Forte-Maison.	ferme. . . .		Mouroux.
— Ferme du Pré.	ferme.....		Chauconin.	— Forte Maison.	ferme. . . .		Villegruis.
— Ferme-Neuve.	ferme.....		Voinsles.	— Forteresse.	fe. anc. ch. f.		Thoury-Fertétoit
— Ferme près la Ruelle	ferme.....		Changis.	— Fosse.	hameau. . . .		Verdelot.
— Fer. près le bout du vill.	ferme.....		Changis.	— Fosse.	moulin. . . .		Bourron.
— Ferme St-Pierre	ferme.....		S Jean-l-2-Jum. x	— Fosse.	ferme. . . .		Chartrouges.
— Fer. près de l'église.	ferme.....		Changis.	— Fosse.	moulin. . . .		S-sauveur-s-Étold
— Fermeté.	ham. réuni à		Quiers, v. n° 401.	— Fossée.	les 2 moulins		Lécherolles.
— Fermeté.	ferme.....		Grisy-Suines.	— Fosse.	ferme. . . .		Coulombs.
— Ferrière.	hameau. . . .		Marolles. . . . C.	— Fosse Harbois.	ferme. . . .		Basseville.
— Ferronnerie.	f. dans le Corbier		Jouy-le-Châtel.	— Fournerie.	mais. de vign		Fontaine-le-Port.
245. LA FERTÉ-GER.	commune...		chef-lieu de cant.	— Fourcherie.	ferme. . . .		Guénard.
246. LA FERTÉ-S-JRÉ	commune...		chef-lieu de cant.	— Frénois.	hameau. . . .		Choisy en Brie.
La Fleur de Lys.	ferme.....		Bussières.	— Fresnois.	hameau. . . .		Montauphin.
— Fleur de Lys.	m ⁿ de camp		Bussières.	— Fresnois.	hameau. . . .		Verdelot.
— Folie.	taur. et mesure		Moussy-le-Neuf.	— Frévallard.	hameau. . . .		La Ferté-Gauch
— Folie.	ferme.....		Cochevel.	— Frévallard.	tuilerie. . . .		La Ferté-Gauch
— Folie.	ferme.....		Montevrain.	— Frévallard.	hameau. . . .		S-Mart-d-Ch. C.
— Folie.	hameau. . . .		Marchemoret.	— Frévallard.	2 fermes. . . .		S-Mart-d-Ch. C.
— Folie.	hameau. . . .		Vanville.	— Fromagerie.	ferme. . . .		Chartrettas.
— Folie.	auberge. . . .		Boissise-la-Roi.	— Fromière.	a. sief destr.		Saint-Cyr.
— Folie.	mais. bourg		Montevrain.	— Galaise.	mais. de c.p°		La Ferté-s-Jouar
— Folie.	moulin. . . .		Fontaine Fourche	— Galaise.	ferme. . . .		Othis.
— Folie.	ferme modél.		La Tombe.	— Gambière.	mais isolées.		La Fert. s-Jouar.
— Folie-Carré.	maison. . . .		May.	— Garandine.	ferme. . . .		Grandpuits.
— Fondaire.	hameau. . . .		Villecerf.	— Garde de Dieu.	hameau. . . .		Nangis.
— Fondaire.	ferme.....		Villecerf.	— Gareinière.	hameau. . . .		Bussières.
— Fondaire.	hameau. . . .		Dammartin-en-B.	— Garenne.	m ⁿ de garde.		Moussy-le-Neuf.
— Fontaine.	ferme.....		Dammartin-en-B.	— Gatellerie.	ferme. . . .		Le Châlet.
— Fontaine.	maison. . . .		Cerneux.	— Gendronnerie.	hameau. . . .		Branles.
— Fontaine.	hameau. . . .		Pierrelevée.	247. LA GENEVAIRE	commune...		Nemours.
— Fontaine.	ferme.....		Vinantes.	— Genuerie.	château destr.		Féricy.
— Fontaine.	moulin. . . .		Villecerf.	— Genuerie.	ferme. . . .		Féricy.
— Fontaine.	ferme.....		Ferrières.	— Germaine.	ferme. . . .		Signy-Signott.
— Fontaine.	ferme.....		Villiers-S-Georg.	248. LAGERVILLE	commune...		Château-Landon.
— Fontaine.	petit hameau		Bazoches-les-aray	La Girouette.	ferme. . . .		Verdelot.
— Fontaine.	mais de ca. destr.		Conches.	— Glacière.	m ⁿ de camp.		Gouaix.
— Font. du Tonneau.	ferme destr.		La Chap. Rablais	— Glacière.	fer. et m ⁿ b°.		Les Ecrennes.
— Fontaine.	hameau. . . .		La Chap. vérouge.	Lagny.	château. . . .		La Ferté-s-Jouar
— Fontaine.	hameau. . . .		Villémarschal.	249. LAGNY	commune...		chef-lieu de cant.
— Fontaine (en p°)	maison. . . .		Lécherolles.	La Godde.	maison. . . .		Chamigny.
— Fontaine (en p°)	hameau. . . .		La Chap. Véronges.	— Gommotte.	ferme. . . .		Barcy.
— Fontaineau Bois.	ferme.....		Melz-sur-Seine.	— Gonière.	hameau. . . .		La Houssaye.
— Fontaine-Béguin.	hameau. . . .		Tigeaux.	— Gouge.	moulin à eau		S-Germ.-s-Douo
— Font. Chailly.	hameau. . . .		S-Remy-de-la-V.	— Goulaie (en p°).	hameau. . . .		Fontaines-le-Port
— Font. Chailly.	papeterie. . .		S-Remy del. Van°	— Goulaie (en p°).	hameau. . . .		Le Châlet.
— Font. des casc.	m ⁿ bourg.		Le Mée.	— Gourd.	maison. . . .		Donnemarie.
— Font. du Mont.	ferme.....		Béton-Bazoches.	— Gourd.	moulin. . . .		Donnemarie.
— Fontaine Haury	hameau. . . .		Féricy.	— Gourd (en part.)	petit hameau		Doutilly.
— Font. la Reine.	hameau. . . .		Melnu (nord).	— Goutière.	hameau. . . .		Nonville.
— Fontaine-Lauge	hameau. . . .		La Trétoire.	— Grâce de Dieu.	auberge. . . .		Dammartin. M.

NOMS DES ENDOITS.		INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDOITS.		INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
La Grand'Chotte..	hameau....		Nangis.	La Grange du Mont	ferme.....		Mareuil-l-Meaux ^x
Grand'Chotte..	ferme.....		Hermé.	Grange du Mont	maison....		Mareuil-l-Meaux
Grand-Cour...	mais.de garde		Courchamp.	Grange Grenier	ferme.....		Jouarre.
Gr.de Berteauche	ferme.....		Nangis.	Grange Gustin	ferme.....		Aulnoy.
Grande Borde..	hameau....		Chaintreaux.	Gr.ge-l-Prévôte	château....		Savigny-l-Temple
Grande Chasse..	ferme.....		Villemarechal.	Grange-le-Roi..	château....		Grisy-Suines.
Gr.de Commune	château....		Les Ecrennes.	Grange-le-Roi..	ferme.....		Grisy-Suines.
Gr.de Commune	hameau....		Les Ecrennes.	Grange-l'Évêq.	ferme.....		Greiz.....M.
Gr.de Conquillie	hameau....		Bannost.	Grange Nevelon	ferme.....		roy. ci-dessus.
Grand'Cour...	ferme.....		Neufmontier. Mx	Grange S Martin	ferme.....		Fontaine-le-Port
Grande Cour...	hameau....		La Chap-s-Crécy	Grange-S-Père.	ferme.....		Chaumes.
Grande Cour...	mais. bourg		La Ch ^e S-Sulpice	Grenouillère..	hameau....		Neu-moutiers. C.
Grande Cour...	ferme.....		Id.	Grenouillère..	hameau....		Favières.
La Gr. Courte-Soupe	hameau....		Pierrelevée.	Grillonnerie..	maison....		Chaintreaux.
Grande Croix..	ferme.....		Villen.-l-Bordes.	Gringaltererie.	ferme.....		Le Châlet.
Grande Ferme..	ferme.....		Jablines.	Grosse Maison.	ferme.....		Hondevilliers.
Grande Ferme..	ferme.....		Iles-les-Villenoy.	Groûie.....	hameau....		Béton-Bazoches.
Grande Ferme, ou Le Perchet..	ferme.....		Congis.	Groue.....	hameau....		La Madeleine.
Grande Ferme..	ferme.....		Yerny.	Groue.....	ancien fief.		La Madeleine.
Grande Ferme..	ferme.....		Echou-Boulains.	Guainotte.....			roy. Quinotte.
Grande Ferme..	ferme.....		Herbeauvilliers.	Guette.....	château....		Villen.-S-Denis.
Grande Ferme..	ferme.....		Comblaville.	Guette.....	hameau....		Courchamp.
Grande Ferme..	ferme.....		Aubep ^r et Pecq ^x	Guignarderie..	hameau....		Echou-Boulains.
Grande Ferme..	ferme.....		Lieusaint	Guillotte.....	ferme.....		Jouy-le-Châtel.
Grande Ferme..	ferme.....		Couprvray	Gulippone.....	hameau....		Mouroux.
Grande Ferme..	ferme.....		Vaudoy.	Haize.....	moulin....		Nantouillet.
Grande Ferme..	ferme.....		Sivry.	Halle.....	ferme.....		Lizy-sur-Ourcq.
Grande Ferme..	ferme.....		Vilbert.	Hallée.....	ferme.....		Marolles.....C.
Grande Ferme..	ferme.....		Voinsles.	Hanneduenerie.	ferme.....		Signy Signets.
Grande Fontain.	fer. du pot. Paris		Jouy-le-Châtel.	Hante.....	ferme.....		Marolles.....C.
Grande Forêt..	hameau....		Beautheil.	Hante-Baudon..	hameau....		Leudon.
Grande Loge..	ferme.....		Echou-Boulains.	Haute Brandon.	hameau....		Béton-Bazoches.
Grande Loge..	ferme.....		Pierrelevée.	Haute Bruyère.	hameau....		Jaint-Just.
Grande-Maison.	ferme.....		Anillis.	251 La H ^e Matson	commune...		Crécy.
Grande-Maison.	ferme.....		Lissy.	La Haute-Maison.	ferme.....		Champs.
Grande-Maison.	ferme.....		Lumigny.	Haute-Maison..	ferme.....		La G ^e -Paroisse.
Grande Maison.	ferme.....		Villen.-l-bordes.	Haute-Maison..	ferme.....		Ormeaux.
Grande Maison.	ferme.....		Vanville.	Haute-Maison..	ferme.....		Saint-Brice.
Grande Maison.	ferme détr.		Villeneuve-l-Hur.	Haute-Maison..	ferme.....		St-Loup-de-Naud.
Grande Maison.	ferme.....		Thoury-ferrottes	Haute-Maison..	ferme.....		Trocy.
Grande Maison.	fe., anc. fief.		Ury-en-Bière.	Haute Rue....	hameau....		St-Barthélemy.
250 LA GR-PAROISSE	commune...		Montereau.	Haute-Rue....	ferme.....		St-Barthélemy.
La Grande Psauve	maison....		Nangis.	Haute Saule...	hameau....		Rampillon.
Grande Renoue.	hameau....		S-Mart.-d-Ch.p C	Haute Voisine.	hameau....		La Ferté-gaucher
Grande-Renoue	ferme.....		S-Mart.-d-Ch. C.	Haye au Roi..	hameau....		Dian.
Grande-Roue..	fab. de lacets		Mouroux.	Haye-au-Roi..	2 fermes...		Dian.
Grande Roue..	moulin....		Héricy.	Haye Jutard..	ferme.....		Chalautre-l-repos
Grande Rue....	hameau....		La Haute-Maison	Haye Jutard..	hameau....		Chal-la-Reposte
Grande Rue....	moulin....		La Chap-s-gauthr	Hermérie.....	ferme.....		Aulnoy.
Grande Tuilerie	tuilerie....		Moussy-le-Neuf.	Hotte.....	ferme.....		Favières.
Grande Vacherie	ferme.....		Saint-Siméon.	252 LA HOUSSAYE	commune...		Rozoy.
Grande Vacherie	hameau....		Saint-Siméon.	La Houssiette..	hameau....		La Houssaye.
Grande Vente..	ferme.....		Courcelles.	— Houze. Voy. Le			
Grange.....	ferme.....		Coulombs.	Bois-Breton..			Neufmontiers. C.
Grange-aux-vaux	ferme.....		Courcelles.	Huterie.....	maison....		Souppes.
Grange.....	ferme.....		Pierrelez.	Jarie.....	hameau....		Bussières.
Grange.....	ferme.....		Savigny le Temp.	Jodelle.....	m. de berger		Les Chap-sourbon
Gr. aux moines.	ferme.....		Moussy-le-Neuf.	Joie.....	hameau....		St-Pre-l-Nemours
Grange-Bleneau	château....		Courpalay.	Jonchère.....	ferme.....		Bussy-S-Georges
Grange-Bleneau	ferme.....		Courpalay.	Jonchère.....	moulin à eau		Bussy-S-Georges.
Gr.ge-Coulombs	ferme.....		Coulombs.	Jonchère.....	château....		Lesigny.
Grange du bois.	ferm. détruite		Châtillon-l-Bord ^e	Jubennerie...	hameau....		St-Barthélemy.
Grange du bois.	mais. bourg		Monterrain.	Jubennerie...	ferme divisée		S-Barthélemy.
				Justice.....	moulin....		Dammartin. Mx.

NOMS DES ENDOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Léchelle.....	ferme.....	Marles	La Maltournée....	maison....	S-Jean-l-2-Jumx
L'Allegrie.....	hameau.....	Rampillon.	— Maltournée....	maison....	Coupray.
L'Allemand.....	ferme.....	Thieux.	— Marche.....	hameau....	Monthion.
Lallet.....	hameau.....	Savins.	— Mardelle.....	ferme....	Courtacon.
La Loge.....	ferme.....	Beautheil.	— Mare.....	ferme....	La Gr.de-Paroisse
— Loge.....	ferme.....	Douc.	— Mare-Guillemot	ferme....	Laval.
La Loge Arthus.....	hameau.....	La Haute Maison	— Margotière.....	hameau....	Rouilly.
— Loge aux bœufs.....	ferme.....	Beautheil.	— Margotière.....	mais. de cne	Rouilly.
— Loge aux bœufs.....	hameau....	Cocherel ou Beautheil	— Marlière.....	tuilerie....	Maisoncelles..C.
— Loge des prés.....	ferme.....	Les Ecrennes.	— Marotte.....	hameau....	Montigny-lenc. J
— Macquinerie.....	fe disloquée.	Savigny-le-Temp.	— Marre.....	château....	Douy-la-Rainée.
253 LA MADELEINE	commune.	Château-Landon.	— Marre rouge.....	ferme....	Echou-Boulains.
La Madeleine.....	anc. prieuré.	Chamigny.	— Marre-Vincent.	tuilerie....	Dontilly.
— Madeleine.....	(en partie).	Tournan.	— Marsaudière.....	château....	Chevry-Cossigny.
— Madeleine.....	p. fe démolie.	Noisy-sur-Ecole.	— Martinière.....	ferme....	Les Ecrennes.
— Madeleine.....	pet. ferme.	La Grande Parois	— Martinière.....	ferme....	May.
— Madeleine.....	ferme.....	Rampillon.	— Mazure-Michel.	ferme....	Jouarre.
— Madeleine.....	hameau.....	Rebuis.	— Mazure.....	hameau....	Jouarre.
— Madeleine.....	mais. du Roi	Samois.	— Mazure.....	ferme....	La Ferté-Gauch
— Madeleine.....	maisons.....	Pomponne.	La Mazure blanche	hameau....	Neufnoutier. C.
— Mad. d'Orthies.....	anc. prieuré.	Dammartin.	Lambrezy.....	ferm. détruit.	Villeparisis.
— Madrie.....	ntais. bourg.	Annet.	— Mercy.....	hameau....	Chenoise.
— Maison Blanche	auberge	Cesson.	— Merresse.....	hameau....	Saint-Cyr.
— Maison Blanche	auberge	Dampmart.	L'Amérique.....		Liverdy.
— Maison Blanche	auberge	Grez..... F.	La Métairie.....	hameau....	Nanteau-s-lunain
— Maison Blanche	auberge	Grez..... M.	— Métairie.....	anc. ferme.	Boulancourt.
— Maison Blanche	château....	Lésigny.	— Meunière.....	hab. de garde	Fontenailles.
— Maison Blanche	maison....	La Haute-Maison	— Michoterie.....	hameau....	Vimpelles.
— Maison brûlée.....	auberge....	Trilbardou.	— Mignonerie.....	hameau....	Jouy-le-Châtel.
— Maison brûlée.....	hameau....	Chevry en Serene	Lamirault.....	anc. château.	Collégien.
— Maison brûlée.....	hameau....	Trilbardou.	Lamirault.....	ferme....	Croissy-Beaub.g
— Maison Cadine.....	ham. en part.	Choisy en Brie.	Lamirault.....	ma de garde.	Croissy-Beaub.g
— Maison Cadine.....	h. (en partie)	Saint-Remy.	La-mi-voie.....	ferme....	Château-Landon
— Maison de Brou.....	hameau....	Chelles.	La-mi-voie.....	hameau....	Nonville.
— Maison des Bois	maison....	Chamigny.	La-mi-voie.....	nanceuverrie	Château-Landon
— Maison des Bois	maison....	Les Ormes.	La Moinerie.....	a. fief détr.	Saint-Cyr.
— Maison de Seine	fer., autref. aub.	Balloy.	— Moinerie.....	hameau....	Saints.
— Maison-Dieu.....	ferme....	S-Mart-d-Ch.. C.	— Moinerie.....	ferme....	Bailly-Carrois.
— Maison-Dieu.....	hameau....	S-Mart.-d-Ch. C.	— Moinerie.....	deuxmaisons	Rampillon.
— Maison du Pavé.....	pe mais. isol.	La Chap. St.Sulp.	— Montagne.....	hameau....	Dampmart.
— Maison du pont			— Montagne.....	hameau....	Saint-Siméon.
des Seigneurs.....	démolie....	Yèbles.	— Morelle.....	hameau....	Laval.
— Maison Fromain	hameau....	Mouroux.	— Mothe.....	anc. fi.; mais.	Moussy-le-Neuf.
— Maisonnette.....	fe non habit.	Mitry.	— Mothe.....	château....	Lorrez-le-Bocage
— Maison Neuve.....	auberge....	Grez..... F.	— Mothe.....	p. fe anc. fief	Lorrez-le-Bocage
— Maison Neuve.....	four à chaux.	Grez..... F.	— Motte-d'Aulnoy.	ferme anc. fief	Courchamp.
— Maison-Rouge.....	ferme au Mez	Cerneux.	— Motte.....	ferme détrui.	Lorrez-le-Bocage
— Maison-Rouge.....	ferme....	Fontenailles.	— Motte.....	ferme....	Bazoches-l-Bray.
— Maison-Rouge.....	ferme....	Grez..... M.	— Motte.....	ferme....	Contevroult..Mx.
— Maison-Rouge.....	ferme....	Saint-Fargeau.	— Motte.....	ferme....	Jossigny.
— Maison-Rouge.....	maison isolée	Chevru.	— Motte.....	ferme....	Maisoncelles..C.
— Maison Rouge.....	maison....	Marolles.	— Motte.....	hameau....	Chalau-l-reposic
— Maladrerie.....	ferme....	Rozoy.	— Motte Bonnet.....	ferme....	Hermé.
— Maladrerie.....	ferme....	Vaudoy.	— Mottechamprose	fermé....	Tournan.
— Malgouverne.....	ferme....	Fonju.	— Motte de Gurcy.	château....	Gurcy.
— Mal logée.....	chaumière....	Mons.	— Motte d'Ormeaux.....	ferme....	Ormeaux....
— Malmaison.....	fer. et mais.	Verdelot.	— Motte Thoury-F	château....	Thoury-Ferrotte.
— Malmaison.....	hameau....	Girmoutiers.	— Moulue.....	moulin detr.	Luisetaine.
— Malmaison.....	ferme....	Mortceff.	— Montarderie.....	hameau....	La Trétoire.
— Malmaison.....	ferme....	Saint-Souplest.	— Mulette.....	ferme....	Marolles-s-Seine.
— Malmaison.....	mais. de c. p.	Léchelle.	L'Ancien Archevê-	ferme dont l.	Sammeron.
— Malasse ou Malosse.	hameau....	Chaintreaux.	ché de Paris.	bât. divisés.	
— Maltournée.....	hameau....	Bassevelte.	L'Ancien château.	ferme....	Les Marêts.
— Maltournée.....	auberge....	La Chap. Crécy.	L'Ancien-Château.	ferme divisée	Villiers-s.-Seine.

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
L'Ancien Couvent.	hameau . . .	Bréau.	La Petite Fortelle.	château . . .	Neufmoutier. C.
L'Ancien mouli. à v.	2 tuileries . . .	Salins.	— Petite Fortelle.	maison . . .	Vilbert.
L'Ancienne abbaye	mais. bourg	Fareimoutiers.	— Petite Loge . . .	ferme . . .	La Haute-Maison
L'Ancienne-Ferme.	ferme	La Tombe.	— Petite Motte . . .	maison . . .	Villecerf.
L'Ancienne tuilerie	hameau . . .	Saint-Ouen . . . M.	— Petite Noue . . .	hameau . . .	S-Germ ⁿ -s-Douc
L'Anc. Presbytère.	m ^a de camp ^e	Brou.	— Petite Renoue . . .	hameau . . .	S-Mart ⁿ -d-Ch ^e . C
L'Anc. Presbytère.	ferme	Congis.	— Petite Renoue . . .	ferme	S-Mart ⁿ -d-Ch ^e . C.
L'Anc. Presbytère.	m ^a de camp ^e	Tancrou.	— Petite Tuilerie.	hameau . . .	Chailly-en-Brie.
L'Anc. Presbytère.	ferme	Villegruis.	— Petite Tuilerie.	tuilerie . . .	Moussy-le-Neuf.
354 LANDOY	commune	Provins.	— Petite Vacherie.	ferme	Saint-Siméon.
L'Ange - Gardien . . .	auberge . . .	Chamigny.	— Petite Vacherie.	hameau . . .	Saint-Siméon.
Langlée	ief détruit.	La Madeleine.	— Petite Vacherie.	ferme et m ^a .	Saint-Siméon.
La Nosaye	château . . .	Nonville.	— Picardie	hameau . . .	Bailly-Carrois.
— Nosaye	f ^e considérab	Nonville.	— Picardie	hameau . . .	Villiers-sr-Morin.
— Noue	château . . .	S-Jean-l-2-Jum. x	— Pietterie	hameau . . .	La Trétoire.
— Noue	ferme	S Jean-l-2-Jum. x	— Pierre	ferme	Jouarre.
— Noue	ferme	Fouju.	— Pierre	maison . . .	Citry-sur-Morin.
— Noue	ferme	Miiry.	— Pierre-Amelot . . .	mais. isolées	Bussières.
— Noue	ferme	St-Germ. -s-Douc	— Pierre aux Fées.	hameau . . .	LaChape-véronge
— Noue	ferme	S Jean-l-2-Jum. x	— Pierre blanche.	moulin . . .	Ycbles.
— Noue	hameau . . .	Bassevelle.	— Pierre de Neuilly anc.	f ^e , ham.	Mons.
— Noue	hameau . . .	Bassevelle.	— Pierre	anc. fief détr.	Ivorny.
— Noue	hameau . . .	Sablonnière.	— Pilonnerie	hameau . . .	Favières.
— Noue	moulin	Ozouer-le-Repos.	— Pinone	ferme	Saint-Souplest.
— Noue-Blondeau.	hameau . . .	Paley.	— Pirouelle	hameau . . .	Rupéroux
— Noue-le-Prêtre.	ferme	Verdelot.	— Firouelle	moul. à vent.	Rupér. ux.
— Noue-le-Prêtre.	maison	Laval.	— Pissotte	fontaine . . .	Moussy-le-Neuf.
— Noue-Mignard . . .	ferme	La Croix-en-Brie.	— Place	ferme	Jaignes.
— Noue-S-Martin . . .	2 maisons . . .	Quiers.	— Planche	man. de pap.	S-Remy-de-la-Ve
— Noue-S-Père	hameau	Ozouer-le-Repos.	— Planche	moulin	S-Remy-de-la-Ve
— Noue-sur-le-Gué	mais. isolée.	La Ferté-s-Jouar.	— Planche	hameau . . .	Perthes.
— Nouvelle-Tuilerie . .	maison	Saint-Ouen . . . M.	— Planche	hameau . . .	Rebais.
— PAGESSE	grange	Châtillon-laborde	— Planche	mais. de c.p ^e	Perthes.
— Paix-de-Dieu	maison	Poligny.	— Planche	2 fermes . . .	Rebais.
— Parentrie	ferme	Poutcarré.	— Planchette	ferme	Favières.
— Patronnerie	ferme	Fouju.	— Plarderie	2 fermes . . .	Villeneuve-la-H.
— Pedellerie	hameau	Villemaréchal.	— Plat ^e de Labarre	plâtrière . . .	Montgé.
— Perdriet	hameau	Signy-Signeis.	— Plat ^e des Tillery	plâtrière . . .	Montgé.
— Pescherie	ferme	Egigny.	— Plat ^e du Sépule.	plâtrière . . .	Montgé.
— Petite	ferme	Villemert.	— Plumasserie	ferme	Fontenay.
— Petite Barre	maison	La Ferté-s-Jouarr	— Plumasserie	maison	Fontenay.
— Pet ^e -Bretanche	moulin à vent	Rampillon.	— Pointe	hameau	Dormelles.
— Petite-Bretanche . . .	auberge	La Croix-en-Brie.	— Pointe le Comte	château	Villens-le-Comte
— Petite-Bretanche . . .	auberge	Rampillon.	— Pointe le Roi	maison isolée	Ozoir-la-Ferrière
— Petite-Borde	hameau	Chaintreanx.	— Porte ferrée	ferme	Sainte-Aulde.
— Pet ^e -Commune	ferme	Les Ecremies.	— Porte-Rouge	ferme	Saint-Mesmes.
— Pet ^e -Conquillie	hameau	Bannost.	— Poudreuse	2 maisons . . .	Cesson.
— Petite-Cour	ferme	Saint-Hillier.	— Prè	f ^e o détr., divisée.	Coupray.
— P ^e Courtesoupp	hameau	Pierrelevée.	— Presle	ferme	Vendrest.
— P ^e Courtesoupp	ferme	Pierrelevée.	— Prieurée	hameau	La Grand-Parois ^r
— Petite Fermc	ferme	Chaliter.	— Providence	ferme	Vilhers-sr-Seinc.
— Petite Fermc	ferme	Iles-les-Villenoj.	— Prudinerie	ancien ferm.	Chautiry.
— Petite Fermc	ferme	Ivorny.	— Psauve	hameau	Nangis.
— Petite Fermc	ferme	Vaires.	— Queue au bois	hameau	Villegruis.
— Petite Fermc	ferme	Chaucomin.	— Queue au bois	ferme	Villegruis.
— Petite Fermc	ferme	Voisusles.	— Rachée	ferme	Rampillon.
— Petite Fermc	ferme	Lumigny.	— Racroche	hameau	Saint-Cyr.
— Petite Fermc	ferme	Vilbert.	— Ramée	hameau	Douy-la-Ramée.
— Petite Fermc	ferme	Chaucomin.	— Ramée	moulin	Douy-la-Ramée.
— Petite Fermc	ferme	Ferrols-Atilly.	— Ramotterie	hameau	Villiers-sr-Morin.
— Petite Fermc	ferme	Saint-Mesmes.	255 LARCHANT	commune . . .	La Chapelle-la-R.
— Petite-Fontaine	ferme	Dammartin-en-B.	L'Arche	auberge de . .	S-Remi-d-la-Vane
— Petite-Fontaine	hameau	Dammartin-en-B.	L'Arche-Guèdon	moulin à eau	Torcy.
— Petite Forêt	hameau	Beauthcil.	L'Archevêque	ferme	Echou-Boulains.

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
L'Ardoise	maison	Charmentray.	La Ruelle.....	blâtrières	Bois-le-Roi.
Laré.....	hameau.....	Boissise-la-Bertr.	— Ruelle.....	hameau.....	Villemaréchal.
La Recette.....	ferme.....	Basseville.	— Ruelle.....	moulin.....	Bois-le-Roi.
— Recette.....	ferme.....	Bussières.	— Ruelle.....	moulin.....	Provins.
— Recette.....	ferme.....	Monthion.	— Ruette.....	ferme.....	La Houssaye.
— Recette.....	ferme.....	Mareuil-l-Meaux.	L'Arzillière.....	ferme.....	Claye.
— Recete.....	ferme.....	Le Plessis-Placy.	La Sablonnière.....	a. maladerie	Saint-Mesmes.
— Redoute.....	maison.....	Hondevilliers.	— Sablonnière.....	pont.....	Saint-Mesmes.
— Reine.....	ferme.....	Nanteuil-l-Meaux	— Sablonnière.....	mais. bourg.	Machault.
— Renardière.....	mais. de g.e.	Roissy.	— Sablonnière.....	ferme.....	Favières.
— Reneuse.....	briquerterie..	Gressy.	— Salle.....	mais. bourg.	Féricy.
— Renommère.....	château.....	Noisy-sur-Ecole.	— Sauvagère.....	hameau.....	Chailly-en-Brie.
— Renoue.....	hameau.....	Saint-Barthélemy	— Seigneurie.....	ferme.....	Saint-Mesmes.
L'Aréori.....	ferme, mais.	Montolivet.	— Seine.....	moulin.....	Saint-Fargeau.
La République.....	m ^o de mance.	La Chapé-veronge	— Souche.....	mais. degarde	Gretz.....
— Rethorée.....	ferme.....	Girmoutiers.	L'Assaut.....	moulin.....	Couilly.
— Rigaulerie.....	hameau.....	Trezy.	La Succession.....	ferme.....	Mitry.
— Rionnerie.....	hameau.....	S-Gera-sur-Ecole	— Tabarderie.....	hameau.....	Château-Landon.
— Rionterrie.....	ferme.....	LeChâtelet.	— Tabarderie.....	moulin.....	Château-Landon.
— Rivière.....	château.....	Thomery.	— Taifarette.....	ferme.....	Ferrières.
— Rivière.....	ferme.....	Bussy-S-Georges	— Taifarette.....	maison.....	Ferrières.
— Rivière.....	moul. à huile	Jouy-sur-Morin.	— Tavenoterie.....	maison.....	La Haute-Maison.
L'Arminard.....	Saint-Cyr.	— Thessonnerie
L'Arnière.....	ferme.....	La Ferté-vaucher	— ou Tessonnière	ferme.....	Voinsles.
La Robinerie.....	hameau.....	Chevry-en-Seren°	— Thuilerie.....	château.....	Dammartin.. M.
— Roche.....	château.....	Verdelot.	— Thuilerie ou Fon-
— Roche.....	hameau.....	Aulnoy.	— taine-Prieux.....	hameau.....	Amillis.
— Roche.....	hameau.....	Coutevroult. Mx.	— Thuilerie.....	tuilerie.....	Amillis.
— Roche.....	hameau.....	La Gr. de Paroisse	— Thuilerie.....	ferme.....	Rampillon;
— Roche.....	moulin.....	Aulnoy.	— Thurelle.....	hameau.....	La Celle-s-More
— Roche.....	2 moulins.....	Vernou.	257 La Tombe.....	commune.....	Bray.
— Roche dela Celle	hameau.....	Guérard.	La Tombe.....	moul. à vent.	La Tombe.
256 LA ROCHELETTE	commune.....	Melun sud.	— Touche.....	hameau.....	Beauthail.
La Rochette.....	ferme.....	La Rochette.	— Touche.....	ferme.....	Beauthail.
— Ronce.....	ferme.....	La Houssaye.	— Tour.....	ferme.....	Beauthail.
— Ronce.....	ferme.....	Moisnay.	— Tour.....	château.....	La Genevraie.
— Ronce.....	moul. détruit	Moisnay.	— Tour.....	ferme.....	Saints.
— Ronce.....	hameau.....	Dornelles.	— Tour.....	moulin.....	Voulx.
— Ronce.....	hameau.....	Guérard.	— Tour.....	moulin avent	Béton-Bazoche.
— Ronce.....	hameau.....	S-Mart-l-Vouglis	— Tourbière.....	tourbière.....	May.
— Roquemaud.....	ferme.....	Bussy-S-Georges	— Tour Bussières.	ancien fief..	La Madeleine.
— Roquette.....	ferme.....	Chamigny	— Tour de Ganne.	tour détruite.	Souppes.
— Rosée.....	maison.....	Gressy.	— Tour Maurouard	château.....	Beauchery.
— Roue.....	moulin.....	Maincy.	— Tour du sable..	hameau.....	Verdelot.
— Roulotte.....	ferme.....	Saints.	— Tournelle.....	m ^o d'habitat.	Maupeuthuis.
— Roulotte.....	moulin.....	Saints.	— Tournelle.....	ferme.....	Fouju.
— Route des Grés,	hameau.....	Favières.	— Trace.....	ferme.....	Villeroi.
— Royonnerie.....	hameau.....	Echou-Boulains.	— Trape.....	Nangis.
Larreux.....	hameau.....	Saint-Cyr.	258 LA TRÉTOIRE.	commune.....	Rebas.
Larrouette.....	moulin.....	Bouleurs.	La Trotine.....	ham. détruit.	Vimpelles.
Larrue.....	hameau.....	Chevru.	La Trousse.....	château.....	Ocquerre.
Larrue.....	ferme.....	Chevru.	— Trousse.....	ferme.....	Ocquerre.
La Rue.....	hameau.....	Bannost.	— Trousse.....	hameau.....	Ocquerre.
— Rue.....	hameau.....	Châtres.	— Tuilerie.....	fab. de tuiles	Gretz.....
— Rue.....	hameau.....	Saint-Brice.	— Tuilerie.....	(domaine de)	Pontcarré.
— Rue.....	ferme.....	Féricy.	— Tuilerie.....	fab. de tuiles.	Pontcarré.
— Rue de Cambrai	ferme.....	Beauvoir.	— Tuilerie.....	usine détr..	Nangis.
— Rue Chaude.....	hameau.....	Chaintreaux.	— Tuilerie.....	mais. bourg°	Voulx.
— Rue Claude.....	hameau.....	Préaux.	— Tuilerie.....	fab. de tuiles	Voulx.
— Rue de Melun.	ferme.....	Valence.	— Tuilerie.....	fab. de foixj.	Voulx.
— Rue de Moux.....	ferme.....	Marcilly.	— Tuilerie.....	t. m ^o et f ^o a c.	Monic-l-Pravia.
— Rue des bois.....	hameau.....	Echou-Boulains.	— Tuilerie.....	ferme.....	Conreux.
— Rue du bois.....	ferme.....	Bannost.	— Tuilerie.....	hameau.....	Rozoy.
— Rue du Got.....	hameau.....	Paley.	— Tuilerie.....	hameau.....	S.Germ°-s-Dou.

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cautions dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cautions dont les communes dépendent.
La Tuilerie.....	mais. bourg	Crégy.	La Ville neuve....	ferme.....	Faremoutiers.
— Tuilerie.....	mais. isolée.	Othis.	— Ville neuve....	hameau....	La Celle..... C.
— Tuilerie.....	tuilerie....	Cerneux.	— Villen-aux-Ancs		royez Brou.
— Tuilo du sépulc.	tuilerie....	Montgé.	— Ville neuve....	hameau....	Villebéon.
— Turcaulerie....	f° en ruines.	Valence.	— Villette.....	2 mouls à v.r	Mitry.
Laulinoue.....	hameau....	Verdelot.	— Villet.-aux-Ancs	hameau....	Mitry.
L'Aulinoue.....	hameau....	Montdauphin.	— Villette.....	ferme.....	Mitry.
L-Aulinoux.....	ferme suppr.	Montolivet.	— Villotte.....	ferme inhab.	Saint-Siméon.
L'Aumonerie.....	ferme....	Saint-Léger.	— Vionnerie.....	fr me.....	Villemert.
L'Aunaie.....	moulin et f°.	Favières.			
Launay.....	four à tuiles.	La Geuevraye.			
L'Aunoy.....	hameau....	Rebais.			
Launoy.....	hameau....	La Trétoire.	Le Bac.....	bac.....	Saacy.
Launoy.....	hameau....	Saints.	— Bas Boulard....	moulin....	Germigny-s-coul.
Launoy.....	hameau....	Treuzy.	— Bas Chaillot....	ferme.....	Nangis.
Launoy (en partie)	hameau....	Blancs.	— Bas-Charme....	hameau....	Fontaine-le-port.
Launoy (en partie)	hameau....	Chevry-en-Seren.	— Bas Courton....	hameau....	S.-Loup-de-Naud
Launoy.....	moulin....	Blennes.	— Bas du Charme..	hameau....	Vouix.
Launoy.....	moulin....	Dormelles.	— Bas-Jarrier....	hameau....	Saint-Ouen... M.
Launoy.....	m ^s à h. et a bi	Fontenay.	— Bas-Maillard....	maison....	Beauthell.
Launoy-Beaufort.	hameau....	S-Remy-d-l-vane.	— Bas-Mesnil....	hameau....	Aulnoy.
Launoy-Beaufort.	ferme....	S-Remy-d-l-vane.	— Bas-Montgé....	4 fermes....	Montgé.
Launoy-brûlé....	hameau....	Bellot.	— Bas-Montgé....	hameau....	Montgé.
Launoy-Renault..	château....	Verdelot.	— Bas-Orby.....	hameau....	Jouy-le-Châtel.
Launoy-Renault..	hameau....	Verdelot.	— Bas-Rouilly....	château....	Guérard.
Launoy-Renault..	ferme....	Verdelot.	— Bas-Rouilly....	ferme.....	Guérard
Laurençon.....	hameau....	Conches.	— Bas-Rouilly....	hameau....	Guérard.
Laurençon.....	moulin....	Conches.	— Bas Samoreau..	chef-lieu..	Samoreau.
La Vacherie.....	hameau....	Boissy-le-Châtel.	— Bas Samoreau..	ferme.....	Samoreau.
La Vacherie.....	ferme divisée	Boissy-le-Châtel.	— Bassin.....	moulin....	Léchelle.
La Vacherie.....	hameau....	Saint-Ouen... M.	— Bassin.....	moulin....	Sourdun.
259 LAVAL.....	commune..	Montereau-f yon.	— Bertrand.....	hameau....	Ponmeuse.
Laval.....	hameau....	Donnemarie.	— Biset.....	chât. détruit.	Moussy-l-Neuf.
Laval.....	hameau....	Mauperthuis.	— Bois.....	moulin....	Vernon.
Laval.....	moulin....	Mauperthuis.	— Bois-Breton....	hameau....	Neufmoutier. C.
Laval.....	hameau....	Saacy.	— Bois-Camus....	hameau....	Mouroux.
Laval.....	moulin....	Donnemarie.	— Bois-Corneille..	ferme....	Basseville.
Laval.....	hameau....	Mauperthuis.	— Bois-Corneille..	hameau....	Basseville.
Laval.....	moulin....	Mauperthuis.	— Bois-des-Pies..	ferme....	La Croix-en-Brie.
La Vallée Nozeau.	hameau....	La Madeleine.	— Bois-d'Eve.....	ferme.....	La Genevraie.
Laval-en-bas....	hameau....	Jouy-sur-Morin.	— Bois du Château	hameau....	Pierrelvée.
Laval-en-haut....	hameau....	Jouy-sur-Morin.	— Bois-Guyot....	hameau....	Mouroux.
La Vallée de Dormelles.	hameau....	Dormelles.	— Bois-Guyot....	2 maisons..	Montdauphin.
La Vallée.....	hameau....	Fleury.	— Bois-Hartault..	hameau....	Béron-Bazoches.
— Vallée.....	ferme....	Trocy.	— Bois-Huon.....	hameau....	S-Mart.-d.ch.ps C
— Vallée.....	non bourg ^{se} .	Mitry.	— Bois-Lamboust.	ferme....	Amillis.
— Vallée.....	hameau....	Verdelot.	— Bois-Lhuillier..	f°e détruite.	Coulommiers.
— Valléeducharme	hameau....	Branles.	— Bois-Lhuillier..	hameau....	Boissy-le-Châtel.
— Valléedumoulin	moulin....	Etrépilly.	— Bois-Louis.....	ferme....	Le Châtelet.
— Vandrie.....	hameau....	Pommeuse.	— Bois-Louis.....	maison....	Le Châtelet.
— Vandrie.....	moulin....	Pommeuse.	— Bois-Maugé....	hameau....	Rebais.
— Vanne.....	ferme....	Saint-Siméon.	— Bois-Maugé....	ferme....	Rebais.
— Vanne.....	hameau....	Saint-Siméon.	— Bois-Rez.....	hameau....	Montdauphin.
— Vanne.....	moulin....	Saint-Siméon.	— Bois-S.-Georges	hameau....	Marolles..... C.
Lavaux.....	hameau....	Fay.	— Bois-St-Georges.	ferme.....	Marolles..... C.
L'Aventure.....	hameau....	Verdelot.	— Bois-Saint-Père.	hameau....	Béton-Bazoches.
La Verdure.....	hameau....	Verdelot.	— Bois-Saint-Père.	hameau....	La Chape-verong°
— Vicomté.....	hameau....	Léchelle.	— Bois-Saint-Père.	hameau....	Meilleray.
— Victoire.....	ferme....	Oissery.	— Bois-Sebille....	hameau....	Verdelot.
— Vieille Tuilerie	moulin....	Chailly-en-Brie.	— Bourdeau.....	hameau....	Chevru.
— Vigne.....	ferme....	S.-Mart.-d.-Ch.C.	— Bouchet.....	anc° ferme..	Berny.
— Ville.....	moulin....	Tournan.	— Boulay.....	château....	Souppes.
— Ville-au-bois..	ferme....	Saint-Hillier	— Boulay.....	ferme.....	Souppes.
— Ville du bois..	ferme....	Lumigny.	— Boulevard.....	hameau....	Thorigny.

NOMS DES ENDOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDOITS.	INDICATION de chaque endroit	COMMUNES dont ils dépendent ou cantons dont les communes dépendent.
Le Bouloy.....	hameau.....	Blennes.	Le Château.....	ferme.....	Crouy-sur-Ourcq
— Bourbier.....	pet. maison.	Blesses.	— Château.....	f. et débris du ch.	Doue.
— Bout-d'en-Haut.	hameau.	S-Marl-l Voulgis	— Château.....	ferme.....	Echou-Boulains.
— Bout des voies..	maison.	Bazoches-l Bray.	— Château.....	ferme.....	Maisoncelles..C.
— Bout du Four...		voy. Mauperthuis	— Château.....	ferme.....	St-Souplest.
— Bout du Monde.	hameau.....	Villeneuve-S.-Denis.	— Château.....	ferme.....	Vanville.
— Bout du Pont...	hameau.....	Thorigny.	— Château.....	mais. de c.p.	Héricy.
— Bout-la-Paille..	hameau.....	S-Mar-l-Voulgis	— Château.....	mais. de c.p.	Lizy-sur-Ourcq.
— Bout St-Antoine	hameau.....	Oissery.	— Château.....	mais. de c.p.	Thorigny.
— Bréau.....	château.....	Villiers-en-Bière.	— de la Salle.	ferme.....	Granapuits.
— Bréau.....	ferme.....	Villiers-en-Bière.	— des Briets..	chât. détruit.	S-Germ-l-Couilly
— Breuil.....	mais. bourg.	Voinsles.	— des Dames.	ferme.....	Le Châtelet.
— Breuil.....	ferme.....	Voinsles.	— Château fort.	ferme.....	Grandpuits.
— Breuil.....	moulin.....	Comblaville.	— Châtel.....	ha. anc. chât.	Nangis.
— Buisson.....	château.....	Lésigny.	260 LE CHATELET.	commune.....	chef-lieu de cant.
— Buisson.....	ferme.....	Lésigny.	Le Châtelet.....	moul. à vent	Le Châtelet.
— Buisson.....	ferme détr.	Nangis.	261 LÉCHELLE.....	commune.....	villiers-St.-Georg.
— Buisson.....	ferme.....	S mart. d-boschet	L'Echelle.....	mais. b., autref. corps de ferme	Thieux.
— Buisson.....	hameau.....	Chailly-en-Brie.	Le Chemin.....	château.....	Neufmoutier..C.
— Buisson.....	ma ^e bourg ^e .	Chailly-en-Brie.	— Chemin.....	ferme.....	Maisoncelles..C.
— Buisson.....	hameau.....	Chartrettes.	— Chemin.....	hameau.....	Boissy-le-Châtel.
— Buisson.....	hameau.....	Guercheville.	— Chemin.....	hameau.....	Saint-Cyr.
— Buisson.....	hameau.....	La Ferté-gaucher	— Chemin.....	hameau.....	S Gernains-Doue
— Buisson.....	hameau.....	Montdauphin.	— Chemin.....	hameau.....	Saint-Oÿen...C.
— Buisson.....	hameau.....	Touquin.	— Chêne.....	ferme.....	Comblaville.
— Buisson.....	moulin.....	Treuzy.	— Chêne.....	mais. bourg.	Comblaville.
— Buisson-Bailly..	f. non habit.	Choisy-en-Brie.	— Chêne.....	ferme.....	Verneuil.
— Bu ⁿ ssonchartière	ferme.....	Les Ecrenues.	— Chêne en partie	hameau.....	Guignes.
— BuissonSantoine	ferme.....	Noisiel.	— Chêne.....	tuilerie.....	Verneuil.
— But.....	n'est pl. ham.	Thorigny.	— Chêneau.....	mais. isolée.	Pontcarré.
— Cabaret.....	ferme.....	Guermantès.	— Chêne Guillemot	hameau.....	Saint-Hillier.
— Cabaret Rouge.	hameau.....	Basseville.	— Chenil.....	hameau.....	La Celle-s-Moret.
— Caillat.....	maison.....	Beauthéil.	— Chenoy.....	moulin.....	Féricy.
— Calvaire.....	auberge.....	La Houssaye.	262 LECHEROLLES.	commune.....	La Ferté-Gauch.
— Camp.....	maison.....	Souppes.	Le Chesnois.....	ferme.....	Gastins.
— Carrefour.....	hameau.....	Chevry-en-Seren ^e	— Chochoy.....	hameau.....	Villemaréchal.
— Carrouge.....	ferme.....	Saint-Léger.	— Choisel.....	hameau.....	La Chape-s-Crécy
— Carrouge.....	hameau.....	Choisy-en-Brie.	— Choisel.....	moulin.....	Saint-Cyr.
— Carrouge.....	hameau.....	Guéard.	— Claveau.....	maison.....	Branles.
— Cendrier.....	ferme.....	Bellot.	— Clos.....	ferme.....	Moussy-le-Neuf.
— Champ Canet...	hameau.....	Mouroux.	— Clos.....	maison.....	Montigny-s-loing
— ChampdelaCroix	hameau.....	Beauthéil.	— Clos Bourart...	hameau.....	Mons.
— Champ Marquet	hameau.....	Mouroux.	— Clos au Couvent	ferme.....	Torcy.
— Champ-oui.....	ferme.....	Sablonnière.	— Clos Malard...	ferme.....	Vinantes.
— Champ-Pivet...	château.....	Crouy sur-Ourcq.	Lécluse.....	maison de...	Bagneaux.
— Châne.....	ferme.....	Beauthéil.	Lecluse.....	ferme.....	Mailhault.
— Chanois.....	hameau.....	La Ferté-Gauch. ^r	Le Cochon.....	ferme.....	Egréville.
— Chanois.....	ferme.....	La Ferté-Gauch. ^r	— Coinier.....	moulin.....	Villemert.
— Chanois.....	hameau.....	May.	— Colombier.....	f. de l. villag.	Coubert.
— Chanois.....	hameau.....	Cerneux.	— Colombier.....	ferme.....	Mitry.
— Chanoy.....	hameau.....	Saint-Brice.	— Coq.....	ferme.....	Mitry.
— Chapitre.....	ferme.....	Champaux.	— Corbeau.....	hameau.....	Chevry-en-Sereu ^e
— Chapitre.....	ferme.....	Etrépilly.	— Corbier.....	hameau.....	Jouy-le-Châtel.
— Chapitre.....	ferme.....	Gèvres-l-Chapite	— Corbier.....	ferme.....	Jouy-le-Châtel.
— Chapitre.....	hameau.....	Guéard.	— Corbier.....	hameau.....	Verdelot.
— Chapitre.....	ferme.....	Mory.	— Corroy.....	ferme.....	La Croix-en-Brie.
— Chapitre.....	ferme.....	Lirchant.	— Coudray.....	ferme.....	Blennes.
— Chapitre.....	ferme.....	Varréddes.	— Coudray.....	hameau.....	Blennes.
— Charne.....	ferme.....	Machault.	— Coudray.....	hameau.....	Egréville.
— Charnois.....	ferme.....	Aulnoy.	— Coudray.....	hameau.....	Souppes.
— Charnois.....	ferme.....	Beauthéil.	— Coudray.....	hameau.....	Villemert.
— Charnois.....	hameau.....	Guéard.	— Coudray.....	mais. bourg ^e	Blennes.
— Charnoy.....	ferme.....	S-Rem.-d-la-vane	— Coudroy.....	mais. bourg ^e	3-moulins-Maincy
— Charnoy.....	hameau.....	S-Rem.-d-la-vane			

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Le Couvent.....	ferme.....	Neufmontier.M.x	Le Grand-Hôtel... a. hief, maint.	belle ferme...	Vimpelles.
— Couvent.....	ferme.....	Vaires.	— Grand-Jamard..	anc. ferme...	Ozou-le-Voulgis
— Grimeau.....	hameau.....	Egréville.	— Grand Jard....	château....	Voisenon.
L'Ecuyer.....	nr. à farine..	S.-Denis-de-la-V.	— Grand-Jard....	ferme.....	Voisenon.
Le Cuisseaux....	1 ^{er} moi ^{er} démo	Grand-Puits.	— Grand Loribéan	ferme.....	Châtres.
— Cuisseaux....		roy. Thuisseaux.	— Grand Marché	hameau....	Saint-Léger.
— Danjou.....	ferme.....	Les Ecrennes.	— Grand Marché..	4 fermes...	Saint-Léger.
— Dauphin.....	ferme.....	Sancy..... P.	— Grand Ménil....	hameau....	Châtres.
— Domaine, ou la			— Gr. Montguichet	ferme.....	Signy-Signets.
— Grande Ferme.	ferme.....	Villen-s-Damm. ^a	— Gr. Montfourtis	ferme.....	Tancrou.
— Domaine.....	ferme.....	Doue.	— Gr. Montinard	hameau....	Sacy.
— Dragon bleu..	hameau....	Forges.	— Grand Moulin..	moulin....	Brie-Co-Robert.
— Dragon bleu..	m ^{ou} bourg ^{er}	Forges.	— Grand Moulin..	moul. à vent.	Charny.
— Fahy-Banchelin	ferme.....	Chailly-en-Brie.	— Grand Moulin..	moul. à vent.	Gastins.
— Faubourg.....	ferme.....	La Croix-en-Brie.	— Grand Moulin..	m. et étang	Ghaumes.
— Faub M.-Martin	hameau....	Mouroux.	— Grand Moulin..	moulin....	Paley.
— Fauvinet....	maison....	Neufmoutier.. C.	— Grand Moulin..	moulin....	Perthes.
— Fayet.....	hameau....	Aulnoy.	— Grand Peugny..	hameau....	Mouy-sur-Seine.
— Fayet.....	hameau....	S.-Germa.-s-Doue	— Grand Saulsoy..	hameau....	Doue.
— Fort du bois..	hameau....	Conches.	— Grand Soissons.	ferme.....	Gastins.
— Fort du bois..	m ^a de camp.	Conches.	— Gr. Fremblay..	ferme.....	Voulton.
— Foulon.....	hameau....	Nonville.	— Gravier.....	hameau....	Boitron.
— Four.....	hameau....	Savins.	L'Egrefin.....	maison inhab	Vilen.-ve-S-Bellot.
— Four.....	maison isolée ^a	La Ferté-s-Jouar ^e	— Gros Charmé...	manœuvrerie	Egréville.
— Fourchaut....	hameau....	Aulnoy.	— Gros Chêne....	ferme.....	Jouarre.
Le Fourchet....	ferme.....	Nanteau-s-lunain	— Gros Chêne....	ferme.....	Pierrelevée.
— Franc-Allet..	hameau....	Savins.	— Gué Blandin...	hameau....	Jouy-sur-Morin.
— Franc-arpent..	maison....	Meillera.y.	— Gué.....	m. b., aut. ferme	Thieux.
— Fresnoy.....	maison de garde	Salins.	— Gué Josson...	moul. détr.	Chailly-en-Brie.
— Fromenteau..	hameau....	Thoury-Ferrotte	— Gué Josson ou		
— Gallois.....	château....	Villémert.	— Ste-Marie....	pavillon....	Chailly-en-Brie.
L'Eggevilliers..	ferme.....	Oissery.	— Gué de la Voldre	ferme.....	Fontaine-Fourche
Le Gibet-Gambet..			— Guerlton.....	maison bourg ^e	Mortery.
— ou le Gibert..	hameau....	Villen.-ve-S-Denis	— Hardrot.....	hameau....	Jouy-sur-Morin.
— Glaceau.....	petite maison	Salins.	— Haut Boulard..	ferme.....	Germigny-s-coul ^t
L'Eglise.....	ferme.....	Fouju.	— Haut Chaillot..	ferme.....	Nangis.
L'Eglise.....	ferme.....	Saint-Méry.	— Haut Champ....	moulin à eau	Grisy-sr-Seine. P.
L'Eglise.....	moulin....	Vernou.	— Haut Courton..	hameau....	St-Loup-de-Naud
Le Gouffre.....	moulin....	Jouarre.	— Haut de Bezales.	ferme.....	Bezales.
— Goulet.....	hameau....	Le Châtelet.	— Haut du Charme	hameau....	Voulx.
— Grand Ballot..	ferme.....	Jouarre.	— Haut Fay.....	hameau....	Champpenetz.
— Grand Beaufour	ferme.....	Amills.	— Haut Fay.....	ferme.....	Champpenetz.
— Grand Bécart..	hameau....	La Ferté-s-Jouar.	— Haut Orby....	hameau....	Jouy-le-Châtel.
— GrandBillbault	maison bourg ^e	Jouarre.	— Haut Mésnil...	ferme.....	Aulnoy.
— Grandlandureau	hameau....	Voinsles.	— Haut Mondé...	moulin détr.	Nangis.
— Grand Buisson..	hameau....	Laval.	— Haut Poirier..	moulin à vent	Nangis.
— Grand Cerf... auberge		Villenoy.	— Haut Rouilly..	hameau....	Guérand.
— Grand Colombier	hameau....	La Madeleine.	— Haut Samoreau	hameau....	Samoreau.
— G. et P. Courbon	hameau....	Chevru.	— Haut Samoreau	ferme.....	Samoreau.
— Gr. Courméry..	hameau....	La Croix-en-Brie.	— Houssay.....	château....	S.-Mart.-d-ch.ps. P
— Grand Creilly..	hameau....	Lorrez-l-Bocage.	L'Harue.....	hameau....	Chevru.
— Grand Doucy..	hameau....	Bellot.	L'Hémerie.....	ferme.....	Beauthéil.
— Grand Egrefin..	hameau....	Verdelot.	L'Héritage.....	ferme.....	La Tombe.
— Grand Fleigny..	hameau....	Rouilly.	L'Hermitière...	ferme.....	Saint-Cyr.
— Gr. Fossard en p ^s	hameau....	Cannes.	L'Hommée.....	hameau....	Choisy en Brie.
— Gr. Fossard en p ^s	hameau....	Esmans.	L'Hôpital.....	ferme.....	Courbommiers.
— Gr ^a Fourchet..	hameau....	Villen.-ve-S-Bellot	L'Hôpital.....	ferme.....	Monthion.
— Grand Frétoy..	hameau....	Frétoy.	L'Hôpital de Lagny	ferme.....	Bussy-S-Georges
— Grand Frétoy..	ferme.....	Frétoy.	L'Hôpital.....	ferme.....	Paley.
— Grand-Glairet	hameau....	Jouarre.	L'Hôpital général	m ^u de secours	Provins.
— Grand Grippon.	ferme.....	Les Ecrennes.	L'Hosp. de Meaux.	ferme divisée	Varreddes.
— Grand-Hôtel..	ferme.....	Villen.-ve-l-gordes	L'Hosp. du S-Esprit	hameau....	La Tombe.
— Grand-Hôtel...	hief détruit..	Villiers-S-Georg ^a	L'Hôtel des bois..	ferme.....	Jouarre.

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
L'Hôtel-Dieu....	ferme détr...	Vaucourtois.	Le Mesnil.....	hameau....	La Celle.....C.
L'Hôtel-Dieu....	ferme.....	Armentières.	— Mesnil.....	hameau....	Villiers-S-Georg ^t
L'Hôtel-Dieu....	ferme.....	St-Mesmes.	— Mesnils-Barny.	village.....	Saint-Augustin.
L'Hôtel-D. de Paris	ferme.....	Vinautes.	— Mesnil-s-Trenn ^t	hameau....	Pommeuse.
Le Jard.....	moulins....	Dammartin. M x.	264 Messni-AMELOT	commune....	Dammartin.
— Jariel.....	deux fermes.	Vaudoy.	Le Mez.....	ferme.....	S-Mart.-d-moschet
— Jariel.....	hameau....	Vaudoy.	— Mez.....	hameau....	Cerneu.
— Jariel.....	hameau....	Sablonnaire.	— Mez.....	hameau....	Chevru.
— Jariel.....	hameau....	Jouy-sur-Morin.	— Mez.....	hameau....	Nesles-la-gilberde
— Jarrier.....	ferme....	Fontenailles.	— Mez de la Madel ^{ne}	ferme.....	Sainte-Colombe.
— Jarrier.....	hameau....	Fontenailles.	— Mez de la Madel ^{ne}	h. (part ^e sud)	Sainte-Colombe.
— Jarrier.....	anc. fief détr.	Rupéroux.	— Mez de la Madel ^{ne}	ham. (p ^o nord)	Poigny.
— Jet.....	hameau....	Verdelot.	— Monceau.....	château....	Liverdy.
— Jubilé.....	mais ⁿ isolée.	Chevru.	— Monceau.....	hameau....	Avon.
— Kerver.....	ferme.....	Mory.	— Monceau.....	hameau....	Liverdy.
— Landi.....	hameau....	Nonville.	— Monceau.....	ferme.....	Moisenay.
— Laré.....	hameau....	Boissise-la-Bertr ^d	— Monceau.....	hameau....	Moisenay.
— Laval.....	hameau....	Chauconin.	— Monceau.....	hameau ou ferme dont on a fait plus habitations.	Mons.
— Limodin.....	ferme.....	La Houssaye.	— Monceau.....	hameau.....	Perthes.
— Limodin.....	mais. bourg ^e	La Houssaye.	— Monceil.....	ferme.....	S-Remy-d-la-Van ^e
— Limon.....	hameau....	La Ferté-s-Jouare	— Monceil.....	hameau....	S-Remy-d-la-Van ^e
— Lion d'Argent....	auberge....	Villenoy.	— Moncel.....	ferme.....	Jouy-sur-Morin.
— Lion d'Or.....	auberge....	Villenoy.	— Moncel.....	ferme.....	Montenils.
— Luat.....	anc. ferme....	Vaudoy.	— Moncel.....	hameau....	Chevru.
— Luat.....	ferme.....	Forges.	— Moncel.....	hameau....	Choisy-en-Brie.
— Luat.....	hameau....	Villemert.	— Moncel.....	ferme.....	Choisy-en-Brie.
— Lys.....	château....	Dammarie-l-Lys.	— Moncel.....	hameau....	Frétoy.
— Lys.....	hameau....	Dammarie-l-Lys.	— Moncel.....	hameau....	La Chap ^e véronge
— Lys.....	moulin....	Dammarie-l-Lys.	— Moncel.....	hameau....	Orly.
— Manégede Sempin	man. g ^e plâtre	Chelles.	— Moncel.....	hameau....	Saint-Cyr.
— Mans.....	ferme.....	La Haute-Maison	— Moncel.....	ferme.....	S-Denis-l ^e -Rebais
— Marais.....	maison....	Larchant.	— Moncel.....	hameau....	Verdelot.
— Marais.....	ferme.....	La Houssaye.	— M ^l de chartrong ^e	hameau....	Chartronges.
— Marchais-l-Nang	ferme détr.	Nangis.	— Moncet.....	ferme.....	Changis.
— Marché-d-l-Cann		Lorrez.	— Moncet.....	hameau....	Guérad.
— Marché clair....	maison isolée.	Echou-Boulains.	— Mont.....	ferme.....	Saint-Augustin.
— Marché-Mari....	papeterie...	Jouy-sur-Morin.	— Mont.....	hameau....	Echou-Boulains.
— Marché-Marie....	hameau....	La Houssaye.	— Mont.....	hameau....	Saint-Siméon.
— Marronnier....	ferme.....	Boitron.	— Mont.....	ferme.....	Saint-Siméon.
— Marteau.....	ferme.....	Arville.	— Mont.....	ferme.....	Jouarre.
— Marteroiy.....	ferme.....	Jouarre.	— Mont.....	hameau....	Nesles-l-oilberde
— Martroi ou Matriois..	hameau....	Chailly-en-Brie.	— Montcet.....	hameau....	Savins.
— Martrois.....	hameau....	Verdelot.	— Mont Garry...	hameau....	Echou-Boulains.
— Martroy.....	château....	Chauconin.	— Mont de piété..	ferme.....	Couprvray.
— Martroy.....	ferme.....	Chauconin.	— Montoir.....	hameau....	St-Mart-l-Voulgis
— Martroy.....	moulin à eau	Tournan.	— Moulin.....	moulin à eau	Grouy-sur-Ouercq
— Martroy.....	moulin à vent	Tournan.	— Moulin.....	ferme.....	Limoges-Fou.che
— Maupas.....	ferme.....	La Chap ^e -Gauth ^r	— Moulin.....	m ⁿ à 2 tourn ^e	Annet.
— Maupas.....	ferme.....	Nangis.	— Moulin à vent..	hameau....	Citry-sur-Marne.
263 Le Mèz.....	commune....	Melun nord.	— Moulin à vent..	hameau....	La Brosse Mont.x
Le Mee.....	ferme.....	Saints.	— Moulin Bavière.	moulin....	Chelles.
— Mée l'Archevêg.	m ⁿ de camp ^e	La Chap ^e -Rablais	— Moulin de Brou	maison....	Chelles.
— Méniet.....	mais. de gard	Les Chapelles B ⁿ .	— Moul. de Busson	moulin....	Bussy-S-Georges
— Mênil.....	ferme.....	Grisy-Suines.	— Moul. de Chelle	ferme.....	Chelles.
— Mênil.....	ferme, mais.	Montolivet.	— Moul. de Chelle	moulin....	Chelles.
— Mênillot.....	hameau....	S-Denis-les-Reb ^e	— Moulin de Citry	moulin....	Citry-sur-Marne.
— Mergcr.....	hameau....	Choisy-en-Brie.	— Moul. d. Coudets	moulin....	La Ferté-s-Jouare
— Merisier.....	ferme divisée	Maisoncelle... P.	— Moul. de Gouaix.	moulin....	Jutigny.
— Mesnil.....	ferme.....	Fontains.	— Moul. de la Celle	p ^o dite Sainte- Anne.	La Celle.
— Mesnil.....	ferme.....	Le Châtelet.	— Moul. de la Porte	moulin....	Nangis.
— Mesnil.....	hameau....	Beaumont.	— Moul. d. l. Chap ^e	moulin....	La Chapelle.
— Mesnil.....	m ⁿ de camp ^e	Beaumont.	— M ⁿ de la Planche	moulin....	S.-Rem.-de-la-V.
— Mesnil.....	hameau....	Chenou.			

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Moul de la trappe	maison	Maincy.	Le Pavillon	part. d'un a. chat.	St-Loup-de-Naud
Moul. de la trappe	moulin détr.	Nangis.	— Pavillon	mais. de g ^{de} .	La Rochette.
Moul. de la Ville	moulin	La Ferté-s-Jouare	— Pav ^{ie} des chapell ^{es}	mais. bourg ^e	Les Chap ^{es} -Bourb
M ⁱⁿ de l'Echelle	ferme	La Croix-en-Brie.	L'Epanche	hameau	Choisy-en-Brie.
Moulin	moul. à a tourn.	Annet.	Le Perchet, ou la Gr.-Fer.	ferme	Congis.
Moul. de madar ^e	moulin	Branles.	— Périchois	ferme	Bailly-Carrois.
Moul. d. Maureg ^d	moulin	Mauregard.	— Périchois	hameau	Bailly-Carrois.
Moulins de May	2 moulins	Mav.	— Perray	hameau	Beaumont.
Moul. d. Mourette	moulin	La Ferté-s-Jouare	— Perray	ferme	Baumont.
Moul. d. Nanteuil	moulin	Nanteuils-Marne	— Perron	ferme	Saint-Oüen . . . C.
M ⁱⁿ d'en-bas	moulin détr.	Nangis.	— Perthuy	hameau	Chevru.
M ⁱⁿ d'en-haut . . .	moulin	Doutilly.	— Petit Bagneaux	hameau	Bagneaux.
Moulin de Piéc ^y	moulin	Congis.	— Petit Ballot	ferme	Jouarre.
Moul. d. S-antoine	ferme	Nangis.	— Betit Barbeau	auberge	Samois.
M ^a de S.-Denis	moul. à pap.	S.-Denis de-la-V.	— Petit Barbeau	auberge	Héricy.
Moul. d. S-Ouen	moulin	Saint-Ouen.	— Petit Bassevelle	ferme	Bassevelle.
Moulin des Bruts	mais. d'habit.	Orly.	— Petit Bassevell ^e	hameau	Bassevelle.
Moulin des Bruts	moulin	Orly.	— Petit Beaufour	hameau	Amillis.
Moul. d. Bruyères	moulin	Sainte-Colombe.	— Pet. saumarchais	2 moulins	Les Chapelles-B ^e
M. des Fontaines	moulin	Rouilly.	— Petit Bécart	hameau	La Ferté-sous-J.
Moulin des Prés	moulin	Coulommiers.	— Petit Bichot	moulin	Blennes.
Moulin des Prés	moulin	Maincy.	— Pet. Bilbault	ferme	Jouarre.
Moulin des Prés	moulin	Rouilly.	— Petit Blandureau	m. et fer. brâles.	Voinsles.
Moulin des Prés	m ⁱⁿ à farine.	S-Rem.-de-la-V.	— Petit Boissy	anc. hief dét.	Chenose.
M ⁱⁿ d ^e Récolets	moulin	Nemours.	— Petit Bourbon	hameau	Chevru.
Moul. des Vignes	maison	Nangis.	— Petit Bouy	hameau	Chalautre-la-Pet ^e
Moul ^a d. Voulx.	moulin	Voulx.	— Petit Bouy	hameau	Soisy.
Moulin donné . .	ferme	Nesles-l-Gilberde	— Petit Buisson	hameau	S-Germain-Laval
Moulin donné . .	moulin	Nelles-l-Gilberd.	— Petit Buisson	hameau	Boissy-le-Châtel
Moulin d'Ozouer	moulin	Ozouer-le-voulg.	— Petit Bussy	hameau	Bussy-St-Martin.
Moulin du bas . .	moulin à eau	Soignolles . . . M.	— Petit Cand ^e	hameau	Maisoncelles . . C.
Moulin du haut .	moulin à eau	Soignolles . . . M.	— Petit Cessoy	hameau	Cessoy.
Moulin du pont	hameau	Orly.	— Petit Changy	anc. hief, fer ^e dét. en 1635.	Egliny.
Moulin du pont	moulin	Orly.	— Petit Chantemerle	hameau	Maisoncelles . . C.
Moulin du pont	moul. et tuile	Fontenay.	— Petit Charnois	hameau	Beauthéil.
Moulin du Roi	moulin	Rouilly.	— Pet. Chassebœuf	maison dém.	Courchamp.
Moulin du râ . . .	moulin	Bussières.	— Petit Château	château	Claye.
Moulin Foulon	moulin	Houlaucourt.	— Petit Château	ferme	Vulaines P.
Moulinet	moulin	Saint-Augustin.	— Petit Châtelet	maison	Le Châtelet.
Moulin Galand	hameau	Esmans.	— Petit Choisy	hameau	V. Saint-Siméon.
Moulin neuf . . .	moulin	La Trétoire.	— Petit Colombier	hameau	La Madeleine.
Moulin neuf . . .	hameau	Aulnoy.	— Petit Cornout	hameau	Verdelot.
Moulin neuf . . .	moulin	Provins.	— Petit Courméry	hameau	La Croix-en-Brie.
Moulin neuf . . .	moulin	Thoury-ferrottes	— Petit Creilly	hameau	Lorrez-l-Bocage.
Moul. Nicolle . .	moulin	La Chap-s-Crécy	— Petit Doucy	hameau	Bellot.
Moulin rayé . . .	moulin	Sablonnières.	— Petit Egriffin	hameau	Verdelot.
Moulin rouge . .	moulin	Gressy.	— Petit Eiang	ferme	Sourdun.
Mousseau	ferme	Chenou.	— Petit Fay	hameau	Rebais.
Moutier	mais. de c. p ^o	Thorigny.	— Petit Fay	deux fermes.	Rebais.
Entredeux	ferme	Montgé.	— Petit Fleigny	hameau	Provins.
Palais	hameau	Pontcarré.	— Petit Fontenil	hameau	Bannost.
Paly	hameau	Châres.	— Petit Fossard	2 maisons	Varennes.
Paly	n ^{ie} de camp ^e .	La Houssaye.	— Petit Fossard	petit hameau	Esmans.
Paradis	ham. (en p ^e)	Saints.	— Petit Fourcheret	hameau	Villen.-s-Bellot.
Parc	ferme détr.	Ceruceux.	— Petit Frétoy	chef-lien de com.	Frétoy.
Parc aux veaux .	hameau	La Houssaye.	— Petit Glairét	hameau	Jouarre.
Parlement	hameau	Tigeaux.	— Petit Gripon	hab. du garde-for.	Fontenailles.
Paris	hameau	Verdelot.	— Pet. Hôtel-Dieu	ferme	Gimbroix.
Pavé	hameau	Grisy-Suines.	— Petit Jard	hameau	Vert-Saint-Denis.
Pavé	rue de l'intér.	Sourdun.	— Petit Loribeau	hameau	Châres.
Pavé de Meaux .	hameau	Quincy-Ségy.	— Petit Maisoncelle	hameau	Maisoncelles . . C.
Pavé de Roizes .	hameau	Quincy-Ségy.	— Petit Marché	hameau	Saint-Léger.
Pavillon Bouret.	mais. bourg ^e	Nandy.	— Petit Marché	ferme	Saint-Léger.
Pavillon	ferme	Doutilly.			

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Le Petit Menil ...	hameau ...	Châtres.	Le Plessis-aux-chats hameau ...	Dontilly.	
— Petit Mitheuil..	hameau ...	Mouroux.	— Ples. aux trouneil. hameau ...	Cucharnov.	
— Petit Moisenay.	hameau ...	Moisenay.	— Plessis-de-Nesles ferme	Nesles-l-Gilberde	
— Petit Mont.	hameau ...	Saint-Siméon.	— Plessis-d-Bunoist ham. (en p ^e).	Châtenay.	
— Petit Montblins	moulin à blé.	La Ferté-Gaucher	267. Le Plessis-feu-Auss. commune...	Rozoy.	
— Petit Montfoutis.	ferme	Tancrou.	Le Plessis-feu-Auss. deux fermes.	Le Ples.-feu-Aus.	
— Pet. Montguichet	hameau	Signy-Signets.	— Plessis-Hénault. hameau ...	Saint-Just.	
— Pet. Monimartin	hameau ...	Mouroux.	— Plessis-Hénault. mais. de c.p ^e	Saint-Just.	
— Per. Montmeard	hameau ...	Saacy.	— Plessis-la-Tour. hameau ...	Beauchery.	
— Petit Moscou...	maison ...	Varennes.	— Plessis-les-Esaux hameau ...	Courtacon.	
— Petit Moulin...	moulin	Paley.	— Plessis-l-Nonains hameau ...	Chevry-Cossigny	
— Petit Moulin...	moulin	Perthuis.	268. Le PLESSIS-L'Év. commune...	Dammartin.	
— Petit Moulin...	moulin	Thoury Ferrottes	Le Plessis-Malet... ferme	La Chapelle-Iger	
— Petit Moulin...	moulin à vent	Charny.	— Plessis-Picard. château ...	Réau.	
— Petit Moulin...	moulin à vent	Gastins.	— Plessis-Picard. ferme	Réau.	
— Petit Moulin de l'Es-	moulin	S-Remy-d-l-Vane.	269. Le PLESSIS-PLA. commune...	Lizy.	
cuyer.			Le Plessis-Placy... moulin à eau	Le Plessis-Placy.	
— Petit Moulin de l'Es-	maison ...	S-Remy-d-l-Vane.	— Ples.-p.-d-Chien fief détruit ...	Voulton.	
cuyer.			— Plessis-Se-Avoye château ...	Dammartin-en-B.	
— Petit Mouroux.	hameau ...	Mouroux.	L'Époisse	Nangis.	
— Petit Mussien...	hameau	Saints.	Le Point du Jour. ferme	Amilly.	
— Petit Nogent...	hameau ...	Yèbles.	— Point du Jour... mais. bourg	Mitry.	
— Petit Nogent...	ferme	Yèbles.	— Point du Jour. hameau ...	Verdelot.	
— Petit Nogent...	moulin	Yèbles.	— Ponceau	Lorrez-le-bocage	
— Petit Paralet...	ferme	Sourdun.	— Poncelet	Bailly-Romainvill.	
— Petit Paris	château ...	Jouy-le-Châtel.	— Poncet	Oiserv.	
— Petit Paris	hameau ...	Jouy-le-Châtel.	— Poncet	Pommeuse.	
— Petit Paris	hameau ...	S-Germain-s-dou ^e	— Poncet	Pommeuse.	
— Petit Peugny...	hameau ...	Mouy-sur-Seine.	— Poncet	Saint-Augustin.	
— Pet-Plessis-l-Roi	hameau ...	Savigny-l-Temple	— Poncet	Saint-Augustin.	
— Pet. Plessis-l-Roi	ferme	Savigny-l-Temple	— Pont aux chèvres ham. démoli.	Echou-Boulains.	
— Petit Rigny...	maison	Pezarches.	— Pont Brossard. mais. démoli.	Echou-Boulains.	
— Pe it St-Remy.	auberge ...	S-Remy-de-l-van ^e	— Pont de Dordives hameau ...	Château-Landon.	
— Petit Saulsoy...	hameau ...	Doze.	— Pont de Gournay hameau ...	Chelles.	
— Petit Soissons...	mais. bourg	Gastins.	— Pont de Souppes hameau ...	Souppes.	
— Pet. Tremblay.	hameau ...	La Ferté-sous-J.	— Pont des planches ferme	Etrepilly.	
— Pet. Venteuil..	hameau ...	Voulton.	— Pont des planches moulin	Etrepilly.	
— Petit Villiers...	ferme	Bassevelle.	— Pont des vaches. habitation ...	May.	
— Petit Villiers...	hameau ...	Bassevelle.	— Port-Montain .. hameau	Noyen-sur-Seine.	
— Petit Vivier...	mais. isolée.	La Croix-en-Brie.	— Port-Moutain. port et bac...	Noyen-sur-Seine.	
— Pied de l'Enfant	hameau ...	St-Martin-l-Voulangis	— Poteau	V. St-Siméon.	
— Pied droit.	ferme	Beauvoir.	— Pras	La Croix-en-Brie.	
— Pigeon blanc...	maison ...	Bailly-Carrois.	— Pré	Chartrettes.	
265. Le P ^{re}	commune...	Claye.	— Pré	Grouy-sur-Ourcq.	
Lépinard	anc. château.	Héricy.	— Pré aux Rats .. ferme	Maisoncelles..C.	
Lépinard	hameau ...	Dormelles.	— Pré-Boudrot... ferme	Nangis.	
Lépine-ovale...	ferme	Jouy-sur-Morin.	— Pré Bourry... ferme	La Chap.-véronge	
L'Épine	ferme	Mormant.	— Prèche	Mortcerf.	
Lépineite, l-4-vents	hameau ...	Coutevroult.	— Pré-Collot... ferme, mais.	Montolivet.	
Lépineuse	hameau ...	La Haute-Maison	— Pré Gélerand .. hameau	Chevru.	
L'Épinoche	hameau	Verdelot.	— Pregot	May.	
Lépineois	ferme	Saints.	— Pré Morant	Beaumont.	
Lépinoy	hameau ...	Ville-St-Jacques.	— Presbytère à Beaubg mais. bourg	Beaubourg.	
Le Plaisir	ferme	S-Jean-l-2 Jume.x	— Presbytère	Boitron.	
— Plat Buisson...	ferme	Forges.	— Presbytère	Vincy-Manœuvre	
— Plessier	hameau ...	Citry-sur-Marne.	— Presbyt. à Croissy mais. bourg	Croissy-Beaub.g.	
— Plessier	hameau ...	Doze.	— Presbytère	La Chap.-s.Crécy.	
— Plessier	hameau ...	Fontenailles.	— Presbytère	Marcilly.	
— Plessier	hameau ...	Sablounières.	— Pressoir	Vanvillé.	
— Plessier	hameau ...	Chauffry.	— Pressoir-Dieu... anc. ferme ...	Chalautre-la-Pet.	
— Plessis-Benoît..	ham. (en p ^e).	Courcelles.	— Pressoir du Roi. château	Samoreau.	
— Plessis	hameau ...	Gimbroix.	— Pressoir du Roi. moulin	Samoreau.	
266. Le Plessis-aux-Bois	commune ...	Claye.	— Pressoir-Pront. hameau	Esmans.	
Le Plessis-aux-Bois	ferme	Leplessis-aux-B ^e .	— Pressou	Bannost.	
— Plessis-aux-chats	chât. ferme..	Dontilly.			

NOMS DES ENDRITOITS.		INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOITS.		INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Le Prêt.....	hameau		Jouy-sur-Morin.	Les Bloux.....	ferme.....	Echou-Boulains.	
— Prieuré.....	ferme.....		Saint-Mesmes.	— Boblins.....	deux fermes.	Montdauphin.	
— Prieuré.....	ferme.....		Hericv.	— Bois-Dormelles.	hameau...	Dormelles.	
— Prieuré.....	hameau.....		Verdelot.	— Bois d'Haye.	hameau.....	Souppes.	
— Prieuré.....	mais. ferme.		Bernay.	— Bois Huards...	hameau.....	Dormelles.	
— Prieuré de S. Opport.	ferme.....		Moussy-le-Neuf.	— Boissiers.....	hameau...	Chamigny.	
Le puis.....	hameau.....		Chaintraux.	— Bondons.....	hameau...	La Ferté-s-Jouare	
Le puis la Grange	mais. bourg		Chaintraux.	— Bonnefois.....	ham. détruit.	Saints.	
— Puits d'Amour...	hameau.....		Beauthail.	— Bons-hommes...	ferme.....	Couprvray.	
— Puits-Froux...	ferme.....		Coulombs.	— Boquettes.....	platrière det.	Lesches.	
— Puits Guy.....	hameau.....		Chalautre-l-gr.d°	— Bordes.....	ancien ficf.	Basseville.	
— Puits-Jolly.....	ferme.....		Moussy-le-Neuf.	— Bordes.....	hameau détr.	Moissi-Cramayel.	
— Puits rond.....	hameau.....		Chalautre-l-gr.de	— Bordes.....	château...	Villene-l-Bordes.	
L'Erable.....	ferme.....		Noisy-sur-Ecole.	— Bordes.....	ferme.....	Saint-Siméon.	
L'Erable.....	moulin.....		Fromonville.	— Bordes.....	hameau.....	Saint-Siméon.	
L'Erable.....	tuilerie.....		Avon.	— Bordes.....	ferme.....	Valence.	
Le Retiret.....	ferme.....		Moussy-le-Neuf.	— Bordes.....	ferme.....	Villen.-l-Bordes	
L'Ermina.....	chât. démol.		Moussy-le-Vieux	— Bordes.....	hameau...	Amillis.	
L'Ermitage.....	ferme.....		Chessy.	— Bordes.....	ferme.....	Amillis.	
L'Ermitage.....	mais. de c.p°		Villeneuve le C.°	— Bordes.....	hameau...	Beauthail.	
L'Ermitage.....	maison.....		Provins.	— Bordes.....	ferme.....	Beauthail.	
Le Roulis.....	maison.....		Moussy-le-Vieux.	— Bordes.....	hameau...	Cannes.	
— Ru.....	maison.....		Souppes.	— Bordes.....	hameau...	Chenaise.	
— Ru.....	château...		Aulnoy.	— Bordes.....	hameau...	Faremoutiers.	
— Ru Cudot.....	moulin.....		Aulnoy.	— Bordes.....	hameau...	Fontenay.	
— Ru du Beau Monsieur,	hameau.....		Tigeaux	— Bordes.....	ham. suj. école.	La Genevraie.	
ou Ru de Chêdeville	ferme.....		Etrépilly.	— Bordes.....	hameau...	Meilleray.	
— Rud Verroux...	hameau.....		Saint-Cyr.	— Bordes.....	hameau...	Saint-Augustin.	
— Ruth.....	hameau.....		Egréville.	— Bordes.....	ferme.....	Saint-Augustin.	
Les							
Les Abbés.....			Villebéon.	— Bordes.....	hameau...	Saints.	
— Ablets.....	hameau.....		D'Huisy.	— Bordes.....	moulins....	Courtomer.	
— Abymes.....	mais. de c.p°		Ozoir-la-Ferrière	— Bordes-brasseuses	château...	Saint-Fargeau.	
— Agneaux.....	château...		Mouroux.	— Bordes-chalonges	anc. fer. dét.	Bombon.	
— Aisances.....	hameau.....		St-Denis-l-Rebais	— Bordes d'Andy..	hameau...	Crisenoy.	
— Aljards.....	hameau.....		Montceaux. M.x	— Bordes d'Andy..	mais. de c.p°	Crisenoy.	
— Ambroises.....	hameau.....		Voinsles.	— Bosseaux.....	f ^m ° détruite.	Pécv.	
— Ancis.....	ferme.....		Saint-Cyr.	— Bossus.....	ha. n'existe plus	Neufmontiers.	
— Armesas.....	hameau.....		Nanteau-s-Lun ^a .	— Boucheries.....	rué de l'intér.	Sourduy.	
— Arthures.....	hameau.....		Mouy-sur-Seine.	— Bouilleaux.....	mais ^a de c.p°	Bussy-S.-Georges	
— Aulins.....	ferme.....		Mons.	— Boulayes.....	château...	Châtres.	
— Aulis.....	ferme.....		Montolivet.	— Bouleaux.....	2 maisons...	Chailly-en-Brie.	
— Aulnes.....	hameau.....		St-Sauv ^r -s-Ecole.	— Bouleaux.....	pavillon...	Fontenailles.	
— Aullents.....	hameau.....		Boissy-le-Châtel.	— Bouleaux.....	maison.....	Touquin.	
Le Sault.....	maison.....		Saints.	— Bouleaux.....	ferme.....	Fontenailles.	
Les Annelles.....	ferme.....		Nonville.	— Boulets.....	ferme.....	La Croix-en-Brie.	
Les Aunois.....	hameau.....		Saint-Augustin.	— Bourbons.....	tuilerie...	Salins.	
Le Sausseau.....	hameau.....		Boissy-le-Châtel.	— Boutilliers.....	hameau...	Neufmoutiers... C.	
Le Saussois.....	hameau.....		Bussièrès.	— Brandins.....	deux maisons	Blandv.	
Les Avenelles.....	moul. à farine		Avon.	— Brandons.....	hameau...	Thoury Ferrottes	
— Baillels.....	ferme.....		Avon.	— Brandons.....	maison.....	Chartrettes.	
— Basses Loges...	hameau.....		Avon.	— Brières.....	ferme.....	Egréville.	
— Basses Loges...	auberge...		Blennes.	— Briets.....	2 m ^{as} bourg°	Coutevront.	
— Basses Loges...	hameau.....		Blennes.	— Brodards.....	château...	Sablonnaire.	
— Basses Fermes...	hameau.....		Blennes.	— Broses.....	hameau...	Boissy-le-Châtel.	
— Basses Fermes...	ferme.....		Blennes.	— Broses.....	hameau...	La Celle..... C.	
— Basses Mezières	f. vendue en deta.		Chartrettes.	— Broses-Martin.	hameau...	La Chap ^a -véronge	
— Beaumont.....	ferme.....		Blennes.	— Brûlis.....	hameau...	Fontains.	
— Bergeries.....	château...		Chartrettes.	— Brûlis.....	ferme.....	Chaintraux.	
— Bergeries.....	château...		Blennes.	— Brûlis.....	hameau...	Vendrest.	
— Billettes.....	ferme.....		Chartrettes.	— Brus.....	2 moul. à huil.	Villen.v°-s-Bellot	
			Fontains.	— Brus.....	moulin.....	Bellot.	
				— Buffetaux.....	hameau...	Villemarçal.	
				— Buits.....	hameau...	Branles.	

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Les Cabarets.....	hameau.....	Bussières.	Les Creux.....	hameau....	Meilleray.
— Canivelles.....	hameau.....	Branles.	— Crochets.....	hameau.....	Bellot.
— Carneauux.....	ferme.....	Les Carneauux.	— Cuisseaux.....	ferme.....	Grandpuits.
— Carrières.....	hameau....	Vaudoy.	— Davids.....	ferme.....	Chamigny.
— Caves.....	maison....	Couilly.	— Davids.....	hameau....	Sainte-Aulde.
— Caves du parc.	hameau....	Beaumont.	— Deux Croix....	faubourg..	Egréville.
— Cailloux.....	voyez Bois	Millet.	— Deux Ermites..	fontaine...	Moussy-le-Neuf.
Le Secau.....	hameau....	La Croix-en-Brie.	— Deux Jumeaux..	hameau....	S-Jean-l-2-Jum.x
Les Chaises.....	hameau....	Chalautre-l-Gr.de	— Deux Maisons..	hameau....	Choisy-en-Brie.
— Chaises.....	hameau....	Doue.	— Dormans.....	chât. détruit.	Villenoy.
— Chaises.....	hameau....	Hermé.	— Ebarls.....	hameau....	Saint-Augustin.
— Chaises.....	hameau....	Vulaines.....P.	— Eclichamps....	hameau....	Chamigny.
— Chaises.....	1 ^{re} ferme...	Hermé.	— Ecoliers.....	ferme.....	D'Huisy.
— Chaises.....	2 ^{me} ferme...	Hermé.	— Ecoliers.....	ferme.....	Jaignes.
— Chaises.....	ferme.....	Vulaines.....P.	— Ecornats.....	car. d'albâtre	Thorigny.
— Chaises.....	mais. bourg ^e	Vulaines.....P.	— Ecornats.....	pet. pavillons	Thorigny.
— Chambrissets	ferme.....	Saints.	272. LES ECRENNES	commune...	Le Châtelet.
— Champs. Colin.	hameau....	S-Denis-l-Rebais.	Les Egretns.....	ferme.....	Neufmontier., C.
— Champs-la-dame	hameau....	Chauffry.	— Egyptes.....	hameau....	Mortcerf.
— Champs-Marolles	ferme.....	Treuzy.	— Epouisses.....	ferme.....	Bombon.
dits Monbrun ...			Le Sépulchre....	ferme.....	Montgé.
— Champretots..	hameau....	Chailly-en-Brie.	Le Sépulchre....	mais. bourg ^e	Montgé.
— Chanots.....	anc. fief dét.	Luisetaines.	Les Ecouvres....	ferme.....	Nangis.
— Chapelles.....	hameau....	Blennes.	— Essards.....	hameau....	Banost.
— Chapelles basses	hameau....	Chenoise.	— Essards.....	hameau....	Tancrou.
270. LES CHAPEL.-B.	commune...	Rozoy.	— Essergens.....	ferme.....	Neufmoutiers.
Les Chap.-St.-Eloy.	hameau....	Chenoise.	— Etards.....	ferme.....	Ozouer-l-Voulgis
— Chapelottes....	ferme.....	Grez.....F.	— Etards.....	hameau....	Ozouer-l-Voulgis
— Charmées.....	hameau....	Nangis.	— Fanons.....	ferme démol.	Les Ecrennes.
— Charmes.....	hameau....	Pommeuse.	— Fans.....	hameau....	Villen.-ve-s-bellot
— Charmes.....	deux fermes.	Pommeuse.	— Farots.....	hameau....	St-Barthélemy.
— Charmetaux....	ferme mais..	Montolivet.	— Farots.....	deux fermes.	St-Barthélemy.
— Charmottes....	ferme.....	Fontains.	— Farrous.....	ferme.....	La Chapre-Raulais
— Charnais.....	m ^e inhabitée	Bellot.	— Faucherets....	grange....	Beauthéil.
— Charons.....	hameau....	Lorrez-le-Bocage	— Fays.....	hameau....	Choisy-en-Brie.
— Châtaigniers..	ferme.....	Mouceaux-l-Prov.	— Fermiers.....	hameau....	Girmoutiers.
— Châtaigniers..	m ^e de camp.	Mouceaux-l-Prov.	— Fermiers.....	ferme.....	Giremoutiers.
271. LES CHÂSSES	commune...	Lagny.	— Feuchères....	hameau....	Saacy.
Les Clos.....	ferme.....	Fontains.	— Filles-Dieu... f ^e , anc. couv.	Provins.	
— Closeaux.....	hameau....	Lorrez-le-Bocage	— Fontaines.....	ferme.....	S-Sauveur-s-ecol-
— Closeaux.....	hameau....	Paley.	— Fontaines.....	ferme.....	Valjouan.
— Closeaux.....	moulin....	Paley.	— Fontaines.....	hameau....	Léchelle.
— Communes.....	hameau....	Bazoches-l-Bray.	— Fontaines.....	hameau....	Lorrez-le-Bocage
— Conflans.....	hameau....	Montigny-lenc.p.	— Fontaines.....	hameau....	Presles.
— Copeaux.....	ferme.....	Comblaville.	— Fontaines.....	moulin....	Léchelle.
— Corbats.....	hameau....	Montolivet.	— Fontaines.....	petit hameau	S-Sauveur-s-ecol-
— Corbats.....	ferme.....	Montolivet.	— Fontaines.....	hameau....	Thorigny.
— Corbiers.....	hameau....	Sept-Sorts.	— Fontaines.....	a. fief, chât.	Thorigny.
— Corbiers.....	hameau....	Jouarre.	— Font ^e de Liverdy	hameau....	Liyerdy.
— Corbins.....	ferme.....	Montevrain.	— Fontenelles...	ferme.....	La Genevraie.
— Cordeliers....	ferme.....	Echou-Boulains.	— Forges.....	ferme.....	Ponthierry.
— Cornillières...	hameau....	Voux.	— Forges.....	moulins....	Poigny.
— Corvelles.....	hameau....	Chauffry.	— Fortes terres..	ferme.....	Beauthéil.
— Corvelles.....	m ^e à huile	Chauffry.	— Fossés.....	hameau....	Doue.
— Côteaux.....	château....	Saints.	— Fossés.....	ferme.....	Sourdun.
— Couloux.....	hameau....	Donnemarie.	— Fossés.....	ferme.....	Villen.-l-Borde.
— Courreaux....	hameau....	Forges.	— Fossés.....	hameau....	Villeméral.
— Courrois.....	hameau....	Mouroux.	— Fossés.....	hameau....	Voux.
— Cours.....	ferme.....	Doue.	— Fossés-Rapillard.	anc. fief dét.	Villiers-S-Georg
— Cours.....	ferme.....	Fretoy.	— Fossés-Rouges.	maison....	Meilleray.
— Cours-Neuves..	hameau....	Pontcarré.	— Foulons.....	hameau....	Voux.
— Courtils.....	mais. de c.p ^e	Provins.	— Foulons.....	hameau....	Voux.
— Créneux.....	fief détruit..	La Madelaine.	— Fourneaux(part	hameau....	Le Mée.
— Creusottes....	maison....	Nangis.	— Fourneaux(part	hameau....	Melun (nord).

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Fourneaux...	maison...	Forges.
ourneaux...	maison...	Laval.
ourneaux...	petite maison	LaChap-veronge
ourneaux...	hameau...	Mauperrhuis.
ours...	maison isolée	Champagne.
riches...	hameau...	Roiissy.
trileux...	ferme...	Blandy.
roids vents	hameau...	Chaufry.
gacheux...	hameau...	Verdelot.
gacheux...	hameau...	Chamigny.
gailles...	m ^a à blé...	Jouy-sur-Morin.
gailles...	m ^a à chamois	Jouy-sur-Morin.
gains...	hameau...	Branles.
gains...	ferme...	Branles.
gains...	anc. moulin	Branles.
galices...	carrières	Mareuil-l-Meaux
gargots...	ferme...	Echou-Boulains.
gatiniaux...	ferme...	Saint-Augustin.
gaves...	moulin...	Jouy-sur-Morin.
genèves...	petite maison	LaChap-veronge
gerans...	hameau...	Crèvecœur.
glaises...	moulin...	Cély.
gobillons...	hameau...	Châtenay.
gominiaux...	hameau...	Echou-Boulains.
Grandes Bordes	hameau...	Branles.
Grandes Maisons	ferme...	Le Châtelet.
Grandes Pigeonnières	ferme...	Neufmoutier... C.
Grandes Ruos...	hameau...	Lorrez-le-bocage.
Grand'Maisons	ferme...	Chevru.
Grand'Maisons	ferme...	Coulommiers.
Grandes Courbons	ferme...	Chevru.
Grandes Courbons	hameau...	Chevru.
Grandes Courbons	mais. bourge	Chevru.
Grandes Courbons	hameau...	Souppes.
Grandes Champs	ferme...	Chaumes.
Grandes Champs	ferme...	Villanve-l-bordee
Grandes Champs	hameau...	Laval.
Grandes Champs	hameau...	Le Châtelet.
Grandes Courrois	hameau...	Jouarre.
Grandes Courrois	hameau...	Tigeaux.
Grandes Courrois	hameau...	Saint-Cyr.
Grandes Onies...	ferme...	Pierrelevée.
Grandes Pleux...	fer. anc. fief.	Sourdan.
Grandes Pleux...	tuilerie	Hermé.
Grandes Pleux...	ferme...	Courtry.
Grandes Pleux...	ferme...	La Ferté-gaucher
Grandes Pleux...	ferme...	S-Loup-de-Naud
Grandes Pleux...	ferme...	Villiers-S-georges
Grandes Pleux...	hameau...	Boissy-le-Châtel.
Grandes Pleux...	hameau...	Fontaine.
Grandes Pleux...	hameau...	Villebéon.
Grandes Pleux...	hameau...	Villebéon.
Grandes Pleux...	ferme...	Villebéon.
Grandes Pleux...	hameau...	LaChap-veronge
Grandes Pleux...	anc. fief. fer.	Villiers-S-Georg.
Grandes Pleux...	hameau...	Poigny.
Grandes Pleux...	hameau...	Jouarre.
Grandes Pleux...	ferme...	Croissy-Beaub.
Grandes Pleux...	hameau...	Nesles-l-Gilberde
Grandes Pleux...	tuilerie	Nesles-l-Gilberd.
Grandes Pleux...	ferme...	Pezarches.
Grandes Pleux...	moulin...	Mareuil-l-Meaux
Grandes Pleux...	hameau...	Bassevelle.
Grandes Pleux...	hameau...	Lorrez-l-Bocage.

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Les Gros Ormes...	hameau...	Paley.
Guignes-Barres...	maison...	Touquin.
Guignes-Barres...	ham. (en p ^e)	Le Plessis-fen-A.
Guillevers...	hameau...	Saint-Just.
Hacots...	hameau...	Sablonnieres.
Haies...	ferme...	Nangis.
Haljards...	hameau...	S-Denis-l-a-chaie
Hameaux...	hameau...	Bussièrès.
Hantes...	trois fermes	Cerneau.
H. tes et bas. croix	hameau...	Verdelot.
Hautes Loges...	ferme...	Andrezel.
Hautes Maisons	château...	Moniry.
Hautes Mezières	ferme...	Saint-Hillier.
Hauts Champs...	hameau...	Bellot.
Hauts Fossés...	moulin à eau	Villenaux-l-epet
Hauts Grés...	ferme...	Voinsles.
Hayes...	ferme...	Beton-Bazoches.
Hayottes...	hameau...	Beton-Bazoches.
Hermites...	ferme...	Pierrelevée.
Hyvernaux...	ferme...	Lésigny.
274. Lésigny...	commune...	Bris.
Lésigny...	grange...	Pontault.
Les Incurables...	ferme...	Charmentray.
Incurables...	ferme...	Miry.
Jardinets...	hameau...	Luzancy.
Jardins...	pet. m ^a détr.	Nangis.
Jardins...	hameau...	Rebas.
Jarrys...	maison...	Tournan.
Joice...	petite ferme	Boissia-l-a-vertre
Joncheries...	hameau...	Dian.
Laquis...	ferme...	Jouarre.
Les Liégeois...	hameau...	Coutevroult..Ma.
Limons...	hameau...	Chaufry.
Lim. couronnés	hameau...	S-Remy-de-la-van
Lim. couronnés	a fermes...	S-Remy-de-la-V.
Les Loges...	ferme...	Jouarre.
Loges...	ferme...	LaGr.de-paroisse
Loges...	ferme...	Bailly-Carrois.
Loges...	hameau...	Bailly-Carrois.
Loges...	hameau...	Citry-sur-Marnel
Loges...	hameau...	Quiers.
Loges...	deux fermes	Quiers.
Loges...	hameau...	Verdelot.
Louviers...	hameau...	Saint-Cyr.
Mailhots...	hameau...	Bassevelle.
Mais. atten. Brou	hameau...	Chelles.
Maisons brûlées	hameau...	Doue.
Maisons brûlées	hameau...	Pontcarre.
Maisons brûlées	hameau...	Tigeaux.
Maisons rouges	hameau...	Chevru.
Mantresses...	ferme...	Nangis.
Marais...	moulin...	Cély.
Marais...	ferme...	Saumeron.
Marais...	hameau...	Thoury-Ferrottes
Marais...	hameau...	Vimpelles.
Marchais...	ferme...	Coulombs.
Marchés...	hameau...	S-Denis-l-a-chaie
Marées...	hameau...	Villen.ve-s-aillot
275. Les Marais...	commune...	Villiers-S-Georges
Les Marnières...	hameau...	Amillis.
Marsanges...	maison...	Neufmoutier... C.
Masselins...	hameau...	Neufmoutier... C.
Masures...	ferme...	Villen.ve-l-bordee
Mauvils...	hameau...	Marolles... C.

NOMS DES ENDRUITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRUITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Les Mazures.....	ferme.....	Fontains.	Les Pierres du Coq.....	maison.....	Frétoy.....
Mazures.....	mais isolée.	Echou-Boulains.	Pilliers.....	hameau.....	Villecerf.....
Menins.....	hameau.....	Egréville.	Pilliers.....	ferme.....	Villecerf.....
Merins.....	ferme.....	Sancy..... P.	Piolliers.....	ferme.....	Bassevelles.....
Miaux.....	ferme.....	Gironville.	Piolliers.....	hameau.....	Bassevelles.....
Minimes d'Ansoy.....	fs, anc. couv.	Courchamp.	Pirons.....	hameau.....	Valence.....
Mirats.....	hameau.....	Sablonnieres.	Pisserots.....	ferme.....	Egréville.....
Moisies.....	moulin.....	Bleunes.	Pisserots.....	tuilerie.....	Egréville.....
Montgets.....	hameau.....	La Chap. véronge.	Planches.....	motif d'édif.	Vernonville.....
Montlieux.....	hameau.....	Jouy-le-Châtel.	Planches.....	moulin.....	Lourps.....
Montils.....	hameau.....	La Chap. Rablais.	Plâtriers.....	hameau.....	Samois.....
Montils.....	moult à vent.	La Chap. Rablais.	Plâtriers.....	four à plâtre	Vendrest.....
Montmartré.....	hameau.....	Chamigny.	Pleux.....	ferme.....	Grandpreux.....
Montforts.....	ferme.....	La Haute-Maison.	Pleux.....	hameau.....	Boissettes.....
Montforts.....	hameau.....	Thomery.	Pleux.....	faubourg.....	Fontainebleau.
Moules.....	hameau.....	Saint-Augustin.	Pleux.....	hameau.....	S-Denis-l-Rebais.
Moulineaux.....	fs et press. à cidre	La Chap. Rablais.	Pommières.....	hameau.....	Jouarre.....
Moulins de May.....	2 moulins.....	Samy.	Pommières.....	mais. isolées	La Ferté-s-Jouarre.
Mousseaux.....	ferme.....	Sammeron.	Pottées.....	hameau.....	S-Denis-l-Rebais.
Moyeux.....	château.....	La Chap. Rablais.	Poujets.....	hameau.....	Echou-Boulains.
Moyeux.....	ferme.....	La Chap. Rablais.	Poupelins.....	hameau.....	Reuil.....
Murs.....	ferme.....	Lourps.	Prés.....	hameau.....	La Ferté-s-Jouarre.
Murs.....	hameau.....	Egréville.	Prez.....	ferme.....	Vaudoy.....
Neuillis.....	hameau.....	Doze.	Provençaux.....	faubourg.....	Fontainebleau.
Neues.....	hameau.....	Dian.	Quatre-Vents.....	hameau.....	Guézy.....
Le Soleil-Levant.....	auberge.....	La Chap. s-Grécy.	Quatre-Vents.....	hameau.....	Coutevroust; M.
Les Olivettes.....	château.....	Trillhardou.	Quérons.....	hameau.....	Valence.....
Olivots.....	hameau.....	La Ferté-s-ucher.	Quercues.....	for. act. hab.	Choisy-en-Brie.
Ormeaux.....	hameau.....	Montreuil-Fron.	Quize-Vingts.....	ferme.....	Montgé.
276. LES ORMES.....	communes.....	Bray.	Rabaches.....	ferme.....	Charny.
Ornes.....	mais. bourg.	Les Ormes.	Ramonets.....	moulin.....	Jouy-sur-Moria.
Ornières.....	hameau.....	Nanteau-s-Lunain.	Régennes.....	hameau.....	K. les Géraux.
Ornières.....	ferme.....	Nanteau-s-Lunain.	Richoux.....	hameau.....	Vaux-sur-Lunain.
Le Sossou.....	ancien chât.	La Croix-en-Brie.	Richoux.....	a. le mon hab.	Vaux-sur-Lunain.
Sonterrain.....	cabaret.....	La Chap. s-Grécy.	Ricordeaux (part.)	hameau.....	Nanteau-s-Lunain.
Les Parichets.....	hameau.....	Boautheit.	Ricordeaux.....	hameau.....	Paley.....
Parichets.....	hameau.....	Mouroux.	Robinets.....	hameau.....	Egréville.....
Paroches.....	hameau.....	Sains.	Roches.....	hameau.....	Fay.....
L'Espérance.....	auberge.....	Noyen-sur-Seine.	Roches.....	hameau.....	S. Remy de la V.
Les Perches.....	hameau.....	Noyen-sur-Seine.	Roches.....	hameau.....	Trouzy-s-Moulin.
Perches.....	deux fermes.	Noyen-sur-Seine.	Rois.....	hameau.....	Jouy-sur-Moulin.
Perdriets.....	ferme.....	Signy-Signets.	Rorays.....	hameau.....	Sains.....
Perdriets.....	hameau.....	Signy-Signets.	Roulets.....	hameau.....	Villen. ve-s-sello.
Perriers.....	mais non hab.	Fontaine-le-Port.	Rozois.....	anc. fief dét.	Luisetaines.....
Petites Aubreyes.....	hameau.....	Chailly-en-Bière.	Rues.....	hameau.....	Champocennes.
Petites Bordes.....	hameau.....	Bianles.	Ruines de Panc. chât.	Villenauchal.
Petites Bordes.....	hameau.....	P. St-Siméon.	Sables.....	hameau.....	Chailly-en-Brie.
Petites Charroies.....	hameau.....	Ferromontiers.	Sablons.....	hameau.....	Veneux-Nadon.
Pet. et gr. vallées.....	4 hameaux.	Chardrettes.	Sablons.....	auberge.....	Choisy-en-Brie.
Petites vallées.....	marée camp.	Chardrettes.	Saffrenières.....	maison.....	Valence.....
Petites Grèves.....	pêcheirie.....	Molz-sur-Seine.	Saints-Pères.....	maisons.....	Nanteuil-le-Haut.
Petites Maisons.....	ferme.....	La Chap. Rablais.	Salles.....	hameau.....	Château-Landon.
Petites Maisons.....	hameau.....	La Chap. Rablais.	Lessard.....	hameau.....	Marchemoret.
Petites Maisons.....	hameau.....	Routcarré.	Les Sandriettes.....	maison.....	Les Ormes.
Petit. Romaines.....	hameau.....	Ferrolles-Attily.	Saulins.....	hameau.....	Verdelot.....
Pet. Pigeonniers.....	hameau.....	Neufmoutier.. G.	Savards.....	ferme.....	Pierrelèves.....
Petits Aulnois.....	hameau.....	Chailly-en-Brie.	Scauz.....	hameau.....	Saint-Siméon.
Petits Courbons.....	hameau.....	Ghevru.	Sécherons.....	hameau.....	Châtenay.....
Petits Courvois.....	ferme.....	Jouarre.	Sereins.....	hameau.....	Blennes.....
Petits Courvois.....	hameau.....	Jouarre.	Scres.....	moulin.....	Vernou.....
Petits Mongois.....	hameau.....	Saint-Cyr.	Scours.....	hameau.....	Egréville.....
Petits Ouzes.....	ferme.....	Pierrelèves.	Le Taillis.....	hameau.....	Vaudoy.....
Pichons.....	4 fermes.....	Préaux.	Taillis.....	hameau.....	Doze.....
Pieds cornus.....	hameau.....	Noyen-sur-Seine.	Tanberies.....	ma non hab.	Nangis.....

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Les Tates.....	hameau.....	Meilleray.	Le Terrain.....	ferme.....	May.
Tesnières.....	deux fermes.	Grandpuits.	Theil.....	hameau.....	Oulonmiers.
Tesnières.....	hameau.....	Grandpuits.	Thiboust.....	ferme.....	Gastins.
Thenières.....	hameau.....	La Chap. veronge.	Tillet.....	hameau.....	Boulogny.
Thurets.....	ferme.....	Villiers-s-Seine.	Tillet.....	hameau.....	Reuil.
Touches.....	ferme.....	Neufmontier. Mx.	Tonneau.....	ferme détr.	La Chapelle-rabl.
Tournelles.....	anc. château.	Combslaville.	Tournebride.....	écuries.....	Bussy-St-Martin.
Tournelles.....	ancien couv.	Villemaréchal.	Train.....	ferme.....	Villecerf.
Tournelles.....	château.....	Hautefeuille.	Travotau-Dourron.	hameau.....	Le Château.
Tournelles.....	ferme.....	Hautefeuille.	Tremblay.....	ferme.....	Voulton.
Tournelles.....	ferme.....	Fontenay.	Tremblay.....	château.....	Villemaréchal.
Tournelles.....	ferme.....	Lady.	Trianon.....	château.....	Nesles-la-Gilborde.
Trainelles.....	ferme.....	La Chap. rablais.	L'Etrille.....	ferme.....	Saint-Somplet.
Trayans.....	hameau.....	Bombon.	Le Tronchet.....	hameau.....	Pommeuse.
Trente arpents.....	ferme.....	Favières.	Trou des princes.....	maison.....	Ghelles.
Trochards.....	hameau.....	Saints.	Lettrée.....	hameau.....	S-Hemy de la Vae.
Trois chevaux.....	ferme.....	La Chap. gauthier.	Leudon.....	hameau.....	Charronges.
Trois Maisons.....	ferme.....	Amillis.	Leudon.....	hameau.....	Landoy.
Trois Maisons.....	ferme.....	Les Ecreennes.	Le Val.....	hameau.....	S-Denis-l-Rebais.
Trois Maisons.....	hameau.....	Neufmontier. C.	278. LE VAUDOÛS.....	commune.....	La Chapelle-la-R.
Trois Maisons.....	hameau.....	Saint-Barthélemy.	Le Veau.....	hameau.....	Château-Landon.
Trois Maisons.....	deux fermes.	Saint-Barthélemy.	— Velay.....	hameau.....	Trézy.
Trois Tuileries.....	tuileries.....	Handevilliers.	L'Evêque.....	ferme.....	Brepyilly.
Trois Moulins.....	moulin.....	Provins.	Le Verger.....	hameau.....	Vanville.
Tuileries.....	tuileries.....	Treuzy.	— Verger.....	ferme.....	Villeneuve-la-Pte.
Tuiles.....	ferme.....	Amponville.	Vervier.....	ferme.....	Saint-Soupplet.
Vallées.....	m. de camp.	Charrettes.	— Vezir.....	ferme.....	Dammartin.
Vallées (en p.).....	hameau.....	Blandy.	— Vezoult.....	hameau.....	Noyen-sur-Seine.
Vallées.....	hameau.....	Morceref.	— Vezoult.....	ferme.....	Noyen-sur-Seine.
Vallées (en p.).....	hameau.....	Saint-Méry.	— Vieux château.....	châtr. en ruin.	La Chap-s-Grécy.
Vallées (en p.).....	maisons.....	Blandy.	— Vieux château.....	ferme.....	Gimbroix.
Varennes.....	hameau.....	Souppes.	— Vieux château.....	ferme.....	Villeparisis.
Vassiers.....	hameau.....	Signy-Signets.	— Vieux château.....	hameau.....	Montigny-Leno-p.
Vaux.....	hameau.....	Rampillon.	— Vieux Mouy.....	hameau.....	Mouy-sur-Seine.
Vernais.....	hameau.....	Sainte-Aulde.	— Villé.....	hameau.....	Mons.
Verrines.....	hameau.....	Lizines-Sognolles.	— Vinot.....	hameau.....	La Trétoire.
Vieille chapelles.....	ferme.....	Les Chapelles B.	— Vinot.....	ferme.....	La Trétoire.
Vieilles chapelles.....	maison.....	Les Chapelles B.	— Vinot.....	hameau.....	S-Denis-l-Rebais.
Vieilles Cours.....	hameau.....	La Trétoire.	— Vivier.....	château.....	Chartrettes.
Vieilles Cours.....	ferme.....	La Trétoire.	— Vivier.....	château.....	Cotevroult. Mx.
Vieux-Fossés ou.....	ferme.....	Chailly-en-Brie.	— Vivier.....	château.....	Fontenay.
Vieux-Château.....	ferme.....	Courpalay.	— Vivier.....	deux fermes.	Gloce-Fontaine.
Vignes-Marie.....	maison.....	Dammarie-l-Lys.	— Vivier.....	ferme.....	Long-Parrier.
Vives-Baux.....	hameau.....	Dammarie-l-Lys.	— Vivier.....	hameau.....	Savins.
Vives-Baux.....	mais. bourg.	Dammarie-l-Lys.	— Vivier.....	2 mais. bourg.	Mitry.
Viviers.....	hameau.....	Louan.	— Volstein.....	ferme.....	Varennes.
Tan.....	hameau.....	Touquin.	Liary.....	moulin à blé.	Montry.
L'Etang.....	moulin.....	Sourdon.	Libernon.....	hameau.....	La Chap-s-Grécy.
L'Etang.....	moulin à eau.	Verneuil.	Lichot.....	hameau.....	Voux.
L'Etang.....	moulin à vent.	Verneuil.	Lié-chêne.....	hameau.....	Sanoy.
L'Etang.....	hameau.....	Verneuil.	280. LIEUSAIN.....	commune.....	Brie.
L'Etang.....	2 fermes.	Verneuil.	Lignou.....	hameau.....	Corteacon.
L'Etang.....	ferme.....	Moussy-le-Neuf.	Lihou.....	ferme.....	Vaucourtois.
L'Etang d'Arcy.....	ferme.....	Courtomer.	Lihou.....	hameau.....	Vaucourtois.
L'Etang des Paris.....	hameau.....	Chenoise.	L'île.....	château.....	La Ferrière-Jouan.
L'Etang des Paris.....	hameau.....	Jouy-le-Châtel.	L'île.....	mout. à scier.	Sainte-Colombe.
L'Etang-Melun.....	ferme.....	Vaudoy.	L'île-Andry.....	ferme.....	Bailly-Romainville.
Le Taris.....	ferme.....	Villegagnon.	L'île Jourdain.....	hameau.....	Jouarre.
Tartre.....	hameau.....	Villegagnon.	Limars.....	ferme.....	Mortery.
Tarva.....	hameau.....	Saints.	Limars.....	hameau.....	Mortery.
Tegnery.....	moulin.....	Féricy.	Limoges.....	mais. bourg.	Limoges-Fourché.
Temple.....	hameau.....	Jouy-sur-Morin.	281. LIMOGES-FOURC.....	commune.....	Brie.
L'Etancourt.....	ancien fief.	Les Essarts.	Limon.....	hameau.....	Méry.
L'Etancourt.....	ferme.....	Echou-Boulaus.	Limon.....	télégraphe.....	Méry.

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Limoreau.....	ferme.....	Chenoise.	Luxembourg.....	ferme.....	Mitry.....
Limosin.....	hameau.....	Vouix.	294. LUZANCY.....	commune.....	La Ferté-sous-J.
Limosin.....	ferme.....	Vouix.	Luzancy.....	anc. moult. à v. à soies le bois, dét.	Luzancy.....
Limozin.....	hameau.....	Saints.	Luzard.....	m. de gardé.	Champs.....
Limozin.....	deux fermes.	Saints.	Lymetrel.....	anc. prieuré.	Soisy.....
Linois.....	mais. bourge	Mitry.			
Lisbonne.....	ferme.....	Reuil.			
Lisle.....	auberge.....	Torcy.			
Lisle.....	ferme.....	Basseville.			
282. LISSY.....	commune.....	Brie.			
283. LIVERDY.....	commune.....	Tournan.			
Livery.....	2 fermes.....	Livery.			
284. LIVRY.....	commune.....	Melan nord.			
Livry.....	ferme.....	Livry.			
285. LIZINES-SOULS.....	commune.....	Donnemarie.			
286. LIZY-S-OURCQ.....	commune.....	chef-lieu de cant.			
L'Obélisque.....	m ^e de garde.	Villen.-v.-l-comte			
Lagne.....	ferme.....	Fontenay.			
287. LOGNES.....	commune.....	Lagny.			
Lognea.....	ferme.....	Lognes.			
Long-Champ.....	ferme.....	Vinantes.			
288. LONGPERRIER.....	commune.....	Dammartin.			
Long-pont.....	moulin.....	Les Ormes.			
Longueville.....	hameau.....	Lourps.			
L'Oratoire.....	ferme.....	Saint-Mesmes.			
Lorchamp.....	ferme.....	Jaignes.			
L'Orgenois.....	hameau.....	Ville-S.-t-Jacques			
Lorgey.....	2 maisons.....	Chailly-en-Bric.			
Lorge.....	ferme.....	Marolles..... C.			
L'Orme.....	hameau.....	St-Mart.-l-Voulangis.			
L'Orme.....	m ^e de camp	St-Mart.-l-Voulangis.			
L'Orme.....	anc. fief dét.	Saint-Brice.			
L'Orme mort.....	hameau.....	Signy-Signets.			
L'Ormeteau.....	ferme.....	Seine-Port.			
L'Orme du Ventile, dit Montferat.....	château.....	Courtacon.			
Lormois.....	hameau.....	Courpalay.			
L'Ormarion.....	mais. bourge	Sourdur.			
289. LORRAZ-LE-BS.....	commune.....	chef-lieu de cant.			
Lorroy.....	hameau.....	Château-Landon			
Lorroy.....	moulin.....	Château-Landon.			
290. LOUAN.....	commune.....	Villiers-S-Georges			
Loupendu.....	ferme.....	Champcenez.			
Lourdeaux.....	moulin.....	Pringy.			
291. LOURPS.....	commune.....	Provins.			
L'oursine.....	ferme.....	Mauperthuis.			
L'oursine.....	hameau.....	Mauperthuis.			
L'oursine.....	ham. détruit	St-Mart.-l-Voulangis.			
Louveau.....	fer., anc. fief	S-Remy de la van.			
Luardon.....	ferme.....	Villiers-S-Georges			
Lubin.....	hameau.....	Saint-Brice.			
Lugin.....	f. de Font.-Pépin	Jouy-le-Châtel.			
Lugny.....	château.....	Moissi-Cramayel.			
Lugny.....	ferme.....	Moissi-Cramayel.			
292. LUISETAINES.....	commune.....	Donnemarie.			
Luisetaines.....	f. vendue en 1839	Luisetaines.			
293. LUMIGNY.....	commune.....	Rozoy.			
Lumière.....	ferme.....	Guépard.			
Lunay.....	hameau.....	Léchelle.			
Lureau.....	hameau.....	Touquin.			
Lureau.....	ferme.....	Touquin.			
Lutgrand.....	hameau.....	Saint-Brice.			
Lutin.....	hameau.....	S-Mart.-l-voulang			

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Malgagné.....	hameau.....	Dagny.	Mauny.....	châpelle.....	Jossigny.
Malnoue.....	ferme détr.....	Nangis.	Manny.....	château.....	Limoges-fourche
Malnoue.....	ferme.....	Emerainville.	Mauny.....	ferme.....	Limoges-fourche
Malnoue.....	hameau.....	Emerainville.	308. MAUPERTHUIS.	commune.....	Coulummiers.
Malnoue.....	hameau.....	Marolles.....C.	Mauperthuis.....	ferme, ham.	Sancy.
Malnoue.....	mais. de c. p ^e	Emerainville.	Mauperthuis.....	rue de l'intr.	Sourdun.
Maltournée.....	auberge.....	La Chap ^e -s-créc ^y	Mauperthuis.....	ferme.....	La Chap ^e -gauthr
Maltournée.....	moulin.....	La Chap ^e -s-créc ^y	Mauperthuis.....	ferme.....	Cuarny.
Malvoisine.....	ferme.....	Champeaux.	Mauperthuis.....	ferme.....	Forges.
Malvoisine.....	hameau.....	Obsonville.	Mauperthuis.....	m ^e bourg ^{es} .	Jossigny.
Malvoisine.....	ferme.....	Obsonville.	Mauperthuis, ou le		
Mandegrès.....	f. ruin. et m. de g.	Favières.	Bout du Four.....	ferme.....	Jossigny.
Mandénié.....	mais. de c ^o .	Lognes.	309. MAUREGARD.	commune.....	Dammartin.
Manceuvre.....	hameau.....	Yincy-Manceuvre	Mauregard.....	2 mont. à v.....	Mauregard.
Manceuvre.....	ferme.....	Yincy-Manceuvre	Maurenard.....	ferme.....	Pommeuse.
Mansigoy.....	hameau.....	Chambray.	Maurepès.....	ferme.....	Miry.
Mansigny.....	ferme.....	Chambray.	Maurepas.....	hameau.....	Bleunes.
Marangis.....	hameau.....	Vernou.	Maurevert.....	château.....	Chaumes.
Marangia.....	moulin.....	Vernou.	Maurevert.....	hameau.....	Chaumes.
Marchais.....	hameau.....	La Chap ^e veronge	Maurevert.....	moulin.....	Chaumes.
Marchand.....	moulin.....	Favières.	Mauroy.....	hameau.....	Doue.
Marchelong.....	ferme.....	Villegagnon.	Mautour.....	ferme.....	Verneuil.
Marchelong.....	hameau.....	Villegagnon.	310. MAY.....	commune.....	Lizy.
Marché-marais.....	ferme.....	Le Més.	Mazure.....	ferme.....	Chailly-en-Brie.
301. MARCHEMORET	commune.....	Dammartin.	311. MAUX.....	ville.....	chef-lieu d'arr.
Marche-moulin.....	moulin.....	Thoury-Ferrotte.	312. MEIGNEUX.....	commune.....	Donnemarie.
Marchésiers.....	hameau.....	Champcgenetz.	313. MEILLERAY.	commune.....	La Ferté-Gauch.
302. MARCILLY.....	commune.....	Lizy.	Meilleray.....	moulin.....	Meilleray.
Marcilly.....	f. anc. fi. dét.	Rupéroux.	Melanfroy.....	hameau.....	Pécy.
Marcilly.....	moulin.....	Marcilly.	Melarché.....	hameau.....	Doue.
Marcy.....	ferme divisée	LaFerté-s-Jouar ^e	314. MELUN.....	ville.....	chef-lieu du dép.
Mardilly.....	hameau.....	Evry-les-châteaux	MELUN (nord).....	commune.....	chef-lieu de cant.
Mardilly.....	ferme.....	Evry-les-châteaux	MELUN (sud).....	commune.....	chef lieu de cant.
Marchaire.....	hameau.....	Les Marêts.	315. MELZ-S-SEINE.	commune.....	Villiers-s-Georges
303. MAREUIL-L-Mx	commune.....	Mcaux.	Memillon.....	hameau.....	Saints.
Marival.....	fer. anc. hef.	Villegruiss.	Mémorant (en p ^e)	ferme.....	Perthes.
Marlaude.....	hameau.....	Sabloanières.	Mémorant (en p ^e)	ferme.....	Villiers-en-Bierre
Marlaival.....	hameau.....	Boissy-aux-cailles	Menot.....	moulin à eau	Mona.
304. MARLES.....	commune.....	Kozoy.	Merlande.....	m ^e bourg ^{es} .	Saint-Augustin.
Marles.....	moulin à vent	Marls.	Merlange.....	mais. bourg ^e	S.-Gernain-Laval
Marlotte.....	hameau.....	Bourron.	Meroger.....	hameau.....	Maisoncelles. .C.
Marnoue.....	hameau.....	Ocuquerre.	316. MERY.....	commune.....	La Ferté-s-Jouar.
Marnoue-la-poterie	hameau.....	May.	Messy.....	hameau.....	Luzancy.
305. MAROLLES.....	commune.....	La Ferté-Gauch.	317. MESSY.....	commune.....	Claye.
Marolles.....	hameau.....	Mortery.	Messy.....	moul. à vent.	Messy.
Marolles.....	mais. bourg ^e .	Mortery.	Mezinville.....	hameau.....	Chenou.
Marolles.....	moulin à blé	Marolles.....C.	Mezinville.....	hameau.....	Château-Landon.
Marolles.....	ferme.....	Marolles.....C.	Mignonville.....	ferme.....	Brantes.
Marolles.....	moulin à vent	Marolles-s-Seinc.	Milhard.....	hameau.....	Marolles.....G.
306. MAROLLES-S-Se	commune.....	Montertau-f-Yon.	Milly.....	ferme.....	Couilly-granges
Martigny.....	ferme.....	Couilly.	Mimeaux.....	ferme.....	Villemareuil.
Martigny.....	hameau.....	Couilly.	Mimeaux.....	hameau.....	Villemareuil.
Marvilliers.....	hameau.....	Saint Barthélemy	Mimorin.....	ferme.....	Gastins.
307. MARY.....	commune.....	Lizy.	Mimouche.....	ferme.....	Sivry.
Mary.....	bac.....	Mary.	Mingerard.....	moulin.....	Saints.
Mary.....	moulin à eau	Mary.	Mimousse.....	ferme.....	Snacy.
Massouris.....	hameau.....	Fontaine-le-Port.	Mirevaux.....	hameau.....	Pécy.
Massouris.....	ferme.....	Fontaine-le-Port.	Mistou.....	moulin.....	Mauperthuis.
Maucouvent.....	anc. château	Argentières.	318. MISY.....	commune.....	Montertau-f-Yon.
Maulny.....	feux champs	Etrépilly.	Misy.....	ferme.....	Misy.
Maulny.....	hameau.....	Laval.	Misy.....	moulin à vent	Misy.
Maulny.....	hameau.....	Melz-sur-Seinc.	Mitheuil.....	hameau.....	Mouroux.
Maulny.....	mais. de c. p ^e	Saint-Souplest.	Mitoy.....	ferme.....	Landoy.
Mauny.....	ferme.....	Jossigny.	319. MITRY.....	bourg.....	Claye.

NOMS DES ENDOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Mitry	2 moull. à v.	Mitry.	Montblu	hameau	Mouroux.
Mocquesouris	hameau	Tournan.	Montboschet	maison	Amillis.
320. MOISENAY	commune	<i>Le Châtelet.</i>	Montbouth	f ^e . anc. fief	Montenils.
321. MOISSY-CRAMAÏ	commune	<i>Brée-Comte-Rob.</i>	Montbout	ferme	Penchard.
Molembout	hameau	<i>S-Germain-s-doue</i>	Montbron	ferme	Sourdu.
Molien	ferme	Ussy-sur-Marne.	Monthrun	<i>P. Les</i>	Treuzy.
Molien	hameau	Ussy-sur-Marne.	326. MONTCEAUX	commune	<i>Meaux.</i>
Molindocle	hameau	Les Ormes.	Montceaux	maïs. de c.p ^o	Montceaux . M.x
Monboul	fer ^o anc. fief.	Montenils.	Montceaux	télégraphe	Montceaux . M.x
Monbrioux	hameau	Guérand.	Montchevrel	ferme	Sablonnieres.
Moncet	hameau	Dagny.	Montcourt	hameau	Froinonville.
Monce	ferme	Dagny.	Montcouvert	ferme	Tancrou.
322. VOY. MOUCEAUX	<i>LES-PROVINS, n^o 346.</i>	Saint-Méry.	Montcrepin	moull. à vent.	Othis.
Monchauvoir	ferme	Verneuil.	327. MONTDAUPHIN	commune	<i>Rebais.</i>
Monciennes	2 moulins	Argentières.	Montdauphin	ferme	Montdauphin.
Moncouvent	anc. château	Saint-Mars . . . C.	Mont-Denis	ferme	Sancy M.x
Moncouvent	ferme	Amillis.	Mont-Dichet	ferme démol.	Saint-Cyr.
Mondolot	hameau	Saint-Siméon.	Monte-à-peine	ferme	Champs.
Mondolot	hameau	Saint-Siméon.	Monte-à-peine	hameau	Neufmoutier. C.
323. MONDREVILLE	commune	<i>Château-Landon.</i>	Monte-à-peine	maison	Rozoy.
Moneuse	hameau	Dagny.	Mout-à-peine	voij. Tigeaux.	
Moneuse	ferme	Dagny.	Montebise	château	Pierrelevée.
Mongelars	hameau	La Gr ^e -Paroisse.	Montebise	localdudes.vt	Signy-Signets.
Monperthuis	hameau	Sancy M.x	Montécouvé	maïs. de c.p ^o	Saint-Brice.
Monperthuis	ferme	Sancy M.x	328. MONTENILS	commune	<i>Rebais.</i>
Monplaisir	guinguette	Coulommiers.	Montepot	hameau	Rampillon.
Monplaisir	auberge	La Chap ^e -s-Crécy	Montereau	moulin à vent	Montereau-s-Jar
Monplaisir	m ^{us} bourg ^{es}	Mouroux.	329. MONTEREAU-F-Y	ville	chef-lieu de cant.
324. MONS	commune	<i>Donnemie.</i>	330. MONTEREAU-S-J	commune	<i>Melun nord.</i>
Monsigny	voij. Mansigny.	Mormant.	Montétis	maison	Lésigny
Mont	ferme	Soignolles.	Montétis	t. où se tient la f ^e	Ozoir-la-Ferrière
Mont	ferme	Mareuil-les-M.x.	331. MONTEVRAIN	commune	<i>Lagny.</i>
Montagnede quincy	2 auberges	Melun nord.	Montflageol	hameau	Villen. ve-s-sellor
Montaigu	anc ^e ferme	Villiers-st-Morin.	Montflanboin	ferme	voij. FLAMBOUR
Montaigu	hameau	Louan.	Montgareux	ferme	S ^t -Mart.-d-ch. ps C
Montaiguillon	v.x chât. fort	Coulommiers.	Montgareux	m. de maitre.	St.-Mart.-d-ch. ps
Montanglaust	château	Coulommiers.	Montgazon	ferme	Courquetaine.
Montanglaust	hameau	Coulommiers.	Montgazon	hameau	Courquetaine.
Montanglaust	tuilerie	Coulommiers.	332. MONTGÉ	commune	<i>Dammartin.</i>
Montanquillonne	anc. fief déir.	Lorrez-le-Bocage	Montgé-le-haut	2 moull. à v.	Montgé.
Montanson	hameau	Sancy M.x	Montgermont	château	Pringy.
Montanson	2 fermes	Sancy M.x	Montgermont	m ^{us} de camp ^o	Pringy.
Montapeine	auberge	Coulommiers.	Montgermont	moulin	Pringy.
Montapeine	hameau	Saint-Cyr.	Montgimont	ferme	Saint-Méry.
Montapo	Bagneaux.	Guérand.	Montglas	anc. château	Cerneux.
Montapor	mais. degard ^e	Coucelles.	Mongias	ferme	Cerneux.
325. MONTARLOT	commune	<i>Moret.</i>	Montgrosles	hameau	La Chap ^e -s-Crécy
Montarlot	ferme	Montarlot.	Montgodefroy ou		
Montaubrie	m ^a non hab.	Brantes.	Montgodefroy	ferme	Maisoncelles. C
Montaudier-le-bas	ferme	La Chap ^e -s-Crécy	Montguillon	hameau	S-Germ.-l-Couill
Montaudier-le-haut	hameau	La Chap ^e -s-Crécy	Montguillon	ferme	S-Germ.-l-Couill
Montaumer	château	Coutevroult. M.x	Montherand	hameau	Guérand.
Montanrevert	maison isolée	La Chap ^e -s-Crécy	Monthiarant	ferme	Vaudoy.
Montbarbin	hameau	La Chap ^e -s-Crécy	Monthibout	ferme	Gastins
Montbarbin	ferme	La Chap ^e -s-Crécy	333. MONTHION	commune	<i>Dammartin.</i>
Montbardon	hameau	La Celle C.	Monthion	2 moull. à v.	Monthion.
Montbenard	ferme	Maisoncelles. C.	Monthomé	hameau	Chauffry.
Montbenard	hameau	Maisoncelles. C.	Montibouf	hameau détr.	Coulommiers.
Montberneux	hameau	S-Germain-s-doue	Montjébart	hameau	Sainte-Aulde.
Montblins	hameau	La Ferté-Gaucher	Montigny	château	Lesches.
Montblins	château	La Ferté-Gaucher	Montigny	château	Valence.
Montblius	ferme	La Ferté-Gaucher	Montigny	ferme	Lesches.
Montblu	ferme	Mouroux.	Montigny	ferme	Montigny-l-
			Montigny	hameau	Chailly-en-B

NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOIS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Montigny.....	ferme détr...	Chailly-en-Brie.	Morsain.....	ferme.....	Salins.
Montigny.....	tuilerie.....	Chailly-en-Brie.	342. MORTCERF.....	commune...	Rozoy.
Montigny-le-haut..	hameau.....	Jouy-sur-Morin.	343. MORTERY.....	commune...	Provins.
Montigny-le-bas..	hameau.....	La Ferté-Gaucher	Mortry.....	ferme.....	Aubepierre et P.
Montigny.....	moulazroues	Montigny-s-loing	Morville.....	hameau...	Aufferville.
Montigny.....	moulin à vent	Montigny-Lenc.p	344. MORY.....	commune...	Cloye.
Montigny.....	tuileries.....	Montigny-Lenc.p	Mory.....	mais. bourg	Mory.
334. MONTIGNY-L.	commune...	Donnemarie.	Moscou.....	m ^{re} détruite.	Jaulnes.
335. MONTIGNY-L-G.	commune...	Bray.	Motteux.....	château...	Marolles-s-Seine.
336. MONTIGNY-S-L.	commune...	Moret.	Motteux.....	ferme.....	Marolles-s-Seine
Montjay.....	ancien chât.	Bombon.	345. MOUCEAUX-L-B.	commune...	Bray.
Montjay.....	hameau.....	Villevaudé.	Mouceaux.....	3 fermes...	Mouceaux-l-Bray
Montléon.....	ferme.....	Mouceaux-l-Bray	346. MOUCEAUX-L-P.	commune...	Villiers-s-Georges
Montlevant.....	ferme.....	La Celle.	Moulangis.....	hameau...	S-Mart-l-voulang ^s
Montlevée.....	ferme.....	Villemareuil.	Mouliguon.....	château...	Ponthierry-s-Far.
Mont-Martin.....	hameau.....	Mouroux.	Moulignon.....	2 moulins...	Messy.
Mont-Martin.....	hameau.....	Poinmeuse.	Moulignon.....	hameau...	Ponthierry-s-Far.
Montmartre.....	ferme.....	Collégien.	Moulignon-le-bas..	hameau...	Quincy-Ségy.
Montmeillant.....	mais. bourg	Samoreau.	Moulignon-le-haut.	hameau...	Quincy-Ségy.
Montménard-le-G ^d	hameau.....	Saacy.	Mouligny.....	ferme.....	Machault.
Montmidi-le-Petit..	hameau.....	Ville-neuve-S-D.	Moulin.....	ferme.....	Chambry.
Montmery.....	hameau.....	Villemerit.	Moulin.....	ferme.....	Limoges-Fourch.
Montmogis.....	hameau.....	S-Remy-d-la-van ^e	Moulin-à-Fer, ou plutôt	moulin.....	Villiers-s-Morin.
Montmogis.....	5 fermes...	S-Remy-de-la-V.	Moulin-Gaillaume..		
337. MONTMACHOUX	commune...	Lorrez.	Moulin-Bourcier...	v. Laurençon	Conches.
Montmillon.....	hameau.....	Saints.	Moulin de Boissy..	hameau...	Boissy-le-Châtel.
Montois.....	hameau.....	Vernou.	Moulin de Cuisy...	moulin.....	Cuisy.
338. MONTOLIVET..	commune...	La Ferté-Gauch.	Moulin de la planche	maison.....	S-Remy-d-la-van ^e
Montolivet.....	ferme.....	Montolivet.	Moulin de la planche	papeterie...	S-Remy-d-la-van ^e
Montpichet.....	ferme.....	La Chap ^e -s-créc ^y	Moulin de Nevert.	maison.....	S-Remy-d-la-van ^e
Montpichet.....	hameau.....	Bouleurs.	Moulin de Nevert.	moulin.....	S-Remy-d-la-van ^e
Montplaisir.....	hameau.....	La Ferté-s-Jouare	Moulin de St-Ayoul	maison.....	Provins.
Montquillon.....	hameau.....	S-Germ.-l-Couilly	Moulin de St-Denis	maison.....	S-Remy-d-la-van ^e
Montramé.....	château...	Soisy.	Moulin de St-Denis	usine.....	S-Remy-d-la-van ^e
Montramé (en part ^e	hameau.....	Soisy.	Moulin de Samois.	moulin.....	Samois.
Montramé (en part ^e	hameau.....	Gouaix.	Moulin des Courtils	mais. isolées.	Vert-Saint-Denis
Montramet.....	ferme.....	Chalautre-l-petite	Moulin-des-prés...	maison.....	S-Remy-d-la-van ^e
Montramet.....	hameau.....	Chalautre-l-p-tite	Moulin-des-prés...	moulin.....	S-Remy-d-la-van ^e
Montramet.....	chât. en ruin.	Chalautre-l-petite	Moulin-du-pont...	maison.....	S-Remy-d-la-van ^e
Montreout.....	ferme.....	S-Jean-l-2-Jum.x	Moulin-du-pont...	moulin.....	S-Remy-d-la-van ^e
Montretout.....	hameau.....	S-Jean-ls-2-jum.x	Moulin-du-pré...	moulin.....	La Gr.de-paroisse
Montrible.....	maison détr.	Nangis.	Moulin-du-Roi...	moulin.....	Grez.....F.
339. MONTRY.....	commune...	Crécy.	Moulin-rouge.....	moulin.....	Fromonville.
Montry.....	féculerie...	Montry.	Moulins d'Egréville	hameau...	Château-Landon
Monts.....	ferme.....	Soignolles.	Moul. de Thorigny	moulin.....	Thorigny.
Monts-à-veau.....	hameau.....	La Celle.....C.	Moulins de Jaignes.	moulins...	Jaignes.
Mont-Soutin.....	hameau.....	Tancrou.	Moulins de la Ville.	moulin à 3 r.	Ne-mours.
Mont-Soutin.....	2 fermes...	Tancrou.	Mourand.....	hameau...	Mortery.
Mont-Vantron.....	hameau.....	Sablonnières.	Mourette.....	hameau...	LaFerté-s-Jouare
Montvinoig.....	hameau.....	La Chap ^e -véronge	Mourette.....	moulin...	LaFerté-s-Jouare
Montzaigle.....	ferme détr...	Villeparisis.	347. MOURoux.....	commune...	Coulommiers.
Monquepoix.....	hameau.....	Château-Landon.	Mouroux.....	ferme.....	Mouroux.
Morars.....	deux fermes.	Pierrelévée.	Mouroux.....	moulin.....	Mouroux.
Moras.....	hameau.....	Saint-Cyr.	Moussy.....	fer. du chât.	Moussy-le-Vieux
Moras.....	ferme.....	Jouarre.	348. MOUSSY-L-NEUF	commune...	Dammartin.
Moressart.....	vo ^y .	Morcerf.	349. MOUSSY-L-VIEUX	commune...	Dammartin.
340. MORTER.....	petite ville.	chef-lieu de cant.	Moutils.....	f ^m du chât.	Moutils.
Morfondé.....	mais. bourg	Villeparisis.	350. MOUY-S-SEINE.	commune...	Bray.
Morintru-d'en-bas..	hameau.....	LaFerté-s-Jouare	Munchy.....	a. fi. s. hab ^o	Comblaville.
Morintru-d'en-haut	hameau.....	LaFerté-s-Jouare	Mussien.....	moulin.....	Saints.
Morintru-pr.laferté	ferme.....	LaFerté-s-Jouare			
341. MORMANT.....	commune...	chef-lieu de cant.			
Mormant.....	ferme.....	Mormant.	Najot.....	moulin à tan.	La Ferté-Gauch ^r
Mormant.....	moulin à vent	Mormant.	Nanchou.....	moulin.....	Vernou.

NOMS DES ENDOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou auxquelles les communes dépendent.	NOMS DES ENDOITS.	INDICATION du chaque endroit	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	
379. PASSY-LE-FEUILLE	commune...	Bray.	Planchancourt	hameau	Verdelot.	
Passy	fer. du châ.	Passy-le-Feuille.	Planchetero	hameau	Amillis.	
Passy	château	Chevry-cossigny.	Planchoudin	maison	Saints.	
Passy	fermes	Chevry-cossigny.	Planchoudin	monlu	Saints.	
Passy	hameau	Egréville.	Planche-Prieux	7. Bellevue	Amillis.	
Passy	hameau	Méry	Planoy	hameau	Voinsles.	
Passy	hameau	Villebéon.	Planoy	petite ferme	Planoy.	
Passy	7 tuileries	Villebéon.	PLANOT	commune	V. VILLEN.-L-HURÉ	
Pavan	ferme	Château-Landon	Pleignes	château	Fromonville.	
Pavan	hameau	Château-Landon	Plessis	hameau	Lécbelle.	
Pavant	2 maisons	Nestles-l-gilberde	Plessis(les Ecoliers)	ferme	Signy-Signets.	
Pavillot-Mondelot	maison	Amillis.	Plouy	chât. a. fief.	Grisy-Suines.	
380. PECQUEUX			Poignet	moulin	Melun.	
AUBEPIERRE *	commune	Moriant.	388. POIGNY	commune	Provins.	
381. PECY	commune	Nangis.	Poincy	hameau	Trilport.	
Pelouvet	ferme	Messy.	Poincy	ferme	Poincy.	
382. PENCHARD	commune	Meux.	Poincy	moulin	Melun nord.	
Penchard	télégraphe.	Neufmoutier M.x	Point du jour	tuilerie	Egréville.	
Pény	château	Vaux-le-Pénil.	Point du jour	maison	Egréville.	
Pérecuse	château	Jouarre.	Poiret	ferme	Messy.	
Périgny	ferme	Champdeuil.	Poisly	mais. bourg	Mitry.	
383. PERTHES	commune	Melun sud.	Poivre-champs	hameau	S. Remy-de-la-V.	
Petit bois	hameau	La Genevraie.	Poivre-chaux	in ^a à farine.	S.-Remy-de-la-V.	
Petit Château	naïs. bourg	Conlé.	Poizereau	ferme isolée	Noisy-sur-Ecole.	
Petit Courcelle	hameau	Chevry-en-Seren	390. POLIGNY	commune	Nemours.	
Petite ferme	ferme	Mitry.	Poligny	ferme	Puisieux.	
Petit Gasson	château	Château-Landon	Polonia-sur-Loing	m., mon polonais	Montigny-sur-Lé	
Petit Gasson	ferme	Château-Landon.	391. POMMEUSE	commune	Coulommiers.	
Petit Hamel	ferme	Saint-Barthélemy	Pommeuse	moulin	Pommeuse.	
Petit Lud	hameau	Guérard.	Pommeuse	ferme	Pommeuse.	
Petit Moncel	hameau	Ste-Aulde.	Pomoulin	anc. f ^e gran	Nangis.	
Petit Montmenard	hameau	Saacy.	Pompierre	hameau	Bernay.	
Petit Rougebourse	aub. blanche.	Chamigny.	Pompierre	moulin	Bernay.	
Petit Vaires	hameau	Vaires.	392. POMPONNE	commune	Lagny.	
Petit Val	hameau	Nanteuil-l-meaux	Pongelot	maison	Poigny.	
384. PEZARCHES	commune	Rozoy.	Pongelot	moulins	Poigny.	
Peziote	hameau	Chaintreaux.	Pont		Boissy-le-Châtel.	
Picardy on Picardorio	hameau	Villemareuil.	393. PONTAULT	COMBAULT	commune	Tournan.
Pichard	ferme	Beauthel.	Pont-aux-Dames	hameau	Couilly.	
Pierre-Gauthier	ferme	Les Ecrennes.	Pont-aux-Moulins	2 mou. détr.	Melun sud.	
385. PIERRELEVÉE	commune	La Ferté-s-Jour.	Pont-Benoist	moulin	Sainte-Colombe.	
Pierrelevée	ferme	Pierrelevée.	394. PONTCARRÉ	commune	Tournan.	
386. PIERRELEZ	commune	villiers-s-Georges	Pontcarré	ferme	Pontcarré.	
Pierrelongue	hameau	Boulancourt.	Pontceau	moulin	Rubelles.	
Pierrelongue	ferme	Boulancourt.	Pont de Valvin	auberge	Vulaines-s-Seine.	
Pigy	hameau	Léchelle.	Pont de Valvin	hameau	Vulaines-s-Seine	
Pillroid	hameau	Verdelot.	Pont-franc	hameau	Château-Landon	
Pilon	écart	Boissy-aux-Cailles	Pont-Gerville	ancien fief	Héricy.	
Pilvernier	ham. (en pe)	Gironville.	394 b. PONTIERRY			
Pilvernier	ham. (en pe)	Mondreville.	SAINT-FARGEAU *	commune	Melun sud.	
Pincevent	ferme	LaGr.de-Parois	Pontignot	moulin à eau	Liverty.	
Pinébart	hameau	Jony-sur-Morin.	Pontillault	château	Pontault.	
Pintois	hameau	Branles.	Pontillault	ferme	Pontault.	
Pipe-Souris	hameau	Le Mée.	Pontlevé	hameau	Branles.	
Pipe-Souris	mais. bourg	Le Mée.	Pontmolin	moulin	Chailly	
Pissecop	a. fief détruit	Collégien.	Pontmolin	hameau	Coulommiers.	
Pisseloup	maison	Sainte-Aulde.	Pont-percée	moulin	Château-Landon	
Pisseloup	moulin	Amillis.	Ponville	ferme	S.-Germain-Laval	
Pivot	hameau	Saint-Hillier.	Port-à-l'anguille	hameau	Vulaines-s-Seine.	
Planchancourt	deux fermes.	Verdelot.	Port-de-Boule	port	Vimpelles.	
			Port-de-Boule	fer. détraite.	Vimpelles.	

* Ces deux communes sont réunies par ordonnance, en date du... Pecqueux est réuni à Aubepierre et non Aubepierre à Pecqueux ; Aubepierre comme chef-lieu, doit seule être nommée.

* Ponthierry n'est pas érigé en commune, ce n'est qu'un projet.

NOMS DES ENDRITOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDRITOITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Port-de-Valvin....	ham. (en pe).	Samois.	R		
Portonville.....	moulin	Bagneaux.	Racroche.....	maison	Verdelot.
Poste de Bougligny	télégraphe...	Bougligny.	Rademont.....	hameau	Vendrest.
Pouilly.....	fer. non hab.	Moisenay.	Rademont.....	moulin	Vendrest.
Pouilly.....	moulin	Moisenay.	404. RAMPILLON...	commune...	Nangis.
Pouilly-Gallerand.	hameau	S.-Germain-Laxis	Raquemont.....	ferm. divisée	Monthion.
Pouilly-le-Fort....	hameau	Vert-Saint-Denis	Rayou ou Ravay...	ferme	Crouy-sur-Ouarcy
Pouilly-le-Fort....	fer. anc. châ.	Vert-St-Denis.	Rayannes.....	moul. afarine	Ecuelles.
Pouilly.....	hameau	Jouy-sur-Morin.	Ravigny.....	hameau	Poigny.
Praslin.....	château	Maincy.	405. RÉAU.....	commune...	Bric.
Praslin.....	ferme.....	Maincy.	406. REBAIS.....	petite ville..	chef-lieu de cant.
Praslin.....	hameau	Maincy.	Rebourg.....	hameau...	Villiers-S-George
305. PRÉAUX.....	commune...	Lorrez.	Réboux.....	hameau	Villemert.
306. PRÉCY.....	commune...	Claye.	Réboux.....	moulin	Villemert.
Précý.....	moulin à v.	Précý.	407. RÉCLOSSES...	commune...	La Chapelle-la-R
Préfosse.....	moulin	Guignes.	Redmont ou Redde-		
Prémol.....	ferme.....	Guéard.	mont, a. prieuré.	ferme.....	La Haute-Maison
Prémol.....	moulin	Guéard.	Regny.....	hameau	Ormeaux.
Prémol.....	m ⁿ à écorce..	Guéard.	Relugère.....	ferme.....	Courpalay.
Près-la-route.....	tuilerie.....	Salins.	Reluy.....	hameau	Liverdy.
Près l'église.....	ferme.....	Sancy.....	408. RÉMAUVILLE..	commune...	Lorrez.
307. PRESLES.....	commune...	Tournan.	Reiny-Pierre.....	ferme.....	Le Plessy-Placy.
Presles.....	hameau	Presles.	Renchien.....	hameau	Marolles.....C.
Presles.....	ferme.....	Presles.	Renouilleux.....	ferme.....	Fontenay.
Près-Soucy.....	hameau.....	Beauthheil.	Rentilly.....	château	Bussy-St-Martin.
Preuilley.....	hameau	Egigny.	Rentilly.....	hameau	Bussy-St-Martin.
Previlliers.....	hameau	Boutigny.	Repentailles.....	hameau.....	Salins.
Prieuré à la Villette	mais-bourg.	Mitry.	Replonges.....	hameau.....	Verdelot.
Princfosse.....	ferme, mais.	Montolivet.	Repos.....	moulin	Château-Landon.
308. PRINGY.....	commune...	Melun sud.	Retal.....	château	Liverdy.
Pringy.....	ham. (en pe).	Barcy.	Retal.....	ferme.....	Liverdy.
Pringy.....	ferme.....	Barcy.	Retal.....	hameau	Liverdy.
Pringy.....	mais. de c.p.	Pringy.	Retourneloup.....	ferme.....	Chamigny.
Pringy.....	moulin	Pringy.	Retourneloup.....	hameau.....	Bellot.
Pringy (en partie)	hameau	Monthion.	409. REUIL.....	commune...	La Ferté-s-Jouar.
309. PROVINS.....	ville.....	chef-lieu d'arr.	Reveillon.....	2 m ^{ns} isolées	Gastins.
Prully.....		voÿ. Preuilley.	Reveillon.....	hameau	Saint-Siméon.
Puiscaux.....	hameau	Le-Plessis-4-Aus.x	Rézy.....	ferme.....	Tigeaux.
Puiselet.....	hameau	S-Pierre-1-Nem ^{ns}	Ribdé.....	maison isolée	Amillis.
Puiselet.....	trois fermes.	St-Pierre-1-Nem ^{ns}	Richebourg.....	ferme	Nesles-l-gilberde
Puiselet.....	ferme.....	Montils.	Richebourg.....	hameau	Léchelle.
400. PUISIEUX.....	commune...	Lity.	Richebourg.....	hameau	Saint-Mesmes.
Puisieux.....	a. ferme dét.	Vilieroy.	Rigny.....	hameau.....	Ormeaux.
Puisieux.....	deux fermes.	Puisieux.	Rigny.....	tuil aneantio	Ormeaux.
Puisieux.....	m ⁿ de camp	Puisieux.	Rivault.....	moulin	Villiers-s Morin.
Puissard.....	ferme.....	Fromont.	Rochemort.....	hameau	Branles.
Puissard.....	hameau	Fromont.	Rocmont.....	hameau	Villen.ve-s-bellot
Puits-carré.....	ferme.....	Favières.	Rœzel.....	ferme.....	Germigny l'Évêq.
Pusselles.....	hameau	Château-Landon.	Roginvilliers.....	hameau	Fontains.
Putes-Pierres.....	maison	Sourdan.	Roginvilliers.....	ferme.....	Rampillon.
Puttemusse.....	ferme.....	LaChapelle-rablais	Roginvilliers (part)	hameau	Rampillon.
			Roginvilliers (part)	hameau	Valjouan.
			Rogueau.....	moul. à eau.	Nanteau-s-Essouy
Quenouville.....	hameau	Bougligny.	Roise (en partie)..	hameau	La Chapr-s-Crécy
Quentin-Bouleiller.	sief détruit.	Léchelle.	Roissy.....	moulin à eau	Roissy.
Quentotrain.....	ferme.....	Nesles-l-gilberde	Roissy.....	moul. à v. dét	Roissy.
401. QUIERS.....	commune...	Mormant-Lady.	410. ROISSY.....	commune...	Tournaa.
Quiers.....	deux fermes.	Quiers.	Roissy.....	trois fermes.	Roissy.
Quincy.....	anc. châ. fort	Saint-Hillier.	Roize.....	ferme	Maisoncelles..C
Quincy.....	ferme.....	Saint-Hillier.	Roize.....	hameau	Maisoncelles..C
402. QUINCY-ET-SÉOY	commune...	Crécy.	Roize.....	m ⁿ de camp	Maisoncelles..C
Quinquangrogne.....	moulins	Montevrain.	Romain.....	château	Lésigny.
Quintejoye.....	mais. bourg.	Couilly.	Romainvilliers.....	hameau	Bailly-Romainv
Quintejoye.....	moulin	Couilly.			

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons donties communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Romeny.....	hameau.....	Jourarre.	Saint-Antoine.....	mais, bourg	Annet.
Rommenelles.....	hameau.....	Lécherolles.	Saint-Aubin.....	château.....	Avon.
Romenelles.....	ferme.....	Lécherolles.	420. ST-AUGUSTIN.	commune.....	Coulommiers.
Roncevaux.....	hameau.....	Buthiers.	Saint-Ayoul.....	moulin.....	Provins.
Roquemond.....	ferme.....	Bussy St-Georges	421. ST-BARTHÉLEM	commune.....	La Ferté-Gauch.
Roty.....	hameau.....	Pommicuse.	Saint-Barthélemy...	1 ^{er} anc. prieur	S-Mart-d-Champs
Rougebourse.....	château.....	Chamigny.	Saint-Blandin.....	ferme.....	Bailly-Romainvill.
Rougebourse.....	ferme.....	Chamigny.	Saint-Blandin.....	auberge.....	Guérard.
Rougemont.....	hameau.....	Poigny.	422. SAINT-BRICE.	commune.....	Provins.
Rougemont.....	moul., étang	Oissery.	Saint-Brice.....	2 moul. à tan	Saint-Brice.
Rouget.....	hameau.....	Chamigny.	S.-Christophe-l-R.	Voy. La Trétoire.
Rouget.....	ferme.....	Chamigny.	423. SAINT-CYR.	commune.....	Rebais.
Rougeville.....	hameau.....	Saacy.	424. SAINT-DENIS.	commune.....	Rebais.
Rouillon.....	m. de camp.	Chartrettes.	425. S-DENIS-d-PORT	commune.....	Lagny.
Rouillon.....	ports la Sein.	Chartrettes.	Sainte-Donnain.....	fer. ou habit.	Marolles-s-Seine.
Rouillot.....	hameau.....	Rouilly.	Sainte-Agnès.....	ferme.....	Dammartin-en-B.
411. ROULLY.....	commune.....	Provins.	Sainte-Assise.....	Voyez Seine	Assise.
Roujet.....	hameau.....	Sainte-Aulde.	Sainte-Aubierge.....	hameau.....	Saint-Augustin.
Roussel ou Rousset	hameau.....	Sablounières.	Sainte-Aubierge.....	chapelle.....	Saint-Augustin.
Rouville.....	hameau.....	Beauthéil.	426. SAINTS-AULDE	commune.....	La Ferté-s-Jourar.
Rouvray.....	fer. morcelée	Gastins.	Sainte-Avoye.....	ferme.....	Dammartin-en-B.
Rouvray.....	hameau.....	Mormant-Lady.	427. STE-COLOMBE	commune.....	Provins.
Rouvray.....	2 fermes.....	Mormant-Lady.	Sainte-Geneviève.....	ferme.....	Jossigny.
412. ROUVRES.....	commune.....	Dammartin.	Saint-Eloy.....	auberge.....	Beauthéil.
Rozelle.....	ferme.....	Balloy.	Sainte-Marie.....	papeterie.....	Boissy-le-Châtel.
Roziers.....	hameau.....	Poigny.	Ste-Minge (Close	anc. léprose-	
413. ROZOY.....	ville.....	chef-lieu de cant.	Barbe.....	ric détruite	
Rozoy.....	moul à eau.....	Rozoy.	Sainte-Marie.....	anc. fief détr.	Courtevroust. P.
Rozoy.....	mlin à v. dét.	Rozoy.	Sainte-Opportune.....	m, anc. f. o détr	Othis.
Rubantard.....	ferme.....	Bannost. 1	Sainte-Suzanne.....	hameau.....	Touquin.
Rubantard.....	tuilerie.....	Bannost.	Saint-Eustache.....	chap. le détr.	Othis.
414. RUBELLES.....	commune.....	Melun nord.	Saint-Fargeau.....	hameau.....	Ponthierry.
Rubelles.....	ferme.....	Rubelles.	Saint-Faron.....	hameau.....	Citry-sur-Marne.
Rubelles.....	moulin.....	Rubelles.	Saint-Faron.....	ferme.....	Trilport.
Rubelles.....	3 m ^{ns} bourg	Rubelles.	Saint-Faron.....	moulin.....	Citry-sur-Marne.
Rubrette.....	hameau.....	La Gr. de Paroisse	Saint-Faron.....	ferme.....	Penchard.
Rubrette.....	vieux-chât. f.	La Gr ^e Paroisse.	427. SAINT-FIACRE	commune.....	Crécy.
Ru de Verou.....	hameau.....	Jourarre.	Saint-Fiacre.....	ferme.....	Tancrou.
Rudignon.....	hameau.....	Noisy-le-Sec.	Saint-Georges.....	ferme.....	Verdelot.
Rudignon.....	château.....	Noisy-le-Sec.	Saint-Georges.....	hameau.....	Verdelot.
Rudignon.....	deux fermes.	Noisy-le-Sec.	Saint-Germain.....	moulin.....	S-Germ. - s-Ecole
415. RUMONT.....	commune.....	La Chapelle-la-R	S.-Germ.-d-Noyers	ferme.....	Bussy-S.-Martin.
416. RUPÉREUX.....	commune.....	Villiers-s-Georges	430. S-GERM.-LAV.	commune.....	Montereau-f-Yon.
Russelet.....	hameau.....	Méry-St-Martin.	431. S-GERM.-LAX.	commune.....	Melun nord.
Russelet.....	habits isolée	Méry.	432. S-GERM.-L.CO.	commune.....	Crécy.
Rutel.....	fermeanc.fief	Villenoj.	St-Germ.-l-Couilly.	ferme.....	St-Germ.-l-Couil.
Rutel.....	ferme.....	Tancrou.	433. S-GERM-S-DOUB	commune.....	Rebais.
Rutel.....	hameau.....	Tancrou.	434. S-GERM.-S-ECO.	commune.....	Melun sud.
	S		Saint-Gervais.....	a. chât., fer.	Dormelles.
417. SAACY.....	commune.....	La Ferté-s-Jourar	Saint-Gobert.....	chap. aband.	Barcy.
Saacy.....	moulin.....	Saacy.	Saint-Gobert.....	ferme.....	Barcy.
Sabarois.....	ferme.....	Chamigny.	Saint-Gobert.....	ferme.....	Dammartin-en-B.
Sabarois.....	hameau.....	Chamigny.	Saint-Guinefort.....	ferme.....	Dammartin. Mx.
418. SABLONNIÈRES.	commune.....	Rebais.	435. SAINT-HILIER.	commune.....	Provins.
Sablounière.....	deux fermes.	Egréville.	Saint-Jacques.....	mais, bourg	Mitry.
Saincy ou Sanicy ..	hameau.....	Bellot.	Saint-Jean.....	hameau.....	Montereau-f-Yon.
Saint-Ail ou St-Aile	m ^{nc} anc. pri.	Rebais.	Saint-Jean.....	mlin à v. dét.	S-Jean-les-2-Jum.
Saint-André.....	anc. prieuré.	Château-Laudon	Saint-Jean.....	tuilerie.....	Montgé.
Saint-André.....	château.....	Villecerf.	436. S-JEAN-L-2-JU.	commune.....	La Ferté-s-Jourar.
Saint-Ange.....	moulin.....	Villecerf.	437. SAINT-JUST...	commune.....	Nangis.
Saint-Ange-le-Viel.	hameau.....	Villemerchal.	Saint-Just.....	moulin à vent	La Croix en Brie.
Saint-Antoine.....	fer. détruite.	Nangis.	Saint-Ladre.....	maison isolée	Othis.
Saint-Antoine.....	moulin détr.	Nangis.	Saint-Laurent.....	ferme.....	Lizy-sur-Ourcq.
			Saint-Laurent.....	château.....	St-Denis-du-por.

NOMS DES ENDOITS.		INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDOITS.		INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
Saint-Laurent	ferme	Othis.	Samois	faubourg	Moret.
Saint-Lazare	ferme	Brie-C.te-Robert.	465. SAMOREAU	commune	Fontainebleau.
Saint-Lazare	ferme	Chailly-en-Brie.	466. SANCY	commune	Crécy.
Saint-Lazare	four a chaud.	Ecuelles.	467. SANCY	commune	Villiers-s-Georges
Saint-Lazare	maison	Chailly-en-Brie.	Sancy	moulin à vent	Sancy.....Mx.
38. SAINT-LÉGER	commune	Rebais.	Sanois	chat. démol.	Annet.
Saint-Léonard	hameau	Poigny.	Sansalles	ferme	Brie-C.te-Rober.
Saint-Léonard	moulin à tan.	Poigny.	Sarcy	hameau	Bouleurs.
Saint-Leu	hameau	Cesson.	Stulins ou les Soins	hameau	Verdelot.
Saint-Liesne	hameau	Nanteau-s-lunain	Sausseux	ferme	La Chapr-Gauth
Saint-Liesne	moulin	Nanteau-s-lunain	Sausseux	ferme	La Houssaye.
Saint-Louis	hameau	Egréville.	Saussois ou Salsoy	château	Chamigny.
39. S-LOUP-D-NAUD.	commune	Provins.	Saussoy	ferme	Evry-l-Château.
St-Loup-de-Naud.	4 moulins.	St-Loup-de-naud	Saveteux	hameau	Le Châtelet.
40. ST-MAMMÉS	commune	Moret.	468. SAVIG.-L-TEMPLE	commune	Melun nord.
Saint-Marcel	ferme	Sancy..... P.	Savigny	moulin à vent	Savigny-l-Temple
41. SAINT-MARD	commune	Dammartin.	Savigny	hameau	Remauville.
42. SAINT-MARS	commune	La Ferté-Gauch.	Savigny	hameau	Saint-Hillier.
Saint-Martin	grde ferme.	Annet.	Savigny	hameau	Sancy..... P.
Saint-Martin	taubourg	Egréville.	469. SAVINS	commune	Donnemarie.
Saint-Martin	ferme	Montercau-f-yon	Sechy. V. Chessy	moulin à eau	Ormeaux.
Saint-Martin	ferme	S-Mart-l-voulang	S-grés	hameau	Bernay.
Saint-Martin	hameau	S-Mart.l-voulang	Segy	hameau	Quincy-Ségy.
Saint-Martin	hameau	La Ferté-s-jouar	Segrés	f. V. Prieur	Bernay.
43. ST-MART-CRENNAT.	commune	Villiers-s-Georges	Seigneuriale	ferme	Lizy-sur-Ourcq.
44. S-MART.-d-CH.	commune	La Ferté-Gaucher	Seine-Assise	château	Seine-Port.
45. S-MART.-d-CH.	commune	Villiers-s-Georges	Seine-Assise	pavillon	Seine-Port.
46. S-MART-d-BOSC.	commune	Villiers-s-Georges	Seine-Assise	bac	Seine-Port.
47. S-MART.-en-BI.	commune	Melun sud.	470. SEINE-PORT.	commune	Melun nord.
48. S-MART.-l-VOULANG	commune	Crécy.	471. SEPT-SORTS	commune	La Ferté-s-Jouarre
49. SAINT-MÉRY	commune	Mormant-Lady.	Sepveille	château	Sainte-Colombe.
50. SAINT-MESMES	commune	Claye.	Sepveille	moulin	Sainte-Colombe.
Saint-Mesmes	moulin	Saint-Mesmes.	Serbonne	hameau	La Chapr-s-créc
Saint-Michel	ferme divisée	Monthion.	Serbonne	moulin	La Chapr-s-créc
Saint-Nicolas	ferme	Mitry.	Séricourt	m.d.camp. ferme	Bussièrès.
51. SAINT-OUEN	commune	Rebais.	Séricourt-l-moulins	hameau	Bussièrès.
Saint-Ouen	moulin	Saint-Ouen... C.	Sermaise	château	Bois-le-Roi.
52. SAINT-OUEN	commune	Mormant-Lady.	Sermaise	hameau	Bois-le-Roi.
Saint-Ouen	ferme	Saint-Ouen... M.	Sermaise	fer. non hab.	Bois-le-Roi.
Saint-Ouen anc. priouré.	château	Favières.	472. SERRIS	commune	Crécy.
53. SAINT-PATRUS	commune	Dammartin.	Serris	trois fermes	Serris.
Saint-Pierre	ferme	Armentières.	Servigny	ferme	Lieusaint.
St-Pierre en veuve	hameau	Coulommiers.	Servigny	hameau	Luisetaines.
St-Pierre en veuve	ferme	Coulommiers.	Servigny	moul. à eau.	Luisetaines.
54. S-PIERRE-l-NE.	commune	Nemours.	Servolles	hameau	Hermé.
Saint-Prele	ferme	Chalautre-la-rep	473. SERVON	commune	Brie.
55. S-REMY-de-la-Ve	commune	La Ferté-Gaucher	Signets	ferme	Signy-Signets.
56. SAINTS	commune	Coulommiers.	Signets	hameau	Signy-Signets.
57. S-SAUV.-l-BRAY	commune	Bray-sur-Seine.	574. SIGNY-SIGNETS.	commune	La Ferté-s-Jouarre
Saint-Sauveur	moul. à tour	S.-Sauveur-l-bray	Signy	pet. mou. à bl	Signy-Signets.
Saint-Sauveur	moulin détr.	Melun sud.	Signy	anc. village	Signy-Signets.
58. S-SAUV.-s-ECOLE	commune	Melun sud.	475. SIGY	commune	Donnemarie.
59. SAINT-SIMÉON	commune	La Ferté-Gaucher	Sigy	anc. hief, fer.	Balloy.
60. ST-SOUPLEST	commune	Dammartin.	Sigy	ferme	Sigy.
Saint-Souplest	moulin à vent	Saint-Souplest.	Simadent	ferme	Lizy-sur-Ourcq.
Saint-Thibault	mais. bourge	S-Thibault-d-vig	476. SIVRY	commune	Le Châtelet.
61. S-THIB.-d-VIGN	commune	Lagny.	Sivry	mais. de c.po	Sivry.
Saint-Victor	ferme	Ury-en-Bière.	Sognolles	hameau	Lizineset Sogno
62. S-VALERIE	hameau	Chailly-en-Brie.	Sognolles-Marenchères.	anc. hief détr.	Champcenetz.
63. S-VALERNE	petite ferme.	Chailly-en-Brie.	477. SOIGNOLLES	commune	Brie.
64. SALINS	commune	Montercau-f-Yon.	Soignolles	ferme	Soignolles... M.
65. S-ALNOVE	fer., anc. hief	Bassevelle.	Soignolles	moul. à vent.	Soignolles... M.
66. S-AMNERON	commune	La Ferté-s-Jouar	478. SOISY	commune	Bray.
67. SAMOIS	commune	Fontainebleau.	Soisy	corps de fer.	Soisy.

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
503. VALJOUAN.....	commune....	<i>Donnemarie.</i>	Vernueil.....	moul. à vent.	Vernueil.
Vallery.....	moulin.....	Sigy.	516. VERNOU.....	commune....	<i>Moret.</i>
Vallière.....	ferme au seig.	Tancrou.	Vernou.....	m ^e de camp.	Vernou.
Valvin (en partie).....	hameau....	Samoreau.	Vernouillet.....	château....	Vernueil.
Valvin (en partie).....	port sur la Se	Samois.	Vernouillet.....	ferme.....	Lieusaint.
Valvin.....	pont.....	Samois.	Vernoy.....	hameau....	Villenauxe-l-Pet.
Valvin.....	moulin....	Avon.	Vernoy.....	ferme.....	Villenauxe-l-Pet.
Valvin.....	2 tuileries..	Vulaines-s-Se. . F.	Véronges.....	ferme.....	La Chape-verong.
Vanry.....	hameau....	Jouarre.	Véronges.....	moulin....	La Chape-verong.
Vaury.....	moulin....	Jouarre.	Versème.....	h. det. en 1527	Luisetaines.
Vanteuil.....	chât au....	Jouarre.	Verrères.....	ferme.....	Saint-Souplest.
Vanteuil.....	ferme.....	Sept-Sorts.	Verteau.....	hameau....	Chevrainvilliers.
504. VANVILLE.....	commune....	<i>Nangis.</i>	Verteau.....	chât. démol.	Chevrainvilliers.
Vâpre.....	ferme.....	Basseville.	Verteau.....	chât. démol.	Chevrainvilliers.
Varastre.....	ferme.....	Lieusaint.	517. VERT-S-DENIS	commune....	<i>Melun nord.</i>
505. VARENNES.....	commune....	<i>Montereau.</i>	Vert-Saint-Père.....	ferme.....	Crisenoy.
Varennés.....	ferme.....	Jablins.	Vienne.....	ferme.....	La Croix-en-Brie.
Varennés.....	hameau....	Jablins.	Viercy.....	ferme.....	Réau.
506. VARREDDES.....	commune....	<i>Meaux.</i>	Vieux-Bouloy.....	hameau....	Nanteau-s-lunain
Varreddes.....	moulin....	Varreddes.	518. VIEUX-CHAMPE	commune....	<i>Nangis.</i>
Varvannes.....	moulin à eau	Champaux.	519. VIEUX-MAIS	commune....	<i>Villiers-s-Georges</i>
Vasset.....	deux moulins	Vaux-s-Coulombs	Vieux-moulin.....	moulin....	Occurre.
Vasset.....	hameau....	Vaux-s-Coulombs	Vieux-Noix.....	hameau....	Nanteuil-l-Meaux.
Vauchétif.....	ferme.....	Saint-Barthélemy	Vieux-Villars.....	hameau....	Béton-Bazoches.
507. VAUCOURTOIS.....	commune....	<i>Crécy.</i>	Vigneau.....	ferme.....	Jouy-le-Châtel.
508. VAUDOT.....	commune....	<i>Rozoy.</i>	Vignot.....	anc. château	Jouy-le-Châtel.
Vauharlin.....	hameau....	Luzancy.	520. VIGNOBY.....	commune....	<i>Claye-Souilly.</i>
Vaultavosne.....	maison détr.	St-Denis-l-èbais	Vignolles.....	ferme.....	Grez..... M.
Vaultavosne.....	temp ^e protest.	St-Denis-l-èbais	Vignolles.....	mais ^e bourg ^e	Grez..... M.
Vaumartin.....	hameau....	Montdauphin.	Vignory.....	hameau....	Cerneux.
Vaupuisseau.....	hameau....	Paley.	Vignory.....	maison....	Pierrelez.
Vaupuisseau.....	hameau....	Villemaréchal.	Vilain.....	m ^e à v. dém.	Annet.
Vauraulx.....	ferme.....	Courchamp.	521. VILBERT.....	commune....	<i>Rozoy.</i>
Vaurdaines.....	hameau....	Villebéon.	Villabé.....	mais ^e isolée	Machault.
Vaux.....	ferme.....	Bernay.	Villaine.....	hameau....	Claye-Souilly.
Vaux.....	hameau....	Chamigny.	Villaine.....	moulin....	Claye-Souilly.
Vaux-Rouget.....	hameau....	Couloumiers.	Villarcieux.....	ferme.....	Lésigny.
Vaux.....	hameau....	Vaux-s-Coulombs	Villarcieux.....	hameau....	Touquin.
509. VAUX-LE-PEN.....	commune....	<i>Melun nord.</i>	Villard-les-Massons	hameau....	Choisy-en-Brie.
Vaux-Pleus.....	hameau....	Pommeuse.	Villarc.....	hameau....	Ciry-sur-Marne.
510. VAUX-S-COUL.....	commune....	<i>Lizy.</i>	Villaroche.....	hameau....	Réau.
Vaux-sous-Valliers.....	ferme.....	Gastins.	Villars.....	hameau....	Saint-Hillier.
511. VAUX-S-LUN ^a	commune....	<i>Lorrey.</i>	Vile.....	hameau....	Tournan.
Veaupard.....	ferme.....	Vandoy.	Villars-l-demoiselles	hameau....	Jouy-le-Châtel.
Veaumont.....	ferme.....	Sain-Nars. . . C.	Vile.....	chât. démol.	St-Mart.-en-Bier.
Veau-la-Reine.....	moulin....	Combstaville.	Ville.....	moulin....	Saint-Méry.
Veau-Roussin.....	hameau....	Ormesson.	522. VILLEBÉON.....	commune....	<i>Lorrey.</i>
512. VENDREST.....	commune....	<i>Lizy.</i>	Villebéon.....	ferme.....	St-Moumes.
Vendrest.....	3 fermes....	Vendrest.	Villebertin.....	ferme.....	La Houssaye.
513. VENEUX-NADOM.....	commune....	<i>Moret.</i>	Villeblain.....	château....	Foupi.
Venise.....	éproserie..	Meaux.	Villeblain.....	ferme.....	Foupi.
Verbuisson.....	ferme.....	Moussy-le-Neuf.	Ville-Bourguignon	hameau....	Jouy-le-Châtel.
Verbuisson.....	ferme.....	Saint-Augustin.	Ville-Bourguignon	ferme.....	Jouy-le-Châtel.
514. VERDELOT.....	commune....	<i>Rebais.</i>	Villeceaux.....	château....	Jaulnes.
Verdelot.....	moulin....	Verdelot.	Villeceaux.....	ferme.....	Jaulnes.
Vergers.....	hameau....	Château-Landon	Villecendrier.....	maison....	Sourdun.
Vernéau.....	hameau....	Cesson.	523. VILLECERP.....	commune....	<i>Moret.</i>
Vernelle.....	fer. auc. pri.	Fry-l-Châteaux.	Villecerf.....	ferme.....	Villecerf.
Vernelle.....	hameau....	May.	Villechasson.....	hameau....	Chevry-en-Screin.
Vernelle.....	m. de camp.	May.	Villechasson.....	ferme.....	Chevry-en-Screin.
Vernelle.....	pet. ferme..	May.	Villecherret.....	ferme.....	Jouy-le-Châtel.
515. VERNEUIL.....	commune....	<i>Moinsant.</i>	Villefermoy.....	ferme.....	Fontenailles.
Verneuil.....	2 moul. à eau	Verneuil.	Villefermoy.....	moulin....	Fontenailles.

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cançons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cançons dont les communes dépendent.
Villefranvau.....	hameau	Lorrez-le-Bocage	Villerou.....	hameau	Villemert.
Villefranvau.....	hameau	Chevry-en-Sereus	Villeron.....	ferme	Villemert.
Villefond.....	hameau	Bannost.	Villeron.....	moulin	Episy.
Villefranche.....	hameau	Chevry-en-Sereus	538. VILLEROY.....	commune	Clay-Souilly.
521. VILLEGAGNON.....	commune	Nangis.	Villeroiy.....	2 fermes	Villeroiy.
Villegagnon.....	moulin à vent	Villegagnon.	Villiers.....	ferme	Doue.
Villegard.....	hameau	Presles.	Villiers.....	hameau	Aulnoy.
Villegard.....	moulin	Presles.	Villers.....	hameau	Beauthell.
Villegodet.....	moulin	La Chap.-s-Grécy.	Villers.....	ferme	Beauthell.
525. VILLEGROIS.....	commune	Villiers-s-Georges	539. VILLE-ST-JACQ.....	commune	Moret.
Villemain.....	château	Grisy-Suisnes.	540. VILLEVAUDÉ.....	commune	Clay.
Villemain.....	ferme	Grisy-Suisnes.	Villevaudé.....	mais. de c.p.	Villevaudé.
526. VILLEMAREUIL.....	commune	Lorez.	Villevaudé.....	ferme	Villevaudé.
527. VILLEMAREUIL.....	commune	Crécy.	541. VILL-EN-BIÈRE.....	commune	Melun sud.
Villemareuil.....	ferme	Villemareuil.	Villiers.....	ferme	Ponthierry-S-Far.
Villemareuil.....	moulin	Villemareuil.	Villiers.....	ferme	Salins.
Villemarie dit Enfer.....	ferme	Cloisfontaine.	Villiers.....	hameau	Ma-hault.
Villemaugis.....	hameau	Blennes.	Villiers.....	moulin	Villiers-s-Morin.
Villemeneux.....	hameau	Brie-Cte-Robert.	Villiers.....	ferme	Villiers-sur-Seine
Villemeneux.....	ferme	Brie-Cte-Robert.	Villiers.....	mais. bourg	Villiers-sur-Seine
Villemeneux.....	hameau	Tancrou.	Villiers-le-Rigaud.....	hameau	Congis.
528. VILLEMERT.....	commune	Moret.	Villiers-les-mailllets.....	château	Saint-Barthélemy
Villeménon.....	ferme	Servon.	Villiers-les-mailllets.....	hameau	Saint-Barthélemy
Villeménon.....	château	Servon.	Villiers-les-mailllets.....	ferme	Saint-Barthélemy
Villemigeon.....	ferme	Favières.	542. VILLIERS-S-G.....	commune	chef-lieu de cant.
Villenauxe.....	moulin à vent	Villenauxe-l-pet	543. VILLIERS-S-G.....	commune	La Chapelle-la-R
529. VILLENE-L-PET.....	commune	Bray.	544. VILLIERS-S-M.....	commune	Crécy.
Villenaivoite.....	hameau	Vimpelles.	545. VILLIERS-S-SEL.....	commune	Bray.
Villeneuve.....	hameau	Château-Landon.	Villiers-sur-Terre.....	hameau	Villenauxe-l-pet
Villeneuve.....	hameau	Nanteau-s-lunain	Villiers-Templon.....	hameau	Saint-Mars...C.
Villeneuve.....	hameau	Vanville.	Villiers-Templon.....	château	Saint-Mars...C.
Villeneuve.....	moulin à vent	Villen.ve-s-Dam	Villoiscau.....	hameau	Blennes.
Villeneuve.....	2j. m ^{as} de c.p.	Villen.ve-s-Dam	546. VILLUIS.....	commune	Villiers-S-Georges
Villeneuve.....	trois moulins	Villen.ve-s-bellot	Villuis.....	2 fermes	Villuis.
Villeneuve.....	ferme	Villen.ve-St-Den.	Villuis.....	moulin à eau	Villuis.
530. VILLENEUVE- LA-HURBE.....	commune	Rozoy.	Vilpré.....	hameau	Rozoy.
Villeneuve-l-Percée.....	hameau	Beaumont.	Viltard.....	hameau	Nanteau-s-esson
531. VILLENEVE-L-Cte.....	commune	Rozoy.	Vilthé.....	tuilerie	Esmans.
532. VILLENEUVE- LES-BORDES.....	commune	Donnemarie.	Vimbré.....	ferme	Jouy-le-Châtel.
Villeneuve-l-Ormes.....	hameau	Blennes.	547. VIMPELLES.....	commune	Donnemarie.
533. VILLEN.VE-S-D.....	commune	Rozoy.	548. VINANTES.....	commune	Dammartin.
534. VILLEN.VE-S-D.....	commune	Dammartin.	Vincelles.....	hameau	Nanteuil-les-M.x.
535. VILLEN.VE-S-Bot.....	commune	Rebais.	Vincelles.....	hameau	Boutigny.
Villeneuve-s-l-bois.....	hameau	S.-Denis-l-Rebais	Vincy.....	ferme	Vincy-Manœuvre
Villeneuve-l-bruns.....	hameau	Blennes.	549. VINCY-MANŒUVRE.....	commune	Lizy.
Villenoivotte, ancien hof.....	m. de camp.	Bernay.	Vinet.....	moulin	Conches.
Villeniard.....	hameau	Vaux-sur-Lunain	Vineuil.....	hameau	Saint-Mesmes.
Villeniard.....	château	Vaux-sur-Lunain	Violaine.....	ferme détr.	Bussy-T-georges
Villeniard.....	moul. à vent.	Vaux-sur-Lunain	Violette.....	petite ferme	Comblaville.
Villeniard.....	2 fermes	Vaux-sur-Lunain	Viron.....	hameau	Ocquerre.
Villenoivette.....	hameau	Lorrez-le-bocage.	Viron.....	moulin	Ocquerre.
536. VILLENŒY.....	commune	Meaux.	Visy.....	hameau	Fontenay.
Villenois.....	moulin à eau	Villenois.	Visy.....	moulin	Fontenay.
Villenois.....	2 fermes	Villenois.	Visy.....	tuilerie	Fontenay.
537. VILLEPARISIS.....	commune	Clay.	Vitry.....	ferme	Guignes.
Villeparisis.....	3 fermes	Villeparisis.	Vitry.....	hameau	Guignes.
Villepatour.....	château	Clay.	Voie.....	moulin	Saint-Méry.
Villepatour.....	château	Presles.	Voigny.....	ferme	Jouy-sur-Morin.
Villepatour.....	ferme	Presles.	Voigny.....	hameau	Jouy-sur-Morin.
Villepatour.....	ferme	Presles.	Voigny.....	hameau	La Chap.-verong
Villepayen.....	ham'au	Courquetaines	Voigny.....	hameau	Saint-Siméon.
Villepêcle.....	ferme	Lieusaint.	Voinsclotte.....	ferme, mais.	Voinsles.
Vill-perdue.....	maison	St-Mart-d-Boch.			

NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.	NOMS DES ENDROITS.	INDICATION de chaque endroit.	COMMUNES dont ils dépendent, ou cantons dont les communes dépendent.
550. VOISSANS	commune	Rozoy.	552. VOULTON	commune	Villiers-s-Georges
551. VOISSINOT	commune	Melun nord.	Voulton	3 fermes	Voulton.
Voisins	ferme, anc. f.	Chailly-en-Brie. C	553. VOULX	commune	Lorrez.
Voisins	hameau	Claye-Souilly.	Voulx	moulin	Voulx.
Voisins	hameau	Mouroux.	Vrignel	terme	Voinsles.
Voisins	hameau	Quincy-Ségy.	Vulaine	ferme	Yèbles.
Volfojuif	hameau	Paley.	554. VULAINES	commune	Provins.
Voluisot	ham. inhab.	Belloz.	555. VULAINES-S-3 ^e	commune	Fontainebleau.
Vorpillière	hameau	Saint-Cyr.	Y		
Vosves	château	Dammarie-l-Lys.	556. YÈBLES	commune	Mormant.
Vosves	ferme	Dammarie-l-Lys.	Yverneaux	hameau	Ozouer-le-Repos.
Vosves	hameau	Dammarie-l-Lys.	Yvernailles	anc. prieuré	v. Les Hyvern.x.
Voulangis	moulin	S-Mart.-voulangis			
Voulangis	hameau	S-Mart.-voulangis			